This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 536904

Digitized by Google

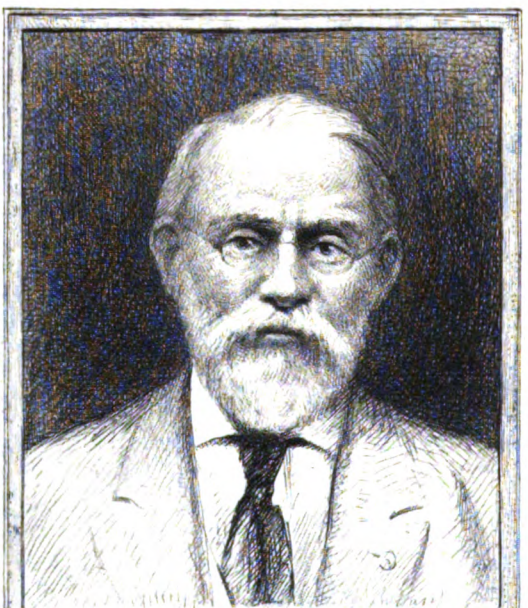

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

DC
611
.S361
A2

Digitized by Google

Digitized by Google

# MÉMOIRES

DE

# L'ACADÉMIE DES SCIENCES BELLES-LETTRES ET ARTS DE SAVOIE

CINQUIÈME SÉRIE

TOME VI

CHAMBÉRY
IMPRIMERIES RÉUNIES
3, Rue Lamartine, 3
1928

Digitized by Google

Digitized by Google

# MÉMOIRES

DE

# L'ACADÉMIE DES SCIENCES

## BELLES-LETTRES ET ARTS

## DE SAVOIE

---

## CINQUIÈME SÉRIE

## TOME VI

Digitized by Google

### Art. 37 du Règlement

L'Académie n'entend ni adopter, ni garantir les opinions émises dans les Mémoires dont elle aura autorisé la publication.

Cet article du Règlement sera imprimé en tête de chaque volume de ses Mémoires.

Digitized by Google

# MÉMOIRES

DE

# L'ACADÉMIE DES SCIENCES

# BELLES-LETTRES ET ARTS

# DE SAVOIE

CINQUIÈME SÉRIE

TOME VI

CHAMBÉRY
IMPRIMERIES RÉUNIES
3, Rue Lamartine, 3
1928

Digitized by Google

Digitized by Google

Samuel
Regnauld
R
1-30-30
16125

# TABLEAU

DES

# MEMBRES DE L'ACADÉMIE

DES

## SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

## DE SAVOIE

AU 1er MARS 1928

PRÉSIDENT

ARMINJON Charles, avocat.

VICE-PRÉSIDENT

GRANGE François.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

COURTOIS D'ARCOLLIÈRES Eugène.

SECRÉTAIRE ADJOINT

COMBAZ Paul-Alexandre (l'abbé), professeur au Grand-Séminaire.

BIBLIOTHÉCAIRE ARCHIVISTE

REGNAULD DE LANNOY DE BISSY François (le Commandant de).

BIBLIOTHÉCAIRE ADJOINT

COMBAZ Paul-Alexandre (l'abbé), professeur au Grand-Séminaire.

TRÉSORIER

DE RIOLS DE FONCLARE Georges.

Digitized by Google

## Membres effectifs résidants

| | | |
|---|---|---|
| Courtois d'Arcollières Eugène, | nommé le | 6 juillet 1876 |
| Révil Joseph, docteur ès sciences naturelles de l'Université de Grenoble. | — | 21 mai 1891. |
| Denarié Maurice, avocat, | — | 18 janvier 1907. |
| Grange François, | — | 15 février 1907. |
| Bordeaux Henry, de l'Académie Française, | — | 2 mars 1910. |
| Le Cte d'Oncieu de la Batie Amé, | — | 31 janvier 1912. |
| Arminjon Charles, avocat, | — | 16 avril 1913. |
| Pérouse Gabriel, docteur ès lettres, archiviste du département de la Savoie, | — | 8 août 1917. |
| Costa de Beauregard Ernest (Mgr), protonotaire apostolique, vicaire général du diocèse, directeur de l'Orphelinat du Bocage, | — | 2 février 1921. |
| Le commandant de Regnauld de Lannoy de Bissy François, | — | 21 mars 1923. |
| de Riols de Fonclare Georges, | — | 21 mars 1923. |
| Combaz Paul-Alexandre (l'abbé), licencié ès sciences, professeur de théologie morale au Grand Séminaire, | — | 11 avril 1923. |
| Le Cte Costa de Beauregard Léon, | — | 20 janvier 1926. |
| Loridon Gabriel (l'abbé), vicaire à la Basilique Métropolitaine de Chambéry, | — | 19 mai 1926. |
| Le Vte Greyfié de Bellecombe Camille, | — | 28 juillet 1926. |

## Membres effectifs non résidants

| | | |
|---|---|---|
| Bouchage François (l'abbé), missionnaire apostolique, Chambéry, | — | 7 juillet 1904. |
| Buttin Charles, ancien notaire, membre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, à Rumilly, | — | 4 janvier 1906. |
| Exertier François (le chanoine), ancien Supérieur de l'Externat Saint-François de Sales, | | 4 janvier 1911. |

Digitized by Google

## Membre de droit

L'Inspecteur d'Académie.

---

## Membres agrégés

ARMINJON Pierre, docteur en droit, Les Planches, Montreux (Suisse).

BERTHIER Alfred (l'abbé), docteur ès lettres, professeur de rhétorique à l'Externat Saint-François de Sales, à Chambéry.

BERTIN Arthur, architecte du gouvernement et du département de la Savoie, à Chambéry.

BLANC Jean-Albert (le baron), docteur en physique de l'Université de Rome, député au Parlement italien.

BLANCHARD Georges, professeur à l'Ecole française de droit du Caire.

BRUCHET Max, archiviste du département du Nord, à Lille.

CASTELLAN Dominique (Sa Grandeur Mgr), archevêque de Chambéry.

COMMUNAL Joseph-Victor, artiste peintre, à Chambéry.

COSTA DE BEAUREGARD Olivier (le comte), à Sainte-Foy, près Longueville (Seine-Inférieure).

CROUSAZ-CRÉTET Léon (le baron de), ancien auditeur au Conseil d'Etat, au Pont-de-Beauvoisin (Savoie).

DESCOSTES Adolphe, avocat, inspecteur divisionnaire du *Phénix-Vie*, à Marseille.

DÉSORMAUX Joseph, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.

FALCOZ Philibert, à Chambéry.

GAVARD Adrien (le chanoine), à Annecy.

GIGNOUX Maurice, professeur de géologie à l'Université de Grenoble.

GROS Adolphe (le chanoine), à Saint-Jean de Maurienne.

JARRIN Albert, avocat, à Myans.

MIQUET François, receveur honoraire des Finances, à Vovray (Annecy).

MOUGIN Paul, inspecteur général des Eaux et Forêts, à Versailles.

MURATORE Dino (le professeur), docteur ès lettres, professeur d'histoire et de géographie au Royal Institut technique, à Alexandrie (Italie).

NAVATEL Jean-Joseph (l'abbé), licencié ès lettres, à Besançon.

Digitized by Google

PICCARD Louis-Etienne (Mgr), protonotaire apostolique, à Thonon.

RITTER Eugène, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Genève, correspondant étranger de l'Académie des Sciences morales et politiques de l'Institut de France.

SCHAUDEL Louis, receveur principal des douanes en retraite, à Nancy.

TRÉSAL Joseph (l'abbé), licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures d'histoire, professeur à l'école secondaire diocésaine du S. C. à Conflans (Charenton-le-Pont), Seine.

TRILLAT Auguste, docteur ès sciences, professeur à l'Institut Pasteur, à Paris.

VAULSERRE Bruno (le marquis de), à Saint-Alban, près Chambéry.

VIRY Pierre (le comte de), ancien lieutenant-colonel d'artillerie, au château de Viry (Haute-Savoie).

---

## Membres correspondants

AYMONIER Etienne, chef de bataillon d'infanterie de marine en retraite, ancien directeur de l'Ecole coloniale de Paris.

BEAUVERD Gustave, conservateur de l'Herbier Boissier, à Genève.

BERGERET-JEANNET (l'abbé), licencié ès lettres, à Cléry.

BIÉTRIX Vincent (Tancrède de Visan), à Lyon.

BIVER André, archiviste-paléographe, bibliothécaire municipal à Chambéry.

BLANCHET Augustin, ingénieur des arts et manufactures, directeur des papeteries de Rives (Isère).

BOLLON François (le chanoine), curé de la Basilique Métropolitaine, à Chambéry.

BORDEAUX Albert, ingénieur civil des Mines, à La Tronche (Isère).

BORDEAUX Paul, général de brigade du cadre de réserve, à Lyon.

BOURGOIGNON Arthur-Paul, lieutenant-colonel en retraite, à Besançon.

BOYÉ Pierre, docteur ès lettres, licencié ès sciences, avocat à la Cour d'appel de Nancy.

BOYER (d'Agen) Jean-Augustin, homme de lettres, à Paris.

BUENNER Denys (Dom), bénédictin, Abbaye royale d'Hautecombe.

BUTTET Edouard (DE), ancien magistrat, à Jacob-Bellecombette.

CACHOUD François, artiste peintre, à Paris.

CAILLET Louis, archiviste-paléographe, ancien conservateur de la Bibliothèque municipale de Limoges, à Lyon.

Digitized by Google

CALORE Pierre-Louis (le chevalier), professeur, ancien inspecteur royal des fouilles, des monuments et des antiquités, à Torre de'passeri, province de Teramo.

CAPITANT Henri, professeur à la Faculté de droit de Paris.

CARLE André (l'abbé), curé de Bissy.

CARLE Henry (le capitaine), à Chambéry.

CARLIOZ Joseph, ingénieur des arts et manufactures, à Paris.

CHAPOUILLY Louis, sous-inspecteur de l'Enregistrement en retraite, à Chambéry.

COLLOMB Anthelme (le chanoine), licencié ès lettres, supérieur de l'Institution N.-D. de la Villette, près Chambéry.

CORDEY Jean, docteur ès lettres, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.

DARDEL Jean, docteur en médecine, à Aix-les-Bains.

DARDEL Marius, licencié ès lettres, libraire-éditeur, à Chambéry.

DELACHENAL Joseph, docteur en droit, avocat, ancien député de la Savoie, à Saint-Pierre d'Albigny.

DIJOUD Camille, publiciste, à Lyon.

DIMIER Louis, docteur ès lettres, agrégé de l'Université, à Paris.

DUBOIS Ernest, sculpteur, à Paris.

DUBOIS Frédéric-Thomas, 1er bibliothécaire de la Bibliothèque de Lausanne, conservateur du Musée historiographique vaudois.

DULLIN Etienne, avocat, à Asnières (Seine).

DUNOYER Jean-Baptiste (le chanoine), à Barby.

DUNOYER Norbert, à Juvigny (Haute-Savoie).

EMPRIN Joseph-Marie (l'abbé), à Moûtiers.

ESPINE Henri-Adolphe (D'), docteur en médecine, à Genève.

FERNEX DE MONGEX Louis (le comte) à Chambéry.

FERRAND Henri, avocat, à Grenoble.

FILLIARD Ernest, artiste-peintre, à Paris.

FINET Jules, avoué à la Cour d'appel, à Chambéry.

FIQUET Auguste, docteur en médecine, à Aix-les-Bains.

FOURNIER Paul, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur d'histoire du droit canonique, à Paris.

GABET Francisque (le baron), à Paris.

GELLON Victorin (le chanoine), à Chambéry.

GIGOT DE VILLEFAIGNE Jean-Félix, publiciste, à Paris.

GIRARDY (le R. P. Dom Marie-Bernard), religieux de l'abbaye royale d'Hautecombe.

GIRAUD Costante (le chevalier), avocat, à Turin.

Digitized by Google

GRUMEL Auguste (Mgr), évêque de Maurienne, prince d'Aiguebelle, à Saint-Jean-de-Maurienne.

GUYENOT Paul-Louis, docteur en médecine, à Aix-les-Bains.

HOLLANDE Paul, docteur en pharmacie, à Chambéry.

JACOB Charles, docteur ès sciences, professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse.

JULLIEN Pierre (le chanoine), licencié ès lettres et en théologie, archiprêtre, curé d'Aix-les-Bains.

LAGENARDIÈRE (Raoul DE), à Autun.

LE ROUX Marc, docteur ès sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.

LETONNELIER Gaston, archiviste du département de l'Isère, à Grenoble.

LUGEON Maurice, doyen de l'Université de Lausanne, correspondant de l'Académie des Sciences en minéralogie (Institut de France).

MAGNIN Henri, docteur en droit, avoué à la Cour d'appel, à Chambéry.

MARESCHAL Amédée, avocat, à Chambéry.

MARINI Richard-Adalgise (le comte), professeur, à Turin.

MARTEAUX Charles, professeur agrégé en retraite, au lycée Berthollet, à Annecy.

MAUGNY (le comte Clément DE), au château de Maugny, près Draillant (Haute-Savoie).

MICHAUD Claude (l'abbé), aumônier du Pensionnat de La Motte-Servolex.

MIQUET F. (l'abbé), chanoine de Carthage, curé de la paroisse du Sacré-Cœur, à Tunis.

MOLLARD Joseph, docteur en médecine, à Lyon.

MORET Léon (le docteur), chef de travaux à la Faculté des Sciences de Strasbourg.

MUGNIER Laurent (l'abbé), curé-archiprêtre de Verrens-Arvey.

OFFNER Jules, docteur en médecine, professeur à l'Ecole de Médecine de l'Université de Grenoble.

ONCIEU DE CHAFFARDON (le marquis Antoine D'), à Saint-Jean-d'Arvey.

PARAVY Théophile (le chanoine), à Chambéry.

PATRUCCO Charles, professeur d'histoire, vice-président de la Société historique subalpine, à Alexandrie (Italie).

PERRIER DE LA BATHIE Henri, naturaliste, à Saint-Jean-de-la-Porte.

PERROUD Marc (l'abbé), docteur en théologie, professeur au Grand-Séminaire, à Saint-Alban-Leysse.

Digitized by Google

POCHAT-BARON François (le chanoine), supérieur de l'Ecole secondaire libre de Thônes (Haute-Savoie).

RAYMOND Louis, avocat, à Chambéry.

REGOTTAZ François (le chanoine), à Chambéry.

REVEL Edouard (le commandant), percepteur, à Besançon.

REVEL Eugène (l'abbé), docteur en théologie, directeur des œuvres de la Marine, à Toulon.

REVON Michel, avocat, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.

RIVE Théodore (DE LA), ancien professeur à l'Université de Fribourg.

RIVOIRE Aymé, au Pont-de-Beauvoisin (Savoie).

RUPELLE François (DE LA), lieutenant-colonel en retraite, à Saint-Innocent.

SAINT-VICTOR Pierre (DE), à Lyon.

SALLÈS Antoine, à Lyon.

SAUTIER-THYRION Maurice, à Veyrier-du-Lac (Haute-Savoie).

TALON François (l'abbé), missionnaire diocésain, à Myans.

TARDY Joseph, à Lyon.

TERMIER Louis (Mgr), évêque de Tarentaise, prince de Conflans, à Moûtiers.

TERPAND Jean-Baptiste (le chanoine), aumônier de la Maison du Bon-Pasteur, à Chambéry.

TOSELLI Ernest (le commandeur), lieutenant-général, à Turin.

TOURNIER Angel, professeur de langue française à l'Ecole impériale de commerce, à Moscou (Russie).

TREDICINI DE SAINT-SÉVERIN (le marquis Hector), à Douvaine.

TURREL Edmond, avocat, ancien magistrat, à Troinex (canton de Genève).

USANNAZ-JORIS Marcel, avocat, à Tunis.

VALLÉE Georges, ancien député, à Hesdin (Pas-de-Calais).

VERMALE François, docteur en droit, avocat, à Chambéry.

Digitized by Google

# LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

## Sociétés étrangères

Amsterdam : Académie des sciences (Koninklyke Akademie).
Aoste : Académie religieuse et scientifique de Saint-Anselme.
Aoste : Augusta Praetoria, revue valdôtaine.
Bâle : Verhandlungen der natur forschenden Gesellschaft.
Barcelone : Biblioteca dal Abadia de N. D. de Monserrat.
Berne : Institut géographique international.
Boston : Society of natural history.
Bruxelles : Société d'archéologie.
Bruxelles : Société des Bollandistes.
Cagliari : Museo e scavi di antichità.
Christiania : Kongelige Norske Frederiks universitets.
Colmar : Société d'histoire naturelle.
Florence : R. Istituto di studi superiori pratici e di perfezionamento.
Fribourg : Société d'histoire du canton de Fribourg.
Genève : Institut national genevois.
Genève : Société d'histoire et d'archéologie.
Genève : Société de physique et d'histoire naturelle.
Harlem : Archives du Musée de Teyler.
Lausanne : Société d'histoire de la Suisse Romande. Bibliothèque cantonale.
Lausanne : Société suisse d'héraldique.
Lausanne : Société vaudoise d'histoire et d'archéologie.
Lausanne : Société vaudoise des sciences naturelles.
Liége : Société libre d'émulation.
Madrid : Reale Academia de ciencias exactas fisicas y naturales.
Manchester : Literary and philosophical Society.
Mantoue : Reale Accademia Virgiliana.
Milan : Reale Istituto lombardo.
Milan : Società italiana di scienze naturali.
Modène : Reale Accademia.
Montréal : Geological Survey of Canada.
Naples : Reale Istituto d'incoraggiamento alle scienze naturali economiche e tecnologiche.
Neuchâtel : Société des sciences naturelles.

Digitized by Google

Palerme : Reale Accademia di scienze e lettere.
Pise : Società toscana di scienze naturali.
Rome : Reale Accademia dei Lincei.
Strasbourg : Société de médecine.
Turin : Académie royale d'agriculture.
Turin : Académie royale des sciences.
Turin : Associazione fra oriundi Savoiardi e Nizzardi italiani.
Turin : Royale Bibliothèque nationale.
Turin : Députation royale d'histoire nationale.
Turin : Société historique subalpine.
Turin : Société piémontaise d'archéologie et des beaux-arts.
Upsal : Institution géologique de l'Université royale d'Upsala.
Valparaiso : Société scientifique du Chili.
Venise : Istituto reale.
Washington : Smithsonian Institution.
Zurich : Annuaire de la Société générale d'histoire suisse.

---

## Sociétés françaises

Aix : Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Aix : Bibliothèque de l'Université.
Alais : Société scientifique et littéraire.
Amiens : Société linnéenne du nord de la France.
Amiens : Société des Antiquaires de Picardie.
Angoulême : Société archéologique et historique de la Charente.
Annecy : Académie Florimontane.
Annecy : Académie Salésienne.
Annecy : Commission météorologique de la Haute-Savoie.
Apt : Société littéraire, scientifique et historique.
Arras : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Autun : Société Eduenne.
Auxerre : Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Belley : Le Bugey, Société historique, scientifique, archéologique et littéraire.
Besançon : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Besançon : Société libre d'émulation du Doubs.
Béziers : Société d'étude des sciences naturelles.
Blois : Société d'agriculture, sciences, arts et lettres de Loir-et-Cher.
Bône : Académie d'Hippone.

Digitized by Google

Bordeaux : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Bordeaux : Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils du département de la Gironde.
Bourg : Société d'émulation de l'Ain.
Bourg : Société Gorini.
Bourges : Société des Antiquaires du Centre.
Brest : Société académique.
Caen : Académie nationale de Caen.
Caen : Société des Antiquaires de la Normandie.
Caen : Société des beaux-arts.
Chambéry : Archives départementales.
Chambéry : Bibliothèque publique.
Chambéry : Cour d'appel.
Chambéry : Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Chambéry : Société centrale d'agriculture.
Chambéry : Société d'histoire naturelle.
Cherbourg : Société des sciences naturelles.
Cherbourg : Société nationale académique de Cherbourg.
Clermond-Ferrand : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Constantine : Société archéologique.
Dijon : Académie.
Draguignan : Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var.
Gap : Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble : Académie delphinale.
Grenoble : Société scientifique du département de l'Isère.
Grenoble : Université.
Langres : Société historique et archéologique.
Le Havre : Société nationale havraise.
La Rochelle : Académie.
Le Mans : Revue historique et archéologique du Maine.
Le Mans : Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
Ligugé (Vienne) : Le Directeur de la *Revue Mabillon* à l'abbaye Saint-Martin de Ligugé.
Lille : Société des sciences.
Lille : Université.
Limoges : Société archéologique du Limousin.
Lons-le-Saunier : Société d'émulation du Jura.
Lyon : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Lyon : Société Linnéenne (section botanique).
Lyon : Société académique d'architecture.

Digitized by Google

Lyon : Société littéraire, historique et archéologique.
Mâcon : Académie (Société des arts, sciences, lettres, agriculture et encouragement au bien de Saône-et-Loire).
Marseille : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Melun : Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne.
Montauban : Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.
Montbrison : *La Diana*, Société d'histoire et d'archéologie du Forez.
Montpellier : Académie des sciences et lettres.
Moulins : Société d'émulation.
Moûtiers : Académie de la Val d'Isère.
Nancy : Académie de Stanislas.
Nancy : Société d'archéologie lorraine.
Nantes : Société académique de la Loire-Inférieure.
Nice : Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
Nîmes : Académie du Gard.
Orléans : Société archéologique de l'Orléanais.
Paris : Annales du Musée Guimet.
Paris : Bibliothèque de l'Université de France à la Sorbonne.
Paris : Club alpin français.
Paris : Société française de numismatique et d'archéologie.
Paris : Société des études historiques.
Paris : Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France.
Paris : *Polybiblion*, revue bibliographique universelle.
Paris : Revue des Sociétés savantes des départements.
Paris : Commission du Répertoire de bibliographie scientifique.
Paris : Bulletin philologique et historique.
Paris : Journal des savants.
Pau : Société des sciences, belles-lettres et arts.
Périgueux : Société historique et archéologique du Périgord.
Perpignan : Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.
Poitiers : Société des Antiquaires de l'Ouest.
Saint-Jean de Maurienne : Société d'histoire et d'archéologie.
Saint-Malo : Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.
Saint-Omer : Société des Antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin : Société académique des sciences, arts, agriculture, belles-lettres et industrie.
Thonon : Académie Chablaisienne.

Digitized by Google

Toulon : Société des sciences, belles-lettres et arts du Var.
Toulouse : Académie des sciences.
Toulouse : Académie des Jeux floraux.
Toulouse : Société d'histoire naturelle.
Toulouse : Société archéologique du Midi de la France.
Tours : Société d'agriculture, arts, sciences et belles-lettres d'Indre-et-Loire.
Troyes : Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.
Valence : Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Versailles : Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise.
Versailles : Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.
Villefranche : Société des sciences et arts du Beaujolais.
Vitry-le-François : Société des sciences et des arts.

Digitized by Google

# RAPPORT SOMMAIRE

SUR LES

# TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE SAVOIE

## du 1er janvier 1925 au 1er novembre 1927

---

Jusqu'au 1er janvier 1925, une revue trimestrielle, « La Savoie littéraire et scientifique », faisait régulièrement connaître au public la vie et les travaux de l'Académie, dont les Mémoires et Documents ne donnaient pas une idée suffisamment à jour. Créée en 1900, cette revue a dû cesser de paraître avec les numéros de 1924, par suite des avatars du franc et de leurs répercussions sur notre caisse. Il en est résulté une lacune, que l'Académie a décidé de combler dans la mesure du possible, en insérant, en tête du volume annuel des Mémoires, un aperçu sommaire des travaux qui ont occupé ses séances. Ce rapport, qui est le premier rédigé conformément à cette décision, englobera par exception les années 1925, 1926, 1927 jusqu'au 1er novembre.

### Année 1925

1° Le bureau de l'Académie, pour l'année 1925, est ainsi constitué :

*Président* : M. Em. Denarié ;
*Vice-Président* : M. Ch. Arminjon ;
*Secrétaire perpétuel* : M. E. Courtois d'Arcollières ;
*Secrétaire adjoint* : M. le chanoine Burlet ;
*Bibliothécaire archiviste* : M. le marquis de Bissy ;
*Bibliothécaire adjoint* : M. l'abbé Combaz ;
*Trésorier* : M. Félix Briot.

Digitized by Google

2° Au cours de l'année, l'Académie s'est réunie quinze fois en séances privées et une fois en séance publique.

Elle a élu membres correspondants :

M. le commandant Ed. Revel ;
M. le marquis de Vaulserre ;
M. le capitaine Henri Carle ;
M. le général P. Bordeaux.

3° Elle a perdu, par contre, un de ses plus anciens membres effectifs, M. le comte Fernex de Mongex, dont l'éloge funèbre a été prononcé par M. Em. Denarié dans la séance publique du 17 décembre 1925.

4° Trois concours ont fourni à l'Académie l'occasion d'apprécier et de couronner des travaux de valeur en histoire, en poésie et en peinture.

Le 3 juin, elle avait à décerner le prix du concours d'histoire de la fondation Caffe. « Avec une rare compétence et une grande finesse d'expression », M. Grange « sut mettre en relief l'importance des renseignements historiques et littéraires » contenus dans les ouvrages présentés à ce concours, l'année précédente. On lira plus loin le texte de ce rapport, si vivement applaudi à la séance publique du 17 décembre, et dont l'Académie n'a fait que ratifier les conclusions en attribuant à M. Max Bruchet un prix de 1.000 francs pour son ouvrage manuscrit sur Marguerite d'Autriche ; à M. Désormaux, un prix de 500 francs pour sa « Bibliographie méthodique des parlers de Savoie » ; enfin à M. Etienne Fontaine, la médaille Metzger, pour l'ensemble de ses travaux.

Comme elle disposait encore d'une somme de 700 francs, reliquat d'un précédent concours d'histoire, l'Académie, vu le nombre des concurrents et leurs mérites respectifs, a jugé bon de la répartir comme suit, à titre de récompense : 300 francs à M. Perroux, auteur d'une « Histoire de la Ville d'Evian » ; 200 francs à MM. Richermoz et Emprin,

Digitized by Google

auteurs d'un travail intitulé « Personnel ecclésiastique du diocèse de Tarentaise du Concordat à la Séparation » ; enfin 200 francs à M. l'abbé Trosset, auteur d'une « Monographie de Fessy et de Lully ».

Dans une des séances suivantes, c'était le tour des poètes. En 1924 avait eu lieu le concours biennal de la fondation Guy. Neuf concurrents s'étaient présentés, dont les œuvres, au dire du rapporteur, ne se distinguaient par aucun mérite exceptionnel. L'une d'elles est à signaler, sinon pour sa valeur poétique, du moins pour son ampleur et sa portée philosophique : « Le secret du Sphinx », véritable épopée ne comprenant pas moins de 700 vers. Moins considérable, et d'une inspiration plus personnelle, est l'envoi de Pierre du Saix, d'un recueil de poèmes déjà imprimés et publiés sous ce pseudonyme. Il a retenu quelque temps l'attention de la Commission, ainsi que cet autre intitulé : « O femme, être multiple », dont l'auteur a malheureusement négligé d'envoyer l'enveloppe cachetée exigée par le règlement. De ces divers envois, le rapporteur cite plusieurs passages qui dénotent chez les auteurs de véritables dons poétiques. Mais leurs qualités ne sont pas soutenues et des négligences et des faiblesses n'ont pas permis de les couronner. On peut en dire autant du manuscrit intitulé « Les Temples morts ». Le choix de la Commission d'abord et de l'Académie ensuite s'est porté sur un ensemble de petits poèmes écrits sans prétention ni recherche, se lisant avec plaisir et intitulés « Echos de l'âme ». Tous expriment des sentiments délicats, de fines observations. Peut-être l'auteur a-t-il un peu abusé des expressions banales, d'un emploi facile et de mots qui riment aisément. Mais on appréciera la simplicité et la clarté du style, mérite assez rare chez nos poètes.

CHANSON FANTAISISTE

Vous avez cru, mon pauvre ami,
Qu'il suffisait d'un regard tendre
Pour que mon cœur se laisse prendre,
Vous l'avez cru, mon pauvre ami !

Digitized by Google

Mais mon cœur, voyez-vous, je le garde
Et je le tiens dans mes deux mains.
Aussi tous vos efforts sont vains :
Mon cœur, voyez-vous, je le garde.

Mon cœur est un enclos fermé
Dont on ne franchit pas la porte,
Ce qu'il cache, peu vous importe :
Mon cœur est un enclos fermé.

Qu'est-il tout au fond de lui-même,
Le cœur ? Est-il bon ou méchant ?
Est-il sensible, indifférent ?
Qu'est-il tout au fond de lui-même ?

Nul ne le sait, surtout pas vous !
J'ouvre parfois à ceux que j'aime,
Mais alors, j'ouvre de moi-même :
Nul ne le sait, surtout pas vous !

Et ceux à qui j'ouvre la porte
Sont à jamais les prisonniers
Du plus terrible des geôliers :
Je ne rouvre jamais la porte.

Repassez donc sur mon chemin,
Sans vouloir forcer la serrure...
Alors qui sait, si d'aventure...
Enfin, passez sur le chemin !

Ce cœur qui ne se laisse prendre,
Je vais un peu vous étonner.
Ce cœur qui ne se laisse prendre...
C'est qu'il préfère se donner !

D'autres pièces du même envoi pourraient être, sans préjudice pour l'auteur, comparées à celle-ci, par exemple « La poupée de la douairière » et « Sortie de classe ».

Les divers poèmes réunis sous le titre « Echos de l'âme » et signés Josée Mary-Ange ont pour auteur Mlle Marie-Josée Péthellaz. Elle fut proclamée, le 15 juillet, lauréate du concours de la fondation Guy, sur la proposition du rapporteur qui sut, en la circonstance, cueillir et appré-

Digitized by Google

cier les fleurs de la poésie avec la même sensibilité avertie qu'il apporte à l'étude des fleurs alpestres.

Celles-ci n'attirent pas que des botanistes, témoin ce concours artistique — encore de la fondation Guy, — où, dit le rapporteur, « figuraient exclusivement des peintres, surtout des peintres de montagnes ». Leurs œuvres, exposées, non pas sous les ombrages recherchés des amateurs de la palette, mais en pleine canicule et sous les combles du musée de la ville, mirent à rude épreuve la bonne volonté du jury. Il en tira vengeance en faisant deux heureux au lieu d'un, c'est-à-dire en partageant le prix entre deux exposants d'égal mérite : MM. Cariffa et Germain. Quant aux autres concurrents, leurs travaux furent l'objet, de la part de M. Bertin, d'une critique à la fois si bienveillante et si délicatement fouillée qu'elle constitue pour de jeunes talents en route vers la célébrité un précieux encouragement et pour l'auditoire de nos réunions publiques une intéressante leçon de chose.

5° Dans nos séances privées, de tels régals sont plutôt rares. On n'y est pas cependant inoccupé. Outre les élections des nouveaux membres, quelques communications inédites viennent rompre la monotonie de l'expédition des affaires courantes. Ainsi M. d'Arcollières, toujours à l'affût de ce qui se publie sur la Savoie des deux côtés des Alpes, un jour nous donne lecture de quatre lettres inédites de Joseph de Maistre, extraites d'un volume de 800 pages, « Miscellanea di Studi storici in onore di Giovanni Sforza », imprimé à l'occasion du cinquantenaire de la carrière scientifique de feu le Comte Jean Sforza, ancien surintendant des archives royales de Turin. Ces lettres furent écrites d'octobre 1814 à juin 1815. Deux sont adressées au marquis de Saint-Marsan, ministre de la guerre ; une au comte Rossi, ministre plénipotentiaire à Vienne ; une autre enfin au duc de Serra Capriola, ministre plénipotentiaire du roi des Deux-Siciles en Russie. Tirées, au dire de l'éditeur, des archives impériales et royales d'Autriche, ces lettres doivent leur

Digitized by Google

intérêt aux événements auxquels elles se réfèrent : la tenue du Congrès de Vienne et la période des Cent Jours.

Ce n'est pas toujours au hasard des lectures, ou au gré de l'inspiration, que nos séances reprennent intérêt et vie. Les envois de nos correspondants y contribuent également : ceux que nous font par exemple M. Philibert Falcoz, de sa brochure « Montmélian et ses environs » ; M. Lucien Bégule, de son livre « Antiquité et Richesses d'Art ». Deux notes manuscrites — dont le présent volume a la primeur — relatent la trouvaille faite dans l'église de Thuellin par M. le commandant Revel, d' « un portrait inconnu de S$^{t}$ François de Sales » et d'« une pierre d'autel consacrée par le même ». Il n'est pas jusqu'aux initiatives municipales qui n'aient un écho dans nos séances. Qu'y a-t-il de plus indifférent, à ceux qui viennent à nos réunions, que les noms des rues ? Et cependant, il suffit qu'on y touche pour éveiller tout un monde de souvenirs trop oubliés peut-être de nos édiles modernes. Ayant à donner des noms à certaines rues, il est au moins regrettable, dit M. d'Arcollières, qu'ils ne songent pas au Comte Thomas I$^{er}$, acquéreur de la ville; au Comte Amédée V, acquéreur du Château ; à Claude de Seyssel, le premier Savoyard qui écrivit le français avec quelque netteté ; à l'historien Emmanuel-Philibert de Pingon, qui fit construire les premières digues de la Leysse ; au baron Henri Sarde de Candie, qui, par testament en date du 27 mars 1816, laissa aux hospices de Chambéry la somme de 341.767 francs, dont un tiers alla à l'Hôtel-Dieu ; un autre à la Charité ; enfin le troisième à la maison des Orphelines. Il est aussi regrettable que le passage de la bibliothèque fondée par l'abbé de Mellarède ne porte pas son nom ; et que rien ne rappelle la mémoire du duc Charles Emmanuel II, auquel on doit l'ouverture de l'ancien « passage des Echelles ». Ces noms et d'autres que nous pourrions citer auraient du moins l'avantage de rappeler aux étrangers que les Savoyards savent leur histoire et ne renient aucune de leurs dettes de reconnaissance.

Digitized by Google

## Année 1926

1° Le bureau de l'Académie est à peine modifié par les élections partielles du 17 février 1926. Il se compose de M. Em. Denarié, *président ;*

de M. Ch. Arminjon, *vice-président ;*

de M. E. Courtois d'Arcollières, *secrétaire perpétuel ;*

de M. l'abbé Combaz, *secrétaire adjoint ;*

de M. le marquis de Bissy, *bibliothécaire archiviste.*

La fonction de *trésorier* est successivement remplie par M. Félix Briot jusqu'à sa mort, le 6 mars ; par M. M. Denarié, nommé trésorier intérimaire le 17 mars ; et par M. de Fonclare, nommé trésorier en titre, le 21 avril.

2° Au cours des dix-sept séances privées qu'elle a tenues, l'Académie a élu :

1° Membres correspondants :

M. le colonel de la Rupelle ;

M. le comte Louis de Fernex ;

M. le chanoine Bollon, professeur au Grand-Séminaire ;

M. Maurice Gignoux, professeur de géologie à l'Université de Grenoble ;

M. André Biver, archiviste-paléographe, bibliothécaire de la ville ;

M. Mathieu Varille, président de la Société archéologique du Rhône.

2° Membres agrégés :

M. le marquis de Vaulserre, membre de l'Académie Delphinale ;

M. Joseph Communal, peintre.

3° Membres effectifs résidants :

M. le comte Léon Costa de Beauregard, maire de La Ravoire ;

M. Adolphe Andrault, professeur de physique au Lycée ;

M. l'abbé Gabriel Loridon, premier vicaire à la Métropole ;

M. le vicomte Camille Greyfié de Bellecombe.

Digitized by Google

3° Comme le dira excellemment M. Arminjon à la séance de réception de deux d'entre eux, ces nouveaux membres devaient nous aider à réparer les pertes cruelles subies par l'Académie au cours de cette année, en la personne de M. Félix Briot, son trésorier, décédé le 6 mars ; de M. Em. Denarié, son président, décédé le 15 juillet ; de M. le chanoine Burlet, décédé le 5 août 1926.

Dans la séance du 17 mars, « en termes émus et avec un à-propos remarquable », M. Arminjon disait de M. F. Briot : « L'Académie regrettera cet homme affable et courtois, ce « spécialiste averti des sciences alpestres ; ce Lorrain qui « s'était attaché à notre Savoie et qui avait mis à son « service l'activité de sa carrière presque toute entière.

« M. Briot était membre effectif depuis le 21 janvier 1914.

« Son discours de réception témoigne de l'intérêt qu'il a « toujours porté à la prospérité de nos populations monta- « gnardes. Comme le disait avec sa compétence profession- « nelle M. le Conservateur des Eaux et Forêts, notre con- « frère a joué un rôle de tout premier plan dans l'organisa- « tion de notre industrie pastorale en Savoie. Il défendait le « pâturage contre l'envahissement de la forêt et pensait que « le reboisement des Alpes ne devait être poursuivi qu'avec « mesure.

« Il défendait ses opinions et conduisait ses entreprises « avec une inlassable ténacité, mais sans se départir de la « modération qui était le fond de son caractère. Les épreuves « ne lui ont pas été épargnées. Il les a supportées avec le « courage tranquille que lui donnaient ses croyances.

« L'Académie gardera le souvenir de cet homme aimable « et savant, dont la présence assidue apportait à ses réu- « nions un concours très apprécié. »

Le 15 juillet, c'est-à-dire quelques mois après son trésorier, l'Académie perdait son président, M. Em. Denarié. A ses funérailles, qui eurent lieu le 19 et furent une touchante manifestation de l'universelle sympathie dont il jouissait en Savoie et dans le monde des lettres, M. Henry

Digitized by Google

Bordeaux au nom de l'Académie Française et M. François Grange au nom de l'Union Artistique louèrent l'homme et l'œuvre, en les caractérisant avec autant de nuances et d'élévation dans la pensée, que de finesse et de poésie dans le style. Quant à l'Académie de Savoie, elle se réservait de rendre à son président le même pieux hommage dans l'intimité d'une séance spéciale. Elle eut lieu le 20, en présence de M Henry Bordeaux et de la plupart des membres effectifs. Ce fut M. Ch. Arminjon qui prit la parole et, en ce langage clair et délicat dont il a le secret, traduisit les sentiments de tous ; puis, en signe de deuil, leva la séance. Le beau discours de M. Arminjon a été publié déjà avec ceux de MM. H. Bordeaux et F. Grange, en une gracieuse plaquette dédiée à la mémoire de notre président défunt. On le trouvera reproduit dans le présent volume.

A peine avions-nous rendu à la mémoire de notre président l'hommage de nos regrets douloureusement émus, qu'un autre de nos collègues le suivait dans la tombe : M. le chanoine Burlet, professeur au Grand-Séminaire de Chambéry, décédé à Leysse le 5 août 1926.

« Né à Chambéry en 1858, prêtre en 1884, la Faculté de « Grenoble, où il avait eu pour maîtres Charles Charaux et « Jules Lemaître, lui conféra cette même année le diplôme « de licencié ès-lettres. Toute sa vie fut dès lors vouée à « l'enseignement tout d'abord des lettres, à l'Externat « St-François de Sales, puis à partir de 1889, de la philosophie « et de la théologie, au Grand-Séminaire de Chambéry réfu- « gié, après la Séparation, au château de Pingon, enfin à « Leysse où il est encore. Tout le temps qu'il pouvait déro- « ber à ses occupations professionnelles était consacré par « M. le chanoine Burlet à l'histoire et spécialement à « l'histoire ecclésiastique de Savoie.

« Il était de l'Académie depuis 1892, date de son élection « comme membre correspondant. Il prit place parmi les « membres effectifs en 1903 et prononça à cette occasion un « discours sur « Le sentiment religieux ». Cet essai psycho-

Digitized by Google

« logique, comme il le désigne en sous-titre, est abondam-
« ment illustré d'exemples tirés de l'Histoire.

« Son premier et principal ouvrage, « La Savoie avant le
« Christianisme », paru en 1902, a été apprécié en ces termes
« par M. Camille Jullian, un maître en préhistoire : « Réper-
« toire très complet des faits, des textes, des inscriptions
« au pays allobroge. Un peu long ; mais songeons que ce
« livre est destiné aux gens du pays ; à vulgariser son his-
« toire ; et par là bien des détails qui nous paraissent connus
« étaient bons à mettre. Nous souhaitons un livre de ce
« genre pour toutes les provinces. »

« En 1916, M. le chanoine Burlet publia dans nos Mémoires « Le Culte de Dieu, de la S^te^ Vierge et des Saints en Savoie, avant la Révolution », essai de géographie hagiologique. L'auteur, à propos de chaque vocable sous lequel le culte des fidèles s'adresse à Dieu ou à la S^te^ Vierge, à propos du nom de chaque saint, énumère les localités de la Savoie où ce culte s'est manifesté par des monuments, des confréries ou des fondations pieuses. « Travail consi-dérable et qui paraît soigné », dit M. R. Blanchard, en présentant l'ouvrage dans la Revue de Géographie Alpine ; « il permet de poser et peut-être de résoudre un certain « nombre de questions concernant les études de Géographie « humaine ».

« Il serait trop long d'énumérer les autres travaux de « moindre importance de M. le chanoine Burlet. Mais « l'Académie se doit de rappeler avec reconnaissance les « notes bibliographiques par lesquelles il signalait dans nos « publications tout ce qui paraissait sur l'histoire de notre « province.

« Notre confrère laisse inachevé un travail qui rendra des « services à ceux qu'intéresse cette histoire : c'est une biblio-« graphie de la Savoie. Il l'a menée jusqu'à la Révolution. « Espérons qu'elle sera reprise et achevée par d'autres « continuateurs des Billiet, des Trépier, des Morand dont « M. Burlet lui-même avait suivi les traces.

« Il était depuis bien des années notre secrétaire-adjoint ;

Digitized by Google

« et il remplissait ces fonctions avec l'exactitude et la « méthode qu'il apportait en toutes choses. L'Académie « gardera un souvenir plein de gratitude à ce chercheur « tenace, qui n'a pas travaillé pour lui-même, mais s'est « efforcé avec succès d'ouvrir plus larges les avenues de « l'Histoire. »

A cet éloge prononcé par M. Arminjon, le 15 décembre, il convient d'ajouter un extrait de l'hommage rendu au chanoine Burlet par Mgr Baudrillart, dans l'assemblée générale de la Société d'Histoire Ecclésiastique de France (1). « Un vénérable prêtre, un laborieux, un parfait érudit vient « de nous quitter : M. le chanoine Burlet, professeur au « Grand Séminaire de Leysse..... » « Au cours d'une exis- « tence très unie, M. Burlet ne s'en est pas tenu à sa besogne « professorale ; il a beaucoup écrit (M. Burlet était un fin « lettré, au style clair, sobre et mesuré) et il a fait avancer « largement l'histoire de la Savoie. Je ne puis rappeler ici « que quelques-unes de ses œuvres les plus importantes. « Ainsi son Histoire de Savoie avant le Christianisme « parue en 1901 et qui recueillit d'emblée les suffrages des « spécialistes ; son Allobrogie chrétienne au VIe siècle « (1910) et surtout un livre capable de fonder, à lui seul, « une solide réputation : Le Culte de Dieu, de la Ste Vierge « et des Saints en Savoie avant la Révolution, essai de « géographie hagiologique. M. l'abbé Carrière, notre distin- « gué secrétaire, en a dégagé heureusement les caractéristi- « ques dans un compte rendu paru dans la Revue d'His- « toire de l'Eglise en octobre 1921. Il termine par ces « mots : « Nous ne connaissons point d'exemple d'une « entreprise semblable à celle de M. Burlet. Il serait à sou- « haiter qu'il eût des imitateurs dans chaque diocèse. A « beaucoup de points de vue, son livre peut servir de « modèle. »

4° Les morts n'ont pas empêché l'Académie de s'occuper des vivants. Deux concours offraient à ceux-ci l'occasion de

(1) Séance tenue le 1er décembre 1926 à Paris.

Digitized by Google

briguer ses suffrages : l'un de la fondation de Loche ; l'autre de la fondation Caffe.

Le premier disposait d'un prix de 750 francs pour la meilleure biographie, écrite en français, d'un ou de plusieurs Savoyards, morts avant le XX^e siècle. Quatre concurrents se présentèrent : le R. P. Buffet, des Missionnaires de S^t-François de Sales, avec la « Vie du P. Tissot » ; M. Etienne Fontaine avec un travail manuscrit sur « Henri IV et les lettres en Savoie » ; M. le vicomte Greyfié de Bellecombe, auteur d'une vie, manuscrite également, de « Philiberte de Savoie » ; enfin M. l'abbé Poccard, curé-archiprêtre de Bozel, auteur d' « Un Prêtre sous la Terreur, le chanoine Jean-Vincent Mermoz ». Ce fut M. le marquis de Bissy qui, au nom de la Commission, critiqua les ouvrages, en souligna les mérites, en mentionna les lacunes, dans un rapport lu à la séance du 19 mai. Sur sa proposition, le prix fut divisé : 450 francs furent attribués à M. le vicomte Greyfié de Bellecombe et 300 francs au R. P. Buffet. Nous avons été heureux d'apprendre que l'ouvrage du R. P. Buffet a été ensuite couronné par l'Académie Française. Quant à la vie de « Philiberte de Savoie », par le vicomte Greyfié de Bellecombe, il a été décidé qu'elle serait imprimée dans ce volume de Mémoires.

Le concours de la fondation Caffe offrait un prix de 1.500 francs au meilleur travail sur les Sciences Naturelles et Economiques intéressant la Savoie. Deux ouvrages furent présentés : l'un de M. Barut, ingénieur, intitulé : « L'Industrie de l'Electro-chimie et de l'Electro-métallurgie en France » ; l'autre du docteur Léon Moret, maître de Conférences à l'Université de Grenoble, intitulé : « Enquête critique sur les ressources minérales de la Province de Savoie. »

« Ces deux ouvrages, dit le rapport rédigé par MM. Révil et Andrault, intéressent très inégalement notre pays. » Celui de M. Barut, « en accord sur ce point avec son titre, porte sur l'ensemble des industries électro-chimiques et

Digitized by Google

électro-métallurgiques françaises » et l'on ne peut pas dire, bien qu'il emprunte souvent des exemples à notre région, que la Savoie y soit particulièrement visée. Cependant, pour en marquer l'intérêt et le mérite, l'Académie lui accorde une mention honorable.

Par contre, le travail de M. Moret a un caractère nettement régionaliste et dès lors correspond pleinement aux intentions et au programme du concours de la fondation Caffe. Ce n'est pas cependant son principal mérite. Dans une enquête de ce genre, en effet, on court le risque, l'amour aidant du sol natal, de lui faire la part trop belle. M. Moret n'a pas donné dans cet excès et il a dressé un inventaire avant tout impartial et sincère, comme l'ont fait ressortir déjà les éloges décernés à son travail par plusieurs revues. Son livre y a gagné d'être un guide sûr, apprécié de tous ceux qu'intéressent les ressources minérales de la Savoie, s'il est vrai, au dire du rapporteur, « qu'aucune recherche ne devra être tentée dans ce domaine sans avoir consulté cet ouvrage ». Plusieurs chapitres, ceux qui traitent en particulier des Combustibles minéraux, de l'Asphalte et du Bitume, sont riches en observations personnelles, mais ne donnent cependant qu'une incomplète idée de la somme de connaissances que possède déjà ce jeune maître sur la Géologie des Alpes. Entre M. Moret et nos montagnes, il y a je ne sais quelle sympathie qui lui permet de leur dérober sans cesse de nouveaux secrets, même lorsqu'il va par les sentiers battus. C'est ainsi que les « marbres en plaquettes » ont dû lui avouer leur âge ; et le roc de Chère lui livrer une certaine faune, qui a vivement intéressé, en 1921, le Société Géologique de France. Et j'en passe, pour ne pas m'aventurer sur le terrain glissant des nappes et des klippes où M. Moret a fait également tant d'observations nouvelles. Il a en effet, à un degré enviable, ce que Cl. Bernard appelait l'idée et que nous appelons plus modestement le « flair », joint d'ailleurs à une extrême prudence dans les rapprochements ou les conclusions qu'il dégage de ses études. Sa thèse de doctorat sur « les Eponges fossiles »

Digitized by Google

atteste que sa compétence s'étend bien au delà de la Géologie des Alpes, jusqu'à ces confins obscurs de la paléontologie d'où il a rapporté cette œuvre magistrale qui est d'un savant et d'un artiste à la fois. En lui décernant le prix Fontannes, la Société Géologique de France en a souligné l'importance. On comprend, dès lors, que l'Académie de Savoie, sans faire état de ces travaux et de ces distinctions si flatteuses, ait été heureuse de constater que l'ouvrage de M. Moret présenté au concours Caffe, à tous égards, méritait le prix.

5° M. Moret est un de nos membres correspondants. Divers envois d'ouvrages ou de notes, attestent, de la part de ceux-ci, une certaine activité à laquelle l'Académie se plaît à rendre hommage. Citons, parmi ces envois, ceux de M. Biver sur « Quelques rectifications à la Généalogie des Clermont. Mont-Saint-Jean », d'après trois actes inédits trouvés par l'auteur dans les archives hospitalières de la ville; de M. E. Challier d'une « Histoire de la Compagnie des Chevaliers-tireurs de Chambéry » ; de M. le commandant Revel d'une brochure « La Savoie et l'Occupation espagnole », dont plusieurs recensions élogieuses ont été données par diverses Revues, etc..., etc.

## Année 1927

1° Au début de l'année, l'Académie avait à remplacer son Président : son choix s'est porté sur M. Charles Arminjon. Les autres membres du Bureau sont :

*Vice-président* : M. François Grange ;
*Secrétaire perpétuel* : M. E. Courtois d'Arcollières ;
*Secrétaire adjoint* : M. l'abbé Combaz ;
*Bibliothécaire archiviste* : M. le marquis de Bissy ;
*Trésorier* : M. de Fonclare.

2° Du 1er janvier au 1er novembre, l'Académie s'est réunie douze fois en séances privées et deux fois en séances solennelles.

Digitized by Google

Au cours des séances privées, elle a nommé :

1° Membres correspondants :

M. Aymé Rivoire, homme de lettres ;
M. le chanoine François Regottaz ;
M. le comte Ignace de Maistre ;
R. P. Robert d'Apprieu.

2° Membres agrégés :

M. Maurice Gignoux, professeur à l'Université de Grenoble ;
M. Pierre Arminjon, auteur de divers ouvrages sur le Droit international et l'Economie politique ;
M. Paul Mougin, inspecteur général des Eaux et Forêts.

3° Les deux séances solennelles ont été consacrées l'une à la réception de deux nouveaux membres: MM. Léon Costa de Beauregard et Adolphe Andrault, professeur au Lycée; l'autre à la commémoration du cinquantenaire académique de M. le chevalier E. Courtois d'Arcollières.

La première s'est tenue le 13 janvier dans la salle des réunions du Conseil municipal à l'Hôtel-de-Ville. M. Charles Arminjon présidait assisté d'un certain nombre de ses collègues : M. E. Courtois d'Arcollières, secrétaire perpétuel ; Mgr Costa de Beauregard, MM. de Lannoy de Bissy, Maurice Denarié, Grange, Pérouse, membres effectifs ; MM. l'abbé Loridon et Greyfié de Bellecombe, membres effectifs élus, non encore reçus; M. Bertin, architecte, et le marquis de Vaulserre, membres agrégés. L'Académie Florimontane et la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne étaient représentées par MM. Miquet et le chanoine Gros.

Dans l'assistance, on remarquait aux places d'honneur Mgr l'Archevêque de Chambéry, M. le Premier Président, le Général commandant le groupe fortifié de la Savoie ; Mgr Grumel, évêque de Maurienne; des membres de l'Université. M. le Préfet de la Savoie était représenté par



Digitized by Google

le Secrétaire général de la préfecture. S'étaient fait excuser : M. le Procureur Général et M. le Maire de Chambéry.

Avant de donner la parole aux récipiendaires, M. Arminjon salue les autorités : M. le Préfet, « dont nous sommes les hôtes pour nos séances ordinaires » ; Mgr l'Archevêque, « que des liens particuliers attachent à notre Compagnie » ; M. le Premier Président Tortat, « qui évoque ici nosseigneurs du Sénat de Savoie et dont la présence rappelle cette sœur aînée l'Académie des Jeux floraux de Toulouse » ; le Général commandant le groupe fortifié de Savoie, « qui personnifie en cette enceinte notre glorieuse armée » ; Mgr Grumel, « que la Maurienne a pris à notre ville et que nous sommes toujours heureux de revoir » ; MM. les membres de l'Université, « qui ont tenu à manifester à leur distingué collègue, M. Andrault, leur admiration sympathique ».

« J'ai aussi l'agréable devoir, ajoute M. Arminjon, de « remercier M. le Maire de Chambéry qui a bien voulu « accueillir l'Académie dans sa salle de l'Hôtel de Ville.

« Ainsi se maintiennent les relations traditionnelles qui « unissent l'Académie de Savoie avec la capitale de l'ancien « duché.

« Mais chacun ici a conscience du grand vide qui s'est « produit parmi nous. Notre cher Président Emmanuel « Denarié n'est plus là, avec sa verve souriante, sa spirituelle « bonhomie, les étincelles de son esprit, qui faisaient en « grande partie le charme de ces séances solennelles. D'autres « deuils nous ont encore frappés durant l'année qui vient « de finir » en la personne de M. Briot, de M. le chanoine Burlet et de M. Antoine Pillet « dont la compétence en « droit international était connue des juristes du monde « entier et de toutes les chancelleries. Il approchait de « l'âge de la retraite et nous espérions qu'en venant la « prendre à Chambéry il nous apporterait le lustre et le « bénéfice de son grand savoir et de son aimable enjoue- « ment ».

Se tournant ensuite vers les récipiendaires, M. Arminjon salue d'abord M. le comte Costa de Beauregard auquel il

Digitized by Google

répondra tout à l'heure ; puis M. le professeur Andrault, « physicien éminent, qui s'est acquis, dans les régions élevées de la science, une réputation de choix » ; passant ensuite à l'ordre du jour, il donne la parole à M. le comte Léon Costa de Beauregard pour son discours de réception.

Celui-ci a choisi pour sujet la tragique histoire de « Marie-Thérèse de Savoie Carignan, princesse de Lamballe ».

M. Arminjon répond à ce premier discours.

M. Andrault entretient ensuite l'auditoire des « Causes de la couleur bleue du ciel et des théories qui ont été proposées à ce sujet ».

M. Maurice Dénarié lui répond en le félicitant d'avoir su mêler les charmes et la poésie du style aux rigueurs austères de la science.

Ces quatre discours étant imprimés dans ce volume, nous éviterons d'en déflorer l'intérêt par une analyse sommaire et laisserons à chacun le plaisir de les savourer dans le texte.

Dans cette séance publique du 13 janvier, M. Arminjon avait fait une allusion discrète au cinquantenaire académique de M. le chevalier E. Courtois d'Arcollières. Membre de notre Compagnie depuis le 6 juillet 1876, il fut élu deux fois au fauteuil présidentiel, avant de lier plus intimement sa vie à celle de l'Académie, en devenant en 1895 son secrétaire perpétuel. Rares sont, parmi nous, de tels états de service. Aussi la plupart des membres effectifs, auxquels se joignirent quelques membres agrégés, entre autres, M. Miquet, représentant de la Florimontane, se firent-ils un devoir d'assister à la séance solennelle du 22 juin, dans laquelle on devait fêter les noces d'or académiques de M. le chevalier E. Courtois d'Arcollières. S'étaient fait excuser les quelques membres effectifs absents ainsi que MM. Max Bruchet, le baron de Crousaz-Crétet, le chanoine Gros, Mgr Rebord, l'abbé Berthier.

En l'absence de M. Arminjon, président, appelé ailleurs par un deuil de famille, ce fut M. Grange, vice-président,

Digitized by Google

qui prit la parole en cette séance et dit au vénéré jubilaire la respectueuse reconnaissance de ses confrères, pour la « vigilance, l'énergie, le dévouement éclairé » avec lesquels il a rempli ces fonctions successives de président et de secrétaire perpétuel de l'Académie. « A quelle séance, dit-il, n'avons-nous été redevables à votre mémoire de tels détails précis sur le passé de notre Académie, sur ses travaux, son administration, sur des incidents et des précédents ? Avec quel soin n'avez-vous pas veillé au maintien de nos traditions, à la défense de nos règlements, tâche ardue, car les assaillants ont souvent les meilleures intentions ? Vous avez guidé la vie quotidienne de notre Compagnie. On vous trouve informé, et dans le détail, de tout ce qui s'écrit sur la Savoie. Aucun nom, aucun fait, qui ne vous soit connu. Vous êtes la mémoire vivante de notre Académie; et, avec une bienveillance sans égale, vous faites profiter quiconque le désire des trésors de votre érudition. »

Comme témoignage de gratitude pour tant de services rendus, le Président offre à M. le Secrétaire perpétuel un souvenir : c'est un ouvrage d'histoire de Savoie, intitulé « Hautecombe Abbaye Royale », que M. Pérouse, un membre de l'Académie, vient de publier.

M. d'Arcollières trouve, pour exprimer ses remerciements, des accents simples et cordiaux. Il se dit confus, et laisse entendre qu'on aurait peut-être exagéré les doses. Mais d'autres voix s'élèvent et rappellent avec quelle noblesse il a su représenter l'Académie; quel labeur il lui a consacré, et avec quelle souriante courtoisie. Elles rappellent encore les articles d'histoire dont il est l'auteur, écrits avec tant d'érudition et une plume si méticuleusement scrupuleuse ; sa collaboration au grand Armorial de la Savoie et tant de raisons que l'on a de le féliciter et de le voir à son poste. Ainsi la séance s'achève dans un élan affectueux d'estime et de reconnaissance. Et quand on se retrouve à la réunion suivante, c'est pour se remettre à des travaux où l'esprit a plus de part que le cœur.

Digitized by Google

4° Beaucoup d'appelés, peu d'élus : telle est en effet l'inévitable condition d'un concours, surtout d'un concours de poésie. Celui de la fondation Guy, étant biennal, devait revenir en 1926 ; ce qui s'était produit effectivement. Dès mars 1927, M. de Fonclare, dans un rapport très goûté de ses collègues, communiquait à l'Académie les observations de la Commission dont il faisait partie. Après en avoir délibéré, celle-ci décerna le prix à l'envoi n° 6, portant cette devise : « De toute son âme. » Il reste à proclamer le nom du lauréat. Il y sera procédé, suivant l'usage, à la prochaine séance publique.

En 1924, un legs fait par M. François Buttard à l'Académie mettait à la disposition de celle-ci une certaine somme dont les revenus devaient être « employés tous les deux ans à récompenser l'auteur d'un travail sur l'histoire de la Savoie ». Le premier concours dit « de la Fondation Buttard Père et Fils » a été ouvert, en exécution de ce legs, du 1er novembre au 31 décembre 1926. Le prix s'élève à 2.000 francs. Les ouvrages présentés sont à l'examen. Dès que la Commission aura déposé ses conclusions, l'Académie statuera sur l'attribution du prix.

5° En attendant, elle ne reste pas inactive. De tous côtés — n'oublions pas que nous subissons une épidémie de centenaires — elle est invitée à participer à diverses manifestations, dont elle aurait quelques raisons de se plaindre, s'il n'y avait pas infiniment plus de bonne volonté et surtout d'éloquence chez les membres de la Compagnie, que de revenus dans sa caisse.

Déjà, en 1926, elle avait dû se faire représenter aux fêtes du deuxième cinquantenaire de l'Académie de Marseille. En 1927, à la requête de la « Société des Etudes Historiques » de Paris, elle a contribué pour une certaine somme à la réfection de la tombe de Joseph Michaud, fondateur de cette société, historien des Croisades, membre de l'Institut, né à Albens (Savoie) en 1772, mort à Passy (Seine) en 1833, tombe qui se trouvait à Passy dans un état lamentable de

Digitized by Google

dégradation. Elle a répondu favorablement à l'appel qui lui a été adressé par « la Société pour la Sauvegarde de l'Art français » présidée par le duc de Trévise. Cette société demande qu'on lui signale les monuments anciens qui ont été dépecés pour être transportés à l'étranger ou qui sont menacés de l'être. Sur la proposition de M. le Préfet, le président de l'Académie a accepté de siéger au Comité d'honneur créé en Savoie pour associer le département aux manifestations du chimiste Marcellin Berthelot. Invitée aux fêtes du cinquième centenaire de l'Académie de Louvain, célébrées les 28 et 29 juin en présence du Roi et de la Reine des Belges, elle a répondu au Recteur de ladite Académie par une adresse de félicitations. Enfin, le 10 juillet, aux fêtes lamartiniennes de Tresserve et d'Aix-les-Bains, elle a été représentée par son président, M. Arminjon, et par MM. H. Bordeaux, de Lannoy de Bissy, Costa de Beauregard et de Fonclare. M. Arminjon a pris la parole à la cérémonie de l'après-midi à Tresserve, à la suite de MM. H. Bordeaux et H. Robert, de l'Académie Française. Le soir, au dîner offert par les hôteliers d'Aix, il a parlé de nouveau ainsi que MM. H. Bordeaux, G. Goyau et diverses personnalités parmi lesquelles on peut citer les délégués des Académies de Lyon et de Mâcon et celui des amis romands de Lamartine.

Le premier discours, très remarqué, de M. Arminjon figure dans ce volume de Mémoires, à la satisfaction du Comité savoyard des Amis de Lamartine, organisateur de ces fêtes. Y figure également un petit poème de M. Amé d'Oncieu, intitulé « Cent ans après », où l'auteur a mis beaucoup d'esprit et de grâce émue. Ce poème, dédié à Lamartine et aux Lamartiniens, a été lu à la séance du 6 juillet.

Pour clore ce rapport sommaire, il nous resterait à signaler quelques dons ou envois : de la part de la famille François Descostes, don d'un buste de notre ancien président, destiné à orner notre salle de séance ; de la part des

Digitized by Google

héritiers de feu M. Lucien d'Alexandry, don d'une partie de sa bibliothèque ; de la part de M. Falcoz, envoi d'un exemplaire de son ouvrage « Chambéry d'il y a cent ans » ; de la part du R. P. Robert, envoi d'un exemplaire de son livre « Un converti de 15 ans, François-Joseph de Palerme », si un événement douloureux n'était survenu au moment même où l'Académie allait interrompre ses travaux pour les vacances traditionnelles.

6° Le 25 juillet la mort lui enlevait brusquement l'un de ses membres, récemment élu et reçu, M. Adolphe Andrault, professeur au Lycée. On trouvera plus loin le texte de l'allocution prononcée par M. le Président pour saluer la mémoire de notre confrère et surtout la réponse que M. Maurice Denarié avait faite peu de mois auparavant au discours de réception de M. Andrault. L'Académie regrette vivement la disparition de cet aimable confrère dont la science promettait de rehausser, pour de longues années encore, l'agrément et l'intérêt de ses séances.

Digitized by Google

Digitized by Google

# RAPPORTS

SUR

# QUELQUES-UNS DES CONCOURS

Digitized by Google

Digitized by Google

# RAPPORT

SUR LE

# CONCOURS D'HISTOIRE 1924

(FONDATION CAFFE)

ET

## ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE METZGER

---

MESSIEURS,

Deux ouvrages de grand mérite, très différents de caractère, mais de portée générale, donnent au concours Caffe de 1924 un intérêt tout particulier. C'est d'abord l'étude de M. Max Bruchet : « Marguerite d'Autriche, Duchesse et douairière de Savoie », puis l'important travail de M. Désormaux : « Bibliographie méthodique des parlers de Savoie (Langue et Littérature). Introduction à l'Histoire du langage en Savoie. »

M. Max Bruchet, autrefois archiviste à Annecy, actuellement au département du Nord, s'est trouvé, à Lille, en possession d'un des plus riches fonds d'archives de la France, parmi lesquelles figurent en nombre les papiers de la Chancellerie de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie par son mariage avec Philibert le Beau, papiers qui n'ont été définitivement classés, inventoriés et cotés qu'en 1921 par notre auteur (Série B, Chambre des Comptes de Lille). — La sympathie, plus même, l'attachement que M. Max Bruchet porte à la Savoie, l'a incité à présenter à notre Compagnie ce travail, où il a mis en œuvre nombre de pièces

Digitized by Google

inédites qu'il possédait dans ses dossiers. Ce témoignage est doublement précieux à des cœurs savoyards, par la vertu d'un souvenir fidèle, et par la haute valeur de l'œuvre elle-même.

Le rôle politique de Marguerite d'Autriche en Savoie fut bref. Mariée au duc Philibert, en 1501, elle perd son mari moins de quatre ans après, en 1504. Elle quitte les Etats ducaux le 29 octobre 1506, pour prendre la régence des Pays-Bas que lui confie l'Empereur Maximilien pendant la minorité de Charles-Quint. Ce court passage marque cependant l'influence autrichienne, au détriment de la France, dans l'orientation politique de la Maison de Savoie. Les exigences d'une situation difficile y ont presque autant de part, il faut le reconnaître, que les rancunes ou les désirs de la duchesse.

On date généralement de Philibert II la politique d'appui alternatif sur l'Autriche et la France, appui très relatif de la part de nos ducs et destiné à éviter l'absorption possible de la Savoie par un des Etats qui tendaient à l'encercler.

Lorsque Yolande s'entend avec le Téméraire, pour faire pièce à son frère Louis XI, le système est déjà esquissé. Il est au fond une nécessité pour un pays de ressources restreintes qu'entourent de puissants rivaux. La versatilité reprochée à nos princes fut mûrement méditée et concertée, la faiblesse des caractères y eut moins de part que la disproportion des forces.

La mémoire de Marguerite d'Autriche est conservée, aux yeux de tous, par les célèbres monuments de l'église de Brou, son œuvre de prédilection, à laquelle trente ans de travaux et de soins furent consacrés pour perpétuer le souvenir de Philibert le Beau, de ses père et mère, et d'elle-même Marguerite. C'est le digne aboutissement d'une vie semée d'infortunes et qui semble, dès l'origine, tracée en vue de l'oraison funèbre :

A deux ans, les Gantois révoltés obligent l'Archiduc à livrer à Louis XI la petite-fille du Téméraire qui est élevée

Digitized by Google

en France, comme fiancée du Dauphin (1483). A onze ans, son mariage est rompu, Charles VIII s'unit à Anne de Bretagne, et Marguerite rejoint, à petites et tristes journées, son père, l'archiduc Maximilien ; elle ne sera pas reine de France. A dix-sept ans, en 1497, elle est mariée au prince Don Juan de Castille ; elle se rend en Espagne par mer, sa flotte est assaillie de tempêtes, suivie d'une armée de pirates ; son navire est brisé, elle échappe à grand'peine ; le feu se déclare trois fois sur le nouveau vaisseau où elle est réfugiée ; hors de péril, elle compose plaisamment l'épitaphe qui, lors, eut pu orner sa tombe, en ces désastres :

Cy gist Margot la gentil' damoiselle
Qu'ha deux marys, et encore est pucelle.

Après quelques mois de mariage, Don Juan meurt, elle quitte l'Espagne deux ans plus tard, réduite à emprunter, pour son voyage de retour par la France, quelques milliers de livres à des marchands espagnols. Elle ne sera pas reine de Castille. Elle arrive à Gand, en mars 1500, pour être marraine de son neveu Charles-Quint.

En 1501, c'est le mariage savoyard, qui lui aussi a peu de durée, mais représente pour la princesse un instant de bonheur, que la fondation de Brou doit rappeler à jamais.

Les coups du sort ne l'abattent pas ; elle est femme de tête et de caractère, avec l'orgueil du sang des Habsbourg dans les veines, une soif ardente de souveraineté, mais aussi une âpreté à exiger tous ses droits de douaire du malheureux duc Charles III qui la dépare un peu. Elle sait briser les influences rivales de la sienne, la disgrâce et l'exil du Grand Bâtard de Savoie, âme de chef et vaillant capitaine, est son œuvre. Mais elle sait aussi, et supérieurement, organiser et administrer une province ou un Etat, choisir et diriger des hommes de valeur, ses mandataires ; qualités entrevues dans son court passage en Savoie, et que l'administration de la Bresse et le gouvernement des Pays-Bas mettront en plein relief par la suite. Elle sait gouverner.

Digitized by Google

A la veille de sa mort, en 1530, elle peut dire à Charles-Quint : « Monseigneur, l'heure est venue que ne vous puis plus écrire de ma main... je vous laisse vos Pays de par-deça, que durant votre absence n'ay seulement gardé comme vous me les laissates à vostre partement, mais grandement augmentés et vous rend le gouvernement d'iceux auquel me cuyde estre léalement acquittée, et tellement que j'en espère rémunération divine, contentement de vous, Monseigneur, et gré de vos sujets, vous recommandant singulièrement la paix et par espécial avec les roys de France et d'Angleterre. »

Telle est, en bref, la princesse dont M. Max Bruchet nous retrace l'histoire.

Précédé d'une introduction qui donne d'abondants détails d'archives et de bibliographie, notamment sur Brou, l'ouvrage de M. Bruchet relate en dix chapitres la vie de Marguerite d'Autriche. De nombreuses notes et références appuyent ce travail qui est complété par un Itinéraire de la princesse. Une liste de preuves rangées par ordre chronologique comprend 98 documents inédits, formant sélection, car les notes au cours des chapitres contiennent en outre nombre de renseignements puisés aux Archives du Nord, principalement, mais aussi à celles de Turin. C'est dire l'importance de l'ouvrage.

Composée avec la sûre méthode qu'on peut attendre d'un archiviste excellent, l'œuvre est écrite en un style limpide et aisé. La phrase nette et substantielle se déroule avec le ton qui convient, sans éclat inutile ; tous les mots portent et énoncent des faits avec une justesse de l'épithète et une excellence dans la concision qui est grandement à louer. Elle tient ces qualités de la sûreté de l'information, et aussi, de l'absence de discussion avec tout devancier. Rien ne paralyse son mouvement.

Pour toutes ces qualités, tant profondes qu'extérieures, le travail de M. Bruchet semble une mise au point définitive de la figure de Marguerite dans ses rapports avec la

Digitized by Google

Savoie. S'il n'apporte pas de changement de vision sur les figures principales, ni l'imprévu d'un texte de très grande portée, il accentue, par le foisonnement de nombreux détails, le caractère des figures de premier plan et précise l'allure de maintes figures secondaires. L'aisance et la discrétion de l'auteur dans le maniement du texte inédit, alors que beaucoup le brandissent, peuvent même donner le change à un lecteur inattentif et lui faire méconnaître l'importance réelle d'une documentation qui fixe pour longtemps cette période de notre histoire.

Si le chapitre VI « La constitution du douaire » nous paraît, au point de vue historique, la partie capitale du travail de M. Bruchet, il faut dire de suite que chaque chapitre de l'ouvrage est d'un intérêt prenant ; que tous renferment de l'inédit.

En dehors des particularités du mariage et des portraits de Philibert et de la Duchesse, on trouvera d'intéressants détails sur son entourage et la Cour de Savoie.

Une figure singulièrement attachante que M. Bruchet nous fait mieux connaître est celle de Claude de Brosse, douairière de Savoie, belle-mère de Philibert. Fille de Jean de Brosse, dit de Bretagne, comte de Penthièvre, elle avait épousé, en 1485, Philippe de Bresse, veuf depuis deux ans de Marguerite de Bourbon, celle-ci mère de Philibert le Beau et de Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême.

Claude de Brosse eut pu prendre la devise d'un de ses aïeux, à laquelle elle fait allusion dans une de ses lettres, au dire de Guichenon : « Encore est vive la souris. » Sa correspondance la révèle pleine de vivacité et de grâce. En même temps, tête solide et cœur exquis, elle prodigue les conseils de fermeté d'âme à son fils Charles III et les preuves de tendresse à sa fille Philiberte, mariée pour peu de temps à Julien de Médicis, frère du pape Léon X.

La mère et la fille furent enterrées côte à côte dans la Sainte Chapelle de Chambéry, auprès du Saint Suaire pour qui Claude de Brosse avait une grande vénération et qu'elle avait conservé un certain temps et peut-être à diverses

Digitized by Google

reprises dans son château de Billiat. Une profonde dévotion caractérise ces deux princesses, et même une réputation de sainteté s'attache au nom de Philiberte dont le corps fut retrouvé intact, en 1639, 115 ans après sa mort.

Claude de Brosse entretenait les meilleures relations avec Marguerite d'Autriche. C'est à elle qu'elle annonce familièrement, dans une de ses lettres, la visite de la « vieille poule et celle de ses poussins ». En fait, son fils Charles III avait grand besoin de la protection de l'aile maternelle ; au fort du conflit suisse, elle lui écrit : « Mon fils, mon amy, vous n'estes pas seul prince à avoeir dez desplaisirs, car il n'y a roy ny duc qui sceut passer ung an sans se trouver en regret. Mon fils, mon amy, je vous prie tant que je puis que ne pregnez pas cette affaire trop à cueur, mais que soyés en bonne santé que à l'eyde de Nostre Seigneur, Nostre Dame, et du benoist Sainctz-Suayre j'ay espérance que vous sortirez bien de ceci. Il vous fault toujours tenir bon de ces deux roys, et puis y regarderont bien comme ilz (les Suisses) commenceront quelque chose de nouveau. »

Quant à la figure de Charles III, elle demeure avec le caractère d'hésitation et de faiblesse que lui ont reconnu les historiens anciens. On aimerait prendre sa défense, vu les immenses difficultés auxquelles il était en prise par la situation de ses Etats et la rivalité de son neveu François Ier et de son beau-frère Charles-Quint ; mais vraiment lorsqu'on relit l'histoire du conflit suisse (basé sur des faux audacieusement fabriqués par l'ancien secrétaire ducal Dufour, réfugié à Berne), le dessein ne peut se poursuivre. Le malheureux prince n'est vraiment ni diplomate, ni homme de guerre.

Parmi les personnages de valeur qui entourent Marguerite, il faut citer au premier rang Gattinara, qui fut Président de Bresse et Président du Conseil privé de l'archiduchesse dans les Pays-Bas. Chargé de missions difficiles, qu'il remplit avec succès, il passa, en 1518, en Espagne, où il devint « le bras droit de Charles-Quint ». Sur cet homme de haute probité et de grand caractère, on trouvera de nombreux

Digitized by Google

renseignements dans l'ouvrage de M. Bruchet, de même sur Jean de Marnix, secrétaire de Marguerite, Louis Barangier, Gui de la Baume, Laurent de Gorrevod...

A l'époque où vit Marguerite d'Autriche, nous sommes en pleine Renaissance. Sa cour participe au mouvement des esprits. L'humanisme y fleurit, l'Art aussi ; Brou, surtout dans ses premiers projets, qui ne furent pas exécutés malheureusement, car l'œuvre aurait plus noble allure, comportait la direction du grand sculpteur français Michel Colombe et du peintre non moins fameux Jean Perréal, qui avait été un des premiers maîtres en dessin et en peinture de la princesse, lors de son séjour en France.

La littérature est représentée par Jean Lemaire de Belges, neveu de l'historiographe Molinet, qui composa en Savoie les « Epistres de l'Amant vert » et la « Couronne Margaritique ». Marguerite ébaucha avec lui, à Turin, en 1504, le plan du « Palais d'honneur féminin ». Elle l'encourageait de ses vers :

Ton escriptoire a si bonne practique
Que si la crois, sera bien estimée
Par quoi concluz, ensuis ta rhétorique
Car tu scès bien que par moy est aymée.

Jean Lemaire répondait, en vers mieux venus, par les souvenirs parfois indiscrets du perroquet de Marguerite : l'Amant vert. La première édition des « Illustrations de Gaule et singularités de Troye » est dédiée à Marguerite « princesse pacifique, qui es une autre Pallas et très sage Minerve, c'est-à-dire immortelle ».

Cette sage Minerve devait rencontrer de grands obstacles à son ambition dans la question du douaire, qui, comme je vous l'ai dit, constitue le chapitre capital du savant travail de M. Bruchet. Le début vous en fixera le caractère et en donne un parfait résumé :

« Le douaire de Savoie, dit l'auteur, fut l'occasion de multiples conflits qui permettent de dégager certains

Digitized by Google

traits de la forte personnalité de Marguerite d'Autriche. Le débat fut dominé moins par la question d'argent que par le principe d'autorité. La régente des Pays-Bas, qui parvenait à diriger les affaires des Pays-Bas, ne pouvait supporter les tracasseries paralysant en Bresse, en Faucigny et dans le pays de Vaud, son besoin de bonne administration. La lutte ne sera pas un duel entre deux adversaires inégalement armés, la puissante archiduchesse et l'humble Charles III, ce sera surtout, pendant 30 ans, la sourde résistance du loyalisme savoyard, représenté par d'obscurs officiers, défendant les droits du souverain naturel contre les empiètements de l'étrangère. »

Le principal du conflit est, en effet, la prétention de Marguerite « de substituer les droits d'un apanage à celui d'un douaire » et de détenir ainsi les prérogatives de la souveraineté. Charles III, ni ses sujets, ne pouvaient évidemment y souscrire.

Un fait qui m'a paru intéressant à noter, et qui touche à la question du douaire, est la proposition de Charles III offrant à l'archiduchesse la résidence d'Annecy ou de Thonon. Evidemment, il redoute de voir Bourg et la Bresse aux mains de la fille de Maximilien, qui possède déjà la Bourgogne et la Franche-Comté ; de plus, par cet échange, il se couvrirait des Suisses et intéresserait l'Empire à sa défense. L'auteur relate la proposition sans commentaires ; il est vrai que Charles III, indécis et tenu du reste par les engagements anciens du douaire, doit abandonner rapidement cette suggestion. Il nous semble toutefois que le fait a son intérêt.

On trouvera au dernier chapitre intitulé « les Œuvres Pies : Le Saint-Suaire, l'Evêché de Bourg, Brou », d'intéressants détails sur ces sujets attachants.

On notera, concernant Chambéry, l'étrange coïncidence de la présence, à la recluserie du Pont du Reclus, d'un écuyer de Marguerite, Yves de la Howarderie. Il avait connu la princesse, enfant, à la Cour de France et l'avait accompagnée en Flandre, après la rupture de son mariage

Digitized by Google

avec Charles XIII. Il ranime ces souvenirs dans deux suppliques qu'il adresse à Marguerite, lui rappelant qu'il était près d'elle à Melun, lorsque la ville s'excusant de la qualité des vins qu'elle lui avait offerts et qui, par rudesse de saison, étaient un peu verts, elle avait répondu qu'il n'était pas étonnant que les vins soient verts puisque cette année tous les serments (sarments) étaient brisés. L'anecdote est connue, elle est dans Guichenon et d'autres, mais sans précision de lieu. Elle montre l'esprit de répartie d'une jeune princesse de onze ans et le ressentiment d'un affront qu'elle n'oubliera jamais.

La place légitimement donnée à l'ouvrage de M. Bruchet nous mesurera, je m'en excuse, celle des autres envois. D'un caractère tout différent, le travail de M. Désormaux touche cependant, et plus profondément qu'on ne pourrait le supposer d'abord, à l'histoire.

Les patois ont deux aspects : l'un de saveur immédiate qui les confond avec les fruits et l'atmosphère du pays, en ce sens ils traduisent le caractère de la race avec une force insinuante, chargée de grâce familière et rustique, qui sait rejoindre et émouvoir profondément notre cœur ; l'autre de valeur positive et documentaire, puisque les patois représentent un instant de la formation de la langue, étant comme le français une transformation du latin vulgaire.

Pour cette valeur documentaire, les patois sont de plus en plus étudiés, on y recherche des formes intermédiaires donnant la clef de certaines transformations, on y observe les lois des variations phonétiques, on dresse des atlas fixant la distribution géographique et l'aire de certains sons ou mots donnés... Si l'on joint à cela que, dans ses mots expressifs, le patois témoigne de faits historiques, d'états des mœurs, de communauté de race, de parenté d'origine, on peut entendre que le champ d'étude qu'il présente est extrêmement vaste. Au delà de la linguistique et de la phonétique, qui en font l'anatomie, les parlers

Digitized by Google

régionaux reprennent leur vie agissante et peuvent singulièrement vivifier l'histoire.

Chez nous, les patois ont été étudiés depuis assez longtemps, entre autres par MM. Pillet, Constantin, Despine, Brachet, mais aucun de ces auteurs n'a contribué à cette étude avec l'ampleur et la rigueur de méthode qu'y apporte depuis de longues années M. Désormaux.

Depuis la publication, en 1902, du Dictionnaire Savoyard auquel il a attaché son nom auprès de celui de M. Constantin, les travaux de philologie de M. Désormaux sont suivis et hautement appréciés de tout le monde savant adonné à ces études. « La Bibliographie méthodique des parlers de Savoie » qu'il vient de publier, et nous présente aujourd'hui, est un ouvrage de grande importance, qui constitue un instrument de travail de premier ordre, non seulement pour les romanistes et les philologues, à qui il est destiné, mais encore pour tout savoyard s'intéressant à l'histoire littéraire de Savoie, à l'histoire naturelle et, sous bien des rapports, à l'histoire tout court.

En l'absence d'une Bibliographie savoisienne complète — ouvrage qui manque encore à notre région et dont l'entreprise conçue par MM. Perrin et Barbier eut un commencement de réalisation en 1892, sans dépasser la lettre F — il est facile d'entrevoir les services que l'on peut attendre, sur certaines matières, de l'ouvrage de M. Désormaux et des sources qu'il indique. Ce point de vue, bien que secondaire dans l'esprit de l'auteur, lors de l'établissement de sa nomenclature, ne pouvait être oublié par nous, d'autant qu'il s'agit d'examiner l'ouvrage en vue d'un concours d'Histoire.

L'œuvre se divise en deux grandes parties, la première concerne la Langue, la deuxième (Littérature dialectale) concerne les textes. Elle se termine par divers appendices et des tables de noms d'auteurs.

Dans la première partie, la Langue, sont répertoriées d'abord les sources de documentation générale : Archives, Bibliographies, Catalogues, Tables, Revues, Histoires

Digitized by Google

générales de Savoie, Monographies. Viennent ensuite : II. La Géographie linguistique, comprenant entre autres les ouvrages traitant des limites dialectales et la place du savoyard dans le domaine franco-provençal ; les cartes linguistiques. Puis : III. L'histoire de la langue ; IV. L'étude des parlers de Savoie ; enfin V. Les sons et la graphie. Là, on trouvera toute une série d'études spéciales sur la phonétique, notamment : la Phonétique en Savoie, de M. Désormaux ; le mode et les étapes de l'altération du *c* en gallo-roman, de Gaston Paris ; le *w* germanique en Savoie, du savant Gillièron..... Le chapitre VI. Les mots, se divise et subdivise en un grand nombre de paragraphes suivant la tendance très accusée de l'ouvrage ; on est tenté d'y voir une exagération systématique du classement, cependant on recueille ici, et de ce fait, l'avantage d'une série de bibliographies spéciales pouvant rendre service. Par exemple, le naturaliste rencontre une section, Flore et Faune, qui va du n° 469 au n° 502 ; elle renferme des titres très intéressants, dont le dernier est : Cris, chants, attitudes des animaux. Plus loin sont réunis des n$^{os}$ 503 à 532 des ouvrages ou notices concernant les Mesures, Monnaies et Poids. Enfin, deux sections groupent les vocabulaires techniques et les argots de métier.

Ailleurs les sources d'études lexicographiques sont signalées et annotées succinctement : comptes de Châtellenies, inventaires de châteaux et de mobilier.

Tout ce qui concerne l'onomastique (étude des noms propres) est de grande importance pour l'historien, par les lumières projetées sur l'origine des noms de personnes et surtout de lieux. Le grand ouvrage de d'Arbois de Jubainville : « Recherches sur l'origine de la propriété et des noms de lieux habités en France », bien connu de ceux qui s'occupent de nos origines historiques, fait date dans cette science de l'onomastique et a déterminé une floraison d'études importantes en Savoie, parmi lesquelles figurent au premier rang celles de M. Marteaux.

La sémantique, ou science des significations, mise en

Digitized by Google

honneur par Michel Bréal, étudie, entre autres, les changements de signification des noms, l'enrichissement de la langue, par la création de substantifs dérivant d'adjectifs. Pour prendre un exemple : c'est ainsi que le nº 785 de M. Désormaux se réfère aux noms de poissons provenant d'adjectifs de couleur, ainsi s'expliquent les noms de vairon, baroula, moutela, ablette, verdon, etc...

Quant à la deuxième partie de l'ouvrage : Littérature dialectale (textes et critiques) elle intéresse, de toute évidence, l'Histoire de Savoie. Elle est divisée en textes anciens, subdivisés du Moyen-Age au XVIIIe siècle, et en textes modernes.

Dans les appendices on trouvera notamment l'historique des qualificatifs, allobroges, savoyen, savoyard, savoisien, sur lesquels la discussion revient fréquemment. Parmi les tenants de « savoyard » l'auteur aurait pu ajouter Montaigne, comme en témoigne la plaisante phrase suivante : « ... et diseoit le Savoïard que « si ce sot de roy de France « eut bien sceu conduire sa fortune, il estoit homme pour « devenir maistre d'hotel de son duc » ; son imagination ne concevait aultre plus élevée grandeur que celle de son maistre. » (Essais. Liv. I, chap. XXV.)

L'ouvrage de M. Désormaux se termine enfin par un précieux glossaire de termes usuels en Savoie ayant fait l'objet de remarques ou d'études.

Vous voyez, Messieurs, la méthode et le soin de classement qu'a apportés M. Désormaux à la nomenclature qu'est ordinairement un ouvrage bibliographique. Ce travail de longue haleine qu'il a poursuivi pendant vingt-cinq ans est digne des plus grands éloges ; consulté fréquemment par les travailleurs auxquels il rendra de grands services, il perpétuera le souvenir de son nom auprès d'eux.

Messieurs, votre Commission vous propose en conséquence de décerner le prix Caffe (1924) à MM. Bruchet et Désormaux, en le répartissant entre eux dans la proportion de mille francs à M. Bruchet et cinq cents francs à M. Désor-

Digitized by Google

maux; elle vous exprime en outre le vœu de voir publier dans les Mémoires de l'Académie le manuscrit inédit de M. Max Bruchet, pour le grand intérêt historique qu'il présente.

Les deux auteurs couronnés l'emportent nettement par l'importance de leurs travaux sur les concurrents qui nous restent à examiner. L'un d'entre eux, M. Fontaine, instituteur honoraire, Officier de l'Instruction publique, nous a adressé six volumes, imprimés ou manuscrits, formant un total de 1.591 pages, ayant pour titres : Histoire de Beaufort et supplément (2 volumes), Henri IV et Sully en Savoie (2 vol.), St-Beron, la Vallée du Guiers, le Bugey Savoyard (2 vol.). Ce labeur considérable, dans lequel les traditions orales, les questions géographiques et économiques tiennent une place importante, témoigne de l'intérêt passionné que porte à notre histoire M. Fontaine. Nous serions heureux de voir récompensée la vie de travail de M. Fontaine par l'attribution de la Médaille Metzger, qui marquerait le prix que l'Académie de Savoie attache aux efforts persévérants et désintéressés.

Les œuvres que nous devons passer en revue maintenant, si elles se trouvent en deuxième ligne, sont loin d'être sans valeur, nous tenons à le déclarer ; elles représentent même le niveau fréquent de nos concours d'histoire et ne doivent leur place qu'à la présence de deux concurrents d'exceptionnel mérite.

L'histoire de la Ville d'Evian de M. Perroux est un travail important, dans lequel l'auteur a mis en jeu nombre de renseignements intéressants dont plusieurs pris aux Archives de Turin qu'il a consultées lui-même pour cet objet. Si, à notre avis, le classement des faits laisse à désirer, étant distribué par règnes, chronologiquement, ce qui expose à de l'émiettement et à des redites, il peut se défendre assez justement, aux yeux des habitants d'Evian, en ce sens qu'il fait tableau, à chaque époque, de la situation de la ville, relatant de faibles changements, permettant la comparai-

Digitized by Google

son précise d'un âge à un autre. Pour nous, il offre l'inconvénient, sur un monument ou une institution donnée, de nous obliger à feuilleter et rechercher dans chaque chapitre des renseignements épars, au risque d'en oublier si la recherche est hâtive. Il faut reconnaître, toutefois, qu'une table méthodique des matières réparerait facilement cet inconvénient du manuscrit, et que le but de M. Perroux, d'intéresser surtout les habitants d'Evian à la physionomie de leur ville, au cours des époques passées, est parfaitement atteint. Il l'est même fort agréablement.

L'auteur fait usage d'un style aisé, rapide, souvent fort imagé (dont il se grise même, parfois); il en pare le récit du séjour des Comtes de Savoie dans la ville, il les plie à l'exposé des moindres détails qu'il sait sortir de leur rigueur et animer souvent d'une vie profonde.

La ville s'y prête, sa position sur le lac et sur la grande voie internationale du Simplon en font de tout temps un lieu de passage. Elle est port de péage, les marchandises s'y amoncèlent, de nombreux commerçants y trafiquent ; le prince y possède château et des fêtes s'y déroulent. Elle abrite collège, hôpital et communautés. Elle deviendra ville d'eaux, et sur le début de son rôle balnéaire on trouvera dans ce volume d'intéressantes pages.

Une période de son histoire qui donne lieu à de précieuses observations est celle de l'occupation espagnole (1742-1748) qui fut généralement très lourde et désastreuse pour notre pays, comme chacun le sait. Un régent du Collège d'Evian, Guillaume Faucoz, né à Vacheresse, et professeur de quatrième, en fut témoin oculaire. Il en garda mémoire par un journal auquel M. Perroux fait de larges emprunts et qu'il résume en quelques pages, dont voici de courts extraits :

« Faucoz estime les Espagnols très honnêtes gens, ils n'ont mis à feu et à sang qu'un petit nombre de villages qui leur avaient opposé de la résistance, ils se contentent de lever une taille triple de celle levée auparavant et de réquisitionner pour les besoins de l'armée les pailles et les fourrages des cultivateurs. A Evian, ils ont pris asile dans les

Digitized by Google

principales maisons de la cité... le plus humble des bourgeois fournit un minimum de quatre lits avec paillasse, 2 draps, couvertures, coussins ; 22 compagnies campent en ville... Faucoz reçoit deux jolis et honnêtes cadets auxquels il offre sa chambre de dessus, puis un trompette ; il apprécie favorablement ses hôtes, très paisibles, ne lui occasionnant que peu de frais, car tout le monde passe la soirée en famille autour d'un petit feu. Les officiers sont habillés de blanc avec parement bas, sur l'épaule ils portent cordon rouge et cocarde ; les soldats portent habits rouges, avec parements et bonnet blanc en dehors, et rouges en dedans. Les trompettes et les cymbaliers sont en habit d'écarlate avec galons d'argent..., les souliers sont à bout carré et talon haut.

Ces soldats sont fort sensibles au froid... ils fument des cigarettes, ce qui est encore inconnu à Evian... ils paraissent comprendre le français et mieux encore le patois... Les cavaliers sont de mœurs édifiantes, ils se moquent des hommes qui se couvrent à l'église pendant le sermon.

Le 16 juillet 1743, les cavaliers sont relevés, tout le monde pleurait, les soldats se prosternaient devant les bourgeois, leur demandant pardon du mal qu'ils pouvaient leur avoir fait, personne ne travailla en ville pendant deux ou trois jours de la tristesse de la séparation. »

Les contingents qui suivirent laissèrent moins bon souvenir et la population d'Evian fut heureuse de les voir quitter la région le 5 juin 1748. Dans la vallée de l'Isère, la Basse-Maurienne et la vallée de Chambéry, l'occupation avait été autrement lourde et brutale.

Vous pouvez vous figurer, Messieurs, l'intérêt, mais aussi les difficultés que présente le dessein de publier un état, aussi complet que possible, du personnel ecclésiastique d'une province, durant les siècles de notre histoire. La réunion des renseignements nécessaires, dispersés en une foule de lieux, parfois rencontrés dans les actes les plus inattendus, exige un travail et une attention constante, une patiente recherche qui ne peut donner ses fruits qu'au terme d'une vie de

Digitized by Google

labeur. Le savant chanoine Richermoz avait entrepris ce travail pour le diocèse de Tarentaise. Il l'avait fort avancé, avec l'aide de M. l'abbé Emprin, lorsqu'il mourut en 1918. La partie ancienne n'étant pas encore au point, le volume qui nous est présenté avec les signatures de MM. Richermoz et Emprin reste confiné à une période récente (1802 à 1906).

En dehors de l'excellente présentation de ce travail, il faut signaler, surtout, les notices épiscopales, par quoi il débute. Elles font connaître en quelques pages d'un style simple, mais plein de finesse, la vie et l'œuvre de chacun des évêques qui se sont succédés à la tête du diocèse de Tarentaise.

Lors du Concordat, le nombre des évêchés ayant été fortement réduit, le diocèse dépendit de celui de Chambéry. Il fut rétabli le 5 août 1825 par Bulle du pape Léon XII. Nous avons à ce titre, et pour la période de 1802 à 1825, quelques pages sur Mgr de Moustiers de Mérinville, Mgr de Solle, Mgr Bigex. Lorsque le siège de Tarentaise est relevé, il est occupé d'abord par Mgr Martinet à qui une assez longue et intéressante notice est consacrée, puis Mgr Rochaix, Mgr Turinaz, du Châtelard en Bauges, Mgr Gros, Mgr Turinaz né à Chambéry et neveu de l'évêque de même nom, Mgr Pagis, le premier des évêques du diocèse rétabli qui ne fût pas Savoyard d'origine. Figure fort intéressante Mgr Pagis, de Moûtiers passa à Verdun... la série se poursuit ensuite plus près de nous par les noms que vous connaissez.

Quelques pages sont également réservées aux évêques originaires de Tarentaise : Son Eminence le cardinal Billiet, Mgr Charvaz, Mgr Collomb, Mgr Miège, Mgr Dunand.

L'ouvrage se poursuit par une description succincte des paroisses et la liste des prêtres qui les ont dirigées ; il se termine par un dictionnaire biographique des ecclésiastiques du diocèse.

En louant l'ensemble de ce travail, nous souhaitons la prochaine publication de la période ancienne, d'un intérêt plus général.

Digitized by Google

Les monographies de communes ou de paroisses qui tiennent parfois une place importante dans nos concours ne sont représentées que par un seul et dernier envoi : « Fessy et Lully » de M. l'abbé Trosset. Ce volume, de 480 pages, nous offre l'histoire détaillée de la localité qu'elle suit principalement de la période féodale jusqu'au lendemain de la dernière guerre.

Fessy et Lully sont dans le bas Chablais, à 25 kilomètres de Genève, à 12 de Thonon. Avec diverses communes voisines, elles faisaient partie, au XIIIe siècle, de la Terre de Langin, relevant des Comtes de Genevois. La Maison de Langin, d'après « Le Pourpris historique » de Charles-Auguste de Sales, « allant de pair pour le moins avec les plus anciennes et plus illustres races ». En suite de la fondation de la Chartreuse de Vallon, au fond de la vallée de Bellevaux, et par diverses donations, une partie du territoire de Fessy devient un fief rural des Chartreux, sous le nom de Vallonet. Au même moment, à Lully, et aussi par donations, se constitue un fief, dit de la Ravorée, dépendant de l'abbaye d'Aulps. De nombreuses familles nobles, dont les de Fessy et les de Lully, ont possession sur ce territoire suivant le mode d'enchevêtrement qui caractérise l'époque, l'unité territoriale étant dissimulée sous la diversité des pouvoirs et des juridictions régissant le statut des personnes et des biens.

La particularité caractéristique de la présente monographie est le soin qu'a apporté l'auteur à l'étude des familles rurales qui composent la paroisse. L'ouvrage compte nombre de tableaux ou notices généalogiques concernant les habitants de Fessy-Lully, elles remontent parfois au XIVe siècle et certaines sont intéressantes par diverses particularités : les Neuvecelle, Portier, Hudry... Nous retrouvons, liés à la vie du pays, les de Vignet, dont un fut fondateur et président de notre Académie, et apprenons que la branche cadette de cette famille, restée à Fessy-Lully, s'est éteinte en 1903.

Divers détails sont donnés sur l'agitation causée par

Digitized by Google

le protestantisme et sur la période révolutionnaire. En résumé, ce volume sera précieux pour les habitants de Fessy-Lully.

MESSIEURS,

Nous sommes arrivés au terme de notre rapport, et considérant, d'une part l'intérêt des ouvrages examinés et, d'autre part, l'existence d'un reliquat de sept cents francs, dans la distribution du dernier prix Caffe, votre Commission vous propose finalement de répartir cette somme entre les trois derniers auteurs par l'attribution d'une médaille de 300 francs à M. Perroux et deux médailles de 200 francs, l'une décernée à MM. Richermoz et Emprin, l'autre à M. l'abbé Trosset.

F. GRANGE.

Digitized by Google

# CONCOURS DE POÉSIE DE 1926

(FONDATION GUY)

## RAPPORT DE LA COMMISSION

PRÉSENTÉ A L'ACADÉMIE

*dans sa séance du 24 mars 1927*

MESSIEURS,

L'Académie a reçu dans les délais fixés onze manuscrits.

Deux d'entre eux, qui portent dans l'ordre d'arrivée les numéros 2 et 11, ont été éliminés sans examen, leurs auteurs ayant contrevenu à une des prescriptions essentielles du règlement, qui est l'anonymat. En se nommant, ces concurrents se sont exclus. L'intention du fondateur n'a pas été que l'Académie couronnât un poète, mais qu'elle décernât tous les deux ans un prix au meilleur envoi anonyme de vers inédits. La tâche de déterminer quel est le meilleur envoi est assez délicate sans que des considérations de personnes viennent s'y mêler et, parmi les observations que votre Commission doit vous soumettre aujourd'hui, la plupart nous seraient interdites si les noms des concurrents nous étaient connus.

Des neuf manuscrits examinés l'impression ne se dégage pas qu'il existe en ce moment, parmi les Savoyards, un grand poète ; du moins il n'a pas concouru cette année.

Les réminiscences sont trop nombreuses et trop visibles. L'inexpérience s'aggrave fréquemment de paresse et il suffirait parfois d'un peu d'effort pour corriger des fautes

Digitized by Google

lourdes de prosodie ou de syntaxe ou pour éviter des hiatus sans excuse.

Trop souvent la rime, au lieu de se limiter à sa fonction, qui est de marquer le rythme et de soutenir la cadence, entraîne l'écrivain à rompre le cours de la pensée ou à fausser l'expression du sentiment. L'esclave devient maîtresse et asservit le poète, contrevenant au précepte formulé jadis par Boileau et justifiant l'anathème que prononça naguère contre ce jouet d'un sou le poète immortel qui s'appela Verlaine.

Il ne semble pas malheureusement que nos concurrents soient tous des débutants, de qui on puisse espérer qu'ils acquerront la maîtrise et se révèleront poètes.

La plupart des envois sont faits de pièces détachées et surtout de sonnets, dont l'ensemble constitue bien le minimum de cent vers prescrit par le règlement, mais qui témoignent d'une verve un peu courte et trop vite épuisée. Manquerait-on de souffle au pays de Jean-Pierre Veyrat, dans cette Savoie où Lamartine a trouvé quelques-unes de ses inspirations les plus abondantes ?

Si le concours de cette année ne nous apporte pas encore le poème que l'Académie de Savoie serait fière de signaler aux admirateurs de la grande poésie française, nous avons du moins reçu, portant le numéro 3 et sous cette devise : « Le gui porte bonheur », un opéra.

Oui, Messieurs, un grand opéra, en quatre actes et qui s'appelle *Aélia*. Mise en scène et jeux de lumière, couplets *ad libitum* suivant les convenances du musicien, chœurs de soldats et solos pour la forte chanteuse, cour d'amour et mort du ténor, tout y est, il n'y manque que la musique. Mais elle y manque. Nous vous proposons de réserver ce manuscrit pour le jour où l'Académie mettra au concours un livret d'opéra. Les vers d'*Aélia* y seront plus à leur place qu'au concours d'aujourd'hui.

Le même concurrent complète son envoi par quatre poèmes, heureusement meilleurs que son opéra. *Le Fils de*

Digitized by Google

*Bernard* et *Notre Savoie* contiennent des poésies fugitives où l'on trouve de la facilité et du mouvement. L'ode intitulée *Sa Pensée* est faite de cent vers groupés en strophes de quatre et les premier et quatrième vers de chacune de ces vingt-cinq strophes sont uniformément rimés en « aire » comme « mousquetaire » par exemple ou « bouquetière ». C'est là un caprice, presque un tour de force, où il ne faut pas nier que la rime provoque des rapprochements parfois inattendus. On peut aussi bien y voir, suivant l'humeur où l'on est, un jeu désolant ou une fantaisie agréable. Par surcroît la dernière poésie : *Le Vieux Capucin*, débute par une longue suite de rimes en « aire » et l'on retrouve ensuite de ces rimes, éparses ou massées, à chaque page du copieux manuscrit.

Ce poète-là, convenons-en, a du souffle. Nous avons eu la curiosité, pour voir jusqu'où peut aller ce jeu, moins poétique que terre-à-terre, de rechercher, au milieu de toutes ces rimes en « aire », le mot « dictionnaire » ; il n'y est pas, c'est à refaire.

Le manuscrit numéro 4 a pour titre *Pauvreté*, et pour épigraphe : « Pauvreté, vertu première dont on a fait un vice. » Nous ne voyons rien à vous en dire, si ce n'est que nous n'avons pas cru devoir le retenir comme ayant quelque chance d'obtenir le prix.

Le manuscrit numéro 5, devise « In vivo », s'intitule *L'Intérêt*. Le sujet n'est pas poétique et la composition s'en ressent. Nous le classons avec le précédent.

Le numéro 9 : « La Tradition fait partie de l'histoire », est une narration agréable, où nous est rapporté ce qui arriva à saint Guérin lorsqu'il voulut quitter son abbaye malgré les serfs et les manants qui prétendaient le garder au milieu d'eux. Il partait, sa mule buta et marqua l'empreinte de son genou dans le rocher. Guérin vit là la preuve manifeste que le bon Dieu, s'étant mis du côté des

Digitized by Google

manants et des serfs, ne voulait pas qu'il quittât son abbaye et il y rentra.

Le numéro 8 : « Où l'on se sent heureux il est doux d'être obscur », comprend, entre autres, deux pièces, *Baisers d'enfants* et *La Violette*, qui ont retenu notre attention un moment. Les quelques vers que voici vous feront peut-être comprendre pourquoi :

Pour vos baisers, enfants, vos baisers bons et doux,
Suaves et furtifs, comme en donnent les anges,
Nous nous inclinons tous et presque à vos genoux,
Comme si nous voulions les mêler à nos fanges.

Quand vers nous vous levez vos yeux francs et rieurs,
Ce sont des baisers bleus que donnent vos prunelles ;
Pour nos regards perdus sous l'océan des pleurs
Vos regards sont un phare aux vives étincelles.

C'est délicat... Mais ne voit-on pas que chacun de ces vers est construit pour le mot qui le termine, au lieu que la rime devrait n'être que l'auxiliaire du rythme.

Voici quelques vers extraits de *La Violette :*

Il est sous le buisson ou dans le coin ombreux,
A l'abri des frimas une touffe odorante
Et que défend parfois un arbuste épineux
De la main du passant ou de la brise errante.

Approche, humble poète, et viens chanter la fleur
Frileuse et sans éclat, la petite fleurette,
Au suave parfum, de modeste couleur,
Au nom harmonieux et doux de violette.

C'est charmant... Le poète observe sagement les règles de la prosodie. Il ne se laisse pas emporter par la fougue de l'inspiration, mais aussi faut-il dire que le sujet ne le comporte pas.

Digitized by Google

Dans le manuscrit numéro 1 : « Laus Deo », la pièce *Spera*, commence ainsi :

Quand les sombres forêts, en hiver toutes blanches,
Tremblent sous l'aquilon qui souffle avec effroi,
Pauvres petits oiseaux égarés dans les branches,
Comme vous devez avoir froid !

Vos pieds si délicats, sur la neige ou le givre
Comme sur le gazon, sautillent résolus.
Ah ! vous n'êtes donc pas tristes et las de vivre
Dans ces lieux qui pourtant ne vous connaissent plus !

C'est fort bien rimé, mais on sent quelque faiblesse dans l'expression et l'auteur, en écrivant ces vers, ne s'est peut-être pas souvenu d'avoir lu François Coppée.

Voici, dans le même envoi, un sonnet d'une forme plus sûre et qui ne vous paraîtra pas sans mérite :

Répondant à la voix du Seigneur qui l'appelle,
Le lévite s'avance, humble, silencieux,
Et, la tête inclinée, il attend que les Cieux
Répandent sur son front une faveur nouvelle.

C'est lui qui désormais, devant l'ange envieux,
Offrira chaque jour la Victime éternelle,
Lui qui pardonnera les péchés du rebelle ;
C'est lui qui des mourants ira fermer les yeux.

Car la voix du Pontife aux cieux fut entendue ;
La vertu du Très-Haut sur lui s'est répandue :
Il est prêtre : ô prodige, ô miracle d'amour !

Et quand, dans son bonheur, soudain il se relève,
Je n'ai plus qu'un désir et je n'ai plus qu'un rêve,
Celui d'être, ô mon Dieu, votre prêtre à mon tour !

Le manuscrit numéro 7 s'intitule : *Le Bûcheron du Semnoz.*



Digitized by Google

...Tout à coup, dans l'air lourd, le bruit d'une cognée
Vint troubler cette paix, de mystère imprégnée...
O le sinistre écho que cet écho fatal !
Un arbre se mourait donc sur le sol natal
Quand tout chantait la vie en ce jour de lumière !.
Hâtant le pas, bientôt j'atteignis la clairière
D'où provenaient les coups que j'avais entendus.
L'homme frappait encor. Des câbles suspendus
Aux branches d'un grand pin attiraient déjà l'arbre
Vers le sol ; sa blessure, aussi lisse qu'un marbre,
Laissait apercevoir ses nervures à nu,
Et quand du bûcheron le geste continu
Faisait voler le bois en éclats écarlates,
On croyait voir jaillir sous la cognée ingrate
Des gouttes d'un sang pur autour du tronc meurtri !

Ce sont là de beaux vers. Victor de Laprade, en des vers plus beaux encore, nous avait déjà apitoyés sur le chêne que l'homme frappe de sa lâche cognée... Voilà bien de ces poètes, qui nous tirent des larmes indifféremment à propos de pauvres gens se serrant autour d'une cheminée sans feu, et à propos de l'arbre que les mêmes pauvres gens abattent pour se chauffer l'hiver ou pour faire un mobilier de salle à manger !... La poésie consiste-t-elle à toujours gémir ?

Le concurrent inscrit sous le numéro 10 ne gémit du moins que sur lui-même. Son cahier de huit sonnets, présenté sous la devise : « Sempre avanti Savoia », témoigne de dons réels et d'une grande jeunesse. Il y a donc de l'espoir, pourvu que l'auteur consente à se discipliner et à ne pas dédaigner, si jamais il la rencontre sous ses pas, cette fleur incomparable : la simplicité.

C'est un poète plus savant que les précédents, mais il est heurté. Il a de la couleur, mais elle est conventionnelle. Son inspiration, il faut bien le dire, s'alimente parfois à des sources un peu troubles et les amours qui le tourmentent manquent de fraîcheur, jusqu'à ce point qu'on se retourne avec quelque regret vers la naïve candeur de tout à l'heure : *La Violette*, *Baisers d'enfants*.

Digitized by Google

Et, dans l'expression même, il peut réaliser de grands progrès. Voici, pour exemple sur ce dernier point, les quatrains du sonnet *Evocation :*

Je t'aime en tout ce qui resplendit ici-bas :
Grâce chaste et languide au cœur des lys enclose,
Aromes macérés aux pétales des roses,
Tulipes de velours, superbe des dahlias.

Frais matins au réveil embaumé de lilas,
Harmonies clangorant des archets virtuoses,
Ethers diamantés de myriades grandioses,
Couchants empourprés d'or sur les horizons las...

Hé, monsieur, endiguez de grâce le torrent de vos images ! On en a, d'un seul coup, plein les oreilles, plein le nez et plein les yeux !... Résistez à l'attrait des mots rares et difficiles et à l'agrément d'obtenir du bourgeois l'aveu tacite — mais nous le formulons ici nettement — qu'on ne comprend pas bien ce que vous voulez dire !... Et puis, ne conviendrez-vous pas avec nous que cette suite de quatorze syllabes, non compris la muette : « Ethers diamantés de myriades grandioses » ne peut, à moins de se serrer beaucoup trop, trouver une place décente au milieu d'une pièce de vers où vous vous êtes astreint vous-même à la coupe de l'hexamètre ?... Evitez à vos lecteurs les vers-accordéon !

Combien nous préférons, parmi vos sonnets, en dépit d'une syntaxe incertaine, celui que vous intitulez *Trésor !*

Rêvant de renommée, ou trésors et blasons,
Affamés de butin que rien ne rassasie,
Ils partent, chevauchant l'ardente Frénésie,
Au Pactole ravir de pleines cargaisons.

Rêvant gemmes de feu cascadant à foison,
Du trône de Crésus, des fastes de l'Asie,
De pays où goûter au suc de l'ambroisie,
L'âpre soif des splendeurs égare leur raison.

Digitized by Google

Je vous laisse, insensés, les baisers de la Gloire,
Les galions remplis de richesse illusoire !
J'emporte sur mon cœur, enrobé de brocart,

Ma besace de pauvre où garder sans ternir,
Tel un joyau serti dans l'or du souvenir,
L'azur mystérieux de ton divin regard !

L'influence de José-Maria de Hérédia est manifeste, au moins au début de ce sonnet. Mais Hérédia n'est pas un mauvais maître en fait de ciselure. Encore faut-il se garder de l'excès, le métal n'étant pas la matière dont on fait les vers.

Nous attirons votre attention sur cet envoi, qui mériterait une récompense si nous en avions plusieurs à décerner et s'il ne nous restait un manuscrit à examiner, qui est le bon.

Votre Commission est unanime à vous proposer d'attribuer le prix de poésie de 1926 à l'envoi qui nous est parvenu le sixième et qui porte pour devise : « De toute son âme », sous cette réserve que le nom, caché sous l'enveloppe encore close, révèlera une personne — homme ou femme — née ou domiciliée en Savoie. Vous y verrez s'exalter les émotions qui, de tout temps, arrachèrent aux poètes leurs plus beaux cris : l'amour, la souffrance et l'espoir.

Homme ou femme... Nous nous risquons à diagnostiquer que le lauréat n'est pas un homme. Non pas tant à cause du sujet, les hommes s'entendant fort bien à mettre de beaux vers sur les lèvres des femmes ; mais il nous semble que les purs sanglots que voici n'ont pu jaillir que d'une âme féminine. Peut-être nous trompons-nous, nous le saurons bientôt.

Ce court poème est intitulé *L'Absent*. Nous aimons mieux vous le lire que d'en analyser devant vous les qualités et les défauts. Faiblesses et beautés vous apparaîtront, comme à nous, au passage, et l'ensemble justifiera, croyons-nous, notre choix. Le voici :

Digitized by Google

## L'ABSENT

Mon beau chasseur est absent; il est allé dans les pays lointains; il est maintenant dans le champ de la mort.

OSSIAN.

Je me rappelle ; ici tu me disais adieu,
Nous étions séparés par ce buisson de roses.
Il faisait beau le jour où tu partis... Mon Dieu,
Pourquoi donc faisiez-vous si brillantes les choses
Quand notre cœur était si triste, quand nos yeux
Ne pouvaient se lever pour contempler vos cieux ?
Hélas, tu n'as pas vu que je voulais encore
Pour la dernière fois te donner un baiser,
Et mon cœur qui brûlait d'amour inapaisé
N'a pu te rapprocher de celle qui t'adore
Un instant... et là-bas tu t'en allais souffrir !...
Il ne s'en ira plus, mon beau chasseur, quérir
Les oiseaux diaprés d'azur, d'or et de rose
Pour celle qui l'attend tous les soirs, quand les choses
Se teintent des rayons du jour qui va mourir !
Tu venais, souriant, de la forêt lointaine,
Joyeux, les yeux brillant d'amour et de bonheur,
Les cheveux emmêlés de plumes et de fleurs
Et, gravé, tu me couronnais comme une reine.
Tu me disais des mots si doux que j'en pleurais !
Le monde était si pur, si clair, quand tu m'aimais !
L'air était parfumé d'odeurs délicieuses,
Le ciel se parsemait de fleurs mystérieuses,
Je t'attendais toujours avec le même espoir
Et, la main dans la main, nous rêvions tous les soirs...

...Et puis un jour tu revins triste de la chasse...
Pourquoi ? J'étais heureuse, il faisait beau, le jour
Semblait nous inviter à nous aimer toujours...
Mais tes beaux yeux rêveurs, loin de moi, dans l'espace,
Par delà les sommets qui frangeaient l'horizon,
Cherchaient d'autres pays, où je ne pourrais être...
Oh, depuis cet instant où tu voulus connaître
Comment on égorgeait les hommes sans raison,

Digitized by Google

Je me suis dit : « Le vent qui ce soir l'accompagne
Vers ces pays lointains, le vent de nos montagnes,
Ne me parlera plus... c'est donc fini, mon Dieu ! »

...Tous les soirs je viens là, j'attends mon amoureux,
Et quand l'étoile bleue et la lune se lèvent,
Quand la brise murmure un chant qui te plaisait,
Je crois que c'est ton pas, ce bruit dans la forêt,
Et près de moi tu viens dormir comme en un rêve.
Oui je rêve de toi, tous les soirs... Que fais-tu ?
Les bois sont toujours beaux, la brise est toujours fraîche,
Ils sont encor nombreux, les oiseaux, pour tes flèches.
Je ne sais pas pourquoi je t'ai tant attendu
Ce soir ; un rossignol chantait près de la source
Où tu venais t'asseoir gaiement pour rafraîchir
Ton gosier altéré par une longue course
Et je ne sais pourquoi j'ai dit : Il va venir !
... Il va venir !... J'ai cru te voir passer dans l'ombre,
Glisser comme un fantôme auprès du taillis sombre
Et brusquement surgir tout près de moi, dressant
Ta haute silhouette, immobile et farouche !
Mais j'ai posé mes mains sur mes yeux et ma bouche
Pour ne plus voir flotter le reflet décevant
Du nuage indolent qui voguait sous la lune
Et pour ne pas crier mon amour au passant
Qu'il m'avait semblé voir surgir dans la nuit brune !
... Tes yeux sont-ils tournés vers l'azur aujourd'hui
Et tes doigts sur ton arc, comme sur une lyre ?
Seul, près des feux du camp qui meurent dans la nuit ?
Aux longs soupirs du vent sur flancs les du navire
Sous le clignotement des fleurs blanches des cieux
O dis ! te souviens-tu de nos amours lointaines,
Quand nous marchions parmi les roses, tous les deux,
En écoutant rouler le fleuve dans la plaine ?...
Le vent m'a dit ce soir que tu pensais à moi.
Les chants que murmuraient les ruisseaux dans la mousse
Venaient de ces pays lointains et c'est ta voix
Qui frôlait les sapins, si joyeuse et si douce !
Les caresses des fleurs m'ont fait penser à toi,
Ce soir divin est fait pour celui que j'adore !
... O Dieu, si j'étais là pour la dernière fois !

Digitized by Google

Et si j'allais mourir ! Ami, serai-je encore,
Lorsque tu reviendras haletant pour me voir,
A t'attendre ardemment, ici, comme ce soir ?
Peut-être sous ces fleurs, peut-être sous ces roses,
Que tes pieds fouleront et que tu cueilleras,
Je serai là couchée et tu me chercheras !
Mes yeux seront fermés, ma bouche sera close,
Et moi qui tous les soirs attendais ton retour,
Qui dès le premier bruit de tes pas sur les pierres,
Aurais couru vers toi pour te voir la première
Et te donner ces fleurs et te parler d'amour,
En berçant dans tes bras l'oubli de ma misère,
Je ne t'entendrai pas, je ne te verrai pas !...
Oh, ton cri d'espérance... et tes appels d'angoisse,
Ta voix joyeuse et grave... et douloureuse, hélas !
Je l'entends, je l'entends, tout près de moi, qui froisse
Les feuilles et les fleurs, tendre comme jadis !
O Dieu ! Si j'entendais tes dernières paroles,
Si c'étaient tes adieux, ces soupirs qui me frôlent
Et cette voix d'enfant qui pleure dans la nuit !
Si tu mourais là-bas !... Il fait sombre et silence,
Et j'ai froid dans le cœur, et je meurs d'espérance,
Les cheveux emmêlés aux fleurs qui te plaisaient !...

... Tu ne reviendras plus dans ce bois, je le sais.
Nous nous retrouverons derrière ces étoiles,
Dans le palais que Dieu réserve à notre amour.
... M'attendais-tu déjà ? comme moi ? tous les jours ?
Je viens ! tu peux m'ouvrir le rideau qui te voile.
Les cieux s'inondent de clartés, la nuit se meurt.
Je monte au paradis dans une apothéose,
Illuminée, ainsi qu'en un torrent de roses,
Et là-haut je te vois sourire, ô mon chasseur !...

Aussitôt après la lecture en séance publique de ce rapport et de ce poème, l'enveloppe portant la devise « De toute son âme » a été ouverte par le Président de l'Académie, et le lauréat proclamé. C'est M. JEAN BORDEAUX, La Tronche (Isère), né à *Thonon*.

G. DE FONCLARE.

Digitized by Google

Digitized by Google

# DISCOURS DE RÉCEPTION

ET

# ÉLOGES FUNÈBRES

Digitized by Google

Digitized by Google

# DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

# M. le Comte L. COSTA DE BEAUREGARD

---

MESSIEURS,

Le cœur a ses raisons que votre protocole ne voudrait certainement pas méconnaître : pourrait-il m'interdire, encore sur le seuil de votre trop bienveillante Compagnie, de partager avec vous la peine si cruelle de ne plus trouver ici celui qu'Henry Bordeaux a si justement appelé « notre nouveau Xavier de Maistre », l'excellent ami, l'exquis poète, Emmanuel Denarié.

Si quelque chose pouvait m'adoucir un tel regret, ce serait d'être accueilli par celui que vous avez voulu mettre à sa place. Il serait inconvenant de la part du dernier de vos élus de le louer aujourd'hui. Je paraîtrai donc ignorer ces talents, ces mérites, ces vertus, patrimoine familial d'ailleurs, qui n'ont jamais eu raison d'une profonde modestie.

Qu'il me soit permis du moins, mon cher Président, de rappeler l'ancienneté des liens qui unissent, non pas nos personnes seulement, mais nos familles, et auxquels les plus chers et les plus proches des miens ont attaché tant de prix.

MESDAMES,
MESSIEURS,

Vous souvient-il du mot cinglant décoché par certain critique à M. Jonnart, entrant à l'Académie Française ?

Digitized by Google

« Le nouvel élu, disait-il cruellement, n'a jamais écrit, à notre connaissance, que des lettres de démission. »

N'ayant encore abandonné aucun des postes auxquels la bienveillance de mes concitoyens m'a appelé, je dois, hélas ! Messieurs, reconnaître mon bagage littéraire encore plus léger que celui de M. Jonnart.

Aussi, depuis qu'il est des Académies, et que les membres en sont modestes, nul plus justement que moi n'a pu s'étonner et s'émouvoir de son admission subite en si docte compagnie. Et je m'y sentirais, Messieurs, fort mal à l'aise si je n'avais le sentiment d'être appelé au milieu des lettrés, des érudits, des savants que vous êtes, pour y représenter — bien imparfaitement, hélas ! — les Combattants de la Grande Guerre, ces soldats de nos Alpes qui, au jour le jour, de 1914 à 1918, ont écrit, en tranquille patois de chez nous, une page d'épopée, digne, elle, de vos plus magnifiques lauriers. Serait-ce grandir ou diminuer ces compagnons d'armes que de les croire, par atavisme, plus enclins que d'autres au sacrifice ? Chacun ne sait-il pas que de tout temps le Savoyard s'est donné lentement, progressivement, à bon escient, mais sans retour, à toutes les nobles causes ?

Il faudrait logiquement, après ce que je viens de dire, vous faire parcourir le vaste champ de bataille qui, des Vosges à la mer, fut témoin de tant d'héroïques dévoûments. Mais nous manquons de recul encore pour mettre la définitive auréole de l'histoire au front de nos Alpins. Les Annales de notre race, comme celles de notre vieille dynastie, peuvent d'ailleurs fournir en grand nombre des exemples de dévoûment, obscur ou éclatant, tel qu'aux grandes heures on le comprend chez nous. L'époque de la Révolution ayant mieux que toute autre éclairé les cimes et les bas-fonds de l'humanité, c'est à ce temps, si vous le voulez bien, que nous nous reporterons ensemble.

Dans la longue théorie des Princesses qui descendirent le cours de nos rivières pour unir aux lys de France la blanche Croix de Savoie, depuis cette lointaine Adélaïde,

Digitized by Google

épouse de Louis le Gros, dont seul peut-être notre confrère Pérouse pourrait nous dire quelque chose, jusqu'aux Comtesses de Provence et d'Artois que la mort prit l'une et l'autre avant le trône, il en est une dont la magnifique ascension dans le sacrifice m'a, dès le collège, inspiré une spéciale vénération.

Je n'ai pas certes la prétention de vous révéler, mais seulement le désir de vous rappeler, Marie-Thérèse de Savoie Carignan, princesse de Lamballe. Elle fut l'amie de la Dauphine, alors que la Dauphine était adulée et heureuse; mais elle fut surtout, aux côtés de Marie-Antoinette calomniée et honnie, le Cyrénéen volontaire des grands jours d'agonie.

S'il est, comme l'écrit Gérard d'Houville, des palpitations pareilles dans le passé et le présent, des inquiétudes qui seront toujours souffertes, des bonheurs toujours exaltés de même façon ; s'il est vrai que seuls les sentiments vivent et choisissent, à mesure qu'ils usent une apparence humaine, de nouveaux cœurs pour s'y loger, vous vous remémorerez avec émotion, et, j'espère avec bienveillance pour celui qui voudrait vous la rappeler, la tragique histoire de l'amie de la Reine.

« On est à l'aise avec les morts qui ne peuvent plus vous « sourire, ni démentir les belles pages de leur vie ! » (1).

## I

## L'Epouse

Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne, dont les brillantes qualités militaires et le sens politique avisé font rechercher l'alliance par tous les grands Etats d'Europe, est, aux premiers jours de 1767, l'ami de Louis XV.

Comme tel, il a reçu, le 8 janvier, par l'intermédiaire du baron de Choiseul, ambassadeur à Turin, une lettre

(1) Lacordaire.

Digitized by Google

autographe de Sa Majesté Très Chrétienne : le Roi de France demande pour son cousin, le prince de Bourbon-Lamballe, la main de Marie-Thérèse de Carignan.

Née le 8 septembre 1749, pendant les fêtes commémoratives de la délivrance de Turin par le prince Eugène, son grand-oncle, la Princesse n'est alors physiquement et moralement qu'une enfant, en dépit de ses dix-huit ans. La flambée d'une incomparable chevelure blonde, la transparence du teint, le charme du regard font oublier un front étroit, une bouche irrégulière et presque trop petite ; mais l'allure et la démarche, plus encore que les traits, séduisent par leur grâce élégante.

Comprimée par une éducation sèche et austère, telle qu'à tous les échelons de la société, des deux côtés des Alpes, on la reçoit alors, la nature aimante et passionnée de la petite Princesse ne s'est pas encore complètement épanouie.

Le docteur Saiffert, qui doit, à la Cour de France, la soigner quelques années plus tard avec clairvoyance et dévoûment, nous dit, dans un livre (1) consacré à l'étude du mal étrange dont souffre alors la Princesse, qu'elle avait déjà, toute jeune, de fréquents maux de tête et que son enfance en fut assombrie.

Elle le fut surtout par privation de tendresse. Tout enfant éprouve le besoin de se sentir aimé, de se blottir, aux heures de souffrances physiques ou morales qu'une sensibilité non encore contrôlée s'exagère, contre le sein d'une mère tendre et compatissante. L'aide et la protection des parents peuvent suffire à acheminer un être dans la vie, mais non à la lui faire aimer et à lui donner confiance en elle ; la jeunesse a besoin de monter vers sa destinée par un chemin ensoleillé et fleuri de tendresse.

Le prince et la princesse de Carignan paraissent ne pas soupçonner cette vérité.

Née Hesse-Rheinfels, protestante d'origine, austère par

(1) *Krankheitgeschichte der Princessin von Lamballe.*

Digitized by Google

nature, armée au cours de son éducation de principes rigides, la mère de Marie-Thérèse de Carignan manque de charme et de liant, sinon de bonté et de bienveillance occulte. La situation prépondérante des enfants de sa sœur, la Reine de Sardaigne, morte depuis trente ans bientôt, hante son esprit étroit et naturellement ombrageux : aussi se tient-elle constamment loin de la Cour où Charles-Emmanuel ne fait rien d'ailleurs pour l'attirer.

Le prince de Carignan est un soldat comme tous ceux de sa race ; mais l'amour des armes n'exclut pas chez lui le culte des lettres et des arts : il reçoit et encourage les artistes. Fastueux en dépit des préoccupations inhérentes à l'établissement de ses sept enfants, il a fait construire un théâtre auprès de son palais et somptueusement restauré son château de Raconis : il y passe l'été.

Les hivers à Turin sont sévères.

Veuf pour la troisième fois, attristé par la mort ou par la maladie de ses enfants, inquiet de sa propre santé, pénétré de la grandeur de sa mission et absorbé par elle, Charles-Emmanuel ne donne pas de fêtes, et les réceptions de la Cour, réduites au minimum d'ailleurs, sont sans attrait à cause d'une étiquette sévère. La noblesse, peu fortunée, ne cherche pas à réagir : aussi la future princesse de Lamballe n'a-t-elle guère figuré, au moment de prendre rang à la Cour de France, qu'à des parades militaires commandées par son père et à quelques réunions d'enfants chez le duc de Chablais.

Voulant néanmoins marquer à tous, et très particulièrement à Sa Majesté Très Chrétienne, le plaisir qu'il éprouve à accorder la main de sa nièce à un prince français, Charles-Emmanuel entend que les cérémonies du mariage se déroulent avec splendeur.

Dans son cabinet orné de sculptures de Collini, de peintures de Van Dyck et de Murillo, le Roi de Sardaigne est assis, le 17 janvier 1767, sur une sorte de trône ; il porte le grand-collier à émaux rouges de l'Annonciade ; les Chevaliers de l'Ordre et les Ministres d'Etat entourent la

Digitized by Google

famille royale : ce sont le marquis de Sales, le comte de Tournon, le comte d'Apremont, les marquis d'Aix et de St-Thomas, le baron de Blonay. Le comte de Viry, ministre des Affaires étrangères, vient de mourir ; son secrétaire, le chevalier Raiberti, le remplace.

Au centre de la salle, Marie-Thérèse est assise à une table : à sa droite a pris place son frère Victor représentant le prince de Lamballe. Derrière le jeune couple se tiennent le prince et la princesse de Carignan : en face de lui, le premier président du Sénat, Joseph-Louis Caissotti, marquis de Verdun, nommé notaire royal à l'occasion du mariage. Le premier président tend à son greffier, le sieur Despino, secrétaire des Relations extérieures, un parchemin scellé des fleurs de lys, et Despino, après avoir salué le Roi, commence la lecture du contrat (1).

C'est alors devant cette noblesse savoyarde, aussi fière que peu fortunée, une longue énumération des biens et bijoux que le prince de Lamballe tient de la duchesse de Penthièvre, sa mère, et de son Altesse Sérénissime la duchesse de Modène, son aïeule.

Plus heureuse de se donner, avec sa dot et son trousseau de petite bourgeoise, au jeune Prince dont l'image l'a séduite que de recevoir de lui les biens immenses que détaille Despino, Marie-Thérèse écoute à peine d'une oreille distraite : sur la route de Paris qu'elle va prendre le jour même, volent déjà son imagination et son cœur.

Cependant le Roi s'est levé : suivi de toute la Cour, il se dirige vers la galerie Daniele. Au pied de l'autel qui s'y trouve dressé, attend, entouré de ses chapelains, le grand-aumônier, Monseigneur Della Lanze, qui va bénir le couple princier.

Le docteur Cabanès raconte (2) que les nouveaux mariés passèrent après la bénédiction nuptiale dans la chambre

(1) Relation du Cérémonial du mariage (Archives du Ministère des Affaires étrangères, Italie). Documents produits par Raoul Arnaud.

(2) *La Princesse de Lamballe intime.*

Digitized by Google

de la Reine défunte où, pour sacrifier à l'étiquette, « la jeune Princesse s'étendit sur un lit de parade auprès du prince Victor de Carignan, son frère, dont, suivant l'usage, une jambe était déchaussée et l'autre avait encore la botte et l'éperon ».

Mais cette symbolique consommation du mariage ne paraît pas historiquement prouvée ; la correspondance de Choiseul établit au contraire que le Roi se sépara de sa cousine de bonne heure pour lui donner le temps de dîner et de prendre quelque repos, le départ de la Princesse pour Paris ayant été, sur les instances du duc de Penthièvre et du prince de Lamballe, fixé au jour même, à deux heures.

Si triste qu'ait été son enfance, la pauvre petite Princesse a le cœur serré en s'éloignant du palais Carignan. Répondant à peine au prince Victor, son frère, et au duc de Chablais qui, par ordre du Roi, l'accompagnent, elle sourit délicieusement à la foule dont les vœux et la sympathie l'enveloppent depuis le matin ; mais elle entend avec émotion, dans cette voiture qui roule vers la porte de Suze, « sonner de quart d'heure en quart d'heure les cent horloges de Turin » ! (1). Ne suffit-il pas, à certains jours, d'attaquer une note pour faire vibrer, dans une âme, tout un carillon ?

Dans ce voyage dont tous les détails sont minutieusement réglés aucune halte n'est prévue avant la nuit, même à Suze « où douze coups de canon saluent le passage de Madame de Lamballe » (2).

La route du Mont-Cenis n'étant pas carrossable en 1767, la caisse de la voiture est enlevée à bras, tandis que les roues sont chargées à dos de mulets. Et c'est une petite caravane qui s'achemine maintenant à travers cascades, rochers, forêts, vers Lanslebourg et Modane.

De Modane, par les vallées de l'Arc et de l'Isère, la princesse de Lamballe arrive à Chambéry, le vendredi

(1) Valery : *Voyage historique et littéraire.*
(2) Lettre de Choiseul, 31 décembre 1766.

Digitized by Google

famille royale : ce sont le mar
Tournon, le comte d'Apremont
St-Thomas, le baron de Blonay.
des Affaires étrangères, vient
le chevalier Raiberti, le rempla

Au centre de la salle, Marie-Th
à sa droite a pris place son fr
prince de Lamballe. Derrière l
le prince et la princesse de Ca
premier président du Sénat, Jo
quis de Verdun, nommé notaire
riage. Le premier président ten
Despino, secrétaire des Relation
min scellé des fleurs de lys, et
le Roi, commence la lecture du

C'est alors devant cette noble
que peu fortunée, une longue
bijoux que le prince de Lamball
Penthièvre, sa mère, et de son
duchesse de Modène, son aïeule.

Plus heureuse de se donner
de petite bourgeoise, au j
séduite que de recevoir de lui
Despino, Marie-Th
traite : sur la rout
volent déjà son i

Cependant le
dirige vers la ga
trouve dressé, a
aumônier, Mons
princier.

Le docteur C
passèrent

(1) Re
des Affa
Arnaud.
(2) *L*

Digitized by Google

le depuis trente ans, il a déjà, d'un
litaire, perdu cinq des sept enfants
sa mère, Sophie de Noailles, vient
quelques mois à peine avant les
Lamballe.
cherche dans la religion et dans la
e consolation à tant de douleurs :

bit déguisant sa naissance
ur visite l'indigence
dépouillant son palais
pleurs de pudiques bienfaits.

sans doute, qui ouvrirent à Flo-
Penthièvre, les portes de l'Aca-
montrent comment, vingt ans
plus grand seigneur de France
l.
illet, dont il possède le château
que le Duc répand surtout ses
le « roi des pauvres ». Sa belle-
n entrain ont fait d'abord sur-
Folle », devait, influencée au
par cette atmosphère de bonté
« le bon ange de Penthièvre ».
balle qu'elle ai endrement,
ans aide son rechercher
s Princesses e sont trois
ont qu'un po ulager.
balle va res ment insen-
onseils, aux nces de celui
e le plus omme de son
le Penthiè erché à marier
ense l'él de ses compa-
lammen de Chartres, son
nde es y avoir réussi, le
n co de 1767, sous le
ous

Digitized by Google

23 janvier. Là une compagnie de cavalerie avec étendard lui rend les honneurs : le gouverneur, le premier président du Sénat, les principaux officiers et toute la noblesse viennent « la complimenter et lui faire la cour » (1).

Franchissant le Guier qui eut tant de fois, à travers l'histoire, la mission de bercer les rêves des Princesses savoisiennes et françaises appelées, au delà de leurs frontières, vers de brillantes ou tragiques destinées, Marie-Thérèse passe la nuit du 24 janvier en terre de France.

Le lendemain, laissant entre les mains des dames d'honneur qui l'accompagnent les vêtements qui rappellent son pays d'origine, revêtue de ceux que Mesdames de Guébriant et d'Aché ont, de la part du duc de Penthièvre, apportés pour elle, la princesse de Lamballe poursuit, sous la direction du chevalier de Lastic, la route désormais facile de Paris.

Bertin raconte qu'à Montereau l'illustre voyageuse est frappée de la haute mine et de la galanterie d'un page qui, s'approchant de la chaise, lui offre des gerbes de fleurs de France (2). Quelques heures plus tard, elle reconnaît avec bonheur, dans ce page qui lui a plu, le prince de Lamballe. Impatient d'entrevoir le visage de sa fiancée, mais lié par l'étiquette qui prévoit les présentations à Nangis, le fils du duc de Penthièvre vient de faire à bride abattue plus de cinquante kilomètres à cheval.

La ratification du mariage à Nangis est l'occasion de fêtes grandioses. Le cardinal de Luynes y donne la bénédiction nuptiale dans la chapelle du château, et, le soir, au milieu d'illuminations féeriques, le duc de Penthièvre fait servir un souper de 300 couverts.

La princesse de Lamballe le connaît déjà pour l'avoir vu à Turin en 1766. Il y a laissé une réputation de tristesse et de bonté : l'une et l'autre vont croître avec les années.

---

(1) Lettre écrite de Turin au comte des Ollières le 14 janvier 1767 au sujet du passage à Chambéry de la princesse de Lamballe. (Archives départementales.)

(2) *La Princesse de Lamballe,* par Bertin.

Digitized by Google

Veuf de Félicité d'Este depuis trente ans, il a déjà, d'un mal apparemment héréditaire, perdu cinq des sept enfants qu'elle lui a donnés. Et sa mère, Sophie de Noailles, vient de s'éteindre à 78 ans, quelques mois à peine avant les fiançailles du prince de Lamballe.

Le duc de Penthièvre cherche dans la religion et dans la charité qu'elle inspire une consolation à tant de douleurs :

> Sous un modeste habit déguisant sa naissance
> Penthièvre chaque jour visite l'indigence
> Et de trésors pieux dépouillant son palais
> Porte à la veuve en pleurs de pudiques bienfaits.

Ce ne sont pas ces vers, sans doute, qui ouvrirent à Florian, alors page du duc de Penthièvre, les portes de l'Académie française ; mais ils montrent comment, vingt ans avant la Révolution, le plus grand seigneur de France comprend son devoir social.

C'est autour de Rambouillet, dont il possède le château et les immenses domaines, que le Duc répand surtout ses bienfaits : on l'y appelle le « roi des pauvres ». Sa belle-fille, que sa jeunesse et son entrain ont fait d'abord surnommer par lui « Marie la Folle », devait, influencée au lendemain de son veuvage par cette atmosphère de bonté et de charité, être appelée « le bon ange de Penthièvre ». Comme Madame de Lamballe qu'elle aime tendrement, la future duchesse d'Orléans aide son père à rechercher les misères ambiantes : les Princesses et le Duc sont trois pour les découvrir et ne font qu'un pour les soulager.

Seul le prince de Lamballe va rester totalement insensible à l'exemple, aux conseils, aux remontrances de celui que Louis XV dit « être le plus honnête homme de son royaume ». Aussi le duc de Penthièvre a-t-il cherché à marier son fils sans retard ; il pense l'éloigner ainsi de ses compagnons de débauche, notamment du duc de Chartres, son mauvais conseiller. Grande est sa joie d'y avoir réussi, le Prince lui paraissant, au commencement de 1767, sous le charme de sa jeune épouse.

Digitized by Google

Plus clairvoyante, celle-ci est inquiète, devinant à mille indices que déjà son mari la trahit, mais ne soupçonnant pas sans doute le scandale si proche. Une actrice de la Comédie-Française, « pas jolie et de talent médiocre », Mademoiselle la Chassaigne, ne vient-elle pas déclarer au duc de Penthièvre qu' « honorée des faveurs de son fils, elle va mettre au monde un enfant auquel il est nécessaire de faire un sort » ? Le duc achète à beaux deniers le silence de la comédienne tandis que, rassuré sur l'aventure, le prince de Lamballe dérobe les bijoux de son épouse pour en parer une nouvelle maîtresse : Mademoiselle la Forest. Prise de remords, mais surtout menacée de poursuites, la receleuse vient se jeter aux genoux du duc de Penthièvre qui exige, contre une somme d'argent, son exil immédiat.

Raoul Arnaud, auquel j'emprunte cette partie de mon récit, ajoute que Mesdemoiselles la Chassaigne et la Forest sont aussitôt remplacées par des filles plus méprisables encore et, qu'à s'ébattre dans une telle fange, le Prince contracte bientôt le mal terrible que flétrit à cette époque un arrêt du Parlement. Honteux de sa souillure, il n'ose plus reparaître devant les siens : aux mains des charlatans et des empiriques, il décline lentement lorsqu'une chute de cheval, nécessitant une intervention chirurgicale immédiate, oblige le duc de Penthièvre à revenir à ce fils infâme.

Et voilà comment, véritable épave sociale, rentre sur une civière, à l'Hôtel de Toulouse, une année seulement après y être descendu de carrosse au bras de Marie-Thérèse de Carignan, le joli page qui, sur la route de Montereau, lui a offert si galamment des roses.

Mais un premier et violent amour, même cruellement déçu, laisse parfois au cœur d'une femme des trésors inconscients de pitié et de pardon. Au lendemain d'une opération terrible, le prince de Lamballe ayant été transporté dans un état désespéré, de Paris à Louveciennes, la Princesse l'y suit pour le soigner ; le duc de Penthièvre accourt aussi.

Le 6 mai 1768, dans ce joli château de la Machine, que son père a tant aimé et que le Roi va, presque au lendemain de

Digitized by Google

son décès, donner à Madame du Barry (1), meurt, repentant, entre les bras du Père Imbert, l'arrière-petit-fils de Louis XIV et de Madame de Montespan.

Très peu de jours après la sépulture qui a lieu à Rambouillet sans pompe aucune et à laquelle elle n'assiste pas, la princesse de Lamballe « s'en va cacher ses larmes et réfugier sa détresse à l'abbaye de St-Antoine-des-Champs » (2).

Jeune, jolie, aimant les plaisirs, naturellement exubérante et coquette, Madame de Lamballe entre alors au couvent par bienséance, car elle manque totalement de piété. Madame de Tourzel, sa compagne de captivité, lui reprochera doucement à la Petite Force son indifférence religieuse et son beau-père s'en affligera toute sa vie.

Cette jeune femme si attachante, malgré son caractère léger et frivole, remplace maintenant pour le duc de Penthièvre tant d'affections absentes, qu'il éprouve impérieusement le besoin de la rappeler à lui. La Princesse le retrouve à Rambouillet, et c'est dès lors entre eux le commencement de cette confiance, puis de cette intimité, que, de jour en jour, vont accroître les soucis partagés, la maladie, les embûches et le danger.

Mais l'affection virile, désintéressée, haute et noble du Prince ne peut être pour Madame de Lamballe qu'un refuge et un appui : dans son âme, pleine de tendresses refoulées, va germer et éclore, au contact d'un cœur jeune et vibrant comme le sien, la plus délicate, la plus généreuse amitié. Cette amitié, dira-t-elle dans son testament (3), « a fait le bonheur de ma vie ». A cette amitié elle se sacrifiera jusqu'à la mort.

Jeune, insouciante, pleine de séduction et de charmes, Marie-Antoinette d'Autriche vient d'apparaître aux yeux éblouis de la Cour de France.

---

(1) En juillet 1769.
(2) Raoul Arnaud.
(3) Testament de la princesse de Lamballe du 15 octobre 1791, déposé chez Thion de la Chaume, notaire à Paris, le 10 septembre 1792.

Digitized by Google

## II

## L'Amie

C'est en pleine forêt, au pont de Berne, à quelques lieues de Compiègne, avant-dernière étape d'un voyage triomphal, que Marie-Antoinette est reçue, le 14 mai 1770, par le Roi, le Dauphin et Mesdames. La princesse de Lamballe, présentée à l'Archiduchesse par Sa Majesté, est de toutes les fêtes du mariage, dont la panique du 30 mai, sur la place Louis XV, vient clore si douloureusement la série.

Ce n'est pas toutefois au cours de ces réjouissances que Marie-Antoinette et Madame de Lamballe sont attirées l'une vers l'autre ; leur intimité date de février 1771, époque à laquelle, après s'en être éloignée pour voyager avec le duc de Penthièvre, Marie-Thérèse de Carignan reparaît à la Cour pour la réception du Prince royal de Suède.

Un mois plus tard, sans d'ailleurs s'en inquiéter encore, l'ambassadeur d'Autriche, le comte de Mercy d'Argenteau, parle pour la première fois à l'Impératrice de « l'amitié très particulière » de sa fille pour Marie-Thérèse de Carignan. Tous les lundis, aux bals que sa dame d'honneur, la comtesse de Noailles, organise pour la divertir, la Dauphine rencontre maintenant Madame de Lamballe, invitée au double titre de princesse du sang et de parente de la maîtresse de maison.

Elle a vingt-deux ans ; la Dauphine en a seize. En faut-il beaucoup plus pour aimer vite et être vite aimée ? On ne peut cependant dire que la Princesse s'éprend de la Dauphine dès le premier contact.

A la fille de Marie-Thérèse spontanée et confiante, Madame de Lamballe s'attache lentement, progressivement, fibre à fibre, comme si, déçue par l'amour, elle eût craint de l'être encore par l'amitié. Aussi, tandis que se développe en surface le sentiment de la Dauphine, celui de son amie pousse des racines profondes. Suivant sa nature chacune d'elles donne à l'autre le meilleur de son âme, lui confiant

Digitized by Google

ses pensées intimes lorsqu'elles ne sont pas devinées : elles le sont d'ailleurs le plus souvent, parce que nées des mêmes tristesses. Si la princesse de Lamballe a connu plus affreuses les déceptions du mariage, la future Reine de France en ignore encore les réalités : elle est toujours « la mariée en blanc du pauvre homme qu'elle a épousé » et que Mercy déclare « n'être pas comme un autre » : « timide, sauvage, sombre, embarrassé, le Dauphin aime la solitude de son cabinet de travail, s'éreinte à la chasse et travaille le fer » (1).

Sentant qu'elle n'a en lui ni guide ni soutien, Marie-Antoinette essaye de se tourner un moment vers Louis XV : mais qu'attendre du Roi dont le cœur desséché ne vibre plus qu'au contact dégradant de Madame du Barry ? De Madame de Noailles et de l'abbé de Vermond, la Dauphine n'obtient que remontrances ; de Mesdames, qu'une affection distante et protocolaire ; Mercy envoie des rapports malveillants à sa mère. Comment lui reprocher, dans ces conditions, de préférer à tant d'indésirables une amie désintéressée dont la chaleur de cœur répond si complètement à la sienne ?

Ce n'est pas la Dauphine, c'est la femme qu'aime Madame de Lamballe. « En janvier 1772, les deux amies commencent à sortir sans escorte : belles et radieuses, sous la martre et l'hermine, elles glissent rapides dans leur traîneau, éblouissant Paris d'une vision de grâce et d'élégance » (2).

A la griserie de la vitesse en plein air glacé succède celle des longs tête-à-tête ; ils se prolongent auprès du feu, dans l'aile gauche de cet Hôtel de Toulouse que le duc de Penthièvre a fait aménager pour sa belle-fille. Et la Princesse qui, au retour de ces promenades, se vante d'être heureuse, semble reprocher au sort de l'avoir oubliée.

De ces épanchements, de ces confidences qu'elles ont recueillies, les pierres du fastueux hôtel, devenu de nos

---

(1) Extraits des lettres de Mercy à Marie-Thérèse ou de Marie-Antoinette à l'Impératrice, produits par Raoul Arnaud.
(2) Raoul Arnaud.

Digitized by Google

jours la Banque de France, semblent ne rien vouloir livrer à la foule qui se presse aux guichets, oublieuse ou ignorante de ce joli passé. Y aurait-il d'ailleurs dans cette illustre demeure, à jamais acquise à la vie moderne, quelqu'un pour écouter les pierres si les pierres venaient à parler ?

L'intimité de la Dauphine et de Madame de Lamballe déplaît à Mercy, d'autant plus qu'y pénètre maintenant le comte de Provence, cousin de la Princesse, et que naît de ce fait à la Cour une « coterie Savoie ». Le mariage du comte d'Artois devait, en 1775, porter à leur comble les inquiétudes de l'ambassadeur d'Autriche. Aussi, dans le but d'équilibre, Mercy exige-t-il, dès à présent, de la Dauphine, sur laquelle l'Impératrice lui donne autorité, de fréquentes visites au salon de Mesdames.

Les filles de Louis XV, qui souffrent de la déchéance morale de leur père, tentent, dans les instants qu'il leur donne, de lui arracher la promesse d'épouser l'archiduchesse Elisabeth. D'autres clans, non moins désireux de faire tomber la favorite, ayant remarqué que, dans le regard triste et désabusé du monarque, l'apparition de Madame de Lamballe fait passer un éclair de joie, parlent de mariage morganatique.

Décevant, parce que toujours prêt à faire le contraire de ce qu'on attend de lui et de ce qu'il en attend lui-même, le Roi promène sa rêverie désabusée de l'une à l'autre de ces unions, mais pour revenir toujours à Madame du Barry. Après avoir hésité, avancé, reculé, déçu ses filles, irrité Mercy, offensé l'Impératrice et trompé tout le monde, Louis XV s'alite le 30 avril et meurt.

Reine de France, Marie-Antoinette n'a plus besoin de marier « sa chère Lamballe » au prince de Lambesc pour la garder auprès d'elle ; elle en fait la Surintendante de sa maison : caprice de Reine, gros, hélas ! de conséquences insoupçonnées.

Taine raconte, dans les « *Origines de la France contemporaine* », qu'il y avait cinq cents charges chez la Reine et que

Digitized by Google

l'entretien de cette pléiade de fonctionnaires coûtait quatre millions de livres au Trésor. Il n'ajoute pas que l'avènement de la République ait mis fin à cet abus de sinécures grassement rétribuées ! Cet énorme personnel était aux ordres des dames d'atours et d'honneur, lorsqu'il n'y avait pas de surintendante.

Créée au profit d'Olympe Mancini, dont Mazarin avait voulu reconnaître les bons offices auprès de Louis XIV, attribuée, après elle, à Madame de Montespan, la charge de Surintendante avait été supprimée à la mort de Mademoiselle de Clermont par le cardinal de Fleury : il s'agissait donc de la faire revivre.

Il faut du temps aux âmes pures pour s'accoutumer à l'espèce humaine telle que l'intérêt, la jalousie, la vanité, l'ont faite. Ce temps a manqué à Madame de Lamballe, alors âgée de vingt-six ans. Comment, naïve et honnête, aurait-elle pu devenir sceptique au seul contact du duc de Penthièvre, de la Reine et de sa belle-sœur, quant à la bonté et au désintéressement du plus grand nombre des hommes ?

Dès que furent connues les intentions de Marie-Antoinette on murmura ; au mécontentement et aux méchants propos succédèrent les intrigues. Le prince de Condé, cousin germain de la Princesse, obsédé par l'idée de faire de sa propre fille la Surintendante de la Reine, excellait à les nouer. Mais, sans avoir attaqué, sans même s'être défendue, Madame de Lamballe, énergiquement appuyée par la Reine, triomphait et prêtait serment à Versailles, entre les mains de Louis XVI, le 19 septembre 1775.

Battus, les ennemis de la Princesse essayent de réduire ses attributions au minimum : ils retrouvent un règlement qui date de Mademoiselle de Clermont, l'étudient pour en tirer avantage, mais en vain. L'abbé de Vermond est alors chargé d'en établir un autre : déjà Malesherbes, la Reine et le Roi ont signé le nouveau protocole sans en découvrir la malice ; Madame de Lamballe, utilement conseillée par son beau-père, le rejette : petit-fils de Madame de Montespan il

Digitized by Google

sait mieux que personne quelles sont les attributions de la Surintendante ; il entend que sa belle-fille en soit intégralement investie.

La Princesse, victorieuse une seconde fois, grâce à l'intervention de Marie-Antoinette désabusée, peut maintenant gouverner totalement la maison de la Reine ou laisser ce soin à Mesdames de Noailles et de Cossé, dames d'honneur et d'atours, pour rester la confidente tendre et désintéressée de son amie. A cette solution, qui lui eût évité tant d'amertumes et de soucis, Madame de Lamballe n'eut pas la sagesse de s'arrêter.

Sous le prétexte d'accompagner en Guyenne son mari, qui en est nommé gouverneur, la comtesse de Noailles, devenue maréchale de Mouchy, se retire. Madame de Cossé offre sa démission. En réalité, ces grandes dames ne veulent admettre au-dessus d'elles la princesse de Lamballe : leur retraite va faciliter l'entrée en scène de Madame de Polignac, le mauvais génie de la Reine, la rivale, sournoisement haineuse, de Madame de Lamballe.

« Yolande de Polastron, mariée à 17 ans au comte Jules « de Polignac, n'est, dit Raoul Arnaud, qui emprunte lui-« même à ses contemporains tous les traits de la figure, ni « grande, ni bien faite, ni jolie ; ses cheveux sont noirs « comme trempés dans l'encre, son teint très brun et ses « yeux sombres. Mais elle a tant de grâce dans le sourire, de « douceur dans le regard, de charme dans la voix qu'on ne « peut se lasser de la regarder. Elle marche avec une sorte de « langueur nonchalante qui lui va à ravir. Elle ne cherche « jamais à paraître, se faisant toute petite, comme confuse « du succès qu'elle obtient. »

Mais pourquoi nous attarder au portrait de Madame de Polignac. Une femme n'a-t-elle pas cent visages tous aussi véritables ? Ce n'est pas elle qui les façonne, mais ceux qui la regardent avec trop de haine ou d'amour.

Celui de Madame de Polignac paraît de jour en jour plus « angélique » à la Reine qui se prend à la chérir « infiniment » et veut, avec sa spontanéité coutumière, lui confier

Digitized by Google

d'emblée le poste laissé vacant par le départ de Madame de Noailles. Mercy s'y oppose : la comtesse de Chimay est nommée. Par contre, l'ambassadeur d'Autriche pousse la Reine à retrouver fréquemment chez la princesse de Guéménée, gouvernante des enfants de France, la nouvelle favorite ; par elle, il espère, de son propre aveu à l'Impératrice, « établir un contre-poids à l'influence de Madame de Lamballe qu'il trouve trop exclusive ».

Il est maintenant à la Cour deux coteries. Chez la princesse de Lamballe fréquentent le comte et la comtesse de Provence, le comte et la comtesse d'Artois, le duc et la duchesse de Chartres, le duc de Lauzun, qui, dans sa fatuité immense, croit que meurt d'amour pour lui la Reine de France.

Chez la princesse de Guéménée les habitués sont peut-être de moins haute lignée, mais ils sont plus gais, plus débauchés, plus libres dans leurs propos, et Mercy, aidé de la maîtresse de maison avec laquelle il est intimement lié, les manœuvre. C'est dans ce salon que douce, insinuante, conseillée, poussée par les siens et aussi par de cupides amis, Madame de Polignac fait la cour à la Reine. Elle excelle à en obtenir, sans les demander, les plus insignes faveurs, comme à attirer perfidement l'attention de Marie-Antoinette sur les exigences de Madame de Lamballe ; avec esprit elle souligne les moindres défauts de la Surintendante, faisant de la plus légère égratignure une plaie réelle.

La nécessité de se défendre, le besoin d'obtenir, sinon pour elle, du moins pour l'armée de fonctionnaires qu'elle dirige, ont rendu Madame de Lamballe, tout au moins en apparence, moins désintéressée qu'autrefois.

Malignement aidée à rassembler ses souvenirs, la Reine se rappelle l'âpreté avec laquelle la Surintendante a lutté pour cumuler toutes les prérogatives inhérentes à sa charge. N'est-elle pas intervenue aussi pour faire nommer son plus jeune frère colonel d'un régiment d'infanterie, et le duc de Chartres, son beau-frère, gouverneur du Poitou ?

Digitized by Google

Et tandis que sont satisfaites les plus énormes exigences de Madame de Polignac, les moindres demandes de Madame de Lamballe sont maintenant rejetées : c'est un commencement très net de défaveur. On imagine facilement ce que peut éprouver la Surintendante qui a pour la Reine un attachement obstiné. A-t-on jamais, hélas ! aimé sans souffrir et sans connaître la jalousie ? Le plus noble cœur peut-il se flatter de ne lui avoir jamais donné même inconsciemment asile ?

La jalousie naissante et inavouée rend la Princesse maladroite : elle aborde son amie avec des récriminations, des reproches, des sourires à lisière de larmes, la prend à témoin des difficultés qu'on lui crée dans son service, les veut faire trancher par elle. Les joies mondaines lui répugnant par ailleurs dans l'état d'âme où elle est, la princesse de Lamballe ne sait même plus amuser son amie, et lorsque, sur les conseils des siens, elle s'y résigne, les circonstances tournent contre elle.

La coterie Polignac, qui a recruté, en la personne des comtes d'Adhémar, de Vaudreuil, de Besenval, des conteurs spirituels et d'excellents animateurs, remplace adroitement, dans l'organisation des bals et fêtes dont la Reine ne se peut passer, la Surintendante défaillante ; tant de perfidies font pâlir de jour en jour l'étoile de Madame de Lamballe.

Mais cette incomparable amie qui ne reçoit plus rien continue à donner le meilleur d'elle-même : « elle n'abandonne « son poste ni à la mort de la princesse de Carignan qui « s'éteint doucement à Turin au mois d'août 1778, ni à celle « de son père survenue subitement trois mois plus tard. « Lorsqu'en 1779, au mois d'avril, la Reine est atteinte de la « rougeole, Madame de Lamballe la soigne avec un inlassable « dévoûment, bien que Marie-Antoinette ne prenne même « pas la peine de cacher son déplaisir de n'avoir pas auprès « d'elle Madame de Polignac » (1).

L'ascendant de la nouvelle favorite est tel qu'elle arrive

(1) Raoul Arnaud.

Digitized by Google

à faire exclure des représentations données à Trianon, au lendemain de ses couches, toutes les grandes charges de la Reine, et Marie-Antoinette a la faiblesse de maintenir une mesure contre laquelle proteste la Surintendante offensée.

Le pardon de l'ingratitude, s'il se peut accorder, exige de hautes vertus compensatrices : la Reine avait ces vertus que l'amitié indéfectible de la Princesse, son incomparable dévoûment, l'adversité surtout parviendront à faire éclore.

Aux déceptions de l'amour et de l'amitié s'ajoutent maintenant, pour Madame de Lamballe, les deuils et chagrins de famille : Victor de Carignan suit de près ses parents dans la tombe, et son second frère, le prince Eugène, se mésallie. A tant d'épreuves diverses, la frêle santé de la Princesse ne peut résister : elle est reprise du mal étrange dont enfant elle a souffert. Alors, sans pitié pour cette femme à bout de patience et d'énergie, ses ennemis la déclarent épileptique, et dangereuse, comme telle, au service de la Reine enceinte.

Les médecins consultés confirment, contre leur conscience pour quelques-uns, ce diagnostic de haine. Seul Lassone, le médecin de Marie-Antoinette, les contredit. Pris à parti, insulté, menacé, peut-être cet honnête homme n'eût-il pas indéfiniment maintenu son avis, si, à cette époque douloureuse de la vie de Madame de Lamballe, n'était entré en scène celui qui, après le duc de Penthièvre, devait être son ami le plus sûr, son plus intrépide défenseur : le docteur Saiffert.

Saxon d'origine, jacobin d'allures et d'idées, Saiffert est de ce fait, autant que par sa science indiscutée et ses cures merveilleuses, devenu le médecin du duc de Chartres : il s'occupe surtout des maladies nerveuses mises à la mode par Mesmer.

C'est à l'Hôtel de Toulouse qu'il vient la voir. Le récit de l'interrogatoire précis et complet subi par l'auguste malade est tout entier dans Cabanès [1] : « Je sais, dit-elle en terminant, que l'on a calomnié mon amitié pour la

---

[1] *La Princesse de Lamballe intime.*

Digitized by Google

Reine. Nul scrupule ne pourrait me retenir de me confesser à vous en toute franchise, mais vous pouvez vous en rapporter à ma parole : rien n'est vrai de tout ce que l'on a dit. »

Si nous ne pensions déjà que « nul n'est capable de flétrir par le vice la créature qu'il aime de toutes les forces de son âme » (1), nous serions convaincus de l'innocence de la Princesse par cette réponse empreinte de tant d'amertume et de franchise. Mais, hélas ! les plus ignobles calomnies ont toujours cheminé sans que jamais sur elles s'établisse de contrôle : la tourbe qui, le 2 septembre 1792, portera en triomphe les restes profanés de Madame de Lamballe hurlera encore les couplets d'une infâme chanson.

A la suite de cet interrogatoire et de plusieurs examens successifs, Saiffert déclare au duc de Penthièvre, sceptique et inquiet, qu'il ne s'agit point d'épilepsie, mais d'un état pathologique du système nerveux et qu'il peut, de ce fait, agir non seulement médicalement, mais encore par suggestion sur l'auguste malade.

Quelques semaines plus tard, le succès du traitement n'étant pas discutable, les ennemis de la Princesse, à la tête desquels se retrouve, comme en 1775, son cousin germain, le prince de Condé, décident d'acheter Saiffert. Le médecin saxon conte lui-même comment il éconduit certain matin, « en lui claquant la porte dans le dos », un duc très authentique venu lui proposer d'écrire et de signer trois lignes ainsi conçues : « La maladie de Madame de Lamballe est décidément incurable ; il est dangereux pour une femme enceinte de se trouver à son contact. »

S'étant heurtés trop violemment à l'honneur professionnel de Saiffert, les conjurés lui proposent une formule atténuée : il maintiendrait que la guérison est possible, mais signalerait comme une imprudence le fait de laisser actuellement au contact de la Reine une personne nerveuse. Honnête, entêté, sûr de son diagnostic, Saiffert reste inébranlable. Courageusement il le confirme à Marie-Antoinette

(1) Lacordaire.

Digitized by Google

qui le lui demande. Appelé à Versailles, il conte les propositions qu'il a reçues et la Reine de s'écrier : « Je vous remercie ; vous m'ouvrez les yeux ; la ruse de tous ces intrigants est déjouée ; je me ferai un plaisir de vous rencontrer bientôt chez la princesse de Lamballe où je ne tarderai pas d'aller » (1).

Et avec sa spontanéité coutumière, indignée contre ceux qui l'ont voulu si bassement et si odieusement tromper, la Reine revient à Madame de Lamballe. Chaque jour maintenant elle fait prendre de ses nouvelles ; plusieurs fois elle se rend à l'Hôtel de Toulouse et, de cette chère affection qui lui revient, la pauvre Princesse éprouve un apaisement et une joie qui doublent l'effet du traitement.

Echouant sur le terrain de la médisance et de la calomnie, les ennemis de la Princesse s'engagent résolument cette fois dans la voie du crime. Saiffert nous conte comment Madame de Lamballe faillit être empoisonnée par des truffes soi-disant arrivées de Piémont, et comment il eut la fortune d'échapper lui-même à plusieurs tentatives d'assassinat.

Au printemps de 1787, ses soins éclairés et persévérants ont assuré la guérison de Madame de Lamballe : Saiffert lui conseille toutefois de la parfaire en allant soigner, à Brighton, par des bains de mer, une certaine faiblesse qui demeure encore. Il faut, pour amener Madame de Lamballe à admettre ce traitement, alors inusité, toute l'autorité et le dévoûment de son médecin qui consent, non sans peine, à l'accompagner.

La présence de Saiffert sur cette place étrangère est une aubaine inespérée pour la coterie Polignac, d'autant plus que la Princesse marque au médecin son amitié et sa reconnaissance par de délicates attentions. Les bruits les plus fâcheux sont mis en circulation. Le Roi s'en alarme au point d'inviter Marie-Antoinette à rappeler son amie à une observation plus stricte des distances que comporte son rang et à exiger le départ immédiat de Saiffert.

---

(1) Raoul Arnaud.

Digitized by Google

La Princesse, offensée, le prend de haut ; Marie-Antoinette s'excuse, et le Roi, dont la bonne foi a été surprise, écrit à son tour pour exprimer des regrets. Mais la Princesse, à la suite de ce nouvel incident, a pris la Cour en telle aversion qu'elle décide, en dépit du chaleureux accueil que lui font au retour le Roi et la Reine, de ne plus paraître à Versailles. Elle se réfugie d'abord auprès du duc d'Orléans exilé à Villers-Cotterets, puis se retire dans sa maison de Passy.

Passy, c'est le Trianon de la Princesse. A Passy, il est du soleil et des fleurs, de riantes pelouses qui, d'une pente douce, descendent des terrasses à la Seine, des arbres magnifiques qui se profilent sur les eaux et sur le ciel, des colombes auxquelles on jette du grain. Passy, c'est le grand calme aux portes mêmes de Paris que l'on peut, des fenêtres de la Princesse, embrasser dans toute sa splendide étendue.

Dans cette retraite choisie qu'elle s'est ménagée, Madame de Lamballe veut se retirer définitivement en compagnie de la marquise de Las-Cases, de Mesdames de Lage et de Ginestous, ses dames d'honneur, entourée de serviteurs fidèles et de pauvres qui l'aiment.

Mais à peine a-t-elle pris là sa place de grande dame simple, bienfaisante et discrète, heureuse d'en finir avec l'étiquette et la calomnie, que la mort lui fait signe !

## III

## La Martyre

Doublement marquée du signe de la fatalité, au jour de sa naissance par le tremblement de terre qui secoue son berceau, au jour de son mariage par le coup de tonnerre qui ébranle jusque dans ses assises la chapelle de Versailles, Marie-Antoinette assiste, le 5 mai 1789, à l'ouverture des Etats Généraux. La Reine est pleine de tristesse et de majesté : Madame de Lamballe est auprès d'elle.

Alors, comme aujourd'hui, sont aux prises avec des

Digitized by Google

événements formidables des esprits sans proportions avec eux ; leur politique à courte vue, impuissante à embrasser un horizon colossalement élargi, y laisse monter l'orage.

Dès le 11 juillet, Louis XVI, dont l'énergie n'est jamais éclairée et dont la faiblesse n'a que des réveils soudains et désastreux, a renvoyé Necker : trois jours plus tard, sinistre avant-garde de toutes celles qui vont tomber, les têtes de Flesselles et de Launay sont promenées dans Paris. Déjà circule la liste de ceux que le peuple a condamnés à mort : le comte d'Artois, le prince de Condé, les Polignac, le baron de Breteuil, Foulon, Broglie, d'autres encore. C'est alors une fuite éperdue, indigne, honteuse de tous ces courtisans qui ont vécu des libéralités de la Reine et de la faiblesse du Roi.

La princesse de Lamballe reste à son poste. Ce n'est pas qu'elle soit naturellement moins faible que les autres, mais elle a le sentiment de ce qu'elle est à la Reine et de ce qu'elle doit au sang de Savoie. Sa résolution se renforce de tout le mépris que lui inspire la désertion de ses ennemis ; elle se sait d'ailleurs bien vue du peuple. Les idées humanitaires que lui a inculquées Saiffert, sa parenté si proche avec le duc d'Orléans dont les émeutiers viennent de porter le buste en triomphe, son titre, pour nous surprenant, de grande-maîtresse de toutes les Loges écossaises de France, ses largesses et sa bienfaisance semblent lui promettre l'immunité.

Mais les affres du 14 juillet passé tout entier à l'Hôtel de Toulouse, d'où elle a entendu le tocsin et les hurlements de la foule, n'en ont pas moins ébranlé ses pauvres nerfs malades ; son médecin lui conseille de les aller reposer et détendre à Eu auprès du duc de Penthièvre. Elle y est arrivée depuis deux mois à peine lorsque, le 7 octobre au soir, frappe à la porte du château un envoyé de la Reine. Porteur des plus terribles nouvelles, il a brûlé les étapes ; il raconte les journées des 5 et 6, l'invasion du palais, le massacre des gardes du corps, la fière attitude de Marie-Antoinette, le départ pour Paris.



Digitized by Google

Appuyée au bras de son beau-père, Madame de Lamballe n'a rien perdu de l'affreux message. « Je pars », dit-elle simplement (1). Et vingt-quatre heures plus tard, en dépit du mauvais temps et de l'insécurité des routes, pénètre aux Tuileries, pour y devenir une incomparable amie de douleur, celle qu'à Rambouillet jadis le duc de Penthièvre appelait « Marie la Folle ».

« Plus les âmes s'aiment, plus leur langage est court » (2). Muette d'émotion, Madame de Lamballe sait dire à la Reine, d'un regard infiniment tendre, que son souvenir si cher ne s'est jamais altéré dans son cœur. Puis, sans compter avec les fatigues d'un voyage rapide, elle s'emploie sur l'heure à améliorer matériellement le sort de son amie.

« Dans ce palais des Tuileries abandonné depuis trois règnes » (3), portes et fenêtres ne ferment plus ; les murs sont glacés d'humidité et les lits font défaut. Les dames de la maison de la Reine passent la première nuit sur des chaises : peu à peu arrive de Versailles le plus nécessaire et l'installation s'ébauche.

Madame de Lamballe prend logis au pavillon de Flore ; et quand le permettent les obligations de sa charge, elle s'échappe encore vers « sa chère maison de Passy ». C'est là que, le 21 juin, au retour d'une soirée chez lady Kerry, elle est réveillée par Madame de Lage qui lui remet un message de la Reine.

« Mon cœur, dit la lettre, nous serons déjà bien éloignés « de la détestable ville de Paris quand vous parviendront « ces lignes. Il était nécessaire que nous gardions le secret « de notre départ : tâchez de vous sauver le plus vite « possible, car un massacre pourrait bien être la conséquence « de cette démarche longtemps préméditée et qui doit avoir « pour résultat le rétablissement du pouvoir royal » (4).

---

(1) Fortaire (valet de chambre du Duc): *Mémoires pour servir à la vie de Monsieur de Penthièvre.*
(2) Lacordaire.
(3) Goncourt.
(4) Lettre citée par Arnaud.

Digitized by Google

La princesse lit et relit le billet de Marie-Antoinette. Inattendu, étrange, glacial, il est bien tout entier de sa main. La Reine a donc douté de la discrétion et de la fidélité de son amie ; sans elle, se cachant d'elle, la payant d'ingratitude et du plus dangereux abandon, elle a conçu et exécuté tout un plan d'évasion. On imagine la stupeur douloureuse et l'irritation de Madame de Lamballe.

Cependant le temps presse : la Princesse arrête son départ immédiat. Dans une voiture très peu faite pour tenir la route à vive allure, accompagnée de ses deux dames d'honneur et de leurs maris, en moins de douze heures elle arrive à Aumale. Le duc de Penthièvre qu'elle y va rejoindre pour l'entraîner avec elle, se refuse à partir, prétextant de son asthme et de ses douleurs. D'Aumale la Princesse vole sur Boulogne et passe à Douvres. Elle y apprend l'arrestation de Varenne, que lui confirme, à Bruxelles, le comte de Fersen, cet autre ami de la Reine qu'ont auréolé aussi la légende et le malheur.

On imaginerait volontiers le comte de Fersen et Madame de Lamballe, douloureux et confiants, s'entretenant des infortunes de Marie-Antoinette, cherchant ensemble à détourner de cette amie si profondément chère les dangers et les haines qu'a décuplés sa tentative d'évasion. Mais le *Journal* de Fersen prouve que leurs âmes vibrantes, également prêtes au sacrifice, ne sont pas à l'unisson en ces heures tragiques : ardent et chevaleresque, Fersen, aujourd'hui comme hier, est tout à cette Reine qu'il aime « avec une sorte de ferveur religieuse et vénère comme une madone » (1), tandis que Madame de Lamballe, encore ulcérée, s'efforce de refouler sa tendresse.

Le 11 juillet, après vingt jours d'indécision et de voyage, la Princesse arrive, pour s'y fixer, à Aix-la-Chapelle, « centre d'émigration joyeuse » (2) : les Français y sont nombreux, leurs installations suffisantes.

---

(1) Raoul Arnaud.
(2) Forneron.

Digitized by Google

Sous le nom de comtesse d'Amboise, Madame de Lamballe fait procéder à la sienne dans un petit appartement propre et ensoleillé au centre de la ville neuve. Nous savons par le comte de Las-Cases et par Madame de Lage que, fenêtres ouvertes et porte close, elle cherche d'abord à retrouver dans ce modeste logis le calme bienfaisant de sa maison de Passy.

Peu à peu cependant, son salon s'emplit de « tous les débris de Versailles » (1) épars sur cette terre d'exil. Avec quelques amis sincères comme Clermont-Gallerande, viennent à elle, besogneux et repentants peut-être, plusieurs de ceux qui jadis l'ont si cruellement desservie. Au contact de tous ces émigrés qu'elle rapproche et oblige, la Princesse semble, sinon heureuse, du moins détendue et apaisée.

Mais la conscience est une cloche qui nous appelle au devoir et cette cloche, le duc de Penthièvre ne cesse maintenant de l'agiter : « Vous vous devez à vous-même, ma chère fille, écrit-il, de revenir auprès de la Reine, prisonnière avec le Roi. »

Saiffert au contraire s'oppose de toutes ses forces au retour : « Restez où vous êtes, Princesse, n'écoutez aucune prière, aucun ordre : pour tout au monde, ne revenez pas dans cette Cour qui est menacée de tous les dangers » (2).

A ces avis désintéressés, d'autres s'ajoutent qui le sont moins. Ceux qui ont abandonné si précipitamment la famille royale en péril s'émeuvent de recevoir de Madame de Lamballe, si frêle et si peu sûre de ses nerfs, une leçon d'abnégation et de courage.

Aux prises avec tant de conseils, la Princesse hésite. Dans cette lutte entre le devoir et l'égoïsme, le premier déjà semble l'emporter, lorsqu'arrive, le 14 octobre, une lettre très tendre de Marie-Antoinette. L'appel est irrésistible ! Consciente du danger qu'elle va courir, la Princesse fait son testament le lendemain : il nous révèle l'héroïsme de

---

(1) Comte de Las-Cases : *Mémorial de Ste-Hélène.*
(2) Saiffert : *Frankheitgeschichte der Princessin von Lamballe.*

Digitized by Google

sa magnifique amitié ; elle y parle du bonheur que lui a donné la Reine sans faire même allusion aux heures d'abandon qu'elle a si douloureusement comptées : ce sont elles seules pourtant qui ont ralenti l'élan spontané de son cœur.

La Princesse arrive aux Tuileries le 4 novembre pour y trouver la famille royale prisonnière. Aucun de ceux qu'elle a comblés n'est là pour lui donner appui matériel et moral.

Comme ces frêles soldats que nous regardions avec angoisse partir pour le front, alors que les intempéries et le rude métier de la guerre allaient au contraire fortifier leurs poumons et leurs muscles, Madame de Lamballe trouve, à remplacer tant d'absents, des énergies insoupçonnées.

N'est-il pas d'ailleurs en chacun de nous, aux grandes heures de la vie, de mystérieuses puissances pour nous élever au-dessus de nous-mêmes. « Rien, dit Raoul Arnaud, ne coûte à Madame de Lamballe. Plus le danger augmente, plus elle se sent de force. Elle, autrefois si timide, devient une femme à projets, à intrigues ; elle reçoit chez elle « les enragés » avec qui Marie-Antoinette veut entrer en relations. »

Saiffert donne à entendre que Danton, Robespierre, Pétion viennent au pavillon de Flore, et qu'avec eux, par l'intermédiaire de Madame de Lamballe, la Reine essaie de reprendre des tractations semblables à celles auxquelles mit fin la mort de Mirabeau.

Harmand de la Meuse (1) et l'abbé Georgel (2), après Saiffert, affirment que la Princesse eût été sauvée par les démarches entreprises en sa faveur, à la veille du 2 septembre, si l'intérêt de Robespierre compromis n'eût été de la voir disparaître.

Cependant *Les Annales patriotiques* ne tardent pas à signaler les réunions secrètes du pavillon de Flore et l'exis-

---

(1) Harmand de la Meuse : *Anecdotes relatives à quelques personnes et à plusieurs événements remarquables de la Révolution.*
(2) Abbé Georgel : *Mémoires pour servir à l'histoire des événements de la fin du XVIII^e siècle.*

Digitized by Google

tence aux Tuileries d'un « comité autrichien » préparant « la St-Barthélemy des patriotes ». La princesse de Lamballe y est nommée, bien que l'attaque soit dirigée surtout contre ses alliés. Ces dénonciations préparent la journée du 20 juin ; le *veto*, opposé par le Roi à deux décrets de l'Assemblée, en est le prétexte.

Ce 20 juin, alors qu'il n'est plus entre Marie-Antoinette et les émeutiers que la grande table du Conseil, — cette table autour de laquelle semblent, en ce jour sinistre, se jouer une fois de plus les destinées de la monarchie, — debout, face aux hordes qui insultent et menacent, Madame de Lamballe se tient étroitement aux côtés de la Reine.

Vainement, dans la soirée du 9 août, Saiffert, informé par ses amis jacobins de tout ce qui se trame, vient-il la supplier de fuir ; fièrement, elle lui résiste. Le 10, après une nuit d'angoisse et d'insomnie, elle passe, à la pointe du jour, avec le Roi et la Reine, la revue des troupes fidèles dans la cour des Tuileries. Lorsque, quelques heures plus tard, salué par des cris de fureur et de mort, Louis XVI, suivi de tous les siens, s'achemine, à travers la terrasse des Feuillants, vers l'Assemblée nationale pour y entendre proclamer sa déchéance, Madame de Lamballe est encore à son rang, dans le funèbre cortège, tenant Madame Royale par la main ; Madame de Lamballe est dans la loge du logographe, au monastère des Feuillants, aux adieux du Roi à ses serviteurs ; elle est dans la voiture qui emmène la famille royale au Temple ; elle est au Temple enfin, misérablement campée dans le petit corridor qui aboutit à la chambre de la Reine.

Que manque-t-il encore à la splendeur de cette incomparable amitié ?

Ce que Dieu réserve souvent aux plus grandes âmes, après toutes les stations du Calvaire : le martyre.

Dans la nuit du 19 au 20 août, Madame de Lamballe est brusquement séparée de la Reine. De tous les arrêts du destin, c'est le seul maintenant qui la puisse profondément toucher. Les gardes municipaux qui l'emmènent, elle,

Digitized by Google

Madame et Mademoiselle de Tourzel, parlent d'un simple interrogatoire à l'Hôtel de Ville : aussi la Princesse ne pense-t-elle pas, en s'éloignant, avoir baisé pour la dernière fois la main de son amie. La Reine, elle, est sans illusions ! A voix basse, elle recommande à Madame de Tourzel de veiller sur « sa chère Lamballe ».

Le lendemain soir, les « femmes de la Reine » sont écrouées à la Petite Force : c'est la geôle réservée aux filles publiques. Séparées d'abord, les prisonnières sont autorisées, le lendemain de leur incarcération, à vivre en commun dans la chambre de la Princesse. Les journées s'y succèdent sans air et sans soleil, mais la lumière leur vient d'ailleurs... de plus haut !

Madame de Tourzel, qui prévoit l'issue fatale de cette douloureuse captivité, s'emploie à ramener Madame de Lamballe aux pratiques religieuses. Pieusement désormais la belle-fille du duc de Penthièvre s'agenouille chaque matin, entre ses deux compagnes, pour demander à Dieu, avec la force pour le jour qui vient, le salut de la Reine.

Le salut de la Reine, le bonheur de la Reine, le souvenir de la Reine, le médaillon, les cheveux de la Reine, il n'est rien de plus dans la pensée, dans le cœur, dans les mains de Madame de Lamballe.

Cependant le guichetier et la concierge, pitoyables dès le premier jour, paraissent s'attendrir de plus en plus ; mais ils donnent de mauvaises nouvelles : les Prussiens marchent sur Paris : on craint un mouvement insurrectionnel à leur approche.

Dans la nuit du 1er au 2 septembre, un inconnu pénètre dans la cellule des prisonnières : « Mademoiselle de Tourzel, dit-il, levez-vous promptement et suivez-moi. »

D'abord anéanties par le brusque enlèvement de leur compagne, la marquise de Tourzel et Madame de Lamballe se prennent à espérer qu'on a voulu seulement soustraire l'enfant au danger qui les menace elles-mêmes : à certains indices, elles le sentent imminent et se préparent à l'affronter par de ferventes prières.

Digitized by Google

Le 2 septembre, à onze heures du matin, roulant lourdement sur ses gonds, la porte du cachot livre passage à des hommes armés qui demandent Madame de Lamballe.

La marquise de Tourzel, qui n'a pas été invitée à sortir, suit courageusement sa compagne. Mais, appelée presque aussitôt à soigner une femme du peuple qui se trouve mal, elle est, sans doute intentionnellement, retenue loin de la Princesse.

Cependant, à travers la cour du greffe qu'encombre une multitude d'hommes en furie, couverts de sang, la belle-fille du duc de Penthièvre est arrivée devant ses juges. A ce moment, comme si toute l'horreur de ces scènes de carnage était entrée brusquement dans ses yeux, elle s'évanouit.

« Il est plus de midi quand, dans sa robe blanche, appuyée « au bras de deux hommes qui la soutiennent, la Princesse « paraît sur le seuil de la prison. Aussitôt, et sans qu'elle « ait pu proférer une seule parole, elle est abattue dans la « fange sanglante de la rue » (1).

Alors, commence, au chant des couplets immondes qui jadis avaient travesti l'amitié de la Reine et de Madame de Lamballe, la scène la plus sadique dont l'histoire fasse mention. Quand les mégères et les assassins qu'elles commandent ont fini de s'acharner sur le pauvre cadavre auquel ces monstres prétendent arracher son secret, deux bandes s'organisent pour promener, à travers Paris, ses débris sanglants. La plus forcenée prend la direction du Temple pour aller, sous les fenêtres de Marie-Antoinette, brandir, au bout d'une pique, la tête de son amie.

Mêlés à la populace, dans des vêtements qui ne peuvent les rendre suspects, trois émissaires du duc de Penthièvre guettent le moment d'arracher à cette foule en délire son lamentable trophée. Vers le soir, l'un d'eux parvient à

---

(1) Récit de Saiffert cité par Arnaud. Saiffert, dans « Robespierre der Republicaner », affirme qu'il était présent au massacre de la Princesse et qu'il harangua la foule pour essayer de la sauver.

Digitized by Google

l'acheter 600 livres. Pieusement, il l'ensevelit dans le cimetière des Enfants Trouvés.

Mais, par prudence, il s'abstient de marquer l'emplacement choisi : Marie-Thérèse de Savoie Carignan, princesse de Lamballe, n'a d'autre tombeau connu que le cœur de Sa Reine.....

Digitized by Google

Digitized by Google

# RÉPONSE

DE

## M. CHARLES ARMINJON

Vice-Président de l'Académie

# AU DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

## M. le Comte Léon COSTA DE BEAUREGARD

---

MONSIEUR,

Vous avez, suivant un respectable usage, manifesté les scrupules de votre modestie, et confessé l'insuffisance de vos mérites.

C'était votre rôle.

Laissez-moi préférer le mien, qui est de rétablir la vérité.

Oui, sans doute, en vous appelant parmi ses membres effectifs, l'Académie a voulu honorer en votre personne ces fils de Savoie qui, de Mulhouse à la Mer du Nord, ont défendu à vos côtés la terre de France.

Mais, à ces titres, d'ordre moral, vous joignez des titres littéraires certains.

Etes-vous poète ? Je le crois. Etes-vous historien ? Le morceau que nous venons d'entendre nous a émus et charmés, en faisant revivre la belle et douloureuse figure de cette princesse de Savoie dont la destinée tragique est mêlée aux plus sombres pages de l'histoire de France.

Si l'indiscrétion de vos compatriotes, qui, de tant de manières, mettent à contribution votre dévouement, vous laissait quelques loisirs, vous trouveriez dans les archives de votre famille des mines abondantes à exploiter.

Digitized by Google

Mais, parmi les talents dont vous avez hérité en même temps que de votre nom, il en est un que s'accordent à vous reconnaître tous ceux qui vous ont entendu parler.

Votre éloquence a la verdeur, l'entrain, l'imprévu, l'émotion qui captivent et soulèvent un auditoire. Elle éclate et vibre comme une sonnerie de clairon.

Excusez cette comparaison qui, s'adressant à un cavalier, jure un peu, comme une fausse note.

C'est, en effet, dans la cavalerie que vous avez d'abord servi. C'était le temps de paix. Et vous pensiez qu'en cas de guerre, vous partiriez à la tête d'un escadron. Les reconnaissances hardies, les chevauchées à travers les lignes ennemies, le danger des embuscades, les décisions rapides... qui sait ? peut-être le galop furieux des charges dans un ouragan de fer et de feu : telle devait être votre façon de combattre.

Et voilà que, le moment venu, vos cuirassiers ont dû laisser leurs chevaux à l'arrière, pour venir eux-mêmes se terrer avec vous dans la boue des tranchées. Au lieu du mouvement, les longues semaines d'attente! Au lieu de l'imprévu, la terne monotonie des relèves !

Vous avez eu vite fait d'adapter votre courage. Vous n'étiez plus cavalier. Vous n'en étiez que plus chevaleresque. Et tous ceux que le hasard des combats mettait en contact avec vous sentaient se réchauffer leur héroïsme. Vous êtes de ceux qu'on suit toujours parce qu'ils ont des âmes de chefs, et parce qu'ils prennent vite, et tiennent ferme leurs responsabilités.

Après une première blessure, vous vous hâtiez de retourner prendre votre place au combat. Et c'est en mai 1918, près de Soissons, dans ces tristes journées de retraite où le graphique de l'angoisse avait atteint un de ses points culminants, qu'une seconde blessure faillit vous emporter.

Il fallut l'énergie de votre moral, les prières de votre sainte mère, et sûrement, aussi, l'angélique protection de Celle dont la vaillance, gracieuse et douce, s'alliait si bien à la vôtre, pour avoir raison de cette épreuve. Et vous vivez.

Digitized by Google

A la paix, quand les survivants se comptèrent, leurs acclamations vous choisirent comme président de l'Association des Anciens Combattants de la Savoie.

Voilà, Monsieur, quelques-uns de vos mérites personnels. Mais l'Académie, qui compte parmi ses devoirs celui de garder les souvenirs de notre province, a vu en vous le successeur de toute une lignée de bienfaiteurs de la Savoie.

*
* *

Depuis des siècles, et à toutes ses générations, votre famille a produit des hommes qui se sont proposé de servir leur pays, et qui l'ont servi non seulement avec éclat, mais aussi avec un désintéressement absolu.

Les Costa ont d'abord appartenu au patriciat de Gênes. En 1428, Vincent Costa, membre du Sénat de cette République, rendait au roi Charles VII des services tels que celui-ci lui accordait le droit d'adjoindre à ses armes deux des fleurs de lis de France. Louis XIV devait parfaire cette concession, et, depuis lors, vous portez en chef les armoiries pleines de France.

C'est Jean-Baptiste Costa, troisième du nom, qui vint s'implanter sur cette terre de Savoie que son arrière-petit-fils, Alexis Costa, marquis de Saint-Genix de Beauregard, allait s'attacher à rendre plus fertile.

Ce savant agronome publia, en 1774, un « *Essai sur l'amélioration de l'agriculture dans les pays montueux, et, en particulier, de la Savoye* ».

C'est dans cet ouvrage que l'on rencontre, pour la première fois en langue française, la théorie des assolements. Et le mot lui-même, devenu classique, est dû sans doute à votre ancêtre.

Il fut l'un des fondateurs de la *Société royale de Chambéry pour l'Agriculture, le Commerce et les Arts*, dont notre Académie est, en quelque sorte, la continuation.

Dès lors, le nom de Costa est si intimement mêlé à l'his-

Digitized by Google

Mais, parmi les talents dont vou
temps que de votre nom, il en est un
reconnaître tous ceux qui vous ont e

Votre éloquence a la verdeur
l'émotion qui captivent et soulèv
éclate et vibre comme une sonneri

Excusez cette comparaison qui,
lier, jure un peu, comme une fauss

C'est, en effet, dans la cavaleri
servi. C'était le temps de paix. E
de guerre, vous partiriez à la tête d
naissances hardies, les chevauch
ennemies, le danger des embuscad
qui sait ? peut-être le galop furie
ouragan de fer et de feu : telle d
combattre.

Et voilà que, le moment venu
laisser leurs chevaux à l'arrière, po
terrer avec vous dans la boue des
mouvement, les longues semaines
l'imprévu, la terne monotonie des

Vous avez eu vite fait d'adapt
n'étiez plus cavalier. Vo en étiez
Et tous ceux que le h con
avec vous sentaient s r
de ceux qu'on suit t rc
chefs, et parce qu'ils il
responsabilités.

Après une premièr
ner prendre votre p
près de Soissons, d
graphique d l'
culminants,

Il fallut
sainte mèr
Celle dont
à la vôtre

à
il les
mais
et
nomi-
satis-
que la
réalise à

Napoléon
moments

puis 1848
tribune,
de la
occasion
ents de
laquelle il
Cavour, un
lité : « Quand

vénération
qui était,
ives muni-
tion de La
médiat,
ifique.
risées,

fié les
nt sa
ses
ue ;
rs.

Digitized by Google

le marquis Pantaléon
de ses connaissances,
ncouragement et la pro-
sses du savoir humain
imoine intellectuel de

n s'est fait ouvrir les
autre, les portes, plus
ainteté.
s œuvres littéraires, qui
ent la séduction qui se
dont il était l'objet de
d'armes.
s voyons encore, dans
délicieusement bon, ce
un reflet de la lumière

me et surtout du saint,
oir servi comme lieute-
u'à sa mort dans cette
Ville où tous les membres
se retremper parmi les

pas, dans leur vénération,
Costa, si bons t ux, si
crets dans leur
cter cet hérit gé de
votre génér utili-
ncore à son serves
s précéden famille
rare, d'u ité sans
éclipse. é de cet
é la sè
vous vos frères
e av ses études
ne ssure, ceux
it r à l'Eglise,

Digitized by Google

toire de notre province que je me borne simplement à rappeler ce que tout le monde sait ici : tous n'ont pas lu les *Mémoires historiques sur la Maison royale de Savoie*, mais tous connaissent leur auteur, ce gentilhomme artiste et lettré, cet organisateur militaire, ce seigneur qui ne dominait son entourage que pour en mieux connaître et satisfaire les besoins, ce père héroïque, ce chevalier fidèle, que la Révolution a frappé sans le faire fléchir, et qui réalise à nos yeux le type accompli d'*Un homme d'autrefois*.

Plus près de nous, votre grand-père, le marquis Pantaléon Costa de Beauregard, a su incarner, dans des moments difficiles, l'âme même de la Savoie.

Député de Chambéry au Parlement de Turin, depuis 1848 jusqu'à la veille de l'annexion de 1860, il fut, à la tribune, et en toutes circonstances, le guide et le porte-parole de la majorité catholique savoyarde. En 1854, dans une occasion où le Marquis Costa avait soulevé les applaudissements de la Chambre tout entière par la fière énergie avec laquelle il avait tenu tête aux deux ministres Ratazzi et Cavour, un adversaire nota, d'un mot saisissant, cette affinité : « Quand le Marquis Costa dit : Je, la Savoie dit : Nous. »

C'est un fait que notre province tenait en vénération les vertus publiques et privées de cet homme, qui était, par surcroît, la providence de son pays. Les archives municipales et paroissiales de Chambéry ou du canton de La Motte, pour ne parler que de notre voisinage immédiat, ont gardé quelques traces de cette générosité magnifique. Mais qui dira le nombre des entreprises qu'elle a favorisées, des détresses cachées qu'elle a soulagées ou guéries ?

Nul, mieux que ce grand homme de bien n'a justifié les paroles qu'il adressait à ses enfants quelques mois avant sa mort : « La noblesse est aujourd'hui dépouillée de ses « anciens privilèges. Ils ne constituaient point son essence ; « elle ne doit pas les regretter. Mais elle recevra toujours, « dans l'opinion publique, le rang qui lui appartient si elle « sait se distinguer, non par de vaines prétentions, mais « par la supériorité du mérite et de la vertu. »

Digitized by Google

L'Académie est fière d'avoir eu le marquis Pantaléon Costa pour président. L'universalité de ses connaissances, ses goûts et ses talents d'artiste, l'encouragement et la protection qu'il donnait à toutes les classes du savoir humain ont abondamment enrichi le patrimoine intellectuel de cette province.

Parmi vos oncles, Monsieur, l'un s'est fait ouvrir les portes de l'Académie française, un autre, les portes, plus étroites et plus triomphales, de la sainteté.

Du premier, je ne vanterai pas les œuvres littéraires, qui sont connues. Je rappellerai seulement la séduction qui se dégageait de sa personne, et le culte dont il était l'objet de la part de ses anciens compagnons d'armes.

Du chanoine Camille Costa, nous voyons encore, dans un pieux souvenir, le sourire si délicieusement bon, ce sourire qui reste pour nous comme un reflet de la lumière béatifique.

A côté d'eux, tout près d'eux, même et surtout du saint, votre père nous apparaît. Après avoir servi comme lieutenant de vaisseau, il se retira jusqu'à sa mort dans cette demeure de la Place de l'Hôtel-de-Ville où tous les membres dispersés de sa famille venaient se retremper parmi les souvenirs du passé.

Nos contemporains ne séparent pas, dans leur vénération, le comte et la comtesse Paul Costa, si bons tous deux, si attachés à leurs devoirs, si discrets dans leur charité.

Vous n'êtes pas seul à porter cet héritage chargé de devoirs. L'admirable, c'est que votre génération, mal utilisée par les événements, garde encore à son pays des réserves aussi riches que les générations précédentes. Votre famille offre l'exemple, extrêmement rare, d'une supériorité sans déclin, et d'un honneur sans éclipse. La fécondité de cet arbre puissant n'en a pas épuisé la sève.

Je vais vous faire plaisir en vous disant que vos frères vous valent : celui que la guerre avait arraché à ses études d'histoire pour le frapper d'une effroyable blessure, ceux que la piété de votre père avait souhaité donner à l'Eglise,

Digitized by Google

et qui sont des religieux éminents dans un ordre qui en compte tant de remarquables.

En prenant place dans cette Académie, vous y trouvez de proches parents. L'un d'eux a refusé les honneurs de l'épiscopat pour ne pas rendre tout à fait orphelins les chers enfants qu'il a recueillis comme un dépôt sacré, et qu'il abrite sous son toit. Félicitons-nous de cette option qui l'a gardé à notre ville.

⁂

Tout à l'heure, Monsieur, vous vous êtes conformé à l'usage en faisant le modeste. Le même usage m'autorise à vous chicaner un peu sur votre discours.

Est-il bien sûr qu'en se séparant de la princesse de Lamballe avant la tentative de Varenne, Marie-Antoinette lui ait caché les projets de la famille royale ? Et d'ailleurs, pourrait-on faire grief à la Reine d'avoir sévèrement gardé un secret qui ne lui appartenait pas à elle seule ?

Il y a quelques années, notre Secrétaire perpétuel, M. d'Arcollières, avait signalé à l'Académie une étude du baron Domenico Carutti sur le mariage et l'assassinat de Marie-Thérèse de Carignan, publiée dans les *Miscellanea di Storia Italiana.*

Dans cette brève notice, et sans d'ailleurs insister sur ce point spécial de l'incident de Varenne, le baron Carutti semble indiquer que la princesse de Lamballe était dans le secret, et que son propre départ, le 20 juin, avait été concerté pour donner le change aux gardiens des Tuileries. La Reine, en lui donnant congé, aurait mis dans son adieu un accent de tendresse et d'émotion remarqué de tous les témoins. Ceux-ci auraient néanmoins gardé l'illusion que la princesse de Lamballe ignorait tout.

Evidemment cette hypothèse est en contradiction formelle avec l'existence de ce billet de la Reine que vous avez cité, et dont vous avez noté le laconisme et la sécheresse.

Le baron Carutti avait-il connaissance de ce billet ? Ou l'a-t-il enfermé dans la suspicion dont il se fait l'écho au

Digitized by Google

sujet de l'authenticité des lettres attribuées à Marie-Antoinette et adressées à la princesse de Lamballe ?

Voilà une question que je ne me charge pas de résoudre. Dans le doute où je suis, laissez-moi penser que la Reine, avant cette entreprise dont le succès ou l'échec devaient avoir de si grandes conséquences, avait confié ses angoisses au cœur si tendre et si fidèle de son amie.....

Fidèle ! La princesse de Lamballe le resta jusqu'aux minutes extrêmes de sa vie : dans son bref interrogatoire, on lui demande d'affirmer par serment la liberté et l'égalité, sa haine du Roi, de la Reine et de la monarchie.

« Je jurerai sans difficulté pour la liberté et l'égalité. Pas le reste. »

« Jurez ! » lui souffle un des spectateurs, « ou vous êtes morte ».

Silence de la princesse... On l'entraîne dehors et on l'assassine.

***

A l'horreur de cette mort, et des ignominies qui la suivirent, j'opposerai la sérénité de trois femmes qui, peu de jours avant le 9 thermidor, firent, dans la charrette fatale, le trajet qui sépare la Conciergerie de la Barrière du Trône.

Un orage violent, qui s'abattait sur Paris, et qui relâchait la vigilance de l'escorte, permit à un prêtre, caché sous un déguisement, d'approcher de la charrette en marche, et de donner une dernière absolution aux trois captives.

La plus âgée des trois était la maréchale de Noailles. L'autre, sa belle-fille, la duchesse d'Ayen. La troisième, sa petite-fille, la vicomtesse de Noailles. Celle-ci avait 23 ans, et la beauté de son jeune visage était illuminée, en ce tragique moment, par une joie surhumaine. Et pourtant, elle laissait après elle ses trois enfants en bas âge...

Nous saluons, Monsieur, le calme héroïsme de ces trois martyres : c'étaient vos grand'mères.

---

Digitized by Google

Digitized by Google

# DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

# M. G.-A. ANDRAULT

MONSEIGNEUR, MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a vingt ans maintenant, qu'attiré par la variété des aspects, la magnificence des sites de cet admirable pays, je suis venu m'installer à Chambéry, en vue d'y poursuivre ma carrière, et, Dieu voulant, y achever ma journée. Epris des champs, ami des bêtes, mes premières visites furent pour les jardins du Muséum. Là, je rencontrai, à bien des reprises, quelques-uns des membres les plus importants de la Société d'Histoire Naturelle de Savoie et me liai d'amitié avec plusieurs d'entre eux. C'est à leur sympathie, trop bienveillante, que je dois le très grand honneur que vous me faites aujourd'hui.

En remerciant l'Académie de Savoie tout entière de la grâce de son accueil, qu'il me soit donc permis d'adresser, à ceux qui furent en quelque sorte auprès d'elle mes introducteurs et mes répondants, l'expression de ma gratitude particulière.

Vous seriez d'ailleurs, à bon droit, surpris si je ne rappelais le nom de celui d'entre eux que la mort a touché et dont je me trouve être ainsi comme le successeur. Les hasards de l'existence m'ont fait naître en Lorraine, près des ombrages qui avoisinent le château de Stanislas Leczinski. Les hasards encore, des capricieuses dépendances politiques, avaient

Digitized by Google

mis en Lorraine, plus près des Vosges, la localité où Briot était né. Cette communauté d'origine nous avait vite rapprochés. Elle l'avait même si favorablement disposé à mon égard, que je suis tenté de croire qu'elle a influé sur son vote et peut-être aussi sur vos suffrages. Sa joie eût donc été grande, et la mienne eût été doublée, s'il avait pu s'asseoir aujourd'hui à nos côtés. Le Maître qui régit les destinées humaines en a décidé autrement ; la mort a surpris Briot en pleine activité, lorsqu'il mettait la dernière main à une étude très documentée portant sur deux questions qui l'avaient fortement préoccupé : le prétendu déboisement des montagnes et l'abus des travaux de retenue ou de régularisation des torrents.

C'est aussi en pleine activité, qu'allait disparaître, quelques semaines plus tard, Emmanuel Denarié, le Président de cette Compagnie, auquel j'adresse encore un souvenir ému. Répondant aux deux récipiendaires d'alors, l'un géologue, l'autre cartographe, il exprimait naguère le vœu que la prochaine réception fût celle d'un physicien qui vous parlerait du ciel. Il désirait voir se compléter le triptyque : sous la terre, sur la terre, au-dessus de la terre.

Pareille idée ne pouvait naître qu'en l'âme d'un poète, d'un poète se souvenant que si, dans cette civilisation trop vantée où l'argent est roi, on trouve encore des êtres pour chanter la beauté du ciel, on en rencontre aussi d'autres qui s'attachent à pénétrer ses mystères.

Je crois donc rester particulièrement fidèle à la mémoire d'Emmanuel Denarié en vous entretenant de ce que l'illustre astronome Herschel appelait « la grande énigme du ciel bleu ». Pourquoi le ciel est-il bleu ? Je m'y suis décidé d'autant plus volontiers qu'en parcourant l'étude que notre si regretté Président avait, dans son discours de réception, consacrée à Xavier de Maistre peintre, j'ai appris, à ma grande surprise, qu'il y avait aussi un Xavier physicien, un Xavier encore plus oublié que le peintre.

Dès 1869, dans une lettre qu'il adressait à votre Académie, Naville, de Genève, regrettait cet oubli : Aucune des éditions

Digitized by Google

des œuvres complètes de Xavier n'est effectivement complète, disait-il, car aucune d'elles ne reproduit ses mémoires scientifiques. Il énumérait neuf de ceux-ci ; récemment, M. l'abbé Berthier a porté ce nombre à douze ; j'en ai depuis découvert un treizième ; il en existe peut-être d'autres. Quelques-uns d'entre eux sont assez volumineux, et l'on peut affirmer que l'œuvre scientifique de Xavier n'est pas inférieure, du moins en étendue, à son œuvre littéraire. Leur lecture ne laisse d'ailleurs aucun doute sur les préférences de cet homme original : il était naturellement porté vers les études scientifiques. Il suffit de lire l'annonce intitulée « Prospectus de l'expérience aérostatique de Chambéry », pour être renseigné sur ce point. Elle constitue un plaidoyer énergique en faveur de la recherche expérimentale. Même si l'on suppose, avec M. de Buttet, qu'elle soit de la main de Joseph de Maistre, on doit admettre qu'elle exprime aussi la pensée de Xavier.

Les travaux scientifiques de ce dernier se ressentent naturellement de sa qualité de peintre ; on pourrait presque dire de sa profession, puisque, pendant quelque temps, il a vécu de son pinceau. Ils portent en majorité sur les couleurs, sur les huiles, sur l'aspect du ciel et de la mer, entre autres sur le bleu du ciel. Examiner chemin faisant ce qu'il en pensait, sera donc contribuer un peu, pour ma part, à faire connaître sous un jour nouveau votre humoristique et chatoyant compatriote, lequel se serait volontiers, je crois, appliqué ces vers de notre grand La Fontaine :

Papillon du Parnasse et semblable aux abeilles
A qui le bon Platon compare nos merveilles,
Je suis chose légère et vole à tout sujet.
Je vais de fleur en fleur et d'objet en objet.
A beaucoup de plaisir se mêle un peu de gloire.
J'irais plus haut, sans doute, au temple de Mémoire,
Si dans un génie seul j'avais usé mes jours.

Digitized by Google

## POURQUOI LE CIEL EST-IL BLEU ?

L'homme s'agite ou se repose sous une sorte d'immense coupole azurée :

> Sous le magique azur aux profondeurs sublimes

de Leconte de Lisle.

C'est le ciel bleu que tous les poètes ont chanté :

> Le ciel, beau papillon, par Dieu même construit,
> Qui, de jour, remplissant de plis d'azur l'espace,
> Semble un dais suspendu sur le Soleil qui passe
> Et dont on ne peut voir les clous d'or que la nuit.
>
> (Victor Hugo).

La luminosité bleue du ciel disparaît progressivement après le coucher du soleil pour ne réapparaître qu'un peu avant son lever. Il y a donc, dans le ciel, quelque chose qui émet de la lumière, dès que viennent le frapper les rayons de l'astre du jour. Ce quelque chose ne peut d'ailleurs résider dans les espaces interplanétaires. Par une nuit sans lune, les étoiles brillent et se détachent sur un fond très sombre ; les profondeurs de l'espace restent obscures, alors qu'à ce moment, elles sont cependant traversées par les rayons du soleil ; exception faite, bien entendu, pour celles qui se trouvent dans le cône d'ombre de la Terre. Les astronomes nous invitent d'ailleurs, à considérer ces profondeurs comme vides de matière à un très haut degré. Ne laissent-elles pas arriver jusqu'à nous la lumière d'étoiles immensément éloignées ? Il faut donc chercher dans l'atmosphère seule, dans ce milieu gazeux qui enveloppe la terre, la cause de la luminosité du ciel.

Digitized by Google

## I

### *Bleu de transparence, bleu de contraste et bleu de réflexion*

La première idée qui vient à l'esprit est d'attribuer cette luminosité à une réflexion de la lumière du soleil et, par conséquent, à chercher dans l'atmosphère une cause de réflexion. Or, nous savons que la température n'est pas la même aux différents points de la masse atmosphérique, et qu'elle ne reste pas invariable en un même lieu. Elle n'est ni uniforme, ni stable. La pression, l'état hygrométrique, la densité, ne le sont pas davantage. Deux portions contiguës de l'atmosphère ne sont donc pas rigoureusement identiques. Lorsqu'un rayon de lumière passe de l'une à l'autre, il a, par suite, traversé la surface de séparation, plus ou moins mal définie et mouvante, de deux milieux optiquement différents.

Mais en passant de l'eau dans le verre, ou plus généralement d'un milieu dans un autre, un rayon lumineux laisse toujours se réfléchir, à la surface de séparation, une partie de la lumière qu'il transporte. Notre rayon laissera, par suite, se réfléchir, en chacun des points de son parcours, une fraction de sa lumière. Cette fraction sera très petite, puisque deux portions contiguës de l'atmosphère ont des propriétés presque identiques; en sorte que, si le faisceau de lumière que le soleil envoie à travers l'atmosphère était un faisceau étroit, la totalité de la lumière que les masses d'air, placées sur son trajet, réfléchiraient vers la terre, serait trop faible pour que le ciel paraisse lumineux. Mais c'est en réalité toute l'immense épaisseur de la couche atmosphérique qui se trouve baignée par les rayons du soleil, et dans ces conditions, il n'est pas invraisemblable que la lumière renvoyée vers la terre, par toute cette épaisseur, soit suffisante pour rendre compte de la luminosité du firmament.

Digitized by Google

Ajoutons que les surfaces fictives, mouvantes, mal définies, qui séparent les unes des autres les différentes portions de l'atmosphère, possédant des orientations essentiellement diverses et instables, on comprend pourquoi cette luminosité est à peu près la même dans toutes les directions.

En 1872, un physicien de Bâle, Hagenbach, retint l'attention sur cette interprétation possible.

Il fit observer, en outre, que pour expliquer la teinte bleue du ciel, il suffisait d'admettre que l'air colore en bleu les rayons lumineux qui le parcourent ; supposition qu'on avait déjà faite antérieurement. Mais l'air est-il bleu par transparence ? La chose n'avait rien que de vraisemblable. Ainsi que fit remarquer Spring, de Liége, en 1899, deux des principaux constituants de l'air, l'oxygène et la vapeur d'eau, réduits à l'état liquide, sont faiblement bleus par transparence, quand on les considère sous une épaisseur suffisante. La continuité de propriétés, lors du passage de l'état liquide à l'état gazeux, l'autorisait donc à supposer que ces substances jouissaient de la même propriété à l'état gazeux. Il notait qu'on trouvait également dans l'air, mais en proportions tout à fait minimes, un gaz, l'ozone, franchement bleu par transparence. Disons de suite que des expériences directes ultérieures, en même temps qu'elles ont, qualitativement, confirmé ces prévisions, ont mis en évidence l'extrême faiblesse de la coloration que présente l'air par transparence ; en sorte que cette coloration bleue ne peut jouer qu'un rôle tout à fait secondaire dans la production du bleu du ciel.

La théorie dont nous venons de donner une idée, théorie qui faisait de l'atmosphère un milieu transparent bleu, optiquement trouble, soulevait d'ailleurs une grave objection.

Lorsque le soleil est à l'horizon, les rayons qu'il nous envoie directement ont dû traverser horizontalement une épaisseur d'atmosphère dix fois plus grande que lorsqu'il est près du zénith. La couleur de cet astre devrait donc,

Digitized by Google

d'après la théorie, se rapprocher du bleu lorsqu'il descend ; l'inverse devrait se produire quand l'astre monte. Or, l'observation journalière contredit cette conséquence : le soleil est d'autant plus jaune, ou rouge, qu'il est plus bas sur l'horizon.

Pour faire disparaître cette contradiction, Spring fit observer qu'à son lever ou à son coucher, le soleil ne peut nous envoyer directement que des rayons ayant cheminé très longtemps au voisinage du sol, dans un milieu rempli de poussières, dont quelques-unes d'une extrême finesse. Or, c'est un fait bien connu, et nous allons nous y arrêter longuement, qu'un milieu incolore devient, par transparence, d'un jaune plus ou moins teinté de rouge, quand on y met de très fines poussières en suspension. L'air voisin du sol produirait donc, sur la lumière venue horizontalement du soleil, deux effets antagonistes, l'un de coloration bleue, comme le ferait un verre bleu, l'autre de coloration jaune, déterminé par les poussières; et c'est le dernier effet qui l'emporterait.

La réplique est satisfaisante; elle répond même si bien à l'objection qu'elle la dépasse et permet de comprendre pourquoi le soleil prend des teintes jaunes ou rougeâtres lorsqu'il est voisin de l'horizon, teintes que prennent d'ailleurs aussi la lune et les nuages. Or, ayant expliqué pourquoi le ciel est plus jaune à l'horizon, n'aurions-nous pas, du même coup, expliqué pourquoi il est plus bleu au zénith ? Le zénith ne paraîtrait-il pas bleu par simple contraste avec l'horizon? Auquel cas, nous n'aurions plus à nous préoccuper de savoir si l'air est bleu par transparence : ce bleu n'interviendrait qu'accessoirement.

En 1903, un ophtalmologiste, Remy, de Dijon, proposa précisément d'expliquer le bleu du ciel, par un effet de contraste : contraste non seulement avec les teintes de l'horizon, mais encore avec la couleur du sol. Il s'appuyait sur cette observation que le ciel ne semble pas bleu quand on le regarde du fond d'un puits, ou bien encore au moyen d'un long tube noirci intérieurement bien appliqué contre

Digitized by Google

l'œil (afin d'empêcher toute lumière étrangère de pénétrer latéralement). La cause du bleu du zénith ne serait donc pas au zénith, mais serait à l'horizon, dans les poussières qui avoisinent le sol : c'est par opposition avec le jaune de l'horizon que le zénith paraîtrait bleu. Malheureusement l'analyse de la lumière du ciel a montré qu'elle renfermait proportionnellement plus de rayons bleus que la lumière venue directement du soleil, même quand ce dernier est au zénith.

Cependant, s'il y a des poussières dans les régions inférieures de l'atmosphère, on en trouve aussi sur les montagnes et même à toutes les altitudes. Comme on pouvait le prévoir, elles sont d'autant moins abondantes et d'autant plus fines qu'on s'élève davantage ; mais nous n'avons aucune raison de croire que les très hautes régions en soient absolument dépourvues. Il est donc possible qu'il y ait là-haut, très haut, des poussières, d'une extrême ténuité, lesquelles, bien qu'infiniment plus petites, s'illuminent par la lumière du soleil, comme le font les gouttelettes de brouillard dans la lumière d'un phare d'automobile. Leur présence permettrait déjà d'interpréter la luminosité du ciel par un mécanisme différent de celui du trouble optique : le mécanisme du trouble particulaire.

Mais il y a mieux. Nous allons voir que, depuis longtemps, l'observation a révélé que la lumière réfléchie par les fines poussières, recevant la lumière du jour, est une lumière bleue ; d'autant plus bleue que les particules qui constituent ces poussières sont plus fines. Si bien, que la présence de très fines particules dans les hautes régions expliquerait peut-être non seulement la luminosité du ciel, mais encore pourquoi cette luminosité est bleue : la cause du bleu du zénith ne serait ni un effet de la transparence bleue de l'air, ni un effet de contraste, plus ou moins analogue à celui qu'a invoqué Remy ; elle résiderait dans les poussières du zénith.

Digitized by Google

## II

### *Digression sur la théorie des couleurs*

L'idée que le bleu du ciel est dû à de très fines particules disséminées dans les hautes régions de l'atmosphère est une idée très vieille, en relation étroite avec l'ancienne théorie des couleurs d'après laquelle toutes les couleurs proviendraient du mélange de l'ombre et de la lumière. Cette théorie reposait sur diverses observations dont les plus importantes étaient celles dans lesquelles on produisait du bleu en associant du blanc et du noir. Par suppression du noir on voyait souvent, dans ces mêmes expériences, apparaître de la lumière jaune. D'ailleurs, en mélangeant du jaune et du bleu, on peut obtenir d'autres teintes. Admettre qu'on pouvait les obtenir toutes, à partir du jaune et du bleu, et par conséquent à partir de lumière et d'ombre, voilà tout l'essentiel de cette ancienne théorie.

Rappelons quelques-unes des observations auxquelles nous venons de faire allusion : Une tranche très mince découpée dans le blanc d'un œuf dur prend une teinte jaunâtre quand on l'interpose entre l'œil et la lumière du jour, tandis qu'elle devient bleuâtre quand on la pose sur une feuille de papier noir. Une lame de verre sur laquelle on a déposé une couche très mince de peinture blanche peu chargée se comporte de même. Le lait très dilué paraît bleu quand on le conserve dans un vase dont l'intérieur est noir. Au contraire, une bouteille pleine de ce même lait paraît jaune quand on l'interpose entre l'œil et le soleil. On peut voir à la campagne que la fumée légère qui s'échappe des cheminées, où l'on brûle du bois, est nuancée de bleu quand on l'examine sur un fond sombre, mais qu'au contraire elle paraît d'un brun jaunâtre quand elle se détache sur un nuage blanc. La fumée de l'encens, celle d'un cigare de bonne qualité présentent les mêmes caractères à un très haut degré. Ces observations, et une foule d'autres, établissaient donc la possibilité d'obtenir du bleu lorsque des

Digitized by Google

substances blanches translucides, opalescentes, troubles, se détachent sur un fond noir. Aussi n'y a-t-il rien de surprenant à voir Léonard de Vinci attribuer le bleu du firmament à des particules blanches réfléchissantes que l'air, pensait-il, tenait en suspension et qui se trouvaient ainsi interposées entre l'œil et les espaces interplanétaires jouant le rôle de fond noir.

Pendant très longtemps, d'ailleurs, les physiciens et philosophes admirent que les couleurs étaient des qualités permanentes des corps, des qualités leur appartenant en propre, au même titre que la dureté, le poids ou l'odeur. Au XVII^e siècle, divers savants, entre autres Vossius, Descartes et le P. Milliet de Challes, abandonnant cette idée, firent des couleurs une propriété de la lumière, mais sans pouvoir préciser ce qu'ils entendaient par là. Newton eut la gloire de transformer en une admirable théorie ce qui n'était avant lui qu'une simple croyance assez obscure ; théorie d'après laquelle la lumière blanche du soleil n'est pas une lumière simple, mais une lumière décomposable, formée par l'association de lumières simples superposées ayant chacune une couleur particulière. Les couleurs principales, au nombre de sept, sont les suivantes : violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge.

Considérons un corps susceptible de réfléchir les rayons bleus et ceux-là seulement. Eclairé par la lumière du jour, il absorbera tous les rayons de cette lumière à l'exception des rayons bleus. Il paraîtra donc émettre de la lumière bleue. Ces rayons bleus ne viennent pas de la substance du corps ; celle-ci ne fait que les renvoyer : ils étaient dans la lumière incidente ; ce sont en quelque sorte les seuls dont la substance ne veuille pas s'imprégner. De même une lame de verre, qui ne se laisse traverser que par les rayons rouges en absorbant tous les autres, paraîtra rouge quand on l'interposera entre l'œil et le soleil sans que ce rouge émane en rien de la substance du verre. Ce rouge était dans la lumière incidente comme le bleu l'était tout à l'heure.

Cette théorie, qui date de 1670, est devenue classique.

Digitized by Google

Nous y sommes tellement habitués que nous ne comprenons plus ce qu'elle avait de singulier et même d'inadmissible, à première vue. Comment admettre que le blanc, qui semble être manifestement la couleur primitive par excellence, ne soit au contraire jamais qu'une couleur composée ? Comment admettre que ce blanc, qui est, à n'en pas douter, la plus claire des couleurs, soit dû au mélange de couleurs colorées plus foncées ? Comment admettre encore que ce blanc puisse résulter tantôt de la superposition de 3 lumières simples colorées, tantôt de 4, de 5, et même que dans le blanc de la lumière solaire s'en superposent une infinité ? Comment admettre que le jaune et le bleu soient deux couleurs qui par leur superposition donnent du blanc, autrement dit soient deux couleurs complémentaires, alors que tous les peintres savent qu'en mélangeant sur leur palette une couleur matérielle jaune à une autre bleue, ils obtiennent du vert ? La nouvelle théorie offrait en foule des conséquences aussi paradoxales, lesquelles toutes éclaircies aujourd'hui, grâce à une multitude d'expériences justificatives, sont cependant restées longtemps un objet de scandale aux yeux de nombreux savants, physiciens ou philosophes. Aussi, dès son apparition, trouva-t-elle des adversaires : Hooke, Huyghens, le P. Pardies, le P. Linus, l'abbé Mariotte et bien d'autres. Longtemps après, en 1784, dans ses « Etudes de la Nature », Bernardin de Saint-Pierre, qui cependant était ingénieur, la tournait en ridicule et plaisantait sur ces « machines de physique qui vous trompent avec leur air savant ». N'a-t-elle pas été, de la part de Gœthe, dans cette longue étude « Sur la théorie des couleurs », qu'il publia en 1810, l'objet d'attaques passionnées, d'une violence invraisemblable : il lui opposait l'ancienne conception ; aussi expliquait-il le bleu du ciel à peu près comme Léonard de Vinci. Il a cependant, dans cette étude, recueilli et rapproché nombre de faits remarquables et très suggestifs. Quelques années plus tard, l'illustre philosophe Schopenhauer n'allait-il pas encore émettre, à son tour, des idées analogues à celles de Gœthe !

Digitized by Google

Il importe d'ailleurs de ne pas oublier qu'on trouve, à la base de cette théorie abandonnée, certaines observations incontestables dont la théorie de Newton a dû chercher la raison, ce qui a permis à certains Newtoniens d'expliquer le bleu du ciel à la manière de Léonard de Vinci. Voici par exemple comment, dans un mémoire daté de Saint-Pétersbourg et publié en mai 1832, le colonel Jackson s'exprimait : « L'atmosphère contient une grande quan-« tité d'impuretés ; celles-ci, essentiellement différentes « de nature, réfléchissent toutes les couleurs qui, se mêlant « par des percussions innombrables avant d'atteindre l'œil, « produisent la sensation de blanc... nous regardons comme « probable que ce que nous appelons la couleur bleue de « l'air est la sensation mixte d'une obscurité absolue aperçue « à travers une masse de particules réfléchissant la lumière « pure et non modifiée. » Il propose même d'essayer de reproduire le bleu du firmament à l'aide d'un disque tournant, c'est-à-dire d'une toupie partagée en secteurs blancs et noirs que l'on éclairerait par la lumière du soleil.

Dans une des notes accompagnant son mémoire, il fait observer qu'en 1797 le « Voyage dans les Alpes », du célèbre physicien naturaliste « de Saussure », attribuait la couleur bleue du ciel à la faculté qu'aurait l'atmosphère de réfléchir les rayons bleus plutôt que les autres. On pourrait peut-être soutenir cette idée, ajoute-t-il, mais non de la manière que l'entend de Saussure, car ce dernier dit expressément que « tandis que l'air réfléchit les rayons bleus, il est incolore « par transmission ». Jackson voit là une contradiction et le démontre en s'appuyant sur un mémoire antérieur, dans lequel il avait cherché à expliquer pourquoi la plupart des corps avaient la même couleur par transparence que par réflexion. Nous ne le suivrons pas dans sa démonstration, parce que notre but, quelque peu différent du sien, est d'appeler l'attention sur ce qu'un faisceau de lumière solaire ayant traversé une atmosphère incolore, mais chargée de poussières, devra s'être teint en jaune si l'action de ces poussières se borne à une réflexion des radiations bleues.

Digitized by Google

Plus sera grande l'épaisseur traversée, plus le faisceau aura perdu de rayons bleus réfléchis, moins par conséquent il en conservera. Les rayons autres que les bleus y seront donc de plus en plus prédominants et le faisceau prendra de plus en plus la teinte jaune, complémentaire du bleu.

L'importance de cette remarque vient de ce que nous allons dans la suite considérer l'atmosphère comme un milieu ainsi constitué. Or, nous sommes plongés dans ce milieu ; le soleil est en dehors. Qu'ils nous arrivent directement ou après s'être réfléchis sur les poussières, les rayons solaires ont dû traverser la masse d'air atmosphérique, et par conséquent ont dû se teindre d'autant plus en jaune que l'épaisseur d'air traversée aura été plus grande. Dès lors si l'épaisseur de l'atmosphère était énorme, si grande que les faisceaux du soleil ne pussent venir jusqu'aux poussières avoisinant la terre qu'après avoir à peu près complètement perdu tous leurs rayons bleus, il est certain que ces poussières ne pourront pas réfléchir de bleu. Une atmosphère très épaisse serait donc la négation du ciel bleu.

Mais qu'au contraire l'atmosphère soit peu épaisse, si peu qu'elle n'absorbe des divers rayons colorés, et en particulier des rayons bleus, qu'une proportion négligeable, alors les particules en suspension dans l'air, recevant des quantités égales des divers rayons colorés, réfléchiront surtout les bleus, conformément à leur aptitude particulière. On expliquera, sans difficulté, pourquoi le ciel est bleu.

La condition expresse pour que cette explication soit valable, est donc que l'épaisseur de l'atmosphère ne soit pas trop grande, condition que nous supposerons remplie dans tout ce qui suit. Bien entendu, l'explication n'en sera que plus facile, si, l'air privé de poussières, au lieu d'être comme il est, de fait, incolore, possédait par lui-même une légère transparence bleue.

Digitized by Google

## III

### *Un Mémoire de Xavier de Maistre*

C'est en novembre 1832, par conséquent quelques mois après la publication de Jackson, que Xavier de Maistre aborde à son tour le problème, dans un mémoire intitulé « Sur la couleur de l'air et des eaux profondes et sur quelques autres couleurs fugitives analogues ». En sa qualité de peintre, il devait en effet s'intéresser particulièrement à ces questions.

Dans ce mémoire, il rapproche et décrit des faits bien connus, mais qui paraissent n'avoir aucune analogie entre eux, à peu près comme l'avait fait Gœthe ; mais, à la différence de ce dernier, il adopte la théorie chromatique de Newton. Il signale la teinte bleuâtre de la lumière réfléchie par l'eau de savon étendue, par l'infusion d'écorce de marronnier d'Inde, par la gelée de colle de poisson d'Astrakan, par l'opale noble, par quelques cailloux siliceux d'une transparence laiteuse, par certains verres translucides que l'on fabrique, dit-il, en ajoutant de la poudre d'or calcinée à la pâte ordinaire du verre transparent incolore. Il appelle encore l'attention sur la teinte bleuâtre de la peinture blanche appliquée en couches trop minces sur un fond noir et s'arrête enfin à considérer d'une manière plus particulière le bleu du ciel, celui des eaux profondes, celui de la glace dans les crevasses profondes des glaciers et enfin celui des lignes que dessinent les veines peu profondes à la surface des peaux fines.

Un physicien moderne n'aurait rien à reprendre à ces rapprochements, exception faite toutefois pour l'observation relative à l'infusion d'écorce de marronnier d'Inde, déjà signalée par Gœthe. Il la rattacherait à un autre groupe de phénomènes, les phénomènes de fluorescence. Bien qu'ayant une apparence très trouble quand on les éclaire latéralement, les substances fluorescentes, en particulier l'infusion d'écorce de marronnier d'Inde, sont d'une

Digitized by Google

transparence parfaite quand on les interpose entre l'œil et la source de lumière. Quant à la lumière qu'elles émettent, on ne peut la considérer comme étant de la lumière incidente simplement réfléchie. Sous l'influence de la lumière incidente, un corps fluorescent devient une sorte de source de lumière émettant ses radiations propres, sans relation directe de couleur avec les couleurs des radiations incidentes excitatrices.

Tous ceux qui ont observé une infusion aqueuse d'écorce de marronnier d'Inde n'ont d'ailleurs pas manqué d'être frappés de l'analogie remarquable d'aspect qu'elle offre avec le ciel bleu. Il n'y a donc rien de surprenant à ce qu'un physicien de Lyon, Lallemand, ait pensé à attribuer le bleu du ciel à la présence dans les hautes régions de l'atmosphère d'un gaz inconnu à fluorescence bleue. Mais l'idée a été vite abandonnée, car rien n'autorisait à voir dans le bleu du ciel autre chose que de la lumière réfléchie. Nous la signalons simplement parce qu'elle montre qu'il n'est aucune sorte d'explication qu'on n'ait essayée.

Quoi qu'il en soit, Xavier constate que, dans tous les exemples énumérés pour lesquels il a examiné la lumière transmise, celle-ci, au lieu d'être bleuâtre, comme l'est la lumière réfléchie, est d'une teinte jaune plus ou moins brune ou rouge, c'est-à-dire à peu près complémentaire de la lumière réfléchie.

Une bonne partie du mémoire est consacrée à la description des observations qu'il a faites dans une grotte de l'île de Capri, grotte que la nature semble, dit-il, « avoir « construite pour montrer dans toute sa beauté la couleur « bleue de la mer, et qui, pour cette raison, porte le nom de « grotte d'azur ».

D'après Xavier, le mécanisme par lequel est engendré le bleu du ciel est, à l'échelle près, le même que celui qui détermine l'apparence bleue des veines peu profondes. L'atmosphère est un milieu transparent, très faiblement troublé, par la présence de fines particules en suspension et rendu ainsi hétérogène ; la peau est un milieu transparent



Digitized by Google

qui, de par sa constitution cellulaire, est très trouble, très fortement hétérogène. Le premier milieu, l'atmosphère, est interposé entre l'œil et les espaces sombres interplanétaires, tout comme le second, la peau, est interposé entre l'observateur et le sang des veines sous-jacentes, jouant le rôle de fond noir.

La teinte bleue des eaux profondes, celle de la glace placée devant un fond obscur, proviennent également, d'après lui, de ce que ces milieux sont, comme l'air, comme la peau, des milieux troubles, des milieux opalescents. Si l'eau n'est pas assez profonde, la couleur du fond intervient et se mêle à celle de l'eau, exactement comme lorsqu'une veine est trop fine pour que le sang puisse absorber toute la lumière incidente, elle réfléchit une lumière d'une teinte rouge foncé qui se mêle au bleu dû à l'opalescence de la peau.

Xavier s'est demandé pourquoi les milieux troubles qu'il venait de considérer, réfléchissaient de préférence les radiations bleues en laissant plus facilement passer les rouges. Il a songé à une théorie, proposée par Newton sous forme de question, à la suite de ses études sur les colorations que prennent les milieux transparents, même incolores, lorsqu'on les réduit à l'état de lames extrêmement minces ; colorations dont nous avons un exemple familier dans les teintes magnifiques des bulles de savon.

Pour que les teintes apparaissent, quand on éclaire ces lames avec la lumière du jour, il est essentiel que les lames ne soient ni trop minces, ni trop épaisses. Trop minces, elles ne réfléchissent aucune couleur ; lorsque leur épaisseur croît la première couleur réfléchie est bleue, puis viennent successivement des teintes très variées ; enfin, à partir d'une certaine épaisseur, toute coloration disparaît. Quant à la lumière transmise, sa teinte est toujours complémentaire de celle de la lumière réfléchie ; elle est donc jaune quand cette dernière est bleue.

Ces propriétés des lames minces transparentes ne permettraient-elles pas d'expliquer la couleurdes corps usuels,

Digitized by Google

celle du ciel et de tous les autres milieux ? Newton posa la question, et vers la fin du XVIII^e siècle, comme au commencement du XIX^e, cette interprétation a joui d'une très grande vogue. Tous les corps étaient supposés formés de lames minces ; tous les milieux étaient supposés en contenir. C'est ainsi qu'en avril 1833 à la Société royale d'Edimbourg, un savant anglais bien connu par ses travaux d'optique, Sir David Brewster, dans une lecture où il se proposait d'attaquer cette théorie, constatait qu'elle était alors la seule admise. Il est donc intéressant de signaler que dès 1831, dans un autre mémoire, Xavier avait discuté longuement l'hypothèse des lames minces et démontré avant Brewster qu'elle ne permettait pas de rendre compte des couleurs des corps usuels, étoffes teintes, fleurs, feuilles et plus généralement de la couleur de ceux qui présentent les mêmes teintes par transparence que par réflexion.

Dans le mémoire actuel, il note que les substances opalescentes, celles dont il traite, offrent, conformément à la théorie des lames minces, une couleur par transmission à peu près complémentaire de leur couleur par réflexion ; que cette théorie semble donc pouvoir s'appliquer ici, mais « qu'il ne s'y arrêtera pas, attendu que le but de son « essai » « est simplement de signaler le phénomène (de l'opalescence « bleue) dans les substances qui le produisent, et d'en « décrire les effets, sans admettre absolument cette théorie, « qui présente de grandes difficultés ».

Dès 1772, le physicien *de Luc* et plus tard de Saussure, Pictet et d'autres, ayant vu leurs hygromètres indiquer une très grande sécheresse apparente de l'air sur les montagnes, s'en étaient beaucoup étonnés, et à juste titre, puisque les masses nuageuses prennent naissance dans cet air et qu'en somme c'est de là que nous vient la pluie. Pour expliquer ce contraste extraordinaire, ils supposaient qu'il y avait ici de l'eau sous une forme intermédiaire entre celle de vapeur proprement dite et celle de gouttelettes nuageuses, forme sous laquelle, en tout cas, l'eau était sans action sur les hygromètres. C'est à cette forme par-

Digitized by Google

ticulière de l'eau, ou une forme analogue, que Xavier eut recours pour expliquer le bleu du ciel, gouttelettes d'eau bien plus fines que celles qui constituent les nuages.

La même supposition a été faite en 1845, par Forbes, qui l'appuyait d'une observation directe intéressante. Se trouvant sur une locomotive et apercevant, par hasard, le soleil à travers le jet de vapeur qui s'échappait de la machine, il observa que cet astre prenait une coloration jaune orangé quand on le regardait à travers la partie du jet où la vapeur n'a pas encore pris la forme de nuage blanc. Il en conclut : d'abord que la vapeur, avant d'être nuage, passe par un état intermédiaire, sous lequel elle transmet de préférence les rayons jaunes et orangés ; ensuite que, dans cet état, elle réfléchissait vraisemblablement la couleur complémentaire, c'est-à-dire le bleu. Si donc l'atmosphère renferme de la vapeur d'eau sous cette forme inconnue, les teintes du ciel au zénith ou à l'horizon s'expliqueront immédiatement. C'est exactement ce que pensait Xavier de Maistre.

Coïncidence curieuse : Des expériences assez récentes de Fowle, sur la diffusion des radiations lumineuses par la vapeur d'eau atmosphérique, lui ont montré que cette vapeur diffuse environ 60 fois plus de lumière qu'un gaz normal, d'où il tire cette conséquence que les molécules de la vapeur, même non saturante, au lieu d'être isolées comme le sont celles d'un gaz normal, forment des groupes de 60 molécules dont chacun est un centre diffusant. La vapeur existerait donc effectivement dans l'atmosphère sous cet état intermédiaire auquel avaient pensé de Luc, Xavier de Maistre, Forbes et beaucoup d'autres.

En 1849, le célèbre physicien allemand Clausius discuta, dans deux mémoires bien connus, l'hypothèse des lamelles minces de Newton, celle à laquelle Xavier n'avait pas voulu s'arrêter. Il admit que ces lamelles avaient la forme de sphères creuses très petites, véritables bulles de savon en miniature, flottant dans l'air. Les savants de l'époque acceptaient volontiers cette conception parce que, ne

Digitized by Google

pouvant comprendre que les gouttelettes des nuages ordinaires pussent se soutenir dans l'air si elles avaient été pleines, ils avaient déjà imaginé de les faire creuses. C'était, disaient-ils, des vésicules d'eau. Clausius attribuait aux parois de ces vésicules une épaisseur très faible, assez pour qu'elles fussent aptes à ne réfléchir que les rayons bleus du soleil, et, par conséquent, à laisser passer une lumière jaune.

## IV

### *Les expériences de Brücke et de Tyndall et leur explication*

A l'époque où parut l'étude de Xavier, aucun physicien n'avait encore entrepris d'expériences systématiques en vue de déterminer l'influence de la grosseur des particules troublantes. Il nous faut arriver jusqu'à l'année 1853 pour rencontrer le premier mémoire ayant trait à ce sujet. Il est dû à Brücke.

Dans une cuve en verre contenant une grande masse d'eau vivement agitée, il versait goutte à goutte une solution alcoolique de cette résine particulière du lentisque, désignée sous le nom de « mastic ». Etant insoluble dans l'eau, la résine précipitait en particules d'autant plus fines que la solution alcoolique employée était plus étendue. Derrière la cuve, il avait disposé un fond noir, papier noir, velours noir, ou simplement la porte ouverte d'une salle obscure. L'observateur se place devant la cuve et l'éclaire latéralement, par le côté ou par en haut. Le liquide trouble s'illumine intérieurement et prend une magnifique coloration bleue, tandis que le faisceau incident qui a passé en ligne droite à travers le liquide en sort, ayant pris la teinte jaune complémentaire du bleu. Le bleu obtenu est d'autant plus pur que la solution alcoolique employée est plus étendue, et, par conséquent, que les particules précipitées sont plus fines.

Digitized by Google

On peut répéter l'expérience en utilisant d'autres précipités. C'est ainsi qu'Abney employait une solution bien filtrée d'hyposulfite de soude à laquelle il ajoutait un peu d'acide chlorhydrique étendu. Le procédé est très commode. Un rayon de soleil qui traverse le liquide se colore d'abord en jaune, puis en orangé, en rouge, en même temps que son éclat diminue à mesure que le précipité de soufre qui se forme devient plus abondant. La lumière diffusée latéralement est d'un bleu analogue à celui du ciel.

Le bleu du ciel émanant d'un milieu gazeux, il convenait d'opérer avec des gaz. En 1868, le physicien anglais Tyndall obtint de cette façon de si magnifiques teintes bleues qu'il lui arrivait de dire qu'il fabriquait à volonté des morceaux de firmament. Il introduisait dans un tube de verre, fermé à ses deux extrémités par des lames de verre, des traces de vapeurs appartenant à des substances facilement décomposables par la lumière avec formation d'un précipité : iodures, ou azotites d'éthyle ou d'amyle par exemple. Deux années plus tard, ayant répété certaines expériences du lyonnais Lallemand ou du marseillais Morren portant sur des gaz plus difficilement décomposables par la lumière, il appela l'attention sur l'extraordinaire finesse que devaient posséder les particules troublantes génératrices du bleu.

Le gaz sulfureux, par exemple, sous l'influence d'un faisceau de lumière très intense, se décompose partiellement en oxygène et soufre. Un récipient de verre rempli de ce gaz, placé devant un fond noir et observé perpendiculairement au faisceau qui l'éclaire, reste tout d'abord complètement obscur. Mais, après quelque temps, il acquiert une légère teinte bleutée sur le trajet du faisceau, teinte qui s'accentue peu à peu, puis se lave de blanc et enfin devient complètement blanche. On observe même, finalement, un épais nuage de soufre, si l'action de la lumière a été suffisamment prolongée. On peut employer d'autres gaz que le gaz sulfureux. Avec certains d'entre eux, l'expérience doit se poursuivre parfois pendant quinze à vingt minutes, avant que le bleu ne passe au blanc. Or, même quand le milieu est

Digitized by Google

fortement blanchi, les parcelles sont encore si ténues, qu'aucun microscope ne permet de les apercevoir. « Quelle devait « donc être leur finesse, s'écrie Tyndall, au moment où le « bleu commençait à paraître ? Quelle idée pouvons-nous « avoir de la grandeur de particules semblables ? De même « que les distances des espaces stellaires ne produisent en « nous que le sentiment d'une immensité étourdissante, « sans laisser d'impression directe sur l'esprit, de même « les grandeurs auxquelles nous avons à faire ici, nous « laissent un sentiment accablant de petitesse. Nous étu- « dions là des infiniment petits auprès desquels les êtres « microscopiques sont littéralement immenses. »

Ces remarques avaient une grande portée : si les particules troublantes sont petites jusqu'à être de diamètre inférieur aux longueurs d'onde des vibrations lumineuses, nous nous trouvons à même de comprendre pourquoi elles réfléchissent de préférence les radiations à courtes longueurs d'onde, c'est-à-dire le bleu.

Observons, par exemple, les rides circulaires qui se propagent d'un mouvement uniforme lorsqu'on a jeté une pierre dans une eau tranquille. Elles sont formées de crêtes séparées par des vallonnements équidistants, et forment dans leur ensemble ce qu'on appelle un train d'ondes. Lorsque ce train rencontre un bouchon flottant, il ne l'entraîne pas, mais glisse au-dessous en lui mprimant un mouvement vertical de va-et-vient. Lorsque l'écartement de deux crêtes consécutives est grand — ce qu'on exprime en disant que la longueur d'onde est grande — le mouvement que le train d'onde tend à communiquer au bouchon est assez lent pour que celui-ci puisse s'y conformer facilement. Les ondes passent sans trouver de résistance, à peu près comme si elles n'avaient pas rencontré d'obstacle. Résultat qui, transporté dans le domaine de l'optique, s'exprimera en disant que les particules flottantes, suffisamment petites par rapport aux longueurs des ondes lumineuses, laissent passer à peu près toute la lumière.

Mais que les ondes de notre train liquide soient, au con-

Digitized by Google

traire, très serrées, très proches les unes des autres. Elles tendront à soulever et laisser retomber alternativement le bouchon avec une très vive cadence, trop vive pour qu'il puisse se prêter docilement à cette manœuvre. Son inertie ne lui permet de céder qu'avec un certain retard aux forces qui le sollicitent ; il restera presque immobile, se comportant à peu près comme un obstacle fixe. Autant il est facile de communiquer à un marteau un lent mouvement alternatif de va-et-vient, autant il est difficile de le secouer rapidement de manière à lui faire exécuter par exemple cent de ces mouvements par seconde. Dans le langage de l'optique, le résultat précédent revient à dire que des ondes lumineuses serrées, rencontrant une fine particule, ne passeront pas aussi aisément que les ondes à grand écartement. Elles perdront une fraction plus importante de leur intensité. Or, les ondes longues sont celles de la lumière rouge et des lumières voisines, les ondes courtes sont celles de la lumière bleue et des lumières avoisinantes. Ces dernières passeront donc moins facilement à travers les petits obstacles que ne le font les ondes rouges ; elles seront plus fortement réfléchies, diffusées. Voilà pourquoi, lorsque de la lumière solaire vient frapper un milieu tenant en suspension des corpuscules d'une extrême finesse, ce sont les ondes, les plus serrées, c'est-à-dire les ondes bleues ou violettes, qui subissent la plus forte réflexion. Sur ce point, le mystère est donc éclairci.

Cette explication, on le voit, ne fait intervenir ni la forme, ni la couleur, ni la transparence des particules troublantes ; elle ne suppose pas que ces particules soient de fines lamelles transparentes ; elle est tout à fait indépendante des propriétés des lames minces ; elle n'implique rien, non plus, quant à la nature des particules : ce peuvent être des particules de charbon, de soufre, de blanc de zinc ou toute autre farine. L'extrême petitesse des particules est la seule cause du bleu du ciel

Digitized by Google

## V

### *Les théories de lord Rayleigh et les expériences de contrôle*

### *Conclusions*

Les suppositions relatives à la nature et à l'origine de ces particules furent nombreuses. Certains savants y voyaient, à l'exemple de Xavier de Maistre et de Forbes, de l'eau, que l'air tenait dans un état particulier se rapprochant peut-être de ce que nous appelons aujourd'hui l'état colloïdal ; d'autres, avec Clausius, croyaient à de l'eau sous la forme vésiculaire ; d'autres encore pensaient à des poussières d'origine cosmique ou volcanique ; d'autres, enfin, comme de la Rive, physicien de Genève, n'hésitaient pas à y voir des germes organisés flottants, quand un savant anglais, William Strutt, émit une idée assez déconcertante, mais propre à mettre tout le monde d'accord, puisqu'elle consistait à dire que le bleu du ciel n'était pas davantage l'effet de particules étrangères qu'il n'était l'effet d'une transparence bleue de l'atmosphère.

S'aidant de certaines hypothèses vraisemblables, il avait essayé, en 1871, de trouver une formule mathématique établissant une relation entre le nombre, les dimensions des particules troublantes (supposées très petites par rapport aux longueurs d'onde), leur nombre par $cm^3$, la longueur d'onde de la lumière incidente et la proportion de lumière diffusée latéralement par un milieu d'indices de réfraction donné. Il revint sur cette formule en 1899, alors qu'annobli par le Gouvernement britannique, il avait choisi le nom de lord Rayleigh, lequel est aujourd'hui universellement connu. Utilisant certaines données expérimentales, en particulier les renseignements qu'on possédait, à cette époque, sur la transparence de l'atmosphère et conséquemment sur la proportion de lumière qu'elle diffusait, il s'en servit pour calculer, à l'aide de sa formule, le nombre de

Digitized by Google

particules diffusantes que devait renfermer un centimètre cube d'air. Or le nombre, auquel il parvint, fut du même ordre de grandeur que le nombre de molécules que doit renfermer ce même centimètre cube, d'après la théorie cinétique des gaz : à savoir quelques milliards de milliards. Ajoutons que, d'après cette même théorie, le diamètre d'une molécule serait environ dix mille fois plus petit que la longueur des ondulations lumineuses. En raison de cette coïncidence, lord Rayleigh suggéra que les particules produisant l'azur du ciel n'étaient peut-être nullement des particules étrangères, mais simplement les molécules mêmes de l'air.

Ainsi qu'on le voit si souvent dans l'histoire des sciences, il revenait, là, vers une idée qui n'était pas nouvelle, en l'appuyant d'un argument nouveau. L'abbé Mariotte l'avait énoncée il y a bien longtemps, et plus tard, il y a bien longtemps encore, Bouguer l'avait développée avec un certain succès. Un passage du mémoire de Xavier peut donner à croire que lui aussi penchait vers une explication de cette sorte. Parlant des faits qu'il allait examiner, il s'exprime ainsi : « J'ai cru voir qu'ils dépendent tous de la pro-« priété particulière que possède le rayon bleu d'être réfléchi « de préférence aux autres rayons plus ou moins réfrangibles, « par la simple résistance mécanique des molécules des corps « qui transmettent la lumière. »

On retrouve la même interprétation, énoncée avec une netteté parfaite, dans une étude de Lallemand, publiée en 1869, c'est-à-dire antérieurement à celle du même auteur dont nous avons parlé au début. Il attribuait la diffusion de la lumière à l'éther condensé autour de chaque molécule. Pour lui, un faisceau de lumière, traversant un corps transparent, doit toujours donner lieu à une trace visible latéralement, et le phénomène doit essentiellement dépendre de la nature du milieu qui le produit. En réalité, lord Rayleigh n'allait pas aussi loin : pour établir sa formule, il avait supposé que les molécules du milieu possédaient une indépendance à peu près complète, hypothèse vrai-

Digitized by Google

semblable quand il s'agit des gaz, mais plus discutable s'il est question des liquides, et tout à fait inadmissible avec les corps solides.

Lallemand ne se borna pas à émettre une opinion, il essaya de la justifier par des expériences. Malheureusement, Soret, de Genève, fit voir que le savant lyonnais n'avait pas poussé assez loin la purification des substances transparentes qu'il utilisait, de sorte qu'on pouvait attribuer la luminosité observée à une diffusion par les particules étrangères non éliminées. D'ailleurs les expériences que Tyndall avait entreprises vers la même époque semblèrent clore le débat. Au cours de ces recherches, et encore en 1876, il n'avait jamais pu distinguer l'espace parcouru à travers l'air par un faisceau lumineux. Cet espace restait aussi obscur que l'espace adjacent non éclairé, du moins toutes les fois que l'air avait été desséché et filtré avec soin à travers du coton tassé. Il en concluait que la partie purement gazeuze de notre atmosphère semblait impropre à diffuser la lumière.

C'est donc contre cette conclusion que lord Rayleigh faisait appel en 1899. La luminosité à observer devant être très faible, il était essentiel de disposer les expériences de façon qu'aucune lumière parasite ne parvînt à l'œil.

En 1902, un physicien anglais, Wood, fit une tentative dans cette voie et observa un fait nouveau qui sans doute le découragea. Lorsqu'il éclairait l'air pour la première fois, cet air ne présentait au début aucune illumination intérieure, mais, après 12 à 15 secondes, la trace du faisceau commençait à apparaître ; puis la luminosité continuait à croître pendant quelques minutes pour devenir ensuite stationnaire. L'action de la lumière avait donc eu pour effet de produire un précipité dans l'air, tout comme elle en produisait un dans les gaz composés étudiés antérieurement par Lallemand, Morren, Tyndall et d'autres. La précipitation était-elle bien un effet de la lumière sur l'air lui-même, ou bien un effet de la lumière sur des traces infinitésimales d'impuretés, par exemple, sur des vapeurs d'hydrocar-

Digitized by Google

bure provenant de la graisse des robinets ? Wood ne chercha pas à élucider cette question et abandonna ses recherches. Il n'en publia même les résultats que beaucoup plus tard, en 1918, afin d'appeler l'attention des nouveaux expérimentateurs sur ce point. Ajoutons que Wood se servait d'une étincelle électrique, c'est-à-dire d'une source de lumière riche en radiations dites ultra-violettes ; radiations de trop faible longueur d'onde pour être capables d'impressionner l'œil, mais très aptes, au contraire, à provoquer des réactions chimiques.

Cependant, au début de la guerre, en 1915, un jeune physicien français, M. Cabannes, de Montpellier, annonça, dans une courte note, qu'en protégeant avec soin l'œil contre toute lumière parasite, il était arrivé à mettre hors de doute la diffusion latérale de la lumière par l'air pur, ainsi que par les gaz usuels bien filtrés, oxygène, azote, hydrogène. Cette lumière diffusée latéralement fut non seulement perceptible et bleue, mais fut photographiée, et son ordre de grandeur reconnu suffisant pour fournir à lui seul une explication de l'azur du firmament. Ces expériences, qui avaient été faites avant la déclaration de guerre, furent interrompues par elle, puis reprises plus tard, et leurs résultats d'ensemble publiés en 1921. Dans l'intervalle avaient paru, en 1916, un mémoire du polonais Smoluchoswki, aboutissant à la même conclusion, puis en 1918 un autre mémoire de R. J. Strutt, le fils de lord Rayleigh, devenu à son tour lord Rayleigh, après la mort de son illustre père.

Si nous acceptons cette conclusion, si l'azur du ciel est dû à la réflexion de la lumière solaire sur les molécules de l'air, la présence des poussières dans l'atmosphère ne pourra qu'altérer cet azur, le rendre moins pur, le faire évoluer vers d'autres teintes. En un certain sens, loin de contribuer à fournir une explication de l'azur, les fines particules, que l'atmosphère peut tenir en suspension, permettraient au contraire d'expliquer pourquoi il y a des jours où le ciel, sans être nuageux, est cependant loin d'être azuré. Renversement des valeurs qui — du moins

Digitized by Google

quand on s'en tient au sens littéral des mots — rappelle ce verset du « Paradis » de Dante :

Considères le point de départ,
Puis où chacun en est venu,
Tu verras le blanc changé en noir.

Deux points doivent, par conséquent, tout particulièrement retenir notre attention : Est-il certain que la luminosité observée ne soit pas due à une précipitation produite dans l'air ou dans les autres gaz, par la lumière elle-même ? Est-il de même bien certain, qu'on ait réussi à éliminer toutes les poussières étrangères ?

Sur le premier point, les expérimentateurs reconnurent que les radiations à courtes longueurs d'onde agissent sur certains gaz, tels que l'oxygène, la vapeur d'eau, les carbures d'hydrogène, en y déterminant la formation d'un précipité nuageux, comme l'avait observé Wood. Mais avec les gaz usuels bien secs, oxygène, hydrogène, azote, seules les radiations ultra-violettes étaient actives ; les radiations visibles ne l'étaient pas, même en prolongeant considérablement l'exposition. Cependant, ces mêmes radiations visibles agissaient sur la vapeur d'eau, sur quelques carbures d'hydrogène et d'autres gaz composés. Aussi, pour se mettre à l'abri des effets pouvant résulter de traces de ces gaz décomposables, on avait soin de ne pas trop prolonger les expériences. On réduisait en outre la largeur du faisceau incident, ce qui diminuait la masse de gaz éclairée par rapport à la masse totale de gaz contenue dans le récipient. Les conditions n'étaient plus alors exactement les mêmes que celles qui règnent dans la haute atmosphère où l'action du soleil est nécessairement très prolongée ; et la différence mérite d'autant plus de retenir l'attention qu'on sait quelle remarquable différence se fait sentir dans la transmission des ondes électriques suivant qu'on opère de jour ou de nuit.

Sur le second point, les expérimentateurs s'assuraient de l'élimination complète des poussières, en filtrant à nouveau le gaz à travers du coton tassé et vérifiant que la nouvelle

Digitized by Google

filtration ne diminuait plus en rien l'aptitude du gaz à diffuser la lumière.

Au total, sur aucun des deux points, les preuves apportées ne sont des preuves directes, positives, ne laissant prise à aucune contestation. Souvenons-nous de la finesse extraordinaire des particules auxquelles Tyndall faisait appel pour expliquer le bleu du ciel. C'étaient, disait-il, des infiniment petits « auprès desquels les êtres microscopiques sont littéralement immenses » ; capables, par conséquent, de traverser vraisemblablement tous les filtres. Souvenons-nous qu'il ne lui en fallait que quelques grammes, répandus dans la masse formidable de l'atmosphère ; c'est-à-dire une proportion infime ; en sorte qu'on peut se demander si la masse d'air sur laquelle opéraient les expérimentateurs ne renfermait pas proportionnellement autant de ces particules étrangères ; particules ayant pu, par exemple, provenir de précipitations suscitées par l'action de la lumière, celle-ci agissant, soit sur les gaz, soit sur les traces infinitésimales de vapeur d'eau ou de vapeur émise par la graisse des robinets.

Il n'en est pas moins vrai que les considérations théoriques et les expériences, par lesquelles on explique ici le bleu du ciel, forment un ensemble qui se tient ; un ensemble, se prêtant à des vérifications qualitatives remarquables et quantitatives qui réussissent très bien.

A la question : Pourquoi le ciel est-il bleu ? nous répondrons, par suite, que la principale cause de l'azur du ciel, celle qui l'emporte de beaucoup en importance, est la propriété que possèdent l'oxygène, l'azote et les autres gaz constitutifs de l'atmosphère de pouvoir diffuser la lumière par leurs molécules elles-mêmes. L'aptitude de ces gaz à fixer, absorber certaines radiations et prendre de ce chef une coloration bleuâtre par transparence, ne joue qu'un rôle secondaire. Quant aux poussières de l'air, leur effet sera de modifier la teinte de l'air pur en la nuançant, ou même en la masquant complètement. Il est d'ailleurs possible, et même probable, que lorsque nous nous livrons à une appré-

Digitized by Google

ciation purement subjective de l'intensité de la coloration du bleu, nous nous laissons influencer, grâce à un effet de contraste, par les teintes jaunes ou rougeâtres ou pourpres de l'horizon. De sorte qu'aucune des théories que nous avons examinées ne serait entièrement à rejeter, à l'exception cependant de la théorie des lames minces vésiculaires de Newton, Clausius et celle de la fluorescence de Lallemand.

L'étude détaillée de l'influence des poussières de l'air, comme aussi celle de chacun des gaz de l'air, en particulier l'influence de la vapeur d'eau (abondante dans les régions inférieures de l'atmosphère) ou celle de l'ozone (abondant dans les hautes régions), ont donné lieu, et donnent encore lieu à de nombreuses recherches. D'ailleurs, cette continuité déjà invoquée plus haut, entre les propriétés des gaz et des liquides, donne à penser que les liquides diffusent les gaz par leurs molécules, comme le font les gaz, et, par extension, conduit à se demander si tous les milieux transparents, même solides, n'en feraient pas autant. La théorie de lord Rayleigh n'est pas favorable à une extension aussi générale ; mais c'est à l'expérience que doit appartenir le dernier mot.

L'eau a été beaucoup étudiée, tant à l'état solide ou gazeux qu'à l'état liquide, soit pure, soit tenant des sels ou autres substances en dissolution ; et nous avons vu, au cours de cet exposé, qu'elle semble intervenir dans les propriétés optiques de l'atmosphère au point que l'étude de l'une est difficilement séparable de celle de l'autre. Je me laisserais donc volontiers entraîner à retracer l'histoire des recherches dont la couleur de l'eau a été l'objet, car elles aident à mieux comprendre les mille nuances des teintes du ciel. Mais ce serait une autre histoire, une plus longue histoire même que celle dont je viens de vous entretenir. Or, s'il est des circonstances où l'on doit se souvenir qu'il faut « partir » à temps, il en est d'autres — comme les circonstances présentes — où il est plus essentiel encore de ne pas oublier qu'il faut, tout au contraire, savoir « s'arrêter » à temps.

Digitized by Google

Digitized by Google

# RÉPONSE DE M. M. DENARIÉ
# AU DISCOURS DE RÉCEPTION
## de M. ANDRAULT

---

MONSIEUR,

Au début de votre discours, rappelant votre arrivée en Savoie et votre installation dans cette bonne ville de Chambéry où vous ne deviez pas tarder à acquérir droit de cité, vous nous disiez qu'aimant la nature, les animaux et les fleurs et recherchant la solitude et la tranquillité, vous aviez tout d'abord fréquenté le jardin — un peu délabré — de notre vieux Muséum. Là cependant vous fîtes la rencontre de quelques naturalistes qui ne vous ont pas trop effarouché. Ils vous ont ait bon accueil et, avec eux, vous avez noué de bonnes et solides relations. Ce furent quelques-uns d'entre eux, pensez-vous, qui, sans que vous vous en doutiez, vous ont conduit tout doucement vers l'entrée de cette autre vieille maison qu'est l'Académie de Savoie.

Je crois être du nombre de ceux à qui vous faisiez allusion. C'est bien, en effet, à ce titre que j'ai été chargé de vous faire les honneurs de notre maison et que j'ai le plaisir de vous souhaiter aujourd'hui la bienvenue.

Un autre que moi était tout désigné pour vous servir d'introducteur. Déjà il envisageait cette séance avec une véritable joie et se préparait à vous dire, ici, publiquement, la grande estime et l'amitié qu'il vous portait, lorsque la mort brusquement est venue le surprendre. Tout à l'heure, en vous entendant évoquer le souvenir de M. Briot, je

Digitized by Google

pensais à la séance où lui-même faisait son entrée parmi nous. C'était en 1916, au temps de la guerre. Malgré les préoccupations et les angoisses auxquelles nul ne pouvait se soustraire, nous nous faisions presque un devoir de tenir, dans la mesure du possible, nos réunions habituelles. Dans son discours de réception, rappelant que son ami regretté, M. Descostes, se plaisait à dire qu'il était un Savoyard-Lorrain, M. Briot se proclamait lui-même Lorrain-Savoyard. A son tour, répondant au récipiendaire, le marquis d'Oncieu rappelait les liens qui unissaient la Savoie à cette Lorraine du côté de laquelle se tendaient alors tous les regards.

Je ne pouvais, non plus, m'empêcher de songer à une autre séance académique, celle-là récente et qui avait un tout autre théâtre. C'était à l'Académie française ; M. Louis Bertrand succédait au fauteuil de Barrès ; un Lorrain remplaçait un autre Lorrain. Il manquait à la fête M. Poincaré qui était désigné pour assister M. Bertrand. Retenu ailleurs par de plus graves occupations, il n'avait pu assister à la séance et avait été remplacé par le Maréchal Lyautey, encore un Lorrain !

J'aurai garde d'insister sur ces rapprochements et j'ai hâte de dire que si vous êtes aujourd'hui appelé à représenter, parmi nous, cette chère Lorraine qui vous a vu naître, et si, nous, qui n'avons pas l'habitude d'attendre qu'on vienne solliciter nos suffrages, sommes allés, au risque de troubler votre tranquillité, vous arracher à cette solitude que vous recherchez, c'est que, par votre vie et vos œuvres, en même temps que par votre attachement à la Savoie, vous aviez depuis longtemps marqué votre place dans notre Compagnie.

Il n'y a pas d'esprits quelque peu cultivés qui ne comprennent le puissant attrait que peut avoir sur de jeunes intelligences l'étude approfondie des sciences exactes; mais, pour se livrer à de telles recherches, il faut des aptitudes naturelles que la Providence n'a réparties que chez un petit nombre de privilégiés. Vous fûtes de ce nombre, et, de bonne heure, vous aviez envisagé la carrière de l'enseigne-

Digitized by Google

ment comme étant la seule où vous pourriez trouver l'entière satisfaction de vos goûts. Mais les circonstances devaient pour un temps entraver vos désirs.

Après avoir poursuivi vos études d'abord au Collège de Lunéville, ensuite au Lycée de Nancy, vous acquériez successivement les grades de licencié en mathématiques et de licencié en physique, et vous étiez nommé professeur, précisément dans ce Collège de Lunéville où, étant encore enfant, vous aviez rêvé de pouvoir, un jour, remplacer un de vos professeurs. Ce fut alors que les circonstances vous obligèrent à vous tourner du côté de l'industrie. Une situation d'ingénieur vous était offerte dans les *Ateliers de construction électrique*. Comment refuser cette offre avantageuse, mais comment, aussi, renoncer à tous vos rêves et abandonner ce cher Collège de Lunéville ? Vous avez résolu ce problème et, en plein accord avec vos chefs, qui déjà escomptaient les services que vous pouviez leur rendre, vous fûtes à la fois ingénieur à Nancy et professeur à Lunéville. Cependant, vous ne perdiez pas de vue votre véritable vocation et, au bout de cinq ans, abandonnant définitivement le monde des affaires, vous acceptiez une nomination de professeur à Gap ; sans plus tarder, vous vous présentiez avec succès au concours d'agrégation en physique.

Ce poste de Gap, éloigné et un peu perdu dans les montagnes, n'était pas pour vous déplaire et ce ne fut pas sans regret que vous le quittiez pour celui de professeur à Grenoble. De Grenoble vous êtes venu à Chambéry où nous avons l'avantage de vous posséder depuis vingt ans.

Cette dernière nomination semble avoir suffi pour combler vos vœux, car vous avez toujours fui plutôt que recherché les titres et les honneurs. Votre plus grande ambition était de former et d'instruire vos élèves, de leur faire partager votre amour pour les sciences, et de pouvoir enfin, après avoir consacré le meilleur de votre temps à vos devoirs professionnels, vous livrer à loisir à l'étude de ces grandes questions qui, de tout temps, ont préoccupé ceux qui savent s'élever au-dessus des réalités de la vie.

Digitized by Google

Vos œuvres, si nous voulons les connaître, il faut les chercher dans ces recueils que le public ignore, le plus souvent, mais où les érudits échangent leurs idées et auxquels ils confient les résultats des recherches poursuivies dans le silence des laboratoires, laissant souvent à d'autres le soin de les exploiter.

Nous trouvons tout d'abord dans le *Bulletin de la Société d'Etude de Gap*, année 1902, une étude *sur le troisième axiome de Newton et la loi élémentaire de l'électro-magnétisme.* Dans le même Bulletin, en 1904, vous publiez un article sur « *La rotation de la terre* », la terre tourne-t-elle ? Un illustre mathématicien, Henri Poincaré, venait, sans le vouloir peut-être, de remettre à l'ordre du jour cette vieille question qui déjà, en des temps reculés, avait préoccupé les Pytagoriciens, mais qui, depuis plus de deux siècles, paraissait avoir été irrévocablèment résolue et mise à tout jamais hors de discussion. Poincaré avait aventuré ces mots : « Cette affirmation « la terre tourne » n'a aucun sens puisqu'aucune expérience ne permettra de la vérifier. » D'où grand émoi dans le monde savant, et, plus encore, chez la masse de ceux qui croient tout savoir : Va-t-on donc nous ramener au système de Ptolémée ? Va-t-il falloir descendre de leur piédestal Copernic et Galilée ? Il n'y a, disait-on, que deux hypothèses possibles, ou bien notre globe tourne sur lui-même, ou bien c'est le ciel qui tourne autour de nous. Non pas, répondez-vous, on peut faire d'autres hypothèses, et même beaucoup d'autres. Et d'abord qu'est-ce que le mouvement ? Le mouvement et le repos, nous ne pouvons les connaître que par rapport à des repères. Suit une longue et savante discussion et vous concluez : « Se demander si le globe est réellement en mouvement, c'est aborder un ordre de questions qui dépasse l'expérience et même la compréhension. »

Cependant, la discussion n'est pas close. Elle va se continuer dans la revue l'*Enseignement mathématique* et, au cours de l'année 1906, chaque numéro de cette revue internationale publie quelques lettres, venues des différentes

Digitized by Google

villes de France ou de l'étranger, dans lesquelles chaque correspondant expose et défend ses idées. Vous prenez naturellement part à ce tournoi où le public n'était pas appelé comme juge. En 1907, vous publiez, dans la même revue, un nouvel article se rattachant à la question sous ce titre : *En quel sens et par quelles preuves valables pouvons-nous justifier le système de Copernic ?* Enfin, vous résumez tous ces débats dans une petite brochure parue à Chambéry en 1911.

Ces discussions un peu académiques et qui, malgré ce qu'on en ait pu dire, touchaient de près à la métaphysique, ne vous empêchaient pas de vous livrer à l'étude de questions d'un ordre plus pratique. Très nombreux, en effet, sont les articles que vous avez publiés, sur divers sujets, touchant les mathématiques, la physique ou la chimie et pouvant intéresser l'industrie et même l'aviation. Nous les trouvons épars dans différentes revues scientifiques qui vous ont toujours été largement ouvertes, entre autres : — sans parler des recueils déjà cités — la *Revue de l'Enseignement des sciences*, le *Bulletin de l'Union des physiciens*, la *Revue générale de l'Electricité*, le *Journal de physique*, l'*Aréophile*, le *Journal de physique, de chimie et d'histoire naturelle de Rouen*, et, ne l'oublions pas, notre *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Savoie*.

Entre temps, profitant de votre expérience d'ingénieur, vous construisiez des appareils dont la plupart étaient destinés à la vérification de certains théorèmes et pouvaient servir à l'enseignement. Je n'entreprendrai pas de les décrire, mais il en est un que je dois particulièrement signaler : c'est celui que vous avez appelé l'*Olistographe* et qui sert à mesurer le glissement des moteurs d'induction. Cet instrument a figuré, en 1911, à l'exposition de la *Société française de physique ;* il vous a valu un prix de la *Société d'encouragement pour l'industrie ;* enfin il a fait l'objet d'une communication à l'Académie des sciences et sa description a été insérée dans les comptes rendus de cette Académie. Un autre que vous, plus soucieux de ses intérêts, se fût

Digitized by Google

préoccupé, avant tout, de prendre un brevet. Vous aviez négligé de le faire. Des Allemands sans scrupules en profitèrent ; ils construisirent votre appareil et le mirent en commerce, en ayant soin de déformer votre nom et de le germaniser. Heureusement, une Société de Nancy construisit, à son tour, l'appareil en rendant à son véritable auteur l'hommage qui lui était dû.

J'aurais garde d'oublier une autre invention qui vous fait grand honneur et dont la portée utile et bienfaisante ne peut échapper à aucun de nous. Dès la déclaration de guerre vous étiez mobilisé et envoyé, comme simple artilleur, au camp retranché de Toul. Ce ne fut qu'après plusieurs mois qu'on songea à utiliser votre compétence spéciale. Vous fûtes alors attaché, en qualité de manipulateur radiologiste, à l'équipage n° 3 de l'armée de Champagne et presque aussitôt vous imaginiez une méthode permettant, en cas de blessures par projectiles, de connaître immédiatement et sans calculs la profondeur du projectile à localiser et rendant inutile un centrage rigoureusement exact de l'ampoule. Cette méthode a d'ailleurs été plus amplement décrite par vous-même dans deux articles publiés l'un par la *Presse médicale*, l'autre par la *Revue de Radiologie et d'Electrologie.* On sut heureusement apprécier tout de suite la valeur de l'invention et les *Ateliers généraux du service de santé de Paris* furent chargés de construire, sur vos indications, les appareils nécessaires pour l'application pratique de votre méthode, et le matériel ainsi créé fut dès lors — sous le nom de matériel Andrault — largement utilisé au cours de la guerre par le service médical de l'armée.

Vos théories personnelles, vos expériences et vos inventions publiées, sans le souci de la réclame, pas plus que de vos intérêts matériels, dans des revues purement scientifiques, n'étaient pas pour émouvoir la masse des lecteurs qui trouvent chaque matin dans leur journal la dose de science qui leur convient ; mais elles ne pouvaient passer inaperçues de ceux qui étaient à même d'en apprécier toute la valeur. En 1921, la *Société française de physique* vous faisait l'hon-

Digitized by Google

neur envié de vous choisir comme membre de son Conseil. Votre nomination de Directeur de l'Ecole Préparatoire de Chambéry et, enfin, la croix de la Légion d'honneur sont d'autres distinctions que vous n'avez certainement pas sollicitées.

L'Académie de Savoie avait tenu, déjà depuis plusieurs années, à vous apporter, à son tour, son témoignage d'estime. En vous recevant aujourd'hui comme membre effectif, elle accentue ce témoignage, mais elle se propose aussi, je ne crains pas de le dire, d'utiliser votre compétence. Nous avons, de temps en temps, à nous faire juges dans des concours qui portent sur les sciences et nous avons besoin de vos lumières. Déjà, sans attendre cette séance, nous y avons eu recours dans le dernier concours de la fondation Caffe. Ajouterais-je qu'en vous entendant, tout à l'heure, citer des poètes, qui vous sont familiers, quelques-uns d'entre nous ont pensé à l'aide précieuse que vous pourriez leur apporter dans les concours de poésie ? Nous comptons bien, dans tous les cas, que vous nous ferez souvent part de vos vastes connaissances sur des sujets qui sont restés jusqu'ici un peu en dehors de nos travaux. Dans nos réunions, chacun de nous arrive plus ou moins chargé de ses bagages scientifiques ou littéraires ; on les met en commun et c'est une façon de pratiquer l'enseignement mutuel.

Aujourd'hui, profitant de l'occasion qui vous était offerte, vous avez abordé une de ces questions qui préoccupent, à des titres divers, non seulement les physiciens, mais aussi les poètes et les rêveurs. En recherchant les anciennes théories qui ont été émises sur la couleur bleue du ciel, vous avez rencontré notre charmant compatriote Xavier de Maistre. Littérateur, artiste et physicien à ses heures, il avait, en 1832, écrit un mémoire sur la couleur de l'air et du ciel. Ce mémoire va servir de point de départ à votre discussion. Mais, depuis un siècle, la science a marché, des recherches et des expériences nombreuses ont été réalisées ; des idées nouvelles se sont fait jour, des théories ont vieilli, d'autres les ont remplacées ; vous passez tout cela au crible d'une

Digitized by Google

critique sévère et, laissant définitivement de côté les poètes, vous poursuivez votre discussion sur le terrain un peu ardu de la science pure. Votre conclusion cependant n'a rien qui puisse beaucoup nous surprendre puisque vous admettez, en définitive, que l'azur du ciel est la couleur de l'air lui-même.

D'autres conclusions d'un ordre plus général s'imposent à nous, conclusions que nous pouvions déjà déduire de vos premières études sur la rotation de la terre. C'est d'abord que la science est faite de beaucoup d'hypothèses. C'est encore que le langage scientifique et le langage vulgaire sont deux choses assez différentes et qu'à les confondre on risque de ne pouvoir s'entendre. C'est enfin que dans les sciences toutes les questions se touchent, l'une en appelle une autre.

Dans tous les cas, vous avez mis, sur bien des points, notre curiosité en éveil, et, quant à moi, j'avoue qu'il m'est venu le désir de vous poser certaines questions qui eussent été sans doute inopportunes. Je vous aurai demandé, par exemple, pourquoi cette couleur bleue, dont vous nous parliez en physicien, tient-elle une si grande place dans les arts et dans la littérature ? On plaisantait autrefois sur « *l'influence du bleu dans les arts* ». On parle toujours beaucoup de « *la petite fleur bleue* » et puis, il y a l' « *oiseau bleu* », les « *contes bleus* », les « *bas bleus* », sans oublier les « *cordons bleus* », enfin... « *Je n'y vois que du bleu* ».

Je m'aperçois que je m'égare ; j'allais oublier que cette séance a déjà été bien longue et que je n'ai reçu la parole que pour vous souhaiter la bienvenue.

---

Digitized by Google

# ÉLOGE FUNÈBRE

DE

# M. EMMANUEL DENARIÉ

Président de l'Académie

**prononcé à la séance du 20 juillet 1926**

par M. CHARLES ARMINJON

Vice-Président

---

MES CHERS CONFRÈRES,

J'ai le triste devoir de vous entretenir de notre deuil. Hier déjà, sur la tombe encore ouverte d'Emmanuel Denarié, on a dit éloquemment et avec vérité ce qu'il fut pour les lettres, pour les arts, pour son pays.

Dans le recueillement plus intime de cette séance, nous rendrons, à celui qui fut pendant dix années notre Président, le juste tribut de notre affection et de nos regrets.

Emmanuel Denarié est un exemplaire particulièrement affiné et vivant d'un milieu social bien défini, et que la centralisation, d'une part, le nivellement par en bas, d'autre part, tendent à faire disparaître : l'élite cultivée d'une petite capitale de province.

Dans sa famille — paternelle et maternelle — ses oreilles d'enfant ont entendu disserter sans prétention, au coin du feu ou autour de la table, sur les principaux problèmes de la religion et de la philosophie, sur les événements de l'histoire et de la politique, sur les œuvres maîtresses de la littérature et des beaux-arts.

Chez les Denarié, où dominent les architectes et les médecins, chez les Raymond, où se trouvent plutôt des journalistes, des professeurs et des savants, on aimait et on aime encore les causeries et même les discussions *de omni re scibili*. Après les occupations professionnelles, on se délasse dans les spéculations de l'esprit.

Digitized by Google

Il me semble que j'entends encore la voix claire et haute du Docteur Gaspard Denarié, et son rire, et ses colères contre les malfaiteurs publics. Je l'entends qui rapporte une anecdote ou qui récite des vers..... Il se reposait ainsi des lourds soucis et des fatigues que lui coûtait le soin d'une clientèle nombreuse, car il était excellent médecin et la sûreté de son diagnostic ne se trompait guère. Mais il ne se laissait pas absorber par son art, et le cercle où se mouvait son activité intellectuelle était fort étendu.

Emmanuel Denarié, fort heureusement doué de tous les dons naturels, se développa au contact de son père et des amis de son père. Il se développa vite, et déjà au collège des Jésuites, à Saint-Etienne, il faisait des vers que goûtaient et encourageaient ses maîtres.

Puis il étudia le droit.

Muni du diplôme de licencié, il se fit inscrire au barreau de sa ville natale. On y vit bientôt que ses préférences n'allaient pas aux gros dossiers bourrés d'actes jaunis, et que les graves controverses de la doctrine et de la jurisprudence le laissaient froid. En revanche, il excellait à saisir le côté émouvant ou cocasse d'une situation. Les anciens de l'Ordre s'attardaient volontiers aux audiences du tribunal correctionnel ou de la cour d'assises quand Denarié plaidait. Il savait si bien émouvoir le jury, et même — succès plus enviable — dérider les magistrats les plus sévères.

Mais le barreau est impérieusement jaloux du temps et des préoccupations de ceux qui veulent y faire leur carrière ; et cette sujétion convenait peu aux goûts du jeune avocat. Il dit adieu au Palais et quitta la ville pour la campagne.

Son beau-père y donnait à l'agriculture les dernières années d'une vie qu'avait d'abord occupée le culte des beaux-arts. M. Sylvoz avait, pendant sa jeunesse, parcouru l'Italie et visité ses paysages, ses monuments et ses musées avec des amis dont plusieurs ont laissé un nom dans l'histoire de la peinture. De ces voyages, il avait rapporté des souvenirs que sa modestie n'étalait pas, mais qui ornaient

Digitized by Google

sa demeure ou agrémentaient sa conversation. Homme de sens droit et ferme, il s'était, au retour de ces voyages, attaché à sa terre de Savoie, dont il avait pris pour tâche d'améliorer et de développer les richesses agricoles.

Sa réputation d'agronome s'étendait fort loin. Ses vignes de Favras étaient visitées par des viticulteurs de tous pays, qui venaient puiser au savoir et à l'expérience de M. Sylvoz, et qui, par surcroît, trouvaient en lui le plus accueillant des hôtes et le plus savoureux des causeurs.

Cette maison de Favras, si jolie en sa robuste simplicité et dans son cadre merveilleux de montagnes et de plaines lumineuses, cette maison qui, sur la colline, vous attire comme une invitation souriante et discrète, était déjà largement hospitalière.

Ses habitants aimaient à recevoir : ils le faisaient avec une distinction simple, avec un souci des détails, qui sont une forme, et non la moins estimable, du savoir-vivre.

Grouper des amis de choix autour d'une bonne table, élégamment ornée, donner à ses convives l'impression que leur présence est désirée, et qu'on a tout fait pour les bien accueillir, c'est un art, sans doute. Mais n'est-ce pas bien près d'être une vertu ?

Dans la tranquillité des champs, la fantaisie et l'imagination d'Emmanuel Denarié n'étaient pas à l'étroit et ne subissaient nulle contrainte. Rien de convenu ni de forcé dans son travail. Il allait d'une peinture à un sonnet, de son piano à sa bibliothèque, sortait pour aller voir les ouvriers dans les vignes, donnait un coup d'œil à ses abeilles...

Pour le meilleur profit des belles-lettres, il aurait fallu peut-être qu'une discipline s'imposât à lui et fît la part des heures de travail et des heures de flânerie. Peut-être eût-il produit davantage. Peut-être..... Est-ce bien sûr ? Pour certains, la liberté complète de l'allure est la condition nécessaire de tout mouvement. Vouloir les régler, c'est les entraver. Je crois qu'Emmanuel Denarié était de ceux-là, et que, tout au moins dans sa jeunesse, on n'eût rien gagné

Digitized by Google

à mettre trop de mesure dans sa vie quotidienne. Mais, lorsque vint la maturité de l'âge et du talent, il trouva heureusement sur sa route « une amitié qui, bousculant sa paresse, fit naître en son cœur des ambitions ». C'est dans ces termes qu'il publie lui-même l'expression de sa reconnaissance en dédiant à Henry Bordeaux le volume de son Théâtre en vers. Amitié bienfaisante, qui sut vaincre, dans la mesure souhaitable, l'insouciance naturelle de l'écrivain, l'obligeant à poursuivre le but qu'il s'était d'abord proposé et à ne pas s'attarder dans les sentiers de traverse. Cette fraternité littéraire alla même jusqu'à la collaboration ; et c'est de leurs deux noms qu'est signé « *Un Médecin de Campagne* ».

Les débuts littéraires d'Emmanuel Denarié devaient naturellement attirer l'attention de l'Académie qui avait, dans un concours, couronné « *Une Légende de l'Arl* ». C'est le 25 juillet 1895 qu'il prononça son discours de réception. Sa piété filiale, autant que ses penchants d'artiste, lui avaient indiqué son sujet. Le Docteur Gaspard Denarié, enlevé par la mort avant d'avoir franchi votre seuil, aurait voulu, pour son entrée, vous entretenir de la correspondance de Xavier de Maistre. Son fils vous fit connaître la peinture et les dessins du gracieux et charmant auteur du *Voyage autour de ma chambre.*

Depuis lors, Emmanuel Denarié fut à maintes reprises rapporteur des concours de peinture ou de poésie. Sa verve ne ménageait pas la naïve maladresse ou l'emphase prétentieuse de certains concurrents. Mais sa critique était ouatée d'une si franche bonhomie que ses victimes ne devaient pas lui garder une bien longue rancune.

Son œuvre personnelle est restée en partie dans ses tiroirs : pièces de vers écrites au gré de l'inspiration ou des circonstances, chansons d'un moment auxquelles l'auteur ne demandait que de divertir quelques amis.

D'autres morceaux, plus importants, ont été publiés. Mais ce n'est guère qu'à partir de sa quarantième année que l'auteur sembla prendre une juste conscience de son

Digitized by Google

talent et songea à faire œuvre durable. Il y fut amené par l'amitié que j'ai dite, et aussi par la douce et discrète influence de la femme dont le goût sûr l'avait deviné dès sa jeunesse et dont l'amour fidèle et tendre illumina et guida sa vie.

Dans l'œuvre d'Emmanuel Denarié, que faut-il apprécier davantage : les vers, ou la prose ?

Chez lui, prose et vers portent bien la même marque : la bonne marque française et classique. Sa langue est claire et sobre, harmonieuse et ferme. Pas de solécismes ; pas de chevilles. Le vers ou la phrase disent chacun ce qu'il faut dire, et coulent sans heurt et sans accroc, esclaves respectueux et dociles de la pensée qui se développe.

Et pourtant, si, entre sa prose et ses vers, il fallait choisir, ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que c'est dans le vers surtout qu'il excella ?

Laissez-moi cueillir au hasard, sur les bords du « *Lac des Fées* », une touffe de fleurs, et écoutez un instant ce dialogue de Ramyn et de Cendrette :

RAMYN

*Je te revois encor près du petit étang*
*Calme et mystérieux où nous nous arrêtâmes :*
*C'était un lieu propice à l'échange des âmes ;*
*Mais toi, tu gambadais, rieuse, ne songeant*
*Qu'à cueillir sur les eaux les beaux lotus d'argent,*
*Que les mains balançaient ainsi que des trophées.*

CENDRETTE

*Dans le pays on l'a nommé le lac des Fées.*

RAMYN

*Il avait sa légende : on m'a souvent conté*
*Que sa surface était un miroir enchanté,*
*Où les amants venaient consulter leurs présages ;*
*Car son onde gardait le reflet des visages*
*De tous ceux qu'un amour constant devait unir.....*

. . . . . .

Digitized by Google

*Cendrette, ce jour-là, si j'ai bon souvenir,*
*Nous nous sommes penchés.*

CENDRETTE (avec un sourire contraint)

*En riant.*

RAMYN

*Qui sait ?... l'onde*
*Où tu vins près de moi mirer ta tête blonde*
*A peut-être gardé l'image à notre insu ?*

CENDRETTE

*Si nous y revenions, vous seriez bien déçu,*
*Mon pauvre ami ; sans doute, à cette heure, il vous semble,*
*Dans votre isolement, que nous pourrions ensemble*
*Reprendre le chemin autrefois parcouru ;*
*Et moi-même, Ramyn, un instant, je l'ai cru ;*
*Pourquoi vous le cacher ; bien souvent ma pensée*
*A fait la même route et l'a recommencée :*
*Mes yeux cherchaient l'étang dans l'horizon lointain ;*
*J'ai voulu le revoir, et, par un clair matin*
*Où tout me rappelait la première journée,*
*Je gagnais les grands bois et j'y suis retournée...*
*Dans les sentiers connus je marchais bien longtemps...*
*L'air était embaumé, les appels du printemps*
*Réveillaient tous les nids et les fleurs endormies,*
*Et partout, j'entendais chanter des voix amies,*
*Rappelant à mon cœur tout le passé joyeux !*

. . . . . .

*Et j'ai revu l'étang..., l'étang mystérieux !*
*J'ai revu mes lotus à la fleur argentée !*
*Dans l'éternel décor de la rive enchantée*
*Le lac semblait dormir... sur son miroir uni,*
*Les vieux ormeaux, tout fiers de leur front rajeuni,*
*Comme des lacs d'amour suspendaient leurs ramures*
*Dans le recueillement de l'air et les murmures*
*De tout un monde ailé qui peuplait les roseaux.....*

. . . . . .

Digitized by Google

*Longtemps je demeurai, l'œil fixé sur les eaux,*
*Tour à tour enivrée, inquiète, indécise,*
*N'osant quitter la berge où je m'étais assise ;*
*Puis, enfin, je me suis levée, et j'ai cherché*
*La place où près de moi vous vous étiez penché.....*

RAMYN

*Eh bien ?*

CENDRETTE

*Je n'ai rien vu... la nappe était couverte*
*En cet endroit de mousse épaisse et d'algues vertes.*

RAMYN

*Tu n'as pas écarté les algues ?*

CENDRETTE

*Non, Ramyn...*
*J'ai laissé l'eau tranquille et repris mon chemin.*

RAMYN

*Pourquoi ?...*

CENDRETTE

*Je n'en sais rien... l'étang gardait peut-être*
*Un secret qu'il était imprudent de connaître,*
*Et j'ai craint de détruire, en brisant ses réseaux,*
*La frêle illusion qui dort au fond des eaux...*

. . . . . .

*Ramyn... nous n'irons plus jamais au lac des Fées !*
*Tous ces chers souvenirs sont comme les bouffées*
*D'un vent léger qui passe et rafraîchit nos fronts.*
*Hélas ! rien ne l'arrête ! et, demain, nous irons*
*Séparément tous deux vers notre destinée...*
*Tout ce qui vit encor de l'heureuse journée*
*Au plus profond de nous doit être enseveli ;*
*Et si nous ne pouvons aller jusqu'à l'oubli*
*De ces heures d'antan qui nous furent si douces,*
*Sur le passé qui dort, laissons croître les mousses...*
*Adieu, Ramyn.....*

Digitized by Google

Plusieurs d'entre nous, Messieurs, ont vu comment Emmanuel Denarié travaillait. Ils ont été les confidents des scrupules qui suspendaient sa plume à la recherche du mot juste, et les témoins des patientes revisions auxquelles il soumettait sa tâche, alors que d'autres l'eussent tenue pour terminée.

En examinant de près son style et la forme de ses ouvrages, on y trouve la main de l'ouvrier consciencieux, aimant son travail et ne le trouvant jamais assez parfait. On admire la pureté sonore du métal, le relief et la netteté du coin qui l'a frappé. On compte — elles sont nombreuses — des suites de pages ou de scènes que de grands maîtres eussent signées.

Comment donc pouvions-nous parler de fantaisie, et d'insouciance, et presque de paresse ?

Il ne faut pas nous en dédire ; rappelons-nous simplement Jean de la Fontaine ou Xavier de Maistre, pour ne citer que deux noms.

Mais le style, c'est le vêtement, c'est l'ornement de la pensée. Qu'était la pensée de notre confrère ? Vers quels sujets cette pensée aimait-elle à s'orienter ?

Vous n'attendez pas de moi l'analyse d'une œuvre aussi diverse. Elle ne serait pas dans la note de cette réunion où nous ne voulons que mettre en commun nos souvenirs et notre tristesse.

Certains morceaux comme « *l'Iconoclaste* » ou le « *Lac des Fées* » ne visent qu'à l'agrément littéraire et plaisent surtout par la vivacité du récit, le coloris des images, et l'harmonie parfois somptueuse des vers.

Dans « *le Maître à l'Ecole* », l'auteur a fouillé davantage les sentiments de ses personnages : Molière entre en contact avec la douloureuse expérience qui marquera son sourire d'un pli amer. Cette pièce, qui fut jouée pour le tricentenaire de Molière, à l'Odéon, en à-propos, méritait un sort moins éphémère.

Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que, dans le Théâtre d'Emmanuel Denarié, il faut mettre au premier rang « *le Maître de Bruges* » et « *Fra Angelico* ». C'est là que

Digitized by Google

l'auteur donne sa pensée sur les sources de l'inspiration esthétique. L'artiste ne vaut pas seulement par sa dextérité technique, mais aussi et surtout par la perfection du rêve qu'il cherche à traduire : rêve de l'amour humain ou rêve de visions célestes. La mésaventure du moine toscan oppose en outre les deux tendances de l'art italien au début du xv^e^ siècle ; et, dans ce conflit, les préférences de l'auteur inclinent visiblement vers la sincérité naïve, quelquefois même un peu gauche, mais combien ardente et pieuse, des primitifs.

Ce n'est qu'en tout dernier lieu qu'Emmanuel Denarié s'est essayé dans le roman. Et c'est grand dommage. Si j'osais risquer une opinion personnelle, je dirais que « *le Curé des Avranches* » est un livre bien joli. Cependant, vous n'ignorez pas les critiques que des censeurs ont faites à cet ouvrage. Leur sévérité paraît bien excessive : sans doute, le thème est délicat, et demandait une plume respectueuse et sûre d'elle-même. J'ose dire qu'il l'a trouvée et que l'auteur a vaincu la difficulté très réelle de son sujet. Quant aux détails de l'ouvrage, ils sont charmants : le dialogue est alerte, les personnages pleins de vie et de vérité ; certains tableaux sont des modèles achevés de spirituelle et fine observation.

Ce premier roman nous en faisait désirer d'autres. Vous vous souvenez, mes chers Confrères, de l'heure agréable que nous passâmes l'an dernier à écouter notre Président nous lire quelques chapitres du volume qu'il préparait. Ce volume n'est pas encore imprimé : il faut qu'il le soit, et nous espérons bien qu'il le sera.

Dans ces deux romans d'après-guerre, sont abordés et discutés divers problèmes sociaux de l'heure présente. Mais l'auteur se garde bien de s'ériger en sociologue ou en moraliste. D'ailleurs il n'avait pas beaucoup de sympathie pour les moralistes. Il les redoutait plutôt. Et l'on se demande pourquoi : car sa vie ne donnait pas prise à leurs critiques, et l'ensemble de son œuvre est fort sain. Etait-ce la tournure assez gauloise de son esprit qui se tra-



Digitized by Google

duisait par cette méfiance un peu frondeuse à l'égard des règlements ?

L'enjouement du caractère d'Emmanuel Denarié et la généreuse bonté de son cœur l'avaient, dès sa jeunesse, rendu populaire. Ses succès achevèrent de lui faire une réputation que personne ne saurait lui contester : celle d'être en quelque sorte notre poète national ; je veux dire : l'interprète des joies et des deuils, bref de tous les sentiments de l'âme savoyarde. Comme ces instruments que leur délicatesse fait vibrer avec leur ambiance, il savait recueillir et amplifier ces rumeurs imperceptibles qui sont la pensée d'un peuple. Et ce peuple, qui se sentait si bien compris et si aimé par son poète, lui rendait un juste hommage d'admiration et de sympathie et de fierté.

Ainsi accrédité par ce muet plébiscite, Emmanuel Denarié eut comme mission ordinaire d'exprimer et d'incarner la sensibilité de notre province.

Il la représenta hors de ses frontières : à Paris, à Lyon, à Nice, où ses œuvres furent données sur la scène, où sa parole fut goûtée par des publics de choix.

Ici-même, il eut sa part, sa grande part, dans l'organisation et dans le succès de certaines manifestations de la vie locale. Son drame : « 1859 », écrit en collaboration avec le Comte Amé d'Oncieu de la Bâtie, fut un écho, ému et vrai, des événements qui préparèrent l'annexion de 1860.

Les fêtes qui célébrèrent avec tant d'éclat le double centenaire de la fondation de cette Académie et de la mort de Joseph de Maistre furent en grande partie son œuvre.

En toute occasion, il fut, pour tous les habitants de ce pays, celui qu'on attendait quand il fallait dire quelque chose. A le voir entrer dans une réunion, grande ou petite, tous les visages s'éclairaient, se mettant à l'unisson du bon sourire qu'il apportait.

Aujourd'hui, Messieurs, comme aux époques incertaines et troubles, c'est surtout l'Eglise qui reste la fidèle dépositaire et gardienne de l'âme nationale ou provinciale. Aussi l'Eglise, s'unissant à notre deuil, a-t-elle voulu en prendre

Digitized by Google

publiquement sa part : aux funérailles d'Emmanuel Denarié, l'Archevêque et deux des Evêques de Savoie (1) sont venus prier sur son cercueil.

Nous l'avons vu, à nos dernières séances, dominer par un effort de volonté le mal implacable qui le minait. Pendant cette longue et douloureuse maladie, aucune des personnes qui l'approchèrent ne l'entendit se plaindre. Lui qui avait tant aimé et chanté la vie, il accepta la mort avec une résignation sereine. Elle venait le prendre loin de son cher Favras, comme pour lui demander un détachement plus complet. Mais il était d'une famille où l'on sait mourir simplement, avec ce calme qui s'alimente aux sources profondes de la foi.

En donnant ce bel exemple à ceux qui l'entouraient, il a mis au livre de sa vie le titre qui doit en résumer le sens.

---

(1) NN. SS. Castellan, archevêque de Chambéry; Termier, évêque de Tarentaise, et Grumel, évêque de Maurienne.

Digitized by Google

Digitized by Google

# ÉLOGE FUNÈBRE

DE

# M. G.-A. ANDRAULT

ET DE

# M. ANTOINE PILLET

Membres effectifs

PRONONCÉ

par M. CHARLES ARMINJON

Président de l'Académie

---

MES CHERS CONFRÈRES,

Avant que nos vacances annuelles aient interrompu, pour quelques mois, la tenue de nos séances ordinaires, j'ai le devoir d'exprimer, au nom de l'Académie de Savoie, les douloureux regrets que lui cause la perte de deux de nos confrères.

L'un de ces deuils est tout récent : M. Andrault assistait, plein de vie et d'entrain, à notre dernière réunion du 20 juillet ; et c'est un accident subit et imprévu qui vient de nous l'enlever.

L'autre deuil est plus ancien : plusieurs mois se sont écoulés depuis la mort de M. Antoine Pillet, membre effectif non résidant de notre Académie.

Ces deux événements ont ceci de commun qu'ils nous privent de deux savants dont la réputation s'étendait bien au delà des frontières de notre Savoie, et qui tous deux nous quittent au moment où nous espérions voir devenir effective et assidue leur précieuse collaboration.

Jusqu'ici, en effet, ni l'un ni l'autre n'avait pu prendre part à nos travaux. M. Andrault, après avoir pris séance

Digitized by Google

parmi nous en janvier dernier, s'était vu empêché, par ses occupations professionnelles, d'assister à nos réunions ordinaires.

Vous vous souvenez, Messieurs, de la promesse qu'il nous avait faite il y a quinze jours, alors qu'en votre nom, je lui demandais s'il pourrait, l'an prochain, nous donner ses après-midi du mercredi. Il nous avait dit avoir pris ses mesures pour cela. L'expression de sa voix et celle de son visage s'accordaient pour affirmer qu'il en était vraiment très heureux.

Quant à M. Pillet, nous l'attendions depuis longtemps. L'âge de la retraite allait sonner pour lui et le rendre à Chambéry, sa ville natale. Ainsi devaient se nouer définitivement, et par une collaboration permanente, les liens qui nous l'attachaient déjà.

La mort a brisé ces espoirs.

Nous ne sommes pas de ceux qui murmurent à son passage et qui lui demandent compte insolemment des coups qu'elle porte et des ruines qu'elle fait.

Et si nous avions cette audace, nous trahirions certainement la pensée des deux hommes de foi dont nous pleurons le départ.

Il n'est pas dans mes intentions, Messieurs, de retracer aujourd'hui la carrière scientifique de M. Andrault.

Vous avez tous à la mémoire le résumé si consciencieux, orné de si fins agréments, qu'en a fait M. Maurice Denarié, lorsque, répondant au discours du récipiendaire, il lui a donné les raisons qui vous avaient poussés à l'appeler dans vos rangs.

Les rares mérites de M. Andrault étaient rehaussés par une extrême modestie ; il était sincèrement inconscient de sa valeur.

Cet homme, qui eût été fort bien à sa place dans une des chaires les plus en vue de nos grandes universités, n'a jamais voulu quitter notre ville. Les honneurs lui impor-

Digitized by Google

taient peu. Ce qu'il recherchait avant tout, c'était le calme et le recueillement nécessaires à son labeur scientifique et c'était encore le noble souci de concentrer sur un petit nombre d'élèves le maximum d'efforts, afin que chacun d'eux en pût tirer le maximum de profit.

Sur sa tombe encore entr'ouverte, ses collègues de l'Université ont apporté le respectueux hommage de leur admiration pour son haut caractère tout autant que pour son grand savoir.

Tous se sont plu à souligner la joie que lui avait causée sa réception dans les rangs de notre Académie. C'est ce que me répétait l'un de ses amis les plus intimes. Et, faisant allusion à la croix de la Légion d'honneur que notre Confrère avait reçue presqu'en même temps, il ajoutait qu'aux yeux de M. Andrault, le prix de cette seconde distinction s'était accru du fait qu'elle lui avait été conférée à l'occasion du centenaire de Pasteur.

La distinction morale de notre Confrère s'explique et se résume par un mot que citait de lui l'un de ses coreligionnaires. On le félicitait de sa décoration. « Plaise à Dieu, dit-il, qu'à la fin de ma vie, je reçoive auprès de Lui la récompense suprême à laquelle j'aspire de toutes mes forces. »

Et pourquoi ne pas rappeler ici, avec la discrétion qui s'impose, que M. Andrault était protestant ? Les traditions catholiques de notre Académie n'en ont subi nulle atteinte. Restant ce que nous sommes et avons toujours été, nous avons accueilli avec un cordial respect cet homme que son âme profondément religieuse et que sa conscience loyale et droite mettaient si justement au nombre de ceux que l'Eglise catholique elle-même, avec une affectueuse tristesse, appelle *nos frères séparés*.

En lui rendant notre suprême salut, nous avons encore, tout présents à nos mémoires, son discours de réception dans lequel il traita de la couleur bleue du ciel, et ces aperçus si hautement spiritualistes dont notre confrère avait ennobli et paré la rigueur scientifique de son travail.

Digitized by Google

Né à Chambéry, en 1857, M. Antoine Pillet appartenait, par son père et par sa mère, à deux familles rigoureusement savoyardes, qui toutes deux puisent, dans un passé plein d'honneur, de fortes traditions et de savoureuses vertus.

Les Pillet, déjà fixés à Chambéry vers le milieu du seizième siècle, ont fourni au Sénat de Savoie plusieurs générations d'avocats, et à l'Eglise des personnages distingués. Parmi ces derniers, et pour ne pas offenser la modestie de notre confrère, Monseigneur Albert Pillet, je ne citerai que le chanoine Humbert Pillet, qui fut précepteur des princes de Savoie.

Incontestablement, les avocats dominent dans cette famille. Elle est donc bien représentative de la vieille bourgeoisie de Chambéry.

Du côté de sa mère, Antoine Pillet reçut des hérédités du même ordre. Ses deux oncles, Hector et Edouard Laracine, furent, le premier, un membre éminent de notre barreau, et le second, conseiller à notre Cour d'appel.

Son père, qui était, lui aussi, avocat, mourut prématurément. Antoine Pillet, encore enfant, fut élevé par son oncle Louis Pillet, qui fut votre président, qui écrivit l'*Histoire du Barreau de Chambéry*, et qui fonda, avec Alexandre Revil, la *Jurisprudence Savoisienne*, à laquelle succéda le *Journal de la Cour de Chambéry*.

De Louis Pillet, que plusieurs d'entre vous ont connu comme géologue, et dont les travaux en cette matière enrichissent maints volumes de nos Mémoires, je retiendrai seulement qu'il était jurisconsulte.

Faut-il s'étonner, connaissant ces atavismes, que, après de fortes études secondaires chez les Jésuites, Antoine Pillet se soit tourné vers la Faculté de Droit ?

Mais, au tumulte du prétoire, il allait préférer la sérénité d'une chaire d'enseignement.

Il étudia d'abord à Grenoble, puis à Paris, et fut reçu en 1884 au Concours d'agrégation. Il avait 27 ans.

Après quelques années passées à l'Ecole de droit d'Alger,

Digitized by Google

il revint à Grenoble où ses anciens professeurs reçurent avec joie leur jeune collègue.

Il se spécialisa aussitôt dans le Droit international, dont il allait devenir l'un des maîtres les plus éminents.

Ses conférences sur le Droit de la guerre, faites aux officiers de la garnison de Grenoble, furent très remarquées. Il publia ensuite, sur le même sujet, un traité qui fut plusieurs fois réédité.

En 1896, son renom le fit appeler à la Faculté de Droit de Paris. Il y donna deux ouvrages importants : *Les Principes du Droit international privé*, que les spécialistes considèrent comme son œuvre maîtresse, et comme l'un des ouvrages fondamentaux en la matière, et les deux volumes de son *Traité de Droit international privé*.

Les limites de cette brève notice m'interdisent l'énumération des travaux nombreux et des études savantes que le professeur Pillet a publiés dans des revues spéciales.

Science difficile et ardue, enchevêtrement complexe où se heurtent, se combinent et s'opposent les lois et les coutumes de tous les pays de l'univers, le droit international — public ou privé — n'est pas un de ces terrains que les générations précédentes ont explorés et jalonnés en tous sens.

Comme l'a dit M. Henri Capitant, professeur de Droit civil à la Faculté de Paris, quand Antoine Pillet fut chargé de l'enseignement du droit international, « tout y était à faire : les guides étaient rares, la jurisprudence sporadique ».

L'esprit ordonné, le travail opiniâtre de M. Pillet vinrent à bout de ces difficultés.

Dans ses patientes recherches, il ne voyait pas le Droit comme une froide abstraction, ni comme une divinité sans âme, encore moins comme une création de la conscience humaine.

Il savait et disait que les traités sont vains et que la paix est précaire s'ils ne sont pas fondés sur les solides assises de la morale chrétienne.

Aussi ne manquait-il pas d'affirmer le rôle considérable

Digitized by Google

qu'a joué l'Eglise dans l'élaboration des règles internationales. Aussi, quand vint la guerre, il en expliqua les horreurs et la sauvage barbarie par l'oubli dans lequel les nations avaient tenu les principes religieux.

A ces convictions très fermes, il conformait loyalement sa vie privée. Chaque jour, aux premières heures, il se rendait à St-Thomas-d'Aquin, son église paroissiale.

Et ce savant chrétien était un professeur hors ligne.

D'abord parce qu'« il avait l'enthousiasme, la conviction, la foi, qui plaisent à la jeunesse et l'attirent vers la chaire ». C'est encore à M. Capitant que j'emprunte ces expressions.

Ensuite parce qu'après avoir, dans le silence de l'étude et de la réflexion, résolu quelque difficile problème, il le présentait à ses auditeurs avec une clarté qui répondait aux exigences de son esprit et qui était le fruit et la récompense de son labeur.

Enfin parce qu'il aimait cette jeunesse et parce qu'entre elle et lui régnait un courant de mutuelle sympathie.

M. Pillet ne se croyait pas en règle avec ses devoirs quand il avait versé à ses auditeurs le fort breuvage d'une science qui lui coûtait tant de travail. Il s'intéressait à l'avenir de ses élèves. Il allait au devant de leurs appels : il leur offrait, avec cette générosité qu'il mettait en toutes choses, la lumière de ses conseils et l'appui de sa durable bienveillance.

Ses collègues ont rendu hommage à ses mérites en le désignant pour représenter la Faculté de Droit au Conseil de l'Université.

Certes il ne cherchait point les honneurs. Et son indépendance un peu ombrageuse, sa franchise assez mordante, parfois brutale, ne le recommandaient pas auprès du pouvoir. Cependant les chefs de l'Université s'honorèrent eux-mêmes en lui confiant, peu de mois avant sa mort, la présidence du jury d'agrégation.

C'est dans cette magistrature particulièrement délicate que s'usèrent les derniers restes d'une santé que le travail et les épreuves avaient déjà fortement ébranlée.

Digitized by Google

Car une vie longue et pleine comme celle-ci ne s'écoule pas sans que la douleur ne vienne la marquer de ses coups.

A diverses reprises, Antoine Pillet fut frappé dans ses plus chères affections. Il vit souffrir pendant de longs mois, et mourir, une épouse tendrement aimée. Plus tard, la guerre lui demanda ses fils. L'un fut tué dans les premières semaines ; un autre glorieusement mutilé. Après ces épreuves, le père eut la consolation de voir les deux fils qui lui restaient se faire de brillantes situations, l'un au barreau de Paris, l'autre au Secrétariat général de la Banque de France.

Sur eux se reportera l'affection qu'Antoine Pillet avait su inspirer à ses amis.

Il en avait beaucoup, et d'excellents, car la fidélité de son cœur égalait la grâce de son accueil. Sa porte était toujours largement ouverte : celle de Paris, donnant accès au bel appartement qui prend vue sur le boulevard Saint-Germain ; celle de Grésy, toute simple et presque rustique, la porte de la vieille maison de famille où vécurent les ancêtres, et dont chaque pièce garde en elle son souvenir.

Partout son sourire était aimable, franche sa gaîté, pétillante sa conversation. Partout son savoir était profond, son esprit plein de finesse et parfois de malice. Partout sa bonté aimait à s'épandre sur toutes les misères — témoin cet hôpital St-Michel où il passa tant d'heures de sa vie et fit tant de bien, par ses paroles, par ses exemples, par ses aumônes.

Mais il semble que, dans sa solitude de Grésy, dans ces murs aimés et sous ces ombrages où, chaque année, les vacances le ramenaient, il semble que sa vive nature s'épanouissait davantage, que sa bonté se faisait plus souriante, et que ses forces, usées par un travail trop dévorant, retrouveraient toujours leur première vigueur...

La mort a détruit les projets que construisait notre amitié. Et, réalisant les espoirs profonds de notre confrère, elle a ouvert devant lui les portes du royaume où s'embrassent, dans une étreinte éternelle, la Justice et la Paix.

Digitized by Google

Digitized by Google

# ÉLOGE FUNÈBRE

DE

# M. LE COMTE FERNEX DE MONGEX

**Membre effectif résidant**

PRONONCÉ

par M. CHARLES ARMINJON

**Président de l'Académie**

---

La Providence, qui marque à chacun sa place, a prédestiné certains hommes à être des flambeaux. L'équilibre de leurs facultés et la rectitude de leur jugement les gardent contre la séduction des opinions qui passent. Au-dessus du tourbillon des erreurs qui se succèdent et se dévorent, ils sont debout, pour montrer à leurs frères où se trouve le vrai.

Le Comte Régis Fernex de Mongex était un de ces hommes-là. Et le deuil de sa mort sera ressenti bien au delà des limites de notre province. Mais il le sera surtout en cette Savoie qui fut son berceau, après avoir été celui de ses ancêtres, et dans laquelle il a fait tant de bien, et de toutes les manières.

Il naquit à Chambéry le 31 juillet 1844, d'une famille noble originaire du Chablais. Son grand-père avait été intendant général de la province de Nice, et son père intendant de la province de Carouge. Avec sa mère s'était éteint le nom des de Sirace. Il avait épousé en 1869 la fille du Marquis de la Chambre et il était, par ce mariage, allié à toute la famille de Boigne.

Digitized by Google

Il fit ses études au lycée de Chambéry et à la Faculté de droit de Grenoble, où il obtint le diplôme de docteur.

La thèse qu'il soutint le 4 juin 1867 sur *la Complicité*, son étude sur *la Récidive* qu'il publia l'année suivante, et qui lui valut la première médaille d'or du concours de 1868, le désignaient déjà à l'attention.

Il était alors inscrit comme avocat stagiaire au barreau de Chambéry et travaillait dans le cabinet de Perrier de la Bâthie.

Depuis 1868, et jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant 56 ans, son nom a figuré au tableau de l'Ordre des avocats de notre ville.

Des études extrêmement solides et brillantes et les qualités naturelles de son esprit lui assurèrent très vite, parmi ses confrères et dans l'estime des magistrats, une place tout à fait à part. Il avait choisi cette profession, tout active et de combat. Mais il eût occupé aussi bien un fauteuil de président à la Cour de cassation, car il joignait à la connaissance approfondie des lois, cette tournure d'esprit à la fois logique et pratique qui distingue les jurisconsultes de marque ; et ses arrêts eussent été admirés comme l'étaient ses consultations écrites.

Sur sa tombe, le Bâtonnier, Me Buttin, a dit déjà, et d'une façon parfaite, ce qu'il était à la barre. Les deux qualités qui lui assuraient, là comme ailleurs, une maîtrise incontestée, étaient sa science du droit et sa clarté. Nul mieux que lui ne débrouillait l'écheveau d'une affaire complexe. Et quand il exposait et discutait une de ces affaires-là, ses auditeurs s'étonnaient presque de voir devenu si limpide un problème qui leur avait d'abord paru si ardu. Il élucidait le point de fait, il dégageait la doctrine avec une aisance qui n'échappait pas aux profanes et qui émerveillait les connaisseurs.

A trois reprises, — en 1883, en 1890, en 1913, — ses confrères l'appelèrent aux honneurs et aux charges du Bâtonnat. Nul n'était plus bienveillant aux débuts des stagiaires, ni plus généreux de son savoir et de son temps aux anciens qui venaient lui soumettre un cas difficile.

Digitized by Google

Les mêmes qualités se retrouvaient dans les autres travaux d'un esprit toujours actif.

Notre Compagnie, Messieurs, se devait à elle-même d'appeler le Comte Fernex au nombre de ses membres effectifs. C'est le 28 mai 1885 qu'il prit séance. Son goût pour la philosophie, surtout pour la philosophie religieuse, l'avait porté à étudier, dans son discours de réception, la figure originale et puissante de l'Abbé Martinet. La communauté de leurs doctrines, qui procédaient de Joseph de Maistre, apparentait ces deux esprits.

Les absorbants devoirs de sa profession l'empêchèrent assez longtemps de prendre une part assidue à vos séances et à vos travaux. Mais, sur la fin de sa vie, quand il se crut permis de prendre un peu de repos, il se fit un plaisir de venir régulièrement à nos réunions. A diverses reprises vos suffrages l'élurent à la vice-présidence. Vous vous souvenez, Messieurs, de l'attention avec laquelle il suivait les lectures ou les discussions, de sa ferme courtoisie, de la simplicité avec laquelle, brièvement et avec clarté, il vous apportait le concours de sa science.

Fils et petit-fils d'administrateurs, le Comte Fernex en fut un, lui aussi : mais dans le champ plus restreint de la commune de Planaise, dont il fut maire pendant de nombreuses années, et dans celui de l'Office départemental des Pupilles de la Nation, auquel il consacra beaucoup de son cœur et de son temps, et dont il fut un des membres les plus actifs et les plus persévéramment dévoués.

Il n'exerça jamais d'autres fonctions électives. Il fut cependant candidat aux élections législatives de 1885 et de 1889, au cours desquelles la netteté de ses professions de foi lui valut un nombre de voix que n'aurait certes pas accru un programme plus timide. Il estimait avec raison que la franchise est, à tout prendre, la tactique la meilleure. Mais l'ostracisme électoral dont il fut l'objet surprend un peu. Et quand l'on sait la déférence respectueuse avec laquelle cet homme était écouté — et souvent consulté — même par ses adversaires politiques, on arrive à penser que,

Digitized by Google

des innombrables têtes du peuple souverain, beaucoup traitent leurs affaires personnelles et privées avec une prudence et un souci de bien faire qu'elles jugent certainement superflus quand il s'agit des affaires publiques.

L'unité merveilleuse de la vie qui vient de s'éteindre tient à ceci que le Comte de Fernex était chrétien et catholique dans toutes les fibres de son être. Des jours vinrent où sa foi fut menacée et combattue par une législation méthodique et savante. Les lois scolaires, celles contre les religieux, et la Séparation de l'Eglise et de l'Etat sont les plus connues.

Juriste comme il l'était, le Comte Fernex accepta la lutte. S'il n'alla point jusqu'à fermer ses autres dossiers, du moins il réserva le meilleur et le plus large de son temps aux affaires dites « de congrégations ». Les discussions parlementaires auxquelles avait donné lieu l'élaboration de ces lois n'avaient pas de secrets pour lui, pas plus que la jurisprudence dont elles étaient l'occasion. Si habilement disposées que fussent les mailles du vaste filet, il leur trouva des trous, et, par ces trous, bien des sauvetages s'opérèrent...

Dans ce dur travail, il n'était même pas soutenu par l'espoir humain du succès : tôt ou tard, le législateur resserrerait les mailles défectueuses du filet, et tant d'efforts seraient partiellement perdus. Cette vision de l'avenir, qu'il avait très nette et que n'adoucissait aucune illusion, ne l'arrêta pas une seule fois dans sa tâche. Il voyait beaucoup plus loin et plus haut que les luttes présentes. Il travaillait pour l'avenir... pour l'éternité.

Il pensait que tout le mal dont la société souffre aujourd'hui vient de la méconnaissance ou de la négation des droits de Dieu. A ce mal, un seul remède : l'affirmation de ces mêmes droits sur la famille et sur la cité.

Aussi conviait-il à cette affirmation les membres de l'Union Catholique des hommes. Que l'on relise les douze pages d'un discours qu'il prononça le 15 janvier 1910, à l'Assemblée constitutive de cette Union pour le diocèse de Chambéry : jamais, peut-être, la question religieuse, telle

Digitized by Google

que l'ont posée en France les quarante dernières années, n'a été résumée avec autant de précision documentaire et autant de vigueur de pensée. Sans un mot sonore, sans aucune recherche oratoire, par le seul exposé des faits, par la vigueur incisive de sa raison, et par l'émotion vengeresse de sa foi, il a démasqué et défini le programme laïque et montré comment il faut le combattre.

Le labeur de cette vie fut extraordinaire. Quelles longues heures d'étude et de préparation silencieuse! Le soir surtout, quand la nuit tombait, il s'attardait à penser auprès de son feu. Dans la grande pièce, à demi éclairée par la flamme ou par la braise de la cheminée, il méditait, jusqu'au moment où, l'ordre s'étant fait dans son esprit, il se mettait à écrire.

Souvent aussi, vers la même heure, je l'ai surpris à réciter son chapelet. Sa piété était profonde et simple, comme sa foi était savante. L'une et l'autre inspiraient sa charité. Que de gens il a secourus: par un conseil, par une aumône, quelquefois même par une de ces vérités un peu rudes qui déchirent les brouillards, dégagent l'horizon et font voir clair !

Rudesse de surface : sa sensibilité, qui était extrême, avait horreur de paraître. Ainsi le sable rugueux cachant la pépite d'or.

Pour cet homme d'action, le repos forcé de la vieillesse eût été un martyre. Dieu le lui a épargné. Mais quel vide à la place qu'il occupait ! Vide dans ce diocèse dont le chef l'aimait et l'honorait, et dont les œuvres recouraient toujours à lui. Vide parmi les Jurisconsultes Catholiques dont il ornait et éclairait les congrès. Vide parmi ses confrères du barreau qui avaient conservé l'habitude de le consulter dans les matières difficiles, et qui ne se faisaient pas scrupule de troubler son repos, tant ils étaient sûrs d'être bien accueillis. Vide enfin dans cette Compagnie où sa présence était pour nous tous si profitable !

Que notre deuil, Messieurs, et que nos prières entourent et consolent la famille de cet homme à qui est due, à tant de titres divers, la reconnaissance de la Savoie : son fils qui,

Digitized by Google

lui aussi, se dévoue au bien de ses concitoyens ; ses filles, dont l'une est en exil depuis les lois sur les Congrégations religieuses, dont une autre a donné à la France le héros qu'elle aimait, et dont la troisième élève vaillamment une pléiade de jeunes Français ; tous ses petits-enfants qui vont grandir et vivre dans les traditions d'un aïeul vénéré.

Ils ne sentiront plus ici-bas les battements de ce grand cœur. Mais l'âme que Dieu a rappelée demeure invisible au milieu d'eux. La mort est belle qui couronne une telle vie.

Digitized by Google

# DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

# M. le Vicomte GREYFIÉ DE BELLECOMBE

---

MONSEIGNEUR [1],
MON GÉNÉRAL [2],
MESDAMES,
MESSIEURS,

Je voudrais pouvoir vaincre mon émotion, et savoir vous dire toute ma gratitude pour vos suffrages qui m'admettent aujourd'hui au très grand honneur de me présenter ici. J'en suis d'autant plus flatté que, mieux que personne, j'en connais le prix, car, dès mon plus jeune âge, j'ai été élevé dans le culte de l'Académie de Savoie.

A cette époque déjà lointaine, mon père était des vôtres : il suivait les travaux de votre Compagnie avec la scrupuleuse exactitude dont il avait coutume, et, en plus d'un très grand intérêt, il y trouvait un agréable délassement aux lourdes charges de son état. Grave et savant magistrat, peu prodigue d'expansions inutiles, il avait pourtant, lorsqu'il parlait de l'Académie, des termes attendris qui frappèrent mes oreilles d'enfant.

---

(1) S. G. Mgr Castellan, archevêque de Chambéry.

(2) Le Général Santos-Cottin, commandant le secteur fortifié de Savoie.

Digitized by Google

Ce souvenir ne m'a jamais quitté : à travers les vicissitudes d'une longue et modeste carrière au service de la France, mon esprit revenait sans cesse vers la Savoie où j'étais né, et, parmi mes rêves les plus ambitieux, je songeais à cette Académie qu'avait aimée mon père.

Aujourd'hui, Messieurs, vous me faites le plaisir et l'honneur de voir réaliser ce vœu ; j'en suis profondément touché, et je vous en remercie ; mais, comme je ne me fais aucune illusion sur mon mérite personnel, je me rends compte qu'en daignant m'accueillir parmi vous, vous avez entendu surtout honorer la mémoire du Comte Amédée Greyfié de Bellecombe, qui, pendant près de vingt ans, fut membre et deux fois président de votre docte Compagnie.

C'était, vous en conviendrez, une succession redoutable, et peut-être n'aurais-je jamais eu la prétention de la conquérir, si, comme par un instinct secret, je n'avais été porté à faire quelques recherches sur l'histoire de notre pays.

Ces recherches, d'abord hésitantes, ne tardèrent pas à se porter sur des princes cadets de notre Maison souveraine, à qui, au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle, avaient été attribués le duché de Nemours en France, et celui de Genevois en Savoie. C'est à leur service, dans leurs conseils et à leur Cour Présidiale d'Annecy, que s'élevèrent jadis de dignes magistrats dont j'ai l'honneur de porter le nom. Il vous semblera donc naturel que, par reconnaissance pour leurs bienfaits d'autrefois, j'aie voulu consacrer mes efforts et mon temps à l'histoire des ducs de Nemours de la Maison de Savoie.

Cette histoire serait bien longue, si je parlais également des quatre générations de ces princes, qui, pendant cent cinquante ans, se sont transmis l'apanage de Genevois. Je risquerais de vous conduire dans des chemins rebattus, car les trois premières sont connues pour avoir été étudiées par des maîtres que je n'ai pas la témérité de vouloir égaler.

Digitized by Google

Je ne vous en dirai donc que quelques mots, juste assez pour établir la filiation. Ainsi j'arriverai plus vite aux derniers représentants de cette illustre Maison, et je pourrai m'étendre davantage sur ces trois frères qui moururent successivement en pleine jeunesse, dans des circonstances dramatiques, au moment où la fortune et la gloire semblaient leur sourire.

***

Le premier prince de Genevois-Nemours fut Philippe, le plus jeune des fils du duc Philippe II, qui, en 1497, mourut dans la grosse tour de Lémenc.

En naissant Philippe fut destiné par sa famille à l'état ecclésiastique : prieur de Montjoux au berceau, à cinq ans il était évêque de Genève ; mais à dix-huit il était capitaine ; il suivait Louis XII en Italie et se couvrait de gloire à la bataille d'Agnadel. S'il faut en croire l'historien Bonivard, cela n'étonna guère, car ce prince, dit-il, « coureur, danseur et chasseur passionné, n'avait, ni dans sa personne ni dans son esprit, rien qui pût convenir à un ecclésiastique ».

En échange de sa crosse, son frère le duc Charles III lui donna en apanage le comté de Genevois et les baronnies de Faucigny et de Beaufort, avec un pouvoir souverain que devait faire respecter une Cour Présidiale établie à Annecy, sa capitale.

Frère de Louise de Savoie, mère de François Ier, et beau-frère de Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, il avait de trop belles parentés pour ne pas être gêné dans la recherche de sa voie. Pris entre ces deux femmes toutes-puissantes, mais qui se détestaient, il hésita longtemps sur le parti à suivre, et plusieurs fois je l'ai trouvé à la Cour d'Amboise aux côtés de sa sœur Philiberte, dont j'ai parlé ailleurs. Puis, quand fut affirmée la rupture entre la France et l'Empire, il se rallia franchement du côté de l'empereur. Il s'en alla à Worms faire hommage à Charles-Quint, et y resta.

Digitized by Google

Mais, en raison de l'importance politique du Genevois, François 1er voulait à tout prix le ramener à lui ; c'est pour cela qu'en 1528, il lui proposa d'épouser Charlotte d'Orléans-Longueville, et qu'il lui fit don du duché de Nemours, vacant depuis la mort de Philiberte, sa première duchesse.

Dès lors le duc et la duchesse ne quittent plus la Cour ; ils suivent le roi dans ses fêtes et ses déplacements, et un jour qu'ils l'avaient accompagné dans une partie de chasse en Champagne, la duchesse, prise subitement de douleurs, n'eut que le temps de chercher asile dans une abbaye voisine ; elle y mit au monde un beau garçon, dont le Père abbé fut parrain, comme de juste.

***

Cet enfant fut le célèbre Jacques de Nemours, que Madame de la Fayette cite comme « un vrai chef d'œuvre de la nature », et que Brantôme lui-même ne craint pas d'appeler « la fleur de la chevalerie ».

De nombreux écrivains ont été tentés par ses aventures : les uns ont raconté sa vie militaire, d'autres se sont plu à décrire ses amours et ses infidélités ; quant à moi, sans m'attarder à ses succès amoureux, je dirai simplement qu'il eut une jeunesse heureuse : heureuse dans ses combats contre l'envahisseur, heureuse lorsqu'à Meaux, grâce à lui, le jeune roi Charles IX échappa aux embûches des Huguenots, heureuse surtout lorsqu'il put enfin épouser la dame de ses pensées, Anne d'Este, veuve du duc de Guise, la plus belle femme de son temps.

Alors cependant, bien qu'il n'eût pas de beaucoup dépassé la trentaine, son étoile commence à pâlir, son ardeur est brisée par de cruelles attaques de goutte. Il doit songer au repos ; il quitte la France, et vient s'installer à Annecy avec la duchesse. Mais celle-ci, habituée aux bruits et aux intrigues de la Cour, ne tarde pas à trouver cette retraite monotone et lointaine. Ses premiers enfants sont en France, et, pour les rejoindre, elle prolonge de plus en plus ses absences, si bien que le duc, toujours malade et

Digitized by Google

las de cette solitude, finit par aller en Piémont prendre possession du château de Moncalieri, que lui avait offert son cousin Emmanuel-Philibert.

C'est là qu'immobilisé par son mal, Jacques de Nemours consacra ses loisirs aux « Instructions » qu'il destinait à ses fils. Il y parle un peu de tout : du gouvernement, de la politique et de l'art militaire, comme de l'exemple dû au prochain, du danger de la chicane et de la loyauté en toute chose, mais il recommande surtout le culte des ancêtres, le service de Dieu, et la fidélité au Prince.

Ce testament était le fruit de son expérience, et le duc de Nemours en était fier ; il aimait à le montrer comme ce qu'il avait de plus précieux à léguer à ses fils. Malheureusement ceux-ci avaient leur mère en France ; ils furent naturellement portés à la suivre dans le parti de la Ligue avec les ducs de Guise et de Mayenne, leurs demi-frères.

*
* *

L'aîné, Charles-Emmanuel, avait dix-huit ans à la mort de son père en 1585. C'était un homme accompli, et capable, dit-on, de gagner tous les cœurs. Il le montra bientôt lorsqu'il eut pris le commandement de Paris en pleine guerre religieuse. A ce moment Henri IV, vainqueur à Ivry, espérait s'imposer aux Catholiques en enlevant la capitale, mais il avait compté sans leur jeune chef, qui, pendant les longs mois d'un siège rigoureux, sut enflammer le courage des Parisiens. Surpris d'une telle résistance, le roi lui écrivit une lettre pleine de séductions ; ce fut inutile, Nemours resta sourd à ses flatteries, il dédaigna même de répondre, et le Béarnais dut lever le siège.

Ce succès ne fit qu'exciter la jalousie des chefs de la Ligue qui découvraient un rival dangereux. Pour éviter un conflit, le duc préféra s'éloigner, et regagna son gouvernement du Lyonnais. Tantôt par ses lieutenants, tantôt par lui-même, pendant bien des mois, il soutint son parti par des campagnes vigoureuses. Puis, lorsqu'il

Digitized by Google

apprit que Mayenne, chef de la Ligue, rêvait de la couronne de France, il fut tenté lui-même de se créer une petite souveraineté indépendante avec Lyon comme capitale. Mais les bourgeois de la ville, jaloux de leur liberté, ne se laissèrent pas duper : ils s'emparèrent de sa personne et l'enfermèrent au château de Pierre Scize. Pendant huit mois, Charles-Emmanuel attendit l'occasion de s'évader, et lorsque enfin il réussit à rejoindre ses lieutenants, il ne trouva plus qu'indifférence et trahison ; c'est que Henri IV avait entendu la Messe, ses troupes se répandaient dans le pays, et Lyon faisait sa soumission. La Ligue était vaincue !

Alors le duc de Nemours, malade et désespéré, vint chercher un refuge à Annecy, et, le 15 août 1595, il y mourait dans d'horribles souffrances, dont Honoré d'Urfé, son compagnon et son ami, nous a laissé le récit douloureux dans les plus belles pages de ses « Epîtres Morales ».

⁂

Sa succession revint à son frère Henri, connu jusque là sous le nom de Marquis de St-Sorlin. Né à Paris, filleul de Henri III, ce prince voulut, comme ses devanciers, essayer du métier des armes. Tout jeune, il combattit avec succès pour le duc de Savoie, puis, suivant l'exemple de son frère, il vint encore guerroyer quelque temps pour la Ligue dans les environs de Lyon. Mais son ardeur bientôt s'apaisa, il rendit son épée, et se décida à venir reprendre à Annecy la douceur de la vie qu'il avait menée, au temps de son enfance, dans la demeure paternelle.

Je n'ai pas à vous faire connaître ce vieux château dont les terrasses et les tours dominent la ville de leur masse imposante, mais je voudrais savoir vous décrire ses salles magnifiques avec leurs larges fenêtres, leurs beaux plafonds à caissons et leurs cheminées monumentales. C'est ce qu'on appelait alors le « Logis Nemours », dont toutes les pièces étaient décorées de tentures, de tapisseries, de tableaux, d'armes et de meubles précieux.

Digitized by Google

Ce cadre merveilleux avait attiré Henri de Nemours : il convenait tout à fait à ses goûts pour le luxe, et fut bientôt peuplé d'une vraie petite cour. Le duc s'était entouré de nombreux serviteurs, et de gardes aux livrées éclatantes. Il avait ses pages et ses gentilshommes, et ne sortait qu'à cheval, toujours superbement monté. Mais il aimait surtout les plaisirs de l'esprit qu'il venait goûter avec ses amis sous les frais ombrages d'un jardin solitaire créé sur les pentes du lac.

N'est-il pas vraisemblable qu'au cours de ces causeries familières soit née la première idée d'une Académie semblable à celles qui existaient en Italie, puisque c'est à cette même époque, en 1607, que fut fondée l'Académie Florimontane ?

En passant, Messieurs, je vous demande la permission de saluer cette illustre institution qui est l'une des gloires de notre vieille Savoie. De l'aveu de Brunetière, l'Académie Florimontane est l'ancêtre véritable de l'Académie Française, car toutes deux montrent également l'intensité de la vie intellectuelle de nos pères.

Sa fière devise : « Flores fructusque perennes », et son règlement dicté par S[t] François de Sales semblaient devoir lui promettre une longue vie. Pour quelle cause n'a-t-elle pas dépassé sa troisième année ? On l'a attribuée à la dispersion trop rapide de ses membres ; mais, parmi les hommes éminents qui l'avaient fondée, pourquoi n'a-t-on jamais cité le duc de Nemours, son protecteur, et très probablement aussi son inspirateur ? Vous verrez cependant qu'à ce même moment commencèrent, dans la vie du prince, des troubles et des difficultés sans nombre, et vous comprendrez comment, du jour où il s'éloigna, son œuvre disparut aussitôt.

A différentes reprises le duc de Nemours avait songé au mariage, et, surtout après la mort de sa mère (1607), ses yeux s'étaient portés sur la princesse Anne de Lorraine, fille de Charles de Guise, duc d'Aumale. Mais le duc de

Digitized by Google

Savoie, pour contrecarrer ce projet, lui fit offrir la main d'une de ses filles, et l'affaire semblait devoir aboutir, puisque le marquis de Lans, lieutenant général de Savoie, l'avait annoncée par lettre au conseil de ville d'Annecy. Cependant les années passaient, et toujours de nouveaux prétextes retardaient le consentement final, si bien que le prince Henri, à bout de patience, s'échappa de Turin et vint en Savoie avec l'idée bien arrêtée de se venger. Rien ne put le calmer, ni les conseils de S[t] François de Sales, ni les démarches des syndics ; tout fut inutile. Il mit le siège devant Annecy, et, pendant trois jours, il attendit vainement les secours qui lui avaient été promis. Alors seulement, en face de ce désaveu général, il comprit la gravité de sa faute, il s'enfuit au delà du Rhône, plein de dépit et de confusion, et, après un arrangement avec le duc de Savoie, assez magnanime pour lui laisser son apanage du Genevois, il se retira à Paris : de son vivant il ne devait plus reparaître à Annecy.

Il put alors reprendre son rêve d'autrefois, et aspirer de nouveau à la main d'Anne de Lorraine. Après quelques mois de négociations, l'acte de mariage fut signé à Bruxelles, le 13 avril 1618 : la princesse apportait le duché d'Aumale, et les comtés de Maulevrier et de Saint-Vallier, et le duc accueillit son épouse à Paris dans l'hôtel de Nemours.

Sa vie est alors uniquement mondaine : il prend une place marquante dans les fêtes de la Cour et de la ville, parmi les plus brillants. Tallemand des Réaux rapporte que le duc de Nemours fut le premier qui se soit mis à faire des galanteries en vers, et le premier aussi qui ait pris la peine de composer des figures de ballets et de carrousels. Ses « ouvrages », comme on disait, étaient célèbres, et le grave chroniqueur de Nemours, après avoir cité « *les Noces imaginaires de la douairière de Bilbahaut* », la « *fanfare de Solleville* », et « *le ballet des doubles femmes* », ajoute qu'il ne venait jamais dans la capitale de son petit duché sans proposer à ses sujets des tableaux et des énigmes.

Digitized by Google

Que reste-t-il de tout cela ? Je l'ignore. Mais ses œuvres furent assez remarquées par les lettrés du XVIIe siècle pour ne pouvoir être taxées de « vaines frivolités ». Elles témoignent chez leur auteur d'une haute portée d'art, de délicatesse et de goût, en contradiction formelle avec l'opinion de Richelieu qui ne l'aimait pas, et raillait volontiers « la faiblesse de son corps maladif et de son esprit peu capable ». Elles sont surtout tout à fait dans le temps et dans le ton de l'hôtel de Rambouillet, d'où bientôt allait sortir l'Académie Française.

Malheureusement le duc de Nemours ne put assister au triomphe de ses idées et de ses amis : il mourut le 10 juillet 1632, moins de trois ans avant les Lettres Royales qui instituaient l'illustre Compagnie.

Ses funérailles furent célébrées avec toute la pompe accoutumée : d'abord à Nemours, où, dans la chapelle ducale, se trouvait déposé le corps de son premier-né mort à cinq ans, le petit François de Paul, qui avait été baptisé à Paris par St François de Sales. Puis, sur un même char funèbre, attelé de six chevaux, et escorté d'une garde d'honneur, les deux cercueils furent acheminés lentement vers Annecy, accompagnés des officiers et des serviteurs du prince.

Le 4 août, une députation des grands feudataires, des syndics, des conseillers et le secrétaire de ville vinrent les recevoir à Seyssel. Le 6, le cortège traversa la ville pour se rendre à Notre-Dame de Liesse : en tête s'avançaient les pauvres, les confréries, les ordres religieux, le clergé et l'évêque de Genève. Sur le char un dais était porté par quatre seigneurs du Genevois, et les coins étaient tenus par les barons de Menthon, de Montoux, de Lucinge et de Montvuagnard. Derrière marchaient les quatre syndics revêtus de leur costume et porteurs de leurs insignes, précédés du secrétaire de ville ; puis les officiers du défunt, ceux du prince Thomas, représentant le duc de Savoie, les contrôleurs et les valets de pied. Venaient ensuite le Conseil Présidial, la Chambre des Comptes, le juge-mage, les tri-

Digitized by Google

bunaux et les administrations, et, derrière encore, la foule nombreuse des membres de la noblesse et des députés des villes et bourgades du duché et des baronnies de Beaufort et Faucigny. Enfin le 7 août, eurent lieu dans l'église les obsèques solennelles ; Charles-Auguste de Sales, prévôt de la cathédrale, prononça l'oraison funèbre, et les corps furent descendus dans le caveau des princes de Genevois-Nemours.

La duchesse avait voulu assister à ces honneurs rendus à son époux : en compagnie du prince Thomas, elle avait vu se dérouler cet imposant cortège, qui témoignait de l'inébranlable attachement de ses sujets. Elle avait habité le vieux château familial encore plein des souvenirs de la jeunesse du prince Henri et de la grandeur de ses ancêtres. Elle avait vu aussi le lac enchanteur avec son panorama merveilleusement pris dans sa ceinture de fraîches cultures, de vignes, de coteaux riants et de sombres montagnes.

Plus que jamais elle dut alors regretter les difficultés fâcheuses qui trop longtemps l'avaient éloignée de cette province si fidèlement liée à la famille de ses enfants. Elle résolut d'y revenir et de les amener avec elle.

***

Elle avait trois fils : Louis, Charles-Amédée et Henri, tous en bas âge puisque l'aîné n'avait pas 11 ans. Elle entendait diriger elle-même leur éducation, et voulait pour cela avoir toute liberté dans l'administration de leurs biens. Aussi, dès son retour à Paris, dans l'hôtel de Nemours, elle revendiqua leur tutelle, et n'admit comme subrogé-tuteur que maître de la Mauve, conseiller du roi, et depuis longtemps au courant des affaires de la Maison de Nemours.

En France, il n'y avait pas de difficultés, car, peu avant de mourir, son mari avait désintéressé ses créanciers en leur abandonnant 400.000 livres, prix du délaissement au roi des seigneuries de Pont et de Nogent-sur-Seine, détachées de son duché de Nemours.

Mais il n'en était pas de même dans les terres du Genevois,

Digitized by Google

où les 20.000 livres de rente constituant son domaine étaient fortement compromises par des engagements imprudemment souscrits.

L'affaire était délicate : elle ne dépendait que du bon vouloir du duc de Savoie, et à Turin on se défiait quelque peu des demandes venant de Paris. La duchesse s'y prit très adroitement en glissant sa requête dans une lettre pleine de soumission : elle supplie d'abord Son Altesse de vouloir bien excuser Mgr le Prince de Genevois trop jeune encore pour faire acte de fidélité et de consentir à lui envoyer des « Lettres de souffrance » en attendant qu'il soit en âge de le faire, puis elle termine en demandant au souverain sa protection pour elle et ses enfants.

Malgré tous ces détours, la duchesse ne pouvait s'exprimer plus clairement, et le duc de Savoie, sans s'y méprendre, répondit aussitôt pour la féliciter du soin qu'elle prenait de ses enfants, et lui accorder le sursis demandé en faveur du duc de Genevois ; enfin, comme preuve d'amitié pour elle et d'intérêt pour le jeune duc, il tenait à confirmer à celui-ci tous ses droits d'apanage. En même temps il ordonnait au Sénat de Savoie de réunir au domaine de Genevois « toutes les terres, justices, cens, fermes et autres choses qui auraient pu être abandonnées, et de les remettre en possession de Madame Anne de Lorraine, tutrice de Louis de Savoie, fils aîné de feu Mgr de Nemours ».

C'était un beau succès, mais ce n'était pas encore assez pour cette mère ambitieuse, qui se promettait de venir avec ses enfants faire dans le Genevois un voyage triomphant. Pénétrée du besoin d'affirmer son pouvoir, elle entendait que son fils aîné soit qualifié du titre de Monseigneur, et qu'il soit reçu sous un dais à son entrée dans sa capitale d'Annecy. Elle envoie sa requête, et, sous prétexte de présenter ses enfants à leur cousin de Savoie et de le remercier elle-même de toute sa complaisance, elle part aussitôt pour Turin.

« Elle sait bien que ces honneurs sont réservés aux princes souverains, mais, dit-elle, ils n'en ont pas le monopole,

Digitized by Google

puisque dans le royaume de Naples des seigneurs subalternes ont pu les obtenir. D'ailleurs ces honneurs ont été déjà accordés, notamment à Madame Anne d'Este, duchesse de Genevois et de Nemours. Enfin, ajoute-t-elle, rien ne s'y oppose dans l'acte d'inféodation où tant de prérogatives ont été réservées. »

A tous ces arguments les conseillers de Turin répondent qu'un prince doit jalousement garder les marques de son autorité, et que jamais Son Altesse n'a consenti de telles faveurs même à ses propres fils. Ils prétendent même que aucun duc de Genevois n'en a été honoré lors de son entrée à Annecy, et qu'il n'y avait pas lieu de créer un précédent en faveur d'une princesse veuve, et par conséquent sans autorité.

Cela devenait trop fort : aussi la duchesse, certaine du contraire, s'empressa de venir elle-même en chercher la preuve à Annecy, et, quelques jours après, avec une satisfaction facile à comprendre, elle communiquait à Turin des extraits des Registres municipaux attestant que par trois fois les honneurs du dais avaient été rendus à des princes de Genevois, et, tout particulièrement, comme elle l'avait dit, en 1566, à l'occasion de l'entrée de Madame d'Este, duchesse de Genevois et de Nemours.

Après cela toute résistance devenait impossible, et Victor-Amédée s'inclina pour la question du dais, à la condition toutefois qu'il ne serait pas de couleur blanche réservée au Souverain ; mais, pour le titre de Monseigneur à donner à son jeune cousin, il demeura intraitable.

« Qu'à cela ne tienne, riposta Madame de Nemours, puisqu'on refuse les honneurs à mon fils aîné, il sera remplacé par son plus jeune frère, le marquis de St-Sorlin » ; et, consciente de son rang et de sa qualité, elle donna des ordres pour que son entrée à Annecy soit magnifique.

Le dimanche 19 février 1634, elle se rendit en dehors de la ville au château de Nouvelles que M. de Moyron avait mis à la disposition des Dames de la Visitation. Au milieu d'une cour décorée d'arbustes, de feuillages et de fleurs, une

Digitized by Google

estrade était dressée sous un dais de velours noir brodé d'argent, et c'est là qu'assise sur un trône élégant, entourée de ses dames et de sa suite, Madame la duchesse de Nemours consentit à recevoir les hommages des grands corps du duché.

D'abord se présentèrent Messieurs les bénéficiers du Genevois et du Faucigny, précédés de leur Révérend évêque, Mgr Jean-François de Sales, frère et successeur du saint.

Puis, ce furent les 432 gentilshommes de la noblesse conduits par le sire de Menthon, premier baron de la province, mais trop jeune pour prendre la parole : il n'avait que 10 ans, et son oncle, le comte de Montrottier, fit le compliment d'usage.

Ensuite arrivèrent Messieurs du Conseil Présidial et de la Chambre des Comptes, puis encore des juges, des huissiers, des greffiers, des procureurs, des avocats, qui tous à leur tour voulurent dire quelque chose. Ce fut très long, et il était fort tard lorsque la duchesse, montée dans une litière découverte avec M. de St-Sorlin, son fils, et accompagnée de ses dames et de la noblesse en carrosse ou à cheval, put s'acheminer vers la ville.

Au « pavé » du faubourg Paquier on dut s'arrêter encore pour recevoir les vœux de Messieurs les gens d'Eglise, capucins, cordeliers, jacobins et barnabites. Puis enfin le cortège pénétra dans la ville, où, le long du parcours, huit compagnies de gens de pied faisaient la haie ; les rues étaient garnies de verdure et les maisons tendues de tapisseries ; de loin en loin des arcs de triomphe portaient des inscriptions de circonstance :

*Tout est en ce jour*
*En joye et en amour,*
*Anne de Lorraine*
*Des vertus la reyne,*

disait l'une d'elles, et sur des tréteaux des personnages jouaient des scènes allégoriques.

Digitized by Google

A Notre-Dame on chanta un *Te Deum* sous la présidence du Révérendissime évêque, et dans la cour du château, à la lueur des flambeaux, la duchesse fut reçue par les Dames de la province, pendant que du haut de la terrasse éclatait un magnifique feu d'artifice dont les étoiles et les serpentins se répandaient au loin sur la ville.

Le lendemain, des enfants vinrent jouer une pastorale, et les nobles syndics, au nom de la cité, offrirent à la princesse un grand bassin d'argent portant en son milieu les armes d'Annecy, et sur ses bords celles des villes du Genevois et du Faucigny.

Après avoir ainsi donné satisfaction à sa vanité, la duchesse se plut à prolonger son séjour. Elle partageait son temps entre le rétablissement de ses affaires et de fréquentes visites à tout ce qui lui rappelait son mari. Elle avait une affection toute spéciale pour le couvent de la Visitation, dont il avait protégé les débuts, et une pieuse intimité ne tarda pas à s'établir entre elle et la Mère de Chantal, qui en était alors la supérieure.

Mais bientôt d'autres soucis la rappelèrent en France, et, dès son retour à Paris, elle dut abandonner sa maison de Chaillot, convoitée par le tout-puissant cardinal de Richelieu auquel on ne résistait pas. Il lui fallut alors revenir habiter le vieil hôtel des Nemours, dont elle avait voulu s'éloigner après la mort prématurée de son premier enfant.

C'est là qu'elle mourut elle-même le 19 février 1638, et ses funérailles furent célébrées en l'église de St-André-des-Arts, sa paroisse.

***

A cette époque son fils aîné, le duc Louis, n'avait guère que 17 ans, et pourtant déjà, malgré les instances de sa mère, il avait couru à l'armée qui faisait le siège de Hesdin.

C'est qu'on était alors au plus fort de la Guerre de trente ans. Richelieu venait d'intervenir dans ce vaste conflit qui, après avoir ensanglanté l'Allemagne par des luttes reli-

Digitized by Google

gieuses, était devenu une guerre de rivalité entre la France et l'Autriche soutenue par l'Espagne.

Partout on se battait, dans le Nord et sur le Rhin, comme en Italie, aux Pyrénées et sur mer. Les frontières étaient menacées, et la jeunesse frémissante avait juré de les défendre : elle ne rêvait que camps et batailles. La guerre, disait-on, anoblissait, et tous voulaient prendre part aux hostilités avec l'espoir de gagner des titres, des grades et des pensions, et surtout de pouvoir, au retour de la campagne, faire battre des cœurs par des récits héroïques.

Le jeune duc de Nemours était de ceux-là : il désirait avant tout soutenir le rang et l'honneur de sa race ; mais, devenu chef de famille, comment aurait-il pu satisfaire à ses obligations, s'il devait être maintenu en tutelle ? Sans perte de temps, il recourut à la bienveillance du roi, et, six jours après la mort de sa mère, il recevait la libre disposition de ses biens, tout en restant soumis à la surveillance du Sr de la Mauve.

Cette surveillance était sage, car, en raison de l'état de guerre à peu près permanent et de son service à l'armée, le duc ne devait guère avoir de loisirs pour songer à ses intérêts ; tout au plus pouvait-il de temps à autre faire des apparitions dans le superbe hôtel de ses ancêtres qui, aujourd'hui disparu, occupait dans la rue Pavée l'emplacement sur lequel en 1671 fut ouverte la rue de Savoie : il renfermait alors des merveilles minutieusement décrites dans un inventaire du temps (1640).

A l'entrée, lisons-nous, le sol disparaît sous un long « marche-pied » de 4 aulnes en tapis de Turquie ; les murs sont couverts par huit pièces de tapisseries à l'antique, alternant avec des portraits peints sur bois, qui rappelaient les prédécesseurs, les ducs de Guise et de Nemours, le grand-prieur de France et la duchesse de Ferrare.

Plus loin, sont de nouveaux tapis de Turquie, des tentures avec trophées d'armes ou médaillons à personnages, et encore des portraits d'ancêtres dans des cadres enluminés.



Digitized by Google

Si, dans certaines chambres, les lits ou « bacs à coucher », en bois de chêne, ne sont garnis que d'une modeste paillasse avec matelas de bourre et couverture de laine blanche, les murs n'en sont pas moins décorés de hautes tapisseries représentant l'histoire du Nouveau Testament, ou de tentures de toile d'or bordées de velours cramoisi.

Mais plus beaux encore sont les panneaux et les médaillons de la grande salle, où les « Aventures de Méléagre » font pendant au « Banquet des Dieux », tous deux tissés au petit point d'or, d'argent et de soie.

Partout ce sont encore des tapis, des tentures, des portraits sans nombre, et, pour finir, une batterie de cuisine de 184 pièces.

Il y avait en effet bien des gens à nourrir, car le même document nous apprend que la suite de Monseigneur ne comprenait pas moins de 48 personnes, tant officiers, laquais que pages ou gentilshommes, sans compter les 7 valets d'écurie et leurs 18 chevaux.

Tout ce monde devait avoir un fort appétit si l'on songe qu'à la table de Monseigneur, tous les jours deux fois, figuraient 3 potages, 3 entrées 2 gros plats et 4 menus, plus 4 entremets et 8 coupes de fruits, tandis que les 5 jeunes pages devaient se contenter de 2 potages avec 2 pièces 1/2 de bœuf et autant de mouton.

En résumé, pour sustenter tout ce monde, il fallait par jour 188 pains, plus 4 pains à la mode pour Monseigneur, sans compter les pains à tranches pour potages, les pains à gratter et 2 pains à rôtir. — Comme boisson on donnait, aussi par jour, 62 pintes de vin, plus 2 pintes pour Monseigneur, et par mois 60 pintes pour les aumônes, 3 pour les messes, et 6 pour bonifier le poisson des jours maigres. — Comme viande, 45 livres de bœuf et autant de veau ou de mouton, plus un chapon, qui, après avoir donné le bouillon du matin de Monseigneur, pouvait encore servir à son dîner avec des pigeons, des perdrix, des gélinotes ou des lapereaux, suivant la saison.

Ajoutons qu'à chaque repas devaient paraître 2 sortes

Digitized by Google

de confitures et 6 espèces de fruits cuits ou crus, sans compter les assaisonnements ou hors-d'œuvre les plus divers, tels que huile, vinaigre, œufs, olives, câpres, citrons, etc... et l'on comprendra les soucis de M. de la Mauve, qui journellement avait encore à fournir 31 bûches et 105 cottets pour le chauffage, 22 chandelles de 4 livres 1/2 pour l'éclairage, et pour les chevaux de l'écurie 85 picotins d'avoine, 19 bottes de paille et 42 de foin.

Pendant ce temps les hostilités se poursuivaient partout. Aux Pyrénées, les Catalans révoltés appelaient au secours, et le jeune duc voulut faire partie de l'expédition. Puis il revint en Flandre, et, en passant par Nemours, il s'y arrêta pour recevoir les honneurs qui lui étaient dus. Pendant le siège d'Arras, à l'attaque, à la défense, comme à la retraite, partout il se montra courageux et parfois téméraire. Un jour qu il défendait un convoi, il eut son cheval tué, lui-même reçut un coup de pique, et ne s'en tira qu'en enfourchant le bidet de la vivandière.

A peine remis, il revint dans le Nord, et rejoignit ses amis devant la petite ville d'Aire occupée par les Espagnols ; mais il avait trop présumé de ses forces, il tomba malade, et ne put qu'à grand'peine revenir à Paris, où il mourut le 16 septembre 1641 : il avait 20 ans !

Son cœur fut déposé dans l'église de Nemours, et son corps, transporté à Annecy, fut inhumé avec pompe dans le tombeau de sa famille.

*
* *

Après lui, les duchés de Genevois et de Nemours revenaient de droit à son frère Charles-Amédée, de trois ans plus jeune.

Avec des cheveux blonds, le nez bien fait, la bouche petite et de belle couleur, ce prince avait de la grâce, la plus jolie taille du monde et l'esprit enjoué et badin. Il était fort instruit, et parlait le latin, l'allemand, l'italien ou l'espagnol aussi facilement que le français. Avec tout cela, avec son

Digitized by Google

grand nom et sa belle fortune il ne pouvait passer inaperçu, et Louis XIII, avant de mourir, avait pensé à lui pour sa nièce Elisabeth de Vendôme.

Cette princesse était la petite-fille de Henri IV, et, par surplus, une très riche héritière, et Nemours se laissa tenter. Le 9 juillet 1643, les fiançailles furent célébrées au Louvre, en présence du nouveau roi, de la reine et de toute la Cour, et, deux jours après, l'évêque de Lisieux consacrait le mariage auquel assistaient César de Vendôme et Françoise de Lorraine, parents de la mariée, et Charles de la Mauve, surintendant de la Maison de Nemours.

La duchesse apportait en dot : 300.000 livres en deniers comptants, plus les terres des Essarts et de Prie, qui en valaient 450.000, plus encore des joyaux, des bagues, des pierreries estimés 150.000, auxquels le roi avait voulu ajouter un don gracieux de 100.000 livres, soit un million de bonnes livres tournois, qui, venant s'ajouter à la fortune du duc de Nemours, devaient permettre aux époux de vivre en commun suivant la coutume de la Prévôté de Paris.

Cette vie en commun, les époux la voulurent large et fastueuse, comme il était d'usage dans les grandes maisons. La duchesse voulut avoir ses dames et ses demoiselles d'honneur, et le duc ses pages et ses gentilshommes. Ils eurent un aumônier, un confesseur, un argentier, des officiers, des valets de chambre, des valets de pied, des cuisiniers, des lavandiers, sans compter les cochers, les postillons, les garçons et le maréchal-ferrant nécessaires aux chevaux de l'écurie : au total 94 personnes et 37 chevaux.

Sans insister sur le détail des pensions et des gages payés chaque mois à tout ce monde, pas plus que sur le montant des dépenses alimentaires pour les gens et les bêtes, je me contenterai de dire qu'en comprenant les livrées d'hiver et d'été, l'entretien des carrosses, et les 21.000 livres réservées aux habits et menus plaisirs de Monseigneur et de Madame, le budget total s'élevait à la somme de 118.140 livres, 8 sols.

C'était assurément une brillante façade, qui malheureuse-

Digitized by Google

ment avait un revers, révélé par le cardinal de Retz, l'un des familiers de l'hôtel de Vendôme.

« Sans beauté et sans esprit, dit-il dans ses Mémoires, Mlle de Vendôme avait un petit grain de hauteur, avec un sérieux qui cachait bien des défauts » ; mais le cardinal oublie d'ajouter que la princesse avait 30 ans, dix ans de plus que son mari.

Sa mère, célèbre par ses excentricités et les pratiques exagérées de sa dévotion, l'était plus encore par la crudité de son langage, vrai jargon de boutique.

Son frère, le duc de Beaufort, était surtout l'homme dangereux pour le jeune duc de Nemours. Il avait une ambition désordonnée et pas assez d'esprit pour la tempérer. Moins habile que fanfaron, il ne manquait ni de bravoure ni d'audace pour plaire au peuple dont il était l'idole.

Quel contraste avec les traditions de l'hôtel de Nemours ! Il n'était pas fait pour adoucir les rapports de famille, et faciliter l'entente entre les deux beaux-frères ! Heureusement pour Charles-Amédée, le duc de Beaufort montra tant d'agitation qu'il fut incarcéré à Vincennes, où il devait rester quatre ans.

Pendant ce temps le duc de Nemours, laissant la duchesse aux plaisirs de la Cour, avait rejoint l'armée, et prenait une part active aux opérations du Nord. Il était à Gravelines, à Béthune, à Montcassel, partout où l'on se battait. A 22 ans il commandait la cavalerie du roi devant Courtrai, et, à Mardick, il avait l'honneur de sauver son chef, le prince de Condé, entouré de toute part. Il y gagna une belle pension, mais aussi une terrible blessure, dont il faillit mourir.

Pour le remettre on l'envoya prendre les eaux de Bourbon, où il rencontra la duchesse de Châtillon, déjà connue pour la passion qu'elle avait inspirée à Beaufort. Mais Beaufort était en prison, et la dame tendit si habilement ses filets que Nemours se laissa prendre sans souci des conséquences.

Cette insouciance n'est-elle pas excusable, si l'on songe que Nemours était d'un temps et d'un âge où les hommes de

Digitized by Google

son rang ne pensaient qu'à l'amour, à la gloire et à la douceur de vivre ? Il ne pouvait même pas songer à s'occuper de ses biens, et, pour éviter tout souci matériel, il avait pris le parti d'affermer ses revenus pour la somme annuelle de 120.000 livres, de bien peu supérieure au chiffre de ses dépenses. Mais encore, dans ce semblant de budget, avait-il négligé de calculer les voyages, les réceptions, et mille autres frais imprévus. Sans doute, il comptait sur son étoile !

Au contraire, la fatalité voulut qu'en ce même temps reparût son beau-frère Beaufort, échappé de Vincennes. Celui-ci, beaucoup plus positif, s'aperçut bientôt du désordre de la Maison de Nemours ; il réussit à émouvoir sa sœur, qui ne voyait que par lui, et, tout heureux de tirer vengeance de son jeune rival, il envenima si bien les choses, que, le 9 septembre 1651, par arrêt du Parlement, Charles-Amédée était invité à rendre à sa femme la totalité de sa dot, et, en attendant la constitution d'un douaire, il devait lui faire une provision de 30.000 livres de pension alimentaire pour la nourriture et l'entretien de ses enfants.

Tout cela se passait pendant les troubles de la Fronde : le Parlement faisait la guerre au roi, et le roi faisait la guerre aux princes, tandis que l'ennemi, massé sur les frontières, guettait l'occasion d'intervenir.

Pour l'instant, Condé luttait contre le roi, et, avec le concours de la Grande Mademoiselle, il était venu pour soulever Orléans. Beaufort et Nemours se trouvaient tous les deux sous ses ordres, et, comme toujours, n'étaient pas d'accord. Dans un conseil tenu aux faubourgs de la ville, leur dispute s'échauffa. Ils en vinrent aux injures, puis aux coups ; ils s'arrachèrent leurs perruques, et Beaufort, plus animé que Nemours, lui donna un soufflet. Aussitôt, ils mirent l'épée à la main... Heureusement Mademoiselle put les séparer, et réussit à les calmer, au moins en apparence, car Nemours devait conserver de cette injure un funeste ressentiment.

Après l'occupation d'Orléans, l'armée royale fut battue à

Digitized by Google

Bléneau, où Nemours eut son cheval tué sous lui, et, pour son compte, une grave blessure, qui, pour quelque temps, le condamna au repos. A peine guéri, il rejoignit Condé aux portes de Paris, pour assister au combat du Faubourg St-Antoine. Toujours au plus fort de la mêlée, il reçut neuf mousquetades et deux blessures à la main. Il fit l'admiration de son beau-frère, qui, témoin de sa bravoure, fut tenté, dit-on, de se réconcilier avec lui. Mais, c'était impossible, car trop de griefs les séparaient.

En effet, à la fin des hostilités, le duc d'Orléans, chargé de la Police et de la Guerre, réunit un conseil dont Beaufort et Nemours faisaient partie. Dès la première séance tous deux se disputèrent l'honneur de siéger au premier rang. Par respect pour le lieu, l'altercation fut brève, mais des mots décisifs furent dits, qui ne permettaient plus de régler la querelle autrement que par les armes.

Beaufort, a-t-on dit, tenta d'arrêter l'affaire, mais Nemours, excédé des violences de son beau-frère, humilié des procédés de sa famille, trahi par sa maîtresse et peut-être aussi compromis dans ses biens, voulait en finir : il refusa tout arrangement, et la rencontre fut fixée au surlendemain 30 juillet 1652 au marché aux chevaux, près de la porte du parc de l'hôtel de Vendôme, où se trouve actuellement la belle place de ce nom. Les conditions étaient sévères : elles convenaient d'échanger une balle au pistolet, et de charger ensuite à l'épée jusqu'à mort.

A l'heure dite, Nemours arriva avec Villars, son second, et trois autres tenants ; quelques minutes après, Beaufort parut en semblable compagnie, et pendant que les deux groupes s'abordaient, les laquais eurent mission de veiller au guet. Puis, après les présentations d'usage, on se mit en garde.

Nemours trop pressé tira le premier, et, comme il n'avait qu'effleuré la chevelure de son adversaire, déjà il tirait son épée, lorsqu'il tomba foudroyé par une balle que Beaufort froidement lui avait logée dans la tête. Il eut encore le temps de recevoir une rapide absolution donnée par un

Digitized by Google

prêtre présent par précaution ; mais il avait rendu le dernier soupir, lorsque Beaufort, pris d'un remords tardif, se jeta à ses genoux pour lui demander pardon. A ses côtés, Héricourt et Rostaing, deux tenants de Beaufort, expiraient.

A Paris, ce drame fit scandale ; la consternation fut générale, car, au dire de Madame de Motteville, « Nemours fut pleuré par tous ceux qui connaissaient ce prince infiniment aimable, et doué de beaucoup de belles qualités ». La douleur de la duchesse fut affreuse, d'autant plus que l'Eglise refusait les prières religieuses aux obsèques de son mari ; elle dut faire intervenir le prêtre qui l'avait assisté, et ne put qu'à grand'peine obtenir un service convenable au couvent des Augustins, d'où le corps fut transporté à Nemours, en attendant d'aller plus tard reposer à Annecy dans le tombeau des princes de Genevois.

***

Le duc ne laissait pas d'héritier mâle, car son seul fils, né l'année précédente, n'avait vécu que douze jours. Il avait bien un frère, Henri de Savoie, celui que nous avons vu avec sa mère à Annecy en 1634, et que l'on appelait alors le Marquis de St-Sorlin ; mais ce frère, resté chétif et souffreteux, avait pris l'habit ecclésiastique, et ne se soucia pas de demander la succession. Le duché de Nemours, tombant donc en quenouille, aurait dû retourner à la Couronne, si la duchesse n'avait obtenu du roi la faveur d'en garder l'usufruit pour elle et pour ses filles, qui purent ainsi, leur vie durant, porter le titre de Duchesse de Nemours.

En passant, disons que ces deux filles étaient Marie-Jeanne-Baptiste, future duchesse de Savoie et mère du premier roi de Sardaigne, et Marie-Françoise-Elisabeth, qui sera reine de Portugal, et célèbre pour avoir répudié, détrôné, confiné son mari, et épousé son beau-frère.

Mais, voilà que, deux ans après, leur oncle, Henri de Nemours, alors archevêque de Reims, rencontre par hasard sa cousine Marie d'Orléans-Longueville, elle aussi jusqu'alors réfractaire au mariage. Leur âge et leur goût commun pour

Digitized by Google

les lettres et la bonne société peu à peu les rapprochèrent, jusqu'au jour où l'idée leur vint de s'épouser.

Pendant que de longues démarches se faisaient pour obtenir les autorisations nécessaires, Henri, qui allait perdre les bénéfices de son évêché, et se trouver réduit aux 20.000 écus péniblement tirés de son apanage de Savoie, s'avisa de revendiquer les biens que la Maison de Nemours avait en France. Mais il était trop tard ; la donation faite à ses nièces était formelle, et, s'il porta le nom de Duc de Nemours, ce ne fut qu à titre honorifique, sans en avoir jamais eu la jouissance.

Enfin, le 23 mai 1657, le prince Henri de Savoie et Madame Marie d'Orléans s gnèrent leur accord au Louvre en présence du roi, de la reine, de Mazarin et de toute la Cour, et Sa Majesté, en témoignage de satisfaction, leur fit un don gracieux de 100.000 écus. Puis, après un retard de trois semaines, que personne n'expliqua, le mariage fut célébré au château d'Ivry : la princesse pleura pendant toute la cérémonie, et l'époux en eut un tel saisissement, qu'il tomba malade au sortir de l'église, et languit pendant quelques mois sans pouvoir se rétablir.

Sa fin fut édifiante : dans son testament il avait pensé à tout : à ses amis et à ses serviteurs aussi bien qu'aux pauvres et aux œuvres pieuses de sa paroisse. Il avait voulu qu'à Annecy, sa capitale, fussent fondés un hôpital pour les indigents, et une maison de refuge pour les nouveaux convertis. Enfin, il avait exprimé le désir que son corps fût porté en Savoie au tombeau de sa famille.

Déjà les dispositions étaient prises : un père Jésuite avait composé l'oraison funèbre, et le transport à Nemours était prêt, lorsque la duchesse, ayant découvert quelques dettes, arrêta les préparatifs, et refusa toute dépense... et le duc Henri de Genevois-Nemours demeura en la chapelle des Feuillants « en plus mauvais état que ne l'aurait été le moindre bourgeois », suivant l'expression attristée de son intendant.

En privant son mari des funérailles qu'il avait demandées, la duchesse de Nemours n'avait point agi par nécessité.

Digitized by Google

Sa fortune était immense : par sa mère elle avait hérité de tous les biens de l'opulente Maison de Soissons, et de son père, le duc de Longueville, elle avait reçu la souveraineté de la principauté de Neufchâtel, outre 700.000 livres en espèces, et plus de 250.000 tant en valeurs mobilières qu'en tapisseries et pierreries.

Mais cette femme étrange, toujours en défiance et pétrie d'avarice, avait l'orgueil de son importance, et la manie de la persécution : elle était la terreur de sa famille et de son entourage. Ancienne élève de Port-Royal, peu gênée par la dévotion, elle parlait sans cesse de ses grands biens et de ses griefs contre les princes de Condé et de Conti, ses cousins. Elle en entretenait même ses confesseurs, et, un jour, l'un d'eux qui ne la connaissait pas, la crut folle, et lui recommanda de « passer cela, de n'y plus penser, et surtout de manger de bons potages si elle en avait le moyen ». Elle ne cachait pas, du reste, son habitude de ne jamais dire son *Pater* sans retrancher les mots : « *Comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.* »

Habitant alternativement la capitale et ses terres elle occupa ses loisirs à écrire de précieux Mémoires sur les troubles de la Fronde. Elle vécut ainsi jusqu'à 82 ans, et sur ses vieux jours, alors, comme l'a écrit M. le duc de la Force, que « les boucles grises de sa chevelure et sa haute coiffe nouée sous la gorge lui donnaient l'air d'une tourière », Madame la duchesse de Nemours, princesse de Neufchâtel et de Valengin, eut la douleur de perdre la plus grande partie de ses biens : à la suite d'un procès retentissant, le prince de Conti avait réussi à lui soustraire les 1.400.000 livres de la Maison de Soissons.

Néanmoins elle conserva la principauté de Neufchâtel dont les Etats lui restèrent fidèles jusqu'à sa mort, le 16 juin 1707.

Mais alors, les prétendants reprirent leurs procès : ils plaidèrent jusqu'au jour, où, à force de diplomatie et d'argent, le roi de Prusse, tiers sans droits, évinça tout le monde, et, comme dans la fable, « mangea l'huître et laissa les écailles aux plaideurs ».

Digitized by Google

# RÉPONSE

DE

## M. CHARLES ARMINJON

Président de l'Académie

# AU DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

## M. le Vicomte GREYFIÉ DE BELLECOMBE

---

MONSIEUR,

Beaucoup de militaires consacrent leurs loisirs à l'étude de l'histoire. Comme il est assez rare que les grands événements politiques s'accomplissent sans l'intervention plus ou moins directe de la force, il est naturel que le métier des armes oriente ainsi la curiosité. La vôtre, pour notre profit commun, a suivi cette impulsion.

Vos penchants vous avaient fait entrer dans la cavalerie, où vous avez servi avec honneur.

Quand vint la guerre, vous étiez sur le point de prendre votre retraite. Elle eût, certes, été bien prématurée, comme devaient le démontrer vos notes et vos états de services jusqu'à la fin des hostilités.

Vos chefs vous représentent comme commandant votre escadron avec autorité. En 1917, sur votre demande, on vous envoie aux tranchées à Soissons, puis, comme officier de gaz, à Sillery. On note que vous êtes un officier actif, vigoureux et alerte, que vous avez eu toujours une belle attitude au feu, et que vous avez fait preuve d'esprit d'initiative et d'organisation. Energie, dévouement, intelligente activité, haut sentiment du devoir... tels sont les mots qui

Digitized by Google

reviennent, à votre sujet, sous la plume de vos chefs ; et ceux-ci se résument en déclarant que vos qualités militaires font de vous un officier distingué à tous points de vue.

Une fois la guerre finie, votre patriotisme a voulu servir dans les rangs pacifiques de la Croix Rouge ; et vous présidez, en notre ville, le Comité de la Société de Secours aux Blessés Militaires. Car votre amour du sol natal vous a ramené à Chambéry, ou, plus exactement, à Jacob. C'est là que vous êtes né, là que vous avez passé votre enfance. De la maison paternelle, où revivent pour vous tant de souvenirs, vous dominez les brumes de la ville, et votre regard s'étend au loin, par-dessus le lac, jusqu'à ces montagnes du Bugey et du Valromey qui portent encore un peu de notre histoire de Savoie.

Là-bas, sur la rive droite du Rhône, s'élèvent les ruines du château de Billiat. C'est dans cette solitude austère que, à l'aube du XVI^e^ siècle, Philiberte de Savoie, duchesse de Nemours, passa ses quinze premières années. C'est là qu'elle revint mourir à l'âge de vingt-six ans.

Vous vous êtes proposé, Monsieur, de faire revivre la figure, douce et forte, de cette princesse. Vos longues et patientes recherches ont été couronnées de succès. Les archives des deux côtés des Alpes vous ont permis de suivre Philiberte presque pas à pas, depuis le jour où Julien de Médicis demanda sa main, ensuite pendant les quelques mois de son mariage, à la Cour du Pape Léon X, enfin quand, devenue veuve, elle vint en France auprès de François I^er^, son neveu.

Existence sacrifiée aux intérêts supérieurs de son pays, et à la nécessité d'établir un contact entre le duc de Savoie Charles III et ses voisins d'Italie et de France!

Les goûts de cette princesse lui eussent fait souhaiter une vie sans éclat, qui se serait écoulée dans quelque château retiré à faire du bien aux populations d'alentour. Au lieu de cela, il lui fallut se mêler à la politique, recevoir et garder de lourds secrets, prendre part à ces fêtes auxquelles

Digitized by Google

la Renaissance, alors dans tout son lustre, apportait le concours des écrivains et des artistes les plus célèbres.

Dans ce monde si élégant et si raffiné, sa beauté, la distinction de ses manières, la finesse de son esprit lui eussent permis de triomphants succès. Mais elle n'y parut que par devoir. Et, quand elle crut son rôle terminé, elle revint à sa chère retraite de Billiat et s'y éteignit pieusement.

Sa tombe ne fut pas, comme celle de son époux, ornée par le prestigieux ciseau de Michel-Ange. Sur son expresse volonté, ses restes mortels furent transportés à Chambéry pour y reposer en la Chapelle du Château, tout près du Saint-Suaire.

C'est là qu'un siècle plus tard, son cercueil ayant été ouvert, on trouva son corps dans un état merveilleux de conservation.

De cette noble vie, vous avez fait, Monsieur, un récit attachant. Vous l'avez placée dans son cadre historique, la reliant si bien aux événements contemporains que votre œuvre n'est pas seulement un portrait très vivant, mais aussi un beau morceau d'histoire.

Cette œuvre se recommande par la probité et l'abondance de votre documentation, par la largeur de vos aperçus, par la justesse de vos jugements. Ces qualités ont déterminé l'Académie à vous attribuer un de ses prix, à insérer dans ses Mémoires l'intéressante biographie dont vous êtes l'auteur, et aussi — je crois pouvoir le révéler — à vous adresser l'appel auquel vous répondez aujourd'hui.

Après un si encourageant début, vous avez continué vos études d'histoire.

Au duché de Nemours, resté vacant par la mort de Philiberte, le roi de France, toujours pour des considérations politiques, voulut maintenir l'affectation qu'il lui avait assignée lorsque, à la mort de Julien de Médicis, il l'avait confirmé à Philiberte.

François Ier faisait de Nemours un trait d'union entre la France et la Maison de Savoie. En conséquence, il en

Digitized by Google

conféra le duché à Philippe de Savoie, le plus jeune des frères de la défunte.

Et vous venez, Monsieur, de nous dire ce que fut la petite dynastie de ces cadets de Savoie qui tinrent pendant près d'un siècle et demi : du chef de leur Maison, le duché de Genevois, et, du roi de France, le duché de Nemours.

En nous parlant de ces princes, vous vous êtes rappelé que vos ancêtres avaient été leurs sujets et leurs auxiliaires dans l'administration de la justice.

Un de vos ascendants, spectable Joseph Greyfié, avocat au Sénat, avait une sœur qui fut la Mère Péronne-Rosalie Greyfié, religieuse de la Visitation, et successivement supérieure des monastères de Thonon, de Paray-le-Monial, de Semur, de Rouen et d'Annecy.

C'était une maîtresse femme. Quand elle vint à Paray, la communauté y était fort divisée au sujet de la Sœur Marguerite-Marie Alacoque. Parmi les religieuses, les unes croyaient à la réalité des faveurs divines dont celle-ci était l'objet ; les autres pensaient que la voyante était une exaltée, sinon une intrigante. Avec son ferme bon sens, sa droite raison, la Mère Greyfié chercha d'abord à voir clair. Quand elle eut vérifié la sainteté profonde de Marguerite-Marie, elle se fit résolument son guide et son appui, toujours bon, parfois sévère, dans la voie très rude qui conduit à la perfection.

Pendant que la Mère Greyfié gouvernait le monastère de Paray-le-Monial, elle y reçut au noviciat deux jeunes filles dont la famille habitait Marcigny, petite ville du voisinage. C'étaient les sœurs Françoise-Rosalie Verchère et Péronne-Marguerite Verchère, qui semblent s'être partagé les deux prénoms de leur supérieure. Toutes deux sont connues pour avoir été les amies, les disciples, et presque les émules de sainte Marguerite-Marie. Elles sont les arrière-grand'-tantes de mes enfants. Excusez, Monsieur, ce souvenir, peut-être un peu trop personnel, mais auquel j'attache un prix que, moins que tout autre, vous pourrez méconnaître.

Digitized by Google

Après que fut éteinte la branche de Savoie-Nemours, les Greyfié continuèrent de siéger, soit dans les cours de justice du Genevois, soit au Sénat de Savoie.

Le souverain apprécie leurs services : par décision du 14 février 1737, Charles-Emmanuel confère la noblesse héréditaire à Joseph Greyfié qui, dit-il, « s'est fait connaître non moins zélé pour notre service que doué de toutes les belles qualités et prérogatives qui sont nécessaires pour rendre un magistrat accompli ».

Le petit-fils de ce Joseph Greyfié, Philibert-Amédée Greyfié de Bellecombe, syndic de Moûtiers en 1815, reçoit le titre de comte. Et la décision qui lui confère cette distinction mentionne les mérites personnels de son fils aîné, Pierre-François-Hippolyte, intendant général de Sardaigne, puis conseiller d'Etat.

Votre nom se trouve allié à celui des Castanieri de Châteauneuf, des Regard de Villeneuve, des Chollet du Bourget. Votre mère était née Costa de Beauregard.

Avant de dire ce que fut votre père, et de m'arrêter un peu pour admirer sa belle figure, son grand savoir, son sens politique si avisé, et la hauteur de son caractère, je regarde autour de vous. Et je vois votre frère aîné qui, après s'être fait recevoir docteur en droit, est revenu se fixer dans sa chère Tarentaise. Il a, pendant de longues années, administré Brides-les-Bains, dont il était le maire et dont il a beaucoup contribué à développer la prospérité. Je vois ses enfants et les vôtres. Et je souhaite à mon pays de Savoie que, dans les temps à venir, eux et leurs descendants restent, comme leurs ancêtres, les serviteurs du bien public, et continuent à faire verdoyer la belle tige qui figure dans votre blason.

Tout me fait un devoir de parler de votre père, le comte Charles-Henri-Amédée Greyfié de Bellecombe. Je regrette seulement que le cadre restreint de cette réponse ne se prête pas aux longs développements qu'exige son portrait. D'ailleurs les *Mémoires* de cette Académie contiennent

Digitized by Google

son éloge, écrit par le comte du Verger de St-Thomas. Il faut me borner à rappeler les traits principaux de sa vie, et le rôle important qu'il joua lors de l'annexion de 1860.

Il naquit à Moûtiers le 20 novembre 1811, et, suivant les traditions de sa famille, il se dirigea vers la magistrature.

Après le stage obligatoire au barreau et auprès de l'avocat des pauvres, il remplit diverses fonctions judiciaires : d'abord à Turin, puis à Chambéry, où il revint en 1841 comme substitut de l'Avocat fiscal général près le Sénat de Savoie. En 1851, il était nommé conseiller à la Cour d'appel de Savoie. Il avait alors quarante ans. Il avait été élu au Conseil divisionnaire, que nous appelons aujourd'hui Conseil général du département.

A ce moment, la Savoie, par l'organe de ses représentants, manifestait, contre les projets du gouvernement sarde, une opposition qui ne faisait que grandir. C'était l'expression d'un malaise qui devait aboutir à l'annexion de 1860. La Savoie, déjà mécontente de la situation qui lui était faite dans le royaume, était inquiète des projets du gouvernement de Turin.

Tant que la disproportion n'avait pas été trop grande entre les deux parties — cisalpine et transalpine — de leurs états de terre ferme, les rois de Sardaigne avaient pu satisfaire les intérêts légitimes de notre Duché.

Issus de notre sol, ménagers de ses ressources, attentifs à le protéger, dans la mesure possible, contre les ambitions ou les incursions des voisins et des arrière-voisins, ils gouvernèrent sagement. De cela, les Savoyards leur doivent et leur gardent une fidèle reconnaissance.

Et, de fait, bien avant la Révolution française, beaucoup de réformes qui auraient peut-être prévenu la terrible secousse si elles avaient été réalisées en France, avaient été accomplies chez nous. Aussi l'annexion de 1792 ne fut-elle pas désirée, en Savoie, par les couches profondes de l'opinion.

Malgré tout (et cela devint plus sensible après la Restauration de 1814-1815), la superficie de la Savoie et le chiffre

Digitized by Google

de sa population la mettaient en infériorité très marquée vis-à-vis des autres parties du royaume. Et la barrière des Alpes était bien haute. Ce déséquilibre, qui nous faisait traiter en parents éloignés, sinon en parents pauvres, s'accentua lorsque, sous le règne de Charles-Albert, le Piémont s'orienta nettement vers l'unité italienne.

Ce projet déplaisait aux Savoyards pour divers motifs :

La guerre avec l'Autriche devenait inévitable : elle allait nous demander, en hommes et en argent, d'énormes sacrifices.

L'expansion du royaume vers l'Italie allait aggraver l'isolement matériel et moral de la Savoie. Plus que jamais, ses désirs, ses besoins, seraient ignorés du pouvoir central. Plus que jamais, elle serait gouvernée et administrée par des fonctionnaires étrangers à sa langue et à ces mille nuances de sentiments et d'habitudes qui font la personnalité d'un peuple.

Enfin les catholiques, qui formaient la grosse majorité de la députation savoyarde au Parlement de Turin, et dont le marquis Costa de Beauregard était le porte-parole, voyaient avec inquiétude le gouvernement s'engager et persister dans les projets de loi hostiles au clergé et aux ordres religieux.

La valeur intellectuelle et l'autorité morale du comte Greyfié faisaient de lui un opposant redoutable. Cavour, pour l'éloigner, le nomma conseiller à la Cour de Gênes, le 15 décembre 1853. C'était un bel avancement, et qui en promettait d'autres. Mais le nouveau promu préféra sa liberté, envoya sa démission au ministre, et se fit inscrire, comme avocat, au barreau de Chambéry.

Quelques mois plus tard, le 29 mai 1855, la loi Ratazzi supprimait celles des congrégations religieuses qui n'étaient pas vouées à l'enseignement, à l'éducation ou aux œuvres d'assistance. Les Capucins, les Carmélites, les Augustines, les Cisterciens d'Hautecombe virent leurs portes fracturées, et leurs biens « *incamérés* ». Le comte Greyfié prit la

Digitized by Google

défense de ces religieux. Le Tribunal de Chambéry lui donna gain de cause ; et, devant la Cour d'appel de Savoie, les procès traînèrent tant et si bien que l'annexion arriva...

Pour nous, Savoyards d'aujourd'hui, cette annexion semble toute naturelle. Une opinion assez répandue la représente même comme sollicitée par un élan d'enthousiasme sentimental... C'est expliquer d'une façon un peu trop simpliste un événement dont les causes profondes sont plus complexes, et, disons le mot, plus sérieuses, partant plus durables.

La chaîne des Alpes, qui nous sépare de l'Italie, notre langue qui, depuis des siècles, associe notre culture intellectuelle à celle de la France, et établit, entre ses productions littéraires et les nôtres, un synchronisme très marqué, nos coutumes, nos intérêts matériels, la facilité des relations, tout cela fait de la Savoie une terre française.

A partir de 1848, la question de son annexion à la France était virtuellement posée. La guerre de 1859 mit cette question au premier plan. De toute nécessité, il fallait lui donner une solution. Les choses en étaient là au début de 1860.

Mais le Savoyard n'aime pas sauter dans l'inconnu. Il hésite devant l'irrévocable. Il est prudent, un peu méfiant peut-être.

D'autre part, la Suisse et surtout les Genevois, se prévalant de quelques paroles imprudentes de Napoléon III, cherchaient à détacher à leur profit, de l'ensemble de la Savoie, le Chablais, le Faucigny et la région de Saint-Julien ; ils fomentaient, dans ce but, une certaine agitation dans les populations de ces territoires.

Ces difficultés créaient de pressants devoirs aux élites sociales de notre pays — à celles, du moins, qui voyaient dans l'annexion à la France le seul parti souhaitable.

Il fallait, en Savoie, instruire et réconforter l'opinion. Il fallait, vis-à-vis du gouvernement sarde, observer une correction — je dirais presque : un loyalisme — dont les

Digitized by Google

chefs du mouvement ne se sont pas départis jusqu'au traité de 1860. Enfin, il fallait, à Paris, mettre en garde l'Empereur et ses ministres contre les erreurs possibles, et les éclairer sur les vœux et les besoins des populations qui allaient devenir françaises. Il fallait, notamment, éviter le morcellement que convoitait la Suisse et que favorisait sous main l'Angleterre, et conserver à la Savoie son unité.

Le comte Greyfié se consacra tout entier à cette tâche délicate. Il y fut secondé puissamment par des collaborateurs dévoués et distingués, venus de toutes les provinces, et dont l'énumération serait ici trop longue ou risquerait d'être incomplète. Disons seulement que, par un sentiment des plus honorables et qui fut compris de tous, le marquis Costa de Beauregard se tint dans une certaine réserve en raison des fonctions qu'il avait occupées auprès de la personne des rois Charles-Albert et Victor-Emmanuel.

Le 5 mars 1860, le comte Greyfié rédigea, à propos des prétentions de la Suisse sur la Savoie du Nord, un mémoire où Thouvenel, ministre français des Affaires étrangères, puisa les éléments d'une note qui resta sans réplique.

Puis, au cours des diverses audiences que l'Empereur accorda au comte Greyfié, celui-ci remit au souverain un autre mémoire où sont exposés les desiderata de la Savoie : respect de son unité politique, création d'une zone douanière aux confins de la Suisse, maintien de la Cour d'appel, protection des intérêts des officiers et des fonctionnaires qui allaient opter pour la France, grands travaux publics destinés à favoriser l'agriculture et le commerce.

Le 21 mars, lors de l'audience solennelle au cours de laquelle les 41 membres de la délégation savoyarde qui s'était rendue à Paris furent présentés à l'Empereur, à l'Impératrice et au petit Prince impérial, Greyfié fut l'interprète de cette délégation et renouvela les protestations qui s'étaient déjà élevées de toutes parts contre l'idée d'un démembrement de notre pays. L'Empereur le rassura

Digitized by Google

en lui disant que, selon le vœu des populations, cette idée était définitivement écartée.

Le traité d'annexion fut signé à Turin le 24 mars. Mais tout n'était pas fini. Il restait à préparer le vote, à négocier les diverses conditions accessoires du rattachement de la Savoie.

En ces circonstances, dit Trésal, dans son ouvrage si documenté sur l'annexion (1), le rôle du comte Greyfié fut, du consentement de tous, absolument prépondérant : « Arrivé à Paris dès le 10 mars, introduit par Bertier auprès des ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur, reçu par l'Empereur en audience particulière avant la présentation publique du 21 mars, il fut l'intermédiaire officiel entre le gouvernement français et la Savoie. Les mémoires remis aux différents ministères portent sa signature ; le cardinal de Paris, les archevêque et évêques de Savoie correspondent avec lui. On le consulte sur la nomination des fonctionnaires. Il est chargé par Thouvenel de présenter l'envoyé impérial, le sénateur Laity, aux personnalités de la Savoie. Les intendants de Moûtiers et de St-Jean-de-Maurienne lui demandent le mot d'ordre, et préparent avec lui le vote du 22 avril. »

Les résultats de ce vote sont bien connus. Ils n'ont rien perdu de leur impressionnante éloquence. Si l'on tient compte du nombre des électeurs que la maladie ou l'absence empêchèrent d'aller aux urnes, le chiffre des abstentions fut insignifiant : moins de mille. Quant aux suffrages exprimés, 130.533 se prononcèrent pour l'Annexion, 235 seulement se prononcèrent contre.

Un pareil résultat n'éveilla chez le comte Greyfié aucune ambition personnelle. Il reçut la cravate de commandeur de la Légion d'honneur. Mais il ne chercha pas à prolonger un rôle politique qui semblait peser à la simplicité de ses

(1) Trésal : *L'Annexion de la Savoie à la France*, p. 238 (Paris, Plon, 1913).

Digitized by Google

habitudes et de ses goûts. Elu député au Corps législatif sitôt après l'annexion, il ne tarda pas à se démettre de ce mandat, pour ne conserver que celui de membre du Conseil général de la Savoie. Et il revint prendre, au barreau, l'exercice de sa profession d'avocat.

Il y demeura jusqu'en juin 1866, date à laquelle un décret le nomma président de chambre à notre Cour d'appel. Il occupait encore les mêmes fonctions en 1879, au moment de sa mort, c'est-à-dire treize ans après. Si l'on se rappelle qu'il était conseiller à la même Cour dès 1851, on voit que les intérêts de son pays avaient tenu, dans ses préoccupations, beaucoup plus de place que les siens propres.

Ses plaidoiries à la barre, ses consultations écrites, comme les arrêts qu'il rendit sur le siège de la Cour, achevèrent d'établir sa forte réputation de juriste. Car il ne faut pas que la part prépondérante que le comte Greyfié prit aux événements qui préparèrent l'annexion fasse oublier sa valeur professionnelle. Travailleur infatigable, levé avant l'aube, il mettait en œuvre le riche capital d'une science qu'il avait patiemment amassée.

Ses connaissances ne se limitaient pas aux lois et à la jurisprudence. Elles lui tenaient ouverts, dans toutes les directions, des horizons fort étendus. Sa place était donc toute désignée dans cette Académie.

Lors de sa réception, il choisit comme sujet de son discours : *la science du droit*. Les fragments très incomplets qui nous ont été conservés de cette étude philosophique nous donnent une haute idée de la pensée et du style de son auteur.

J'en ai dit assez déjà pour rappeler que cette grande intelligence réglait, sans les entraver, les élans d'un grand cœur. Tandis que le comte Greyfié de Bellecombe poussait le désintéressement et l'oubli de soi jusqu'à des limites peu communes, il était pitoyable à toutes les misères, secourable à toutes les infortunes, faisant taire parfois ses propres angoisses pour consoler des amis affligés.

La mort vint le frapper dans sa propriété de Brides, le 1er octobre 1879. Un premier hommage lui fut rendu

Digitized by Google

par l'évêque de Tarentaise, Monseigneur Turinaz, le futur évêque de Nancy, qui tint à venir prononcer son éloge funèbre à la cérémonie des funérailles. D'autres voix s'élevèrent pour s'unir à cet acte de reconnaissance et de justice. Mais l'oubli vient si vite... Il me semble que la Savoie n'a pas encore acquitté toute sa dette envers la mémoire du comte Greyfié de Bellecombe et qu'elle lui doit un témoignage durable de sa gratitude et de son admiration.

A l'expression de ce souhait, qui veut être un espoir, permettez-moi, Monsieur, d'ajouter un souvenir filial que me suggère cette solennité académique, et qui fera comme le pendant de celui que vous évoquiez tout à l'heure.

Mon père avait beaucoup approché le vôtre, quoiqu'une certaine différence d'âge les séparât. A la barre, il avait plaidé à ses côtés. Puis, à la Cour d'appel, il avait siégé sous sa présidence. Presque chaque jour, pendant des années, il avait, comme tous ses collègues, vu s'affirmer la haute science, l'indépendance farouche, l'équité scrupuleuse du magistrat que la Savoie venait de perdre. Mais une entière communauté d'opinions et de sentiments donnait à son deuil une acuité que tout le monde, j'ose le dire, ne ressentait pas au même degré.

Cette émotion se raviva quelques années plus tard quand, prenant place sur les sièges de cette Académie, il eut à remercier publiquement ses confrères de l'avoir élu. Alors son premier salut fut pour la mémoire de celui dont il voyait la place vide et qu'il appela « son bien-aimé président ».

Par une rencontre dont il se fût ardemment réjoui s'il eût pu la pressentir, l'honneur m'est échu, Monsieur, de vous recevoir ici. Ma voix vient de faire écho à la voix de mon père, et la bienvenue que je vous souhaite est une réplique à ses regrets. Aussi ma joie et ma fierté sont grandes de vous accueillir dans cette Compagnie où restent en vénération le nom, le talent, le caractère et les vertus du comte Amédée Greyfié de Bellecombe.

---

Digitized by Google

# TRAVAUX DIVERS

Digitized by Google

Digitized by Google

# A PROPOS

DE LA

# GÉNÉALOGIE DES CLERMONT

Les Archives Hospitalières de la Ville de Chambéry contiennent des renseignements infiniment précieux pour les familles de Savoie et permettent souvent d'en préciser la généalogie.

C'est ainsi que dans le dossier consacré à la famille de Clermont (I H 27), se trouvent 3 actes particulièrement intéressants :

a) *Janvier* 1321. Fragment d'une donation par Péronnet, fils d'Humbert de Clermont, à ses frères Humbert et Antoine.

b) 31 *octobre* 1346. Testament de Jaquemette, fille de feu Humbert de Clermont et femme de Rolet de Lémenc ; elle y nomme son frère Humbert de Clermont, son cousin Jacques de Clermont, et son oncle maternel Hugonet de Chaffardon.

c) 21 *avril* 1369. Transaction entre Guigonne de Clermont, femme de Girard d'Estrés, et son frère Jean de Clermont, où nous trouvons le nom de leur mère : Catherine de Seyssel.

Nous croyons devoir également signaler deux autres documents, relatifs à la famille de Bignin (I H 11). Dans le premier, daté du 13 septembre 1290, figure un Humbert de Clermont en qualité de caution de Nicolet de Bignin. D'autre part, le 23 juin 1306, Humbert de Clermont et son fils Antoine sont témoins d'un partage entre les frères de Bignin.

Malheureusement l'acte de 1321 n'existe qu'à l'état de

Digitized by Google

fragment ; toute la partie supérieure en a été coupée, de sorte que la filiation ne nous est connue que par la brève mention qui se trouve au dos du parchemin ; en revanche Humbert et Antoine sont nettement désignés comme les frères de Péronnet et les petits-fils d'un autre Humbert. Ceci semblerait confirmer en partie l'arbre généalogique des Clermont auquel fait allusion le Comte de Foras (*Armorial*, tome II, page 79), et nous pourrions proposer la filiation suivante :

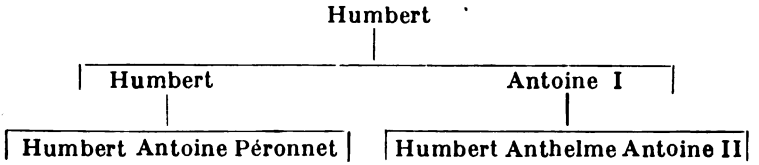


Mais ici nous sommes toujours dans le domaine de l'hypothèse et nous ne pouvons rien affirmer de certain.

Au contraire les deux documents de 1346 et 1369 nous apportent des certitudes, en particulier sur la descendance d'Humbert, fils d'Antoine I de Clermont.

Nous croyons donc que la généalogie des Clermont doit être complétée comme suit :

I. Antoine I de Clermont, épouse N., sœur d'Aymon de Miolans, a pour enfants :

a) *Humbert*, qui suit ;
b) *Anlelme*, évêque de Maurienne ;
c) *Antoine II*, qui suivra.

II. Humbert de Clermont, épouse N., sœur d'*Hugonet de Chaffardon*, damoiseau. Enfants :

a) *Humbert*, dont nous ne savons rien ;
b) *Jaquemelle*, épouse *Rolet de Lémenc*, fils de feu *Pierre de Cellanova*, appelé aussi de *Lémenc*, et d'*Alix de Grésy*. Jaquemette teste le 31 octobre 1346.

Digitized by Google

III. Antoine II de Clermont, fils d'Antoine I. Il épouse *Aynarde de la Ravoire* et a pour enfants :

a) *François* ;
b) *Humbert*, chevalier ;
c) *Antoine III* (voir l'Armorial) ;
d) *Aymon*, chevalier ;
e) *Jacques I*, qui suit.

IV. Jacques I de Clermont, épouse *Catherine de Seyssel*, d'où :

a) *Antoine IV*, épouse *Guigonne de Montmayeur ;*
b) *Jean II*, épouse : 1° *Marguerite de Montgellaz ;*
2° *Catherine Mareschal ;*
c) *Eynarde ;*
d) *Isabelle ;*
e) *Guigonne*, épouse *Girard d'Estrés.*

André Biver.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PORTRAIT DE SAINT FRANÇOIS DE SALES DANS L'ÉGLISE DE THUELLIN (ISÈRE)

Digitized by Google

# UN PORTRAIT INCONNU

DE

# S^T FRANÇOIS DE SALES

par M. le Commandant REVEL

---

« De l'autre côté de la montagne », comme on disait naguère à Chambéry, en regardant la muraille de l'Epine, tout en faisant un geste qui indiquait un pays lointain et quelque peu inconnu, « de l'autre côté de la montagne », sur les bords du Guiers, s'asseoit, coquette et ensoleillée, la petite ville de St-Genix. Au delà, c'est le Dauphiné ; on est sorti des montagnes, mais ce n'est point encore la plaine, et la région se présente avec une succession de mamelons et de collines, coupés par un large sillon, grande voie naturelle entre le Petit Bugey et Lyon. Le long de la route qui le suit, et près de St-Genix — à dix kilomètres environ — s'étalent les maisons du village de Thuellin, au pied d'une longue et haute falaise sur laquelle se profilent les clochers effilés de Faverges et de Dolomieu, et qui au Nord borde un large plateau, s'étendant jusqu'à La Tour-du-Pin. Non loin du village et sur une première ride verte, en haut d'une prairie en pente, apparaît, harmonieux de forme et coquet avec ses deux tours rondes coiffées de tuiles rouges, le château de Thuellin. Dans le bas, à côté de la grande route dont elle est séparée par une place herbue, s'élève près des maisons l'église, bien modeste d'aspect, une sorte de chapelle tranquille. Sans doute, nul des nombreux touristes des nombreuses autos qui sillonnent le chemin ne songe à regarder cet humble

Digitized by Google

monument. Encore moins ne lui vient-il à l'idée de le visiter. D'ailleurs, ni le Bœdeker, ni le Joanne ne le mentionnent.

Pourtant si, d'aventure, un promeneur point pressé, aimant à regarder les pays qu'il parcourt, pénètre dans le petit sanctuaire et si, poussant sa visite jusqu'au bout, il entre résolument dans le chœur, son regard est de suite attiré et retenu par un tableau de grande dimension, fixé contre la paroi droite de l'édifice. C'est le portrait en pied d'un prélat à la physionomie expressive.

De prime abord et sans hésitation, dans la personne de cet évêque il reconnaîtra la figure, rendue si populaire par l'image, de S[t] François de Sales. Ce dernier, revêtu sur sa soutane violette d'un long rochet à haute dentelle, porte un camail, violet également, agrémenté d'un col, suivant la mode de l'époque. Il est assis, la tête légèrement tournée à droite, tandis que les yeux gris bleutés, où l'on reconnaît un léger strabisme, regardent un peu vers la gauche. Ils sont pleins de bienveillance et tempèrent ce qu'au bas d'un nez long et d'une moustache peu fournie, certain pli des lèvres marque de malice naturelle. Une tête dégarnie, au front large creusé aux tempes, une figure longue, encore allongée par une barbe carrée, blonde, tirant sur le roux, voilà bien les traits caractéristiques de tous les portraits du Saint et que l'on retrouve ici. La main gauche allongée et posée sur la poitrine recouvre en partie la Croix pectorale. La main droite s'appuie naturellement sur le genou. A sa portée, une petite table à écrire sur laquelle on voit des feuillets. Celui qui recouvre les autres porte des traces d'écriture. D'un encrier émerge la plume d'oie que S[t] François vient de déposer après avoir écrit. Sur la table également un beau Crucifix dont le Christ est d'ivoire. Une grande draperie, relevée à la manière d'un rideau, garnit le coin supérieur gauche du tableau, tandis qu'à l'extrémité opposée, en bas, aux pieds de l'évêque, la mitre repose sur une pile de livres et que derrière l'épaule, du même côté, apparaît une lourde crosse. L'auteur de tant d'ouvrages

Digitized by Google

célèbres et de tant de lettres remarquables vient donc d'écrire et il semble qu'il en soit satisfait. C'est une impression que l'on croit saisir sur son visage, car ce portrait présente cette particularité d'être attachant. Plus on le regarde, plus on s'imagine y découvrir des impressions diverses. « Il est parlant » suivant une expression courante.

C'est ce que je retiens de ce tableau, car je ne voudrais ni ne saurais l'apprécier au point de vue peinture. Les lignes du dessin sont-elles aisées et correctes ? Les proportions sont-elles bien gardées ? Je n'oserais rien en dire, mais de vrais connaisseurs — artistes eux-mêmes — lui trouvent de la valeur.

Il y eut de nombreux portraits de S[t] François de Sales, et de ceux-ci, des copies plus nombreuses encore. La fameuse édition de l'*Introduction à la Vie dévote*, de Ducloz, de Moûtiers, si goûtée des lettrés et des bibliophiles, renferme une très belle étude iconographique due à John Grand-Carteret et qui fait foi en la matière. La nomenclature des peintures — portraits ou compositions — où sont reproduits les traits de l'évêque de Genève, comprend 48 œuvres diverses et parmi elles on ne trouve point la mention du portrait de Thuellin, ni d'une toile semblable. Il est bon de remarquer, en passant, que les portraits en pied de S[t] François de Sales sont rares, et pour la plupart figurent dans des tableaux où d'autres personnages sont également peints. Nous nous trouvons donc en présence d'un tableau original inconnu ou de sa copie. Le cas ne manque point d'intérêt.

*
* *

Une tradition du pays, tradition qui m'a été confirmée par le distingué curé de Thuellin (1), veut que l'évêque de Genève ait fait des séjours en cette localité, ainsi qu'à

(1) L'abbé Pinardy, qui s'est montré pour moi d'une extrême obligeance dans les recherches que j'ai faites, ne négligeant rien pour les faciliter.

Digitized by Google

Dolomieu, car les châteaux qu'on y peut voir avaient le même possesseur. C'était, à l'époque, François de Gratet, seigneur de Granieu, Faverges, Dolomieu, Thuellin, le Bouchage, St-Didier, etc., trésorier général de France en Dauphiné, et dont le père, Pierre-Jacques de Gratet, avait déjà rempli la même charge. Il avait comme mère Clémence Rabot, sœur du président d'Illins. La famille de Granieu — car c'est sous ce nom que les Gratet se faisaient appeler couramment — était donc d'importance, tant par la situation qu'elle occupait en Dauphiné que par les biens qu'elle possédait. François Gratet avait, le 25 avril 1595, épousé la fille de François de Ferrus, conseiller du roi et maître ordinaire de la Chambre des Comptes en Dauphiné. Au moment de son mariage, la jeune Mme de Granieu était orpheline. Depuis son enfance elle avait perdu ses parents. Ses qualités étaient nombreuses, car, dit-on, « la vertu de la jeune femme fit l'admiration de la ville et le charme de sa famille » (1). D'ailleurs son biographe, le célèbre P. Ménestrier, S. J., dans la notice qu'il lui a consacrée, la représente vivant dans le monde et s'appliquant « à l'éducation de ses enfants et au bon ordre de sa maison. Ces soins qui semblent si divers, ajoute-t-il, ne partagèrent jamais son esprit. Elle y eut un recueillement qui l'attacha toujours à Dieu, et son naturel tout de feu n'éclata jamais au dehors que par le zèle qu'elle eut de faire servir Dieu chez elle ».

Femme du monde, mère soucieuse de ses devoirs, maîtresse de maison soigneuse, personne d'une haute piété et ardemment zélée pour les œuvres, telle nous apparaît donc Mme de Granieu, et rien d'étonnant alors à ce que, femme d'un personnage important du Dauphiné, elle ait séduit et charmé tous ceux qui l'approchaient. Elle fut bien récompensée, car son mari fut la première personne à subir l'heureux effet de son influence : grâce à elle, il prit goût à une vie très chrétienne et très charitable et c'est

(1) *Œuvres de S^t François de Sales*, vol. XVII, note de la p. 395.

Digitized by Google

ainsi que, d'elle encore, il apprit — nous dit le P. Ménestrier — à « finir saintement ses jours ». S[t] François de Sales, grand directeur de consciences, devait certainement remarquer cette dame, le jour où il se trouverait en sa présence.

L'occasion fut fournie par un carême que l'évêque vint prêcher à Grenoble en 1617. Or, en arrivant à Grenoble, c'est chez M. de Granieu qu'il logea (1). Sans doute existait-il des relations communes entre les deux familles ; mais c'est à cette occasion qu'il fit la connaissance de ce ménage si chrétien. Le P. Ménestrier n'a pas manqué de signaler cette circonstance et il remarque que S[t] François de Sales trouva Mme de Granieu « dans l'exercice d'une fervente piété... Il n'eut qu'à modérer les ardeurs de cette dame et à régler ses exercices avec ce tempérament de douceur et d'égalité d'esprit qui lui était si naturel ».

Le carême de 1617 eut un succès prodigieux, succès non seulement par l'affluence énorme des fidèles qui venaient s'asseoir autour de la chaire de l'évêque de Genève, mais encore par les résultats féconds qui en résultèrent, à tel point que, le 12 mars, le prédicateur écrivait à Mme de Chantal : « Je ne vis jamais un peuple plus docile que celui-ci ni plus porté à la piété : surtout les dames qui y sont très dévotes ; ici comme partout ailleurs, les hommes laissent aux femmes le soin du ménage et de la dévotion. » Les sermons ordinaires ne suffisaient pas à ces dernières. Il leur fallait des conférences spéciales. Elles les eurent et c'est chez Mme de Granieu qu'elles se firent (2). On peut juger par là de la place importante prise par cette dame auprès du saint évêque, à la direction duquel elle s'était confiée, et ce dernier, sachant l'apprécier, la déclarait « dépouillée des créatures et de leurs vanités ». « Aimez bien Mme de Granieu, écrivait-il encore à Mme de Chantal, en avril 1618... Elle

(1) *Œuvres de S[t] François de Sales*, vol. XVII, à la p. 395.
(2) Lombard de Buffières : *Une lettre inédite de S[t] François de Sales*, p. 15.



Digitized by Google

m'est précieuse. » C'est qu'elle était une personne zélée, ardente et sa piété se traduisait par des actes qui étaient bien pour plaire à son directeur. « Mme de Granieu était un modèle de sagesse et de toutes sortes de vertus, peut-on lire dans l'*Année Sainte de la Visitation*.

« S'étant mise depuis l'année 1617 sous la direction de notre Père S[t] François de Sales, lorsqu'il prêcha le carême à Grenoble, elle fut une des plus ardentes à procurer l'établissement de notre premier monastère de cette ville, qui est le quatrième de l'Institut, et dont elle a toujours été la mère et la plus chère bienfaitrice » (1).

Voilà des lignes qui illustrent particulièrement les rapports qui existaient entre les deux personnages ; d'un côté, ferveur, dévouement, affection, zèle, activité ; de l'autre, estime, affection réciproque, et aussi reconnaissance. Car de suite Mme de Granieu voulut faire œuvre utile, comme nous l'apprend l'*Année Sainte*. Elle se mit à la tête d'un Comité, comme nous dirions aujourd'hui, de douze dames qui, dès ce carême de 1617, prépara la fondation à Grenoble d'un monastère de la Visitation (2).

Les choses furent menées avec rapidité, si bien que lorsque l'année suivante, en 1618, cédant aux nombreuses sollicitations dont il fut l'objet, S[t] François revint dans cette ville prêcher un nouveau carême, tout était prêt pour cette fondation. Heureux, l'évêque donna son approbation et sans perdre de temps écrivit à Mme de Chantal d'avoir à prendre des dispositions pour l'envoi immédiat de quelques religieuses pour « l'Etablissement de la Maison de Grenoble ». Dans cette sainte hâte ne peut-on point reconnaître l'influence de ce « naturel tout de feu » dont parle le P. Ménestrier et qui caractérisait Mme de Granieu ? En attendant que fut édifié le couvent de Sainte-Marie-d'Enhaut, qui devait abriter les religieuses, un local provi-

---

(1) Lombard de Buffières : *Une lettre inédite de S[t] François de Sales*, p. 16.

(2) *Ibid.*, pp. 33 et suivantes.

Digitized by Google

soire avait été trouvé et aménagé avec le mobilier convenable et tout ce qu'il fallait à un Institut de ce genre. Il fut placé sous le vocable de Ste Marie. A tout cela, Mme de Granieu n'avait pas seulement contribué par son zèle, sa piété ; son action s'était fait sentir en outre d'une façon tangible, car elle contribua pour une bonne part à l'ameublement de la maison, et constitua pour son entretien une rente qui lui faisait honneur.

Le 7 avril 1618, veille des Rameaux, Mme de Chantal en personne débarquait à Grenoble, amenant neuf religieuses. Ce fut un événement dans la ville, et le lendemain, l'évêque de Genève, disant la messe dans le local provisoire, présidait au milieu de l'émotion générale à la fondation de la quatrième Maison de la Visitation.

Pour Mme de Granieu, c'était un succès, une joie, et en Mme de Chantal, elle gagnait une grande amie, bien fidèle. Toujours elle demeura l'insigne bienfaitrice de ce monastère et de celui qui par la suite fut encore fondé, et lorsqu'elle mourut en janvier 1652, c'est au couvent de Sainte-Marie-d'Enhaut qu'elle fut inhumée.

***

Il importe de connaître tous ces faits, tous ces détails ; ils établissent bien les rapports qui existaient entre St François de Sales et Mme de Granieu, et qui naturellement furent l'origine d'une correspondance, dont on a pu recueillir 14 lettres, échelonnées entre avril 1617 et novembre 1621 et réparties dans les volumes XVII, XVIII, XIX et XX des Œuvres du saint Docteur.

Il faut prêter attention à tous ces événements de 1617 et 1618, se rappeler les dates auxquelles ils se passent et se demander quel peut-être l'état d'esprit de St François lorsqu'en avril 1618 il vient de prêcher son carême. Sans doute il s'attache moins au succès qu'il a remporté qu'au bien qu'il a pu faire, et son cœur déborde de joie après cette messe du dimanche des Rameaux, qui marque la

Digitized by Google

fondation d'un nouveau monastère de la Visitation. Et qui en a été l'artisan? Qui a réuni les bonnes volontés? Qui a trouvé les ressources nécessaires? Et qui s'est montré particulièrement généreux ? C'est Mme de Granieu. Vraiment l'évêque, en plus de l'estime et de l'affection qu'il éprouve pour elle, ressent une vive reconnaissance à son égard. Il a contracté une dette envers elle et il est tout disposé à l'acquitter à la première occasion.

Mme de Granieu y compte certainement, car si elle est vertueuse et zélée pour la gloire de Dieu, elle n'en est pas moins femme et, en échange de son dévouement, elle espère bien obtenir quelque chose qui satisfasse son cœur. On ne peut s'empêcher de le penser en trouvant, dans une des lettres écrites par son directeur, une courte phrase qui nous apprend une démarche qu'elle fit auprès de lui et quel accueil y fut fait.

Mme de Granieu n'a pas perdu son temps. Nous la savons active et elle veut profiter des bonnes dispositions de l'évêque de Genève. Ce dernier lui écrit le 8 juin 1618 :

« Je ne vous saurais rien refuser, ma très chère fille, et partant les deux portraits que vous désirez se feront » (1).

Voilà qui est d'importance. S[t] François n'en dit pas plus long ; mais nous apprenons par ces mots que Mme de Granieu a demandé à son directeur de lui envoyer son portrait ainsi qu'un autre, qu'on sait être celui de Mme de Chantal (2), que la demande a été favorablement accueillie, que l'évêque s'occupe de faire peindre les portraits en question et les enverra. La promesse fut tenue, et on alla vite en besogne, car à la date du 16 juillet suivant, dans une nouvelle lettre à Mme de Granieu, nous trouvons ces lignes sous la plume de S[t] François de Sales :

« Vrai Dieu, ma très chère fille, que sera-ce quand nous verrons éternellement la face du Père éternel en elle-même puisque le portrait mort et muet d'un chétif homme réjouit

(1) *Œuvres de S[t] François de Sales*, vol. XVIII, p. 237.
(2) *Ibid.*, vol. XVIII, p. 237.

Digitized by Google

le cœur d'une fille qui l'ayme ? Mays, ce me dites-vous, ce portrait n'est pas muet, car il parle à votre esprit et luy dit des bonnes paroles. Or bien, c'est à vos seules aureilles qui escoutent si délicatement, que sans dire mot il parle, vous remettant en imagination ce que je disais lorsqu'en chaire je vous représentais *la volonté de Dieu* qui est *votre sanctification*. Mays laissons cela » (1).

Il est regrettable que nous ne possédions pas les lettres écrites par Mme de Granieu, car elles ne doivent point manquer de saveur, à ce que nous pouvons présager d'après son caractère et son tempérament

Comment sa demande fut-elle rédigée ? Et comment manifesta-t-elle sa reconnaissance et sa joie, au reçu du précieux portrait. D'après la réponse de S[t] François de Sales à l'accusé de réception de sa « fille » on peut facilement préjuger que celui-ci dut être très expressif et enthousiaste. Le bon évêque s'étend sur la réception du portrait plus longuement qu'il ne l'a fait pour en annoncer l'envoi. Il a fait plaisir, il en est heureux, et quoique toujours il ramène vers Dieu tous nos actes et toutes nos pensées, il témoigne sa joie. Mme de Granieu avait, nous le savons, une piété ardente, et c'est avec grand enthousiasme qu'elle reçut le portrait de son directeur. Il est bon de laisser à ce sujet la parole au P. Ménestrier, son biographe :

« Doublement précieux, dit-il, à Mme de Granieu puisqu'il lui venait directement de son père spirituel, ce portrait de S[t] François de Sales eut sur elle une influence remarquable, et à son dire miraculeuse. Le P. Balthazard de Buss, S. J., qui la dirigea après le Saint, assura plusieurs fois « qu'elle n'avait jamais regardé ce portrait » sans recevoir de nouvelles lumières et une particulière impression du mystère de la Sainte Trinité. » Voilà certainement qui tiendrait du miracle, et le P. Ménestrier ne l'a pas expliqué. Il faut croire plus simplement que ce portrait représentait à

(1) *Œuvres de S[t] François de Sales*, vol. XVIII, p. 250.

Digitized by Google

merveille l'attitude de S[t] François, l'expression de sa physionomie, qu'il était tellement vivant, qu'en le considérant, Mme de Granieu se remémorait les entretiens, les sermons, les lettres de son directeur et qu'alors tout cela, dans le tête à tête avec le tableau qu'elle considérait avec attention, prenait pour elle une force et une vie nouvelles. Le portrait lui parlait.

Peut-être le mystère de la Sainte Trinité était-il l'objet de réflexions spéciales de la dévote dame ? peut-être en avait-elle entretenu S[t] François et alors, devant l'image et à la réflexion, comprenait-elle davantage son enseignement ? Il est encore, au sujet de ce portrait, un témoignage non négligeable et qui présente un intérêt tout particulier, c'est celui de Mme de Chantal. « La digne Mère de Chantal, écrit le P. Ménestrier, avouait qu'elle n'en avait point vu où l'on eut mieux réussi. » Mme de Granieu n'était donc pas seule à louer l'expression que le peintre avait su donner à la physionomie de l'évêque.

Ce qu'il en résulte pour nous, c'est que ce portrait, peint sur l'ordre du Saint lui-même, n'a pu être envoyé qu'après avoir reçu son agrément, c'est-à-dire après qu'il en eût approuvé la forme, la facture, la ressemblance. Le peintre, en cette occurrence, a dû y apporter un soin extrême. Il était frappant d'expression et Mme de Granieu en fut enthousiaste.

Tout cela n'est-il pas fait pour nous intriguer ?

Rassemblons nos souvenirs, et nous établirons d'une façon certaine :

que Mme de Granieu a demandé son portrait à S[t] François de Sales ;

que ce dernier a acquiescé à sa demande, l'a fait peindre et le lui a envoyé ;

que la famille de Granieu possédait des terres et des châteaux à Dolomieu, Thuellin et y séjournait (1) ;

---

(1) *Œuvres de S[t] François de Sales*, vol. XIX, p. 279.

Digitized by Google

que l'église de Thuellin possède actuellement un beau portrait de S[t] François de Sales ;

que ce tableau n'est pas compris dans la nomenclature de l'iconographie de John Grand-Carteret et n'est pas la copie d'un tableau y figurant ;

qu'on ignore, enfin, ce qu'est devenu le portrait envoyé par S[t] François à Mme de Granieu, car lui non plus ne figure dans l'iconographie.

Mais alors, voilà des rapprochements qui nous troublent.

L'existence du tableau envoyé à Mme de Granieu est indéniable : elle est prouvée par la correspondance du saint évêque. D'autre part, on ne sait ce qu'est devenu ce portrait. Or, à moins de destruction accidentelle, il doit se trouver quelque part, car, nous le savons, les toiles de cette époque sont parfaitement conservées. Remarquons, maintenant, que c'est dans l'église de Thuellin, de ce petit pays dont les Granieu étaient seigneurs, tout proche de Dolomieu, que nous trouvons ce beau portrait de l'évêque de Genève, portrait réellement captivant, expressif. Remarquons encore que ce beau tableau est resté ignoré, que pas plus que l'autre il n'est énuméré dans la savante et complète iconographie placée en tête de l'*Introduction à la Vie dévote*.

N'y a-t-il pas là un trait de lumière ? Le tableau perdu et le tableau retrouvé de Thuellin ne sont-ils pas un seul et même tableau, celui dont il est question dans les lettres de S[t] François ? Le fil conducteur que j'ai suivi jusqu'à présent m'amène à conclure que le portrait de l'église de Thuellin est bien celui qui enchanta Mme de Granieu. Tous deux n'en font qu'un seul.

Mais il y a mieux, et l'on peut trouver sur le tableau lui-même une preuve qui fournit la même conclusion.

Dans le tableau de Thuellin, S[t] François de Sales vient d'écrire ; quelques feuillets sont jetés sur la table à portée de sa main. Sur l'un d'eux se voient des traces d'écriture. Il semble que ce soit une lettre. Si nous sommes curieux, penchons-nous sur ce grimoire illisible. Pourtant il ne fait pas de doute que des lettres bien formées n'appa-

Digitized by Google

raissent en quelques points. Puisque rien ne s'obtient sans persévérance, persévérons donc dans cet examen, sans nous laisser rebuter. Peu à peu l'œil s'habitue à cette vision spéciale et à la quatrième ligne finit par distinguer nettement deux mots composés de lettres bien formées. Ils se présentent d'ailleurs en caractères plus gros, comme pour attirer l'attention. Mais une nouvelle déception attend le curieux. Si les lettres sont lisibles, les mots qu'elles forment sont absolument incohérents... Nous trouverions-nous en présence d'anagrammes ? Si nous essayons quelques combinaisons de lettres, le succès ne vient pas tout d'abord ; mais engagés dans cette voie, nous penserons bien vite à envisager le système le plus simple, le plus élémentaire qui consiste pour celui qui écrit à transcrire les mots à rebours, la dernière lettre devenant la première, l'avant-dernière la seconde et ainsi de suite. Soudain les deux mots en vedette flamboient à nos regards avec leur signification véritable. C'est un moment de douce satisfaction. Ces deux mots, lus de la sorte, sont deux noms propres : *Laurence*, *Hippolyte*.

Toujours on est content de soi lorsqu'on résout un problème quel qu'il soit, mais, dans le cas présent, au premier contentement s'ajoutent aussitôt l'étonnement et la joie.

Reportons, en effet, notre pensée sur Mme de Granieu. Quelque chose d'absolument remarquable se fera jour dans notre esprit. Mme de Granieu, née de Ferrus, l'épouse de François de Gratet, la « fille spirituelle » de l'évêque de Genève, qui avait demandé à ce dernier son portrait et qui l'avait obtenu, avait pour prénom *Laurence*.

Quelle lumière jetée sur ce tableau de Thuellin ! Toute l'attitude de S$^{t}$ François de Sales s'explique alors. Il vient d'écrire, et nous savons à qui. Cette feuille, dont deux mots seuls, plus apparents, peuvent se lire — le reste se compose de caractères fictifs — est censée représenter la lettre d'envoi du tableau à Mme Laurence de Granieu. Cette fois, le doute n'est plus possible, la preuve est faite. La petite église de Thuellin détient le précieux tableau, si cher à Mme de Granieu, que S$^{t}$ François de Sales a authentifié

Digitized by Google

lui-même ! et il est touchant de penser que ce beau portrait est resté en des lieux où vécut cette grande dame (1).

Et maintenant, peut-il nous être permis de savourer cette idée de marquer sur le tableau lui-même, d'une manière discrètement voilée, mais non secrète, le nom de celle pour qui le portrait fut peint ? On peut affirmer, sans crainte de se tromper, que S^t^ François fut étranger à cette combinaison et ne fit que l'accepter. Mme de Granieu a dû arranger la pose et les accessoires et l'évêque s'y prêter en souriant, s'en amusant peut-être. Quel dommage que les lettres de Mme de Granieu nous échappent ! Mais ne reste-t-on point rêveur en présence de cette subtilité, même de cette coquetterie féminine ? Seule une femme a pu trouver cela, et c'est Mme de Granieu. Ne semble-t-elle pas dire : « Oui, ce portrait est pour moi, rien que pour moi. Je le garde jalousement. Il me parle, il m'enseigne. Je ne le dis pas à tout le monde, mais je ne suis pas fâchée qu'on le sache ou qu'on le devine ! » Les âmes les plus belles ont leur faiblesse. Ne rions pas de Mme de Granieu. D'ailleurs S^t^ François de Sales ne la critiqua point, et il était bon juge. Remercions-

---

(1) Il eut été intéressant de trouver la raison pour laquelle le prénom d'Hippolyte est accolé à celui de Laurence. Les recherches les plus longues et les plus minutieuses ne l'ont pas permis. Ni l'acte de baptême, ni l'acte de décès de Mme de Granieu ne lui attribuent d'autre prénom que celui de Laurence. Même remarque pour les actes de baptême de ses enfants, actes dans lesquels elle est citée. Pourtant, chose anormale, l'un d'eux, celui relatif à son fils Hugues, baptisé le 1^er^ novembre 1615 (arch. de Grenoble 66-24), la mentionne avec le prénom de Mérande. Pourrait-on conclure que dans la vie courante on lui donnait plusieurs prénoms — qui n'étaient point reconnus sur les actes officiels ? Et Hippolyte était-il l'un d'eux ? C'est possible.

Enfin n'oublions pas qu'à cette époque du XVII^e^ siècle la mode était de s'attribuer des prénoms — vrais noms de guerre — sous lesquels il était de bon ton de se désigner dans la société. Mme de Granieu était fort dévote, mais elle était aussi grande dame, et devait subir les influences du milieu dans lequel elle vivait. Hippolyte, dans ce cas, serait-il le nom de guerre de Mme de Granieu ? C'est une supposition qu'il est également loisible de faire.

Digitized by Google

la plutôt, car sa fantaisie nous apporte la preuve éclatante qui authentifie le tableau de Thuellin.

*
* *

On peut se demander quel fut l'artiste qui rendit si bien la physionomie de S[t] François de Sales. Sur la toile son nom ne se trouve écrit nulle part, mais certains rapprochements de faits et de dates permettront de conjecturer de son nom.

Il est notoire que le Saint ne consentit qu'une seule fois à poser devant un peintre, et ce fut en 1618 pour le portrait dit *de Turin* (1). A ce sujet, dans le volume XVIII des *Œuvres de S[t] François de Sales*, page 236, note 4, on peut lire ces lignes :

« Plus d'une fois les amis du bienheureux n'avaient obtenu que des refus à leurs désirs (de le faire poser). Enfin, au mois de juin 1618, raconte l'*Année sainte manuscrite*, « une dame dévote », peut-être Mme de Granieu, « trouva l'invention de lui faire dire par M. Michel Favre, son confesseur, lequel dit au Saint, avec un peu de sévérité... qu'il était cause de plusieurs péchés véniels de murmure et d'inquiétude que le prochain faisait sur sa résistance à se laisser peindre, qu'il le priait de s'en amender. Le bon Saint s'y soumit avec une admirable simplicité ». Quand le peintre J.-B. Costaz eut pris une fois bien au naturel l'image de cet homme de Dieu, il en fit une très grande quantité de copies parce que chacun en voulait avoir. »

C'est donc au mois de juin 1618 que l'évêque de Genève consentit à poser devant un peintre, et cela à la suite d'un moyen ingénieux imaginé par une « dame dévote », que l'on suppose être Mme de Granieu. A cela il n'y aurait rien d'étonnant lorsqu'on connaît le caractère de cette dame. D'autre part, c'est le 8 juin de la même année que S[t] François de Sales écrit à Mme de Granieu, à laquelle il ne saurait

(1) Iconographie de John Grand-Carteret.

Digitized by Google

rien refuser, dit-il, pour lui annoncer qu'il accède à son désir de posséder son portrait, qu'il donne l'ordre de le faire peindre et qu'il le lui enverra. Or, au même moment, J.-B. Costaz peignait d'après une pose l'image du saint évêque. N'est-il pas infiniment probable que c'est à cet artiste-peintre officiel, pourrait-on dire, de l'évêque en juin 1618, que ce dernier s'adressa pour brosser le portrait destiné à Mme de Granieu. Costaz avait les yeux pleins de la physionomie de S[t] François qui posait alors devant lui et ainsi s'expliquerait tout naturellement l'expression si vivante du tableau de Thuellin.

Une dernière remarque s'impose qu'il ne faut point négliger ? Le portrait, qui daterait donc de 1618 et qui est retrouvé, présente une anomalie. Une auréole en forme d'anneau entoure la tête de l'évêque de Genève. Or, l'auréole étant l'emblème de la sainteté et François de Sales n'ayant pu être canonisé qu'après sa mort, comment un portrait de lui, exécuté de son vivant, pourrait-il être auréolé ? La réponse est simple. Cette auréole n'est qu'un modeste anneau et il était très facile à n'importe quel peintre, ou même à n'importe quel amateur de l'ajouter après coup et bien plus tard, sans rien déranger à l'ordonnance et à la facture du tableau. Un simple et rapide coup de pinceau y suffisait. C'est ce qui a été fait.

Voilà donc retrouvé un portrait de S[t] François de Sales, un portrait qui a une histoire peu banale en vérité. Dans son humble église de campagne il n'est point déplacé. Comme jadis, il souriait à Mme de Granieu, comme il lui parlait, l'enseignait, aujourd'hui encore il sourit et parle à qui veut le regarder, et l'enseigne aussi. Du haut de son cadre, malgré les siècles, il semble bien vivant et les jours de grandes fêtes paraît à la fois, imposant et simple, présider aux cérémonies qui se déroulent à ses pieds et se préparer à bénir les fidèles accourus en ce lieu pour prier.

Digitized by Google

# APPENDICE

*Une pierre d'autel consacrée par S^t François de Sales*

En outre du portrait de S^t François de Sales, l'église de Thuellin conserve un autre précieux souvenir de ce saint personnage. C'est une pierre d'autel consacrée par lui. Elle se trouve dans la sacristie et est renfermée dans un sachet de soie ancienne du XVIII^e siècle. Elle a subi un choc violent dont elle conserve les traces en son milieu.

C'est une ardoise enchâssée dans du bois, de 0,34 sur 0,273, qui présente les cinq croix réglementaires. Des inscriptions y ont été faites à une époque postérieure à la canonisation de S^t François, car on peut lire le long d'un des grands côtés :

Pierre consacrée par S^t
François de Sales Evêque de Genève
soit d'Annecy en Savoye l'an
1604

Le long du grand côté opposé sont inscrits ces mots :

elle appartient
à l'église. M. le curé s'en sert
quand il va dire la
messe à la chapelle de S^t
Jean Baptiste

Enfin cette indication contre un petit côté :

à ce coté
est le devant de
la pierre
pour la placer sur l'autel

C'est sans aucun doute l'un des curés de la paroisse qui a tracé ces inscriptions.

Au verso, l'enveloppe de bois est creusée en son milieu présentant ainsi une ouverture munie d'un couvercle de

Digitized by Google

0,06 sur 0,05, retenu par quatre cachets de cire rouge. C'est le *tombeau* destiné à recevoir les reliques.

On lit cette inscription :

Le 29e jour de juillet 1604
le présent autel a été consacré
par les mains de Rme Evesque
de Genève Monseigr de Sales
en l'Eglise des P. P. Capucins
et les reliques enchâssées
contre le milieu

Voilà une inscription qui est très précise quant au prélat consécrateur, mais un petit problème se pose lorsqu'on examine les cachets rouges. Ils ne ressemblent point à ceux dont se servait l'évêque de Genève ; ce ne sont point ses armes. Chose curieuse, les quatre sceaux ne sont pas absolument pareils, mais disposés régulièrement, se ressemblant deux à deux, et ayant entre eux des points communs.

Les écussons sont écartelés et ont tous leurs premiers et quatrièmes quartiers semblables (3 ou 4 bandes). Ils diffèrent par leurs deuxièmes et troisièmes quartiers. Dans l'un des types ces derniers présentent une croix tréflée et dans l'autre un semis de trèfles ou de fleurs de lys. Tous sont surmontés d'une couronne princière reposant entre une crosse et une mitre, et dominant le tout, le chapeau d'où s'échappe le cordon terminé par quatre rangées de floquets.

La disposition régulière des sceaux et leurs points de ressemblance permettent de conjecturer qu'ils ont été apposés en même temps, par la même personne, et sans doute reproduisent-ils les armes d'un même prélat.

La règle est que les sceaux portent les armes du prélat consécrateur. Comment se fait-il alors qu'elles ne soient point celles de St François de Sales ? Une hypothèse se présentait à l'esprit : peut-être l'évêque avait-il consacré cette pierre en dehors de son diocèse — l'inscription n'étant pas suffisamment explicite à cet égard —, et alors il se serait servi du sceau du prélat ordinaire du lieu. Mon savant confrère et ami, M. l'abbé Loridon, dont la compétence en

Digitized by Google

ces questions est si connue, s'est livré à des recherches patientes et nombreuses dans ce sens. Elles ne donnèrent aucun résultat.

Restait l'hypothèse des cachets refaits à une certaine époque pour une raison quelconque. M. Jean Tricou, de Lyon, dont la notoriété est grande auprès de tous ceux qui s'occupent de science héraldique, eut l'obligeance de me signaler que l'écusson portant la croix tréflée aux deuxième et troisième quartiers était celui de Mgr de Bruillard, évêque de Grenoble (1826 à 1852). Fort probablement, d'après lui, en raison des similitudes constatées, l'autre cachet lui appartenait également.

Il était facile de s'en assurer à l'évêché de Grenoble, qui fort aimablement s'empressa de fournir les renseignements suivants sur les armes de Mgr de Bruillard :

Jusqu'en 1832 celui-ci a porté écartelé au 1 et 4 de sable à 3 bandes d'or, au 2 et 3 d'azur chargé de huit fleurs de lys d'argent posées en fasces et quinconce 3, 2, 3.

A partir de 1832 :

Les quartiers 1 et 4 sont pareils aux précédents.

Les quartiers 2 et 3 sont d'azur à la croix tréflée d'or.

Nombreux sont les documents épiscopaux de Mgr de Bruillard portant simultanément les deux types de ses armes, l'un gravé et l'autre frappé en timbre sec.

La pierre d'autel consacrée par S[t] François de Sales a donc eu ses cachets renouvelés par les soins de Mgr de Bruillard. Peut-être étaient-ils détériorés par suite de vétusté ; peut-être le choc dont la pierre porte les traces les avait-il endommagés. Quel que soit le motif, il était nécessaire de les refaire et l'un des curés de Thuellin, désirant sans doute conserver cette précieuse relique, pria son évêque de procéder à cette cérémonie ; mais les registres paroissiaux n'en contiennent malheureusement aucune mention qui puisse en fixer la date.

Comment cette pierre se trouve-t-elle dans l'église de Thuellin ? Lorsqu'on connaît les rapports qui existaient entre S[t] François de Sales et Mme de Granieu, rapports que

Digitized by Google

j'ai longuement exposés à propos du portrait de l'église de Thuellin, on en entrevoit immédiatement la raison. Le même motif qui a fait accorder à la châtelaine de Dolomieu et Thuellin le portrait de son directeur spirituel, lui a fait recevoir une pierre d'autel consacrée par lui. On peut supposer qu'elle était primitivement destinée à sa chapelle particulière et que, par suite d'événements inconnus, elle a suivi le sort du tableau. Et c'est ainsi qu'avec ce dernier elle se trouve actuellement dans l'église de la petite paroisse de Thuellin, constituant un *Trésor salésien* qui ne manque pas d'intérêt.

Peut-être pourrait-on s'étonner que l'évêque de Genève ait pu facilement faire parvenir à Mme de Granieu, dans un diocèse autre que le sien, une pierre qu'il avait consacrée. N'oublions pas d'abord que S[t] François de Sales était en son vivant un personnage célèbre ; de plus, Thuellin faisait partie du diocèse de Belley dont était évêque un prélat cher au cœur de l'évêque de Genève : Mgr Camus. Ce dernier avait reçu de ses mains la consécration épiscopale, l'aimait, le vénérait, échangeait avec lui des visites. Chez lui S[t] François de Sales reçut la visite de Mme de Granieu, alors « aux champs » (*Œuvres*, vol. XIX. Note p. 280 et 279). C'était en septembre 1620. L'intimité était grande entre les deux prélats, et Mgr Camus devait favoriser les désirs de son saint ami. Donc, pas de difficultés de ce côté.

S'il est vrai — ce qui n'est pas prouvé, mais après tout est possible — que S[t] François ait fait des séjours à la campagne chez les Granieu, il a pu, pour complaire à ses hôtes, apporter lui-même la pierre. — De même, il a pu la remettre à Mme de Granieu au cours des visites qu'elle lui fit en 1620 à Belley ou Annecy (*Œuvres*, vol. XIX, p. 256). Rien ne s'oppose non plus à ce qu'il l'ait fait parvenir par tout autre moyen, peut-être même avec le fameux portrait !

On peut être troublé lorsqu'on sait que c'est en 1617 que S[t] François fit la connaissance de Mme de Granieu, alors que la consécration de la pierre est de juillet 1604. Il faut se rappeler que la consécration d'une pierre d'autel est une

Digitized by Google

cérémonie extrêmement longue ; il en résulte que lorsqu'un évêque y procède, il en consacre un certain nombre à la fois pour être utilisées suivant les besoins. Dès lors, l'anomalie constatée disparaît. Lorsque Mme de Granieu fit part de son désir à S[t] François de Sales, ce dernier trouva une pierre d'autel disponible et la lui donna. C'est celle qui est conservée dans la sacristie de l'église de Thuellin.

Signaler une pierre d'autel consacrée par S[t] François de Sales n'a peut-être rien de bien remarquable en soi, mais lorsqu'on peut attribuer à cette pierre une place dans les relations du grand directeur d'âmes que fut l'évêque de Genève, lorsqu'elle apparaît comme le complément de ce tableau à l'histoire si jolie, formant avec lui un ensemble de grâce et de ferveur, il semble qu'elle puisse prendre une importance particulière. C'est ce qui m'a décidé à en parler.

*Juillet* 1925.

Digitized by Google

# PHILIBERTE DE SAVOIE

## DUCHESSE DE NEMOURS

1498-1524

par M. le Vicomte GREYFIÉ DE BELLECOMBE

---

### AVANT-PROPOS

Tout le monde connaît la Sainte Chapelle de Chambéry, qui forme le plus bel attrait du vieux château ducal : on y admire les riches verrières et les fines arcatures de sa nef élancée. Mais peut-être y remarque-t-on moins une petite chapelle latérale, où le temps et les vicissitudes nombreuses n'ont laissé que les traces d'une élégance lointaine.

C'est pourtant là que reposent les restes de deux princesses de la Maison de Savoie : Claudine de Bretagne, épouse du duc Philippe II, et Philiberte, sa fille, mariée au Magnifique Julien de Médicis, qui, en mourant, la laissa duchesse de Nemours. En souvenir de ce pieux dépôt, ce lieu a gardé le nom de « Chapelle de Nemours ».

Née en 1498, quelques mois après la mort de son père, la princesse Philiberte avait vécu, dès sa plus tendre enfance, dans la dévotion au Saint-Suaire que la pieuse duchesse conservait alors au château de Billiat, et, pour sa mère comme pour elle, leur vœu le plus cher était de reposer un jour auprès de l'autel où elles avaient pu vénérer l'image sacrée du Christ.

Ce vœu fut exaucé, et seules, de toutes les princesses et princes de la Maison de Savoie, la duchesse Claudine et sa

Digitized by Google

fille ont été admises à l'honneur d'avoir leur sépulture dans la Sainte Chapelle de Chambéry.

A peu de choses près, c'est tout ce que l'on savait, et les voiles de l'oubli semblaient étendus pour toujours sur la vie et les vertus de Philiberte. Mais rien n'attire comme le mystère, et par lui je fus tenté de ranimer sa douce image en la présentant dans le cadre mouvementé de son existence.

Une telle entreprise eût été téméraire si je n'avais été encouragé par M. Gabriel Pérouse, le savant archiviste de la Savoie. Dès le début, il voulut bien s'intéresser à mes recherches ; il me donna d'excellents conseils, et il me mit surtout en relations avec le plus aimable des correspondants, M. Mario Vanzetti, archiviste lui aussi, pour qui les bibliothèques et les archives de Turin n'ont pas de secrets.

Grâce à leur précieux concours, dont je ne saurais trop les remercier, les documents de toute nature, lettres, comptes, mémoires, etc..., ne tardèrent pas à affluer, et me permirent de suivre pas à pas ma princesse pendant les dix dernières années de sa vie, à Rome et à Florence auprès de son époux, puis en France à la Cour de François Ier, et enfin au château de Billiat où elle revint méditer sur la vanité du monde, et d'où son âme s'éleva saintement vers le ciel en face d'un magnifique horizon bordé au loin par la frange neigeuse des grandes Alpes.

Malgré sa modestie et la simplicité de son éducation, la princesse Philiberte, sœur de Louise de Savoie et belle-sœur de Marguerite d'Autriche, était pour la politique d'alors un gage de prix. Plusieurs projets d'union étaient ébauchés avec d'illustres familles souveraines, lorsque se présenta Julien, fils du Magnifique Laurent de Médicis et frère du pape Léon X. Aux yeux du duc de Savoie, une telle alliance semblait peu flatteuse pour l'honneur de sa

Digitized by Google

Maison, mais ses hésitations finirent par céder devant les concessions de ce riche prétendant, et surtout devant les injonctions du roi François Ier.

Le 22 février 1515, le mariage fut célébré en grande pompe à Turin, et les époux partirent pour Rome avec une suite brillante. Leur voyage et leur entrée dans la Ville Eternelle furent un long triomphe : le Pape les accueillit avec tendresse ; il combla Philiberte de présents et d'honneurs ; l'Arioste lui adressa des stances, et partout la joie se manifesta par des fêtes éblouissantes.

Mais, quelques mois après, les Français envahissaient l'Italie, et Julien, capitaine général des armées pontificales, allait se porter contre eux, lorsqu'il tomba gravement malade. Presque aussitôt, François Ier, vainqueur à Marignan, entrait à Milan, et lui donnait le duché de Nemours en France en compensation de ses fiefs de Parme et de Modène rendus au Milanais ; enfin, il convoquait le Pape à Bologne et lui dictait ses volontés.

Tous ces revers avaient bouleversé Léon X, et son esprit troublé ne pouvait les attribuer qu'à Julien et à sa fâcheuse maladie, qui l'avait empêché de remplir sa mission. Sans égard pour leur ancienne affection, il lui en fit de durs reproches, et l'abandonna même à ses derniers moments. Philiberte, elle aussi, fut comprise dans la disgrâce, car on lui en voulait de n'avoir pas assuré la descendance des Médicis. Aussitôt après la mort de son mari, elle fut en butte aux mauvais propos et aux plus indignes revendications. Sa situation devint impossible en Italie ; elle le comprit et regagna la Savoie en ne songeant plus qu'à reprendre sa vie d'autrefois consacrée à la charité et à la prière.

Mais, cette fois encore, elle ne devait pas être maîtresse de sa destinée. Peu auparavant, François Ier était venu à Chambéry pour accomplir aux pieds du Saint-Suaire le vœu qu'il avait fait à Marignan ; dans ses entretiens avec Charles III, il l'avait persuadé de lui confier sa sœur, et

Digitized by Google

pour permettre à la princesse de briller à son rang, il lui avait confirmé la possession du duché de Nemours, en même temps que le duc lui remettait certains fiefs français, hérités de leur mère Claudine.

Il n'est pas douteux que Philiberte, encore endolorie, n'ait accueilli cette nouvelle avec tristesse. Elle se résigna pourtant, et partit pour Amboise, où le « gentil Roy », son neveu, avait établi sa famille et sa cour.

Elle y retrouva sa sœur, Louise de Savoie, qui dans sa main puissante tenait les affaires du royaume, et aussi Léonard de Vinci, un ancien protégé de Julien, et victime comme elle de l'humeur inconstante de Léon X. Puis, entraînée dans le mouvement perpétuel de ce monde fastueux, toujours dans la suite du Roi, elle assista au couronnement de la Reine et à la naissance de ses enfants ; elle prit part aux « *entrées* » prodigieuses de Rouen et de Cognac ; elle fut présente au baptême du dauphin, aux noces de son neveu Lorenzo de Médicis, et aux fêtes restées célèbres du Camp du drap d'or, où les rois de France et d'Angleterre rivalisèrent de luxe et de séductions. Pendant cinq ans elle eut à subir le tumulte de cette existence si contraire à ses goûts, elle dut se prêter aux hommages des gentilshommes qui prétendaient à sa main, sans cesser pourtant son active correspondance avec le Pape ou avec le Duc de Savoie pour les retenir dans l'alliance française.

Mais Philiberte était trop vertueuse pour plaire dans cette société sensuelle et frivole ; elle sentit qu'elle ne pouvait réussir, elle se découragea et résolut de quitter la France pour retrouver dans son pays un repos qui lui était nécessaire. A l'automne 1521, elle était à Billiat au milieu des pieux souvenirs de son enfance et de sa mère.

Désormais, sa vie devient de plus en plus édifiante : par sa piété, par ses aumônes, et tout le bien qu'elle fait, elle a bientôt la réputation d'une sainte. Deux fois seulement, elle s'éloigne pour le mariage de son frère, et, l'année d'après, pour le baptême de son neveu. Mais ces nouveaux voyages achèvent de ruiner ses forces, elle tombe gravement malade,

Digitized by Google

et, dès son retour à Billiat, elle dicte ses volontés, puis ne pense plus qu'à la mort.

Enfin, le 4 avril 1524, avec une dernière prière, son âme s'envole vers le ciel ; quelques jours plus tard, suivant son désir, son corps reposait aux pieds du Saint-Suaire dans la Chapelle du Château de Chambéry.

Cette vie de la princesse Philiberte eût paru bien froide, si je n'avais pu la placer dans un cadre assez riche pour mettre en valeur ses mérites et ses vertus : je fus donc amené à décorer mon récit par la description des lieux où elle vécut, des personnages qui l'entourèrent, et des fêtes auxquelles elle assista.

Enfin, j'ai cru bon d'indiquer sommairement les grandes lignes de l'histoire générale du temps, afin de faire mieux comprendre les divers événements auxquels elle fut plus particulièrement mêlée.

Tout cela a fortement allongé mon récit, mais peut-être ne le trouvera-t-on pas tout à fait inutile quand on verra que j'ai voulu, avant tout, faire une œuvre consciencieuse et complète.

Digitized by Google

## ABRÉVIATIONS

*A. E. T.* — *Archives d'Etat de Turin.*

*A. E. F.* — *Archives d'Etat de Florence.*

*R. P.* — *Registre des comptes de François Puenset, secrétaire de la duchesse*, conservé aux archives de Turin.

Digitized by Google

# PHILIBERTE DE SAVOIE

## Duchesse de Nemours

**1498-1524**

---

## CHAPITRE PREMIER

---

### La jeunesse de Philiberte

La princesse Philiberte de Savoie vint au monde au printemps 1498 : son père, le duc Philippe II, qui si longtemps avait tenu la scène politique de son pays sous le nom de Comte de Bresse (1), venait de mourir après un règne de dix-huit mois à peine, et laissait le pouvoir à Philibert, l'aîné de ses fils.

Ce jeune prince, âgé de 18 ans, s'était empressé de quitter la Bresse (2) et de venir à Turin recevoir le serment des grands dignitaires de l'Etat.

De son côté, Claudine de Bretagne, la pauvre veuve, avait dû céder la place au nouveau duc, et regagner le

---

(1) Le Comte de Bresse, quatrième fils de Louis de Savoie et d'Anne de Chypre, épousa : 1° Marguerite de Bourbon, dont il eut Philibert-le-Beau, duc de Savoie, et Louise, comtesse d'Angoulême ; 2° Claudine de Brosse de Bretagne, qui lui donna Charles III, duc de Savoie ; Louis, mort jeune ; Philippe, comte de Genevois, et Philiberte, épouse de Julien de Médicis.

(2) Il avait reçu le comté de Bresse en apanage, au moment où son père était devenu duc de Savoie.

Digitized by Google

château de Pont d'Ain qu'elle avait presque toujours habité depuis son mariage avec le comte Philippe (1).

Ce château, construit sur un promontoire à l'extrémité des montagnes du Revermont, domine la vallée qui s'étend jusqu'au Rhône. C'est un site agréable, d'où la vue s'étend fort loin sur les monts du Bugey, couverts d'arbres touffus et de riants villages, ou sur les coteaux de la Bresse couronnés par des bois.

Malgré les charmes de cette situation pittoresque, le séjour de Pont d'Ain n'en était pas moins sévère, la demeure fort isolée, et le logis d'une extrême simplicité (2).

Un inventaire dressé en 1498 « par ordre de très redouté Seigneur, Monseigneur le duc de Savoie », nous en fait connaître les moindres détails (3).

Le « Chastel de Pont d'Ains » se composait principalement de trois grosses tours reliées par des bâtiments divers.

---

(1) Après la mort de Marguerite de Bourbon, sa première femme, le Comte de Bresse, pour s'éloigner des tristes souvenirs que lui rappelait Pont d'Ain, passa les premières années de sa nouvelle union au château de Chazey : c'est là que naquit Charles III en 1486. Mais il ne tarda pas à regagner Pont d'Ain, qui fut toujours sa demeure préférée. (Quinsonas : *Marguerite d'Autriche*, p. 266.)

(2) ...En ce lieu-ci, mortifère et funeste,
Où va volant un ange deshonneste
De punaisie et de vermine immonde,
Où j'ai perdu la fleur de tout le monde,
Le duc mon maistre et la duchesse après,
Dont le remords me touche de trop près.
Est ce desserte ? Ay-je cecy merry ?
Ha : le Pont d'Ain, que tu fusses péry !
Lieu exécrable, anathématisé,
Mal feu puist estre en tes tours attisé !...

Extrait d'un badinage mis dans la bouche d'un perroquet, qui, ayant appartenu à Marie de Bourgogne sa mère, était devenu le favori de Marguerite d'Autriche. — Jean Lemaire, secrétaire de celle-ci, imagina de lui adresser ses plaintes à l'occasion d'une longue absence. (Jean Lemaire : *Epistres de l'Amant vert.*)

(3) *Inventaire des biens meubles estans au chastel de Pont d'Ains dirigé par Pierre Bellet le XV^e^ jour du mois de septembre* 1498. (*Miscellanea di Storia Italiana*, t. XXII, p. 189.)

Digitized by Google

C'est d'abord la « grant tour de la partie devers la rivière d'Ains », dont les deux étages semblent avoir été réservés au logement de la princesse. On y trouve des « grants licts garnys de coultres et de cussins », avec de gros « landiers » (couvre-pieds) plus ou moins « déssirés ». Le reste du mobilier est suffisant : il comprend des tables, des escabelles, des « dresseurs » servant à buffet, « le tout en chesne », un escripnt (bahut) de noyer et des landiers de différentes tailles, enfin dans la garde-robe de la dite chambre, une « selle percée » avec tablette ou « buffet en chesne ».

La seconde tour devait être réservée aux invités de marque : elle comprenait une première chambre dite « chambre de Mgr le Cardinal », en souvenir des séjours qu'était venu y faire le Cardinal de Bourbon (1). C'est là aussi que le Comte de Bresse aimait à recevoir son « compère », Etienne Morelli (2), l'évêque de Maurienne, qui lui avait donné l'habit de chanoine de sa cathédrale.

Au-dessus se trouvait une seconde pièce à peu près semblable, et plus haut encore un oratoire pour les pieux visiteurs.

Ces chambres se trouvent plus richement décorées : dans la première une tapisserie de verdure orne les murs, une semblable recouvre le grand lit, qui est surmonté d'un ciel de même ; dans l'autre tout est tendu aussi, et la tenture est de « serge tannée et violée », qui forme encore un « douciel » jusque sur la « roelle ». Les autres meubles ne sont pas moins soignés : le dresseur est « menuysié », et la selle percée est « paincte » (3).

---

(1) Charles de Bourbon, cardinal-archevêque de Lyon, fils de Charles duc de Bourbon et d'Agnès de Bourgogne, était frère de Marguerite de Bourbon, première femme du Comte de Bresse, et mère de Philibert-le-Beau et de Louise de Savoie.

(2) Besson : *Mémoires ecclésiastiques*, p. 302.

(3) Le luxe avait fait de ces meubles de véritables objets d'art : à la Cour de France et de Bourgogne leur décoration restait le privilège du peintre de la Cour, qui les recouvrait de fins tissus et de couleurs éclatantes. — *Note de l'éditeur italien.*

Digitized by Google

Enfin, dans la tour de Genève, le bas devait être l'appartement d'apparat, et comprenait deux salles : la première servait de « poyle » (vestibule) orné d'une lanterne pendue, d'un « banq tournaye » (tournant) à quatre sièges, d'un dresseur servant de buffet, et d'une « post » (écran) paincte de rouge, pour mettre devant la cheminée en été ; quant à la seconde, elle était meublée d'une table pliante, d'un buffet de chesne menuysié, d'un escripnt de noyer, et d'une autre post pour boucher la cheminée.

A l'étage supérieur se trouvait la « chambre de Messieurs les Enfants », avec un moyen lit de fusteyne, une couchette pourvue de coultres et de couvertes barrées, et une « brissure » (berceau) pour le dernier né.

Le reste du mobilier était des plus simples, mais plus simple encore était celui des autres chambres, comme celle de Maistre Jehan, ou de la Claude Bernard : tout était en « sappin » plus ou moins « rompu », avec une literie fortement « déssirée ».

La chapelle elle-même avec son Paradis paraissait bien pauvre : un seul petit calice d'argent blanc pour le sacrifice, et quelques ornements vieux et fort usés (1).

Tout cela restait donc bien misérable (2) en comparaison des splendeurs conservées à Chambéry, et surtout à Turin,

---

(1) Il y avait encore un vaste entrepôt, appelé « la Tapisserie de la Cave », où se trouvaient déposés les équipages du remuant Comte de Bresse. On y voyait des harnais et des armes, toutes les catégories des objets de voyage et de campement, voisinant avec de « grants coffres de cuyr barrés de fer », dans lesquels étaient rangées les nombreuses tapisseries qui servaient au Comte pendant ses déplacements lointains.

La Cave, en latin *Crota* (pièce voûtée), avait donné son nom à l'une des tours, *Tour des Crots*, ou des Archives. Au moment de la Révolution ces archives remplissaient les cinq étages voûtés de cette tour, que les Vandales mirent plusieurs jours à renverser. (Quinsonas : *Loc. cit.*, p. 113.)

(2) Dans son ouvrage sur Marguerite d'Autriche, le C^te^ de Quinsonas fait état d'un inventaire dressé en 1531, après la mort de la princesse : il l'analyse longuement pour faire la reconstitution du vieux château de Philibert-le-Beau. Il ne paraît pas avoir connu l'inventaire de 1498, que nous citons ici.

Digitized by Google

où, sans parler des riches manuscrits à enluminures, des élégantes tentures, ou des nombreux bijoux et objets précieux, on retrouvait la magnificence et les souvenirs du grand ancêtre, Amédée VIII, le pape Félix V (1).

Toutes ces richesses, la pauvre veuve n'avait fait que les entrevoir pendant son court séjour dans la capitale de son mari, et brusquement il lui fallut tout quitter pour venir tristement reprendre la vie monotone de Pont d'Ain, qu'elle ne connaissait que trop : on comprend ses regrets et l'amertume de ses sentiments.

Bientôt cependant la naissance d'une petite fille vint faire diversion à son chagrin. Vouée à la solitude, elle n'avait plus qu'à se consacrer à ses enfants : elle en avait quatre, dont l'aîné n'avait pas 12 ans. C'était un lourd fardeau pour une femme seule et peu fortunée. Aussi, résolue à fuir les bruits du monde et à vivre à l'écart, elle abandonna Pont d'Ain.

Elle eût pu fixer sa résidence au beau château de Poncin (2), qui conservait encore les derniers souvenirs des sires de Villars, mais elle le trouva trop rapproché des forêts de la Bresse, où chaque année le jeune duc revenait, attiré par sa passion pour la chasse. Elle préféra s'enfoncer plus avant dans les montagnes du Bugey, où, loin de la Cour et de ses fêtes, elle serait tout entière à ses enfants et à ses pratiques de charité et de dévotion.

---

(1) Amédée VIII, né à Chambéry, le 4 septembre 1384, hérita des biens et des droits des Comtes de Genève : il fut le premier duc de Savoie (1416). A la mort de sa femme, Marie de Bourgogne, fille de Philippe-le-Hardi, il abdiqua en faveur de son fils Louis, comte de Genève, et se retira au château de Ripaille (1434). C'est là que les membres du Concile de Bâle vinrent lui offrir la tiare après avoir déposé le pape Eugène IV. Amédée accepta : il vint à Bâle le 24 juin 1440 ; il y reçut les Ordres, y compris l'épiscopat, et fut couronné pape. Au bout de quelques années (1447), il reconnut son erreur, et fit sa soumission au pape légitime Nicolas V. Il rentra à Ripaille, où il mourut en 1451. (V. G. Pérouse : *Le Cardinal Alleman et la fin du grand schisme.*)

(2) Sur la rivière d'Ain, à 10 kilomètres en amont de Pont d'Ain : ancienne et superbe résidence des sires de Villars.

Digitized by Google

Mieux que tout autre le château de Billiat (1) convenait à cette retraite austère : c'était une vieille forteresse bâtie sur un vaste plateau adossé aux contreforts du Jura et séparé des montagnes de la Savoie par le fossé profond où coulent les flots tumultueux du Rhône. De là, comme d'un observatoire magnifique, le regard plonge sur la vallée, en surveille les passages, en scrute les issues et les débouchés.

C'est pourquoi, au temps où ils avaient à se garder vers l'Ecluse contre le Faucigny et Genève, vers la Michaille contre la Bourgogne, ou encore vers la Bresse contre les Dauphinois, les Comtes de Savoie (2) avaient fait de cette position un puissant camp retranché avec une garnison nombreuse sous les ordres d'un châtelain vigilant (3).

Le bourg était alors entouré d'une forte muraille (4) et le château, composé de tours élevées, était fermé par un pont-levis (5) surmonté d'une « eschiffe » (6).

Les Comtes y avaient un « hostel » (7), où maintes fois ils firent des séjours (8), et, lorsque, de là, ils changeaient de

---

(1) Sur la rive droite du Rhône, à 8 kilomètres au sud de Châtillon-de-Michaille.

(2) Amédée V (1285-1323) ; Edouard (1323-1329) ; Aimon (1329-1343) ; Amédée VI, dit le Comte-Vert (1343-1383). Pendant la durée de ces règnes, la guerre fut incessante avec le Faucigny et Genève et surtout avec les Dauphins du Viennois.

(3) Les seigneurs de Châtillon-de-Michaille semblent avoir été châtelains de Billiat de père en fils.

(4) Construite en 1324 au moyen d'un subside levé sur Billiat, Davans, Chaix, Ingieu, Croz et Génissiat. (*Arch. Côte-d'Or*, B. 7052.)

(5) Reconstruit en 1332 et réparé en 1352. (*Ibid.*, B. 7052.)

(6) Sorte d'échauguette, construite en 1320. (*Ibid.*, B. 7052.)

(7) *Ibid.* (B. 7052.)

(8) En 1337, on achète huit porcs et dix vaches grasses destinés à la provision du Comte et de la Comtesse pendant l'hiver. — En 1339, faute d'en trouver dans la châtellenie, on va au Bourget chercher des porcs gras destinés à l' « hostel » du Comte et de la Comtesse. — En 1353, le châtelain Etienne de Châtillon achète dix vaches grasses pour l'hostel du Comte au prix moyen de 24 sous. (*Ibid.*, B. 7052.)

Digitized by Google

résidence et se rendaient à leur château du Bourget, le Rhône leur servait de moyen de communication, et souvent les bateaux de Génissiat (1) furent requis pour descendre au Bourget les grains et autres produits de la châtellenie.

Puis, quand l'aigreur des querelles entre voisins fut adoucie, quand les frontières de la Savoie eurent été affermies sur les confins de la Bresse, bien au delà des montagnes que défendait Billiat, ce château perdit son importance, les Comtes s'en désintéressèrent, et l'inféodèrent à leurs anciens châtelains (2), quitte à trouver un prétexte pour le leur reprendre (3) dès qu'ils pourraient en avoir besoin.

Jusqu'à la fin du xv^e^ siècle, les seigneurs de Billiat durent s'accommoder plus ou moins bien de la vieille forteresse; mais, lorsque la duchesse de Savoie la reçut en douaire et vint pour s'y installer, elle voulut un logis moins farouche, et entreprit de faire bâtir un château plus convenable pour elle, pour sa famille, et pour la « rare relique du St-Suaire » qu'elle apportait avec elle (4).

---

(1) En 1333, on loue des bateaux pour transporter les grains de la châtellenie du port de Génissiat au Bourget, où résidait la Comtesse de Savoie (Yolande de Montferrat). — En 1344, on envoie encore du froment au Bourget pour l'« hostel du Comte » et de ses tuteurs. (Le comte était Amédée VI, dit le Comte-Vert, et ses tuteurs, le comte de Genevois et le baron de Vaud.) (*Arch. Côte-d'Or*, B. 7052.)

(2) Par lettres-patentes du 7 janvier 1373, le comte Amédée VI de Savoie inféode Billiat à Amblard de Gerbais, conseiller du prince et trésorier général de Savoie. Amblard avait épousé la fille des anciens châtelains de Billiat, Alix de Châtillon, dame de Mussol et de Sonnaz. — Amblard devint la souche des seigneurs de Mussol, Billiat et Sonnaz. (Guichenon : *Bresse et Bugey*, p. 37.)

(3) Cette terre, dit Guichenon, fut confisquée au profit du duc Charles de Savoie « pour le crime d'un de la maison de Gerbais ». Ce crime n'était autre qu'un duel où avait pris part un Gerbais, malgré les sévères ordonnances qui l'interdisaient.

(4) Guichenon : *Bresse et Bugey*, p. 38.

Digitized by Google

C'était beaucoup de s'être assuré un gîte suivant ses goûts et ses ressources, mais elle eût désiré encore pourvoir aux besoins de ses enfants et leur assurer une éducation conforme à leur rang et à leur dignité : dans sa détresse elle se rencontra avec sa belle-fille, Louise de Savoie, l'aînée des enfants de son mari et de Marguerite de Bourbon.

Louise avait été élevée en France par Anne de Beaujeu, sa tante (1), et avait épousé Charles d'Orléans (2), comte d'Angoulême, à qui elle avait été fiancée dès l'âge de deux ans. Avec ce prince artiste et d'esprit fin, elle avait été initiée de bonne heure aux arts et à la littérature dans sa petite Cour de Cognac, où l'on conservait les traditions de Valentine Visconti, l'aïeule respectée.

L'année même où son père devint duc de Savoie, elle allait devenir une sorte de personnage, lorsqu'elle perdit son mari. Elle restait veuve à dix-huit ans, avec une fille de trois ans et demi, Marguerite (3), et un fils d'un an à peine, le futur roi de France, François Ier. Cette femme, au teint pâle et aux cheveux ardents, avait un front haut, des traits accusés et des yeux volontaires. Sans être avide ni jalouse, elle était très attachée à ses droits et à ses intérêts (4). Malgré son peu d'argent, elle poursuivait son goût pour les lettres et les arts, et sa demeure restait ouverte à tous les artistes.

---

(1) Charlotte de Savoie, sœur de Philippe II, avait épousé, en 1451, Louis, dauphin, puis roi de France sous le nom de Louis XI ; elle en eut deux enfants, Anne qui épousa Pierre II de Bourbon, sire de Beaujeu, et Charles VIII qui succéda à son père.

(2) Petit-fils de Louis de France, duc d'Orléans et frère de Charles VI et de Valentine Visconti.

(3) Marguerite de Valois (11 avril 1492-2 décembre 1549), duchesse de Berry, épousa : 1° Charles, duc d'Alençon, 1525 ; 2° Henri II d'Albret, roi de Navarre, 25 mai 1555.

(4) Il semble que Louise de Savoie ait revendiqué longtemps les terres et seigneuries qu'elle prétendait lui appartenir par droit d'héritage de son père Philippe II, bien qu'elle en eût été désintéressée par ses frères. — V. lettre de Marguerite d'Autriche au duc Charles de Savoie (fin de l'année 1514) : « J'ay par le Gouverneur de Bresse reçu vos lettres en date du... d'aoûst dernier passé, et par icelles entendu de voz novelles, mesmement de la

Digitized by Google

Après la mort de son père, il n'est pas douteux qu'elle ne soit revenue dans ce Comté de Bresse, où elle était née, et où elle avait à recueillir un héritage (1). Par sympathie dans une douleur semblable, des relations intimes s'établiblirent entre les deux veuves : leurs enfants, si jeunes encore, étaient un trait d'union naturel, et Louise, toujours soucieuse de former l'esprit des siens, ne manqua pas de contribuer à l'éducation de ses petits frères. Sans doute elle eût été heureuse de les mettre en contact avec les maîtres qu'elle savait attirer à Cognac ; mais il y avait loin de là au vieux donjon de Billiat, situé dans un site agreste, et fort distant des grandes voies de l'époque, et les ressources de la triste veuve de Philippe II étaient trop restreintes, car son douaire ne reposait que sur de pauvres seigneuries dans les montagnes arides du Bugey.

Philibert-le-Beau, « verd en aage et gaillard de corps », pensait moins à sa jeune famille qu'à la chasse et aux plaisirs qu'il pouvait offrir à sa brillante épouse, Marguerite d'Autriche (2). Et quand, peu de temps après, il succomba

---

demande qui vous a esté faicte par Madame d'Angolesmes, ma belle-sœur, laquelle m'a resemblé bien estrange. Et eusse pensé que vous voïant ainsy molesté de Suyches, comme avez nagaires esté, quant oires elle eust eu quelque bonne raison de vous queréler quelque chose, quelle s'en fust pour le moment comme bonne seur déportée. Et mesmement là où elle ne seauroit avoir aucun droit sur sa dicte demande en tant que par les quictances dont m'avez envoyé le double, lequel j'ay fait visiter par mon conseil, treuve sa dicte demande extaincte et sans nul fondement, et ne series venir à jugement quelconque, où l'on vous peust donner le tort. Parquoy tiens que, si la faictes avertir de ses dictes quictances, elle ne procedera plus avant en ses demandes : ayns cognoistra qu'elle a esté mal informée d'en avoir fait poursuyte et vous laissera en paix. » (*Arch. du Nord. — Chambre des Comptes de Lille. — Lettres missives.* Reg. 10.)

(1) Guichenon : *Preuves* : Testament de Philippe II.

(2) Fille de l'empereur Maximilien et de Marie de Bourgogne, Marguerite d'Autriche fut d'abord fiancée au fils de Louis XI, le futur Charles VIII, puis renvoyée à son père et mariée au prince de Castille. Celui-ci étant mort sans enfant, elle revint auprès de Maximilien, et deux ans plus tard, le 26 septembre 1501, elle épousa le duc de Savoie Philibert, fils de Philippe et de Marguerite de Bourbon.

Digitized by Google

victime de son imprudence, le nouveau duc, Charles III, fut vite absorbé par trop de préoccupations pour songer à venir en aide à sa mère et à sa sœur qui durent se résigner à mener à Billiat une existence obscure, partagée entre le service des pauvres et la prière.

Une circonstance toute spéciale avait grandement contribué à développer chez la jeune Philiberte les principes d'une vertu et d'une piété sévère. Dès son âge le plus tendre, elle avait été élevée dans la dévotion du Saint-Suaire, du « Sindon », qui portait l'empreinte sacrée du corps de Jésus-Christ descendu de la Croix.

Plusieurs années durant, sa mère avait été la respectueuse gardienne de cette précieuse relique, dont s'honoraient les princes de la Maison de Savoie et qu'ils avaient coutume de faire porter avec eux dans leurs déplacements. A la mort de son mari, Claudine de Bretagne en avait hérité, et l'avait pieusement emportée dans sa retraite de Billiat. Elle l'y conservait « en grande révérence » et lui avait consacré un véritable culte, qui de très loin attirait les pèlerins en foule.

Sa réputation miraculeuse était si grande, que, lorsque le duc Philibert-le-Beau reçut la visite de son beau-frère, l'archiduc Philippe (1), grand-maître des Flandres et héritier de la couronne de Castille, il ne crut pouvoir lui faire un plus grand honneur que d'offrir à sa vénération le linceul sacré du Christ (2).

Cédant à ses prières, Claudine de Bretagne avait consenti à le lui confier et se fit un devoir de l'accompagner elle-même jusqu à Bourg.

Là des fêtes magnifiques furent célébrées sous les vastes halles, « les plus belles du duché de Savoie et des pays

(1) L'archiduc Philippe, frère de Marguerite d'Autriche, fut le père de Charles-Quint. Il s'arrêta à Pont d'Ain et à Bourg en avril 1503, en revenant d'Espagne, où il était allé réclamer au vieux Ferdinand la couronne de Castille.

(2) Lateyssonnière : *Recherches historiques*, vol. V, p. 86.

Digitized by Google

d'alentour ». Dans la nef centrale (1), un autel couvert de tapis somptueux et orné de portiques avait été dressé pour exposer à la vue de la foule l'image du Christ mort sur la Croix. En présence des princes à genoux sur des carreaux de velours, les offices divins furent célébrés par les trois évêques de Maurienne, de Lausanne et de Genève. Après quoi, le Saint-Suaire fut renfermé dans un reliquaire que Marguerite d'Autriche et son mari avaient voulu magnifique (2), et, tandis qu'il était transporté solennellement à Chambéry et confié aux Révérends Chanoines de la Sainte Chapelle (3), la pauvre Claudine regagnait tristement son château de Billiat, où elle n'allait plus trouver que le souvenir de la relique à laquelle elle avait voué toute son ardeur mystique.

Sans doute la petite Philiberte, alors âgée de plus de cinq ans, avait accompagné sa mère dans ce pieux voyage : ces fêtes grandioses, en son esprit d'enfant, durent laisser une impression ineffaçable. Aussi, pour elle, cette demeure de Billiat allait rester comme un sanctuaire, où se perpétuera la dévotion du Saint-Suaire.

C'est là que la jeune enfant grandit, toute absorbée par l'étude et les pratiques de piété. Elle ignorait tout du monde dont elle vivait si éloignée : à peine de temps en

---

(1) André Chagny : *Une exposition du Saint-Suaire sous les Halles de Bourg, le 7 avril* 1503. (*Croix illustrée* du 4 avril 1909.)

(2) Au dire de Guichenon, il coûta 12.000 écus.

(3) Ce récit, emprunté aux travaux de M. A. Chagny, sur le *Saint-Suaire à Bourg en Bresse*, ne correspond pas aux dates données par M. A. de Jussieu dans *la Sainte Chapelle au Château de Chambéry* (p. 121). Mais celles-ci ne correspondent pas davantage avec celle indiquée par la lettre suivante de *Marguerite d'Autriche aux Chanoines de la Sainte Chapelle du Château de Chambéry*, à qui, en septembre 1509, elle envoyait la châsse du Saint-Suaire par Laurent de Gorrevod, gouverneur de Bresse :

« Vénérables, très chiers et bien amez. — Nous vous envoyons « presentement la châsse du S[t] Suayre par le gouverneur de « Bresse : auquel gouverneur nous avons donné charge de vous « dire aucunes choses de nostre part... et à tout, vénérables, etc. » (*Arch. du Nord. Lettres missives*, pf. 63.)

Toutes ces contradictions apparentes semblent prouver que



Digitized by Google

temps, lorsque la Cour du duc venait à Chambéry, sa mère l'y conduisait-elle pour saluer son frère (1) et surtout pour faire un pieux pèlerinage à la Sainte Chapelle du château ducal. Bientôt sa grâce et sa modestie sûrent toucher tous les cœurs, et la réputation de la vertueuse princesse s'étendit fort loin : on parlait d'elle comme d'un parti digne des plus grands princes (2).

Mais au cours de l'un de ces voyages, un grand malheur vint troubler les fêtes auxquelles participaient les princesses : la duchesse douairière mourut inopinément à Chambéry, le 13 octobre 1513 (3).

Cette date est fort troublante, car, si l'histoire reste muette sur les causes de cette mort, il est permis d'y voir une coïncidence avec les premières ouvertures matrimoniales dont la jeune Philiberte fut l'objet. Peut-être le duc Charles, quelque peu débordé par les difficultés de sa politique, ne prit-il pas les ménagements nécessaires pour en faire part à la duchesse ? Peut-être la brusque perspective de se voir enlever son enfant chérie, de la voir servir

---

le Saint-Suaire, faisant partie du trésor religieux des princes de la Maison de Savoie, servait un peu partout de pieuse attraction dans les grandes cérémonies religieuses et fut, pendant longtemps, l'objet de déplacements constants.

(1) Philibert-le-Beau était mort à la fleur de l'âge, le 10 septembre 1504, à la suite d'un refroidissement contracté à la chasse. Il eut pour successeur son demi-frère Charles III, né le 10 octobre 1486.

(2) Cte de Quinsonas : *Loc. cit.*, t. III, p. 175. — Dans une instruction au Sr de Montjouan qu'il envoyait vers sa belle-sœur Marguerite à Pont d'Ain à la veille de la ligue de Cambrai (vers décembre 1510), le duc de Savoie parle de projets de mariage pour sa sœur avec le fils du roi de Pologne ou avec le duc de Saxe. Il prie Marguerite « de s'employer en ce qu'elle pourroit fere pour les partis dont elle lui avait tenu propoz du fils du roy de Pollone, aussi du duc de Zax ». L'alliance avec le parti de Pologne, dit-il, semble bien lointaine ; celle avec le duc de Saxe serait préférable. Puis il ajoute que, « la chose ayant beaucoup trainé, sans nul effet », il aurait pu marier sa sœur en France, mais qu'il ne l'a pas voulu de peur de déplaire à mon dit Seigneur (l'Empereur).

(3) Guichenon : *Histoire généalogique de la Maison de Savoie*, t. II, p. 175.

Digitized by Google

de gage à des combinaisons qu'elle n'approuvait pas, a-t-elle suffi à briser le cœur de cette tendre mère ?

Quoi qu'il en soit, la duchesse Claudine avait demandé à être ensevelie dans la Chapelle du château de Chambéry, auprès du Saint-Suaire, objet de sa vénération. Elle laissait une grande réputation de vertu et de sainteté : ce fut la raison pour laquelle, la première de la Maison de Savoie, elle fut autorisée à avoir sa sépulture dans ce saint lieu.

Derrière le maître-autel un mausolée très simple lui fut élevé : il était de marbre brut, et n'avait d'autre ornement qu'un double écusson aux armes de Savoie et de Brosse de Bretagne ; c'était l'emblème de l'humilité et de la modestie que la princesse avait pratiquées toute sa vie.

Le désespoir de la pauvre Philiberte fut immense ; sa mère adorée, qu'elle n'avait jamais quittée, auprès de laquelle elle avait grandi dans une douce intimité, lui était enlevée pour toujours, au moment où se présentait pour elle la grave question de son mariage.

Désormais, elle ne pouvait demeurer seule à Billiat, où la rattachaient tous ses souvenirs d'enfant. Par la mort de sa mère, ce fief revenait à son légitime propriétaire, et le duc de Savoie devait le restituer au seigneur de Gerbais (1). Elle fut réduite à venir chercher un asile à la Cour de son frère, où elle était presque une étrangère, et là, sans confidente et sans soutien, dévorant silencieusement ses larmes, elle assistait muette aux négociations compliquées dont elle était l'enjeu.

Son émotion est facile à comprendre, et aussi son angoisse, lorsqu'elle apprit l'arrivée à Chambéry de Monsieur de Genève (2), envoyé par le Souverain Pontife pour demander au duc Charles la main de sa sœur.

---

(1) Guigue : *Description de l'Ain* ; art. Billiat.

(2) Jean de Savoie, fils naturel de François de Savoie, évêque de Genève, et précédemment archevêque d'Auch ; il avait pris possession de l'évêché de Genève le 17 août 1513. (Besson : *Loc. cit.*, p. 60.)

Digitized by Google

## CHAPITRE II

### Négociations avec les Médicis

A cette époque, à Rome, un Médicis venait de monter sur le trône de saint Pierre (1) : il avait pris le nom de Léon X, et devait illustrer son siècle par la dignité de son caractère, la hauteur de sa politique et l'éclat qu'il sut donner aux lettres et aux arts.

Sa famille, l'une des plus anciennes de Florence, s'était enrichie dans le négoce et la banque ; mais, tandis que ses ancêtres avaient eu des comptoirs et des changes dans l'Europe entière, ils n'avaient point obtenu dans leur patrie les honneurs réservés aux personnes de qualité (2).

Pour la première fois, au début du siècle, Cosme de Médicis avait été fait chevalier : il avait rendu de grands services à la direction des affaires, et mérité le nom de « Père de la Patrie ».

Son petit-fils, Laurent, réussit à se maintenir au pouvoir : avec lui, les mœurs s'adoucirent, les lettres et les savants furent accueillis avec honneur : la ville se peupla de palais et de monuments somptueux. Sa munificence fit de Florence la ville la plus prospère de l'Italie. Lui-même était poète : il aimait à se délasser des affaires en causant lettres, sciences ou philosophie.

---

(1) 15 mars 1513.

(2) Paul Jouve : *Histoire de Léon X*, p. 2.

Digitized by Google

Malheureusement, il mourut trop jeune (1), et Pierre, son fils aîné, vaniteux et trop confiant en lui-même, ne sut continuer son œuvre. Il échoua dans ses négociations avec le roi Charles VIII, et les Florentins, à l'approche des Français, le chassèrent de la ville, et pillèrent ses trésors et les richesses artistiques accumulées par ses ancêtres. Le malheureux prince dut se réfugier à Venise, et mourut sans avoir revu sa patrie.

Il laissait deux frères, Jean et Julien. Le premier avait dès son bas-âge montré de telles qualités que son père l'avait voué au sacerdoce. A sept ans il recevait la tonsure, et, peu après, il était fait chanoine de la cathédrale de Florence, chantre de Saint-Antoine, Abbé du Mont-Cassin et de dix autres abbayes. Il ne lui manquait que le chapeau de cardinal, dernier pas avant la dignité suprême. Son père n'hésita pas à le solliciter du nouveau Pape (2), qui était son ami, et le 9 octobre 1488, Jean de Médicis recevait la pourpre : il avait treize ans.

Il partit pour Rome où son père l'avait adressé à des maîtres habiles qui devaient développer ses goûts et ses facultés naturelles, et faire de lui le père et le protecteur des lettres et des arts.

Mais sa fortune eut à souffrir bien des traverses au cours des pontificats qui suivirent.

Avec les Borgia (3), ennemis de sa famille, il dut s'exiler, et, ne trouvant plus d'asile à Florence, il fut réduit à errer en Allemagne et en France, en compagnie de son frère

(1) 9 avril 1492. Il n'était âgé que de 44 ans.

(2) Jean-Baptiste Cibo, né à Gênes, fut élu et sacré pape en 1484, sous le nom d'Innocent VIII : il mourut en 1492.

(3) La famille Borgia, originaire d'Espagne, vint en Italie avec Alphonse Borgia, archevêque de Valence, créé pape en 1455 sous le nom de Calixte III. — Son neveu, Rodrigue, fut élu pape en 1492 et prit le nom d'Alexandre VI. Administrateur éclairé, politique habile, protecteur des lettres et des arts, il fit une guerre sans pitié aux grands, dont plusieurs avaient usurpé des territoires du Saint-Siège. Sa renommée fut pourtant compromise, car il passe pour n'avoir pas reculé devant le poison ou l'inceste pour arriver à ses fins.

Digitized by Google

Julien et de Bibbiena (1), son fidèle secrétaire. Puis, le calme étant revenu dans les Etats de l'Eglise, il tenta un rapprochement avec le Saint-Siège, et obtint de rentrer à Rome.

Peu de temps après un nouveau Pape fut appelé sur le trône : ce fut Jules II (2), dont la main semblait plus faite pour manier l'épée que pour bénir. Mais il avait de grandes qualités, et sous cette rude apparence se cachait l'un des plus grands amateurs d'art de son temps. C'est lui qui attira Bramante, Michel-Ange et Raphaël, qui conçut la basilique de Saint-Pierre, qui fonda les Musées du Vatican, et fit de Rome la ville de l'art et de la beauté.

Le cardinal de Médicis était fait pour s'entendre avec un tel pontife : il devint son homme de confiance, et lorsque le roi de France (3) envahit le Milanais sous le prétexte de venger Charles VIII, c'est à lui que Jules II confia ses troupes pour « chasser les barbares » (4).

Le légat ne fut pas heureux : après un premier insuccès devant Bologne, il essuya un grave échec à Ravenne, où il faillit perdre sa liberté. Mais cette victoire des Français leur avait coûté plus cher qu'une défaite : leur chef, Gaston de Foix (5), était parmi les morts, et, avec lui, plus de dix mille hommes restaient sur le terrain. Le roi de France dut rappeler les débris de son armée.

Pendant ce temps le cardinal de Médicis n'avait pas perdu de vue l'intérêt de sa famille, et comme les Florentins

---

(1) V. p. 226 la lettre de Mre Trolliet au duc Charles III, note 2.

(2) Julien de la Rovère, élu pape en 1503. Il consacra toute son ardeur belliqueuse et la puissance de son génie à restaurer le pouvoir politique des Papes : il chassa César Borgia des Etats pontificaux, et conclut avec le roi de France et l'empereur d'Allemagne la ligue de Cambrai contre les Vénitiens. Il mourut en 1513.

(3) Louis XII, petit-fils de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti, était le cousin de Charles VIII ; il monta sur le trône en 1498, et mourut le 1er janvier 1515.

(4) « Délivrez-nous, Seigneur, des barbares ! » s'était écrié Jules II quand on vint lui dire qu'il était pape. (Audin : *Histoire de Léon X*, p. 153.)

(5) V. p. 324, note 1.

Digitized by Google

avaient eu l'impudence de donner asile à des cardinaux révoltés (1), il n'hésita pas à demander au Pape l'exil de Soderini (2), et en même temps le rétablissement de son frère Julien sur le trône de ses pères. C'était son vœu suprême et le couronnement de l'œuvre qu'il n'avait cessé de poursuivre.

L'année suivante, Jules II vint à mourir, et le cardinal de Médicis emporta tous les suffrages du Conclave. En quatre jours il reçut la prêtrise, fut fait évêque et couronné pape (3) : il prit le nom de Léon X. Il se présenta aussitôt comme le restaurateur de la religion, de la paix et des arts. Il pardonna à ses ennemis, comme il s'était hâté d'oublier les outrages que Louis XII avait faits à son prédécesseur (4). « Je suis heureux, écrit-il à son frère Julien, que mon élévation au trône pontifical ait été accueillie avec joie par le roi de France... Je veux chercher à faire la paix avec ce monarque, c'est le plus ardent de mes désirs » (5).

Mais au moment même où il manifestait ces belles dispositions, une ligue franco-vénitienne venait à nouveau troubler l'Italie, et, malgré les instances du Pape (6), les Français entraient à Milan.

---

(1) Les cardinaux Carvajal et St-Séverin avaient convoqué un concile à Pise, où ils eurent l'insolence de citer le Pape : celui-ci leur répondit par la convocation du concile de Latran.

(2) Issu d'une puissante famille de Florence, Soderini avait été nommé gonfalonnier de la magnifique république, après l'exil de Pierre de Médicis.

(3) 19 mars 1513.

(4) Sur les murs des églises de France, le roi Louis XII avait fait afficher la déposition du pape Jules II.

(5) Audin : *Op. cit.*, p. 218.

(6) A la nouvelle du traité de Blois, Léon X écrivit au roi de France une lettre admirable : « N'est-il pas temps que l'Italie respire : au nom du Dieu des miséricordes, rappelez-vous votre ancienne tendresse pour le Saint-Siège. Si vos droits sont fondés, ayez recours aux négociations et non point aux armes. Nous sommes prêts à vous aider, à vous servir de toute notre bienveillance, de tout notre amour : nous n'avons qu'un seul désir, c'est que la paix règne sur toute la Chrétienté. » (Audin : *Op. cit.*, p. 222.)

Digitized by Google

Voyant ses efforts inutiles, Léon X se hâta de conclure à Malines une alliance avec le roi d'Angleterre, l'empereur et le roi d'Espagne ; il appelle les Suisses du cardinal Schinner, et culbute les Français à Novare (1).

Sa victoire est éclatante, et aussitôt apparaît son amour pour la paix de la chrétienté. Pendant que les Français repassaient les Alpes il obtient qu'Henri VIII rappelle en Angleterre son armée victorieuse (2). « Ce n'est pas vous qui avez vaincu, lui écrit-il, c'est le Seigneur qui vous a donné la victoire. Il n'est plus qu'un ennemi que vous deviez poursuivre, c'est le Turc dont il faut dompter l'orgueil » (3).

Ces nobles paroles indiquaient chez le Souverain Pontife des sentiments généreux, mais aussi la conscience d'une puissance devenue souveraine en Italie, et même en Europe. Toutefois son élévation rapide lui faisait mesurer la médiocrité de ses origines : souvent il se prenait à regretter que ses ancêtres, si fiers de s'intituler des Rois-Marchands, eussent toujours méprisé les alliances princières.

Il comptait sur son frère, le Magnifique Julien (4), pour élever sa famille au niveau des plus anciennes et des plus nobles maisons régnantes de l'Europe. Non content d'avoir affermi son pouvoir à Florence, il l'avait fait marquis de Soragna (5) et de Césèna, et l'avait élevé successivement aux dignités de sénateur, de patrice, de préfet de Rome, puis

---

(1) Le 6 juin 1513.

(2) Le duc de Longueville avait été battu par les Anglais à Guinegate (journée des éperons) (16 août 1513).

(3) Audin : *Op. cit.*, p. 225.

(4) Le titre de Magnifique n'était pas personnel à la famille de Médicis : il était donné au premier magistrat de la Magnifique République de Florence.

(5) *A. E. T. : Corti estere : Toscana :* Maz. I. ad. II ; 22 mars 1513. *Bulle de Léon X infeodant le Marquisat de Soragna à Julien de Médicis.* — Leo episcopus etc... dilecto filio nobili

Digitized by Google

de grand confalonnier de l'Eglise. Restait à lui trouver une union, digne de sa haute situation et de ses richesses.

C'est alors que l'on jeta les yeux sur Philiberte, la jeune sœur du duc de Savoie. Elle était bien jeune et bien modeste, mais ses qualités et ses vertus la rendaient digne des plus hautes destinées, et l'avaient signalée à l'attention de plusieurs maisons souveraines. Ne savait-on pas qu'un projet de mariage (1) était ébauché pour elle à la Cour d'Espagne ?

Il fallait donc se hâter : c'était pour l'orgueilleux Médicis une question d'amour-propre.

Pour cette mission délicate, il s'adressa à Monsieur de Genève, qui lui était tout dévoué, et qu'il chargea de faire des ouvertures au duc de Savoie.

Celui-ci fut grandement surpris en recevant les déclarations de son cousin ; il resta bien indécis : mais il redoutait le Pape et tenait à le ménager, comme déjà il l'avait fait lors de son couronnement pour lequel il s'était empressé de mander à Rome François Mareschal, son chambellan (2).

Cependant, avant de prendre un engagement sur la question du mariage de sa sœur, il jugea prudent de dépêcher à la Cour papale des émissaires de confiance. Son choix se porta sur Pierre Trolliet (3), maître à la Chambre des

---

viro Juliano de Medicis Marchioni de Soragna Parmensis diocesis salutem... etc... Cum itaque marchionatus de Soragna Parmensis diocesis quemquondam Deiphebus in feudum dum viveret obtinebat, per obitum ejusdem Deiphebi, qui nullis liberis relictis estra Romanam Curiam legitime devolutus existit, nos... etc... te filios quos pro tempore suscipies ac heredes et successores tuos, marchionatus predicti illiusque territorii et destrictus cum titulo marchionatus consueto generales et temporales pro nobis et eadem Romana ecclesia vicarios autoritate apostolica tenore, presentium facimus, constituimus, etc...

(1) V. ci-après la lettre de Maître Trolliet au duc de Savoie.

(2) François Mareschal, baron de Meximieux, conseiller du duc, et grand-chambellan de Savoie, ambassadeur à Rome et en Suisse.

(3) Pierre Trolliet était conseiller et maître-auditeur à la Cour des Comptes suivant Capré, ou premier secrétaire ducal d'Etat suivant Galli. (*Cariche del Piemonte*, t. III, p. 22.)

Digitized by Google

Comptes et son fidèle secrétaire, auquel il adjoignit Jean-Jacques Gros. Ils devaient faire toute diligence, et lui adresser un compte rendu exact de ce qu'ils auraient vu et entendu.

Aussi, malgré la rigueur de la saison, les envoyés du duc se mirent en route sans retard, et le « vendredi IIIe de février 1514 », ils parvenaient à Rome, « non sans payne et dangier ». Le 18, par une longue lettre qui a été conservée aux archives d'Etat à Turin (1), Mre Trolliet adressa à son maître le duc de Savoie le récit détaillé de sa mission, de ses entrevues avec les différents personnages de la maison du Pape, et enfin de l'audience qu'il obtint du Souverain Pontife.

Il raconte qu'en passant par Florence, ils avaient trouvé Messire Bernardin (2), qui leur parut très au courant de l'affaire, et s'empressa de leur « présenter pour l'honneur de vous plusieurs plaisirs ». Ce Bernardin avait pour consigne sans doute de délasser nos voyageurs et de capter leur confiance : de plus il devait se charger de faire annoncer leur arrivée prochaine à Messire Loys (3), qui en informerait le Saint-Père, Monsieur le Cardinal (4), et le Magnifique « qui estoit aux champs prandre de l'air pour ce qu'il avoit été altéré ».

---

(1) *A. E. T. : Lettere particolari.* — V. Segre : *Documenta di Storia Sabauda.* (*Miscellanea di Storia Italiana*, série III, tome VIII, p. 152.)

(2) Le Florentin *Bernardo Dovizi*, appelé plus souvent *Bibbiena*, du nom de son pays d'origine, avait été secrétaire de Jean de Médicis ; il conserva auprès du Souverain-Pontife les fonctions qu'il avait eues auprès du Cardinal. — Cet humaniste, improvisé diplomate, fut un des conseillers les plus écoutés de Léon X : il mourut en janvier 1520 d'un mal étrange et soudain.

(3) Très probablement Louis de Rossi. Né à Florence de Lionneto de Rossi et d'une sœur naturelle de Laurent de Médicis, parent et familier de Léon X, très au courant des affaires, il fut fait cardinal en 1517 et mourut en 1519. (Moreri, t. VI, p. 182.) — V. p. 238.

(4) Jules de Médicis, plus tard pape sous le nom de Clément VII : il était fils de Pierre de Médicis et neveu de Léon X.

Digitized by Google

Le lendemain de leur arrivée à Rome, poursuit la lettre de Trolliet, les envoyés du duc reçoivent en leur logis la visite de Bernardin accompagné de Messire Loys. Ils leur remettent leurs lettres de créance, et Maître Trolliet ajoute que connaissant « le grant désir que nostre Sainct Père avoit au mariage du Magnifficque à Madem^le^ vostre seur... vous avoit pleu mander moi Trolliet pardevers Mons^r^. le Cardinal et luy ».

Le dimanche suivant ils sont reçus par Mons^r^ le Cardinal, à qui ils s'excusent de ne pas être de plus « grants et souffisants personnaiges » ; c'est « la foy quavyès à eulx deux » qui a dicté votre choix, et ils traiteront cette affaire comme si elle leur était personnelle.

Le Cardinal leur dit qu'ils étaient les bienvenus, et que le Pape désirait les recevoir lui-même. Puis, les introduisant dans une chambre voisine, il s'en va prévenir le Saint-Père.

Dès que le Pape parut, « nous nous mismes à genoux », dit Maître Trolliet, et, après qu'il se fut assis, « lui fist les honneurs et révérences nécessaires le mieux à moy possible ».

Connaissant par M. de Genève et par plusieurs lettres de M. le Cardinal le très grand désir de Sa Sainteté de voir aboutir le mariage de son frère avec M^lle^ votre sœur, il vous avait plu de nous mander auprès d'Elle pour lui exprimer tout votre bon vouloir. En mémoire de la vieille amitié qui de tout temps a uni Sa Maison à la vôtre, en souvenir de la grande affection que lui avait témoignée M. votre père (1), et bien que plusieurs princes puissants eussent sollicité la main de M^lle^ votre sœur, vous avez voulu remettre ces partis jusqu'à la mi-carême prochaine uniquement pour Lui être agréable.....

« Après avoir dict et cloué mon parlé », écrivent naïvement les ambassadeurs savoyards, « luy pleust nous

(1) Le comte de Bresse, père du duc Charles III, avait fait partie de l'expédition de Naples avec Charles VIII.

Digitized by Google

dire » que nous étions les bienvenus, et qu'il vous remerciait de vos compliments que nous lui avions transmis. Il ajouta qu'il vous estimait « autant que prince chrestien », et se souvenait très bien des services rendus aux siens par M. votre père. Quant au mariage, il reconnaissait que les partis n'étaient pas égaux, mais il estimait que les effets pourraient en être aussi bons pour votre maison que pour la sienne, « de sorte qu'il prandroit vous et vos païs en telle recommandacion que la Mayson dont il estait party ».

Puis « lui fust découvert le pié que je baisay, et après la compagnie et nous baillast la bénédiction ».

L'audience avait pris fin : Mess^re^ Loys confia les envoyés du duc à M^re^ Bernardin qui les reconduisit chez eux.

Le mardi suivant on vint les reprendre sous prétexte d'une entrevue avec M. le Cardinal ; mais celui-ci, surchargé de visites, ne put les recevoir, et, comme il pleuvait, Messire Loys en manière de passe-temps en profita pour étaler à leurs yeux les « trois règnes papaux (1) qui sont merveille, beaucté et richesse », et aussi « belle bague dor estimée cinquante mille ducats, et ung des plus gros dyamantz quon sache avecques plus escharboucles, grans esmeraudes, balays, saffis, aussi de veisseles estrange façon », et l'on termina par une visite à « la garde robe du Magnifficque, qui est bien meublée et de choses riches et fort estranges ».

Puis les voyant quelque peu fascinés par tant de richesses, il jugea le moment venu de parler affaire, et brusquement il aborda la question de la dot : « Combien estoit de coustume baillé de mariage aux filles de vostre Mayson ? » Mais le fidèle Trolliet ne se laisse pas surprendre : « Les roys et ducz qui en ont hue », répond-il fièrement, « ont esté contans de l'alliance et personnes, sans serché avoir argent ; toutefois l'ordinaire est de Cent mille escus. »

---

(1) Tiare, appelée au moyen âge *regnum*, et aussi *triregnum*, quand elle fut chargée de trois couronnes, symbole de la triple autorité dont jouit le Pape comme pontife, roi et pasteur universel.

Digitized by Google

Messire Loys ne crut pas devoir insister : il en réfèrera au Saint-Père et à M. le Cardinal, et donnera une réponse aussitôt que possible. On se mit seulement d'accord sur la nécessité de mener rondement cette affaire, et l'on se quitta.

Le soir même le Magnifique arrivait des champs et manifesta le désir de recevoir dès le lendemain les envoyés du duc de Savoie.

Mre Trolliet ne voulut pas recommencer son discours, car l'objet de sa mission était connu ; il se contenta d'insister pour avoir une décision rapide.

Et le Magnifique de lui répondre en « remerciant bien fort votre excellence du bon vouloir qu'il vous plaisait avoir à luy ». Il ne s'arrêtera pas aux remontrances que lui avait faites le Saint-Père relativement aux biens, car « Dieu luy avoit fait ceste grâce qu'il nestoit pas povre ».

Néanmoins la réponse n'arrivait pas : le mardi suivant, comme les envoyés savoyards dînaient au Palais, on reparla de l'affaire, et Trolliet crut comprendre que d'autres projets étaient amorcés soit en France, soit en Espagne. C'est pour cela que l'on gardait le silence.

Enfin, le jeudi on eut une nouvelle entrevue, et, pour tout propos, Bernardin leur fit savoir que le désir du Pape était qu'il « allast pardevers vous en poste », ce dont il n'avait jamais été question. C'est pourquoi, dit-il, je crois devoir vous en avertir, en vous prévenant que Messire Bernardin jouit d'un grand crédit auprès du Pape, de M. le Cardinal et du Magnifique. Il nous a paru très bien disposé à cette affaire, et désireux de vous rendre service. Il résulte de nos conversations, et il me l'a affirmé lui-même, qu'il vous porte une bonne réponse sur tous les points.

Puis, en post-scriptum, il ajoute encore que M. de Marseille (1) lui a fait savoir par Jean-Jacques Gros, que le roi (2) était au courant de l'affaire et que vous feriez bien

---

(1) Claude de Seyssel, évêque de Marseille, confident et historiographe de Louis XII, mort archevêque de Turin en 1520.

(2) Louis XII, roi de France.

Digitized by Google

de lui faire connaître les instances du Saint-Père auquel vous avez dû envoyer un négociateur pour mieux nous entendre.

Il dit encore qu'il est informé que le « party despangne est rompu » (1), et que vous en ferez suivant votre bon plaisir, mais que le parti dont nous nous occupons « a plusieurs apparences de grans ressources ».

Tel est le rapport de Maître Trolliet, le fidèle secrétaire du duc et son envoyé extraordinaire. Il s'était laissé séduire par le luxe et le faste de la Cour des Médicis, et sans doute il y trouva quelque charme, car il y prolongea son séjour et ne reparut à Turin que vers le début d'avril (2).

Mais avait-il réussi à communiquer ses impressions à son maître ? Tout d'abord il semble bien que Charles III fut ébranlé. Le patronage du Pape avait trop d'importance à ses yeux pour être négligé. Ne savait-il pas que le puissant Pontife tenait en ses mains toutes les trames de la politique du jour ? Pouvait-il ne pas s'incliner devant son désir ?

C'est pourquoi on poursuivit les négociations, et dans le début elles parurent menées assez rondement.

Le 6 avril, Julien passait procuration au protonotaire apostolique Amédée de Berrutis (3) pour contracter mariage en son nom avec Philiberte de Savoie, et donner quittance de la somme de cent mille ducats d'or, montant de la dot de la princesse (4).

De son côté, le Souverain Pontife envoyait, deux jours plus tard, un nonce à la Cour de Savoie afin de régler cette

---

(1) Ce qui indique que d'autres projets avaient été entamés en Espagne pour marier Philiberte.

(2) Cibrario : *Lettere inedite di Santi Papi...*, etc., p. 169. — Il Cardinal de Medici al Duca : Roma, 6 aprile 1514, « Ritorna a la Excellentia v. el maestro Trolliet bene expedito... »

(3) Amédée de Berrutis, de Montcalier, habile jurisconsulte et d'une rare vertu, était gouverneur de Rome sous Léon X, fut sacré évêque d'Aoste en 1515 et se trouva à la douzième session du Concile de Latran. (Besson : *Loc. cit.*, p. 260.)

(4) *A. E. T. : Matrimoni*, m. 18, n. 1.

Digitized by Google

« affaire » particulièrement délicate et d'en hâter la conclusion (1).

Enfin, le 10 mai, au château de Chambéry, dans la chambre supérieure, du côté de la nouvelle tour, en présence de Philippe de Savoie (2), comte de Genève, de Claude de Balleyson (3), etc..., le duc Charles et le Révérend Amédée de Berrutis, procureur du Magnifique Julien de Médicis, se rencontraient devant Mre Jean Vulliet, secrétaire ducal, pour y signer le contrat.

Le procureur ayant supplié le duc de bien vouloir autoriser ce mariage si sa sœur Philiberte y donnait son consentement, Charles répondit : « Je promets au nom de Philiberte, ma sœur, qu'elle prendra pour son mari le très noble Julien de Médicis. » — « Et moi, Amédée de Berrutis, dit à son tour le procureur, je promets que le très illustre Monseigneur Julien prendra la très-illustre dame Philiberte pour son épouse légitime. »

On régla encore la question de la dot de la princesse : son frère lui donnait cent mille ducats d'or (4) dont il fut passé quittance. De son côté, le très illustre Julien s'engageait à lui payer chaque année dix mille ducats d'or destinés à son entretien, et à rembourser au duc au nom de Philiberte la somme de cent mille ducats payables par tiers

---

(1) *A. E. T. : Materie ecclesiastiche*, cat. 1. Negoz. con Roma. — *Lettre de Léon X à Charles III* (8 avril 1514).

(2) Philippe de Savoie, frère du duc Charles, épousa Charlotte de Longueville, et reçut à cette occasion de François Ier le duché de Nemours. Il devint le chef de la branche des Savoie-Nemours.

(3) Claude de Balleison, d'une antique famille du Chablais, fut ambassadeur de Philibert-le-Beau pour conclure son mariage avec Marguerite d'Autriche (7 septembre 1501) et de Charles III pour son mariage avec Béatrix de Portugal (mars 1521). Il mourut sans enfants et fut le dernier de sa race. (Foras : *Armorial*, t. I, p. 94.)

(4) La valeur comparative du ducat d'or et de la monnaie française au XVIIIe siècle est de 11 f. 60 à 11 f. 90. (Larousse : art. *Ducat.*)

Digitized by Google

et en trois ans, et destinée à être remployée entièrement en achat de biens immeubles (1).

Tout le monde semblait d'accord et on aurait pu croire que les choses allaient aboutir bien vite : au contraire elles paraissent s'être ralenties, car le 12 octobre seulement, dans la citadelle de Viterbe, en présence de Pierre Ardinghelli (2), son secrétaire, Julien de Médicis ratifiait et approuvait tout ce qui a été promis en son nom, le 10 mai, par le Révérend Prieur Amédée de Berrutis dans l'acte de promesse de mariage signé entre lui et la très noble dame Philiberte (3).

Près de trois mois s'écoulèrent encore, et rien ne montrait un progrès dans les négociations, lorsque, le 9 janvier, Philiberte consentit une renonciation sur tous ses biens paternels et maternels (4).

C'est que le duc de Savoie demandait une compensation, car, outre la dot de cent mille ducats qu'il avait donnée à sa sœur, il avait consacré une « grosse somme pour orner la personne de la princesse », et de plus il avait été entraîné à de « fortes dépenses », qui dépassaient ses promesses.

Cet acte fut signé à Turin dans la chambre de la garde-robe de la très illustre Philiberte, en présence du très révérend Jean de Savoie, évêque de Genève, qui dès le début avait été l'habile négociateur de ce mariage.

Cette question d'intérêts était-elle bien la véritable cause de tous ces retards ?

Sans doute le duc Charles n'était pas riche. Depuis son avènement, maintes fois ses Etats avaient été dévastés par

---

(1) *A. E. T. : Matrimoni*, m. 18, n. 2.

(2) Pietro Ardinghelli avait rempli à Florence d'assez importantes fonctions administratives, et s'occupait des affaires et des intérêts de la famille de Médicis.

(3) *A. E. T. : Matrimoni*, m. 18, n. 3.

(4) *Ibid.*, n. 5.

Digitized by Google

des intempéries, ou par la peste ; les deux tiers de ses revenus étaient absorbés par des dettes, des douaires ou des apanages (1). Tout récemment il avait eu à solder aux Cantons helvétiques (2) de fortes hypothèques (3) faussement attribuées à ses prédécesseurs.

Aussi le paiement de la dot de sa sœur dut-il peser lourdement sur ses finances, et l'on conçoit qu'ayant été obligé de débourser de grosses sommes pour lui constituer un trousseau et des « ornements » convenables à son rang, il tenait à prendre des garanties.

Il y tenait d'autant plus que cette alliance ne lui inspirait qu'une très médiocre satisfaction, car elle n'avait rien de flatteur pour la Maison de Savoie. Les Médicis étaient d'origine fort récente ; leurs richesses, si largement dépensées, avaient été bien rapidement acquises, et le pouvoir, dont ils se glorifiaient, semblait encore fragile.

De plus la politique fort équivoque du Pape ne risquait-elle pas de le brouiller avec le roi de France, auquel il voulait rester fidèle ?

Enfin, sa jeune sœur n'avait guère que seize ans et ne témoignait qu'une faible inclination à la vie fastueuse et

---

(1) Blanche de Montferrat, veuve de Charles Ier, tenait en apanage les meilleures places du Piémont ; la duchesse Claudine de Brosse, veuve de Philippe II, avait tout le Bugey ; la duchesse Marguerite d'Autriche, veuve de Philibert-le-Beau, avait la Bresse avec les baronnies de Vaud et de Faucigny et le comté de Villars, et Louise, fille de Janus de Savoie, comte de Genève, détenait la majeure partie du Chablais.

(2) Jean Dufour, secrétaire du duc Charles, accusé de malversation, s'était réfugié à Berne, où il avait falsifié un parchemin dans lequel était simulée une donation du 17 mars 1489 que le duc Charles Ier faisait à Berne de 200.000 florins du Rhin et à Fribourg de 150.000, en donnant hypothèque sur le Chablais et le pays de Vaud. — Charles III fut contraint de payer à Berne 150.000 florins et autant à Fribourg.

(3) Les Etats de Savoie, convoqués à Annecy au mois d'août 1508 pour l'indemnité accordée aux Suisses à cause des fausses donations faites au nom du duc par Jean Dufour, secrétaire ducal, fixaient le subside à 8 florins par feu relevant du duc ou du clergé et à 4 florins pour les autres. (*Arch. de la Côte-d'Or*, B. 9492.)

Digitized by Google

mondaine que lui offraient les Cours de Florence ou de Rome : son éducation dévote ne l'y avait point préparée.

Au contraire, son prétendant, de vingt ans plus âgé qu'elle, avait passé sa vie dans les intrigues et les agitations de tout genre ; et, s'il étalait à ses yeux des richesses et des splendeurs, la pauvre enfant comprenait que bien des larmes lui seraient réservées.

Il n'en faudrait pas tant pour expliquer le peu d'empressement du duc Charles : peut-être même cherchait-il des prétextes pour arriver à rompre ces négociations ?

Mais voilà qu'en janvier 1515 tout à coup la situation se modifie brusquement. Louis XII venait de mourir et le trône de France revenait à François d'Angoulême, le fils adoré de Louise de Savoie (1), le propre neveu du duc Charles.

Quelle allait être la politique de ce « gros garçon » de vingt ans connu jusqu'alors pour son élégance, sa passion pour la chasse et les tournois, son faste et ses prodigalités ? Quelles allaient être ses dispositions à l'égard du duc de Savoie et du Saint-Siège ? Il importait à Charles III de le savoir : et bientôt il put être rassuré.

Le Sr de Confignon (2), son ambassadeur à Compiègne, lui rapporte que François Ier ne parlait qu'avec estime et déférence de « Monsieur son oncle » et qu'il venait de députer à Rome son secrétaire, le savant Guillaume Budé (3), pour faire parvenir à Léon X, « avec d'honnestes propos », l'hommage de son respect filial et de son dévouement.

---

(1) Le 1er janvier 1515, Louise écrit dans son journal : « Mon fils, mon César, est roi. »

(2) Les seigneurs de Confignon, d'une ancienne famille du Genevois, portaient le titre de vidomnes de l'évêché et de la ville de Genève. (Foras, t. II, p. 141.)

(3) Guillaume Budé, savant helléniste français, fut secrétaire et bibliothécaire du roi, et ambassadeur de François Ier à Rome. Il fonda le *Collège de France*.

Digitized by Google

Après cette nouvelle, ses appréhensions commençaient à se calmer lorsque survint une seconde lettre de son ambassadeur, datée aussi de Compiègne le 3 février : « ..... en l'affère du maryage de Madamoiselle et Monsr le Magnyfique, ses vous y faites quelque chose pour l'amour du dit Seigr. (le roy) et dame vous leur ferez ung merveilleux service..... et ses vous faictes aultrement, vous vous porrez brolier avec eux, de sorte que paradventure aladvenir vous poriez estre desplaisant, et le dit Magnyfique aussi » (1).

En même temps des ambassadeurs vinrent annoncer que le Pape et le Roi, désirant que « bonne union et intelligence fust dressée « entre eux », ne seurent trouver meilleur moyen que de donner en mariage au Magnifique Julien de Médicis, frère du dit pape Léon, Madame Philiberte de Savoie, l'une des prochaines parentz du roy et sœur de mon dit Seigneur ».

Cette fois c'était bien un ordre à peine dissimulé, car les ambassadeurs prévenaient le duc que son consentement était indispensable sous peine de « tomber en grosse fascherie envers les dits sieurs Roy et Madame sa mère, et aussi avecques le Pape ».

Cette nouvelle causa une émotion profonde à la Cour de Savoie, où l'on commençait à croire que la question de ce mariage allait pouvoir être éludée.

Le duc lui-même se « trouva fort scandalizé ne pensant iamays que le Roy ni Madame sa Mère voulûssent conseiller une leur tante et sœur être si bassement mariée ». — A dire vray, ajoute le chroniqueur, la coutume n'estoit point telle en ceste noble mayson de Savoie.

En vain le pauvre duc chercha à se débattre, à trouver des subterfuges, ce fut inutile, « quoique mon dit Seigneur sceust remontrer, il fust contraint de consentir au dit mariage » (2).

(1) *A. E. T. : Lettere particolari.*

(2) *Mémoire sur la vie de Charles de Savoie,* par Messire de Lambert, seigneur de la Croix, président des Comptes de Savoie. (*Monumenta historiæ patriæ, scriptores,* 1, p. 148.)

Digitized by Google

D'où pouvaient provenir de pareilles injonctions ? Comment ce jeune neveu se permettait-il de disposer de la main de sa propre tante ?

C'est que, à peine monté sur le trône, il s'était mis à rêver lui aussi de conquêtes en Italie. Il ne l'avouait pas encore, mais il s'y préparait. Il avait besoin pour cela de l'appui du Souverain Pontife, et il « besognait si bien que bonne union et intelligences fust dressée entre eux ». La main de la jeune Philiberte en fut le prix.

En présence de ces puissantes interventions, toute résistance devenait impossible : le faible duc était vaincu, il n'avait plus qu'à s'incliner, et à sacrifier sa sœur aux exigences de la politique.

Il donna donc son consentement, et le « très-illustre Julien » fut invité à venir à Turin déposer ses hommages aux pieds de sa fiancée.

Digitized by Google

## CHAPITRE III

### Son mariage avec Julien de Médicis

De son côté le Magnifique était très au courant des difficultés que rencontrait son projet de mariage avec la sœur de Charles III. Il n'ignorait rien des hésitations du duc et des craintes que lui inspirait la politique peu française du Saint-Siège ; il connaissait surtout l'opposition de Marguerite d'Autriche (1), qui eût préféré pour Philiberte un époux appartenant à la dynastie régnante (2).

Mais il avait une aide puissante en la personne de sa belle-sœur, Alfonsine Orsini (3), femme de haute distinction et de grande habileté. Faisant partie intime de la

---

(1) Marguerite d'Autriche, veuve de Philibert-le-Beau, était belle-sœur de Philiberte ; en 1506, son père, l'empereur Maximilien, lui confia la régence des Pays-Bas.

(2) A. Zoni : *Delle nozze del Magnifico Giuliano de Medici con la principessa Filiberta di Savoia.*

(3) Alfonsine, fille de Robert Orsini et de Catherine de St-Séverin, avait épousé Pierre de Médicis : elle n'avait qu'un fils appelé Lorenzo, ou Lorenzino, pour le distinguer de son aïeul Laurent de Médicis. Ce jeune homme, présomptueux et ambitieux, se croyait appelé aux plus hautes destinées. — La Maison Orsini, ou des Ursins, était des plus illustres et des plus anciennes d'Italie : elle a donné cinq papes et plus de trente cardinaux à l'Eglise, de nombreux sénateurs romains et de grands capitaines. (Moreri, t. VI, p. 994.)

Digitized by Google

maison et de la famille du Pape, celle-ci avait été des premières à connaître ce projet de mariage, car, dès le 14 février 1514, elle en causait avec son fils Laurent.

« Je vous remercie, lui écrivait celui-ci, des nouvelles que vous me donnez au sujet de l'alliance avec (la Maison de) Savoie. Si le Duc veut donner sa sœur aux conditions que vous m'indiquez, je ne crois pas qu'on doive la refuser parce qu'elle est noble et pourra nous donner plus d'avantages qu'une autre qui ne serait pas légitime, ou dont le père ou les frères n'auraient pas la puissance des princes de Savoie... Après Julien, je voudrais qu'on pense à moi : je ne me soucie pas d'alliance pourvu que mon mariage soit conclu ; notre Maison est sans descendance, et j'ai le plus grand désir de la voir porter des fruits. »

Le 16, sa mère lui répond de Rome : « Au sujet de l'alliance de Savoie, je vois que tu partages l'opinion de Julien et de tous. Loys de Rossi prétend que la dot que le Saint-Père devrait faire sera de cent mille ducats, parce que toutes les autres princesses de cette famille ont eu cent mille ducats ; mais il y a cette différence que les maris qui les ont épousées ont reçu du duc de Savoie cent mille ducats, tandis qu'à présent c'est Julien lui-même qui doit les débourser pour l'avoir. Selon moi, il paraît un peu faible, mais il est tellement enflammé qu'il a dit au Pape que, s'il n'obtenait pas cette femme, il se ferait tonsurer » (1).

Cette correspondance montre combien le Magnifique avait hâte de voir aboutir ce projet de mariage : il n'était plus très jeune, et lui aussi tenait à assurer sa descendance. Comment pourrait-il trouver une épouse plus à son goût que cette jeune princesse pieuse et modeste, dont on lui avait vanté la grâce et la beauté (2) ? Il n'en voulait pas d'autre.

---

(1) *A. E. F.* : Lettres citées par A. Zoni : *Delle Nozze...* indiqué plus haut.

(2) A. Zoni : *Delle Nozze...* indiqué plus haut.

Digitized by Google

C'est pourquoi nous avons de la peine à accepter le portrait peu flatteur que nous a laissé de Philiberte un ambassadeur vénitien (1) : « Grande, pâle, très maigre et très voûtée, avec un nez long et pointu ; d'ailleurs fort jolie femme ! » Ne nous y attardons pas, et voyons-y plutôt le venin que la Sérénissime République mettait souvent dans ses rapports avec le Saint-Siège.

Quoi qu'il en soit, Julien ne fut point déçu lorsqu'il devint l'heureux époux de Philiberte, et disons de suite que sa flamme des premiers jours ne s'éteignit qu'avec la mort.

Quels furent les artifices développés par Alfonsine pour déjouer les objections de l'altière régente des Flandres ? Quelles furent les promesses et les concessions (2) consenties de part et d'autre pour calmer les appréhensions du duc de Savoie ? Peu importe : ce qui reste certain, c'est que les négociations suivaient leur cours, et que le Médicis n'avait nullement perdu l'espoir d'épouser Philiberte au moment de l'avènement de François Ier. Il attendait même de jour en jour la bonne parole qui devait lui permettre d'accourir à Turin.

En effet, dès le 7 janvier (3), il faisait ses préparatifs de départ, et le 10 il arrivait à Florence, où, pour ne pas perdre de temps, il s'était porté au-devant du messager ducal chargé de lui remettre le consentement tant désiré.

---

(1) Sanuto : *Diarii* (Lyon, 16 mars). — *Lettre de Pietro Pasqualigo :* La dona e grande, palida, magrissima, gobissima, con un naso longo agriso molto : del reste, la e bela dona. » (Idiome vénitien.)

(2) Au dernier moment François Ier accorda l'évêché de Narbonne au cardinal de Médicis, neveu du Pape. — « Cet évêché est très bon, écrit l'ambassadeur vénitien, et le Pape sera bon Français. » M. Sanuto : *Diarii* (mars 1515).

(3) M. Sanuto : *Diarii* (mars 1515).

Digitized by Google

Enfin, Sébastien Justiniani (1), qui alors s'en allait en France comme ambassadeur de Venise, le voit s'embarquer à Pise suivi d'une escorte de trois galères qui l'accompagneront à Gênes, puis à Savone, où il arrive le 3 février.

Mais là, un contre-temps menace de retarder son voyage ; il apprend que les routes vers la Savoie ne sont pas sûres, et il n'a qu'une assez faible escorte. Osera-t-il risquer de se faire enlever par les Suisses qui courent le pays ? ou poursuivra-t-il jusqu'à Nice avec ses galères ? Son empressement ne lui permet pas d'hésiter : il prend le premier parti, et le 11 il entre à Turin.

Son arrivée mit fin aux commentaires désobligeants qui depuis trop longtemps couraient sur ce mariage : le même Vénitien, qui déjà s'était trouvé si peu indulgent pour Philiberte, écrit avec aigreur que, « contrairement à tout ce qu'on racontait, le mariage aura lieu » !

Du reste tous les doutes, s'il en subsistait encore, auraient bien vite disparu à la vue de la réception faite au prétendant de la jeune Philiberte. Charles III lui fit un accueil plein d'affection, et voulut que des fêtes et des réjouissances célébrassent le mariage de sa sœur. Tous les personnages de sa suite seront reçus avec honneur et logés chez Sébastien Ferrero (2) et les autres seigneurs de la ville. Quant à lui, Julien, il sera l'hôte du duc lui-même en son palais, où des appartements fastueux lui ont été préparés dans « la Tour du côté de la ville » (3).

Puis, pendant que l'on procédait un peu partout aux préparatifs du mariage, on se hâta de régler les affaires non

---

(1) M. Sanuto : *Diarii* (février 1515). — S. Justiniani, d'une ancienne et illustre famille de Venise qui donna huit doges à la République.

(2) S. Ferrero, marquis de Romagnano, était frère du cardinal P. Ferrero, évêque de Verceil, qui fut plus tard président du Sénat de Milan sous François Ier (Moreri, t. IV, p. 51). Les Ferrero se sont éteints en la personne de Thomas Mis de La Marmora, prince de Masserano, qui ne laissa qu'une fille mariée au comte Mario degli Alberti.

(3) *A. E. T. : Matrimoni*, m. 18, n. 9.

Digitized by Google

encore arrêtées : le 12, Julien ratifie la quittance de cent mille ducats passée par Amédée Berrutis et la renonciation de Philiberte en faveur de son frère (1).

Le même jour, en présence du comte de Genevois, il assigne à son épouse pour son entretien une pension annuelle de dix mille ducats d'or gagée sur son marquisat de Fossano, et affirme sa volonté d'en laisser la jouissance à Philiberte dans le cas où le mariage serait rompu par là mort, même si la princesse venait à se marier une seconde fois (2).

Le même jour encore, le duc Charles donne quittance à Julien de la somme de vingt-cinq mille écus d'or, que celui-ci, par son contrat, était tenu de rembourser, et, le 20 suivant, il vend à sa sœur le marquisat, château et juridiction de Gex, à titre de remploi dotal de la même somme, en se réservant toutefois la faculté de rachat à un prix égal (3).

Ces règlements indispensables d'affaires ennuyeuses ne nuisaient en rien aux prévenances délicates dont Julien était l'objet de la part de tous. Les plus grands seigneurs se disputaient l'honneur de le recevoir et de lui offrir des fêtes grandioses, et le Magnifique, toujours gai et souriant, se prêtait à tout. Avec la même aisance il assistait à des festins somptueux chez l'opulent Sébastien Ferrero, ou chez le duc lui-même, et venait ensuite présider aux luttes, aux joutes et autres réjouissances populaires offertes en son honneur (4).

Le Sr Machanée (5), qui nous en a laissé la relation (6),

---

(1) *A. E. T. : Matrimoni*, m. 18, n. 6.
(2) *A. E. T. : Ibid.*, n. 7.
(3) *A. E. T. : Ibid.*, n. 8, 9 et 10.
(4) Les marchands florentins avaient voulu contribuer à ces fêtes, et avaient offert 16.000 écus. — M. Sanuto (mars 1515).
(5) Domenico de Bellis, dit Machanée, du nom de sa terre natale, près de Milan, fut l'historien de Charles III.
(6) *Monumenta hist. pat. scriptores*, t. I, p. 816. — *Epitomæ historicæ Dominici Machanei*, cap. VIII :

« Veni, o mi Philiberta, sponsa sponde
« Sacrum pignus amoris here paulum
« Festinans lateri meo osculare,
« Pestanis que rosis amoeniora
« Porgas basia mille mille..... »

Digitized by Google

voulut montrer son attachement à la Maison de Savoie, et composa en l'honneur des jeunes fiancés un long épitalame de quatre-vingt-dix vers latins. Après avoir pompeusement célébré ses ancêtres, il met dans la bouche de Julien cette apostrophe enflammée à l'adresse de sa bien-aimée :

« Viens, ô ma Philiberte, épouse promise et désirée, gage « sacré d'amour. Offre-toi promptement à mes caresses, « et semblable à une rose charmante, reçois mille et mille « baisers..... »

Les cérémonies nuptiales eurent lieu les jours suivants, et, malgré le silence du chroniqueur, tout porte à croire qu'elles revêtirent un caractère grandiose. Il n'est pas douteux que tous les dignitaires ecclésiastiques, tous les abbés et prélats, du duché, ne se soient empressés d'accourir à ce mariage, qui unissait la sœur de leur maître avec le frère du Souverain Pontife.

On connaît d'ailleurs les trésors accumulés à cette époque par la piété des princes de la Maison de Savoie, depuis que leur ancêtre Amédée VIII avait reçu la tiare au concile de Bâle. Celui de la chapelle de Turin était d'une richesse inouïe (1), car il renfermait les ornements et les vases sacrés qui avaient appartenu à ce Pontife. On y voyait des chapes et des chasubles, des draps d'autel « de drap d'or sur velous cramoysi, velous sur velous, brodés d'or et de perles, armoyés des armes de Savoie ou du pape Félix » ; c'étaient de riches reliquaires, des aiguières, des bassins et des chandeliers d'argent doré, une croix de cornaline constellée de perles, de diamants, de rubis, et d'émeraudes, et encore une mitre toute couverte de perles, et émaillée « de XXX rubis et de XX saphis tant grants que menuz ».

---

(1) *Inventaire du 20 décembre* 1497. (*Miscellanea di Storia Italiana*, t. XXII, p. 189.)

Digitized by Google

Charles III aimait sa sœur et tenait à faire bonne figure devant les envoyés du Saint-Siège ; il ne dut pas hésiter à leur faire l'honneur de ces richesses. C'était une occasion unique, et l'on a peine à se figurer ce que fut le déploiement de ces splendeurs dans la grande nef de la cathédrale de Turin (1), ornée elle-même de tapisseries inestimables et toute illuminée de milliers de « beugies ».

Aussi croyons-nous sans peine le Sr Machanée lorsqu'il termine son récit en disant que l'allégresse était générale.

Alors se présenta un problème fort grave : Julien de Médicis, en quittant Rome six semaines auparavant, avait résolu de faire, aussitôt après son mariage, une visite de courtoisie au roi de France : il espérait ainsi obtenir un rapprochement entre la Cour de Rome et celle de François Ier, et Léon X, pénétré d'amour pour la paix de l'Europe, n'avait pu que l'approuver.

Mais on était maintenant à la fin de février, et les bonnes paroles que Guillaume Budé avait été chargé de porter au Saint-Siège devenaient tous les jours plus douteuses. Ce n'était plus le moment de faire des avances, il fallait songer à se défendre.

C'est pourquoi Julien fut invité à renoncer à son voyage, et aussitôt l'ambassadeur vénitien s'empresse de nous faire savoir que le Magnifique va revenir de Savoie avec sa femme à Florence, puis à Rome : « Donc il ne va pas en France comme on avait dit » (2), poursuit-il avec fiel.

En même temps une autre lettre lui arrive de Rome : « Le Saint-Père, écrivent ses secrétaires (3), croit que le

(1) La cathédrale de Turin, œuvre de Meo del Caprino, venait d'être construite de 1492-1498. (Rondolino : *Il duomo di Torino*, p. 84.)

(2) M. Sanuto : *Diarii* (mars 1515).

(3) *A. E. F. : Lettre de Pietro Ardinghelli et Giovanni Vespucci à Monseigneur Julien* (28 février 1515).

Digitized by Google

retour de Votre Excellence pourra se faire avec moins de dépenses et de fatigues par mer plutôt que par terre. En tout cas, V. Exce pourra débarquer à la Spezzia, à Livourne ou à Piombino pour venir à Rome : de St-Jean V. Exce pourra s'en aller en Toscane. Le Saint-Père désire savoir par quelle route, à quelle date, et avec quelle suite V. Exce compte arriver à Rome, de façon à faire les préparatifs qui seront nécessaires. »

C'est que Léon X réservait à Philiberte « l'honneur que méritait une dame de telle mayson ». Il voulait, à leur arrivée dans la Ville Eternelle, faire aux nouveaux époux une réception triomphale qui fût digne d'eux-mêmes et surtout digne de lui et de sa puissance.

On se mit donc en route, et Julien, suivant les conseils de son frère, se dirigea vers Savone.

Le départ des époux fut un merveilleux spectacle : au milieu d'une foule immense, accourue pour saluer une dernière fois la jeune princesse, une escorte de plus de mille cavaliers lui faisait une escorte pompeuse, et Charles III lui-même ne voulut quitter sa sœur qu'à Fossano, qu'il lui avait donné en dot. De là, son autre frère, le comte de Genevois, l'accompagna encore jusqu'à Mondovi, puis le cortège continua vers Ceva et Savone.

Pour répondre aux désirs du Pape dont on connaissait les intentions, il était nécessaire que ce cortège fût composé de personnages capables de faire bonne figure aux côtés de la jeune mariée, et d'honorer le Saint-Père aussi bien que le duc Charles. Le choix fut très heureux : à la tête de cette brillante mission se trouvaient François Mareschal (1), baron de Meximieux et chambellan du duc ; Philibert de la

(1) V. p. 225, note 2.

Digitized by Google

Palud (1), comte de Varax, lieutenant-général au gouvernement de Bresse ; François Richardon (2), trésorier de Savoie ; Bernardin Parpaglia (3), seigneur de Revigliasco, président au Conseil d'Etat à Turin ; Pierre de la Beaume (4), abbé de St-Claude ; et enfin Louis de Gorrevod (5), évêque de Maurienne, qui devait être le porte-parole du duc auprès de la Curie romaine.

Suivant la coutume, chacun de ces personnages et des autres seigneurs avait lui-même sa suite plus ou moins nombreuse, et composée des membres de sa famille ou de son service : ainsi s'expliquent les difficultés sans nombre pour diriger cette foule disparate sur un si long parcours.

A Savone on trouva les trirèmes du Pape, et avec elles les superbes navires gênois décorés de couleurs vives, et cou-

---

(1) Fils d'Hugues, seigneur de la Palud et d'Henriette de Polignac, le comte de Varax était jeune et débutait dans la diplomatie : il joua un rôle important à la Cour de Charles-Quint.

(2) François Richardon, seigneur de Chambuet, fut un serviteur habile et dévoué du duc de Savoie : c'est lui qui, en août 1529, alla saluer Charles-Quint à Monaco.

(3) Le président Parpaglia était homme d'expérience : déjà en 1511 il avait accompagné à Naples l'évêque de Maurienne chargé de négocier le mariage de Charles III avec Jeanne d'Aragon. — V. p. 394.

(4) Pierre de la Beaume, 3e fils du comte de Montrevel et de Jeanne de Longwy, dame d'honneur de Marguerite d'Autriche. Il fut d'abord abbé de St-Claude, puis coadjuteur de Jean de Savoie, évêque de Genève ; il lui succéda en février 1522 et prit possession du siège le 11 avril 1523. Cardinal en 1539 et archevêque de Besançon le 2 janvier 1542, il mourut à Arbois le 4 mai 1544.

(5) Il était frère de Laurent de Gorrevod, gouverneur de Bresse pour Marguerite d'Autriche, qui s'intéressait tout particulièrement à lui. Il avait été fait d'abord abbé d'Ambronay, puis évêque de Maurienne, en août 1499, à l'âge de 26 ans : à diverses reprises il fut chargé de missions importantes par Charles III. Clément VII le créa cardinal en 1530, et son légat dans les Etats de Savoie. Il mourut en 1535, fut enseveli dans la cathédrale de St-Jean-de-Maurienne.

Digitized by Google

verts de riches tapis et de bannières éclatantes. L'arrivée des époux fut saluée par des salves étourdissantes dont les échos se répercutèrent au loin.

On assista encore à quelques réjouissances, puis, tandis que plus de quatre cents cavaliers prenaient la route de terre, rude et difficile, Julien et sa femme, avec les principaux seigneurs de leur suite, mettaient à la voile pour Gênes, Livourne et Civita-Vecchia.

Sans doute la traversée ne fut point des plus calmes, car, en cours de route, « les sieurs de Varambon, plusieurs autres gentilshommes et le maistre d'hostel Oddinet durent prendre terre ». C'est François Richardon qui l'écrit (1) au duc de Savoie en ajoutant : « Je ne puis comporter la mer que pour l'honneur de vous et de ma dite dame votre sœur, pour à vous et à elle cuydant fère service très-volontiers. »

Le mal de mer cependant ne lui enlève pas tous ses moyens, car il s'étend avec complaisance sur la beauté de ces ports, et sur la générosité avec laquelle, à chaque escale, toute la noble compagnie est gracieusement défrayée par les autorités locales.

C'est ainsi qu'à Livourne on trouva Jacopo Salviati (2), avec douze gentilshommes florentins, attendant Philiberte : ils étaient envoyés par la République pour lui rendre hommage avec ordre de « ne pas limiter leurs dépenses pour faire briller la magnificence de la Seigneurie dans l'accueil sur son territoire de personnages de telle importance. Ils venaient pour féliciter Julien et le remercier de la douceur de son gouvernement pendant des temps difficiles », et Julien, pour montrer l'intérêt qu'il portait à la République et à son commerce, visita dans le port une « grosse galère en

---

(1) *Archivio storico italiano*, t. XXIII, 1876, p. 253. — *Spigolature sul regno di Carlo III. — Lettre du trésorier François Richardon au duc Charles de Savoie.*

(2) J. Salviati, d'une famille noble et ancienne de Florence, avait épousé Lucrèce de Médicis, sœur de Léon X et de Julien.

Digitized by Google

chargement ». Après quoi, le 25 mars on reprit la mer, et la flotte se dirigea vers Civita-Vecchia.

Civita-Vecchia était un beau port, très bien fortifié à l'entrée des Etats de l'Eglise. On y était depuis deux jours à s'y reposer, lorsqu'arriva le neveu de Julien, Lorenzo (1), avec plusieurs barons : ils avaient mission de saluer Philiberte de la part du Saint-Père, et de lui faire connaître son désir que « Madame fit son entrée à Rome le dernier jour de mars, veille de Paques-flories » (2).

Il fallait pourtant bien faire une entrée honorable, et ce n'était point facile, puisqu'une bonne partie de la suite venait par terre et se trouvait encore fort loin !

Néanmoins Richardon fait presser les retardataires et fixe un rendez-vous à Ostie, qui n'est qu'à douze milles de Rome. Grâce à lui, la plupart se trouvèrent à l'heure dite : seules « les haquenées » n'avaient pu arriver, et les dames, pour faire leur entrée dans la Ville Eternelle, durent se contenter des mules et autres montures que le Pape leur avait fait envoyer.

A la date du 24 mars une lettre adressée à Venise nous fait connaître les ordres du Souverain Pontife. Ils sont formels : il veut que sa belle-sœur soit reçue avec le plus grand éclat et que sa réception donne lieu à des fêtes sans précédent. Aussi quand l'évêque de Maurienne, qui avait pris les devants, annonça que Julien approchait, on se hâta de terminer les préparatifs ; les rues furent richement tapissées, les portes couronnées de verdure et de fleurs, les carrefours ornés d'arcs de triomphe chargés de statues et de peintures, et, comme surprise, sur une place du par-

(1) V. p. 237, note 3.

(2) Dimanche des Rameaux, ainsi appelé en souvenir des rameaux et des fleurs que les enfants des Juifs jetaient sous les pas de Jésus.

Digitized by Google

cours, un superbe éléphant, offert par le roi de Portugal[1] et monté par un Africain vêtu de soie, devait fléchir les genoux au passage des époux, comme pour leur rendre hommage.

Tandis que toutes les bombardes du château St-Ange tiraient des salves répétées, les ambassadeurs de France, d'Espagne, de Portugal et des Républiques italiennes, les cardinaux, les évêques et tous les familiers de la maison du Pape se portèrent au-devant des mariés. Chacun d'eux avait habillé ses gens avec des vêtements d'or, de soie et de pourpre. Eux-mêmes, revêtus de leurs habits d'apparat également riches et superbes, étaient montés sur des chevaux de prix somptueusement équipés [2].

Enfin, pour accroître encore l'enthousiasme, les trésoriers jetaient au peuple des pièces d'or et d'argent avec tant de profusion que la dépense de ces fêtes coûta, dit-on, au Pape plus de cent cinquante mille ducats [3].

L'ambassadeur de Venise lui-même dut avouer [4] que « ce fut un très-beau spectacle de voir entrer le Magnifique Julien et sa femme avec une suite de plus de mille cavaliers ». Il dit encore que dans cette suite « se trouvaient des dames fort belles et très bien parées avec des robes d'or et de soie, de riches broderies et mille autres belles choses, et que le Magnifique est devenu tout à fait français depuis qu'il est allé en Savoie ».

Mais il ne manque pas de souligner un incident sans importance survenu au cours du cortège : sur l'éléphant, qui devait saluer les époux, le palanquin s'était écroulé avec l'homme qui l'occupait. Il en conclut que « ce fait doit être considéré comme de mauvais augure ».

---

(1) En 1514, le roi Emmanuel de Portugal avait envoyé une ambassade à Rome pour faire part au Pape des découvertes de Vasco de Gama. (Roscoë, II, ch. XII.)

(2) Paul Jove : *Loc. cit.*, p. 231.

(3) A. Zoni : *Delle nozze*, etc...

(4) M. Sanuto : An 1515.

Digitized by Google

C'est au milieu de ce décor et de cette foule en délire que le Magnifique et sa femme firent leur entrée à Rome à la tête de la suite brillante qu'ils amenaient de Savoie. Ils suivirent les voies nouvelles ouvertes par Jules II et Léon X, et se dirigèrent vers le palais Orsini, où, sur les rives du Tibre, Alfonsine allait les recevoir en attendant que, les préparatifs étant terminés, le Pape pût leur offrir l'hospitalité dans son palais du Vatican.

Mais le Saint-Père était impatient de voir la jeune épouse ; aussi, le même jour, avec leur cortège de cardinaux et d'ambassadeurs, « viendrent Mesdits Seigneur et Dame descendre ensemble au Palais et baiser les piedz au Pape », et, comme l'audience s'était prolongée, et que la nuit était venue « reviendrent mes dits Seigneur et Dame à torches jusques à leur logis pour illeque souper et dormir » (1).

Le lendemain, « le dymanche jour de Paques-flories, Madame s'en allast ouïr l'office et bénédiction des palmes », et le soir, « entre jour et nuyt », fut invitée à souper au Palais en compagnie « de Monseigneur son mary, du Magnifique Laurent et de tous nos autres ses gens ».

Le Pape était sous le charme de sa belle-sœur, qu'il n'avait pourtant qu'entrevue la veille ; aussi lui réservait-il un accueil tout spécial, et, pour donner plus d'éclat à la fête, il avait fait venir ses chantres « les quels faisait bon ouyre ». Dès son arrivée, à la tête d'une suite de sept cardinaux, il s'avança au-devant d'elle, et « lui fist grant honnesteté pendant bien deux heures avant qu'ils soupâssent ».

Durant cet entretien Philiberte acheva de conquérir le Souverain Pontife par sa modestie, par sa piété, et par la réserve de ses manières. Cette fille de la Maison de Savoie possédait bien toutes les vertus et toutes les grâces qu'on avait vantées et qui depuis longtemps avaient fait l'honneur des femmes de sa famille. L'orgueilleux Médicis n'avait

(1) *Lettre du Trésorier Richardon*, etc...



Digitized by Google

donc pas à regretter le prix qu'il avait mis à une telle conquête !

Aussi, pour témoigner toute sa satisfaction, il ne se contenta pas de lui donner sa bénédiction, et de lui accorder toutes les faveurs habituelles ; il lui offrit des pierres et des bijoux précieux et entre autres une rose d'or merveilleuse d'une valeur de plus de mille écus.

Enfin, vint l'heure du souper pour lequel on se rendit au « buffet du Pape qui est beau et riche », et où le plus grand luxe se trouvait déployé avec une vaisselle précieuse et un luxe éclatant.

« Le Saint-Père, écrit Richardon au duc de Savoie, fit asseoir madame votre sœur auprès de lui à sa table ronde », pendant que les cardinaux présidaient les longues tables où furent admis les personnages de la suite et les grandes dames de Rome.

On sait ce qu'étaient ces festins extraordinaires, où les surprises et le nombre des services ne le cédaient qu'à la multiplicité invraisemblable des mets présentés sur des plats d'or et d'argent d'un travail admirable.

La chronique nous a laissé la description de celui que, quelques mois plus tôt, le peuple et le Sénat de Rome avaient offert à Julien de Médicis à l'occasion de son élévation au patriciat (1).

Tandis que chaque convive voyait un oiseau s'échapper de sa serviette, des serviteurs empressés déposaient devant lui des sucreries, des confitures, des gâteaux entassés sur les buffets, ainsi que des carafes de malvoisie et de toute sorte de vins, puis des coupes de lait et des compotiers garnis des fruits les plus variés. Aux sons d'une éclatante fanfare de trompettes et de fifres, on apporta encore toute une suite de grands plats chargés de gibier, becfigues, vanneaux, perdreaux, faisans, etc... ; puis ce fut le tour des volailles entourées de leurs poussins, des chapons rôtis

(1) 13 septembre 1513.

Digitized by Google

et revêtus de leurs plumes, des canards paraissant en vie, des lapins couverts de leur fourrure et montés sur leurs pattes, et des têtes de veau entièrement dorées avec des citrons dans la bouche.

Ainsi se succédèrent vingt-quatre services tous plus compliqués et ornementés les uns que les autres : on continua par des châteaux de pâtes pleins de gelée, des sucreries et des parfums, et pour finir on servit dans quatre grands plats des tiges de fenouil (1) doux couvertes de sucre et des cure-dents bien parfumés (2).

Il n'est pas douteux que le puissant Pontife n'ait voulu lui aussi faire honneur à Julien et à sa jeune épouse, et qu'il n'ait pour cela ordonné une fête grandiose qui étalerait ses richesses et éblouirait les envoyés savoyards du duc Charles.

Ce qui est certain, c'est que ces réjouissances se terminèrent à une heure avancée de la nuit : aussi fut-il décidé que « ma dicte Dame dormirait au palais au logis de mon dict Seigneur son mary ».

Cette nouvelle fit un beau tapage dans le monde des cardinaux : certains d'eux, « qui ont toujours regrêt au papât », jugeaient peu convenable que une femme passât la nuit dans la demeure du Pape, et criaient au scandale. Et pourtant l'honnête Richardon s'empresse de nous avertir qu'il sait par confidence que plus de quatorze dames dorment au Palais toutes les nuits !

Quoi qu'il en soit, pendant toute la Semaine sainte, la femme du Médicis s'occupa « à gagner le pardon », et ne revint au Palais que le jeudi « pour avoir la bénédiction générale qui se fait tous les ans et voir laver les piedz aux povres que Notre Sainct-Père lavast ».

---

(1) Les tiges de fenouil doux sont mangées en Italie sous le nom de *Finocchi*.

(2) *A. E. T. : Raccolta Mongardino*, vol. 158, p. 73.

Digitized by Google

Le jour de Pâques, « en la chapelle St-Pierre » (1), le Pape vint célébrer « sa messe propre ». Ce fut une grande solennité, car, au milieu d'un long cortège de dignitaires et de prélats, Sa Sainteté s'avançait sous un dais resplendissant, et l'honneur de porter ce dais avait été réservé à Julien, ainsi qu'à son neveu Laurent et aux ambassadeurs de France et d'Espagne.

Philiberte, elle aussi, avait été invitée à y assister dans une tribune construite à son intention. Après la messe elle fut admise à vénérer la Véronique (2) et revint à la basilique pour recevoir la bénédiction papale, qui, chaque année, est accordée à l'univers catholique.

Enfin, le 16 avril, en l'église de la Minerva, le Souverain Pontife voulut consacrer officiellement le mariage de Julien avec la sœur du duc de Savoie. Il s'y rendit en grande pompe suivi de tous les cardinaux et ambassadeurs présentement à Rome. La cérémonie fut imposante tant par le cadre et l'assistance que par la majesté des rites. Pour la terminer dignement, et laisser un souvenir durable de cette fête qui mettait le sceau à cette union si chère à son cœur, il fit à l'église un don de cinq cents ducats d'or, et en même temps, pour associer son peuple à la joie qui emplissait son âme, il accorda une dot généreuse à cinq cents jeunes filles pauvres (3).

Cette grande satisfaction causée par le mariage de Philiberte ne paraît pas avoir été particulière à la Cour de Rome.

---

(1) La basilique de St-Pierre à Rome, commencée en 1450, ne fut terminée qu'en 1614.

(2) Relique conservée à l'église St-Pierre de Rome, où l'on voit le linge avec lequel, suivant la tradition, une femme de Jérusalem essuya le front de Jésus quand il montait au Calvaire, et sur lequel resta imprimée l'image du Sauveur.

(3) Machanée : *Loc. cit.*

Digitized by Google

Dès que l'on apprit que le duc de Savoie avait enfin donné son consentement, on éprouva un peu partout un véritable soulagement. On savait que le nouveau roi de France s'était intéressé à la conclusion de cette affaire, et l'on comptait que ce premier succès suffirait à son ambition. On espérait que ce trait d'union entre Léon X et la Maison de Savoie servirait de lien entre la Curie romaine et la Cour de France : on aspirait à la paix et chacun souhaitait la fin des interventions étrangères en Italie.

C'est pourquoi l'empereur Maximilien, désireux de montrer son consentement, s'était empressé de mettre dans la corbeille de la jeune fiancée la donation des duchés de Modène et de Reggio (1). Ce présent était d'importance, car il complétait la puissance de l'Eglise dans la Haute-Italie, où déjà elle avait réussi à mettre la main sur Bologne, sur Parme et sur Plaisance. Ne fut-il point le résultat des combinaisons longuement discutées entre les deux Cours, et auxquelles prirent part la duchesse Orsini et Marguerite d'Autriche ?

En tout cas cette dernière, elle aussi, approuva le mariage, car sa satisfaction apparaît dans les lettres qu'elle adresse le 3 avril à Julien de Médicis et à sa femme la nouvelle duchesse de Modène.

La première est adressée à Julien de Médicis :

« Mon cousin,

« Je me recommande à vous de bien bon cueur. J'ay « entendu la bonne amitié et alliance qu'aves faicte avec « Monseigneur de Savoie, mon bon frère, et la sollempni-

(1) A. Chagny : *L'Evêché de Bourg-en-Bresse*, p. 62 (inédit). Lettre de G. de Vergy à Marguerite d'Autriche, 2 février 1515 : « Madame, l'on m'a escript du quartier de Savoye que la Très Sacrée Majesté de l'Empereur a fait le seigneur Magnifficque, frère de Nostre Sainct Père le Pape, duc de Moddane et de Regge (Modène et Reggio) à la requeste de Nostre dict S[t] Père. » (*Arch. du Nord : Lettres missives*, pf. 26.)

Digitized by Google

« zacion de vos nopces avec ma belle sœur, dont j'ay esté et « suis très joieuse, tant pour ce que ay tous jours aymé « madite seur et désiré son bien et honneur comme si elle « eust été ma propre fille, que soubz l'espoir que aurés de « mieulx les affères de la Mayson de Savoye et les subjects « d'icelle pour recommandez envers Nostre Sainct Père : « vous advisant que si je puis fere aucun plesir à vous ny à « madicte seur tant envers l'Empereur, mon Seigneur et « père, que ailleurs, je le ferey de très-bon cueur.

« Priant à tant Nostre Seigneur, mon cousin, vous donner « vos desirs ».

En même temps qu'au Magnifique, Marguerite écrivit à la nouvelle duchesse de Modène :

« Ma sœur,

« Je me recommande à vous de bien bon cueur. J'ai reçu « vos lettres du XXII^e^ de février... et ay entendu de voz « nouvelles et mesmement la sollempnizacion de vos nopces « avec mon cousin et frère le Duc de Modenne, dont j'ay « esté très-joyeuse, et eusse par souhet desiré y avoir esté « en personne... à celle de me trouver en la bonne compagnie « et vous y avoir faict quelque plaisir, selon que le tems « et l'affère le requèroit. Vous advertissant que... je n'ay « en rien diminué l'amour que tous les jours vous ay porté « et porte, comment par effect le porrez cognoistre quant « en aucune chose vous vouldrez employer pour vous et « mon cousin, vostre mary, soit envers l'Empereur, mon « Seigneur et père, ou ailleurs ou j'aye pouvoir.

« Ma sœur, je prie à tant Nostre Seigneur vous donner « sa grace.

« Escript à Gand le III^e^ d'avril 1515 » (1).

(1) *Arch. du Nord*, ibid. (deux min. orig. sur papier).

Digitized by Google

## CHAPITRE IV

---

# A Rome

Lorsque les Médicis furent admis à rentrer à Florence, la direction des affaires de la République avait été confiée à Julien avec une autorité presque absolue. Mais, peu après, son frère Jean, élevé au pontificat, décida que Julien se démettrait du pouvoir en faveur de son neveu Lorenzo, dont le cardinal Jules de Médicis (1), nouvellement promu, devait guider l'inexpérience suivant les intentions du Saint-Siège.

La cause de ce changement peut être attribuée au peu d'ambition manifesté par Julien, au médiocre intérêt qu'il prenait aux affaires, et aussi à son esprit généreux que l'on taxait de faiblesse. Il s'était attaché à l'étude des belles-lettres, et sa constitution délicate (2) lui faisait préférer les

---

(1) Fils naturel de Julien de Médicis, frère de Laurent le Magnifique, il était cousin du Pape qui le fit cardinal, le 13 septembre 1513.

(2) *A. E. F. : Lettre de Baldassare de Pescia à Lorenzo de Médicis.* — Comme Laurent comptait figurer lui-même à Florence dans un tournoi, le 24 juin 1514, sa mère Alfonsine lui fait écrire par son secrétaire pour l'en dissuader. Elle lui représente qu'il est seul avec Julien pour représenter la famille, qu'ils n'ont ni l'un ni l'autre ni femme ni descendant, et qu'en raison de *la faible complexion du Magnifique Préfet Julien*, il ferait beaucoup mieux de se tenir tranquille et de songer à continuer la race (Rome, le 10 juin 1514).

Digitized by Google

douceurs de la vie privée. Il était pourtant capable de prétendre à la gloire des armes, car il s'était signalé dans toutes les tentatives qu'avaient faites les Médicis pour rentrer de vive force dans leur patrie, et peut-être nourrissait-il en secret l'espoir d'arriver à un rang plus élevé grâce à la protection du Pape.

D'autre part, Lorenzo représentait la branche aînée de la famille où l'autorité pouvait être considérée comme héréditaire. Il avait éprouvé tout jeune (1) les effets de la fureur populaire, et le triste exemple de son père devait l'inciter à une grande fermeté sur laquelle on comptait à Rome. C'est ainsi qu'il prit le pouvoir à la tête d'un conseil nommé à son gré, et dont il dictait les décisions.

Alors, et comme compensation, Julien reçut les marquisats de Césèna et de Soragna (2), dans le diocèse de Parme : ce titre lui en était assuré pour lui, pour ses héritiers et tous ses successeurs.

Puis il vint fixer sa demeure à Rome, à la grande satisfaction des habitants qui voulurent lui offrir le titre de citoyen romain. C'est à cette occasion que furent données des fêtes splendides, qui, par leur magnificence et l'immense concours de peuple, rappelèrent le temps où Rome était la maîtresse de l'univers. Léon X fut vivement touché de tant d'égards pour son frère : il en témoigna sa reconnaissance en diminuant les impôts (3) et en augmentant les privilèges et les grâces. De leur côté, les Romains, en signe de gratitude, érigèrent dans le Capitole à Léon X une superbe statue de marbre, œuvre de Michel-Ange, et dédiée : *Optimi liberalissimique pontificis memoriæ.*

---

(1) Il naquit le 13 septembre 1492.

(2) V. p. 224, note 5.

(3) L. Madelin : *Journal d'un habitant français à Rome*, p. 229. Le 1er mai 1513 sont « faiz à Rome... grans feux de joye por ce que le Pape Léon X leur remist les gabelles » : les impôts sont diminués et « le vin romanesque ne paye point de doane, et plus pour moudre le grain ne faudra point avoir buletin qui coûtait 9 sous ».

Digitized by Google

Aussi, lorsque Philiberte arriva de Savoie en compagnie de son époux, l'enthousiasme fut extrême. Tout le long du parcours, magnifiquement décoré, le cortège fut longuement acclamé par le peuple dont Julien était le favori : on connaissait le chiffre énorme de ses dépenses (1), on aimait à le voir à cheval précédé de ses gentilshommes et suivi d'une nombreuse suite de hallebardiers ; on était fier de son luxe, qui dépassait, disait-on, la magnificence du duc de Valentinois (2) au temps du pape Alexandre VI.

Chez les riches marchands, comme chez les patriciens, il n'est pas de prévenances qui n'eussent été faites aux jeunes époux : partout les fêtes se succédèrent, et Lorenzo, avec ses amis, se disputèrent l'honneur de leur offrir des festins.

Quelques jours après Julien emmena Philiberte à Florence ; il tenait à la faire connaître, mais il voulait aussi lui faire admirer les statues, les monuments nombreux et tous les souvenirs qui rappelaient la grandeur et la puissance de la Maison de Médicis.

Une suite nombreuse les accompagna dans laquelle se trouvaient les cardinaux nouvellement promus (3) et tout dévoués aux Médicis. Leur arrivée fut célébrée avec les plus grands honneurs par leur neveu Lorenzo, fier de montrer sa puissance. Il leur avait fait préparer des appartements somptueux dans le Palazzo-Vecchio, vieille demeure où de merveilleuses peintures rappelaient l'histoire de leur

---

(1) *A. E. F. : Lettre d'Alfonsine Orsini à son fils Laurent* (18 mars 1514). — Les dépenses de sa maison s'élevaient à 2.000 ducats par mois uniquement pour le vivre et l'habillement.

(2) *César Borgia*, second fils d'Alexandre VI, fut créé cardinal et envoyé en France comme légat chargé d'annuler le mariage du roi et d'Anne de France : à cette occasion il fut créé duc de Valentinois par Louis XII.

(3) *Laurent Pucci*, d'une famille distinguée de Florence ; *Jules de Médicis*, neveu du Pape ; *Bernard Dovizzi da Bibbiena*, ancien secrétaire de Léon X, tout dévoué à sa famille et célèbre par sa prudente diplomatie ; *Innocent Cibo*, fils de François Cibo et de Madeleine de Médicis, sœur du Pape. (Roscoë, *Histoire de Léon X*, t. II, p. 218.)

Digitized by Google

famille. Lui-même leur offrit des fêtes dans son propre palais que son aïeul avait décoré des chefs-d'œuvre de l'antiquité et des artistes nouveaux. Partout l'accueil fut enthousiaste, car le peuple se rappelait la bonté et la générosité de Julien; ses amis, qui occupaient les grandes charges de la République, étaient heureux de faire honneur à Philiberte, et les riches marchands, qui longtemps avaient rivalisé avec les Médicis dans leur négoce, tenaient à étaler aux yeux de tous l'opulence et les richesses qu'ils avaient eux-mêmes acquises. Les Florentins, a-t-on dit, voulurent surpasser en splendeur les fêtes qui venaient d'être données à Rome.

Malgré les fatigues du voyage, malgré la nouveauté de ce luxe et de ces spectacles, auxquels la vie recueillie qu'elle avait menée auprès de sa mère l'avait si peu préparée, Philiberte réussit à charmer tout le monde par son intelligence vive et éclairée. En elle se révélaient les fruits d'une éducation sérieuse jointe à l'énergie et à l'amour des aventures qui avaient troublé la vie du comte de Bresse, son père. Belle, instruite, élégante, elle était l'orgueil de son époux, et Julien, fier d'un tel trésor, ne regrettait rien des sacrifices qu'il avait dû consentir (1).

Puis l'on revint à Rome, où Julien la conduisit dans un superbe palais, que lui avait offert le Pape. On y avait placé des statues, des tableaux, des objets d'art de toute sorte, au milieu desquels il voulait qu'elle tînt une véritable Cour. C'est là qu'il l'initierait à la vie opulente que lui permettaient sa situation et sa fortune : il désirait lui faire connaître les artistes célèbres qui décoraient la ville de monuments et de chefs-d'œuvre, et la faire assister aux joutes littéraires alors très en honneur.

---

(1) Gemma Giovannini : *Le Donne di Casa Savoia.*

Digitized by Google

L'Italie n'avait jamais été plus brillante : c'était la grande époque de la renaissance artistique et littéraire, véritable révolution dans le goût et les idées, qui, depuis quelque temps, avait germé en Italie et se répandait peu à peu dans l'Europe entière.

On avait voulu rompre avec la sécheresse et la roideur du moyen âge : on avait lu et commenté les grands écrivains grecs et latins ; on avait fouillé les vieilles bibliothèques, et ressuscité de précieux manuscrits qu'elles gardaient jalousement. Les Souverains, et les Papes à leur tête, avaient mis leur orgueil à entretenir les savants et les humanistes ; ils avaient fondé des académies, où accourait l'élite enthousiaste de la jeunesse : partout c'était comme un réveil de l'esprit humain.

A Rome, Léon X déclarait que les lettres étaient « le plus beau présent, après la connaissance de la vraie religion, que Dieu, dans sa bonté, eût fait aux hommes » (1) : il avait voulu que son Université égalât en splendeur celles de Pavie et de Bologne. Il y fit enseigner les belles-lettres et la rhétorique, la théologie et la morale (2). Grâce à lui la Ville Eternelle était devenue la reine du monde par les lettres comme par les arts.

Dans la construction des monuments, les maîtres recherchaient les modèles de l'antiquité comme l'expression d'un idéal supérieur : ils vantaient l'ampleur et la régularité des ordonnances et la richesse du décor. La même idée guidait les peintres et les sculpteurs ; ils revenaient à l' « antique », et ne craignaient pas de puiser dans la nature des modèles de puissant réalisme.

On a peine à se figurer ce que furent les sentiments de Philiberte transportée brusquement dans ce monde si brillant et si différent de tout ce qu'elle avait vu à la Cour de Turin. Mais son caractère enjoué, son esprit fin et délié

---

(1) Audin : *Loc. cit.*, p. 275.
(2) *Ibid.*, p. 282.

Digitized by Google

lui permirent bien vite de s'adapter à sa vie nouvelle. Elle avait du reste un guide sûr dans la personne de son mari, et les leçons ne devaient pas lui manquer dans son entourage.

Julien, nous le savons, était un lettré et un raffiné : il aimait à s'entourer de poètes, d'écrivains et de littérateurs : c'était le Sadolet et le Bembo, ses secrétaires ; c'était Baltasard Castiglione, l'auteur du « Cortegiano » ; c'était encore son fidèle Bibbiena et le sublime Arioste, qui les dominait tous. Avec eux la conversation n'était qu'un tournoi littéraire, et Julien lui-même prenait une part active à ces jeux d'esprit : il cultivait les muses, et de nombreux poèmes (1) nous sont restés de lui.

---

(1) *Sonnet de Julien de Médicis* cité par le Castiglione comme une de ses meilleures poésies. — Cian : *Musa Medicea di Giuliano de Medici :*

Se foss'il passo mio dosi veloce
Comme il pensier di voi, Madonna, è spesso,
Sarei sempre in cammin, sempre a voi presso,
Tanto l'esser lontan mi pesa e nuoce.

E se poi giunta a voi fosse la voce
Pronta a dir quel ch'io vo tacendo espresso
Saria men greve il foco ove m'ha messo
Vostra beltà, che sin qua m'arde e cuoce.

Ma poi ch'esser non puô tanta mia pace,
Piangendo col pensier m'affliggo tanto
Ch'è giusta pena al disio troppo audace.

E da che i'persi il vostro lume santo,
Questi occhi, a cui veder altro non piace,
Assai più' che al guardar son volti al pianto.

*Traduction de Mlle M. Goddard :*

Si mes pas étaient aussi rapides que ma pensée, ma dame, souvent je serais à vos côtés, marchant auprès de vous, suivant votre chemin, tant l'éloignement me peine et m'oppresse.

Et si ma voix, arrivant jusqu'à vous, pouvait vous dire ce que j'ai tant de peine à cacher : le feu qui me dévore et que votre beauté a allumé dans mon cœur.

Mais puisque je ne puis atteindre ce rêve, je souffre et je pleure : c'est le juste châtiment de mes désirs trop audacieux.

J'ai perdu la douce lumière de vos yeux : rien ne peut me plaire ; je ne sais plus me conduire, et je verse des larmes.

Digitized by Google

Avec lui Philiberte assista, attentive d'abord, à ces divertissements intellectuels, puis bientôt elle prit de l'assurance et s'y mêla tout à fait. Elle y rencontrait d'ailleurs d'autres femmes, qui joignaient à la beauté une intelligence délicate et la verve poétique : elle y trouvait Victoire Colonna qui devint son amie et lui dédia des stances; Véronique Gambara dont la maison était une sorte d'académie, ou encore Tullie d'Aragon, célèbre par les charmes de son esprit, et Isabelle d'Este, la plus délicieuse princesse de la Renaissance. Philiberte ne tarda pas à devenir la reine incontestée de cette Cour d'Amour, et l'Arioste lui-même en fut inspiré et composa pour elle sa plus belle élégie (1).

Ce merveilleux ensemble d'art et de poésie avait élevé la vie à un très haut degré. Il n'était pas resté le privilège des grands personnages de la ville ou de la Cour pontificale : tout le monde y prenait part, et le peuple lui-même s'enthousiasmait des vers qu'il entendait dire sur les places publiques. Quiconque, ayant du talent et la culture nécessaire, s'amusait à versifier, à causer et à échanger ses idées gaies ou sérieuses sous une forme noble et délicate.

---

(1) *Strophes de l'Arioste à Philiberte :*

Da corone, da manti, e scettri e seggi
Per stretta affinita luce non hai
Da sperar che li rai
Del chiaro sol di tua virtù pareggi
Sol perchè non vaneggi
Dietro al desir, che come serpe annoda
Ti guadagni la loda
Che il padre, e gli avi e i tuoi maggiori invitti
Si guadagnar coll' arme ai gran conflitti.

*Traduction de Mlle M. Goddard :*

Tu n'as aucun goût pour les rayons de lumière que projettent les couronnes, les grandeurs, les sceptres et les trônes.

Tu ne souhaites que ceux émanant du clair soleil de ta vertu.

L'ambition et le désir de briller n'ont jamais resserré ton cœur comme le serpent se resserre sur lui-même par ses nœuds repliés.

C'est par ta vertu que tu veux gagner la gloire et la louange comme ton père, tes aïeux et tous tes ancêtres invincibles, les ont gagnées par leur valeur dans les grandes batailles.

Digitized by Google

On se passionnait pour les peintres et les sculpteurs, qui enrichissaient de leurs œuvres les palais et les basiliques, et qui contribuaient à organiser des fêtes magnifiques ou des mises en scène compliquées pour l'« esbatement » des belles dames et le grand amusement du Sacré Collège. Léonard, Michel-Ange et Raphaël se disputaient les faveurs du public, et c'était un honneur que d'être admis à les visiter dans leurs ateliers. On y rencontrait parfois le Souverain Pontife lui-même qui ne pensait pas s'abaisser en leur apportant l'appui de ses encouragements.

Léon X ne pouvait s'astreindre à une vie sédentaire : sa nature le lui interdisait. Aussi, en dehors des heures consacrées au travail et à l'expédition des affaires, il se mêlait volontiers à la vie romaine. Il visitait les personnes de sa famille, les cardinaux et ses amis, ou encore les patriciens de la ville et les ambassadeurs étrangers. Il se faisait remarquer par son esprit fin et cultivé ; il aimait à converser avec les artistes, à discuter leurs œuvres (1) ; il aimait aussi à lire de la belle prose latine, ou à réciter des vers de sa composition (2). Il ne savait rien refuser aux poètes qui

---

(1) On connaît la rivalité de Léonard de Vinci, protégé par Julien, et de Raphaël, que patronait Léon X. C'est à la suite des critiques du Pape que Léonard quitta Rome, et vint en France, où François Ier le reçut à Amboise. Le premier se faisait remarquer par son idéal et le moelleux de ses tons, tandis que Raphaël recherchait la réalité et la vigueur dans ses sujets.

(2) *Poésie du pape Léon X* à l'occasion de la découverte d'une statue de Lucrèce dans les ruines du Transtévère :

Libenter occumbo, mea in praecordia
Adactum habens ferum ; juvat mea manu
Id praestitisse, quod viraginum prius
Nulla ob pudicitiam peregit promptius
Juvat cruorem contueri proprium,
Illumque verbis execrari asperrimus.
Sanguem mi acerbius veneno colchio,
Ex quo canis Stygius, vel Hydra praeferox
Artus meos compegit in poenam asperam ;
Lices flue, ac vetus reverte in toxicum.
Tabes amara exi ; mihi invisa et gravis,
Quod feuris corpus nitidum et amabile.

Digitized by Google

s'attachaient à ses pas ou cherchaient à l'intéresser par leurs suppliques en forme d'élégie (1).

Mais la musique était de tous les arts celui qui le passionnait le plus : dans sa jeunesse il l'avait étudiée avec fureur, et c'est en fin connaisseur qu'il assistait aux concerts et aux chants des maîtres venus de loin. Il avait compris le rôle de la musique dans la société, et particulièrement de la

---

Nec interim suas monet Lucretia
Civeis, pudore et castitate semper ut
Sint praeditae, fidemque servent integram.
Suis maritis, cùm si haec Mavortii
Laus magna populi, ut castitate feminae
Loetentur, et viris mage istà glorià
Placere studeant, quam nitore et gratià ;
Quin id probàsse coede vel meà gravi
Lubet, statim animum purum oportere extrahi
Ab iniquinati corporis custodià.

*Traduction de Mlle M. Goddard :*

Je meurs avec joie, ayant le fer enfoncé dans ma poitrine. Ma main se réjouit d'avoir fait cela, parce que rien n'est plus difficile à recouvrer que l'honneur d'une vierge. Il me plaît de voir mon propre sang répandu et de le maudire par des paroles amères.

Un venin, plus violent que celui de Colchide, que celui du chien du Styx, ou de l'hydre terrible, a empoisonné mes membres et mon sang. Celui-ci, qui coulait limpide, et rendait mon corps sain et gracieux, s'est changé en poison.

Que l'acte de Lucrèce apprenne aux femmes à garder la fidélité envers leurs maris. Cette fidélité mérite la gloire et les louanges, comme leur courage en mérite à la guerre. Qu'elles cherchent à leur plaire par leur fidélité plus que par leur beauté et leurs charmes. Rien ne l'enseigne autant que la mort de Lucrèce, qui ne put survivre à la perte, même involontaire, de son honneur.

(1) Peut-être n'y a-t-il pas dans toute l'histoire un seul prince qui ait été célébré par tant de voix, malgré le peu de faits éclatants que présente sa vie : Léon X le doit à la protection qu'il accordait aux poètes. Après le sac de Rome (1527), les littérateurs dispersés répandirent jusqu'aux extrémités de l'Italie la gloire de cet illustre protecteur qui n'était plus. (J. Burckhardt : *La Civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, t. I, p. 275-277).

Digitized by Google

musique religieuse, en raison de l'éclat qu'elle donne aux cérémonies (1).

Il voulait que les fêtes fûssent célébrées avec pompe dans un décor qui fît impression sur les fidèles. C'est pourquoi il s'y rendait avec une suite brillante, tant par le nombre que par la qualité des assistants. Il y pontifiait avec grandeur revêtu d'ornements d'une richesse prodigieuse, et toujours entouré de nombreux cardinaux et d'une foule d'évêques ou d'abbés superbement parés.

Il s'intéressait encore aux fouilles que dirigeaient les savants dans les ruines de la vieille Rome d'autrefois : sur ses ordres, Raphaël avait entrepris la restauration de la ville des Césars.

Puis, quand arrivait l'époque des chaleurs, il se rendait aux bains de Viterbe, ou se retirait dans sa villa Magliana, son séjour favori. Alors, il abdiquait toute étiquette, et en compagnie de ses familiers, et de ses intimes, il se livrait au plaisir de la chasse ou de la pêche (2).

Malgré cette vie mondaine aux apparences futiles, le pape Léon X eut toujours une existence régulière et pleine de dignité : il était pieux, chaste et sobre, et, si son éducation agitée ne l'avait pas préparé à résoudre les grands problèmes du droit et du dogme religieux, il avait eu la sagesse de s'entourer d'ecclésiastiques savants et de théolo-

---

(1) Léon X chanta, dit-on, au cours du festin donné au Vatican à l'occasion de l'arrivée de Philiberte à Rome. « Jamais sa voix ne parut plus pure et plus harmonieuse, jamais elle ne s'éleva avec plus de grâce et de charme. » (Pietro Corelli : *Nove secoli di Casa Savoia.*)

(2) Un jour, à Corneto, on vit Léon X botté, en justaucorps blanc, suivi de ses cardinaux en justaucorps rouges, courir le sanglier et planter la bannière de St-Pierre au centre même de la chasse, tandis que son chapelain se désolait qu'il fût parti sans rochet ni étole, et se demandait comment on ferait si les fidèles venaient pour lui baiser les pieds. (R. de la Sizeranne : *Masques et Visages*, p. 213.)

Digitized by Google

giens consommés : il ne manquait jamais de les consulter et de suivre leurs conseils.

Bien vite il avait reconnu les qualités sérieuses de sa jeune belle-sœur : il appréciait sa réserve et sa prudence, mais il était trop clairvoyant pour ne pas remarquer certains signes de l'émotion qu'elle avait ressentie.

Philiberte s'était contentée d'admirer : elle s'était montrée à tous avec le sourire et la grâce qui lui étaient naturels. Toutefois elle ne l'avait pas fait sans réserve : elle avait su distinguer ce qu'il y avait de faux et de coupable dans ce monde aux brillantes apparences, et s'était tenue fermée aux flatteries et aux séductions de ce luxe trompeur.

Elle, si pure, si pieuse, si fidèlement attachée aux principes que lui avait donnés sa mère, souffrait d'avoir à constater un relâchement général dans les mœurs, dans les convictions religieuses et dans la discipline ecclésiastique. Sans doute le mal venait de loin, puisque déjà, trois siècles auparavant, le Dante l'avait signalé, et n'avait pas craint de précipiter le pape Anastase dans les abîmes de l'Enfer.

Mais, au début du XVI^e^ siècle, l'invention de l'imprimerie divulgua toutes les œuvres du passé, en même temps que la révélation des théories païennes entraînait le monde à négliger les vieilles traditions pour courir à un idéal imaginaire. Cet élan favorisa l'éclosion de nombreuses œuvres d'art et d'une littérature brillante, qui, ne respectant plus les secrets de la vie privée, révélèrent tous les vices de la société.

De telles attaques ne pouvaient qu'accentuer l'indifférence des fidèles et l'abandon du culte : de toutes parts retentissaient les plaintes les plus amères :

*Templa ruunt, passim sordent allaria, cultus*
*Paulatim divinus abit !*

Pendant qu'on bâtit, qu'on sculpte et qu'on peint sans relâche pour élever et décorer des églises, celles-ci restent vides, et les prêtres eux-mêmes n'y donnent pas toujours

Digitized by Google

l'exemple d'une tenue irréprochable. C'était l'époque des grandes constructions : Léon X voulait poursuivre l'œuvre de ses prédécesseurs et achever la magnifique basilique de Saint-Pierre, pour donner au monde une preuve de sa puissance et de la grandeur de l'Eglise.

Les dépenses étaient énormes, et dépassaient les revenus habituels du Saint-Siège. Il fallait donc des ressources exceptionnelles : aussi des indulgences spéciales furent accordées à tous ceux qui y contribueraient de leurs deniers.

Malheureusement l'esprit n'était pas semblable dans toutes les parties de l'Europe ; si, en Italie et dans les pays latins, l'opinion enthousiaste acceptait des sacrifices pour l'embellissement de la capitale chrétienne, il n'en était pas de même en Allemagne, où les arts avaient peu pénétré.

Dans tout l'Empire, on est alors en plein régime féodal : l'Empereur est désarmé vis-à-vis des grands seigneurs laïques ou ecclésiastiques qui répandent la terreur autour d'eux ; ils pressurent leurs vassaux et détroussent les passants. Le peuple et les ordres religieux vivent tremblants dans la médiocrité ; leur instruction est rare, et leur bien-être matériel est leur plus grand souci ; chacun aspire à l'émancipation politique aussi bien que religieuse ; on rêve de mettre la main sur les biens du clergé qui sont immenses ; on s'irrite contre les taxes et les redevances, qui, chaque jour plus nombreuses, s'en vont grossir le trésor du Pontife romain. On ne se soucie guère de la profusion des grâces qu'il accorde en échange, on préférerait la liberté.

Cet appel à la liberté sera le grand mot exploité par les détracteurs de l'Eglise, et bientôt il sera le thème habituel des harangues de Martin Luther, le plus violent de tous.

Ce moine augustin, de modeste origine, ne pouvait supporter l'humilité du cloître. Il avait une intelligence vive, et sa parole entraînante, jointe à une profonde connaissance de la théologie et du droit canon, en faisait un adversaire redoutable. Son orgueil le poussait à se mettre à la tête des mécontents. Il s'érigea tout de suite en réformateur, et, l'un des premiers, il critiqua les dépenses somptuaires de la

Digitized by Google

Cour de Rome. « As-tu de l'argent de reste ? disait-il, donne à celui qui a faim : cela vaudra beaucoup mieux que de donner pour faire élever des pierres » (1). C'était le discrédit jeté sur les collectes de l'Eglise ; c'était la première attaque contre cet édifice séculaire, devant lequel, jusqu'alors, on s'était incliné avec respect.

Tel était son état d'esprit lorsqu'il vint à Rome, où ses supérieurs l'avaient envoyé pour traiter des affaires de son Ordre. Le spectacle qui s'ouvrit à ses yeux n'était pas fait pour le modifier. Il vit un Pontife plus occupé de ses biens temporels que des questions religieuses, et, autour de lui, une Cour artiste et frivole, avide de plaisirs et peu soucieuse des pratiques du devoir ; il vit encore une société dissolue, qui ne se donnait plus la peine de cacher ses vices et ses désordres, des basiliques immenses, mais vides de fidèles et de prières, enfin un gaspillage effréné du trésor de l'Eglise, qui ne servait qu'à entretenir des artistes et des littérateurs.

Luther ne dissimula pas son indignation ; il s'insurgea avec toute la force de son éloquence, et gagna à ses idées de nombreux partisans, qui continuèrent après lui à déplorer la dépravation des mœurs et à prêcher le rétablissement de la vieille discipline religieuse.

Peu après, la princesse Philiberte arrivait dans la Ville Eternelle : elle était toute empreinte de dignité et de sentiments dévots. Son esprit n'était pas préparé à une telle licence, à tant d'indifférence qui s'affichait partout. Elle en fut blessée profondément et rechercha la vérité dans cet immense tumulte de sentiments et d'idées.

Elle rencontra peut-être quelques-uns de ceux qui allaient exploiter ces malheurs de l'Eglise. Elle connut les protestations qu'avait élevées naguère le moine allemand

(1) Audin : *Loc. cit.*, p. 459.

Digitized by Google

Luther, et qu'il multipliait dans les pays du Nord. Peut-être son cœur attristé l'entraîna-t-il à rêver, d'autre façon, d'une rénovation chrétienne. Elle voulut mettre à profit la bienveillance que lui témoignait le Saint-Père, et résolut de lui ouvrir les yeux sur le grave mécontentement qui déjà paraissait, et sur les dangers qui menaçaient l'Eglise.

Une plaisante mise en scène a été imaginée par un auteur italien (1) : dans un récit pittoresque, il décrit une entrevue de Léon X et de Luther préparée par Philiberte. Celle-ci, usant de son crédit auprès du Saint-Père, se crut autorisée à lui parler librement :

— Sainteté, lui dit-elle, je vous demande une faveur.

— Je te comprends, ma très gracieuse sœur, lui répondit le Pape. Tu voudrais que je sois plus sage et plus pieux. Mais, que veux-tu ? Nul en ce monde n'est exempt de quelque peu de folie : plus ou moins nous en sommes tous atteints.

— Je vous demande autre chose.

— Je ne puis rien te refuser, quand bien même tu me demanderais dix mîtres.

— J'ai vu et entendu un homme qui m'a plu par ses sages paroles : il adore Dieu et aime son prochain. Je vous demande, Sainteté, de vouloir bien le voir et l'entendre vous-même.

— Avec le plus grand plaisir, car tu sais que je ne crains pas les aventures singulières.

— Mais prenez garde, Sainteté, cet homme est étranger et capable de se révolter. Je vous demande de le respecter et de ne pas toucher à un cheveu de sa tête.

— Je t'accorde cette grâce, répondit le Saint-Père en souriant.

Puis, déguisé en chevalier, avec un bonnet à plumes blanches, une épée au côté et des éperons dorés, il suivit Philiberte dans une maison solitaire derrière les Augustins. Là,

---

(1) Pietro Corelli : *Loc. cit.*, vol. I, p. 275.

Digitized by Google

il se trouva en face d'un jeune moine d'une tenue soignée, mais avec une mine austère et des yeux de feu :

— Comment te nommes-tu ? lui dit le Pape.

— Martin Luther, né à Einsleben, dans le Mansfeld.

— Tu es...

— Moine Augustin : de bonne heure j'ai aimé à contempler les plaies du Christ, dont je reconnaissais la divinité.

— Aimes-tu l'Italie ?

— Non.

— Tu n'admires pas la splendeur du culte ? le spectacle des plus beaux esprits du monde réunis par la protection du Pape ?

— Non, je ne vois ici qu'une chose, les mauvaises mœurs, la richesse démesurée du clergé...

— Tu blasphèmes la Cour de Rome..., s'écria le Saint-Père indigné.

..... Mais déjà Philiberte l'avait saisi par le bras, et l'entraînait pour éviter un scandale.

Cette fantaisie n'a d'autre mérite que d'avoir réussi une peinture assez vraie du rôle de ces trois personnages : la violence et la haine de Luther, l'insouciance du Pape qui ne voit pas le mal qui l'entoure, et la généreuse intention de Philiberte qui voudrait lui ouvrir les yeux. C'est en résumé l'histoire de Léon X en face de la Réforme : il pécha par un excès de bonté, qui restera de la faiblesse jusqu'à ce qu'il soit trop tard.

Digitized by Google

## CHAPITRE V

### Les Évêchés de Savoie

Le printemps de l'année 1515 semblait se présenter sous les plus heureux auspices pour la Papauté et pour la famille de Médicis. L'Eglise rayonnait d'un éclat sans précédent : les cardinaux révoltés avaient imploré leur pardon, et la foi se propageait sur les rives lointaines de l'Afrique, de l'Asie et du Nouveau Monde ; seuls les Turcs, par leurs progrès récents, donnaient des inquiétudes, et le Pape rêvait de détourner sur eux l'ardeur belliqueuse des peuples.

A Rome, vaste théâtre où s'étalaient toutes les merveilles de l'art et de la pensée, les nations se faisaient un honneur d'avoir leurs représentants : c'étaient Guillaume Budé, venu de France pour sonder les dispositions de la Curie Romaine ; c'était le pompeux Tristan de Cunha, accouru de Portugal (1) pour annoncer au Saint-Père les nouvelles découvertes de Vasco de Gama ; c'étaient les envoyés d'Espagne ou d'Autriche, et les « orateurs » de Venise, de Ferrare, de Modène qui nous ont laissé de si curieuses corres-

(1) L'ambassadeur du roi de Portugal avait apporté au Pape, avec les compliments de son souverain, des présents superbes, parmi lesquels un éléphant, deux léopards, une panthère et d'autres animaux rares. (Roscoë : *Loc. cit.*, t. II, p. 287.)

Digitized by Google

pondances. Léon X, par la finesse de ses calculs, était devenu l'arbitre et le médiateur de l'Europe.

Ne venait-il pas d'obtenir pour son frère un mariage princier ? En épousant Philiberte, Julien, beau-frère du duc de Savoie et de la puissante Marguerite d'Autriche, devenait le propre oncle du roi de France. Ce descendant des marchands de Florence s'élevait au même rang que les souverains d'Europe.

Et, peu de temps auparavant, Léon X n'avait-il pas obtenu que Louis XII se réconciliât avec le Saint-Siège ? C'était même plus qu'une réconciliation, puisque, si le Pape avait admis l'occupation française du Milanais, ce n'était qu'en échange du royaume de Naples pour son frère Julien et de la Toscane pour Laurent.

Mais, sur ces entrefaites, brusquement était arrivée la nouvelle de la mort inopinée du roi (1), et de l'avènement du comte d'Angoulême (2). L'émotion fut vive, et l'on put se demander ce qu'allait être l'attitude du jeune souverain. On le disait fort inexpérimenté et « plus pressé de fanfaronner et de se donner du beau temps que d'exécuter de vertueuses entreprises ». On espérait qu'il renoncerait, pour le moment du moins, aux ambitions du feu roi, et qu'il se contenterait de s'ériger en protecteur de l'Eglise et de la Maison de Médicis, comme il le disait. Aussi, en hâte, un bref fut rédigé et confié à Canossa (3), qui devait le remettre au nouveau roi avec les compliments du Saint-Père.

De son côté, François Ier parut rechercher l'amitié du Pape, et, comme témoignage de ses bonnes intentions, nous l'avons vu s'entremettre pour obtenir le consentement du duc Charles III au mariage de Philiberte avec le frère de Léon X. Puis, pour connaître les dispositions de la Curie

---

(1) 1er janvier 1515.

(2) François, comte d'Angoulême, fils de Charles d'Orléans et de Louise de Savoie.

(3) Louis Canossa, évêque de Tricarico, fut chargé de missions en France et en Angleterre.

Digitized by Google

« avant de rechercher aucune alliance » (1), il envoya Guillaume Budé : il espérait qu'un tel mandataire réussirait à séduire le Saint-Père par son érudition et à gagner sa confiance.

Mais à Rome, on se montrait très réservé (2), et, avant de s'engager dans une alliance, le Pape exigeait que Parme et Plaisance fussent garantis au Saint-Siège : il redoutait que le roi de France, une fois établi à Milan, n'empiétât sur ses Etats au grand préjudice de Julien qui en tirait ses principaux revenus.

Celui-ci cependant gardait des sentiments très français (3), et insistait pour l'alliance avec la France. D'autre part, on savait que Louise de Savoie, la reine-mère, travaillait à conserver l'amitié du Pape : elle venait d'en donner la preuve en intervenant pour que l'archevêché de Narbonne (4) fût conféré au cardinal Jules de Médicis.

Aussi on tenta d'en profiter, et Canossa reçut des instructions pour lui soumettre, en secrète confidence, l'ancien projet déjà préparé avec Louis XII, et toujours très en faveur en Italie. Il s'agissait d'obtenir de François Ier sa

---

(1) Lettres d'Ardinghelli à Jules de Médicis (19 et 23 janvier). (*Arch. stor. ital.*, p. 226 et 231.)

(2) Guillaume de Budé reçut le meilleur accueil de la part de Léon X et de ses courtisans. Ceux-ci retrouvaient en l'érudit un véritable citoyen de cette Rome antique dont ils parlaient eux-mêmes la langue avec une élégante pureté et dont ils se flattaient de faire revivre les traditions. Mais, lorsque Budé voulut toucher à l'objet de sa mission, il eut la désagréable surprise de voir tous les visages se fermer. Il comprit vite l'inutilité de ses efforts et, de guerre lasse, il quitta Rome. (Henri Martin : *Histoire de France*, t. IX, p. 10.)

(3) Julien de Médicis, son neveu Laurent et son cousin le cardinal Jules ne cachaient pas leur sympathie pour la France. (*Lettres d'Ardinghelli* : *Arch. stor. ital.*, t. XIX, p. 225, 228 et 229.)

(4) Depuis quelque temps le cardinal de Médicis postulait l'évêché de Narbonne : la mort de Louis XII interrompit les démarches, et le nouveau roi montrait peu d'empressement à le lui donner. (Chagny : *Loc. cit.*, p. 76.)

Digitized by Google

renonciation aux droits qu'il pouvait avoir sur le royaume de Naples en faveur de Julien (1).

Tout alla bien d'abord : le nonce fit preuve d'habileté, l'accueil du roi ne fut pas mauvais ; le projet aurait eu des chances d'aboutir, si, de son côté, Budé avait pu vaincre les appréhensions du Pape pour sa propre sûreté.

Mais l'échec de cette mission, ajouté aux conseils de ses ministres peu favorables aux Florentins, détermina François Ier à repousser les propositions de Rome. Il ne pouvait, disait-il, renoncer aux droits de la Maison d'Anjou sur le royaume de Naples, et d'autre part il ajoutait que le Magnifique ne lui paraissait pas de taille à gouverner des populations peu maniables et un Etat aussi étendu. De plus il annonçait son intention de se rendre prochainement en Italie.

En même temps, par méchanceté plus que par inadvertance, le jeune souverain faisait expédier à ses ambassadeurs auprès de la Curie un rapport détaillé sur toute l'affaire, avec la solution qu'il avait donnée.

Une telle indiscrétion contrastait avec la prudence que Rome avait recommandée, et Bibbiena n'hésitait pas à écrire à Paris « que le Saint-Père ne parvenait pas à contenir sa douleur ».

Par surcroît, cette nouvelle parvint à Rome le 3 mai, la veille de l'ouverture à St-Jean de Latran de la nouvelle session du Concile, où devait être décidée la condamnation de la Pragmatique Sanction. Tous les évêques de la chrétienté s'étaient empressés de s'y rendre ; seuls les prélats français manquaient en grand nombre. Ils avaient trouvé mille prétextes pour faire défaut, et, malgré tous ses efforts, le représentant du roi (2) ne réussissait pas à justifier leur

---

(1) *Arch. Vatican : Mandata Leonis ad L. de Canossa-Nunziata*, t. 1, fol. 1.

(2) Louis de Forbin, seigneur de Solier et de Luc, conseiller au Parlement de Paris, puis premier président des Comptes de Provence, conseiller et chambellan du roi.

Digitized by Google

conduite : il n'était pas douteux qu'elle n'eût été inspirée de haut.

Tous ces échecs, ou pour mieux dire tous ces affronts, causaient une peine profonde au Souverain Pontife. Léon X était un modéré ; il se complaisait aux petites combinaisons, mais il ne pouvait supporter les situations tragiques qui jetaient le trouble dans la douceur de sa vie. Tant d'amertumes l'amenaient à comparer l'attitude provocante du jeune roi de France avec la déférence que n'avait cessé de lui témoigner le duc de Savoie. Le mariage de Turin et les fêtes de Rome avaient éveillé à la Cour pontificale des échos qui s'entendaient encore. Le soin que Charles III avait pris d'envoyer une ambassade solennelle pour prêter, en son nom, obédience au Saint-Père, et pour représenter au Concile les Etats de Savoie, contrastait heureusement avec les manières étranges du monarque et de l'épiscopat français. Enfin, le chef de cette ambassade n'avait-il pas eu la pensée délicate d'apporter tous ses vœux pour la paix de la chrétienté et la guerre contre les infidèles ? C'était, nous le savons, aller droit à son cœur, car, comme le duc de Savoie, Léon X était un pacifique.

Les envoyés du duc ne manquèrent pas de profiter de cette situation : ils comprirent que le moment était propice au règlement d'une affaire qui, depuis longtemps, tenait au cœur des princes de la Maison de Savoie : il s'agissait d'obtenir pour leur duché une complète indépendance religieuse, comme, par leurs patients efforts, ils avaient réalisé son unité politique.

En effet, tandis que leurs Etats avaient au cours des siècles suivi des variations et surtout des agrandissements, les circonscriptions ecclésiastiques n'avaient subi aucune modification. Les nombreuses seigneuries constituant leur domaine primitif se trouvaient réparties dans les diocèses de Tarentaise, de Maurienne, de Genève et de Belley, et

Digitized by Google

quand ce domaine vint à comprendre la Savoie propre et le Comté de Bresse, il se trouva que ces acquisitions nouvelles étaient soumises à la juridiction de l'évêque de Grenoble ou de l'archevêque de Lyon.

Il en résulta que la haute autorité morale qui réglait toutes les questions religieuses de ces contrées restait établie en terre étrangère, et soumise à des influences souvent fort opposées. De plus les dîmes et les autres revenus considérables provenant des églises et des biens ecclésiastiques s'en allaient dans les mains des bénéficiers voisins. C'était, on le conçoit, une situation blessante pour les princes de Savoie. Elle ne l'était pas moins pour le clergé et les populations du duché, qui, en raison des troubles perpétuels, « n'estaient pas libres de recourir à des prélats voisins pour des absolutions et autres besoins » (1).

Nul mieux que Louis de Gorrevod, évêque de Maurienne et chef de l'ambassade du duc Charles, ne pouvait réussir dans une négociation aussi délicate. On le savait hautement protégé par Marguerite d'Autriche, et très au courant des détours de la Curie romaine, avec laquelle, plusieurs fois déjà, il avait eu à traiter des questions difficiles.

Dès le premier jour il tint à affirmer l'importance de son mandat et la puissance de son souverain. C'était à l'ouverture de la neuvième session du Concile de Latran : une cérémonie grandiose, présidée par le Pape lui-même, réunissait dans la vieille basilique les cardinaux, les évêques et les ambassadeurs de toutes les puissances. Les envoyés de Savoie y firent leur entrée avec toute l'assurance que leur donnait la faveur dont ils étaient l'objet, et, comme les « orateurs » de Milan et de Venise s'avançaient pour prendre le premier rang, l'évêque de Maurienne protesta et exigea la préséance pour les représentants du duc, parent et allié

---

(1) *Mémoire du Chapitre de la Sainte Chapelle.* — A. de Jussieu : *La Sainte Chapelle de Chambéry* (*Mém. Acad. de Savoie*, 1868, p. 106.)

Digitized by Google

du Saint-Père, et beau-frère du seigneur Magnifique capitaine général de l'Eglise (1).

On peut juger par là du ton avec lequel nos envoyés durent entamer la conversation sur le principal objet de leur mission. Aucun document ne nous permet de les suivre dans les démarches qu'ils entreprirent auprès des personnalités de la Curie, dans les flatteries qu'ils prodiguèrent au cardinal Jules et à ses collègues florentins, tous dévoués à la famille pontificale, pas plus que dans les audiences que leur accorda le Saint-Père.

Quoi qu'il en soit, leur succès prouve leur habileté et leur activité diplomatique : avant la fin du mois, et en moins de quinze jours, ils obtenaient pleine et entière satisfaction. Le 17 mai, le Pape érigeait en métropole la cathédrale de Turin (2) ; le 28, il créait à la fois les évêchés de Chambéry (3) et de Bourg, et plaçait Mr de Maurienne sur ce dernier siège.

Dans ses bulles Léon X déclare hautement qu'en vertu de « sa prééminence apostolique », il appartient au Souverain Pontife d'élever, « de planter », dit énergiquement le texte, « dans le champ fertile de l'Eglise », de nouveaux sièges épiscopaux. N'est-ce pas en effet un excellent moyen « d'augmenter la dévotion populaire, de rendre florissant le culte divin, d'illustrer même de modestes villes et d'humbles pays ».

Il désirait ainsi affirmer son autorité sur des provinces, qui, terres d'empire, relevaient de l'obédience apostolique,

---

(1) Paris de Grassis : *Diarium Leonis ad annum* 1515, p. 105.

(2) Le premier archevêque de Turin fut J.-F. de la Rovère.

(3) On n'est pas fixé sur le premier titulaire du siège de Chambéry. Besson, Grillet et la plupart des historiens savoyards disent que ce fut Urbain de Miolans, tandis qu'une bulle du 6 juin 1515, accordant au duc le droit de présentation au nouvel évêché, parle d'un certain Jean, *de personna Johannis electi Camberiacensis* (*Mém. Acad. de Savoie*, 1868, p. 285.)

Digitized by Google

et ne devaient pas être soumises à la Pragmatique, ni régies par des coutumes échappant aux sanctions canoniques (1).

Il voulait surtout faire preuve d'indépendance vis-à-vis du roi de France, et châtier les prélats qui semblaient oublier le respect qu'ils devaient au Saint-Siège (2). C'était une riposte aux humiliations récentes, et une revanche contre la politique de François Ier.

Un tel résultat était un beau succès pour l'amour-propre du duc de Savoie : il venait de réussir dans une entreprise vainement tentée au siècle précédent par ses prédécesseurs (3). Il le devait un peu à l'importance stratégique de ses Etats ; il le devait encore à l'habile diplomatie de ses représentants ; mais il le devait surtout à l'évolution de la politique pontificale et aux circonstances qui peu à peu avaient détourné le Pape de la France. Léon X ne craint pas de le dire dans le texte de ses bulles : « Il a voulu ramener à l'obédience du siège apostolique des terres qui sont régies par des coutumes éloignées des sanctions canoniques.»

---

(1) Le Dauphiné, après sa réunion à la France, jouit pendant quelque temps d'une certaine autonomie religieuse et repoussa l'ordonnance de Bourges (Lavisse : *Histoire de France*, t. IV, p. 268). Mais en 1493, il dut l'accepter sur l'ordre de son gouverneur qui prescrivit que la Pragmatique « serait exécutée de la manière qu'elle l'était en France ». (*Arch. de l'Isère*, Invent. n° 67, f° 270.)

(2) François de Rohan, archevêque de Lyon à 21 ans, s'était dispensé de se rendre à Rome pour la session du Concile de Latran en mai 1515.

(3) En 1467, le duc Amédée IX, le bienheureux, avait obtenu l'érection de la chapelle du Château de Chambéry en collégiale insigne indépendante de l'évêque de Grenoble, et, en 1474, sa veuve Madame Yolande, régente du duché et tutrice de son fils Philibert, obtient une bulle qui devait régler à perpétuité la réunion du décanat de Savoie au Chapitre de la Sainte Chapelle dont le doyen aurait l'entière juridiction épiscopale. Mais deux ans plus tard (1476), sur les instances du roi Louis XI, le pape Sixte IV consentit à annuler cette bulle. (A. de Jussieu : *Loc. cit.*, p. 98 et suiv.)

Digitized by Google

Il a voulu frapper l'Eglise gallicane, et s'est attaqué ouvertement à la Pragmatique Sanction dont il préparait la condamnation à St-Jean de Latran.

C'est pourquoi les Chapitres et évêques de Lyon et de Grenoble n'osèrent faire entendre que d'assez timides protestations. Le roi de France lui-même ne manifesta guère son émotion. Mais il avait son plan, car, si ouvertement il ne semblait vouloir que régler la question d'Italie, il avait à cœur la solution du grave problème des relations de Rome avec l'Eglise de France. Ces relations étaient fort tendues depuis l'ordonnance royale rendue à Bourges le 7 juillet 1438. Charles VIII avait lors rétabli l'usage ancien des élections pour les dignités ecclésiastiques, tout en faisant admettre dans ces élections l'intervention du roi ou des princes au moyen « de douces prières et de bienveillantes recommandations » (1). Cette Pragmatique, qui réglait et limitait encore les appels en Cour de Rome, affranchissait donc du Pape l'Eglise de France, mais pour la placer sous l'autorité à peine déguisée du pouvoir laïque. Sous aucun prétexte l'œuvre de Bourges ne devait être soumise à l'assentiment du Pape : une seule signature lui était nécessaire, celle du roi.

Dès lors, aux yeux de la Curie, la France était bel et bien considérée « sinon comme un membre séparé — le mot de schisme est pourtant sur bien des bouches — du moins comme un membre gangréné de la catholicité ». Pendant près de quatre-vingts ans, il en résulte une longue suite de luttes odieuses, de procès interminables, de honteux marchandages, « lesquels par les dictes façons scandalisaient e peuple » (2).

Le Pape ne pouvait reconnaître cette Eglise gallicane ainsi constituée contre lui, et le roi ne l'avait admise que comme moyen de peser sur Rome et d'en obtenir ses con-

---

(1) Louis Madelin : *France et Rome*, p. 72.
(2) *Ibid.*, p. 51.

Digitized by Google

venances. Mais de part et d'autre on avait compris qu'un concordat, qu'un arrangement amiable était devenu indispensable, et tandis que le Saint-Père espérait l'imposer par son éloquence et la séduction de ses arguments, le « gentil Roy » comptait sur son adresse pour l'arracher à son adversaire.

On verra bientôt comment la présomption du Pontife romain succomba devant l'astuce du jeune souverain.

Digitized by Google

## CHAPITRE VI

### Léon X et François Ier

Pendant ce temps, au delà des monts, « le gentil Roy François » se préparait à étonner ses adversaires ; il allait leur montrer son entendement aux choses de l'Etat, et la valeur de ses ministres.

Son chancelier, Antoine Duprat (1), un légiste avisé, a conçu une Eglise nationale, mise en dehors de l'influence exclusive du Pape, mais placée tout entière sous la sauvegarde et dans la main du roi. Pour lui, la question est mûre ; il n'attend que l'occasion d'en discuter avec les canonistes pontificaux. La voie lui sera ouverte par une armée puissante rassemblée sans bruit, et confiée au connétable de Bourbon et à des maréchaux qui ont fait leurs preuves. Après que le sort des armées aura réglé, une fois pour toutes, les affaires d'Italie, le ministre fixera pour toujours, au profit de son maître, le sort de l'Eglise de France.

A Rome, Léon X s'illusionnait encore sur ce jeune homme à la mine fleurie, friant de luxe et de plaisirs, et passionné

(1) Antoine Duprat, né à Issoire en 1463, avocat au parlement de Toulouse, puis président à mortier et premier président au parlement de Paris, entra dans les Ordres après la mort de sa femme, peu après les négociations de Bologne et le concordat de 1516 : il devint archevêque de Sens et cardinal-légat. Il fut le conseiller de Louise de Savoie et de François Ier. Il mourut en 1535. (*Dictionnaire Larousse* : Art. Duprat.)

Digitized by Google

pour la chasse et les tournois. Si, contre toute attente, il franchissait les Alpes, on pourrait facilement l'éblouir par des fêtes brillantes et des cérémonies pompeuses, et dans d'aimables entretiens « on tromperait à l'aise ce petit roy », dont on ne connaissait pas les conseillers, tous nouveaux et qu'on croyait « moquables ».

A la vérité, le Pontife ne croyait pas à son arrivée en Italie, pour cette année du moins : il en faisait l'aveu dans un entretien avec Bibbiena et l'ambassadeur d'Espagne, le 21 mai, le jour même où il créait les évêchés de Savoie.

Pourtant il est inquiet, et songe à prendre quelques précautions : il lui faut un corps de douze cents lances fournies par Rome et Florence avec Marc-Antoine Colonne à la tête des Romains et le jeune Lorenzo à celle des Florentins, le tout sous le haut commandement du Magnifique Julien, qui ira occuper Bologne.

Mais il faut attendre encore ce que feront les Suisses qui se disent les ennemis jurés de la France, et tout le monde est encore à Rome le jour du *Corpus Domini*. Cette fête, toujours très populaire en Italie, fut célébrée cette année avec une splendeur toute spéciale. Les rues où devait passer la procession avaient été tendues de toiles ; les murs étaient ornés de tapis aux vives couleurs, et des guirlandes de fleurs en traçaient le parcours. Le Souverain Pontife s'avançait lentement sous un dais enrichi de superbes broderies d'or et porté par Julien avec les ambassadeurs de France, de Portugal et de Venise. Sur son passage des scènes allégoriques rappelaient la Passion ou la Résurrection du Christ. Enfin, au moment de la bénédiction, on vit le tombeau de Marie s'entr'ouvrir, et la mère de Dieu, portée par les anges, s'élever vers le Paradis, où le Christ la couronnait et la conduisait vers le Père éternel (1).

Cependant des paroles conciliantes arrivent encore : on propose un échange de Parme et de Plaisance, les grands

(1) Burckhardt : *Loc. cit.*, t. II, p. 166.



Digitized by Google

fiefs de Julien, contre un domaine semblable en France avec un commandement de cent lances (1). Mais Léon X, en bon Médicis toujours intéressé, en calcule les avantages : il ne les trouve pas suffisants et ne craint pas de le dire à l'envoyé du roi. Aussi se déclare-t-il prêt à s'opposer par la force à l'arrivée des Français : il aura une bonne armée, et Julien à sa tête ira garder les villes contestées.

C'était donc bien le moment de lui conférer le titre et les fonctions de Capitaine général de l'Eglise. Pour cela une grande cérémonie eut lieu le jour de la fête de S$^{t}$ Pierre dans la basilique du saint. Le Pape officia avec la pompe accoutumée en présence de quatre cardinaux et de tous les ambassadeurs. Par tous l'eau sainte lui fut versée dans des vases de cristal et d'argent, deux étendards portés par les seigneurs de Piombino et de Brozzolo représentaient les armes du Pape avec les boules des Médicis, et celles de l'Eglise avec les clefs de S$^{t}$ Pierre.

Le Souverain Pontife les bénit et les confia à Julien qui se tenait à genoux aux côtés de Philiberte, tous deux richement parés et entourés de nombreux serviteurs revêtus de leur livrée rayée or et blanc. Enfin, après quelques oraisons, il lui remit encore le bâton de commandement, simple bâton de bois blanc, emblème de ses fonctions de Capitaine de la S$^{te}$ Eglise.

Puis, la cérémonie terminée, Julien monta sur un cheval splendidement harnaché, et se mit à la tête d'un imposant cortège d'ambassadeurs, de patriciens, et des membres de sa famille, qui l'accompagnèrent jusqu'à son palais, où de grandes fêtes attendaient le nouveau Capitaine général.

A la sortie de S$^{t}$-Pierre, nous disent encore les correspondants vénitiens toujours à l'affût des petites nouvelles, l'ambassadeur d'Espagne s'approcha du Saint-Père, lui glissa quelques mots à voix basse, et lui présenta une belle haquenée blanche. Ces paroles étaient sans doute une

(1) M. Sanuto : Lettre du 9 juin.

Digitized by Google

proposition d'alliance : « Nous acceptons », répondit le Saint-Père, qui ne put dissimuler sa satisfaction, et aussitôt il offrit l'haquenée blanche à sa belle-sœur Philiberte (1).

Quelques jours après, une cérémonie d'un autre genre nous permet encore de suivre Philiberte dans la vie romaine : c'était à l'église St-Augustin pour les funérailles de Madame Cantessina Ridolfi, sœur du Pape et mère du cardinal. Philiberte, entourée de ses « filles » toutes en grand costume de velours noir, était venue apporter ses condoléances au Souverain Pontife, revêtu lui-même d'ornements noir et argent.

Entre temps chaque jour les nouvelles de France se faisaient plus précises : on apprenait que le roi et son conseil étaient à Grenoble, et que ses maréchaux recherchaient dans les Alpes des passages qui ne fussent pas gardés. Aucun doute n'était plus permis sur ses intentions, bien que, tout récemment, un messager spécial fût encore venu offrir pour Julien le duché de Nemours avec cinquante mille livres de rentes.

De ce côté des monts, les Suisses avaient envahi le Piémont dans l'espoir de fermer ainsi l'entrée de la péninsule ; mais ils s'y comportaient en maîtres, et ruinaient le pays. Le pauvre duc de Savoie, ne pouvant arrêter leurs ravages, suppliait sa sœur Philiberte d'intercéder pour lui, et ne trouvait d'autre combinaison que « de persuader au Pape de s'accorder avec la France ». Pour toute réponse, le Pontife s'empressa d'adhérer à la ligue formée par le roi d'Espagne, et remit à Julien, avec ses instructions, l'ordre d'aller prendre le commandement de ses troupes.

---

(1) *Comptes de François Puenset, sec^re^ ducal.* — 21 juin 1515 à Rome : Cinq ducats d'or qu'avons fait délivrer au palefrenier de N. S. Père pour le « vin » d'une grande haquenée qu'il lui a plu nous donner.

Digitized by Google

Dans ses instructions, il avait songé à tout, même aux besoins spirituels qui pourraient survenir au cours de la campagne. Elles contenaient un bref accordant à Philiberte et à son mari le droit de se nommer un confesseur qui pourra les relever de leurs péchés ou vœux, le droit de franchir la clôture des couvents et celui de faire célébrer la messe avant jour (1).

Le Capitaine général se hâta d'achever ses préparatifs, et, en bon époux, il laissa à Philiberte son portrait qu'il avait demandé à Raphaël (2), et qui devait témoigner de l'amour de l'absent. Puis, à la tête d'une suite nombreuse, il s'achemina pompeusement vers Florence, où il allait trouver toutes ses troupes rassemblées. Il y arriva le 12 juillet, mais, presque aussitôt, épuisé par tant de préparatifs, affaibli par la température et les maléfices de la saison, il fut atteint d'accès de fièvre et dut s'aliter (3).

Julien, depuis longtemps, n'avait plus qu'une santé précaire : on sait qu'en l'hiver de l'année précédente, lors de l'arrivée à Rome de M^re François Trolliet, mandataire du duc de Savoie, « le Magnifique était aux champs par ce que sa santé était altérée ». On connaît les inquiétudes de sa belle-sœur Alfonsine Orsini, qui maintes fois lui recommandait d'éviter les exercices violents, et de se réserver pour la

---

(1) *A. E. T. : Corti estere*, m. 1, ad. 2. — Bref du 4 juillet 1515.

(2) Ce portrait, déjà signalé par Eug. Müntz, vient d'être acheté par Sir Joseph Duveen.

(3) *A. E. F.*, f. 137, c. 850. — *Lettre de Philiberte de Savoie à son neveu Laurent de Médicis* : Mon nepveu, je me recommande bien fort à vous ayant entendu à cette heure la maladie de Mons^r. Je ne me pourrays trouver plus désolée, et, à cette cause, j'envoie le S^r de Chambuet porteur de celles-ci auquel j'ay chargé vous dire aucune chose de ma part. Je vous prye, mon nepveu, le croyre comme moi-même, et m'advertir si chose voulez que je puisse pour le faire, de très bon cueur aydant M^re Seigr. auquel je prye qui vous dise, mon nepveu, ce que desirez. — Escript à Rome le XVI juillet. — Votre bonne tante, Philiberte de Savoie.

Digitized by Google

vie conjugale. La cause en était à son âge, à la grande agitation de ses jeunes années, et peut-être aussi à quelques traces d'un mal profond héréditaire dans sa famille. Il n'est donc pas surprenant que sa nature n'ait pu résister à toutes ces fatigues, et que sa maladie, une fois déclarée, ait été réfractaire à tous les soins.

Les hauts et les bas de son état deviennent la grande préoccupation de nos correspondants vénitiens : dans chaque lettre ils en signalent les variations. Ils savaient sans doute qu'en cas d'indisponibilité le Magnifique devait être remplacé par le jeune Lorenzo, et comme, malgré leurs protestations de dévouement à la cause pontificale, ils souhaitaient ardemment sa perte, on peut croire qu'ils redoutaient la valeur et la sagesse de Julien. Cette année-là, les chaleurs de l'été avaient été particulièrement fortes, et Léon X, fuyant sa capitale, venait de se retirer à Magliana pour s'y reposer. C'est là qu'il reçut la nouvelle de la maladie de Julien : il en fut très alarmé, et s'empressa de regagner son palais du Vatican, d'où il lui serait plus facile de suivre les événements.

Les nouvelles de Julien étaient meilleures : aussitôt après la première crise, l'état du malade parut s'améliorer. Une lettre du 25 juillet (1) apprenait même au Saint-Père et à Philiberte que la guérison était assurée. Déjà on se réjouissait lorsqu'un nouveau courrier venait à la fin du mois annoncer que la fièvre avait repris et ne le quittait plus.

Dans ces conditions, « il ne pouvait songer à monter à cheval et à commander ses gens » (2). Aussi Lorenzo reçut

---

(1) *Lettre de Pietro Ardinghelli à Julien de Médicis* (25 juillet 1515) : Ce soir ayant su par lettre du 25 que votre Excellence pouvait se considérer guérie, j'ai couru porter la bonne nouvelle au Pape et à Madame. Le Saint-Père a été très content, et m'a dit de vous écrire de prendre garde à tout accident d'âme et de corps, et de ne pas craindre de prendre quelque purgatif pour vous débarrasser. Madame est venue dîner avec le Saint-Père pour se réjouir.

(2) M. Sanuto : 31 juillet.

Digitized by Google

l'ordre de se mettre à la tête des troupes, et de les conduire sur la rive droite du Pô, où, de concert avec les Espagnols, il surveillera Modène, Reggio, Parme et Plaisance.

Il ne fallait rien brusquer, car le duc de Guise, nouvel envoyé du roi, venait d'arriver (1). Il renouvelait les propositions déjà faites pour Julien : la conduite de cent lances et un Etat en France, le duché de Nemours, qui valait, disait-il, cinquante mille livres de rentes. Il ajoutait que, pour le moment, le roi son maître serait heureux de lui laisser ses biens présents. Mais, ne disait-il pas aussi qu'au retour il passerait par Florence pour visiter le malade, et surtout se rendre compte de son état.

Voilà bien l'astuce du jeune roi : d'un côté il cherche à endormir les craintes de son adversaire, et de l'autre il presse ses maréchaux, et taille dans les Alpes un passage pour son armée, si bien que le 15 août ses colonnes débouchent du col de Largentière. A Villafranca, les avant-gardes ennemies sont enlevées, et les Suisses déconcertés s'enfuient et abandonnent leurs positions.

On chercha encore à parlementer, et on allait s'entendre (2), lorsque le cardinal de Sion, Mathieu Schinner, arrivant avec des renforts, entraîna ses montagnards à l'attaque du camp français.

Ce fut la bataille de Marignan, 14 septembre : le combat fut acharné et longtemps indécis; de part et d'autre on passa la nuit sur ses positions. Mais le lendemain, le roi, à la tête de ses gens d'armes, se jette dans la mêlée, et rompt les bataillons suisses, qui déjà lâchent pied, lorsque survient la cavalerie vénitienne, qui les poursuit jusqu'à Milan.

---

(1) M. Sanuto : 5 août.

(2) Les Suisses acceptaient d'évacuer le Milanais moyennant 300.000 écus d'or, et l'assurance d'un traitement convenable à Maximilien Sforza.

Digitized by Google

Les Français s'étaient couverts de gloire : la conduite de leur roi avait été héroïque : son courage était porté aux nues et le faisait comparer à César.

De son côté, qu'avait fait le jeune Lorenzo à la tête de l'armée pontificale et florentine ? Il semble qu'il avait là une belle occasion de tomber à revers sur l'armée française victorieuse, mais épuisée. Peut-être en eût-il la vision ? Mais les instructions du Pape étaient bien vagues ; il ne l'osa pas, et le lendemain, avec tout son monde, il reprenait le chemin de Bologne.

Cette victoire des Français produisit à Rome l'effet d'un coup de foudre. Tout dernièrement Léon X, plein de confiance dans sa diplomatie, venait de déclarer à l'orateur de Venise qu'il « céderait plus volontiers la tiare que Parme et Plaisance », et ce fut précisément ce même Vénitien, Marin Giorgi, qui, toujours à l'affût des événements, s'empressa de lui apporter la fatale nouvelle !

On juge de la consternation du monde de la Curie et du Saint-Père en particulier. C'était l'effondrement de ses combinaisons. Il n'avait plus qu'à traiter et à chercher une revanche dans une entrevue, où il déploierait toutes les séductions de son beau langage. Il pourrait y régler les affaires d'Italie, réfuter les prétentions du nouveau maître de Milan et repousser les exigences de ses alliés. Il obtiendrait de plus un accord mettant fin à la situation déplorable que la Pragmatique avait établie entre la Papauté et le souverain de l'Eglise gallicane. Pour tout cela, il comptait sur son éloquence persuasive : il se promettait beaucoup de cette entrevue. Déjà il prétendait la fixer dans une ville bien à lui, à Florence, par exemple, où le jeune roi viendrait se confier à lui et sans armes. Il était très satisfait de cette combinaison, et il chargea le jeune Laurent de la porter au camp français.

François Ier ne demandait que cela : c'était l'avis de ses conseillers et aussi de sa mère. « Vous ne sauriez faire quel-

Digitized by Google

que chose de plus honorable, après la victoire, que d'aller baiser les pieds de Sa Sainteté », lui avait écrit Louise de Savoie. Il accueillit donc l'envoyé pontifical avec la meilleure bonne grâce, il l'écouta avec bienveillance et le mit sous le charme. Puis tout à coup, changeant de ton : « Le Pape est un grand traître », s'écria-t-il, « il ne songe qu'à la fortune de ses parents... S'il veut que nous soyons amis, j'exige que l'entrevue ait lieu à Bologne. Je m'y rendrai avec 2.500 hommes, et je tiendrai les quatre portes de la ville... Alors seulement nous échangerons nos vues. » De plus, ajouta-t-il, il entendait que les nombreux litiges relatifs aux évêchés de son royaume fussent réglés avant cette entrevue.

Ce fut encore Lorenzo qui dut s'en aller d'une traite porter cette réponse impérieuse... Quelques jours après, le Pape avait cédé : il acceptait de venir à Bologne dont il remettrait les portes aux Français.

C'est là qu'aura lieu l'entrevue où tant de questions brûlantes pourront être réglées : celle de la Pragmatique en première ligne, puis le retour de Parme et de Plaisance au duché de Milan, sans compter les revendications de Ferrare et de Venise.

Alors, tout heureux de ce premier succès, « le gentil roy François » voulut bien se souvenir qu'il avait à la Cour papale une propre tante, la princesse Philiberte, épouse de ce Julien de Médicis qu'il se disposait à dépouiller. Autant il voulait suivre sa politique, et ne rien céder à ses adversaires, autant il désirait se montrer bon parent. Ce sera peut-être un moyen de circonvenir le Pape et de regagner sa confiance.

Aussi redouble-t-il ses faveurs, et le 20 novembre, « pour la bonne grande amour qu'il a et porte à sa très chère et très aymée tante Philiberte de Savoie, en faveur de la proximité du lignage qu'elle lui actient, et d'aucuns grands services qu'elle lui a faiz et espère qu'elle fera encore tant

Digitized by Google

autour de la personne du Très Saint-Père le Pape, son beau-frère, que aultrement... et afin que plus honorablement elle puisse entretenir son dit état, *il lui donne et octroye la somme de huit mille livres tournoises de pension*, à prendre dorénavant par chacun an sur la valeur de ses finances » (1).

Puis deux jours après, à Milan, il fait « savoir à tous présents et advenir que par la très grande et singulière dilection qu'il porte à son très cher et très-aymé oncle, le S^r^ Magnifique Julien de Médicis, frère charnel du Très Saint-Père le Pape, et à sa très chère et très aymée tante Philiberte de Savoie, son épouse... par égard encor aux très recommandables et fructueux services qu'ils lui ont puisnaguères faicts envers ledit Saint-Père, par le moyen desquels une bonne et parfaite alliance et amitié a été faicte et jurée entre eux, au bien, non seulement de ses Etats et sujets, mais de toute la Chrétienté..... aussi, voulant pour ce reconnaître envers les dits oncle et tante les services dessus dits, et *les élever en tel état qu'ils soient et puissent estre au nombre et ranc des princes et ducs de son dit royaume*, et y demeurer à leur plaisir et vouloir, pour ces causes, et afin aussi que ses dits oncle et tante aient meilleure cause et matière d'entretenir la dite alliance ainsi faicte et jurée entre le dit Saint-Père et lui, *à iceulx ses dits oncle et tante et au survivant d'eulx deux, et à leurs enfants masles et femelles, procréés et descendants d'eux en loyal mariage, il donne, remet et délaysse la duché de Nemours ainsi qu'elle se comporte avec ses appartenances et dépendances* et contient tant en juridiction de justice, haute, moyenne et basse... etc., laquelle donation il entend faire à ses dits oncle et tante pour la somme de huit mille livres tournoyses, si tant elle vaut » (2).

Nous verrons bientôt que cette donation royale était

(1) *A. E. T. : Matrimoni*, m. 18, n. 14.
(2) *Ibid.*, n. 15.

Digitized by Google

loin de les valoir ; mais le geste était beau. François Ier se montre plein d'attention pour ses chers « oncle et tante » ; il les élève à la dignité de princes et ducs français, et leur concède un apanage dont le nom, désormais célèbre en Italie, venait d'être illustré par son dernier possesseur (1). En même temps, et en termes flatteurs, il s'incline devant le glorieux Léon X, et proclame que son amitié sera un bien pour ses propres Etats et pour toute la chrétienté.

Toutes ces bonnes grâces produisirent leur effet : le Pape y fut très sensible, et à Viterbe, où il était venu s'établir, il commença ses préparatifs. Il savait qu'à Bologne allaient s'affronter les deux Cours les plus brillantes de l'Europe, et il voulait avoir un cortège pompeux capable de rivaliser avec le fastueux entourage du roi de France. Pour cela il convoqua les cardinaux et les ambassadeurs, les personnages de sa maison et de sa suite, les membres de sa chancellerie et de sa chambre, sans compter les six cents hommes de sa garde particulière.

C'est en cet équipage, grossi encore de tous les conducteurs, muletiers et serviteurs indispensables, que l'on se mit en route sous la haute direction de Paris de Grassis, évêque de Pesaro, et maître des cérémonies du Pape (2). Après plusieurs jours de marche dans un pays difficile, on atteignit Florence où de grandes fêtes attendaient le cortège.

---

(1) Gaston de Foix, fils du comte de Narbonne et de Marie d'Orléans, sœur de Louis XII. Il commandait les troupes françaises à la bataille de Ravenne, où il fut tué à l'âge de 22 ans.

(2) Voir sur ce très curieux personnage l'article de Moreri dans son *Grand Dictionnaire historique*, édit. 1732, vol. IV, p. 352. — Paris du Grassis a écrit un « Diarium » de ce qu'il a vu sous Léon X : *Il diario di Leone X di Paride de Grassi*, édité par M. Arnellini, Rome, Cuggiani, 1884.

Digitized by Google

Sur tout le parcours avaient été disposés des arcs de triomphe, des statues, des colonnes et des temples construits par les plus grands artistes (1).

Dans ce merveilleux décor s'avancèrent les ambassadeurs, puis les magistrats de la ville, et le jeune Lorenzo au milieu d'une suite brillante. Derrière eux, le chapelain pontifical portait le Saint-Sacrement sous un dais magnifique soutenu par les chanoines de Florence et entouré des cardinaux tous de pourpre vêtus. Enfin venait le Souverain Pontife qu'environnait une foule de chambellans, de secrétaires et d'officiers de toute sorte.

On se rendit à l'église de Santa-Maria del Fiore, où fut célébré un office solennel par le cardinal Jules de Médicis, archevêque de Florence. Puis le Saint-Père donna sa bénédiction apostolique, accorda de nombreuses indulgences aux assistants, et se retira dans le monastère de Santa-Maria Novella pour y prendre quelque repos.

La fête dura toute la nuit au milieu d'une allégresse générale et de salves d'artillerie que le maître des cérémonies avait eu la prudence d'interdire pendant le défilé pour ne pas effrayer les montures des cardinaux et autres prélats.

Le lendemain, le Pape alla rendre visite à son frère Julien dans la vieille maison des Médicis de la Via larga : il le trouva accablé par son mal, et auprès de lui veillait la douce Philiberte qui ne le quittait plus. On devine ce que fut cette entrevue : les deux frères ne s'étaient pas vus depuis le jour où Julien avait quitté Rome à la tête de ses troupes ; depuis lors, les événements s'étaient précipités ; le Souverain Pontife avait un peu perdu de sa belle confiance, il devenait soucieux, il songeait à appuyer sa séduction par des cadeaux.

Enfin, le jour suivant, le Saint-Père dit la messe dans la chapelle de sa famille à St-Laurent, et pleura longuement

---

(1) Jacques Sansovino, André del Sarto, Antoine San Ballo, Baccio Bandinelli, Rossi del Rosso. (Roscoë : *Loc. cit.*, t. III, p. 51.)

Digitized by Google

sur le tombeau de son père. Puis il se mit en route pour gagner Bologne.

La traversée des Apennins fut des plus pénibles ; la température était rigoureuse et les chemins détestables. Pour comble d'infortune, à Bologne l'accueil fut lamentable, car on se souvenait encore des rigueurs de Jules II. Ni le clergé, ni les magistrats ne vinrent au-devant du Pape : à peine quelques misérables valets parurent porteurs d'un baldaquin mesquin... Le Pape sourit amèrement, mais garda le silence : il tenait à faire preuve de modération.

De son côté, le Roi très chrétien s'était arraché aux « honnestes dames » du Milanais : en somptueux équipage il traversa les villes de Plaisance et de Parme toutes tendues de soie blanche aux fleurs de lis d'or. Il passa par Reggio et Modène, où le cardinal de Médicis était venu l'attendre, et s'arrêta aux portes de Bologne dans une humble bourgade.

Une surprise l'y attendait : celle de la visite de sa jeune tante Philiberte de Savoie, qui, en compagnie de Lorenzo et de plusieurs dames de sa suite, arrivait pour le saluer de la part du Souverain Pontife. Toutes étaient habillées à la française, en superbe costume de velours cramoisi rehaussé de broderies d'or. Elles descendaient de litières tendues de toiles d'or et portées par des chevaux blancs que montaient des pages vêtus de drap profilé d'or (1). L'entretien fut très cordial : on le prolongea jusqu'à la nuit en échangeant de « grandes caresses », et Philiberte ne rentra à Bologne « qu'à la lueur des torches ».

C'était une aimable attention de Léon X qui, par tous les moyens, cherchait à séduire son royal adversaire : la vue de quelques jolies femmes, une rencontre avec sa jeune

(1) M. Sanuto : Lettre de Bologne du 11 décembre 1515.

Digitized by Google

tante, pensait-il, ne devaient pas laisser insensible ce galant souverain.

Il avait pensé aussi à le faire initier par son maître des cérémonies aux exigences du protocole pontifical. François Ier s'y prêta avec la meilleure bonne grâce. Il était, disait-il, le serviteur de Sa Sainteté, et il consentait à baiser dévotement le pied, la main et la face du Saint-Père ; il le ferait même à deux reprises, s'il le fallait. Non seulement il assisterait à la messe pontificale, mais en fils soumis, il y servirait le Pape. Il tenait à montrer qu'il ne ressemblait point au roi Charles VIII. Absolument conquis par ces belles promesses, le dévoué Paris revint tout joyeux faire part des « gentillesses » du roi, et dans l'entourage du Pape on ne songea plus qu'à se réjouir.

Le lendemain, 11 décembre, le roi de France fit son entrée à Bologne. Dès la première heure, Laurent de Médicis vint au-devant de lui à la tête de la garde suisse condamnée à former la haie au vainqueur de Marignan.

A la porte de la ville, en grande et magnifique compagnie, couverts de leur cape solennelle et de leurs larges chapeaux, vingt cardinaux attendaient. Aussitôt qu'il les aperçut, le roi mit pied à terre et se découvrit, ce qui ne s'était jamais vu. Au discours pompeux du doyen, il répondit par des paroles pleines d'aménité : après quoi, toutes les Eminences, successivement présentées par le maître des cérémonies, échangèrent avec lui le baiser fraternel.

Alors il se plaça entre les deux cardinaux diacres, son ami San Severino et l'opulent Hippolyte d'Este, et le cortège commença son entrée dans la ville.

En tête venaient les arbalétriers du Saint-Siège dans leur éclatante livrée blanche et rouge et avec leurs trompettes d'argent aux fanfares éclatantes. Puis c'étaient les deux cents gentilshommes de la garde du roi vêtus d'or et de soie ; puis encore les hérauts de la Cour drapés de simarres d'azur fleurdelisées d'or, les pages et les officiers de la Mai-

Digitized by Google

son vêtus de cramoisi, et, les éclipsant tous, le grand-écuyer Galeas San Severino, le plus fastueux seigneur de Lombardie, frère du cardinal.

On vit ensuite le groupe considérable des « familles cardinalices », prélats en violet, en pourpre, en vert, en écarlate, soie et dentelles, et, derrière eux, la « brigade » éblouissante des seigneurs italiens, nobles Florentins, patriciens romains, orgueilleux descendants de banquiers ou de bandits célèbres, mais tous portant en drap d'or, en pierreries et en joyaux la livrée de leurs énormes fortunes. On vit encore plus de vingt ambassadeurs, italiens ou étrangers, et après eux la lente et solennelle théorie des cardinaux drapés de pourpre et d'hermine.

Enfin parut le roi encadré par les deux cardinaux : il était vêtu d'une simarre de soie noire et argent, et coiffé d'une toque de velours noir ornée d'un magnifique panache de même couleur. Il avait à la main un court bâton, et montait un superbe cheval tout caparaçonné de velours noir frangé d'or. Au dire des ambassadeurs vénitiens, il apparut comme un Dieu.

Derrière lui, et sur un seul rang, marchaient le connétable de Bourbon et les ducs de Longueville, de Vendôme et de Lorraine ; après eux tout l'escadron des capitaines fameux qui depuis vingt ans s'étaient illustrés en Italie, parmi lesquels, on ne sait pourquoi, s'était rangé Laurent de Médicis.

Puis, s'avança le groupe plus discret des ministres du roi : Boisy, grand-maître de France, et le chancelier Duprat, entièrement couverts d'une longue robe de drap d'or fourré d'hermine.

Enfin, six cents archers de la garde royale et les arbalétriers à cheval fermaient ce cortège resté sans pareil dans les fastes de l'histoire (1).

---

(1) Cette description, et maints autres détails relatifs à l'entrevue de Bologne, ont été largement empruntés à l'ouvrage *France et Rome*, de M. L. Madelin. Certains autres proviennent de la *Vie de Léon X*, par Roscoë, t. III.

Digitized by Google

Sur tout le long parcours de la rue San Felice, les maisons étaient tendues de tapisseries, de nombreux arcs de triomphe avaient été élevés portant des devises à la louange du roi, et une foule en liesse ne cessait d'acclamer : *Francia ! Francia !*

A deux heures, cet éblouissant cortège était terminé, et toute cette foule bigarrée remplissait la vaste place au pied du vieux château du Podestat, où de somptueux appartements avaient été préparés pour le Roi.

C'est là aussi qu'attendait le Souverain Pontife. A chaque étage une collation était préparée : en bas François Ier, très gracieusement, retint dans un local « petit et bien chauffé » ceux des cardinaux les mieux en cours et les meilleurs canonistes ; il les charma par ses flatteries et la séduction de ses propos. A l'étage supérieur, le Pape était anxieux au milieu des autres cardinaux, dont les visages trahissaient les sentiments divers : le repas s'achève morose dans une atmosphère glaciale.

Aussi, de bonne heure, Léon X, portant la tiare et la chape d'or, avec ses cardinaux tous vêtus de pourpre et de dentelles, se prépara à ouvrir le Consistoire.

Alors, François Ier fut introduit : il entra suivi de ses seigneurs et ministres, et, marchant vers le trône, il enleva sa toque, fit trois génuflexions, et, s'avançant encore, il baisa le pied, la main et la face du Pontife. Il adressa des compliments au Saint-Père qui lui répondit en français, et, de part et d'autre, on fit assaut de politesses et de belles paroles.

A son tour, le chancelier Duprat vint lire un long discours plein d'onction et de déférence, et enfin les personnages de la suite furent admis au baisement des pieds.

Vivement ému par tant de manifestations qui paraissaient sincères, le Pape se leva et entraîna le Roi dans une chambre voisine, où il déposa sa tiare et sa lourde

Digitized by Google

chape : déjà îl se disposait à s'approcher de la fenêtre pour se montrer au peuple, lorsque soudain le rusé souverain lui dit brusquement : *N'est-il pas vrai, Saint-Père, que vous maintiendrez et conserverez en France la Pragmatique ?*

Très effrayé, Léon X se récria : pour rien au monde il ne consentirait à maintenir cette constitution schismatique, *mais il fallait qu'au lieu d'ycelle on fît un Concordat qui fust semblable.*

C'était, dans la bouche du Saint-Père, des paroles imprudentes, qui, habilement, allaient être exploitées par le chancelier Duprat : elles serviront de base au pacte, qui, tout en donnant satisfaction à certaines prétentions de la Cour de Rome, fut avant tout « prouffitable » à la monarchie française.

Dès lors le « gentil Roy » redoubla de prévenances : à San Petronio, où le Pape officie en grand apparat, « il sert bien volontiers le Vicaire de Jésus-Christ ». Il n'accepte pas la communion, c'est vrai, mais il s'y fait représenter par les seigneurs de sa suite qui se précipitent avec tant d'élan que le Pape faillit en être renversé ; et quand un Français, au milieu de la foule, vient s'accuser publiquement d'avoir combattu le Saint-Père Jules au mépris des censures, le Roi prend à son compte cet aveu d'une faute qu'il excuse, car, dit-il, « ce pape Jules était un avisé capitaine plutôt qu'un Pape romain ».

Ayant ainsi absous ses gens, et ne requérant pas d'autre absolution, il verse l'eau sur les mains du Pape. Le jour suivant, on se retrouve encore pour la remise du chapeau de cardinal à Adrien Gouffier, seigneur de Boisy, évêque de Coutances, grand-maître de la maison du roi et son favori, puis tout se termine par un somptueux banquet offert par le Pape au Roi en compagnie des princes et des cardinaux, pendant que, au palais, festoient les ministres, les ambassadeurs et les grandes dames de la ville, tout comme ailleurs les bourgeois, les capitaines et les prélats, et dans les tavernes

Digitized by Google

les lansquenets du roi, les gardes du pape et les jolies filles de la grasse Bologne (1).

Enfin, comme arrivait l'heure de la séparation, on se fit encore quelques gracieusetés. A son galant convive, le Saint-Père remit une croix magnifique ornée de pierreries, souvenir de ces journées mémorables, et symbole de la croisade. Le roi jura de marcher contre les Turcs (2), et daigna accepter un diamant de grand prix (3), destiné à Marie Gaudin, son amie. Puis, après une accolade, chacun se retira.

François Ier, toujours en cortège solennel, se dirigea vers la porte San Felice, où, une dernière fois, d'un geste large, il adressa un gracieux salut aux vénérables membres du Sacré-Collège. Il emportait toutes leurs sympathies ; il les avait conquis par sa « gentilleza ». Trois jours après, il était à Milan.

A Bologne, les fêtes étaient finies : le Roi très chrétien avait indiqué ses volontés, et le Saint-Père s'était incliné ; mais bien des choses restaient à discuter et à régler dans leurs détails. Ce sera l'œuvre du chancelier Duprat resté à Bologne.

Durant trois semaines il chercha un accord avec les légats du Pape (4) : il s'efforça de faire accepter un régime nouveau pour l'Eglise de France, et fit si bien, avouera-t-il, « qu'il

---

(1) La ville était si bien pourvue de toutes choses que les gens de qualité français et les ecclésiastiques se piquèrent à qui réussirait mieux en bonne chère et en toute sorte de luxe et de dépense. (P. Jove : *Loc. cit.*, liv. III, p. 277.)

(2) C'était une façon de se faire accorder « le décime » de la croisade sur les biens du clergé de France.

(3) Ce joyau fut longtemps appelé le « diamant Gaudin ». (Roscoë, t. III, p. 61.)

(4) Ces deux légats étaient le cardinal Pierre Accolti, évêque d'Ancône, et le cardinal Laurent Pucci, évêque de Melfi.

Digitized by Google

n'y eut aultre différence que ce qui s'appelait Pragmatique s'appellera Concordat ».

Il eut aussi à liquider la reconnaissance au roi du duché de Milan avec la souveraineté de Parme et de Plaisance, puis encore quelques petites affaires secondaires, au nombre desquelles était inscrite la suppression des nouveaux évêchés de Savoie. C'était une question bien arrêtée, et qui, depuis Marignan, ne pouvait plus faire de doute.

La création de ces évêchés, très habilement négociée, avait été obtenue de Rome dans un moment d'énervement : son but était de faire échec au roi de France, et le grand argument invoqué avait été la Pragmatique Sanction qui éloignait ces contrées des sanctions canoniques. Mais on avait compté sans la valeur du jeune roi, qui, maintenant, apparaissait tout puissant, et, de plus, la Pragmatique avait disparu.

Le Souverain Pontife, encore une fois, ne pouvait que s'incliner et, moins d'un an plus tard (1), de nouvelles bulles révoquaient les précédentes. On n'y retrouve plus le ton péremptoire du début : le Saint-Père avoue modestement qu'il a été mal informé ; il reconnaît le préjudice causé aux églises de Lyon et de Grenoble ainsi qu'à leurs Chapitres « dont les abitants des dits lieux sont subjets spirituellement depuis plus de mil ans » ; et de plus il redoute « des procès, des scandales, et d'autres inconvénients ».

Il cède, dit-il, aux instances du roi de France, mais il ne tient aucun compte des besoins et des sentiments des populations pas plus que des intérêts du duc de Savoie.

Celui-ci n'avait rien su de ces négociations ; tout avait été réglé en secret, et l'on conçoit l'indignation générale causée par cette nouvelle inattendue.

Ce fut une véritable insurrection, aussi bien dans la

---

(1) Octobre 1516.

Digitized by Google

Savoie que dans la Bresse, si bien que les commissaires chargés de faire exécuter les bulles durent se retirer devant la fureur populaire. Charles III lui-même, non content de protester contre cette mesure, tenta de faire intervenir l'empereur Maximilien. Mais tout fut inutile : François Ier resta inflexible, et menaça de faire la guerre au duc (1), « s'il ne départoit pas de cette prétention » (2).

---

(1) Besson : *Mémoire pour l'histoire ecclésiastique du décanat de Savoie*, p. 314.

(2) Charles III continua ses instances jusqu'en 1518, époque où Normandie, héraut d'armes de François Ier, vint défier le duc à Suse et lui déclarer la guerre (Lateyssonnière, vol. V, p. 102). — L'évêché de Chambéry disparut aussitôt : seul le Chapitre de la Sainte Chapelle fut maintenu par faveur spéciale, et doté plus tard de l'abbaye d'Hautecombe.

Le décanat ne fut détaché de l'évêché de Grenoble qu'en 1775, et son premier évêque prit le titre de doyen de la Sainte Chapelle et d'abbé d'Hautecombe. (Jussieu : *Loc. cit.*, p. 138.)

L'évêché de Bourg, supprimé en 1516 par Léon X, fut rétabli par le même Pape en 1521, et définitivement supprimé en janvier 1534 par le pape Paul III. (Lateyssonnière, vol. V, p. 132.)

Il ne faut pas oublier la faveur toute particulière dont jouissait l'évêque de Bourg. Il était frère de Laurent de Gorrevod, conseiller de Marguerite d'Autriche et gouverneur de Bresse : il devait être fait cardinal le 16 avril 1530.

Digitized by Google

## CHAPITRE VII

### La mort de Julien

Dès le mois d'août, c'est à Florence que nous trouverons Philiberte installée au chevet de son mari.

A l'annonce du mal singulier qui, soudainement, était venu terrasser Julien, comme tout le monde, elle avait été bouleversée ; elle ne pouvait y croire tant c'était inattendu.

Néanmoins, elle envoie aussitôt à Florence le seigneur de Chambuet (1), son écuyer, avec mission de la renseigner : en même temps elle écrit à son neveu Lorenzo, et lui demande ce qu'elle doit faire, car elle est prête à tout ce qui pourrait venir en aide à Monseigneur son époux (2).

Puis les nouvelles se font plus rassurantes : on croit même la maladie conjurée, et l'on ne songe qu'à se réjouir, lorsque, de nouveau, les dépêches redeviennent alarmantes : le 10 et le 11 août, Lorenzo, coup sur coup, adresse à sa tante des avis pressants qui ne laissent aucun doute sur la gravité du mal.

Alors Philiberte n'hésite plus ; elle veut sans retard rejoindre son cher Julien. Dans une lettre à son neveu (3),

---

(1) François Richardon, seigneur de Chambuet. — V. p. 245, note 2.

(2) Lettre de Philiberte de Savoye à son nepveu le S[r] Magnificq[e] Laurens de Médicis, escripte à Rome le XVI de juillet (1515). — *A. E. F. : Médices av. il principato*, filza 137, c. 850.

(3) Lettre du 12 août 1515. — *A. E. F.*, filza 137, c. 858.

Digitized by Google

elle annonce son départ : elle fera toute diligence pour être à Sienne au plus tôt, et de là elle dépêchera le seigneur de Bouvens (1) qui annoncera l'heure de son arrivée.

Ce voyage, elle le fera dans une litière que lui a prêtée le Saint-Père ; elle espère pouvoir faire suivre sa « compagnie » et ses « filles », et, pour stimuler l'empressement de leurs laquais, elle accorde « par grâce spéciale » un ducat d'or à chacun d'eux (2).

Au cours de son voyage, elle est contrainte de s'arrêter à Sienne, où régnait alors le Magnifique Pandolphe (3). Malgré sa tristesse et ses préoccupations elle ne peut éviter l'hospitalité de ce fastueux personnage qui était venu l'attendre à la tête d'un cortège précédé des sept trompettes de la seigneurie (4).

Enfin, elle arrive auprès de son cher Julien, et, comme par un miracle causé par sa présence, une détente subite se produit dans la crise : au bout de quelques jours, un mieux sensible se manifeste, le malade regagne des forces ; on reprend bon espoir, si bien que les médecins sont congédiés à l'exception du juif Rabbi (5).

Cependant Philiberte avait cru sage de mettre son frère le duc de Savoie au courant de la situation. Dès le 10 septembre, elle lui envoie son fidèle Cadod (6), qui, s'il le peut, passera au camp français, et préviendra le roi au cours de sa mission.

Cadod avait rencontré le chef de l'armée pontificale, car le 20 septembre Philiberte remercie (7) Lorenzo du bon

---

(1) Janus de Bouvens, chevalier, ambassadeur du duc de Savoie à Rome auprès de Sa Sainteté. (Guichenon : *Bresse et Bugey.*)

(2) *R. P.* : Florence, 17 août.

(3) Pandolphe Petrucci, protecteur des arts, maître de Sienne.

(4) *R. P.* : 10 ducats baillés à Sene aux sept trompettes de la seignorie et dix trompettes du Magniffique Pandolphe.

(5) M. Sanuto : 3 septembre.

(6) Pierre Cadod, seigneur d'Anglefort, maître d'hôtel de la princesse.

(7) Lettre du 20 septembre 1515. — *A. E. F.*, filza 110, c. 72.

Digitized by Google

accueil qu'il a fait à son maître d'hôtel. Elle s'excuse de ne pas lui écrire plus souvent, mais « je sais, dit-elle, que vous êtes journellement adverty par les lettres de ma sœur du portement de Monsr votre oncle. Toutefois je vous veulx bien prier vouloir toujours vous contragarder pour non tomber en maladie ».

Sur ces entrefaites éclate la nouvelle de la bataille de Marignan, et tout le monde en Italie est pris d'une considération subite pour le roi de France. Philiberte ne veut tarder à rechercher les bonnes grâces du jeune vainqueur, qui par surcroît est son neveu. Elle en charge Mre de Bouvens qui s'en ira vers lui à la tête d'une mission pompeuse (1).

Au mois d'octobre, Julien n'allait pas mieux : on avait épuisé toutes les ressources de la science humaine, et l'on commençait à perdre tout espoir. Alors Philiberte s'avise de recourir aux interventions célestes : elle invoque Ste Rose, la célèbre thaumaturge de Viterbe, et fait faire des prières dans « ung aultre monastère » (2).

Enfin, il devient certain que le roi de France se rencontrera à Bologne avec le Saint-Père, et celui-ci insiste pour que Philiberte assiste à cette entrevue, car il ne néglige rien pour séduire le « gentil roy ». Après bien des hésitations, la pauvre femme accepte de s'éloigner de son malade ; elle s'occupe de faire garnir de velours noir la housse de la mule que lui a donnée le Pape (3), et, comme la saison s'avance et qu'un froid rigoureux est à redouter pour la traversée de l'Apennin, elle pense à pourvoir ses « filles » de « six manteaux de peaux blanches qui leur serviront de fourrures » (4).

---

(1) Si nous la jugeons d'après la dépense de 150 ducats d'or. — *R. P.*

(2) *R. P.* : 6 ducats délivrés à Mme Jehanne de St-Severin pour offrir à Ste Rose à Viterbe, et 6 autres à « ung aultre monastère » ; 14 octobre.

(3) *R. P.* : 15 ducats d'or et 8 sols pour la garnison et housse de la mule papale ; Florence, 13 octobre.

(4) *R. P.* : 4 ducats d'or ; Florence, 1er décembre.

Digitized by Google

On sait qu'elle fut la première à saluer le jeune roi sur la route de Bologne, on connaît toute la cordialité de cette rencontre de la tante et du neveu, mais nous ignorons le rôle qu'elle put jouer, comme duchesse de Nemours, dans ces journées mémorables. Ce qui n'est pas douteux, c'est que son plus grand désir devait être de reprendre la route de Florence, et de retrouver au plus tôt son cher époux.

Léon X, lui aussi, avait hâte de quitter Bologne, où, durant une longue semaine, il avait eu à lutter contre les artifices et les séductions du « gentil roy François ». Son esprit n'était pas fait pour de telles épreuves ; il lui tardait de regagner Rome, et d'y retrouver le calme de sa vie et de ses habitudes.

Malgré la rigueur de la saison, il se mit en route en compagnie des cardinaux et de toute sa suite. Les difficultés du voyage furent extrêmes, et l'on peut se demander ce qu'étaient ses pensées au cours de ces rudes étapes au milieu des montagnes couvertes de neige.

Sans doute il pouvait se féliciter d'avoir fait reconnaître la suprématie du Saint-Siège, puisque désormais la nomination aux dignités ecclésiastiques devait être soumise à l'agrément de Rome ; mais, par contre, ce droit de nomination accordé au roi ne constituait-il pas la mainmise au pouvoir royal sur l'Eglise nationale ? Le ton impérieux adopté dans le règlement des affaires en cours, et notamment à propos des évêchés, ne pouvait laisser aucun doute.

D'autre part, ses regrets d'avoir à abandonner les riches provinces de Parme et de Plaisance, brillamment conquises par son prédécesseur, étaient compensés par la satisfaction de conserver Bologne. Mais était-il bien sûr d'avoir mis un frein à l'ambition du roi ? Pourrait-il un jour l'amener dans son alliance ?

Par ailleurs, l'honneur de sa famille était sauf : le pouvoir des Médicis à Florence était affermi, et son frère Julien, par

Digitized by Google

l'apanage de Nemours, venait d'être élevé au rang de prince français.

Tout cela n'était point négligeable, néanmoins il pouvait se demander s'il était bien sorti gagnant de sa partie avec le roi de France.

Après tant d'espérances, pourquoi si peu de succès ? La faute, pensait-il, en était à Julien et à sa maladie. Brusquement il avait dû confier ses troupes à Lorenzo, jeune homme inexpérimenté, qui n'avait pas tardé à mécontenter ses lieutenants et à multiplier les preuves de son incapacité. Aussi peu à peu sa vieille affection pour ce frère malheureux vint faire place à un invincible ressentiment. Oubliant tout ce qui avait fait le charme de leur intimité, il ne voyait plus en lui que l'auteur de son insuccès.

C'est au milieu de ces méditations qu'il parvint à Florence, et bien vite la joie de rentrer dans sa ville natale eut dissipé ses soucis. Il retrouva son goût pour les fêtes pompeuses, et, comme c'était l'anniversaire de la naissance du Sauveur, dans une cérémonie solennelle il voulut célébrer lui-même l'office dans la belle église de Santa Maria del Fiori, où reposaient ceux qui l'avaient élevé. Puis, au nouvel an, comme pour une dette d'enfance à ce sanctuaire vénéré, il conféra aux membres du Chapitre le titre et les insignes de protonotaire apostolique.

Il était heureux de vivre dans cette ville de Florence, berceau de sa famille, où tout lui rappelait ses ancêtres et le temps de sa jeunesse. Il y avait retrouvé son frère Julien toujours gravement malade. Dans de longs entretiens ils repassaient ensemble les souvenirs des bons et des mauvais jours. Ils pouvaient parler de cette vie luxueuse, où, à Rome, les avait réunis leur goût commun pour l'art et la beauté.

Mais une ombre, nous le savons, était venue ternir la dureté des sentiments du Saint-Père. Pourquoi, répétait-il,

Digitized by Google

Julien est-il tombé malade ? Avec lui, sans nul doute, ses intérêts eussent été mieux défendus !

Quant à Lorenzo, il était loin d'avouer ses erreurs. Grisé par les flatteries des Français, convaincu de sa valeur et de son importance, il accusait tout le monde, et sa rancune se portait sur les feudataires de l'Eglise qui l'avaient abandonné.

En effet, à l'approche du danger, le Saint-Père avait fait appel à tous les princes du voisinage qui tenaient des biens relevant plus ou moins des Etats pontificaux. Ceux-ci étaient accourus en grand nombre, et parmi les plus puissants se trouvait François-Marie de la Rovère, duc d'Urbin (1), héritier de Guidubaldo, dont la Cour fastueuse avait été jadis l'asile de Julien (2) et des grands esprits de l'Italie. Il reconnaissait vaguement la suzeraineté du Pape, mais, avant tout, il tenait à sauvegarder sa liberté et celle de ses sujets. S'il était venu se mettre sous les ordres de Julien, vieil ami de son oncle, c'est qu'il connaissait sa prudence et sa loyauté ; avec lui aucune aventure fâcheuse n'était à redouter.

Mais lorsque Julien malade dut remettre à Lorenzo le commandement des armées pontificales, il n'en fut plus de même. Ce jeune chef improvisé n'inspirait pas confiance : son orgueil et sa fatuité le rendaient insupportable et son inexpérience pouvait faire craindre les pires imprudences. Aussi le duc d'Urbin jugea-t-il sage de retirer ses troupes et de regagner ses Etats.

---

(1) Guidubaldo, dernier duc de Feltre, n'ayant pas d'enfants de sa femme Elisabeth de Gonzague, adopta François-Marie, fils de sa sœur Jeanne et de Jean de la Rovère, préfet de Rome et neveu de Jules II (Moreri).

(2) A. de Reumont : *La jeunesse de Catherine de Médicis*, p. 11. — C'est de leurs entretiens à Urbin, que le comte Baldassar Castiglione a laissé le souvenir dans son livre célèbre « *Il Corteggiano* », où souvent il donne la parole à Julien de Médicis.

Digitized by Google

Pour Lorenzo, on le conçoit, ce fut un affront sanglant qu'il ne pardonna pas, et dont il jura de tirer vengeance. Et voici que l'occasion s'en présentait : le Souverain Pontife venait de terminer ses affaires avec le roi de France ; une armée puissante se trouvait réunie, n'était-ce pas le moment d'envahir les Etats du duc d'Urbin et de châtier son infidélité ?

C'est bien ce que pensait Lorenzo, et, avec lui, sa mère Alfonsine Orsini, alors toute puissante à Florence. Cette femme altière et cupide rêvait d'élever son fils au-dessus des bourgeois de la ville qu'elle méprisait : dans cette affaire d'Urbin elle cherchait surtout pour lui l'occasion de conquérir une couronne de duc, perdue depuis l'abandon des villes de l'Emilie.

D'autre part, Julien, qui n'oubliait pas la générosité de ses anciens amis, mettait à implorer le pardon du coupable toute l'énergie que lui laissait son mal. Une fois ou deux, on crut à une amélioration, et aussitôt il redoubla ses instances. Le Saint-Père lui-même eût été heureux de rendre sa confiance à son frère et plus heureux encore de le voir guérir. Mais chaque jour le mal empirait, et, devant cette alternative d'améliorations trompeuses et de rechutes toujours plus graves, lassé d'attendre et fatigué de ces intrigues, il se décida à quitter Florence. Il abandonnait son frère et dans son émotion il s'écria : « *Qu'attend-il donc pour guérir au lieu de se mettre ainsi en peine ?* » (1).

C'était la guerre déclarée au duc d'Urbin : en vain la duchesse (2) vint-elle se jeter aux pieds du Souverain Pontife ; il ne céda ni à ses larmes ni à ses supplications, et, quelques jours après, Lorenzo commençait la conquête de son duché.

---

(1) « Che attendi pur ad guarire, e non se metta fastidio de altra cosa ». (Reumont : *Loc. cit.*, p. 247.)

(2) Eléonore, fille de François de Gonzague, 4e duc de Mantoue.

Digitized by Google

A Florence cependant le cardinal Bibbiena était fidèlement resté auprès de son ami Julien pour le réconforter, et soutenir le courage de Philiberte. Comme le printemps approchait, il espérait qu'un changement d'air conviendrait au malade. Il le fit donc transporter à Fiesole, dans la superbe abbaye que Cosme de Médicis avait fait construire.

La pureté de l'air, la beauté de ce site pittoresque au bord du Bugnone furent d'une heureuse influence sur le malade : on put même, pendant quelques jours, constater un léger mieux que les Vénitiens s'empressent de signaler à leur Sérénissime République (1). Mais ce ne fut qu'une trêve ; le mal reparut avec plus de violence, et, dès le 15 mars, ces mêmes observateurs écrivent que « le Magnifique Julien est *in extremis* et qu'on peut le considérer comme mort ». Peu après, en effet, ils annoncent le dénouement fatal survenu le 17 mars, et ils ajoutent que la Cour en a une très grande douleur, mais que le Pape semble peu chagriné (2).

A Florence l'émotion fut immense : le cardinal Bibbiena, dans une lettre à la marquise de Mantoue (3), dit que « depuis un siècle il n'est mort dans cette ville un personnage plus universellement aimé et regretté ». On voulut lui faire des obsèques solennelles, et son corps rapporté de Fiesole fut exposé durant toute une journée aux hommages de la foule dans l'église St-Marc.

Ces honneurs, Julien les avait mérités par son caractère irréprochable et la libéralité de ses sentiments. Tant qu'il avait été aux affaires, il s'était montré juste et bienveillant et, une fois revenu à la vie privée, il s'était consacré aux

---

(1) Sanuto : Lettre de Rome du 4 mars.

(2) Sanuto : Lettres de Rome des 15, 17 et 24 mars. — Paris de Grassis dit que le Pape ne voulut pas qu'on prit le deuil à la mort de son frère et défendit de lui faire à Rome des funérailles publiques. (*Diara*, p. 31.)

(3) Reumont : *Loc cit.*, p. 249.

Digitized by Google

arts et aux plaisirs littéraires sans autre ambition que de marcher sur les traces de son père.

Malheureusement, comme son père aussi, il était d'une frêle constitution, que les agitations de sa jeunesse, et peut-être encore l'abus des plaisirs ne firent qu'ébranler. On nous le représente comme « un homme grand, mince et légèrement voûté, avec un visage pâle et de beaux yeux bleus : sa démarche était lente, son langage mesuré, son naturel aimable, enjoué et toujours bienveillant » (1).

Ses contemporains, parlant de sa maladie, s'expriment ainsi : « *Febbre lenta e maligna dalla quale consumato, dopo lunga afflictione se ne mori* » (Leoni), ou encore : « *Chi era deventato tutto perduto e chome una lanterna secco* » (Le Cambi) (2). Il n'est donc pas douteux que Julien ne fut atteint de tuberculose, et que cette prédisposition, à la suite des chaleurs et des fatigues de l'été 1515, n'ait dégénéré en fièvre lente et maligne, symptôme indubitable de phtisie pulmonaire.

Quelques années plus tard, ses restes seront déposés dans la sacristie de St-Laurent, où le pape Clément VII (3) lui fit construire un superbe mausolée. Ce monument est l'un des chefs-d'œuvre de Michel-Ange : Julien y est représenté en capitaine général de l'Eglise ; il tient son bâton de commandement et semble prêt à s'élancer au-devant du danger.

Au-dessous se trouve le sarcophage contenant les restes du héros et décoré des célèbres statues du Jour et de la Nuit. Plus bas, un poète contemporain y inscrivit ces vers :

> Tu vois ici doucement sommeiller
> La Nuit qu'un ange en la pierre a formée,
> Puisqu'elle dort, c'est qu'elle est animée ;
> N'en doute pas, tu n'as qu'à l'éveiller.

---

(1) Biblioth. de Florence : *Manuscrit Cerretani ; Sommario delle cose di Firenze.*

(2) Corsini : *La malattia e morte di Lorenzo di Medici.*

(3) Cardinal Jules de Médicis.

Digitized by Google

Et Michel-Ange, faisant allusion à la Liberté opprimée, répondit :

J'aime à dormir, je ne regrette pas
D'être de pierre ; en ces jours d'injustice
Voir et sentir, ce serait un supplice ;
Epargne-moi : de grâce, parle bas ! (1).

Tandis que les habitants de Florence faisaient à Julien de Médicis de pompeuses funérailles, Philiberte était restée à Fiesole : elle n'avait pas voulu quitter ces lieux, où tout lui rappelait les angoisses de ces derniers jours. Là du moins, loin du monde, elle pouvait laisser couler ses larmes, elle pouvait songer à la tristesse de sa situation et parler de son malheur avec ses confidents fidèles.

Autour d'elle étaient accourus tous les serviteurs que lui avait donnés son frère le duc de Savoie. C'étaient messire Richardon, seigneur de Chambuet, conseiller ducal ; les seigneurs de Varambon, son écuyer d'honneur ; Jean Oddinet et Pierre Cadod, ses maîtres d'hôtel ; François Puenset, son secrétaire (2). C'étaient encore les dames de son entourage, ses « filles » (3) comme elle les appelait, ses fidèles compagnes des fêtes de Rome, des voyages de Florence et de Bologne, et de ces jours douloureux où la pauvre veuve croyait avoir tout perdu : c'était une vraie Cour, où elle ne trouvait que des amis dévoués avec l'illusion de la patrie absente.

Après quelques moments d'accablement, l'une de ses premières pensées fut d'annoncer son malheur à Marguerite d'Autriche, sa belle-sœur : elle savait trouver en elle un

---

(1) Baedecker : *Italie septentrionale*, p. 392.

(2) Sur le registre Puenset on trouve encore : Mr. l'écuyer seigr de Montgellaz, Mr de Charansonnay et Mr. de Cromaryn.

(3) Le registre Puenset cite Mme de Varambon, Mme de Châteauvieux, Mme de Sinette, Mme de Ladonne, Mme de la Vaulpergue, Mme de la Magdellene.

Digitized by Google

cœur compatissant, puisque Marguerite, elle aussi, pleurait un époux brusquement enlevé à sa tendresse :

« Madame, lui dit-elle. Il a plu à Dieu me faire la plus désolée personne qu'aujourd'hui vive en ce monde par le trépas de feu Monseigneur mon mary, que Dieu absoille ; dont suis tant déplaisante que ne vous puis faire plus longue lettre, s'il n'est, Madame, que vous en ay bon voullu advertir, comme celle à qui a pleu de tout temps me faire ce bien et honneur de me tenir pour sa très humble fille... Vostre très humble et observante seur et fille.

« PHILIBERTE DE SAVOIE (1). »

Puis, se reprenant à vivre, elle fait appeler son grand-aumônier, messire Bernardin, protonotaire de Genève, et lui remet cinq ducats pour les employer suivant ses intentions. Elle remercie maître Amé, le médecin, de toute la peine qu'il a eue ces jours derniers, et lui fait offre de 25 écus pour sa récompense, et de même cinq ducats au prêtre-vicaire de la petite église qui est venu apporter les Saintes-Huiles (2).

Cependant une grave question agitait son esprit : qu'allait-elle devenir ? C'était le sujet de ses conversations avec ses conseillers, avec ses « filles », et même avec son aumônier : c'était sa préoccupation de tous les instants.

Une année ne s'était pas écoulée depuis son arrivée dans ce pays d'Italie, où tout paraissait lui sourire. Le Pape et les Médicis l'avaient accueillie comme celle qui devait perpétuer leur race : ils n'avaient pas eu assez d'honneurs et de richesses à lui offrir... Mais rien n'était venu confirmer

---

(1) *Arch. du Nord :* Lettre escripte à Fyesule le XIX de mars, communiquée par M. Bruchet, archiviste paléographe (la signature seule est autographe).

(2) *R. P. :* A Fyesule, avril-mai 1516.

Digitized by Google

leur espoir, et bientôt, son mari malade, elle avait vu disparaître peu à peu les faveurs et les bonnes paroles.

Peut-être avait-on pensé que, par un nouveau mariage, elle aurait pu reprendre sa place dans la maison des Médicis? Si cette proposition lui fut faite, si on l'avait jugée capable d'épouser le jeune Lorenzo, l'adversaire déclaré de Julien, c'est qu'on méconnaissait la droiture de son cœur et la fidélité de ses sentiments. Elle était bien décidée à ne pas se remarier en Italie, et surtout pas avec lui : elle le disait hautement (1).

Après cela, sa situation devenait bien difficile à Florence et plus encore à Rome. Il ne lui restait qu'à quitter ces lieux, où elle n'avait pu qu'entrevoir le bonheur qu'on lui avait promis ; elle n'avait qu'à regagner la terre de ses ancêtres. Mais ces dispositions mécontentaient fort le Souverain Pontife, car, par surcroît, apparaissait une question d'intérêt.

Lorsque, pauvre princesse de Savoie, Philiberte fut demandée en mariage par l'opulent Médicis, on se souvient que les 100.000 ducats de sa dot devaient être remboursés par l'époux. On sait aussi que des bijoux et des cadeaux superbes lui furent remis au moment de son mariage et à son arrivée à Rome : l'ensemble représentait une valeur considérable, et Philiberte avait l'intention et le droit d'emporter le tout dans la retraite qu'elle avait choisie.

Léon X, tout prodigue qu'il fut, ne l'entendait pas ainsi : sa colère fut terrible, et, si nous en croyons les rapports vénitiens (2), il menaçait tout simplement de l'excommunier.

Les négociations furent longues, et le fidèle Cadod s'en vint une fois de plus trouver le duc de Savoie pour connaître

---

(1) V. la lettre du cardinal Bibbiena à la duchesse de Mantoue. (Reumont : *Loc. cit.*, p. 249.)

(2) Sanuto : 19 mai 1516.

Digitized by Google

son avis. Philiberte, sagement conseillée, finit par céder : elle abandonnait tout ce qui lui rappelait ses jours de bonheur avec Julien, elle s'inclinait devant la volonté du Pape.

Il fut décidé qu'elle ne garderait que sa dot dont le montant lui serait entièrement restitué, sauf une somme de 10.000 écus que « voulons être rabattue de la dite restitution pour notre *collier riche* qui nous fust baillé à Rome » (1). Quant aux autres biens meubles et joyaux, ils seront remis par elle aux mandataires des Médicis.

Aussi le 3 juin, maître Jacques Salviati, citoyen de Florence et représentant du Pape, confesse avoir eu et reçu de la très illustre dame duchesse de Nemours : deux bagues avec émeraude et rubis données avant le mariage, — plus deux diamants, l'un plus grand que l'autre, donnés après le mariage, — plus deux autres bagues, émeraudes et rubis plus petits, et 30 perles grosses (2).

On procéda ensuite à la remise d'un lit de camp de taffetas vert en sept pièces, — plus d'un lit de camelot de soye doublé de taffetas blanc aussi en sept pièces, avec une couverture de brocard, — plus un autre lit de drap roux garni de velours noir, avec six oreillers de drap d'or blanc garni de boutons de soie verte, — plus encore trois pièces de tapisserie de satin vert et deux grands tapis de Turquie pour mettre autour du lit. « Les quels biens et joyaux le dit maître Jacques a reçus selon le commandement de Sa Sainteté en présence de M^re^ Rev^d^ abbé Louis Rossi, de Paul de Pierre, et de Médicis de Florence, et de Jean Oddinet, Pierre Caddod et Pierre Trolliet, témoins. »

Puis on se transporta encore à l'abbaye de Fiesole, et le 12 juin à messire Jehan de Monte-Varchio fut consigné un lit de camp de serge jaune, rouge et bleue, plus la litière sur laquelle Monseigneur fut porté à Fiesole.

---

(1) *A. E. T. : Matrimoni*, m. 22.

(2) *A. E. T. : Gioie e Mobili*, m. 4 d'addizione, n. 8.

Digitized by Google

Après cela que pouvait rester à la pauvre Philiberte ? Son dénuement était si complet qu'elle dut solliciter une avance de 1.600 écus pour les « employer à ses propres affaires » (1), et, tout étant réglé, elle n'avait plus qu'à partir.

C'était aussi l'opinion du Saint-Père qui, depuis plusieurs jours, en avait prévenu le duc de Savoie :

« A notre très cher fils salut avec notre bénédiction.

« Pour honorer la noble dame, notre très chère fille en Jésus, Philiberte de Savoye, ta sœur et notre parente par alliance, que nous avons toujours aimée, nous avons choisi pour nos ambassadeurs, le vénérable frère Julien, évêque de Saluces, et Louis Ridolphi, notre neveu par alliance, tous les deux chers à nous par leur probité et leur vertu, avec la mission d'accompagner dans son voyage la dite Philiberte qui va revoir sa patrie, et de te référer plusieurs choses de notre part. A cet effet nous te prions de les recevoir avec bonté et de prêter bonne foi à ce qu'ils te diront : ainsi tu nous feras une chose agréable.

« Donné à Rome de St-Pierre, sous l'anneau du pécheur, le 2e jour de juin 1516, de notre pontificat l'an IV » (2).

---

(1) *A. E. T. : Matrimoni*, m. 18, n. 21.

(2) *A. E. T. : Negoziazioni con Roma*, mazzo da inventi 1510-1534, n. 24.



Digitized by Google

## CHAPITRE VIII

### Les biens de la Princesse

En quittant Florence, Philiberte abandonnait tout ce qui avait pu l'attacher à l'Italie. Avec les joyaux que lui avait arrachés le Souverain Pontife, elle laissait le souvenir de ses jours heureux et de ses rêves anéantis. Les derniers mois passés dans la cruelle alternative d'espoirs et de déceptions n'avaient été pour elle qu'un calvaire douloureux. Son cœur brisé était maintenant fermé aux images du passé : elle aspirait à une vie nouvelle.

Avec les Médicis, la rupture était complète : Lorenzo s'était ouvertement déclaré l'adversaire de Julien : il ne pensait qu'à poursuivre la conquête de sa couronne de duc d'Urbin. Quant au Pape, il était rentré à Rome, et bien sèchement la renvoyait à son frère.

C'est dans ces conditions qu'elle reprit tristement la route du Piémont : son voyage n'eut rien de l'apparat de celui de l'année précédente. Seule, la présence des deux cardinaux (1) délégués par le Pape jetait un peu d'éclat sur la caravane : même on aurait pu croire que leur autorité suffirait désormais à écarter toutes difficultés nouvelles.

Il n'en fut rien : une dernière avanie lui était réservée à son passage à Bologne. Dès son arrivée, « en présence de

(1) Julien Tornabuoni, évêque de Saluces, et Louis Ridolphi, tous deux cousins du Pape.

Digitized by Google

tout le monde », une « citation » lui était notifiée « à l'instance du curateur des biens hérédités de feu le duc de Nemours ».

Aussitôt informé, le duc Charles, sous forme de requête (1) à son Conseil de Turin, proteste contre cette mesure que « nous trouvons bien étrange, et plus encore la manière de son exécution ». « Il pourrait sembler, dit-il, à tous ceux qui l'ont entendu qu'il y eut quelque malcontentement entre Notre dit Saint-Père et notre dite sœur et nous. » Or, ajoute-t-il, il connaît la conduite de Philiberte : « Sa Sainteté s'en est très bien contentée, et a tenu tout plein de bons propos d'elle à nos ambassadeurs... »

En même temps, le duc avait appris la mise en interdit du diocèse de Turin, et cette nouvelle lui parvint au moment où, « en compagnie des principaux barons et gentilshommes de son pays et des ambassadeurs du Roy et des Ligues, il se préparait à aller au pays de Piémont, tant pour le désir qu'il a de voir sa sœur et de lui éviter la peine de passer les Monts, que pour aultre grans affères qui concernent son Estat ».

Aussi demande-t-il que « soient faites à la dite Sainteté des remontrances pour qu'il lui plaise faire révoquer la dite citation et lever le dit interdit » (2) pendant au moins dix ou douze jours.

Après cette nouvelle preuve de l'animosité des Médicis, Philiberte continua son voyage sans incidents connus. Nous savons cependant qu'elle s'arrêta à Carignan chez sa cou-

---

(1) *A. E. T. : Registri lettere Corte* (1506-1521), vol. II, f. 133. — *Despèche du* 17 *juin* 1615, adressée à très chers, bien aymés et féaulx conseillers.

(2) Pour obtenir la levée de cet interdit, le duc promettait de remettre l'entière possession de l'archevêché de Turin au cardinal Cibo « pour satisfaire au bon plaisir et voloir de Notre dit Saint Père ». — *Despèche du* 17 *juin* 1516.

Digitized by Google

sine Blanche de Montferrat (1). Il semble même qu'elle y fit un séjour, et qu'il en résulta une certaine intimité puisque, le 5 juillet, la duchesse Blanche lui écrit (2) « pour lui adresser *la griotta* (3) qu'elle lui a promise ». Elle s'informe aussi de « ses bonnes nouvelles en raison du fort grant chault qu'il faisait hier quand partistes d'ici ».

Philiberte avait hâte de retrouver son frère : elle traverse Turin qui reste interdit ; elle franchit les Alpes et arrive à Saint-Jean-de-Maurienne, point extrême où le duc avait pu se porter au-devant d'elle.

On devine ce que fut cette rencontre de Philiberte et de son frère : ils ne s'étaient pas revus depuis les fêtes de Turin, alors que cette riche alliance semblait promettre à Philiberte un avenir brillant et heureux, et dix-huit mois ne sont pas écoulés que la pauvre enfant reparaît sous les voiles de veuve et comblée d'amertume. Elle ne possède plus rien, et, dans sa détresse, elle n'a que son frère pour la protéger.

Celui-ci n'ignorait rien de ce qui s'était passé : il en avait été régulièrement informé par les nombreux messages confiés à Pierre Cadod. Il aimait tendrement sa sœur et déjà il s'était occupé d'assurer son avenir.

C'est pourquoi, le 22 juillet, à Saint-Jean-de-Maurienne, lui, Charles, duc de Savoie, de Chablais et d'Aoste, prince et vicaire du St-Empire..., etc., considérant que « présentement par le trépas naguères de feu Monseigneur le duc de Nemours, nostre beau-frère, mary de notre très chère et très aimée sœur Philiberte de Savoie, duchesse de Nemours, celle-ci s'en soit revenue et retournée devers nous, et ne soit depuis le dit trépas jouissante de son douaire qui lui est retenu et empesché par les parents de son dit feu mary, donne et transporte à sa dite sœur, sa vie durant, les terres et seigneuries de Bridiers, Maleval, Fleix, Mondon et Thors,

---

(1) Veuve de Charles I, duc de Savoie, et mère de Charles II.
(2) *A. E. T. : Lettre de la Duchesse de Montferrat.*
(3) Liqueur faite avec des cerises.

Digitized by Google

avec leurs appartenances et dépendances, pour dorénavant, et dès le mois de mars prochain que la prinse en commencera » (1).

Et le duc ajoute encore « que par son bon vouloir et congé, sa dite sœur s'en va présentement en France par devers Madame sa sœur (2) où il désire qu'elle puisse honorablement entretenir son estat ».

Cette décision était récente : elle avait été concertée par le duc lors de son entrevue avec François Ier (3). Quelques semaines auparavant, celui-ci, pour accomplir un vœu fait pendant la bataille de Marignan, était venu vénérer la précieuse relique du Saint-Suaire déposée dans la chapelle du château de Chambéry. Avec son faste habituel, il était parti de Lyon et « avec lui force gentilshommes gorgias d'accoutrements et faits à plaisir et force plumarts, et, tous à pied suivant le Roy, furent en cette sorte jusqu'à Chambéry... et fust festoyé le Roy, durant plusieurs jours, du duc de Savoie » (4).

Ce dernier, non content de prodiguer des fêtes à son royal neveu, en profita pour l'intéresser à ses affaires et aussi à celles de sa sœur Philiberte. François Ier se hâta d'intervenir dans la querelle du duc avec les Médicis : il envoya à Rome des observations sévères qui ne tardèrent pas à être comprises. Il voulait ainsi donner à Philiberte les preuves de son affection, car il savait que, malgré ses infortunes, la jeune veuve restait un parti fort désirable. Lui-même ne l'avait-il pas dotée du duché de Nemours ? Il n'ignorait rien des projets faits pour elle en Italie ; ce n'était ni l'endroit, ni le moment, et leur échec était fatal. Néan-

(1) P. Valadeau : *Histoire de la Vicomté de Bridiers.*
(2) Louise de Savoie, mère du roi.
(3) Les 12-15 juin 1516.
(4) Paradin : *Chroniques de Savoie*, p. 380.

Digitized by Google

moins, avec du temps et des circonstances heureuses, de nouvelles combinaisons ne semblaient pas impossibles.

Il est bien certain qu'après l'expérience lamentable de sa première union, Philiberte ne se souciait guère de tenter une nouvelle aventure. Il est probable encore que si elle avait pu suivre son goût elle aurait préféré vivre en paix à la Cour de son frère, ou dans ses terres du Bugey. Il n'est pas douteux, en tout cas, que ses affections ne l'eussent portée vers sa belle-sœur Marguerite : les lettres que nous connaissons suffisent à établir leur sympathie réciproque, tandis que ses rapports avec sa sœur Louise n'ont laissé aucune trace.

Ces deux femmes, également jalouses et autoritaires, tenaient dans leurs mains toute la politique du moment. Elles se détestaient mutuellement, puisque toutes deux, champions de la France et de l'Empire, se disputaient la suprématie européenne. Chacune cherchait à attirer la jeune veuve en raison de son influence sur le duc de Savoie. Mais là encore la politique française devait l'emporter, car la manœuvre fort habile commencée à Milan entraînait fatalement la princesse dans le sillon de la Cour de France.

Lorsque François Ier avait donné à son oncle Julien de Médicis, à sa tante Philiberte et « au survivant d'eulx deux » le fief de Nemours en compensation de la perte de Parme et de Plaisance, ce n'est pas sans raison qu'il l'avait choisi au cœur du royaume : il voulait l'avoir à sa merci. Il pensait pouvoir se servir du nouveau duc de Nemours pour agir sur le pape Léon X son frère. Après la mort de Julien, il dut se contenter de l'influence de sa veuve sur le duc de Savoie. Aussi, en même temps qu'il lui maintenait l'apanage de son mari, il était naturel qu'il attirât Philiberte en France : son rôle y était marqué.

Le duc de Savoie, toujours hésitant, n'eut cette fois pas de peine à se laisser convaincre : il avait trop d'intérêt à se ménager les bonnes grâces du roi de France. Il avait besoin de son appui contre les empiètements des Suisses, et Philiberte, à la Cour de son neveu, sera pour lui un intermé-

Digitized by Google

diaire précieux, et peut-être même une sauvegarde contre les caprices du jeune monarque.

De plus, cette combinaison lui donnera l'occasion de se procurer quelque argent dont il était fort démuni. On se souvient que, d'après les clauses de son contrat, les cent mille ducats de la dot de Philiberte devaient être remboursés au duc son frère par tiers et en trois ans, et remployés par ses soins en achat de biens immeubles. Or, Charles III possédait en France des seigneuries lointaines qui lui venaient de sa mère (1), et qui se trouvaient disséminées sur les hauts plateaux de la Marche ou dans les plaines de la Saintonge. C'était Bridiers (2), l'une des plus anciennes vicomtés du Poitou ; c'était la puissante châtellenie de Mondon (3) ; c'étaient encore des fiefs de moindre importance, tels que ceux de Malval (4), de Thors (5) et de Fleix (6).

Ces possessions, protégées par des forteresses redoutables, avaient jadis fortement contribué à la puissance des sires de Penthièvre lorsqu'ils guerroyaient pour le roi de France. Mais, au temps présent, quelle utilité pouvaient-elles avoir pour le duc de Savoie, souverain étranger, qui en était réduit à les faire administrer par des gentilshommes de ses Etats ? (7). Leur revenu devait être médiocre, et leur situa-

(1) Claudine de Brosse, fille de Jean de Brosse IIe du nom et de Nicole de Blois, vicomtesse de Limoges, dernière comtesse de Penthièvre, fille unique de Charles de Châtillon, dit de Blois et de Bretagne (Moreri).

(2) *Bridiers*, siège d'un des sept vicomtés de Poitou, commune de la Souterraine (Creuse).

(3) *Mondon*, fief dépendant de la vicomté de Bridiers, commune de Mailhac, Haute-Vienne.

(4) *Malval*, importante seigneurie de la Haute-Marche, commune de la Creuse.

(5) *Thors*, commune de la Charente-Inférieure.

(6) *Fleix*, chastel en la comté du Poitou, appartenant au comte de Penthièvre.

(7) François de Montbel était gouverneur de Mondon en 1500 et son fils Jacques lui succéda de 1515 à 1527. Ces Montbel, par tradition de famille plus que par preuves authentiques, veulent se rattacher à l'antique famille de Montbel d'Entremonts, de Savoie. Ils eurent en France une longue et illustre descendance qui s'éteignit au XIXe siècle, et passa par les femmes aux Bonneval et aux La Rochefoucauld. — Note du vicomte de Cressac.

Digitized by Google

tion au cœur du royaume ne pouvait que lui créer des difficultés avec le pouvoir royal de plus en plus jaloux de sa suprématie. Pour Philiberte au contraire, arrivant en France comme duchesse apparentée à la maison royale, et déjà possessionnée du duché de Nemours, il était naturel qu'elle possédât d'autres biens dans le royaume.

C'est pourquoi fut signé avec empressement l'acte de donation de Saint-Jean-de-Maurienne, car, ce que ne disait pas l'acte, mais que nous retrouverons plus tard, au moment de la liquidation de la dot, c'est que cette cession devait être comptée à Philiberte pour la somme de trente mille écus d'or.

C'était une opération identique à celle qui, lors du mariage, avait permis au duc de concéder à sa sœur le marquisat de Gex, en remploi du premier remboursement fait par Julien.

C'est encore de la même façon que, l'année suivante (1), il lui vendra pour huit mille écus d'or la seigneurie de Chazey, qui devait compléter ses domaines du Bugey.

A ce même moment arrivait de Rome l'abbé de St-Claude porteur d'un bref du Pape à l'adresse de Philiberte : « Je tiens à te dire moi-même, écrivait le Saint-Père, que tu as toujours été pour moi une fille chérie, et que, malgré la mort de mon très cher et excellent frère, à cause duquel je t'aimais tendrement et qui nous a laissé désolés, je reporterai sur toi ma sollicitude, mon intérêt, ma bienveillance et mon affection paternelle : ta vertu, tes mérites, ta piété et ta distinction m'en font un devoir » (2).

On peut être surpris d'un tel témoignage d'affection et de sollicitude de la part du Souverain Pontife qui tout récemment fulminait contre sa belle-sœur et laissait saisir ses biens. Mais, depuis lors, il avait reçu les protestations du duc de Savoie, fortement appuyées par François Ier : il est clair

(1) 22 décembre 1517. (Guichenon : *Bresse et Bugey.*)

(2) Lettre donnée à Rome la veille des calendes de juillet, la quatrième année de notre pontificat (30 juin 1516). (Guichenon : *Savoie, Preuves,* p. 465.)

Digitized by Google

que le vainqueur de Marignan avait parlé en maître. Le Pape comprit que son attitude était sévèrement jugée : aussi s'empressa-t-il de faire amende honorable et, dès l'année qui suivit, toutes les clauses du contrat de la princesse Philiberte furent exécutées sans difficulté. Depuis lors aussi les rapports de la duchesse et du Souverain Pontife eurent toujours une apparence de parfaite courtoisie.

Ces arrangements qui assuraient l'avenir de Philiberte ne manquèrent pas de réjouir tous ceux qui lui portaient intérêt, et pour le duc lui-même ce fut une grande satisfaction. Aussi tous les deux se hâtèrent d'annoncer la nouvelle à ceux de leurs parents dont ils connaissaient l'affection. La duchesse de Montferrat était du nombre, et aussitôt elle répond à Philiberte : « Madame ma cousine, lui dit-elle, j'ai reçu deux de vos lettres... puisque vous en irez bien toust en France, ainsy que Monseigneur mon cousin nous a advertye que le Roy vous a envoyé ung gentilhomme pour vous accompagner, je vous prye, quand vous serez en celui quartier, me veuillez souvent faire savoir de vos bonnes nouvelles, et vous me ferez fort grand plaisir » (1).

On avait raison de féliciter la duchesse de Nemours : avec ses domaines et ses titres elle pouvait faire bonne figure en France : sa jeunesse, sa naissance, sa parenté avec la reine-mère, tout lui assurait un rang considérable à la Cour.

Ayant achevé ses préparatifs, vers le 10 septembre, elle se mit en route, et, à petites journées, s'achemina vers Amboise où résidait la famille royale. Le 19, elle était à l'Arbresle, où elle achetait deux aiguières en argent doré destinées à sa chapelle (2). Elle suivait donc la route habituelle, la plus directe et la plus sûre par Lyon et le Bourbonnais (3).

(1) Carignan, le 3 septembre. — *A. E. T.*

(2) *R. P. :* Le 19 à l'Arbresle, sept écus.

(3) C'est la route que suivit l'année suivante, mais en sens inverse, le cardinal d'Aragon, et qu'a fidèlement décrite Dom Antonio de Beatis, son secrétaire. — *Voyage du Cardinal d'Aragon*, p. 191-208.

Digitized by Google

Avec elle voyageaient le gentilhomme français envoyé du roi, ses écuyers, ses maîtres d'hôtel, ses secrétaires, et sans doute quelques-unes des « filles » qui l'avaient accompagnée en Italie. Elle avait aussi un important personnel, qui constituait son train de maison ; elle avait son écurie avec ses palefreniers et ses haquenées, et même un chien appelé « Lion », animal redoutable, qu'elle dut faire attacher peu après son arrivée à Amboise (1).

Son voyage s'acheva dans les derniers jours de septembre, et les chroniques du temps sont restées muettes sur l'accueil qu'elle reçut à la Cour. Le roi était absent : « il était allé à Paris et de là à St-Denys pour remercier Dieu et les glorieux Saints de la bonne victoire que Dieu lui avait donnée à la journée de Ste-Croix » (2). Quant à la rencontre des deux sœurs, ce ne fut qu'un incident de famille perdu dans le tumulte de la vie journalière.

Mais, là encore, des surprises désagréables attendaient la duchesse de Nemours : lorsqu'elle voulut s'informer de son duché, et que ses secrétaires s'avisèrent d'en rechercher l'administration, ils découvrirent bien vite que rien n'avait été fait pour lui en assurer la jouissance. On savait que l'année précédente, à Milan, le roi en avait fait donation avec 8.000 livres de rentes, à son oncle et à sa tante de Médicis, mais personne ne s'était occupé de soumettre les Lettres royales au Parlement, seul compétent pour les valider et en assurer l'exécution. Depuis lors, Julien avait succombé à sa longue maladie, et Philiberte, toute à son désespoir et à ses démêlés avec les Médicis, n'avait jamais soupçonné les formalités nécessaires. Et maintenant que les délais étaient passés, la Cour de Paris affectait de tout ignorer. Philiberte risquait fort de n'avoir ni le duché, ni les revenus.

---

(1) *R. P.* : Pour une chaîne au chien Lion (2 novembre 1516).
(2) *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 248.

Digitized by Google

Elle s'en plaignit au roi qui prit la chose en mains : le 12 novembre il adressait au Parlement des lettres de Jussion (1) ; il rappelait la donation qu'il avait faite en novembre 1515 « à feu en son vivant son très cher et très aimé oncle le Seigneur Magnifique Julien de Médicis, et à sa très chère et très aimée tante Philiberte de Savoie son épouse, du duché de Nemours ainsi qu'il se comporte... entendant icelle leur faire valoir la somme de 8.000 livres de rentes pour d'iceluy duché jouir et user... ».

« Aucun temps après, ajoutait-il, notre dit oncle est allé de vie à trépas, au moyen duquel luy, ne notre dite tante sa veuve, ne vous ont présenté nos dictes lettres, ne encore d'icelles requis l'internement ; lesquelles nos dites lettres notre dit tante a intention vous présenter... pourquoy nous, ces choses considérées, voulant nos dites lettres sortir effet, vous mandons et commandons que vous receviez notre dite tante, et laquelle voulons par vous être reçue de grâce espéciale, par ces présentes avons présenté nos dites lettres et du contenu en icelle la faicte jouir ne point selon leur forme et teneur, sans vous arrêter ne avoir regard à ce qu'elles sont surannées et qu'elles ne vous ont été présentées en temps de notre dit feu oncle son mari. »

Mais le Parlement, chargé de sauvegarder le domaine royal et insensible aux sentiments, n'accepta qu'avec peine cet acte de générosité, Le 9 février seulement il consentit à enregistrer les lettres de donation « sur l'expres commandement du Roy » (2), et sous condition que la duchesse ne serait qu'usufruitière et ne couperait pas les bois de haute futaie (3).

Mais ce n'était pas tout : il fallait encore reconnaître l'état des revenus présents ; il y avait un siècle que ce duché

---

(1) *A. E. T. : Matrimoni*, m. 18, n. 13. — Donnée à Amboise le 12 novembre 1516.

(2) André de Maricourt : *Le Duché de Nemours.* (Annales du Gâtinais, 1905.)

(3) *Arch. nationales*, U, 545, f. 111.

Digitized by Google

avait été créé en faveur de Jacques d'Armagnac, gouverneur de Paris : il comprenait diverses châtellenies et dépendances détachées du domaine royal sur les confins de l'Ile de France et de la Champagne en bordure du Gâtinais. Nemours, sa capitale, était une jolie ville coquettement assise sur les bords du Loing, avec un vieux manoir et une église, où l'on vénérait des reliques rapportées de Terre Sainte.

Plus récemment le duché était échu à Gaston de Foix [1], jeune et fougueux capitaine plus soucieux de la gloire militaire que de l'administration de ses biens. Dans ces conditions il était à craindre que l'apanage de Nemours ne réservât des mécomptes à sa nouvelle maîtresse. Une enquête devenait nécessaire pour vérifier l'état des revenus et s'assurer qu'ils pouvaient garantir les 8.000 livres tournois promis dans la donation. C'est pourquoi la Chambre des Comptes, par un rescript spécial, donne l'ordre au conseiller Eustache Lhuillier d'aller s'informer de l'état des rentes du duché de Nemours, et « de tout ce qu'il faut savoir sur la matière ».

Dès le 18 mars, maître Lhuillier quitte Paris : il s'en vient à Nemours et s'abouche avec les officiers de la ville pour visiter « le Chastel et anciennes dépendances d'iceluy ».

C'est d'abord un « beau château environné de beaux grans fossés à eau vive assis à l'un des bouts de la dite ville de Nemours, joignant la rivière de *Long* ». Ce château présente un « corps d'ostel en manière de donjon carré garny de quatre tours es quatre coings d'iceluy ».

D'autres bâtiments anciens s'élèvent dans la basse-cour : près de l'entrée une chapelle qui, au dire des officiers, « est

---

(1) *Gaston de Foix* (1489-1512) était fils de Jean de Foix, vicomte de Narbonne, et de Marie d'Orléans, sœur de Louis XII. A l'âge de 22 ans, il fut mis à la tête de l'armée française luttant en Lombardie contre la Sainte Ligue constituée par Jules II, Venise et l'Espagne. Il la défit à Ravenne, mais fut tué en pleine victoire.

Digitized by Google

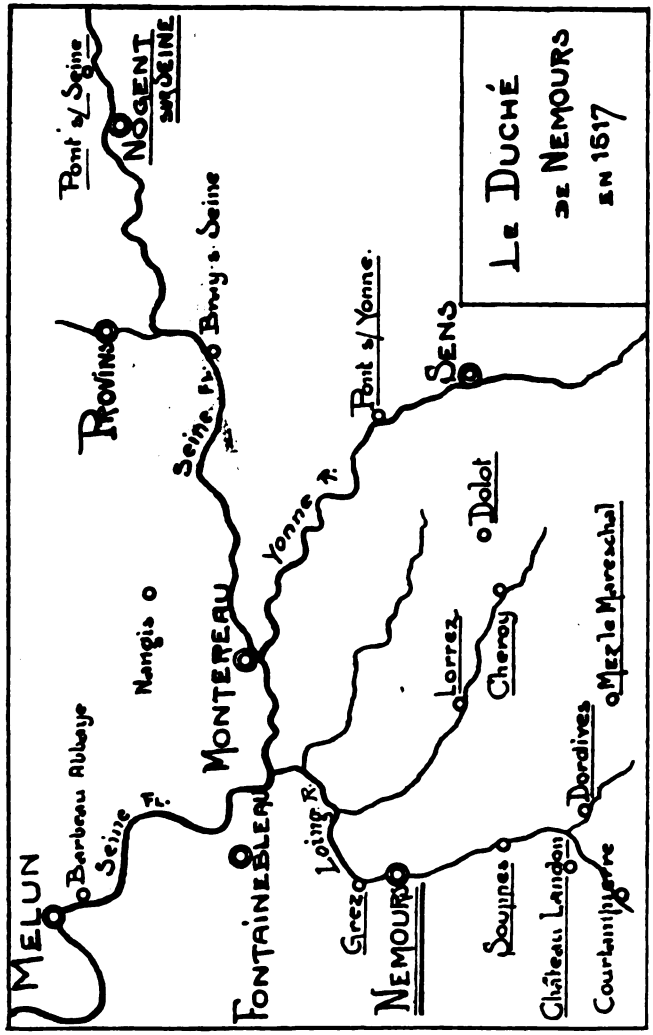


Les noms des Seigneuries constituant le Duché ont été soulignés.

Digitized by Google

à la présentation des seigneurs de Nemours », plus loin de vastes étables encore couvertes de tuiles, mais le tout est en fort mauvais état, et « auxquelles chapelle et estables est besoin faire grandes réparations, tant en couvertures, murailles, verrières que aultre chose ».

Sur la rivière, des moulins appartiennent au domaine : ils sont affermés pour six ans, à charge pour le preneur d'assurer l'entretien, et de donner chaque année la quantité de « quatre-vingt-seize muids de grains, mesure de Nemours, moitié froment, moitié mouture ». Mais « de tout temps et ancienneté les abbés de Barbeau ont coutume d'en prélever le quart ».

Il y a encore des fours que maître Lhuillier visite « tant hault que bas » : ils ont été jadis couverts de « bardeaux », mais il n'en reste pas trace ; les bois en sont pourris, et « la pluie a tellement empiré les dits fours », qu'il doit appeler des « couvreulx et maçons », qui, sans retard, auront à faire « rapport et devis ».

Puis il se « transporte es halles du dit lieu contenant dix-neuf travées de longueur et six à sept toises de largeur ». Il les trouve « en grande ruine et décadence de couverture », et comme pour les fours, il faut des réparations, et d'urgence il demande un devis.

Enfin, « pour plus surement besogner », il convoque les personnes tenant fermes du roi au dit bailliage de Nemours.

Après cela, il s'en va « au lieu et châtellenie de Grez, distant d'environ une lieue. Il n'y trouve qu'un pan de mur « au lieu et place où l'on dit avoir été le chasteau ». Il se borne à faire faire « en la place publique du dit lieu les criz de publication de bail ».

Le dimanche suivant, « après la messe ouïe », il se dirige vers Château-Landon, autre appartenance du duché de Nemours. Sur son chemin il visite le pont de Souppes « fort endommagé en aucun lieu » : on pourra cependant « le remettre sus à peu de frais » pour la plus grande utilité des marchands et gens des villages voisins.

Digitized by Google

A Château-Landon, il note que le château est en ruines et inhabitable, puis il continue sur la châtellenie de Dordives, où il trouve des ponts « en grande ruine et décadence » qui « pourroient de brief choir et tomber s'ils n'étaient pas réparés ». Il charge Estienne Aspremont de vjsiter ces ponts, et de signaler par écrit les réparations nécessaires sans toutefois y comprendre « le pont de pierre qui fait partie d'iceux ponts ».

Pendant cette visite survient un nommé Jehan de Moustiers, écuyer, sieur de Courtempierre, se disant capitaine de Château-Landon, et déclarant « tenir par arrêt du Parlement la somme de deux cents livres tournois de rente sur le revenu du dit Château-Landon ». Il affirme même avoir obtenu une provision du roi pour que Mme Philiberte de Savoie ne perçoive ses rentes qu'après qu'il aura été pourvu.

Après quoi maître Lhuillier visite encore le chastel de Mez-le-Mareschal, qui n'est que ruine et décadence, puis il rentre à Nemours et passe trois jours à entendre « la déclaration des châtellenies du domaine et des fermes d'iceluy ».

Le jeudi 26 mars, il se remet en route, et visite les seigneuries de Lorrez, de Cheroy et de Dollot qui dépendent du duché. Dans chacune d'elles, il fait crier que tous ceux qui « tiennent héritage, cens, rentes, et autres devoirs, aient à les bailler », et de là il arrive le soir à Pont-sur-Yonne.

Dès l'aube, le lendemain, il convoque « Jean Dada, fermier de la rivière et pêcheur au dit lieu », et « Charlot Lesueur, fermier de la gëole » ; il les invite à se présenter à lui en « la Maison du Roy », mais, au milieu de vastes ruines, il ne trouve que les prisons et la « Maison de l'Auditoire ». C'est là qu'il « tient siège pour le Roi son maître ».

Le même jour il fait sept ou huit lieues pour gagner Nogent-sur-Seine. Chemin faisant, il visite la « Garenne du dit Pont », qui, lui dit-on, avait deux lieues de long, ainsi qu'un parc et des bois d'une contenance de 2.000 arpents autrefois clôturés d'une muraille actuellement « quasi cheute ». A l'extrémité du parc on lui montre un vieux

Digitized by Google

manoir qui semble avoir été « un gran et somptueux édifice », souvenir d'une reine de Navarre : une cuisine, au milieu d'un « amas de murailles et de cintres de portes presque cheutes et démolies », c'est tout ce qu'il en reste. Il revient à Nogent, et le lendemain, dès six heures du matin, il visite le parc distant d'un quart de lieue : il y voit « plusieurs vieils chesnes portans glans », une garenne à « cournils », et même des pâturages dont on pourrait faire quarante arpents de bons prés. C'est l'avis des officiers qui lui content que ce parc, anciennement clos de murs, pouvait contenir trois ou quatre cents arpents de terre et que les pâturages avaient été loués au profit du roi jusqu'à vingt-cinq livres tournois par an ; mais, ajoutent-ils, comme « le bestail estrangeait les besties sauvages et les cournils », le trésorier Legendre en avait supprimé la location.

Dans la ville il lui reste à voir la maison seigneuriale ; c'est « un corps d'hostel de boys et cloyson » précédé d'une grande cour et entouré de jardins : au raz du sol, une salle basse, et au-dessus une grande chambre toutes deux pourvues de garde-robe ; à l'un des côtés s'élève un petit colombier « troussé sur quatre pyeux », et à l'autre une cuisine construite par Mgr le maréchal de Gyé.

C'est là que se termine sa mission. Il rentre donc à son logis, à l'enseigne du Cygne ; il prend congé des officiers du duché et se dispose à regagner Paris, où il arrive le jeudi 2 avril.

Nous ne connaissons pas les conclusions de maître Lhuillier, mais à en juger par les termes de son rapport, qui un peu partout ne signale que ruine et décadence, il est à supposer que le bilan final restait bien au-dessous des 8.000 livres tournois promis à Milan [1].

---

[1] M. de Maricourt dit que ces revenus ne dépassaient pas 2.500 livres ; *loc. cit.*

Digitized by Google

En pareille occurrence qu'allait faire le roi ? Après les engagements pris vis-à-vis de sa tante, il ne pouvait la laisser dans l'embarras : c'eût été peu digne de lui, et peu convenable pour sa politique.

C'est encore Eustache Lhuillier qui nous l'apprend : « à Paris, écrit-il, à nous commissaire dessus nommé de la partie de la dite dame, Mad. Philiberte de Savoie, fûrent présentées certaines autres lettres patentes du Roy, notre sire, données à Paris le 24 d'avril 1517, par lesquelles le Roy baille et délaisse à la dite dame le dit duché de Nemours, ensemble tout le revenu, proufit et émoluments des greniers à sel établis au dit Nemours et Nogent-s.-Seyne, avec les amendes et confiscations qui y écheyront, sa vie durant seulement, à quelque valeur qu'il se puisse monter, et la somme de 2.000 livres à prendre sur la recepte des aydes ordonnées en l'élection de Nemours, le tout pour le parfournissement des 8.000 livres tournoys que le Roy, notre dit sire, a promis faire valoir à la dite dame le dit duché » (1).

Cette fois la situation devenait bien nette : les secrétaires de Philiberte avaient des précisions : ils savaient où prendre les revenus nécessaires à leur maîtresse.

Ce n'était pourtant qu'une trêve, car à ce même moment paraissait un *édil de réunion* destiné à faire rentrer dans le domaine royal tous les fiefs accordés ou usurpés à des titres quelconques. Le Parlement, tout heureux de faire preuve d'indépendance, émit la prétention de l'appliquer au duché de Nemours.

Aussitôt Philiberte, effrayée, adresse au roi une supplique pour ne pas être comprise dans cette rigoureuse mesure : François Ier, en considération « des conditions dans lesquelles le duché de Nemours avait été donné aux Médicis », lui accorde sa demande. Le Parlement refuse encore d'enre-

(1) *A. E. T. : Matrimoni*, m. 18, n. 13.

Digitized by Google

gistrer, et de nouveau le roi élève la voix, et le fait prévenir que « son refus pourrait amener de graves inconvénients ».

A contre-cœur (1) le Parlement s'incline une fois de plus devant l'ordre formel du roi, et, le 11 juin, maître Lhuillier s'empresse d'informer la princesse que, par nouvelles lettres données à Paris le 18 mai, le roi a confirmé sa donation du duché avec les greniers à sel de Nemours et Nogent, et la somme de 2.000 livres à prendre sur la recette des aydes imposée dans l'élection.

La duchesse de Nemours s'empressa de prendre possession de son duché où elle prescrivit les réparations les plus urgentes, et le confia à ses officiers espérant bien en jouir en paix. En juillet 1521 pourtant, au moment où elle regagnait la Savoie, parut un nouvel *édil de réunion*, et nous trouvons encore une nouvelle requête de Philiberte et une nouvelle déclaration du roi en sa faveur le 11 août (2).

Dès lors, elle ne fut plus inquiétée, et ses revenus, si généreusement conservés par son neveu, lui parvinrent jusqu'à sa mort (3).

De leur côté les Médicis, intimidés par l'intervention du roi de France, avaient compris que toute discussion devenait inutile : ils s'empressaient d'exécuter les clauses du

---

(1) La Cour, après délibération, décide de ne pas différer et ordonne que sur les dites lettres sera mis *lecta, publicata et registrata, actenta deliberatione per regem facta et sub modificationibus in verificatione litterarum contentis.* (*Arch. nat.*, X1o 1519, fo 163.)

(2) Enregistré au Parlement le 7 septembre 1521, à la Cour des Comptes le 11 septembre 1521. (*Arch. nat.*, X1o 8611, fo 355.)

(3) Après la mort de Philiberte, François Ier disposa du duché de Nemours en faveur de sa mère sous forme d'usufruit dont Louise devait jouir sa vie durant avec le titre de duchesse. Mais celle-ci, pour attirer en France son frère Philippe de Savoie, comte de Genevois, négocia son mariage avec Charlotte d'Orléans-Longueville (27 septembre 1528), et à cette occasion lui abandonna le duché de Nemours avec l'agrément du roi. C'est de cette alliance que sortit la branche des Savoie-Nemours.

Digitized by Google

contrat de Philiberte, et d'achever le remboursement des 100.000 ducats de sa dot.

Déjà le 7 juin, « noble François Richardon, seigneur de Chambuet de la diocèse de Belley », procureur de la princesse, était venu à Lyon retrouver le sieur Pierre Marmosi, citoyen de cette ville, « procureur du très illustre prince et seigneur Charles, duc de Savoie ».

Tous deux confessent avoir reçu de François Maldini, marchand de Florence habitant à Lyon, représentant de Jacques Salviati, citoyen florentin absent, la somme de 25.000 écus d'or au soleil pour un second paiement sur la somme des 100.000 ducats dus à la dite duchesse pour la restitution de sa dot : en présence du notaire royal, lesdits Richardon et Marmosi en donnent quittance au nom dudit Jacques Salviati (1).

Le 17 septembre encore, noble François Richardon confesse avoir eu et reçu du magnifique seigneur Jacques Salviati, citoyen de Florence, quoique absent, par les mains de François Maldini, marchand de Florence, habitant à Lyon et ici présent, une nouvelle somme de 6.000 ducats d'or au soleil en déduction des 25.000 écus d'or dus à ladite duchesse comme troisième paiement en restitution de sa dot (2).

Toutes les sommes ainsi remboursées étaient remises au duc de Savoie qui était tenu d'en faire remploi en acquisitions de biens immeubles dont les revenus seuls devaient revenir à sa sœur. C'était une condition très dure pour celle-ci qui avait un passé à liquider, et devait faire face aux exigences d'une vie somptueuse à la Cour de France.

C'est pourquoi nous la voyons supplier son frère « luy laisser recepvoir le reste des dits cent mil ducats pour s'en ayder en ses affaires, et comme luy semblera à cette cause ». Et le duc de Savoie lui donne plein pouvoir d'exiger de

---

(1) *A. E. T. : Malrimoni*, m. 18, n. 17.

(2) *Ibid.*, n. 20.

Digitized by Google

Jacques Salviati, « de ses commis et députés » le reste des 100.000 ducats d'or, et d'en donner quittance « jusques au complétement du payement d'iceulx » (1).

Enfin, le 15 janvier suivant, la princesse put donner une quittance finale : « Philiberte de Savoie, duchesse de Nemours, marquise de Gex et de Soragna, vicomtesse de Bridiers, dame de Maleval, de Thors, de Fleix, de Mondon et de Fossano, faisons savoir que la somme de 100.000 écus d'or au soleil convenue pour notre dot et mariage au contrat traité par notre dit Seigneur et frère en son nom et au nôtre d'une part, et R^d Mess^re Aimé Berrutis, protonotaire apostolique, et procureur de feu notre très cher et très aimé mary, le S^r Julien de Médicis, frère charnel de Notre Très Saint-Père le Pape, d'autre part, nous a été restituée tant par le moyen de notre dit sieur et mary, que du Magnifique Jacques Salviati en la forme qui s'en suit :

1° 25.000 escus d'or, qui ont été restitués de part notre Seigneur et mary, le quel avons fait délivrer à mon dit Seigneur et frère pour la vendition qui luy a plu nous faire de notre dit marquisat de Gex;

2° 30.000 escus qui nous été baillez.....pour la vendition de notre vicomté de Bridiers, seigneuries de Maleval, Thors, Fleix et Mondon ;

2° 8.000 escus pour la vendition de la seigneurie de Chazey ;

4° 1.600 escus que nous reçûmes à Florence, lesquels avons fait employer pour nos propres affaires ;

5° 10.000 escus que nous voulons être rabatuz de la dite restitution pour notre collier riche qui nous fust baillé à Rome;

6° 25.400 escus que mon dit Seigneur nous a fait bailler l'obligation pour le recevoir du dit Salviati duquel en sommes asseheurée en manière que nous en tenons pour bien payée.

---

(1) *A. E. T. : Matrimoni*, m. 18, n. 21.

Digitized by Google

« Aussi de notre certaine science, nous confessons avoir eu et réellement reçu de mon dit Seigneur la somme de 100.000 escus d'or au soleil pour notre dot et mariage, desquels nous quittons mon dit Seigneur et les siens, en manière que jamais plus, ny à lui, ny aux siens, en puissions rien demander, ny quereler..... (1).

« Fait à Amboise, le quinzième jour de janvier 1518.

« PHILIBERTE. »

---

(1) *A. E. T. : Matrimoni*, m. 18, n. 21.

Digitized by Google

## CHAPITRE IX

### A Amboise

Le 12 septembre 1494, à Cognac, Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême, mettait au monde un fils, et l'événement eût semblé naturel s'il n'avait pas répondu à une prédiction. En effet, cette naissance avait été annoncée par François de Paule, pieux ermite que Louis XI avait fait venir de Calabre pour obtenir la protection du ciel, et qui vivait alors dans l'austérité au Plessis-les-Tours.

Bien mieux, avait dit le Saint, ce fils devait être roi... et sa mère, plus superstitieuse que dévote, ne l'oublia pas ; pendant vingt ans elle en nourrit sa vie.

Ces longues années d'attente, Louise les passa en partie au château d'Amboise, où, depuis la mort de Charles VIII, elle vivait entourée d'une maison princière. Son fils François, son « César », comme elle le nomme, venait d'être créé duc de Valois, et restait l'héritier du trône, tant que, de son second mariage, le roi Louis XII n'aurait pas un fils. C'était une grave question qui passionnait la nation entière, et Louise restait inquiète, observant les efforts du roi, et attendant les résultats. A chaque naissance ses angoisses redoublaient : heureusement ce ne furent que des filles ; mais encore dut-elle combattre tout projet de mariage de la princesse Claude avec un autre que le duc de Valois.

Digitized by Google

Tel fut le labeur incessant de cette mère ambitieuse, luttant contre les indécisions du roi, et plus encore contre l'opposition farouche de la reine Anne. Elle finit par l'emporter, et le mariage tant désiré fut célébré le 18 mai 1514 à Saint-Germain : la reine venait de mourir, et le roi, toujours préoccupé, avait donné son consentement, mais à la condition que tout se passerait sans éclat à cause du deuil. Aussi le jeune duc se présenta à l'autel en simple robe noire de damas bordé de velours ; Claude ne quitta pas les crêpes non plus que les rares assistants : « Ni trompettes, ni tambourins, pas de joutes ni de tournois, pas l'ombre de drap d'or ou de soie » (1). Après la messe et le dîner le roi s'en alla chasser comme les autres jours, et ce fut tout.

Au bout de quelques jours, la jeune Claude regagnait Blois, tandis que le roi restait à Saint-Germain pour y passer l'été ; quant à François il rentra à Paris, où l'attiraient ses plaisirs et ses ambitions. D'accord avec Venise, il rêvait d'une descente en Italie : il voulait reprendre Milan, et montrer ses qualités militaires.

Mais voilà que brusquement arrive d'Angleterre la nouvelle du mariage du roi avec la jeune sœur de Henri VIII (2). Ce fut une rude alerte pour le duc de Valois: la couronne allait-elle lui échapper ? Il le craignit très fort et avoua que ces noces lui « perçaient le cœur ». Quant à Louise, elle en eut des cauchemars qu'elle conte dans son journal. Mais ni l'un ni l'autre n'en laissèrent rien paraître, ils firent bonne grâce à la nouvelle souveraine, et attendirent le dénouement.

Ce dénouement fut celui que l'on pouvait prévoir : le roi trop vieux succomba à sa passion pour une femme trop jeune, et, le 1er janvier 1515, il rendait son âme à Dieu.

---

(1) R. de Maulde-la-Clavière : *Louise de Savoie et François Ier*, p. 359.

(2) Marie d'Angleterre, sœur du roi Henri VIII, naquit en 1497. Elle épousa Louis XII le 9 octobre 1514, et devint veuve le 1er janvier 1515. Elle se remaria avec le duc de Suffolk le 31 mars 1515, et mourut en 1534.

Digitized by Google

Le roi d'Angleterre, a-t-on dit, lui avait donné « ungne hacquenez pour le porter plus doulcement en Paradis » (1).

Ce jour-là, sans aucun doute, le duc de Valois était bien roi de France. Dès le lendemain il s'empresse d'annoncer le trépas au roi d'Angleterre ; il notifie son avènement à tous les peuples de la chrétienté ; il accorde au roi défunt des obsèques convenables, et se hâte de le faire transporter « en grant honneur à St-Denys, où il reposera aux côtés de la feue reine Anne ».

Puis l'on s'en va « en belle et somptueuse fête » pour le sacre à Reims : on revient à Saint-Denis pour le couronnement, et à Paris pour y faire l'entrée « la plus belle qui jamais fut vue ». Enfin sur la grande place, en face du logis des Tournelles, commença un tournoi, où pendant dix jours rivalisèrent d'adresse et d'élégance les plus hauts personnages de la Cour et du royaume.

Désormais, dans toutes les fêtes, dans toutes les cérémonies, la reine-mère sera aux premières places ; elle suivra le roi dans ses nombreux voyages au travers du royaume, et quand il passera les Monts, c'est elle qui sera régente, et assurera l'exercice du pouvoir. Madame, comme l'appellent les chroniques du temps, va régner sans partage sur l'esprit de son fils et sur les affaires du royaume : elle sera la véritable souveraine.

Quant à Claude, la vraie reine, elle commence l'existence misérable d'une épouse dédaignée : douce et pieuse, mais quelque peu boiteuse, et d'une figure insignifiante, elle n'avait rien qui pût faire honneur à son brillant époux. Elle ne paraîtra que dans les grandes circonstances, et toujours à ses côtés trônera son impérieuse belle-mère.

Auprès d'elle se trouvait encore la brillante Marguerite, sœur aînée du roi, qui ne quittera guère l'entourage de son

(1) *Mémoires du Maréchal de Florange*, t. I, p. 163.

Digitized by Google

frère, auquel l'unissaient des sentiments semblables. Coquette, instruite, le goût raffiné, la pensée libre, la morale aimable, elle ressemblait, disait-on, à la marguerite, cette fleur qui passe pour s'ouvrir toujours du côté du soleil (1). Après avoir longtemps égayé le monde d'Amboise par ses espièglerie et ses marivaudages, elle avait dû prendre pour mari le duc d'Alençon (2), mais elle resta toujours la parure de la Cour par son esprit et sa coquetterie, et partout nous la retrouverons quand il y aura des honneurs à recevoir et des vers à rimer.

Telle était la famille royale, lorsque, au printemps, la Cour quitta Paris pour s'en aller à petites journées s'installer à Amboise où la reine devait accoucher (3) pendant que le roi poursuivait sa route à la conquête du Milanais.

Amboise était une petite ville assise sur les bords de la Loire, riante et pittoresque avec ses maisons de pierres blanches artistement taillées, ses grands toits pointus et ses hautes cheminées, ses rues étroites et tortueuses encombrées de seigneurs prétentieux, de bourgeois cossus, de valets affairés. Sur la hauteur se dressait le château royal découpant le ciel, ou se reflétant sur les eaux du fleuve.

Ce château avait été la demeure préférée du roi Charles VIII qui en avait fait un édifice somptueux. Il se composait d'un grand corps de logis flanqué de tours et dominé par un majestueux donjon « par où l'on monte à cheval ». Tout autour s'étageaient d'élégantes terrasses ornées de balcons de pierre, d'où le regard s'étendait avec complaisance sur la plaine de la Loire, ou sur la forêt silencieuse.

---

(1) R. de Maulde : *Loc. cit.*, p. 200 et suivantes.

(2) Charles IV, duc d'Alençon, comte du Perche, d'Armagnac et de Rouergue, gouverneur de Normandie, descendant direct de Charles Ier de Valois, fils de Philippe-le-Hardi, et petit-fils de St Louis.

(3) Le 29 août, la reine accoucha d'une fille, Louise. (*Bourgeois de Paris.*)

Digitized by Google

L'intérieur avait été décoré avec art par les « faiseurs d'imaiges » que le roi avait ramenés d'Italie (1). Le mobilier, bahuts finement sculptés, tabourets et banquettes ouvragés, grands lits à baldaquins couverts de riches tissus, tentures de haute lice, tout était l'œuvre d' « ouvriers excellens » attirés à grands frais.

Depuis, c'est là encore que, par ordre de Louis XII, le jeune comte d'Angoulême, devenu héritier du trône, avait été installé avec sa mère et sa sœur. Il y avait passé les plus belles années de sa jeunesse partagée entre les leçons de ses maîtres et les « gaudisseries » avec ses turbulents camarades. C'est dans la forêt d'Amboise qu'il avait fait ses débuts dans l'art de l'équitation et de la chasse, qui allaient devenir la passion de toute sa vie.

Tous ces souvenirs, et sa prédilection pour les exercices violents, lui faisaient rechercher l'air et l'espace nécessaires à son tempérament vigoureux. Il ne pouvait vivre dans le Paris d'alors, surpeuplé et boueux : le Louvre et les Tournelles, l'un comme l'autre, étaient peu habitables ; c'était de noirs palais aux ouvertures rares et étroites, entourés de hautes murailles et de fossés pleins d'eau. Il n'y venait qu'à de rares intervalles pour paraître dans des cérémonies solennelles, pour recevoir des visiteurs de marque, ou encore pour se livrer avec les jeunes gentilshommes de sa cour « en habits dissimulez et bigarrez, ayant masques aux visaiges.... à des plaisirs que le populaire prenait mal au gré » (2). Mais toujours ce n'était qu'en passant, car, sans cesse aux prises avec le Parlement, il ne voulait pas être à la merci des factieux, ou prisonnier des émeutes.

Il eut pu, il est vrai, faire sa résidence au château de Blois que lui apportait la reine Claude. C'eût été une demeure plus grande et plus confortable. Le roi Louis XII venait de la restaurer et de la décorer de « façades très joliment sculp-

---

(1) V^te^ J. de Croy : *Résidences royales des bords de la Loire*, p. 10.

(2) *Bourgeois de Paris*, p. 55.

Digitized by Google

tées en pierres tendres ». Le site lui-même était grandiose et dominait le cours de la Loire, qui, comme un ruban d'argent, se déroulait au milieu des prairies et des coteaux plantés de vignes.

Dans de vastes salles lambrisées se trouvaient des tableaux remarquables, une magnifique bibliothèque et de nombreux manuscrits enrichis de « fermoirs ouvragés », de « miniatures excellentes » et de reliures « délicieusement travaillées », souvenirs de Milan et des campagnes d'Italie.

Au-dessous du château s'étageaient de merveilleux jardins pleins de fruits et de feuillages, ornés de fontaines et de scènes de chasse sculptées sur la pierre, et sillonnés de galeries treillagées (1).

Mais ces lieux lui rappelaient trop le souvenir de la reine Anne, son intraitable belle-mère. Il voulut fuir jusqu'à son ombre, et à toutes ces splendeurs il préféra Amboise, son air pur, ses vastes horizons et sa grande forêt.

Il se réservait de revenir à Blois aux jours de grandes fêtes pour présider les offices solennels célébrés par ses chanoines dans l'église collégiale. En attendant, il n'y laissait que son écurie (2) sous la direction de son grand-écuyer Galéas de St-Séverin.

A l'époque où la duchesse de Nemours arrivait à Amboise, François Ier y revenait lui-même après son heureuse expédition d'Italie. Les Suisses avaient été culbutés, l'Empereur rejeté dans les montagnes du Tyrol, le Pape lui-même contraint de s'incliner : le duché de Milan reconstitué n'était plus qu'une province ajoutée au royaume de France. Le succès était complet, et le retour du vainqueur fut le signal d'une allégresse générale. Le peuple était las des guerres, des armements et des charges ruineuses : il aspirait à la paix, et, la croyant assurée, il fut tout à la joie et au plaisir.

---

(1) *Voyage du Cardinal d'Aragon*, p. 193-198.

(2) *Ibid.* — En 1517 il s'y trouvait 39 chevaux, dont 16 coursiers.

Digitized by Google

A la Cour aussi une brillante jeunesse ne pensait qu'à se divertir : suivant un vieil usage, de nombreux gentilshommes ruraux ou chasseurs, militaires ou courtisans, y étaient admis sur un pied de grande liberté : à tous et partout le roi s'applique à donner un ton et un air de distinction. Causeur charmant il parle un peu de tout, et fait parler les autres pour s'instruire. Il anime les fêtes par sa verve et sa bonne humeur ; il y donne aux femmes une place spéciale en multipliant les assemblées dans un cadre de richesse et d'élégance inconnu jusqu'alors. Le premier il inaugure ces réunions de seigneurs et de grandes dames, qui, par leur brillant et leur éclat, resteront longtemps un élément raffiné de la vie sociale.

A côté d'eux, un luxe de personnel, de titres, de serviteurs entoure le roi d'un cortège sans nombre pour rehausser sa dignité et accroître son prestige. C'est d'abord le grand-maître de sa maison, son chambellan et son grand-écuyer ; puis toute une phalange de maîtres d'hôtel, de secrétaires et de pages ; puis encore la chapelle avec le grand-aumônier, les aumôniers ordinaires et les chapelains; c'est enfin le personnel de la bouche avec une nuée d'échansons, de panetiers, de cuisiniers ; celui de l'écurie avec une armée de cochers et de palefreniers, et surtout celui des chasses encore plus nombreux avec une foule de capitaines, de veneurs et de fauconniers.

Chaque prince, chaque princesse, ont eux-mêmes leur maison moins nombreuse, mais parfaitement réglée.De plus, les reines ont leurs dames et leurs demoiselles d'honneur, les enfants du roi ont leurs gouverneurs, leurs maîtres d'hôtel et leurs enfants d'honneur.

A tout ce monde s'ajoutaient les quatre cents archers français ou écossais, les cent Suisses à la livrée du roi, et les deux cents gentilshommes de la garde qui rehaussent les cérémonies de leurs costumes aux couleurs éclatantes (1).

---

(1) Louis Battifol : *Le Siècle de la Renaissance,* chap. III.

Digitized by Google

C'est que François 1er adorait le luxe pour le luxe ; tandis qu'il aimait paraître tout blanc en toile d'argent, ses gentilshommes étaient vêtus de drap d'or, et ses pages aussi de blanc moitié velours, moitié argent. Tout ce qu'il avait sur lui était en or, ses breloques, ses éperons, ses boutons eux-mêmes. Il couvrait ses doigts de bagues enrichies de diamants ; ses pourpoints étaient tissés d'or, et s'ouvraient pour laisser voir une fine chemise bordée de dentelle rare.

Il fallait qu'autour de lui la Cour suivît l'exemple : les courtisans, hommes ou dames devaient rivaliser d'élégance, et le public, tout en admirant, raillait les seigneurs « qui emportaient leurs terres sur leurs épaules ».

Lorsqu'à l'automne 1516, la princesse Philiberte arriva à Amboise, elle comprit bien vite les difficultés qui l'attendaient. Comment, au milieu d'un pareil luxe, ses modestes ressources lui permettront-elles de tenir un rang honorable ? Ne fallait-il pas au moins mettre de l'ordre dans ses affaires et faire régulariser sa possession du duché de Nemours ?

C'était sage, car elle amenait une suite nombreuse : un écuyer, le seigneur de Montgellaz ; un maître d'hôtel, Jean Oddinet ; un secrétaire, Claude Puenset (1), sans parler du personnel subalterne : valet de chambre, maître de salle, fourrier, clerc de la dépense, cuisinier, apothicaire, etc... Tout ce monde devait être entretenu et brillamment équipé par ses soins (2).

Elle-même, sœur de Madame et tante du roi, était toujours en scène : il n'y avait pas de fête, sans qu'elle ne fût présente et toujours vêtue des plus beaux atours (3). A cha-

---

(1) *R. P.* : Stipendia : pour le premier quartier du 23 octobre 1516 — 28 janvier 1517 : à M. l'écuyer seigneur de Montgellaz, 100 livres ; à messire le maître Oddinet, 100 livres ; au secrétaire Puenset, 75 livres.

(2) *R. P.* : 40 escus d'or pour fournir aux chandelles et autres choses nécessaires à notre chambre.

(3) *R. P.* : 5 escus d'or au soleil délivrés à un marchand pour une canne et deux palmes de satin blanc pour la doublure d'une robe de velours violet pour nous (17 avril 1517).

Digitized by Google

que événement marquant elle devait faire des cadeaux pour entretenir les bonnes relations. Tout d'abord, c'est une coupe d'or à couvercle (1) qu'elle vient offrir à la reine Claude à l'occasion de la naissance de sa fille Charlotte ; l'année suivante, ce sera une martre d'or émaillée de blanc pour « bailler en estrenne à la Rayne » (2).

Tant de faste et de prodigalité ne pouvait éblouir la princesse Philiberte : elle en avait vu bien d'autres chez les Médicis. Mais, à Amboise, elle ne retrouvait pas la dignité qui faisait le charme de la société qu'elle avait connue en Italie. Ici la Cour semblait plus occupée de plaisir, de galanterie, et même de superstitions que de vrais principes.

En matière de dévotion, c'était Louise, la reine-mère, qui donnait le ton, et cette princesse, élevée d'abord dans un milieu austère, puis jetée brusquement dans un monde passionné, s'était formée aux mœurs de son mari ; elle-même les avait transmises à ses enfants et à son entourage. Sans doute elle était dévote et croyante, mais elle avait une religion spirituelle et de gaie compagnie : son vrai culte était l'ambition, et, lorsqu'elle arrivait à croire qu'un pèlerinage ou un vœu pourrait lui assurer le bonheur terrestre ou aider sa domination, elle s'y donnait tout entière.

C'est ainsi qu'un an après son mariage, désespérée de ne pas avoir d'enfant, elle s'était adressée à François de Paule, qui — bien à son insu — inspirait alors un enthousiasme extraordinaire surtout aux femmes stériles (3). On sait que

---

(1) *R. P.* : 42 livres tournois 2 sols et 3 deniers à Robin Rousseau, argentier à Tours, pour la façon d'une coffe dourée à couvercle (à Amboise, le 27 décembre 1516).

(2) *R. P.* : 62 livres tournois payés à maître Savoye (à Amboise le 2 décembre 1517).

(3) Anne de France lui attribua la naissance de sa fille Suzanne, Anne de Bretagne la naissance de sa fille Claude, et Claude elle-même celle de François II.

Digitized by Google

peu après un fils lui était né, et pour Louise cette naissance était due à l'intervention du saint : pour elle ce fut un dogme. Aussi, quand, par la suite, François de Paule mourut(1), elle s'occupa de lui faire donner une sépulture digne de lui dans la nef de l'église du Plessis, et continua à invoquer sa protection.

Tout ce qui avait appartenu au saint, tout ce qu'il avait touché gardait une vertu singulière pour guérir les malades ou faire des miracles : la guérison de Mme Claude implorée par sa mère fut l'un des plus marquants. C'est pourquoi la reine Anne, et, après elle, sa fille Claude sollicitèrent sa canonisation. François Ier lui-même et sa mère s'intéressèrent vivement à sa cause et multipliaient leurs instances auprès du Souverain Pontife, car déjà ils rêvaient d'une couronne impériale. Beau rêve assurément, mais d'une réalisation difficile !

A ce moment se posait la question de la prochaine élection d'un empereur en Allemagne, et le vieux Maximilien voulait faire nommer son petit-fils Charles, déjà maître de l'Espagne, de la Flandre et de Naples. De son côté François Ier, rentré en France avec un prestige immense, s'estimait en mesure de briguer cette couronne. Dès 1516, il avait envoyé des émissaires chargés d'acheter les Electeurs allemands. Les négociations semblaient marcher à souhait, mais il fallait encore l'appui de la Cour de Rome et aussi celui des puissances célestes. A ses yeux, l'intervention de François de Paule serait toute puissante : pour l'obtenir il voulait le Saint sur les autels, et, plus que jamais, il pressait sa cause en Cour de Rome.

L'arrivée de Philiberte parut une occasion providentielle d'agir auprès de Léon X, son beau-frère. Elle fut mise dans la confidence, et deux mois après elle intercédait pour le Saint.

---

(1) François de Paule mourut le Vendredi-Saint 1507, à l'âge de 91 ans.

Digitized by Google

« Très Saint-Père, écrivait-elle, je me recommande à votre « Sainteté en lui baisant les pieds... Par ce que la Majesté du « Roy vous écrit pour la canonisation du bienheureux Père « François de Paule, premier fondateur de l'Ordre des « Minimes, et, moi-même estant très bien informée de sa vie « très sainte et religieuse, je supplie humblement Votre « Sainteté qu'elle ait pour recommandée une œuvre de si « grand mérite, et, ce faisant, je me réputerai l'une de ses « très obligées servantes. Je prie Jésus-Christ notre Seigneur « qu'il vous conserve longuement au gouvernement de la « Sainte Eglise.

« D'Amboise ce dixième de décembre MDXVI.

« Votre très humble et très obéissante fille,

« PHILIBERTE DE SAVOIE, Duchesse de Nemours (1). »

Malgré les lenteurs habituelles de la Curie romaine, le résultat ne tarda pas : le 1er mai 1519, le décret de canonisation était publié solennellement par Léon X, tout heureux, disait-il dans le bref, de rendre hommage à ce Saint qui lui avait annoncé à lui-même qu'il serait pape.

François Ier voulut prendre à sa charge toute la dépense de cette solennité, et, bien qu'il eût prescrit la plus grande magnificence, il déclarait ne pas faire assez pour reconnaître toutes ses obligations à la mémoire du Saint.

..... Six semaines plus tard avait lieu à Francfort l'élection impériale : François Ier succombait ; le Saint était resté sourd à ses prières, le Pape avait changé d'avis, et les Electeurs insatiables s'étaient donnés au plus offrant : les ducats des banquiers allemands avaient été plus forts que l'or et les promesses du roi de France.

On dit qu'en apprenant la nouvelle, François Ier resta impassible, et se félicita même publiquement de n'avoir pas à assumer les charges de l'Empire germanique. Il ne se

(1) Guichenon : *Histoire de la Maison de Savoie, Preuves*, p. 466.

Digitized by Google

doutait pas qu'il venait de se faire un ennemi irréconciliable, et que jamais Charles-Quint ne lui pardonnerait d'avoir essayé de lui enlever une couronne depuis quatre-vingts ans dans sa famille.

Pendant ce temps, Philiberte avait trouvé un confident, qui, lui aussi, arrivait d'Italie : c'était Léonard de Vinci, l'ancien protégé de Julien de Médicis, le peintre fameux qui, naguère, à Rome, rivalisait avec Raphaël et Michel-Ange. On se souvient que, malgré tout son art, Léonard avait indisposé le Pape par ses lenteurs (1) et ses indécisions. Avec François Ier, qui arrivait à Milan, il avait mieux réussi : ses ingénieuses mécaniques (2), autant que le charme de sa peinture, avaient séduit le jeune souverain qui voulut se l'attacher.

Léonard quitta donc l'Italie, et vint habiter, non loin d'Amboise, le château de Cloux que le roi lui avait offert. C'était une charmante demeure aux toits pointus, aux fines croisées, avec une tour élégante, le tout perdu dans les ifs et les bosquets.

En compagnie de Francesco Melzi, son élève, et de Mathurine, sa servante, l'artiste se mit à travailler. Son atelier ne tarda pas à devenir un but de promenade pour les seigneurs de la Cour. Fréquemment le roi venait le voir, et familièrement causait avec lui de ses travaux : une véritable intimité s'établit entre eux.

Un jour, dit-on, le roi arrivant à l'improviste, le trouva retouchant un portrait de femme (3). Léonard voulut le

---

(1) Il avait mis seize ans, dit-on, pour terminer *la Cène* de Milan.

(2) Pour les fêtes données à l'arrivée de François Ier, Léonard construisit un lion automatique, qui, traversant la salle, se dressa devant le roi sur les pattes de derrière et, ouvrant sa poitrine, en laissa tomber aux pieds de sa Majesté des lys blancs de France. (Mereykouski : *Le Roman de Léonard de Vinci*, p. 683.)

(3) Donna Lisa, femme de Jocondo, citoyen de Florence, actuellement au Louvre.



Digitized by Google

cacher : c'était trop tard ; le roi l'avait vu et en avait été frappé ; il voulut l'acquérir. Le peintre prétexta que le tableau n'était pas achevé : rien n'y fit, il dut céder, et le prix fut fixé à 4.000 écus.

Mais au moment de le livrer, Léonard ne put se résigner ; il vint implorer la permission de le garder encore. Le roi, surpris, allait s'irriter, lorsqu'intervint sa sœur Marguerite qui avait compris les sentiments de l'artiste.

— Ne voyez-vous pas qu'il l'aime toujours ? Soyez bon : laissez-lui ce souvenir : ne peinez pas ce vieillard.

— Soit ! Maître Léonard, répondit le roi, sois tranquille, j'accède à ton désir, seulement ce tableau m'appartient, et tu peux immédiatement en toucher le prix. Mais, ne crains rien, personne ne te séparera de ta Joconde (1).....

D'ordinaire, au château de Cloux, l'existence n'était pas aussi mouvementée. Le peintre vieillissait ; il avait besoin de calme pour consacrer son reste d'énergie à ses dernières œuvres (2), et, quand il ne pouvait travailler, il passait ses journées avec Melzi et le frère Guillielino (3), dont les contes joyeux lui rappelaient les beaux jours de Florence et de sa jeunesse.

Dans cet asile de l'art et de la simplicité, Philiberte aimait à venir se reposer du tumulte d'Amboise. Avec eux elle causait longuement, elle jouait aux échecs ou aux cartes, elle était heureuse d'entendre la romance des Médicis que Julien, si souvent, avait chanté en sa présence et qui semblait composée pour elle :

Quant'e bella giovinezza
Che si fugge tuttavia,
Chi vuol esser lieto, sia !
Di doman non c'e certezza (4).

---

(1) Mereykouski : *Loc. cit.*

(2) St Jean-Baptiste, actuellement au Louvre.

(3) Franciscain, originaire d'Italie, mais depuis longtemps fixé à Amboise.

(4) Que la jeunesse est belle !
Elle s'enfuit sans cesse.
Que celui qui veut être heureux se hâte !
Il n'est pas sûr du lendemain.

Digitized by Google

Pendant longtemps, ces douces réminiscences avaient attiré Philiberte jusqu'au jour où Léonard, terrassé par le mal, s'était effondré dans les bras de Melzi. Dès lors, privé de l'usage de ses membres, il ne pouvait plus peindre, et, durant de longues heures de souffrance et d'ennui, il attendait comme un soulagement les visites de la princesse. Celle-ci ne consentit jamais à abandonner le vieil ami de Julien ; elle l'entoura de tout son dévouement et l'assista jusqu'à sa mort (1).

Tandis que la tristesse embrumait le clair logis de Cloux, à Amboise tout était à la joie et aux fêtes : l'année 1518 débutait heureusement. Le 28 février, la reine avait mis au monde un fils : c'était le premier, et le roi, tout joyeux de cette naissance qui assurait sa lignée, décida de retarder le baptême pour donner plus d'éclat à la cérémonie. La nouvelle en fut envoyée à tous les souverains d'Europe, et un ambassadeur spécial, porteur d'une lettre autographe, partit pour aller à Rome demander au Pape de tenir le dauphin sur les fonts baptismaux.

Depuis quelque temps d'actives négociations se poursuivaient entre les deux Cours pour combattre en commun la candidature espagnole à la couronne impériale. Effrayé de l'accroissement de la maison de Habsbourg, le Pape ne trouvait qu'en France un contre-poids suffisant et semblait disposé à soutenir le parti du roi, mais il y mettait comme condition le mariage de son neveu Laurent de Médicis, le duc d'Urbin que nous connaissons, avec Madeleine de la Tour-d'Auvergne, fille du comte de Boulogne et cousin du roi.

---

(1) **Léonard**, né au bourg de Vinci (Toscane) en 1452, mourut **le 3 mai 1519**; il fut enterré au monastère de St-Florentin de **façon que chacun sache qu'il était mort en fils fidèle de l'Eglise.** (**Mereykouski** : *Loc. cit.*)

Digitized by Google

Cette affaire, entamée l'année précédente par François Vettori, ambassadeur de Florence, n'avançait guère, car le Pape ne se contentait plus d'une alliance avec une princesse d'illustre maison, mais sans dot, comme l'avait été celle avec Philiberte de Savoie. Laurent était le dernier représentant de la branche aînée des Médicis, et son oncle exigeait pour lui une héritière aussi grandement fortunée que brillamment apparentée.

Le roi trouvait ces prétentions excessives, et hésitait encore, lorsque survint le plus habile diplomate de la Cour papale, Bibbiena, récemment nommé cardinal de Santa Maria in Porticu. Arrivant à Paris comme légat du Pape, il fut « très honnestement reçu, les rues tendues, et furent audevant de lui les processions et les paroisses ». Par sa souplesse et son habileté, il réussit à pénétrer dans l'esprit et dans les bonnes grâces du roi et de la toute puissante reine-mère. C'est lui sans doute qui leur inspira l'idée de demander au Pape de servir de parrain au jeune dauphin, car cette demande, flatteuse pour le Souverain Pontife, lui faisait entendre que le mariage était agréé.

La fiancée apportait de belles possessions et quantité de joyaux et d'objets précieux : elle et sa sœur, la duchesse d'Albany [1], possédaient en Auvergne des biens considérables. Aussi le roi avait consenti à lui assurer 200.000 écus gagés en partie sur sa propre fortune et en partie, d'après concession spéciale, sur le comté de Lavaur [2].

Le Pape s'empressa donc d'accepter et chargea le duc d'Urbin de le représenter. Il envoyait en même temps des présents magnifiques pour la fiancée, pour la reine Claude et pour toute la famille royale. Il y avait entre autres un lit de parade incrusté d'écaille, de nacre et de pierres précieuses d'un travail inestimable. Trente-six bêtes de somme suffirent à peine à transporter ce trésor [3] au-delà des Alpes.

---

[1] Anne de la Tour d'Auvergne avait épousé un seigneur écossais, Jean Stuart, duc d'Albany.

[2] *Arch. nationales*, J. 1126, n° 8.

[3] La valeur de ces présents dépassait 300.000 ducats.

Digitized by Google

Laurent se mit en route en mars 1518 ; à la nouvelle de son approche François Vettori alla au-devant de lui, et l'accompagna à Amboise. Le roi, qui l'avait vu à Milan et connaissait sa vanité, voulut l'éblouir par une pompe extraordinaire et lui fit l'honneur des plus beaux appartements du château d'où la vue se reposait sur le val de la Loire.

Peu de jours après, le 25 avril, fut célébré « le Sainct et sacré baptême du très désiré M. le Daulphin de France » (1). La cérémonie eut lieu à l'église St-Florentin, à 9 heures du soir, dans un « ordre exquis, triumphant et admirable ».

Toute la Cour y prit part : le cortège, précédé de « trompes, de haultboys et aultres instruments mélodieux », comprenait les hérauts, les maîtres d'hôtel, le grand-écuyer (2), les échansons et les gentilshommes de la chambre : « tous estoient pompeux, joyeux et mieux accoustrés que on vist onc ».

Puis venaient Boisy (3), grand-maître de la maison ; Brézé (4), grand-seneschal de Normandie ; St-Vallier, son beau-père ; le bâtard de Savoie (5), le vicomte de Martigues, les seigneurs de Guise, de Chasteaubriant et de Laval, qui tous étaient vêtus « de robes de drap d'or et portaient à la main un gros » cierge de cire blanche.

Derrière eux le prince de la Roche-sur-Yon (6) portait un « oreiller de drap d'or couvert d'une serviette exquise et damassée », le comte de St-Pol (7) portait les bassins, le

---

(1) *Un Baptême royal à Amboise.* — *Société Archéologique de Touraine*, 1878, t. IV, p. 267.

(2) Galéas de St-Séverin, nommé grand-écuyer en 1505, mort à la bataille de Pavie en 1524.

(3) Artus Gouffier, seigneur de Boisy, créé grand-maître le 7 janvier 1515.

(4) Brézé avait épousé Diane de Poitiers, fille de Jean, seigneur de St-Vallier.

(5) René, bâtard de Savoie, comte de Villars, fils naturel de Philippe II, et frère de Louise de Savoie.

(6) Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, duc de Montpensier.

(7) François de Bourbon, comte de St-Pol.

Digitized by Google

comte de Genève (1) l'aiguière, M. de Vendôme (2) un « second oreiller et dessus le cresmeau », M. le Connétable (3) le cierge et le chandelier, puis M. d'Alençon avec « le sel pour le baptême de mon dit Sieur le Daulphin ».

Enfin en grande pompe, venait le duc d'Urbin « portant Monsieur le Daulphin, qui estait chose moult délectable » ; à côté de lui M. le duc d'Albany portait les pieds de mon dit seigneur, et; derrière, Messieurs de Guise et de Lorraine « tenaient la queue du poële tout de toile d'argent fourrée de rétices ». Puis venaient encore les ambassadeurs du Pape, du Roy catholique et de Venise, et enfin le cortège des dames :

« Madame, laquelle le roi de Navarre menoit », puis Madame Louise avec M. d'Orval (4), Madame Renée (5) et la duchesse d'Alençon avec M. de Lorraine, Madame de Taillebourg, la duchesse de Nemours, la duchesse d'Urbin(6) et après elles « grande quantité de dames et de demoyselles ».

« Et furent en cet ordre depuis la chambre de mon dit Sieur le Daulphin jusques à l'église St-Florentin, là où se trouvèrent Messieurs les cardinaux de Boisy, de Bourges, de Bourbon, et quinze ou seize évêques : et là fust baptisé par Mr. le Cardinal de Boisy et eult nom François.

« Les compères furent les dits ducs d'Urbin et de Lorraine, pour et au nom du Pape ; la commère fust la duchesse d'Alençon la jeune ».

---

(1) Philippe, comte de Genève, puis duc de Nemours, frère de Louise de Savoie.

(2) Charles de Bourbon, comte de Vendôme, frère aîné du comte de St-Pol.

(3) Charles de Bourbon, duc de Bourbon, d'Auvergne et de Châtellerault, avait épousé Suzanne de Bourbon.

(4) Jean d'Albret, sire d'Orval.

(5) Renée de France, sœur de la reine Claude.

(6) Alfonsine Orsini, veuve de Pierre de Médicis, mère du jeune duc d'Urbin.

Digitized by Google

L'auteur (1) s'excuse de n'avoir pu dénombrer « la grande multitude des torches que portaient les gentilshommes de la maison du roi », et de son impuissance à décrire « les pompes magnifiques, les accoultrements riches et somptueux qui estoient tant à la chambre de mon dit Sieur le Daulphin que en l'église sus dite »; et, s'il a dit « quelque chose mal dirigée et lointaine de la vérité », il en « attribue la faute au temps lequel estoit nocturne et assez obscur ».

A la suite de cette cérémonie, pendant plusieurs jours, ce ne furent que banquets, danses et tournois. On chanta l'heureuse « nativité » du Dauphin (2), et dans tout le royaume on alluma des feux de joie.

Vint ensuite le mariage qui donna lieu à des fêtes d'un éclat encore plus grand. La cour du château avait été transformée en une tente magnifique et les murs couverts de riches tapisseries ; c'est là que se fit le banquet.

Le mari et tous les princes étaient à la table du roi, et en face trônait la reine Claude assise entre la mariée et Madame Louise au milieu des ambassadeurs et envoyés de tout ordre. De brillantes fanfares annonçaient les services, et si nombreux étaient les flambeaux et les torches que l'on se serait cru en plein jour.

Le lendemain, les tournois commencèrent, et le duc d'Urbin voulut y prendre part pour briller devant sa jeune épouse. Mais le plus beau spectacle fut celui d'une manœuvre de guerre pour laquelle on avait construit en plein

(1) Claude Chappuis, valet de chambre du roi, et garde de sa librairie.

(2) Applausion sur la nativité du Dauphin :

Vecy l'enfant lequel est né
Pour florir en France et regner :
Vecy l'enfant de Dieu donné
Pour sur ennemis dominer :
Vecy l'enfant pour dilater
Le sceptre français jusque à Rome :
Vecy l'enfant pour exalter
Les francoys, si vit age d'homme.

Digitized by Google

champ une forteresse en bois armée de gros canons qui lançaient des boulets pleins d'air. Une artillerie semblable, sous les ordres du duc de Bourbon, bombardait la place défendue par le duc d'Alençon. Tout à coup, le roi apparut armé de pied en cap, et se jeta dans la forteresse à la tête d'une infanterie nombreuse. Le duc de Bourbon multipliait ses attaques tandis que les assiégés tentaient des sorties vigoureuses. L'artillerie tonnait de toute part et l'on aurait pu croire à une vraie bataille. Si bien que l'on ne put séparer les combattants que lorsqu'ils furent hors d'haleine (1).

Les fêtes et les tournois continuèrent pendant plus d'un mois avant que les jeunes époux ne prissent la route d'Italie. Ils visitèrent l'Auvergne, où la duchesse d'Albany et sa sœur avaient à partager leur héritage ; ils traversèrent Lyon, d'où une escorte les accompagna jusqu'à Chambéry. Le 20 août ils étaient à Bologne, et, le 27 septembre, ils faisaient à Florence une entrée triomphale. Toute la ville était en mouvement et leurs amis, pour fêter leur arrivée, avaient employé tant de soie que l'on dut en faire chercher jusqu'à Venise.

Bien vite la jeune mariée eut conquis tous les cœurs par sa grâce et son amabilité. Le climat de Florence ne l'avait pas éprouvée, sa santé était excellente, elle semblait heureuse et l'avenir s'annonçait pour elle avec d'autant plus de promesses qu'elle n'avait pas tardé à reconnaître les signes d'une maternité prochaine.

Laurent, au contraire, grisé d'orgueil par l'amitié du roi de France, se croyait supérieur à tous. Il ne voyait plus de limite à son importance, et songeait à se proclamer duc de Florence.

Soudain, un mal profond, conséquence de ses excès, vint l'arrêter dans ses rêves. Après six mois passés dans la

---

(1) *Mémoires du Maréchal de Florange*, t. I, p. 226.

Digitized by Google

souffrance, il semblait se remettre, et, à ce même moment, Madeleine, sa femme, mettait au monde une fille. Tout allait bien, et déjà on se réjouissait, lorsqu'un accès violent enleva brusquement la jeune mère (1), et, dix jours plus tard, Laurent, terrassé par une nouvelle crise, succombait également. Seule, de cette union qui avait si brillamment débuté, restait une enfant de trois semaines. Cette enfant sera Catherine de Médicis, reine de France.

Si la mort de Laurent ne laissa pas de grands regrets à Florence, elle permit à la politique pontificale de prendre une orientation précise. L'empereur Maximilien était mort (2), et Laurent gisait encore sur son lit de douleur, lorsque le Pape conclut avec le jeune roi d'Espagne un traité (3) qui lui assurait son amitié. Dès lors la candidature de François Ier à la couronne impériale était bien compromise.

A Amboise, la duchesse de Nemours avait pu suivre jour par jour les incidents de ce mariage. Dès le début des négociations, il n'est pas douteux qu'elle n'ait été consultée, car nul mieux qu'elle ne pouvait parler de Laurent. Malgré sa discrétion, on connaissait les mauvais procédés de ce jeune présomptueux pour son oncle Julien mourant, et pour elle-même ensuite. Il en résulta une opinion fâcheuse qui ne fut point étrangère aux hésitations du roi : il ne fallut rien moins que la question impériale pour vaincre toute résistance.

Bibbiena était entièrement dévoué à la famille de Médicis, à qui il devait tout. Il était resté fidèle à Julien jusqu'à son dernier jour, et sa rencontre avec la princesse Philiberte leur permit d'évoquer des souvenirs douloureux. Mais à l'heure présente son attachement s'était reporté tout

---

(1) 28 avril 1518, une année jour pour jour après son mariage. Elle mourut « per non essere del parto bene purgata et evacuata ». (Lettre de Goro Gheri au Cardinal Bibbiena.)

(2) 11 janvier 1519.

(3) Traité secret du 17 janvier 1519. (*Archivio storico italiano*, 1842, vol. 1, p. 376-383.)

Digitized by Google

entier sur Laurent dont il voulait favoriser les affaires : c'était la mission que lui avait donnée le Pape, et qu'il sut remplir par son esprit et la séduction de son langage.

Aussi, comme toute la Cour, la duchesse fit-elle à Laurent un accueil empressé : elle assista aux fêtes du mariage et s'unit de tout cœur aux vœux qui accompagnèrent les époux. Mais l'année suivante, lorsqu'elle apprit le triste dénouement de cette union, ne fut-elle pas tentée de croire à un châtiment d'en-haut ?

A cette époque, la petite ville d'Amboise avait une allure de capitale. C'était la résidence et le lieu de prédilection du roi : il y avait sa famille et sa Cour, sa chancellerie et ses grands-officiers. C'est là qu'il donnait ses fêtes, et, quand il aura des démêlés avec le Parlement, c'est encore à Amboise qu'il convoquera les conseillers récalcitrants.

Aucun lieu ne convenait mieux aux goûts de cet homme actif et avide de mouvement, pour qui tout était prétexte à rompre la monotonie de l'existence. Dans la forêt voisine, à la tête de sa vénerie, son plaisir était de courir le cerf, de déjouer les ruses du sanglier, ou de poursuivre le loup dans les fourrés épais. Intrépide cavalier, sans souci du danger, il poussait ses limiers sur les plus durs obstacles : maintes fois, il rentrait couvert de meurtrissures. Quand venait l'été, c'était le tour de ses fauconniers à sortir leurs oiseaux de proie dressés à voler les perdreaux. Cet art plus délicat convenait mieux aux dames et aux jeunes pages ; mais le roi, dit Florange, « prend beaucoup plus de plaisir à la vénerie ».

Deux fois par semaine, il aimait à réunir sa Cour en joyeuse assemblée, pour entretenir, disait-il, l'attachement de son entourage. Dans ces réunions, peu à peu la mode imposa des changements de costumes : les hommes se mirent à porter des culottes et pourpoints à crevés, avec des manches plissées et bouffantes sur l'épaule. La robe des dames se fit plus courte et plus ample, tandis que la tunique largement échancrée permettait aux belles carnations de joindre leur

Digitized by Google

éclat aux feux des pierreries : le hennin disparut, et tout le monde adopta la petite toque ronde à l'espagnole.

Comme passe-temps on jouait aux échecs ou aux cartes, et, la nuit venue, on dansait, on soupait joyeusement. On s'essayait aussi aux jeux de l'esprit : chacun disait des contes ou des nouvelles. Le roi lui-même composait des vers ; il échangeait des épîtres rimées avec ses amis, comme avec les dames de la Cour. Parmi celles-ci, par ses productions ingénieuses et vivantes, la duchesse Marguerite devait s'affirmer bientôt comme une novatrice : avec Clément Marot, son protégé, elle aura ouvert la voie à la poésie française.

Il y avait aussi des savants et des érudits que le roi aimait à consulter : il les protégeait, et, pour favoriser leurs travaux, il constitua, à grands frais, un fonds de manuscrits précieux, qui furent l'origine de la Bibliothèque nationale. Le plus illustre était Guillaume Budé, l'homme universel, toujours prêt à remplir les missions délicates. C'est lui qui, dix ans plus tard, sera le fondateur du Collège de France, destiné à rajeunir les méthodes et l'esprit de la vieille Université.

Les artistes étaient plus rares, car les impressions rapportées d'Italie poussaient le goût du jour à délaisser l'art tourmenté des vieilles cathédrales et la naïveté mystérieuse des enluminures. On recherchait la lumière, l'ordre, l'harmonie et la grâce, et Léonard de Vinci, à son arrivée, fut salué comme un maître de l'école nouvelle.

Cette tendance, manifestée déjà dans les travaux d'Amboise et de Blois, s'affirmait dans la construction de Chambord ; elle deviendra la règle à Saint-Germain, à Vincennes et à Fontainebleau. Cette évolution s'appellera la Renaissance, et s'étendra sur tous les pays d'Europe : François Ier aura eu le mérite et l'honneur de réaliser la pensée de son siècle.

Digitized by Google

## CHAPITRE X

### Voyages en France

Après les succès de l'armée française en Italie, le royaume crut voir paraître une ère de calme et de prospérité. La paix semblait assurée, l'ordre régnait dans les provinces, le peuple satisfait prenait confiance et « les marchants faisoient leur train en grande sureté tant par mer que par terre » (1). Seuls les hommes de finances s'inquiétaient : les frais de la guerre, les constructions royales, le train de la Cour et les innombrables pensions étendaient sans cesse le chapitre des dépenses. Pour éviter le déficit (2), on recourut d'abord aux emprunts tant dans le pays qu'à l'étranger : on aliéna des terres de la couronne, on vendit des offices, puis on augmenta les droits, et on songea à des taxes nouvelles. Mais encore fallait-il les faire accepter par les parlements qui, dans chaque province, contrôlaient les édits royaux.

Le roi s'en réserva le soin, et, pour cela, résolut de parcourir son royaume à la tête de sa Cour. Ce programme convenait tout à fait à son humeur vagabonde, et, dans son idée, ces déplacements devaient avoir le double avantage de garder auprès de lui les grands seigneurs et de les « maintenir

(1) *Journal de Barillon*, vol. I, p. 273.

(2) *Ibid.*, p. 284. — Voir la teneur des chapitres ordonnez par le roy concernant le bien, proffict et utilité de la chose publique.

Digitized by Google

joyeux de peur qu'ils ne s'emploient à autre chose plus dangereuse », et surtout d'impressionner les foules par le luxe de cette Cour qui sera l'image de sa puissance.

C'est ainsi que l'on vit cet énorme appareil (1) entraîné à la remorque du souverain dans de longs et pénibles voyages. On a peine à concevoir le déplacement d'une telle caravane. Il n'y avait pas de carrosses et tout devait se faire à cheval ou à pied, et, si le roi trouve un gîte où il est logé et servi, une grande partie de la suite est, le plus souvent, réduite à camper et à loger sous la tente ; tout le monde gémit, les seigneurs se ruinent, et les ambassadeurs étrangers eux-mêmes, obligés de suivre, ne cessent de se plaindre.

Au début du printemps, le moment semblant propice, on décida de commencer par la capitale. C'était d'autant plus naturel que la reine, retenue à Amboise par les événements, n'avait pu encore être couronnée, pas plus qu'elle n'avait reçu les hommages du peuple de Paris.

On se mit donc en route et le 10 mai, la reine allait en grande pompe à Saint-Denis recevoir la couronne, et, deux jours après, elle faisait à Paris son entrée solennelle avec Madame la Régente et Madame d'Alençon suivies de « seize aultres dames vêtues de robes avec houssures de drap d'or à cordelières, et ayant chacune d'elles en tête un chapeau d'or en manière de couronne » (2).

En ce même temps arrivait de Rome l'évêque de Tricarico (3), légat du Pape : il apportait un bref contenant l'approbation du concordat de Bologne donnée par les Pères du Concile de Latran. Cet événement causa un vif émoi dans

(1) Benvenuto Cellini écrit dans ses mémoires qu'il faut 1.200 chevaux, et, quand la suite est complète, 1.800 pour mener tout ce monde.

(2) *Journal d'un Bourgeois de Paris.*

(3) Voir p. 271, n. 3.

Digitized by Google

l'Eglise et le Parlement, tous deux intéressés au maintien de la Pragmatique : l'Eglise à cause de son droit d'élection et de son indépendance vis-à-vis de Rome ; les membres du Parlement en raison de leur droit de remontrance aux décisions royales, en raison surtout des riches prébendes dévolues à leurs familles par le système des élections. Ils n'admettaient pas que le Roi, d'accord avec le Pape, en prît l'absolue disposition : ils ne voulaient pas comprendre qu'en face des périls de l'Eglise attaquée par la Réforme, il était essentiel d'affirmer le principe de son unité.

Pour couper court à cette opposition, le roi vint en personne au Palais : il était accompagné du connétable de Bourbon, du grand-maître Boisy et du chancelier Duprat. Le chancelier tenait dans ses mains deux livres en beau parchemin : l'un couvert de drap d'or était l'abolition de la Pragmatique, l'autre en damas blanc renfermait le Concordat, tous deux portant le scel de plomb aux armes du Pape et du Roi (1).

Après un long discours, Duprat déclara que les décisions du Concile de Latran étaient formelles, et que, sous peine de voir son royaume mis en interdit, « notre Sire avait dû conférer avec le Saint-Père à Bologne, et que de cette entrevue, était résulté un concordat aussi utile aux Universités qu'à l'Eglise du Royaume »...

Mais il n'était pas dans la nature du roi de s'attarder aux discussions ; il avait indiqué sa volonté et donné ses ordres, il appartenait dès lors au chancelier de les faire exécuter. Quant à lui, il allait s'éloigner.

N'y avait-il pas dans le nord du royaume une province frontière, où les hommes d'armes anglais se permettaient de fréquentes incursions ? (2). Il était de toute nécessité d'y

(1) *Arch. nationales*, X1a 1519, f° 202.

(2) Quand Henri VIII vit François Ier occupé dans le Milanais, il surveilla les côtes de France et fit occuper une partie de l'Amiénois avec des troupes prêtes à fondre sur le royaume. (Capefigue : *François Ier et la Renaissance*, t. I, p. 251.)

Digitized by Google

faire voir et respecter la bannière fleurdelysée. La route serait d'ailleurs agréable, car, au travers des forêts de l'Ile-de-France, le roi pourrait « prendre son déduit à la chasse et séjourner un peu sur les champs ». C'est ainsi que le voyage de Picardie fut décidé.

Au milieu de mai (1) « le roi, la reine, Mme la Régente et toute la noblesse » se mirent en route, et, à petites journées, par Ecouen, Compiègne, Saint-Quentin, ils parvinrent à Amiens, où s'arrêtèrent les princesses. Quant au roi, avec une suite réduite à sa garde et à sa vénerie, il remonta plus au nord jusque sous les murs de Calais, ville anglaise. Sous prétexte de chasser, il parcourait le pays et se faisait acclamer à Abbeville, à Montreuil et à Boulogne, villes de la couronne. En réalité, il voulait affirmer son pouvoir sur toute cette région que convoitait son bon ami le roi d'Angleterre.

Entre temps arrivaient à Amiens des députés au Parlement venus pour apporter leurs remontrances sur le concordat. Ils ne trouvèrent que Mme d'Angoulême qui leur dit que son fils était à chasser au village de Nempont, à deux lieues de Montreuil : les graves magistrats s'y rendirent aussitôt.

Le roi venait de dîner: il leur fit d'abord bon accueil, puis, changeant de ton, il déclara «que en sa court de parlement y avoient gens de bien, mais d'aultres aussi qui n'estoient que fous... qu'ils tenaient propos et caquets de lui et de la despence de sa maison... qu'il le savait et les connaissait... que si on ne luy obéissait, il en envoyroit hors du royaume, et qu'il en avoit de tout prêts qu'il mettroit en leur lieu... et qu'il vouloit que les ditz concordats feussent leuz, publiez et enregistrez en la dite cour, et qu'ils le seroient » (2).

Ainsi admonestés, les députés n'avaient qu'à se retirer. Ils rentrèrent à Paris, et, durant près d'un an, le Palais retentira encore de leurs discussions et de leurs doléances.

---

(1) 1517.

(2) *Arch. nationales*, X1° 1519, f° 206.

Digitized by Google

Le roi prenait grand plaisir en Picardie : il aimait cette belle province avec ses vastes forêts, ses plaines fertiles et ses riches troupeaux. Après un séjour de plusieurs semaines, il venait de rejoindre la Cour à Amiens, lorsqu'arrivèrent les ambassadeurs du Margrave de Brandebourg, chargés de lui dire « le bon vouloir de leur maître pour avoir alliance avec lui et l'aider de sa voix en cas de vaccation de l'Empire » (1).

Cette adhésion était due aux habiles manœuvres de ses émissaires (2), elle avait une grande importance, car le puissant Margrave, par son frère archevêque de Mayence, pouvait entraîner les électeurs ecclésiastiques du Rhin. C'était donc de bon augure, et, plein d'espoir, François Ier prit la route de Rouen où l'attendait son beau-frère le duc d'Alençon, gouverneur de Normandie.

Rouen était déjà une grande et belle ville sur les bords de la Seine : elle rivalisait avec Paris ; son commerce était prospère et de nombreux vaisseaux portaient en Angleterre, en Espagne et plus loin les produits de son industrie.

Ces dernières années, en raison des besoins du Trésor, toutes ces richesses avaient été durement taxées par les commissaires royaux. Les bourgeois s'en étaient émus et avaient adressé au roi des plaintes amères. Celui-ci, tout en les accueillant avec déférence, s'était contenté de répondre : « Si vous avez été bien traité par mes prédécesseurs, j'entends et veux vous traiter mieux encore. »

Cette réponse un peu vague ressemblait à une promesse ; n'était-ce pas le moment de la rappeler au roi en lui donnant un témoignage de fidélité et de respect ? Nul moyen n'était plus sûr que de lui faire un accueil magnifique.

---

(1) *Journal de Barillon*, vol. I, p. 309.

(2) Dès 1516 François Ier avait envoyé en Allemagne des émissaires chargés d'acheter les Electeurs.

Digitized by Google

Le dimanche 2 août eut donc lieu « l'entrée du très chrestien et très victorieux roy de France, François premier du nom, en sa bonne ville et cité de Rouen » (1).

Le roi était arrivé la veille avec la reine, Madame et toute sa Cour ; il avait pris son logis au prieuré de Grandmont sur la rive gauche de la Seine, « jouxte les faubourgs » de la ville. En avant de Grandmont une vaste prairie s'étendait jusqu'au fleuve. Le roi, entouré de sa Cour, y vint attendre l'arrivée du cortège en face du port rempli « de plusieurs gros navires à hunes et autres en grand nombre ». Tous ces vaisseaux étaient pavoisés et joignaient « leurs canonades à celles de l'artillerie de la ville installée sur les berges ».

Environ une heure après-midi « les citoyens de Rouen, très joyeux de la venue de leur souverain seigneur, allèrent hors de la ville en tel ordre qu'ensuit audevant du dit Seigneur ».

En tête s'avançaient les prieurs et couvents de Saint-Lô et de la Madeleine suivis des collèges et des prêtres des trente-trois paroisses avec croix et bannières.

Puis Mgr le bailly général paré d'une robe de satin doublée de toile d'or, et précédé de 50 arbalétriers vêtus de hoquetons de velours à ses couleurs, avec pourpoints violets et toques grises.

Puis les 24 mesureurs de grains, les 24 courtiers de vin, les 40 courtiers et aulneurs de draps, les aulneurs de toile, et plusieurs autres compagnies de divers états ayant office du roy en la dite ville : tous portaient des chamarres différentes de drap et de soie aux couleurs variées avec brodequins blancs et toques noires.

Après eux venait Mgr le grand-sénéchal de Normandie (2),

---

(1) Cette précieuse relation est conservée aux Archives municipales de Rouen.

(2) Louis de Brézé, chambellan du roi et sénéchal de Normandie. Il épousa Diane de Poitiers. Il a son tombeau dans la cathédrale de Rouen.

Digitized by Google

habillé de drap d'or, monté sur un cheval caparaçonné de même et suivi des barons et chevaliers.

Derrière lui les sergents royaux, avec les avocats, procureurs et bourgeois de la ville, tous vêtus de longues robes de velours ou damas doublées de satin.

Puis Mgr le président, les conseillers, les procureurs, avocats et greffiers de la Cour des Aydes, drapés de robes écarlates.

Puis encore le grainetier et son contrôleur, avec les mesureurs de sel aux vêtements blancs et or avec grands plumets.

Enfin « en moult bel ordre et gravité » s'avançaient Messeigneurs les trois présidents et les conseillers de la Cour du Parlement, deux par deux, vêtus de rouge, avec manteaux richement fourrés et chapeaux de velours noir brodés d'or. Autour d'eux étaient groupés les greffiers et huissiers, les avocats et procureurs de ladite Cour, tous en robe écarlate avec chaperons fourrés.

Toutes ces compagnies se présentèrent devant le roi dans la prairie de Grandmont, et trois discours furent prononcés par le bailly de Rouen (1), par les bourgeois et par le premier président du Parlement (2). Le roi, dit la chronique, « les reçut très humainement et honorablement ». Après quoi les compagnies se retirèrent dans la ville » en tel ordre qu'elles en etaient venues ».

Quelques instants après on vit s'ébranler à son tour le cortège royal.

En tête s'avançaient les cent Suisses avec leurs flûtes et leurs gros tambours, leurs hallebardes et leurs étendards.

Puis les officiers royaux et les hérauts d'armes précédant Mgr le grand-écuyer (3) sur un cheval couvert d'une housse de velours violet semé de fleurs de lys d'or et porteur de l'épée royale dans son fourreau.

---

(1) Messire Jehan de la Barre.
(2) Le premier président était Jean de Brinon.
(3) Galéas de St-Séverin, surnommé le grand-écuyer Galliot.

Digitized by Google

Derrière lui venait le roi sur un magnifique cheval caparaçonné d'or : sa chamarre d'une grande richesse disparaissait sous un ample manteau de velours cramoisi brodé d'or et soutaché d'argent.

A ses côtés se tenaient les cardinaux de Boisy et de Bourges, et derrière, venaient à pied les 24 archers de la garde du corps.

En arrière, Mgr Charles d'Alençon (1), M. le connétable (2), le duc d'Albany, le comte de St-Pol (3), M. de Lautrec et toute une foule de barons, chevaliers et capitaines, d'évêques, d'abbés et de prélats.

Plus en arrière encore les gentilshommes de l'hôtel du roi et les ambassadeurs du Pape, de l'Empereur, d'Espagne et des autres nations et villes de la chrétienté.

« Enfin marchaient en bel ordre les 400 archers de la garde avec leurs étendards, bannières et guidons déployés. »

Dès l'entrée de la ville le roi fut reçu sous un poële tissé d'or et d'argent, porté par quatre conseillers. Sur son passage les rues étaient pavoisées aux couleurs royales, les maisons tendues de riches tapisseries, les églises ouvertes et brillamment décorées.

De loin en loin, sur des « échafauds », étaient préparées des scènes allégoriques. En avant du pont se dressait « une grande fleur de lys moult belle et bien dorée ». La fleur s'entr'ouvrit à l'approche du roi, et trois belles jeunes filles apparurent représentant l'espérance, la tempérance et la persévérance — au carrefour du paon, on vit des Titans foudroyés par Jupiter — au cimetière Saint-Ouen, l'assaut d'une tour — au pont de Robec, une salamandre attaquée par un ours et un taureau — au parvis de la cathédrale, un cheval fougueux dompté par la main du roi.

---

(1) Beau-frère du roi : nommé lieutenant et gouverneur de Normandie le 28 janvier 1515.

(2) Charles de Bourbon-Montpensier avait épousé Suzanne, fille unique d'Anne de Beaujeu et de Pierre de Bourbon.

(3) François de Bourbon-Vendôme, comte de St-Pol, ami du roi et cousin du connétable.

Digitized by Google

Dans la basilique, le roi fut reçu avec honneur, révérence et humilité par le très Révérend Père en Dieu Mgr l'archevêque de Rouen (¹) et le très honorable Chapitre de la dite église, tous vêtus de chapes moult belles et riches. Après un propos de bonne et brève élégance du dit Père en Dieu, le cantique *Te Deum* fut chanté, « toutes cloches et orgues sonnantes ».

Puis le roi se retira dans le palais archi-épiscopal, où des appartements lui avaient été préparés. « Il était très content du bon service de ses loyaux serviteurs et sujets, et le soir du dit jour, furent faits des feux par toute la ville en signe de joie et de liesse. »

Le lendemain, ce fut le tour de la reine Claude de faire son entrée : vêtue d'une robe d'argent et montée sur une haquenée blanche, elle était accompagnée de Mme d'Angoulême et d'Anjou, mère du roi, de Madame femme de Mgr le duc d'Alençon, sœur du roi, et de princesses et dames en grand nombre superbement parées et toutes à cheval.

Les cérémonies furent les mêmes que celles de la veille. Vers quatre heures le cortège partit du prieuré de Bonnes-Nouvelles, tout près de Grandmont ; il suivit le même itinéraire et assista aux mêmes scènes allégoriques. On avait cependant réservé à la reine un sixième tableau. C'était la Vierge Marie, sous les traits d'une belle jeune fille en damas blanc, qui dans un très beau jardin gardait un agneau paissant, emblème de la ville.

Au portail St-Romain, l'archevêque se borna à présenter l'eau bénite, et la réception pour le reste fut faite par le doyen du Chapitre.

Tandis que le roi et la Cour s'en allaient en Picardie, la duchesse de Nemours était restée à Paris, au château des Tournelles, pour le règlement de ses affaires. On sait en effet

(¹) Georges II d'Amboise.

Digitized by Google

qu'à peine maître Lhuillier lui eût-il obtenu la paisible possession du duché de Nemours et des revenus nécessaires, le Parlement avait émis la prétention de l'en frustrer par l'application des Edits de Réunion. On sait aussi que le roi, très généreusement, prit le parti de sa tante, et lui confirma la donation. Mais ces démêlés avaient été fort longs, et le 12 juin (1) seulement Philiberte put se mettre en route pour aller prendre possession de son duché.

Suivant l'usage, sa première entrée à Nemours devait avoir lieu en grand apparat ; aussi se fit-elle précéder par sa « buandière » et son aumônier « pour aller par eau avec les meubles et faire les dépenses nécessaires » (2).

De plus le roi, voulant augmenter son prestige et montrer « qu'il veut bien et favorablement traiter sa très chère et très aymée tante la duchesse de Nemours », signe à Montreuil des lettres patentes par lesquelles il lui octroye de grâce spéciale « pleine puissance et autorité royale pour qu'elle puisse à sa nouvelle entrée en chacune des villes et places du duché de Nemours délivrer et fère délivrer les prisonniers qui seront détenus pour crimes ès prisons d'icelles, et à iceux donner entière rémission de cas par eux perpétrez ».

Ces lettres de grâce, ajoute-t-il, pourront être « signées de sa main et scellées de son scel » et elles auront « le même effet, vertu et validité » que s'il les avait octroyées lui-même. Il ne fait exception que pour les prisonniers « coupables de lèse-majesté, et de guet-à-pens, forceurs de femmes, bouteurs de feux, faulx-monnoyeurs et sacrilèges. Pour ceux-là il se réserve le pouvoir des dites rémissions » (3).

Ainsi munie d'un pouvoir presque royal, on peut être certain que la princesse Philiberte en usa largement pendant le temps qu'elle consacra à parcourir son duché. Elle visita les villes, écouta les plaintes, accueillit les requêtes et

(1) *R. P.* : 11 écus au soleil au concyerge des Tournelles, le XII de juing que ma dite dame partit de Paris pour aller à Nemours.

(2) *R. P.* : 4 aulnes et demy de toëlle noyre pour doubler les draps de vellour de sa chapelle, et 8 flambeaux de cyre.

(3) *A. E. T.* : *Malrimoni*, maz. 18, n. 18.

Digitized by Google

donna des ordres pour l'exécution des travaux les plus urgents (1). Le 28 juin elle était à Nogent-sur-Seine (2) et se disposait à partir pour Rouen où elle rejoindrait la Cour.

Son arrivée dans cette ville fut aussitôt annoncée au duc de Savoie par une lettre de Jean Oddinet (3), datée de « Rouen le IIII d'août » :

« Mon très redouté Seigneur — Madame votre sœur « arriva ici Samedi au soir en une abbaye de N.-D. de Bon- « nes-Nouvelles, qui est hors la ville.... Environ deux heures « après, arrivèrent le Roy, la Reine, Madame et la Court, et, « estant arivez, ma dite dame votre sœur leur vint faire la « révérence, lesquels lûi firent grand accueil et bonne « chère... et tindrent les propos que ma dite dame vous « escript amplement par ses lettres. »

On connaît la très grande affection du duc Charles pour sa sœur, à qui, peu de temps avant, il écrivait : « Ma sœur — « Vous devez entendre que j'estime votre bien le myen et « que vous tiens pas seulement pour ma sœur, mais pour ma « fille » (4). Mais cette affection était-elle suffisante pour expliquer l'impatience du duc à connaître l'arrivée de sa sœur ? Dans leurs propos il devait être question d'une affaire importante nécessitant la présence de la jeune veuve à Rouen, au milieu des fêtes qui s'y préparaient.

En effet l'histoire nous apprend (5) qu'il fut question pour elle d'un projet de mariage avec « l'illustre Odet de Foix, vicomte de Lautrec, comte de Comminges, lieutenant général de l'armée du roi en Italie» (6). Nous ne saurions rien

---

(1) *A. E. T.* : *Matrimoni*, maz. 18, n. 15. — Ordre de Philiberte de Savoie à son trésorier de payer 500 livres tournois pour les réparations au pont de Dordives.

(2) *R. P.*

(3) *A. E. T.* : *Lettere ministri, Francia*, maz. 1.

(4) *A. E. T.* : *Registri lettere della Corte* (1506-1521), vol. II, f° 146.

(5) V. Guichenon : *Savoie*, t. II, p. 181.

(6) Maréchal de France, né en 1495, remplace le connétable de Bourbon à l'armée d'Italie. Il fut battu à la Bicoque et dut abandonner le Milanais. Il mourut de la peste devant Naples en 1528.

Digitized by Google

de ce projet, qui du reste n'eut pas de suite, si nous n'avions le récit de la visite que le cardinal d'Aragon, de passage à Rouen, vint faire au roi, le 14 août, veille de l'Assomption, au palais de l'Archevêché. Dans ce récit, dom Béatis, secrétaire du cardinal, reste très sobre de détails ; il ne donne que peu de noms des personnages qui furent présents. Mais, en tête de la suite du cardinal, il cite le vicomte de Lautrec et, d'autre part, il ajoute que, dans l'entourage de la reine, se trouvaient « la mère du roi très chrétien et la sœur de cette dernière qui était veuve de Julien de Médicis » (1), la duchesse de Nemours.

Cette rencontre était-elle de pur hasard ? Ne faut-il pas y voir la combinaison d'une entrevue entre la princesse Philiberte et le vicomte de Lautrec ? Tout en paraissant voyager pour son agrément, le cardinal avait, sans aucun doute, des missions nombreuses à remplir, et, parmi celles-ci, il est permis d'admettre un projet de mariage de la jeune veuve de Julien avec le lieutenant général de l'armée française en Italie.

Cela paraît vraisemblable, car, pendant le séjour de la famille royale en Normandie, Lautrec y resta plus ou moins mêlé à l'entourage du cardinal : le 4 septembre, il accompagnait encore le prélat auprès du roi venu au château de Gaillon « pour y prendre son déduit de chasse et se oster de la presse de la Cour ». Mais Philiberte, fidèle à ses souvenirs, resta sourde aux instances de ce fier prétendant (2).

Enfin la question des taxes étant réglée avec le Parlement de Normandie, et l'automne approchant, tout le

---

(1) *Voyage du Cardinal d'Aragon*, p. 136.

(2) Si, comme il est possible, l'échec de ce projet doit être attribué à Lautrec, sans doute faut-il y voir l'origine de l'animosité de la reine-mère contre le maréchal et la cause éloignée de la perte du Milanais. (V. Dareste: *Histoire de France*, t. III, p. 503.)

Digitized by Google

monde se dirige vers Amboise, où l'on arrive à la fin d'octobre, et le roi seul poursuit jusqu'à Moulins, où il va servir de parrain au jeune fils du connétable de Bourbon.

A cette occasion eurent lieu des fêtes magnifiques : tournois, parties de chasse, bals et somptueux festins. Tout cet étalage d'une immense fortune était bien imprudent : le roi ne put se défendre d'un mouvement de dépit, d'autant plus que le duc de Bourbon, qui avait dédaigné les tendres sentiments de la reine Louise, ne ménageait même pas son souverain dans ses acerbes critiques. Au lieu de rapprocher du roi le second prince du sang, cette visite ne fit qu'aigrir leur mécontentement réciproque (1).

A son retour à Amboise, François Ier trouva de nouveaux députés du Parlement toujours obstinés à faire des remontrances et à différer la publication du Concordat. Il les renvoya avec hauteur et refusa d'écrire à leur compagnie. La résistance dura encore quelque temps, et, le 8 mars suivant, le Parlement se résigna enfin à enregistrer, mais « d'expres commandement de Sa Majesté », suivant sa formule de protestation. Ce concordat devint la loi du royaume, et régla les rapports des rois avec les Papes jusqu'à la Révolution française.

Cet événement, malgré son importance, passa inaperçu, car on était alors tout à la joie causée par la naissance d'un dauphin. Partout dans le royaume on allumait des feux, on chantait des *Te Deum*, on faisait des processions. Le roi lui-même, heureux d'avoir assuré sa lignée, retardait la cérémonie du baptême afin de lui donner plus d'éclat. Il fit demander au Saint-Père d'être le parrain de son fils, et, pour preuve de ses bonnes intentions, il accorda la main de sa cousine, Madeleine de Boulogne, à Laurent de Médicis. En échange, Léon X, toujours soucieux d'arrêter les progrès des Turcs, lui offrait à nouveau la conduite d'une croisade.

---

(1) M. de Coiffier : *Histoire du Bourbonnais*, t. I. p. 378.

Digitized by Google

Cette offre était séduisante pour la nature entreprenante du roi, mais, avant tout, il devait assurer la paix avec ses voisins. Si l'empereur Maximilien semblait arrêté sur les frontières du Milanais depuis qu'à Fribourg les Suisses avaient reçu satisfaction, ne restait-il pas à régler de graves contestations avec le jeune roi de Castille pour le royaume de Navarre, et dans le Nord, avec le roi d'Angleterre, qui avait vu avec méfiance la conquête de Milan, et venait par dépit de s'emparer de Tournai.

C'était l'affaire de ses conseillers de traiter ces questions difficiles : il se contenta de donner ses instructions, puis, aussitôt après les fêtes d'Amboise, il partit « avec toute sa noblesse » pour visiter la Bretagne nouvellement réunie au royaume (1).

A petites journées on descendit la Loire, on fit des entrées solennelles à Angers, puis à Nantes et à Rennes ; la reine fut acclamée comme duchesse de Bretagne, elle reçut les hommages des barons et des bonnes gens bretons, tous empressés à témoigner leur fidélité et leur dévouement ; mais, quand on s'avisa de parler d'impôts, gabelles ou autres taxes, on ne trouva plus qu'une opposition farouche.

Pendant ce temps les négociations avec l'Espagne et l'Angleterre avaient suivi leur cours et bientôt la nouvelle arriva de leur conclusion. Le roi catholique était fiancé à la petite princesse Louise (2), et la fille unique de Henri VIII était destinée au jeune dauphin. Ces alliances de famille, à vrai dire, n'étaient que des éventualités en raison de l'âge des fiancés : la première fut presqu'aussitôt rompue par la mort à Amboise de la princesse Louise. La seconde semblait plus assurée et des ambassadeurs vinrent d'Angleterre pour

(1) Le mariage d'Anne, fille et héritière de François II, dernier duc de Bretagne, avec Charles VIII, puis avec Louis XII, avait préparé cette union qui fut consacrée par le mariage de François de Valois avec la princesse Claude, fille aînée de la duchesse Anne.

(2) Née le 19 août 1515.

Digitized by Google

demander « le serment du roi d'entretenir le traité de mariage de M. le Dauphin ».

François Ier s'était hâté d'arriver à Paris avec la reine et la Cour : le 10 décembre, la réception des envoyés anglais eut lieu « en grande majesté au Palais en la grande salle St-Louis aprestée pour cela et tendue bien honorablement en présence des seigneurs de France et de la Cour du Parlement » (1).

Le mardi suivant, « un grand triumphe » se déroula dans les rues de la ville : précédé des archers de sa garde, des Suisses et de 200 gentilshommes portant sur l'épaule le bâton à bec de faucon, tous à pied, le roi et les seigneurs du sang, ayant chacun à son côté l'un des ambassadeurs, partirent du logis des Tournelles et se rendirent « en la dite église de Notre-Dame ».

L'église était « tendue d'un grand pavillon de drap d'or porté par quatre piliers d'argent doré, et décoré d'une salamandre toute de broderie d'or moult riche ». Une messe solennelle fut célébrée par le cardinal légat à laquelle assistèrent les autres cardinaux. Puis « allèrent dîner en la maison de l'évêque de Paris le Roy, Madame la Régente, la Reine et les dicts ambassadeurs avec toute la Seigneurie ». Après des réjouissances nombreuses, vers la mi-janvier, « s'en allèrent les dicts ambassadeurs voir M. le Dauphin qui était à Blois, puis à Tournai pour livrer la ville à l'obéissance du roi, puis s'en allèrent à Calais et montèrent sur mer pour aller en Angleterre ».

Mais voilà qu'on apprend la mort subite de l'empereur Maximilien (2) ; il n'a pas eu le temps de désigner son successeur et dans quelques mois à Francfort doivent avoir lieu les élections impériales. Des trois compétiteurs, Henri VIII

(1) *Bourgeois de Paris*, p. 74-77.
(2) 12 janvier 1519.

Digitized by Google

renonçant presque aussitôt à ses prétentions, il ne restait plus que le roi de France, bruyant et dissimulant peu son ambition, et le roi de Castille, plus réservé et plus habile.

Pendant que ses agents répandaient en Allemagne l'or à profusion (1), François Ier négociait avec Venise et avec le Pape qui l'avait choisi comme défenseur de la chrétienté. D'autre part, son rival, agissant peu par lui-même, mais soutenu par ses agents, réussissait à captiver les vieux serviteurs de Maximilien. Son calme et sa prudence inspiraient plus de confiance aux Electeurs que l'esprit conquérant du vainqueur de Marignan.

Aussi, malgré toute l'activité des émissaires français, malgré même des tentatives d'intimidation, la Diète réunie à Francfort continua ses délibérations, et, le 28 juin 1519, le roi d'Espagne fut proclamé empereur sous le nom de Charles V. Les Electeurs avaient voulu un prince assez fort pour les défendre et assez faible pour n'attenter jamais à leurs privilèges.

Durant toute la campagne électorale, François Ier, plein de confiance, avait affecté de se montrer courtois pour Charles-Quint, et dans toute sa correspondance il l'appelait son fils. Aussi cette nouvelle fut-elle pour lui une cruelle déception ; d'abord il ne voulut pas y croire, puis, tout en s'efforçant de rester indifférent, il éprouvait un profond dépit de ce qu'on lui eût préféré un prince plus jeune et presque encore inconnu. Bientôt il ne put se contenir et un jour, dit-on, au milieu de son conseil, il traita le roi d'Espagne d'usurpateur, et il ne pensa plus, dès lors, qu'à l'écraser avant qu'il n'eût pu prendre en mains ses immenses possessions. Pour cela il devait chercher à gagner à sa cause les deux seules puissances qui, par leurs intérêts, semblaient désignées pour maintenir l'équilibre en Europe : Rome et l'Angleterre.

Les bonnes grâces du Pape étaient indispensables, car si le nouvel élu était empereur d'Allemagne par la volonté des

(1) 400.000 écus d'or au soleil.

Digitized by Google

Electeurs de Francfort, il lui restait à recevoir, avec le titre de Roi des Romains, la consécration suprême, que, seul, pouvait lui conférer le Pontife de Rome. Ces bonnes grâces étaient d'autant plus à surveiller que Laurent de Médicis venait de mourir et que déjà une ombre apparaissait dans les rapports avec Sa Sainteté.

Mais une entente avec l'Angleterre était plus urgente encore parce que, dans le cas probable d'un conflit prochain, il fallait à tout prix empêcher le roi Henri de venir attaquer le Nord du royaume pendant que les Français combattraient en Italie. C'est dans ce but qu'il lui fit proposer une entrevue sur les confins de leur frontière commune. Ce projet fut bien accueilli, et de part et d'autre on convint de préparer une entrevue grandiose pour le printemps suivant.

En attendant, François Ier voulut « prendre un peu de récréation », et se retira à Fontainebleau. Là du moins, loin des affaires, il pourra dans l'immense forêt s'efforcer d'oublier tant de déplaisir, et peut-être aussi méditer aux constructions somptueuses qu'il rêve déjà d'élever dans ce site enchanteur. Il y passe l'été, et ne s'en éloigne qu'aux approches de la Toussaint pour rejoindre à Blois sa Cour et sa famille.

Mais, toujours obsédé par ses affaires, il cherche une distraction nouvelle, et bientôt, d'accord avec sa mère, « il délibère aller à Cognac, lieu de sa nativité, et y mener la Reyne ».

Le 10 décembre, il se met en route : à Noël, il est à Châtellerault, où il passe les fêtes avec le duc de Bourbon. Le 15 janvier il est à Poitiers, et continue, en prenant ses ébats à la chasse jusqu'à La Rochelle, où il est reçu solennellement le 1er février, pendant que Madame la Régente, désireuse de montrer sa magnificence, se hâte vers Cognac pour y préparer une entrée digne de son fils.

Le 19 février, le roi arrive à son tour ; il fut reçu avec les plus grands honneurs, mais l'éclat de cette solennité ne

Digitized by Google

peut être comparé aux fêtes qui, les jours suivants, furent offertes à la reine. Elles ont été décrites par Antonio Justiniani, orateur de Venise, qui en fut témoin (1).

« Le dimanche de Carnaval, écrit-il, la sérénissime reine fit son entrée dans cette terre de Cognac dans une litière couverte de velours noir doublé de drap cramoisi, et portée par deux mulets richement caparaçonnes. Derrière elle, dans une autre litière, était la duchesse de Nemours, et sur de belles haquenées un grand nombre d'autres dames, duchesses, marquises et princesses, et encore, dans des chars, les dames d'honneur de la reine.

Et voilà qu'apparaît le dieu Mercure venu pour annoncer que tous les autres dieux sont descendus du ciel pour honorer le souverain. En avançant, celui-ci arrive dans une prairie en face d'un char portant Diane, armée de son arc, au milieu de ses nymphes, et autour d'elles 40 hommes à cheval se livrent un combat.

Un peu plus loin, dans un petit bois, apparurent Appolon, c'est-à-dire le Soleil, avec l'Aurore, tous deux sur un char traîné par quatre chevaux couverts de soie cramoisie, et encore une fois on assista au combat de deux troupes à cheval, conduites l'une par le connétable de Bourbon, l'autre par M. de la Trémoille.

Plus loin encore on aperçut une maisonnette d'où sortaient feux et flammes, et dans laquelle se faisaient de grands bruits ; c'était la forge de Vulcain, et de cette forge sortirent quinze hommes qui s'attaquèrent à quinze autres qui conduisaient un char sur lequel était Vénus.

Toujours plus loin on rencontra sur des chars triomphants Saturne, Jupiter et Mars autour desquels un combat s'engagea avec vingt hommes de chaque côté, parmi lesquels se trouvait le roi très chrétien, qui donnait et recevait de grands coups.

Ensuite la reine traversa la Charente sur un pont, qui la conduisit dans une île au milieu du fleuve : de là elle aperçut

(1) M. Sanuto, vol. XXVIII, col. 342.

Digitized by Google

des bateaux qui venaient à elle : l'un portait des dauphins et Neptune à cheval sur l'un d'eux ; un autre des sirènes et des cygnes majestueux, un troisième, figurant le Bucentaure, portait l'Amiral, qui, faisant arrêter le bateau, prit à bord la sérénissime reine et Madame, avec leur litière, mais pas les mulets.

Alors une musique délicieuse se fit entendre, accompagnée de chants, et, comme la nuit était venue, de chaque côté du fleuve on alluma des feux en si grand nombre que l'on se serait cru en plein midi, et, pendant qu'on faisait des feux d'artifice, la reine se rendit au château.

Mais à moitié chemin, voilà qu'à l'improviste surgissent d'une petite colline Pluton, Cerbère, Achéronte et plusieurs furies de l'enfer qui tentent de barrer le passage. Ce fut l'occasion d'un dernier combat qui dura jusqu'à ce que les furies fussent contraintes de se retirer dans leur caverne. Alors la reine put avancer, et fit son entrée au château en franchissant un pont spécialement construit pour la circonstance.

Ce château est bâti sur une petite colline, parsemée de petits bois peuplés de lièvres, de cerfs et autres animaux sauvages ; il y a aussi un lac plein de poissons. Il renferme plus de 180 salles, chambres ou galeries, et deux chapelles pour dire la messe : il renferme trois cours, dont l'une était recouverte de drap vert avec de belles tentures et un grand nombre de toiles. »

Deux jours après c'était le mardi gras : belle occasion pour Madame d'étaler les produits délicats de son riche domaine, et de renouveler les joyeuses bombances jadis fort en honneur au temps de feu son mari. Aussi, continue le chroniqueur, « le soir de carnaval on fit un très splendide souper, auquel prirent part Madame, la Reine, la duchesse de Nemours, ainsi que les cardinaux et les ambassadeurs étrangers ».

Il est regrettable que l'orateur vénitien ne nous ait pas laissé la composition de cette fête gastronomique. Mais tout porte à croire qu'elle fut formidable, puisqu'elle marqua

Digitized by Google

dans les souvenirs de la comtesse Louise, et qu'elle-même dans son journal croit devoir relater « un festin grand et magnifique en l'honneur et louange du lieu de Cougnac, auquel mon fils, sortant de moi, avait pris sa très heureuse naissance » (1).

Toujours est-il qu'il dura fort tard et que l'on dansa jusqu'au jour, après quoi chacun se retira dans « les chambres ornées de tapisseries très riches entrelacées d'or et représentant des histoires anciennes et modernes, entre autres celle du triomphe de Pétrarque ». Justiniani raconte encore que le dimanche suivant on fit un carrousel avec 69 jouteurs, et il termine en faisant remarquer que « nonobstant tous ces divertissements on ne manquait pas de dévotion, car tous les jours il y avait messe, sermon et vèpres ».

Depuis trois semaines le roi vivait heureux au milieu des réjouissances et des souvenirs de son enfance, lorsqu'on lui annonça la visite du cardinal d'York venant pour fixer les détails de l'entrevue avec le roi d'Angleterre. Il fut décidé que cette entrevue aurait lieu le dernier jour de mai : « le roi et Madame seront en la ville d'Ardres, et le roi d'Angleterre avec la reine et la reine Marie, appelée douairière de France par les Anglais, au château de Guynes. Entre Ardres et Guynes les rois se rencontreront dans un lieu choisi où seront faites lices pour faire joustes et tournois ».

Il fallut donc s'arracher aux plaisirs et aux souvenirs ; on dut songer à regagner Blois d'où on repartirait bientôt pour le Nord. Au milieu de mars, on était à Angoulême, où, suivant l'usage, le roi fut reçu avec honneur et allégresse générale. Seule la comtesse Louise était émue : il lui coûtait de quitter, pour toujours peut-être, ces lieux où durant plus de vingt ans elle avait vécu d'une vie mêlée de tristesse, d'inquiétude et de joie. Au milieu de tous ces souvenirs apparaissait celui du comte défunt, qu'elle avait pleuré et à qui elle devait tout. Aussi, avant de s'éloigner, et comme

(1) *Journal de Louise de Savoie*, 21 février 1520.

Digitized by Google

pour lui consacrer sa dernière pensée, elle fit célébrer « un service solennel pour son mari, Monseigneur Charles, père du roy son fils » (1).

Depuis son séjour à Rouen la duchesse de Nemours n'avait pas quitté la Cour : elle avait assisté au mariage de Laurent de Médicis ; elle avait accompagné la famille royale en Bretagne et ensuite à Paris (2), et, pendant que François Ier était occupé à presser sa candidature à l'Empire, elle avait suivi la reine Claude, qui, « forte enceinte », redoutait la pestilence de la grande ville, et avait voulu faire ses couches à Saint-Germain. Là, du moins, si le vieux château assez mal entretenu n'offrait pas de grandes commodités, sa situation en bordure de la forêt, sur de hautes terrasses dominant la Seine, lui garantissait le calme et un air salubre.

C'est à Saint-Germain que le 31 mars 1519, « jour de la mi-carême à 7 h. 6 m. avant midi » (3), vint au monde « Henri de France, dauphin de Viennois, depuis roi sous le nom de Henri II ». L'enfant « fut tenu sur les fonts par l'ambassadeur d'Angleterre représentant son maître, et par la princesse Philiberte » (4).

On resta à Saint-Germain jusqu'au milieu de juillet : à ce moment le roi s'en alla chasser à Fontainebleau, et la famille royale se retira à Blois. Puis, quand on décida de partir pour Cognac, la duchesse de Nemours fut encore du voyage.

---

(1) *Journal de Louise de Savoie.* — A Angoulême, le 9 mars 1520.

(2) *R. P. :* A Paris, 16 novembre 1518, — à une hôtesse pour bois porté en la chambre de Madame : 4 solds, — à Simon Choppin, marchant de Paris, pour six aulnes de velours noir pour l'accoutrement du mulet de Madame : 34 liv. 15 solds, 6 deniers.

(3) *Journal de Louise de Savoie.*

(4) Guichenon : *Savoie*, vol. II, p. 180. (Malgré des recherches à la Bibliothèque de Saint-Germain et aux Archives nationales, nous n'avons pu trouver aucun détail sur la naissance et le baptême du prince.) — Note de l'auteur.

Digitized by Google

Le 23 décembre, elle était à Châtellerault, et donnait une aumône « au recepveur des beaux pères de St-François » (1) ; mais en même temps elle faisait remettre « 10 escus à Maître Cyprien, brodeur de Madame », sans doute parce qu'il y avait fête au château de Mgr le duc de Bourbon et qu'il fallait y paraître en brillant accoutrement. Au milieu de février elle passait à Brissambourg (2) en quittant son domaine de Thor et arrivait à Cognac pour être présente aux fêtes et au festin offerts par la reine-mère. Le 15 mars, elle assistait au service célébré en souvenir du comte Charles, et réglait ce même jour un arriéré de dépenses relatives « aux parties nécessaires de sa chambre » (3).

Si la duchesse de Nemours mettait ordre à ses affaires, c'est qu'elle allait s'éloigner pour quelque temps. Elle voulut profiter de son passage dans la région pour visiter ses fiefs du Poitou et de la Marche, et, pendant que la Cour rentrait à Blois, elle se dirigea vers Fleix et ensuite vers Malval, Mondon et Bridiers (4).

Son séjour sur ses terres ne put se prolonger : elle eut à peine le temps de connaître ses officiers et de soulager quelque infortune, car elle devait rejoindre la Cour pour l'entrevue avec le roi d'Angleterre, et il y avait loin des plateaux de la Marche aux frontières du Nord.

Le 29 mai (5) elle arrive à Montreuil dans un état lamentable (6) : ses équipages eux-mêmes sont harassés (7) bien

(1) *R. P.* : 5 escus d'or au soleil.

(2) *R. P.* : 6 escus d'or au soleil pour mieux fournir aux parties de sa chambre.

(3) *R. P.* : 370 liv. tournaux à André Broquier, notre valet de chambre (15 mars).

(4) *R. P.* : Flest, 2 avril ; Malval, 10 avril.

(5) *R. P.* : A Jehan Cattin la somme de 12 escus au soleil pour aller fère provisions pour notre escuyrie ; Montreuil, le 29 mai.

(6) *R. P.* : A Jehan Edeyn, apothicaire de Madame, la somme de 149 livres 10 solds tournays pour les parties qu'il a données à notre maison.

(7) *R. P.* : 10 livres tournoys tant pour ferrures que pour aultres besoignes faites à notre escuyrie ; Ardres, 12 juin.



Digitized by Google

qu'elle eut dans son écurie quatre haquenées pour son service personnel : la Marquise, la Bretonne, la Musquette, l'Allemande. Cette dernière semble avoir été la plus éprouvée, et l'on dut recourir à « Maistre Alexandre, le mareschal de Madame », pour la « médiciner » (1). Malgré toute son habileté, le praticien ne réussit pas à la sauver, et, quelques jours après, la princesse fut obligée de la remplacer par « une haquenée baie et un courtaud » (2).

Par ailleurs François Ier venait d'apprendre l'entrevue de Charles-Quint et de Henri VIII (3) : il avait hâte d'entreprendre à son tour cet allié à l'humeur changeante dont il voulait réveiller à son profit les ressentiments contre le jeune empereur.

Le mardi 5 juin 1520, les deux Cours étaient face à face : l'une à Guynes, possession anglaise, l'autre à Ardres qui faisait partie du domaine de la couronne. Les chevaleries de France et d'Angleterre allaient rivaliser d'adresse, de courage et de luxe.

Henri VIII avait fait élever aux portes de Guynes un logis de merveilleuse grandeur, tout en bois charpenté en Angleterre, couvert de toiles peintes, garni de magnifiques

---

(1) *R. P. :* A Maistre Alexandre, mareschal de Madame, 4 escus d'or au soleil que nous lui donnons libéralement pour avoir médiciné aulcunes haquenées en notre escuyrie. — Fait une médecine à l'Allemande : 2 onces de trimentine, 2 onces onguent de résine, 2 onces de cire neuve, 2 onces d'huile douce, 2 onces de vieulx oing, 2 onces de myel.

(2) *R. P. :* A Jehan de Thourn 20 escus au soleil pour une haquenée baye et un curtaut qu'il nous a donné et sont en nostre escuyrie ; Ardres, 20 juin.

(3) Charles-Quint avait essayé par tous les moyens possibles d'empêcher l'entrevue du roi d'Angleterre avec le roi de France. Il était trop tard et Henri VIII refusa de différer sa visite à François Ier. — Charles, en se rendant en Flandres, débarqua cependant en Angleterre, et eut une entrevue avec Henri VIII. V. la *Chronique de Hall*, greffier de Londres.

Digitized by Google

verrières et tendu de riches tapisseries. A Ardres, François Ier, non content d'une maison dans la ville pour y festoyer son compère, voulut encore « des tentes et pavillons pour que le roy d'Angleterre et luy se puissent voir aux champs, comme il avait été concluz, et avoit faict le dit sieur les plus belles tentes qui feurent jamais veues, dont les principales étaient de drap d'or frisé dedans et dehors, tant chambres, salles que galeries avec force devises et pommes d'or ».

Pendant huit jours, les rois « furent là pour regarder de leurs affaires » ; ce fut un va-et-vient constant entre les deux Cours, car on avait peine à s'entendre (1). Enfin, pour faciliter l'entrevue des souverains, il « fut ordonné de tendre ungne belle tente au lieu où la dicte veue se feroit » (2), à égale distance entre les camps.

« Le jour de la Feste-Dieu (3), au lieu ordonné, le Roy et le Roy d'Angleterre, montez chascun sur un cheval d'Espagne, s'entre-abordèrent, accompagnez chacun de sa part de la plus grande noblesse que l'on eust veu, estant à la fleur de leurs ages, et estimez les deux plus beaux princes du monde..... La magnificence de leurs accoutrements et celle de leurs serviteurs était en si grande superfluité qu'on nomma la dite assemblée le Camp du drap d'or..... Ayant fait leurs accolades à cheval, les roys descendirent en un pavillon ordonné pour cet effet » (4).

Ils prirent et lurent les articles qui avaient été préparés, « articles fortement bien faictes et bien escriptes, s'ils eussent esté bien tenus ».

« Après leur parlement », les rois se quittèrent très satisfaits l'un de l'autre et ne songèrent plus qu'à se divertir. De

---

(1) Tout en discutant la question de l'Empire soulevée par l'élection de Charles-Quint, François Ier voulait surtout connaître le rôle de Henri VIII durant la guerre que cette élection rendait inévitable.

(2) *Mémoires du Maréchal de Florange*, t. I, p. 166.

(3) Le 24 juin.

(4) *Mémoires de Martin de Bellay*, t. V, col. 131.

Digitized by Google

part et d'autre on échangea des visites et des facéties, et « fut dict que les reynes festoiroient les roys et les roys les reynes ». Pendant plusieurs jours les festins, les tournois, les joutes se succédèrent et tout se termina par une messe « somptueusement chantée par le cardinal d'York » en présence « des deux Roys et Reynes, et Madame et la Reyne Marie et tous les princes et seigneurs d'une part et d'aultre ». Après la messe « dinèrent au dit lieu, et fut la paix criée par les hérauts et faict le mariage de Mgr le Dauphin de France avec la princesse d'Angleterre ».

Moins d'un mois après, ces accords étaient rompus par la mauvaise foi de Henri VIII, qui, en quittant François Ier, s'était empressé de rejoindre Charles-Quint à Gravelines. Les deux princes s'entendirent sans peine, et le 14 juillet ils s'interdisaient par traité toute convention avec la France.

En même temps François Ier, sans soupçonner cette trahison, regagnait paisiblement Saint-Germain, où la reine, fort satisfaite de son séjour de l'année précédente, voulait revenir pour ses couches très prochaines.

Comme d'habitude la duchesse de Nemours avait suivi : dès le 20 juillet elle reprend la direction de ses affaires fort négligées pendant son long voyage : elle signe une donation (1) à l'un de ses officiers à l'occasion de son mariage, elle règle la pension (2) d'un autre et songe à l'entretien de son personnel à Soraigne (3). Puis, quand fut arrivée l'heu-

---

(1) *R. P. :* 100 escus au soleil à Pierre Spina, banquier suivant la Cour, laquelle somme il a délivrée par notre commandement au contrat de mariage de Sr de Bourbonge et de sa femme ; Saint-Germain-en-Laye, le 20 juillet.

(2) *R. P. :* Au Sr de Bouvens, 300 livres tournoys pour paiement de trois quartiers de sa pension ; Saint-Germain, 28 juillet.

(3) *R. P. :* A Glaude..., ayde de cuisine, 6 escus d'or au soleil pour s'entretenir à Soraigne de la dépense de son cheval.

Digitized by Google

reuse délivrance de la reine (1), elle se met en frais (2) pour prendre part aux réjouissances et aux fêtes données à cette occasion.

A ce moment François Ier multipliait ses intrigues contre l'Empereur. En Allemagne il soutenait l'esprit de résistance des princes confédérés que l'élection de Francfort avait mécontentés ; il entretenait la division entre les Etats protestants et les Electeurs catholiques. Avec les Turcs, sans se préoccuper de la dime qu'il levait ouvertement pour la croisade, il songeait à faire une alliance politique dirigée contre l'Empereur et amorcée déjà par les marchands de Gênes et de Marseille. Avec Rome enfin il venait d'obtenir un traité par lequel « le Pape promettait ne confirmer l'élection de l'Empire faicte en la personne du roi catholique, ne luy bailler couronne impériale, empescher de tout son pouvoir que le dit roy catholique ne veint en Italie, et davantage par iceluy traité le Pape promettait priver le roy catholique du royaume de Naples, et en bailler l'investiture à Henri, duc d'Orléans, second fils du Roy » (3).

Dans ces négociations avec le Saint-Père, la duchesse de Nemours fut sans aucun doute l'intermédiaire active du roi de France. Cela semble indiqué par une lettre de Léon X à Philiberte de Savoie donnée à Rome le 4e des nones d'octobre 1520 :

« Je me réjouis, lui dit-il, de ta constante fermeté d'âme, « de ton admirable piété, de ton infatigable zèle, des vertus

---

(1) Une fille, Madeleine, née le 10 août 1520, mariée le 1er janvier 1537 à Jacques V, roi d'Ecosse.

(2) *R. P.* : A Madame pour ses menuz plaisirs : 20 escus d'or le 5 août, 20 escus d'or le 10 août.

(3) *Journal de Barillon*, vol. II, p. 177. — Afin de faciliter la conquête du royaume de Naples dont une partie devait revenir au Pape, François Ier s'engageait à mettre au service du Saint-Siège 6.000 Suisses soldés par lui et à faire entrer au traité les Vénitiens à qui devaient être cédées quelques villes sur la côte orientale du royaume de Naples. (Mignet : *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, t. I, p. 232-233.)

Digitized by Google

« dont tu es parée, vertus que je découvre dans tes lettres et « dans le message de ton envoyé. Tu peux être assurée « qu'aujourd'hui comme autrefois je resterai pour toi un « appui inébranlable. Compte sur ma paternelle protection « en toutes choses et en tous temps. Je veux que tout le « monde sache que je veillerai toujours tendrement et « paternellement sur toi » (1).

Or, à cette même date, en octobre 1520, Charles-Quint était couronné empereur à Aix-la-Chapelle en grande solennité, et le Bourgeois de Paris ajoute ironiquement que « lors il fut nommé Empereur et l'est encore »... !

..... La duchesse Philiberte n'avait donc pas réussi dans son intervention, les promesses du Pape n'avaient pas suffi à arrêter les événements, et le roi de France avait succombé dans la lutte..... Seule restait intacte l'affection du Saint-Père pour sa belle-sœur : il tenait à le lui faire savoir.

---

(1) Guichenon : *Histoire généalogique, Preuves*, p. 466.

Digitized by Google

## CHAPITRE XI

---

### Le frère et la sœur

Si l'on a pu dire que les fêtes du Camp du drap d'or furent la dernière scène du moyen âge, on pourrait ajouter qu'elles marquèrent la fin des illusions de François Ier.

Jusqu'alors tout lui avait réussi, et, bien qu'ayant succombé dans sa lutte pour la couronne impériale, il espérait encore réparer cet échec en aggravant les difficultés de l'Empereur. Il les savait nombreuses : en Espagne, depuis le départ du souverain, les communes s'étaient révoltées ; dans les Flandres, les Espagnols étaient détestés ; en Allemagne surtout, l'agitation créée par les prédications de Luther prenait un caractère alarmant. Il suffirait, pensait-il, d'attiser ces foyers de discorde pour avoir raison de son adversaire.

C'est pour cela qu'il avait cherché à gagner à sa cause le roi d'Angleterre, et les promesses qu'il en avait reçues lui paraissaient satisfaisantes.

Il n'avait d'inquiétude que pour le Milanais, où les mesures arbitraires de Lautrec avaient soulevé une grande animosité contre les Français. Aussi résolut-il « d'aller en Italie, et d'y mener la Reyne et Madame au commencement du

Digitized by Google

printemps pour visiter le duché de Milan » (1). Il espérait que la vue d'une suite brillante et d'une troupe imposante suffirait à relever son prestige et à calmer les esprits.

A Noël il était encore à Blois, qu'il quitta bientôt pour venir à Romorantin, où il voulait passer la fête des Rois. Ces fêtes furent troublées par un accident des plus graves : « Ayant appris que M. de St-Pol avait fait un roi de sa fève en son logis, le roi et ses amis décidèrent d'aller le défier. Comme il faisait de grandes neiges, le Cte de St-Pol fit grandes munitions de pelotes de neige, de pommes et d'œufs pour soutenir l'effort. Etant enfin toutes armes faillies pour la défense de ceux du dedans, ceux du dehors forçant la porte, quelque malavisé jeta un tison de bois par la fenêtre. Ce tison tomba sur la tête du roi qui fut fort blessé, et pendant quelques jours les chirurgiens ne purent répondre de sa santé. Mais le gentil prince ne voulut jamais qu'on informat quel était celui qui avait jeté le tison, disant que s'il avait la folie, il fallait qu'il en but sa part.

« Soudain, les choses ainsi advenues, fut publié par tous les pays de Flandres, Artois et Espagne que le roi était mort dudit coup : autres, qui voulaient moins mentir, disaient qu'il n'était pas mort, mais aveuglé. Parquoi on avertit tous les ambassadeurs qui étaient aux pays étrangers qu'ils eussent à publier la vérité du fait, et même manda quérir tous les ambassadeurs étrangers qui étaient suivant la Cour, à ce qu'ils connussent l'état où il était » (2).

C'est à Romorantin, semble-t-il, que la princesse Philiberte dut se résoudre à quitter la France pour retourner en

(1) *Journal de Barillon*, vol. II, p. 178.
(2) *Mémoires de Messire Martin du Bellay*, t. I, p. 22.

Digitized by Google

Savoie auprès de son frère Charles III. En effet, lorsqu'elle partit de Blois pour suivre la Cour, la princesse avait laissé ses bagages à un homme de confiance qui devait en assurer la garde (1) en attendant ses ordres, et le 15 janvier seulement un ayde de chambre fut envoyé spécialement à Blois pour acheminer ces bagages sur eau jusqu'à Briare, d'où, par voie de terre, ils pourront continuer dans la direction des Alpes.

Quel était donc le fait important qui brusquement avait déterminé le départ de la duchesse de Nemours ? Encore une fois nous en serions réduits aux conjectures, si, l'année suivante, dans son journal, le Bourgeois de Paris n'attribuait la disgrâce du connétable de Bourbon à ce « qu'il ne voulut pas prendre en mariage la sœur de Madame la Régente, qui était veuve de feu le Magnifique Julien, en son vivant frère du pape Léon X de la Maison de Médicis » (2).

Le chroniqueur, il est vrai, ne donne cette nouvelle que comme un bruit qui court ! Mais si l'on songe au grand désir qu'avaient François Ier et sa mère de marier la princesse Philiberte en France, il est très vraisemblable qu'après l'échec d'un projet avec Lautrec, bien d'autres combinaisons durent être faites pour une alliance avec des seigneurs français. Parmi ceux-ci le duc de Bourbon était le plus puissant, et son mariage avec la jeune veuve était fort à souhaiter, car il pouvait aplanir bien des difficultés.

A ce moment, dira-t-on, ce mariage n'était pas possible puisque le connétable était marié. Cependant avec les mœurs faciles du temps, avec les idées pratiques de Madame Louise, cette objection n'est pas suffisante, car la duchesse

---

(1) *R. P. :* Romorantin, 15 janvier : 6 escus d'or au soleil à André Broquier, ayde de chambre, pour employer 3 escus à l'homme qui a en garde nos baigues à Blois, un escu à ung batellier pour charriage des dits baigues à Briaire, et le demourant pour sa dépense qu'il a faite de cette ville jusques audit Blois.

(2) *Journal d'un Bourgeois de Paris ; édition Lalanne,* 1854, p. 150.

Digitized by Google

de Bourbon (1) était au plus mal, et sa fin très prochaine ne faisait de doute pour personne : rien ne s'opposait donc à ce que cette affaire ne fût décidée par avance.

Ainsi peuvent s'expliquer les dépenses inusitées de la duchesse de Nemours, lorsque, l'année précédente, elle avait rencontré le duc de Bourbon à Châtellerault. Peut-être les aumônes faites aux beaux pères de St-François n'étaient-elles que des neuvaines demandées pour l'accomplissement de ses vœux ?

Comme il est probable, le duc ne mettait pas un grand empressement, et l'on peut admettre que le voyage à Romorantin n'avait d'autre but qu'une dernière tentative pour vaincre ses hésitations. C'est pour cela que Philiberte, une dernière fois, voulut se mettre en frais et ne craignit pas de dépenser mille écus d'or (2) pour briller aux yeux de son prétendant.

Mais tout fut inutile : Bourbon resta insensible, et, comme Lautrec, il ne tarda pas à subir cruellement les ressentiments de la reine-mère et du roi.

Après cela, la situation de la duchesse de Nemours n'était plus possible à la Cour de France. Aussi, dès que la santé du roi le permit, elle s'éloigna avec la reine et Madame qui voulaient « accomplir quelques vœux qu'elles avoient faicts pour la guérison du roy ». Le 18 mars (3), elles étaient à

---

(1) Suzanne de Bourbon (10 mai 1491-26 avril 1521), fille de Pierre, sire de Beaujeu et duc de Bourbon en 1488, et d'Anne de France, avait épousé son cousin Charles, comte de Montpensier, dauphin d'Auvergne et connétable en janvier 1515. — Depuis la mort de son fils (1519), filleul de François Ier, elle languit pendant près de deux ans, et mourut à Châtellerault le 26 avril 1521, après avoir testé en faveur de son mari.

(2) *R. P.* : Romorantin, 12 janvier, 600 escus d'or, et 20 janvier, 400 escus d'or pour mes menuz plaisirs ; 5 mars, à Maître Gillet, tailleur de Madame, 26 livres pour partyes qu'il a fournuyes pour notre chambre aux mois de janvier et février derniers passés.

(3) *R. P.* : 18 mars, N.-D. de Cléry (célèbre pèlerinage de Sologne).

Digitized by Google

Notre-Dame de Cléry, puis continuèrent vers « la Sainte Chapelle du Palais à Paris, et aultres lieux ».

Pendant de longues semaines le roi fut très malade, et au mois de mars seulement, « par la grâce de Dieu, il se trouva guéri ». Mais le temps avait marché et de graves événements s'étaient produits.

Dans les Ardennes, le comte de la Marck, mécontent d'une sentence rendue contre lui, avait mis sa personne et ses biens aux mains du roi de France, et envahi les terres de l'Empire. Aussitôt le duc de Nassau, lieutenant de l'Empereur, était venu occuper le duché de Bouillon, et, dans le Nord, des corps flamands s'emparaient des forteresses françaises.

Au Sud, Henri d'Albret (1) voulut profiter des troubles de la péninsule pour recouvrer le royaume de Navarre qui lui appartenait de droit. Avec l'autorisation du roi, il avait levé une petite armée sous les ordres de Lesparre (2) : en quelques jours toute la Navarre était occupée et Pampelune (3) enlevée. Mais, grisé par le succès, Lesparre commit des imprudences, qui permirent aux seigneurs de Castille d'intervenir et de reprendre tout le pays perdu, qui, à leurs yeux, était « la clef des Espagnes ».

En pareilles circonstances, François Ier ne pouvait plus songer au voyage qu'il avait projeté de faire en Italie ; il dut se contenter de se rendre à Dijon, où il serait plus à portée des événements. Il partit donc de Romorantin le 21 mars, et, passant à Sancerre, il était occupé à célébrer les

---

(1) Henri d'Albret, roi de Navarre, épousa en 1527 Marguerite, sœur de François Ier. — De leur mariage naquit Jeanne d'Albret qui épousa Antoine de Bourbon, dont elle eut Henri de Navarre, le futur Henri IV.

(2) André de Foix, seigneur de Lesparre, était frère de Lautrec.

(3) C'est au siège de Pampelune que se distingua et fut blessé Ignace de Loyola.

Digitized by Google

fêtes de Pâques lorsqu'arriva un envoyé de l'Empereur, qui, sous forme de défi, lui apportait une véritable déclaration de guerre.

Le roi affecta d'en paraître surpris : à son tour il se déclara provoqué et assailli, et écrivit aussitôt à son bon frère le roi d'Angleterre en invoquant « sa bonne, loyale et parfaite amytié », et en proposant de lui soumettre les différends. Puis, tout en donnant des ordres pour activer les préparatifs militaires, il continua son voyage.

Le 16 avril il fit son entrée solennelle à Dijon et confirma les privilèges de la ville. Deux jours après il apprenait que la reine et Madame ont quitté Paris pour venir en Bourgogne, et se hâtait d'aller au-devant d'elles.

Il les rencontra à Troyes, où « il fit son entrée le 22 avril accompagné de 80 jeunes gens à cheval et des officiers, notables et échevins de la ville.

A la porte de Belfroy était un jardin artificiel rempli d'oiseaux en cage, dans lequel les jeunes filles de la ville distribuèrent des fleurs à la suite du roi, tandis qu'une autre, représentant la Belle Hélène, offrait à celui-ci une image de la Foi suspendue par une chaîne à un cœur d'or.

Le roi traversa la ville sous un dais de velours violet semé de fleurs de lys d'or porté par quatre notables. Aux carrefours étaient élevés des échafauds couverts d'enfants criant : « Vive le Roi ! » et distribuant des fleurs, et les rues étaient garnies de tapisseries, ornées de mais [1] et sablées.

Le Chapitre de la Cathédrale reçut le roi à la porte de l'église et l'évêque lui donna l'hospitalité ainsi qu'à la reine, tandis que la reine-mère Louis de Savoie logeait chez le chanoine Noël de Vanlay » [2].

Le roi et sa suite quittèrent Troyes le 26 avril pour se rendre à l'abbaye de Montieramey et de là à Dijon.

---

[1] Arbres verts et enrubannés.

[2] Albert Babeau : *Les Rois de France à Troyes au XVI^e siècle*, p. 27.

Digitized by Google

Dans cette suite se trouvait « Madame de Nemours » (1), qui, nous le savons, avait accompagné la reine et Madame dans leurs pèlerinages et ensuite à Paris (2).

A ce moment Philiberte allait quitter la Cour, et, avant de s'éloigner, elle voulut une dernière fois mettre un peu d'ordre dans ses affaires. Déjà en passant à Troyes, pour reconnaître les services de François Puenset, son secrétaire, elle lui avait accordé 1.000 livres tournoys (3) à l'occasion de son mariage.

A Dijon, elle prend ses dispositions pour se mettre en règle avec ses fournisseurs : à Claude Gillet (4) son tailleur, elle fait remettre 100 florins, monnaie de Savoie ; à Pierre Hamessin, orfèvre à Paris (5), 622 livres et 15 solds tournois ; à Jehan Clavel (6), marchand suivant la Cour 150 écus d'or au soleil pour solde des 400 escus d'or qu'elle lui avait dus.....

François Ier passa « six ou sept semaines en Bourgogne très occupé à faire ses entrées dans les principales villes de la province », en réalité plus occupé encore à rassembler ses ordonnances, à soudoyer des lansquenets et des Suisses,

---

(1) *Archives municipales de Troyes*, reg. Ad. (Indiqué par M. de St-Aubin, archiviste de l'Aube.)

(2) *R. P.* : 4 escus d'or au soleil et 10 solds tournoys, dus à l'hoste de la chevrière blanche de la rue St-Honoré à Paris pour la dépense de ses gens.

(3) *R. P.* : A spectable Françoís Puenset, secrétaire de Mme la duchesse de Nemours, elle donne libéralement la somme de 1.000 liv. tourn. en contemplacion du mariage deluy et de Nble Paul Nogant sa femme ; Troyes en Champagne, 26 avril 1521.

(4) *R. P.* : A Maistre Claude Gillet, notre tailleur, la somme de 100 florins monnoye de Savoyes, que lui donnons tant pour compte de ses gages que libéralement et de grâce spéciale ; Dijon, 1er juin 1521.

(5) *R. P.* : A Pierre Hamessin, orfèvre de Paris, pour ouvrages de son métier qu'il a faits pour nous ; Dijon, 4 juin 1521.

(6) *R. P* : A Jehan Clavel, marchant suivant la Court, la somme de 150 escus d'or au soleil, et ce pour le complément de la somme de 400 escus d'or sur les partys par nous à luy dehues.

Digitized by Google

pour opposer une armée puissante aux forces du duc de Nassau qui grossissaient tous les jours.

En même temps il agissait à Rome et proposait au Saint-Père un traité qui aurait assuré à un Médicis un fief important dans le royaume de Naples. Mais Léon X penchait vers l'Empereur qui lui promettait la restitution de Parme et de Plaisance, alors aux mains de la France avec le Milanais.

D'autre part, le roi d'Angleterre, qui avait accepté d'être juge du différend, envoya le cardinal d'York (1) à Calais pour y présider une conférence. Duprat, représentant du roi de France, s'aperçut bien vite que la prétendue neutralité anglaise n'était que tromperie. Wolsey avait déjà pris des engagements formels avec Charles-Quint : il faisait traîner les négociations et ne cherchait qu'à gagner du temps pour laisser les Impériaux s'engager plus avant (2).

Il en résulta que « d'une petite étincelle vint un grand feu ». François Ier avait perdu ses illusions, la guerre était inévitable, il dut s'y résigner. En cette année 1521, commençait la rivalité de la France et de l'Autriche qui fera couler des flots de sang pendant plus de deux siècles.

..... Continuant son voyage, la duchesse de Nemours arrivait à la fin de juin en Bugey dans les domaines qu'elle tenait de sa famille. Aussitôt elle voulut montrer que ses sentiments charitables et dévots étaient restés les mêmes. Son premier soin fut de faire des libéralités et des aumônes (3), et quand, le mois suivant, elle se trouva à Turin (4), terme de

---

(1) Cardinal Thomas Wolsey, archevêque d'York et conseiller de Henri VIII ; il dirigea la politique anglaise contre la France.

(2) Dareste : *Histoire de France*, t. III, p. 497 et suivantes.

(3) *R. P.* : A Messire Girard, notre confesseur, 100 florins mon. de Savoie que lui donnons de grâce spéciale en payement de quelques pensions que luy avons ordonnée ; Virieu-le-Grand, 21 juin 1521.

(4) *R. P.* : A Messire Guillaume de Charves, clerc de notre chapelle, 35 escus sol. 2 sol 10 den. tant pour haumosnes que pour autres bienfaits par lui payez ; Turin, 31 juillet 1521.

Digitized by Google

son voyage, c'est encore par des bienfaits qu'elle signala son retour.

Pendant les cinq années que Philiberte avait passées en France, sa situation et son esprit ne s'étaient pas modifiés. Pas plus que les splendeurs de Rome et de Florence, le luxe et les fêtes de la Cour n'avaient altéré la sérénité de son âme. Elle avait été témoin et confidente des intrigues de toutes sortes ; elle revenait convaincue de la fragilité des combinaisons humaines.

Parmi ces combinaisons, il en était une qui intéressait tout particulièrement la politique française : c'était celle du mariage du duc de Savoie, dont les Etats formaient barrière entre la France et le duché de Milan. En attirant la princesse en France le roi et sa mère avaient compté sur son influence pour agir sur son frère Charles III. C'est pourquoi ils lui firent le meilleur accueil (1) et presque aussitôt proposèrent pour ses frères des partis qui les amèneraient à eux.

C'est le duc Charles lui-même qui nous l'apprend dans une lettre à sa sœur de novembre 1516. Il lui laisse entendre qu'il est question de projets de mariage pour son frère M. de Genève et pour lui-même : il espère, ajoute-t-il, que « Confignon qui est allé pour l'affère dont elle parle sera bientôt de retour » (2).

Une telle impatience de la part du duc toujours indécis pourrait surprendre si l'on ne savait qu'à ce moment même ses rapports avec le roi de France étaient des plus tendus à cause de la suppression des évêchés de Chambéry et de Bourg. Il protestait énergiquement, et François Ier, irrité de sa résistance, se préparait à mettre la main sur ses Etats : c'était un moyen radical d'ouvrir ce passage convoité ! Il

---

(1) *A. E. T. : Minute lettere della Corte* (1506-1521). — Lettre de Charles III à la duchesse de Nemours : Ma sœur j'ai receu vos lettres et ay esté très joyeulx entendre votre arrivée en court, avecques le bon accueil que le Roy, Madame et Madame ma niepce vous ont fait ensemble.

(2) *A. E. T. : Lettere della Corte* (1506-1521), vol. 2, p. 146.

Digitized by Google

fallut l'intervention des Cantons suisses pour calmer sa colère, et pour cette fois ses menaces n'eurent pas d'effet.

Peu à peu les bonnes relations se rétablirent, et bien des fois le fidèle Confignon avait dû faire le voyage de Savoie lorsque, le 5 avril 1519, il écrivait à son maître (1) :

« Mon très redouté Seigneur. Je arrivay ici le 1er jour de ce mois et après avoir parlé à Madame votre sœur, Madame de Nemours, je presentay mes lettres à Madame (Louise) et avoir dit ma charge fut merveilleusement contente et pareillement le Roy.

« Ma dite Dame me parle si vous estes point délibéré de vous marier, ny Monseigneur votre frère et que une de ces filles de Navarre (2) serait fort sortable pour mon dit seigneur votre frère ; sur quoy feys réponse que je n'en avoyt pas décharge, mais que je croys que en ce et toutes autres choses, vous et mon dit seigneur votre frère en vouldrez bien user selon son bon advis et conseil. »

On était alors à la veille des élections impériales, et par tous les moyens François Ier s'efforçait de rallier à sa cause les souverains et les Etats voisins. Si, à ce moment, il avait pu annoncer le mariage du duc de Savoie, ou même de son frère, avec une princesse française, son prestige en eût été singulièrement accru, et bien des Electeurs auraient hésité à se prononcer contre lui ; malheureusement il n'y avait pas en France d'héritière remplissant les conditions convenables.

De leur côté, ses adversaires manœuvraient pareillement, et déjà le roi d'Espagne aurait réussi à marier le duc de Savoie si la mort prématurée de la fiancée (3) n'était venue

---

(1) *A. E. T. : Lettere ministri Francia*, p. 1. — Lettre de M. de Confignon à S. A., écrite à Saint-Germain en-Laye le 5 avril 1519.

(2) Probablement l'une des filles de Jean d'Albret, roi de Navarre et de Catherine de Foix.

(3) Jeanne d'Aragon, fille de Ferdinand, roi de Naples, et de Jeanne, reine de Sicile ; morte le 27 août 1518.

Digitized by Google

arrêter ce projet. A l'heure actuelle, tous ses efforts s'employaient à négocier l'union du duc avec une princesse de Portugal (1), dont lui-même rêvait d'épouser la sœur.

Sans doute cette alliance était séduisante, mais elle n'était pas sans danger, puisqu'elle marquait la rupture du duc de Savoie avec le parti du roi de France : leurs rapports dans l'avenir s'en trouveraient fortement compromis. La situation était donc grave, et le pauvre Charles III, toujours hésitant, ne voulait pas prendre de décision avant de s'en expliquer avec sa sœur, la duchesse de Nemours, bien placée pour juger le différend.

« J'ay entendu, lui écrit-il (2), quilz ne vueillent point que je me marie en Yspagne, ny en Portugal ; et quilz tiennent propos de Madame Renée (3) qui passeroit les aultres. Mais je scay qu'elle est promise au Marquis de Brandebourg lequel a déjà reçu Lm escuz sur le mariage, avecques quelle est encore bien jeune, et que ce n'est pas pour en avoir tantot des enfants dont se puissent contenter mes subjectz qui ayent alarme. Et puis, ma sœur, vous savez que l'opinion que Madame ma sœur ma aultrefoys donné sur le faict du mariage, cestoit que je deusse prendre femme dont jeusse tantot des enfants. D'aultre party pour moy ne scay je point en France, parquoy je vous prie me mander votre advys. »

Le duc exposait parfaitement l'embarras de sa situation : il ne pouvait différer de se marier, car déjà, dans ses Etats, on commençait à s'inquiéter (4) de son célibat prolongé, et,

---

(1) Béatrix, fille d'Emmanuel de Portugal et de Marie d'Aragon, et sœur d'Isabelle qui épousa Charles-Quint.

(2) *A. E. T. : Protocolli ducali;* Serie di Corte ; vol, 137, f° 220.

(3) Renée, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, et sœur de la reine Claude. Elle était née en 1510.

(4) En 1517, les Etats de Savoie « l'avaient très humblement requis de se marier afin d'avoir quelque belle lignée ». (St-Genis : *Histoire de Savoie*, t. I, p. 502.)

Digitized by Google

d'autre part à son âge [1], il ne lui était pas possible d'accepter un projet de mariage avec une enfant de neuf ans. Faute d'un parti sortable, il se trouvait dans la nécessité de prendre la femme que lui proposait le roi d'Espagne.

Malgré tant de bonnes raisons, la lettre de Charles III dut être reçue avec aigreur à la Cour de France, et l'on se demande ce que furent les avis donnés par Philiberte, témoin de la colère du roi. Toujours est-il que l'année suivante [2] le duc de Savoie envoya à Lisbonne son chambellan Claude de Balleison [3] et Geoffroy Pazero [4], collatéral de son conseil, pour demander la main de la princesse Béatrix de Portugal, dont la sœur venait d'épouser Charles-Quint.

François Ier cependant, et sa mère surtout, gardèrent longtemps l'espoir d'empêcher ce mariage, et lorsque la duchesse de Nemours revint en Piémont, elle avait la mission de redoubler d'efforts pour convaincre son frère.

En vain elle lui représenta les dangers de cette alliance qui brisait ses rapports avec la France, et l'exposait à la vengeance du roi, trop disposé déjà à mettre la main sur ses Etats. Mais ce fut inutile, le duc n'eut pas le courage de rompre et, le 27 juillet, la princesse Philiberte écrivait [5] de Turin à sa sœur, mère du roi :

« Madame, Je vous ay adverty..... de ce que nous avons pu faire vers Monsieur notre frère pour le faire venir au point de votre entancion, et vous assure, Madame, que depuis que suis venue, y n'a esté jour que n'ayons parlé ensemble de ceste affère, surquoy il m'a tenu parfois des propos que j'esperois besougner à votre contantement

---

(1) Il naquit le 10 octobre 1486.
(2) En mars 1520.
(3) V. p. 231, note 3.
(4) Conseiller, puis président au Conseil de Turin en 1526.
(5) *Bibliothèque nationale : Manuscrits, fonds français*, n° 2964. — Lettre datée de Thurin le XXVIIe de juillet 1521.

Digitized by Google

disant qu'il montreroit l'effet de son bon vouloir. Toutesfois, Madame, quand je viens au point de résolution, je le trouve en merveilleuse crainte, et ne congnoys point quelque chose que puisse fère qui s'ose lier sans réserver le Pape, l'Empereur et les Ligues.....

« Il m'a fait tout plain de remontrances parquoy il dit ne le pouvoir aultrement faire. Il m'a aussi dit que nonobstant que le roi ne lui fist aultre bien que sa bonne grâce, il se veut tenir et demeurer son très humble serviteur et parent.

« Madame, il me déplait que je ne vous puisse écrire aultrement, mais, puisque pour cette heure je ne puis avoir la puissance telle que je voudrais, je vous supplie très humblement qu'il vous plaise prendre ma volonté en bonne part, et me mander ce qui vous plaira que je fasse pour y houbeyr.

« Madame, je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne très bonne vie et longue.

« PHILIBERTE DE SAVOIE. »

En signant cette lettre, Philiberte devait trembler, car elle savait que l'on ne résistait pas impunément aux désirs du roi de France, et sans doute elle entrevoyait déjà les malheurs auxquels le duc exposait ses Etats. Mais Charles III, aveuglé par la crainte que lui inspiraient l'Empereur, le Pape et les Ligues, continua ses négociations qui aboutirent à un accord par lequel il obtenait la main de la princesse Béatrix avec une dot de 150.000 ducats d'or.

A l'automne 1521, le duc, suivi de la noblesse de Savoie et de Piémont, vint à Nice au-devant de sa fiancée qu'amenaient en grande pompe Martin Costa, archevêque de Lisbonne, et le comte de Villeneuve de Portimano. La réception fut splendide : des médailles d'argent furent frappées [1], et,

---

[1] L'une portait : *Beatrix Portugaliæ decus, ducissaque Sabaudiæ*, et sur l'autre était une sphère avec cette légende : *Saluti patriæ et ad perpetuam memoriam.*

Digitized by Google

pour laisser un souvenir de cet heureux événement, de grandes libéralités furent faites aux pauvres de la ville et aux personnages de sa suite. La duchesse de Nemours était présente ; elle avait accompagné son frère, qui, par lettres du 26 septembre 1521, lui « donna le Château, juridiction et mandement de Ponsino et Sardene pour la bonne affection qu'elle lui avait démontrée en venant à la célébration du mariage d'iceluy » (1).

De Nice Charles III conduisit la jeune duchesse à Turin, où elle fit son entrée aux premiers jours du printemps. Des fêtes magnifiques avaient été préparées ; le peuple du Piémont lui offrit un présent de 50.000 florins, et tout était à la joie lorsqu'une nouvelle se répandit qui vint troubler l'allégresse générale. La princesse Philiberte venait de tomber gravement malade et le duc, fort inquiet, crut devoir en informer la comtesse d'Angoulême.

« Ma sœur, lui écrit-il (2), comme je vous ay écrit, ma sœur a été ces jours bien malade et la meilleur médecine qu'elle ait sceu prendre ce a esté soy vouer au Saint Suaire tellement que je fay mon compte l'y mener, et, si elle n'est en estat de pouvoir passer, si ne laisseray, aidant Dieu, d'y aller et me trouver à Chambéry environ vendredi. »

Il est probable que la santé de la princesse ne tarda pas à s'améliorer quelque peu, car, malgré la saison, on réussit à la transporter au delà des Alpes jusqu'à Chambéry, où elle put accomplir son vœu au Saint-Suaire. On put même l'amener jusqu'à Aix, où les médecins fondaient grand espoir sur l'efficacité des eaux.

Mais la guérison se faisait attendre, et le duc, resté à Turin, s'impatientait et voulait des nouvelles précises.

---

(1) *A. E. T. : Lettres de Charles, duc de Savoie,* données en l'Abbaye de St-Butio à Nice ; tirées d'un ancien inventaire des écritures existantes dans le château de Nice, p. 655, m. 51.

(2) *A. E. T. : Minute lettere della Corte* (1522-1524), f° 27. — Billet du VII mars à Louise de Savoie.

Digitized by Google

C'est pourquoi il donna ordre à Jean Oddinet, écuyer de la princesse, de se rendre auprès d'elle, en compagnie de François Trolliet, auditeur à la Chambre des Comptes. Ils devaient tous deux voir la malade, questionner les médecins et lui adresser un rapport complet sur l'état de sa sœur.

« Monseigneur, lisons-nous dans ce rapport (1), Estre arrivé moi Oddinet pardevers Madame, à Aix, et luy avoir présenté vos lettres et avoir ouy ce que luy ay dit de votre part. Nous semble, et aussi par le rapport des médecins, qu'elle est quelque peu allégée de sa maladie, et a un peu recouvré le mangé.

Monseigneur, nous deux ensemble nous sommes parforcé entendre bien au vray par les dits médecins de la maladie de ma dite dame, et, à ce qu'avons pu cognaistre d'eulx, la crainte fort tombée et quelque réverie par la débilité de sa personne.

Monseigneur, Moi Oddinet attend la venue de maistre François (Trolliet) pour en ouyre son opinion, et, lui estre arrivé, me parforcerai avoir mon dépesche pour me rendre pardevers vous et vous informer bien amplement du tout.

— Moy, Trolliet, suivant ce qui vous a pleust me mander par Monsieur l'escuyer sus-nommé, attendray pour vous obéyr jusques je voye les choses en aultre disposition, vous advertissant que jusque ici le tout est passé sans nul danger.

Escript à Chambéry le XIII d'avril, vostres humbles, très obéissants subjets et serviteurs.

JEHAN ODDINET — TROLLIET. »

Il est à croire que la crainte et les rêveries inspirées par la débilité de la princesse Philiberte furent bientôt dissipées, car trois semaines plus tard elle avait pu venir à Billiat. Elle y était le 9 mai, et recevait de son frère une longue

---

(1) *A. E. T. : Lettere particolari.* — Lett. di Giov. Oddinet et del Mæstro Auditore Trolliet, 15 avril 1522.

Digitized by Google

lettre par laquelle il lui faisait part des espérances prochaines de la duchesse :

« Ma femme est ung peu malade, écrivait-il (1), et je pars demain pour l'aller voir, toutefois je seray bientost de retour, ne fust que pour vous aller trouver, pour le désir que j'ay de vous voir et de parler à vous..... »

Il avait en effet à lui parler d'affaires, et, pour plus de commodité, il la prie de venir dans un lieu plus accessible que Billiat, à Virieu-le-Grand par exemple, ou à Gex « qui serat mieulx à propos que nul autre ».

L'entrevue eut lieu à Gex, le 23 juin, et, dès son retour à Turin, Charles écrit (2) à sa sœur pour la féliciter « de sa bonne santé dont il est le plus heureux du monde ». Puis, comme M. de Nantua (3), et M. de Balleison avaient accompagné la princesse, il ajoute « qu'il n'estime pas moins le service qu'ils vous font que celuy qu'ils scauraient me faire ».

Enfin, le 28 septembre (4), le duc écrit encore : « Ma femme entrera le XI du moys qui vient au neuvième mois, et, comme vous pouvez entendre, ny a pas grande certaineté du jour qu'elle accouchera. Parquoy j'auraye grand regret si ne vous y pouviez trouver..... Le roi de Portugal, mon beau-père, a envoyé une sage-femme avecques des petits présents dont vous feray participante, estant par deça. »

Mais pour aller en Piémont, Philiberte devait traverser Chambéry, et la ville était alors ravagée par la peste. Le duc ne veut pas exposer sa sœur qui est « celle qu'il craint le plus à perdre ». Aussi charge-t-il le président Lambert de « lui aller audevant pour lui dire en quel estre est la ville de Chambéry, et si tant est qu'il n'y ait aultre dangier »,

---

(1) *A. E. T. : Minute lettere della Corte* (1522-1524), f° 71. — Billet à Madame de Nemours, 9 may 1522.

(2) *A. E. T. : Ibid.*, f° 74. — 2 juillet 1522.

(3) Jehan de la Forest, prieur de Nantua.

(4) *A. E. T. : Ibid.*, f° 86. — 28 septembre 1522.

Digitized by Google

il le prie d'en informer l'abbé de Cavour (1) qui doit faire route avec elle. Il lui recommande encore de confier à la princesse « la vayselle de sa femme », en ayant soin de la « faire garnir et accoustrer de sorte que la dourure ne se gaste pas ».

Depuis son arrivée en Piémont, la duchesse Béatrix habitait à Ivrée un beau château pittoresquement situé dans une vallée riante aux pieds des grandes Alpes. Ce logis avait de nombreuses et vastes pièces tendues de tapisseries d'étoffes de satin pourpre, et de tissus d'or et d'argent (2). Dans la chambre de la duchesse un lit d'apparat disparaissait sous de fines dentelles avec coussins, baldaquins, moustiquaires, tous ornés de cordelières et brodés aux armes ducales et aux initiales K. et B. (3).

C'est là que, le 19 novembre, la duchesse mit au monde un fils qui reçut aussitôt le titre de prince de Piémont. Ce fut un grand bonheur pour le duc, une grande joie dans tous ses Etats. Le jour même de la naissance de cet enfant, le duc accorda de grandes franchises aux habitants d'Ivrée : « *objucundam et felicem nativitatem illustrissimi filii mei Adriani...* » Le pape Adrien (4), l'ancien précepteur de

---

(1) François de Chevron, abbé de Cavour, grand-aumônier du duc.

(2) Cette quantité de tapisseries n'étonnera pas quand on saura, qu'outre tout ce que possédait la Cour de Savoie, Béatrix avait apporté dans son riche trousseau trente-cinq pièces de tapisseries, parmi lesquelles treize étaient de *finne tapisserie à force soye historiez à personnages*, plus treize tapis dont deux étaient de Turquie et l'un d'eux avait huit aunes et deux tiers de long et trois aunes de largeur. (Baron Claretta : *Notizie storische entorno alla vita de Beatrice di Portogallo, duchessa di Savoia*, p. 49.)

(3) Karolus et Béatrix.

(4) Adrien Baeyens, né à Utrecht, cardinal de Tortole et vice-roi de Castille. Pape le 9 janvier 1522, sous le nom d'Adrien VI; mort le 14 septembre 1523.

Digitized by Google

Charles-Quint, voulut être son parrain et toute la noblesse des Etats de Savoie accourut pour assister à la cérémonie (1).

Le 14 décembre, le baptême fut célébré avec une pompe inouïe. En avant de l'église un pavillon est dressé sous lequel doivent se faire les premières cérémonies. La grande nef est entièrement tendue de tapisseries représentant des scènes de l'ancien et du nouveau testament. En face de l'autel, les fonts baptismaux sont couverts d'un baldaquin orné de nœuds d'amour avec les lettres F.E.R.T. A la porte l'évêque de Belley (2), en habits pontificaux et entouré de prélats, attend.

Le cortège paraît : en tête viennent les tambourins d'Allemagne suivis des archers de la garde portant des torches ; derrière eux le maître de salle, les maîtres d'hôtel du duc précédant le grand-maître ; derrière encore les deux massiers du conseil supérieur portant de grosses masses d'argent. Puis le chancelier Vilani, comte de Laude (3), s'avance entouré de prélats, de conseillers, de sénateurs, suivis des musiciens du duc et des trois hérauts d'armes : Savoie, Bonnes-Nouvelles et Piémont.

Viennent ensuite les grands dignitaires : le seigneur de Piozzo-Saluces (4) portait la croix ; le grand-écuyer Châtillon-Musinens (5), les bassins d'argent ; Saluces-Cardé (6), l'aiguière d'or ; le comte de Savoie-Raconis (7), chevalier de

---

(1) *Adriano.* — Récit des cérémonies, tournois et autres réjouissances qui ont eu lieu à Yvrée à l'occasion du baptême du prince Adrien de Savoie (1522), par Auguste Dufour. (*Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, t. IX; 1863.)

(2) Claude d'Estavayer, évêque de Belley (1512-1534), grand-chancelier de l'Ordre de l'Annonciade.

(3) Gabriel de Laude, nommé chancelier le 4 octobre 1521.

(4) Maximilien de Piozzo de Saluces, de la branche des seigneurs de Cardé.

(5) Claude de Châtillon, seigneur de Musinens, grand-écuyer de Savoie, lieutenant de la compagnie de 100 hommes d'armes du Prince de Piémont.

(6) François-Marie de Cardé de Saluces, conseiller et chambellan du duc.

(7) Antoine-Marie de Savoie-Achaïe, seigneur de Raconis.

Digitized by Google

St-Jean de Jérusalem, le flambeau, entouré d'une couronne d'or; le comte de la Chambre (1), la salière d'or garnie de perles.

Les évêques d'Agen, d'Albenga en Ligurie, de Torghes en Portugal, de Verceil et d'Aoste, précédant l'évêque de Genève (2) qui, au nom du Pape, portait le petit prince.

Derrière s'avançaient encore Madame Philiberte de Savoie, sœur du duc et veuve de Julien de Médicis ; Madame de Mareschal Duingt-de la Val d'Isère (3) ; Madame Mysie de Bragance (4), nièce de la duchesse, qui représentait la marraine, la duchesse de Montferrat; les comtesses de Challant et de Valpergue; enfin une foule de dames, de demoiselles et de seigneurs savoyards, piémontais, lombards et portugais.

La cérémonie commence devant l'église ; on célèbre les premiers rites, et le prince reçoit les noms d'Adrien-Jean-Amédée ; puis on entre dans le sanctuaire pendant qu'un concert de voix harmonieuses se fait entendre. Le baptême est administré suivant la liturgie et, à la nuit tombante, le cortège reprend le chemin du château au son des cloches et des tambours.

Le lendemain et les jours suivants, eurent lieu des tournois, des jeux, des courses de bagues, et les fêtes se terminèrent par une sorte de séance d'académie, où, tour à tour, les grandes dames de la Cour firent un cours d'histoire et de géographie en langage poétique.

Mais toutes ces réjouissances furent bientôt remplacées par le deuil. Le 10 janvier, le prince Adrien mourut d'une maladie, appelée le *millet*, qui l'emporta en trois jours. Toute la Cour s'était dispersée, et à Ivrée il n'y avait plus

---

(1) Jean Ier de Seyssel, comte de la Chambre.

(2) Pierre de la Beaune, v. p. 245, note 4.

(3) Françoise de Miré, baronne de Val-d'Isère, femme de Jean de Mareschal de Duingt.

(4) Fille du duc de Bragance : elle épousa plus tard le comte René de Challant.

Digitized by Google

que le chancelier, les seigneurs de Frossasco et de Balleison et le secrétaire ducal Vulliet (1), qui a laissé le récit des funérailles.

Le lendemain, dit-il, une heure avant l'aurore, en présence des chanoines et des prêtres de la grande église, du grand-chancelier et des magistrats, le très illustre prince fut inhumé dans la chapelle de St-Sébastien, à droite de l'autel, tendu de velours noir rehaussé d'une croix blanche.

Monseigneur François de Chevron, abbé de Cavour et grand-aumônier du duc, remit des fondations aux religieux et aux prêtres de la ville pour dire des messes, non point à l'intention du jeune prince qui avait à peine vécu, mais pour le salut des âmes de tous les membres défunts de la Maison de Savoie.

Le jour même, le duc et la duchesse se retirèrent à Turin, laissant à leur secrétaire la pénible mission d'annoncer la mort du jeune prince.

La lettre du secrétaire ducal parvint à Billiat peu après le retour de la duchesse de Nemours. Cette nouvelle inattendue lui causa une émotion profonde : elle comprit la douleur de son frère et s'empressa de lui exprimer ses regrets et son affection.

Le 13 février, le duc Charles lui répond (2) en la remerciant « de l'ennuy et regrêt qu'il a été d'entendre » ; il la félicite de « ses bonnes nouvelles », et lui recommande « d'avoir esgard en sa personne ». Il termine en disant que « l'occasion de réjouissements qu'avez entendu par mes lettres renforce journellement ».

Ces « réjouissements » dont parle le duc ne pouvaient être que les fêtes que l'on préparait à Genève pour une visite qu'il projetait d'y faire avec la duchesse Béatrix.

---

(1) *A. E. T. : Diario* : Vulliet, vol. II, f° 120. — Vulliet fut plus tard grand-secrétaire et en quelque sorte ministre du duc.

(2) *A. E. T. : Registri lettere della Corte* (1522-24), f° 103.

Digitized by Google

Depuis des siècles cette ville était convoitée par les princes de Savoie, mais les habitants, jaloux de leurs privilèges, ne voulaient reconnaître d'autre juridiction que celle de leur évêque désigné par l'Empereur comme souverain et prince de Genève, de ses faubourgs et de ses territoires.

Les ducs de Savoie, héritiers des anciens comtes de Genevois, étaient maîtres des places et du pays avoisinant, mais ils ne pouvaient rien posséder dans la ville, ni rendre la justice : ils devaient même faire hommage à l'évêque.

Cette situation était intolérable, et maintes fois, des tentatives avaient été faites pour obtenir l'abandon de ces droits. Dernièrement encore le duc avait sollicité de l'évêque Jean de Savoie (1), son parent, la cession de la juridiction temporelle de Genève, et, au moment du mariage de sa sœur Philiberte, il avait obtenu l'autorisation du Pape. Mais cette affaire avait alarmé le peuple de la ville ; il s'était dressé contre cette prétention de disposer des souverainetés et d'annuler les concessions faites par les empereurs, et Léon X avait été contraint de retirer ses bulles (2).

Cependant le duc ne renonçait pas à son idée : l'évêque Jean de Savoie était mort, et Pierre de la Baume, son successeur (3), tout dévoué à la Cour de Savoie, montrait un empressement médiocre à prendre possession de son siège. Lorsqu'il apprit que le peuple de Genève préparait des réjouissances pour son entrée (4), il demanda que ces fêtes fussent réservées pour la visite de la duchesse.

Cette visite, attendue depuis longtemps (5), avait été ajournée, et ce n'est qu'en juillet 1523 que le duc et sa

---

(1) V. p. 219, note 2.
(2) Spon : *Histoire de Genève*, t. I, p. 120.
(3) Février 1522.
(4) 11 avril 1523.
(5) *Projet de crie* pour la réception de la duchesse de Savoie, composé par Et. Bioley, secrétaire du Conseil, le 11 octobre 1521. — On fait ascavoir à toutes manyères de gens... que chacun soye tenu soy trouvé en l'église de Monsr St Pierre, au son de la grosse cloche, à procession générale... fère venir les petiz enfans et

Digitized by Google

jeune épouse arrivèrent à Genève. « Ils furent reçus magnifiquement par les jeunes gens de la ville, lestement vêtus de damas, de velours et de toiles d'argent, armés chacun d'une pique. Ce qu'on trouva de plus galant fut une compagnie d'amazones, qui étaient des femmes superbement vêtues, les cottes retroussées jusqu'aux genoux, portant de la droite un dard et de la gauche un petit bouclier d'argent à la mode de ces anciennes guerrières. Celle qui les commandait était une Genevoise, femme de François de S[t]-Michel, seigneur d'Avuly, laquelle devait faire compliment en sa langue à la duchesse.

Dona Béatrix attendait au Pont-d'Arve, limite des Etats de Savoie, où il était d'usage que les princes et les évêques, avant d'aller plus avant, répondissent aux offres de service des syndics, et prêtassent serment sur le livre des franchises de respecter les libertés de la ville. Elle passa le pont sur un char de triomphe attelé de quatre chevaux, tout couvert d'or et de pierreries. Le duc son ari msuivait sur une mule avec l'abbé de Bonmont (1) et un de ses écuyers (2),

---

filliés vestuz de blanc, en priant Dieu et sa glorieuse mère, pour la prospérité de nostre très redoubté Seig[r] Mons[r] le Duc, et la bien venue de nostre excellente Madame de Savoie son espousée, et toute la très noble meyson de Savoie. Item, que tous les compagnions arballetiers, archiers et collovreniens soy debgent demayn trouvé ensemble et bien en poinct à tous thaboryns, mestriers, et aultres joyeux instruments à l'heure de... pour accompagné mess[rs] les sindiques es place du Mollard, du Boc de Hors, de la Fustrie, et devant N.-D. du Pont, et aussi en la place de Saint Gerveys fere feux de joie, et danser à chansons et instrumens en faisant chière joyeuse, et soy réjouissan de la bienvenue de Notre très redoubté Dame... que chascun serre les boutiques jusque à ce que la procession soye faicte, et nectoyé chescun devant chié soyt... et ce sous la peyne de 3 sols, sans grace avoer. *Registre du Conseil de Genève*, t. IX, p. 119.

(1) Aymé de Gingin, commendataire de l'abbaye de Bonmont.

(2) Les principaux personnages de la suite étaient : Claude d'Estavayer, évêque de Belley; Jean de la Forest, prieur de Nantua; Vulliet, secrétaire ducal; Jean de Gallier, écuyer; Pierre Lambert, président de la Chambre des Comptes de Chambéry; à chacun desquels les syndics proposent de faire un don. — *Reg. du Conseil de Genève*, t. IX, p. 301.

Digitized by Google

tous trois vêtus de même avec des manteaux gris et des chaperons à gorge.

La capitaine des amazones lui présenta un sonnet espagnol : mais elle ne la remercia pas, et ne daigna même pas la regarder. Les hommes vinrent ensuite pour la recevoir ; elle ne leur fit pas un meilleur accueil... ! Les bourgeois furent indignés et les jeunes gens voulaient abattre les théâtres et renvoyer les musiciens. Les gentilshommes excusaient la fierté de leur souveraine en répétant : *que eran los costumbres del Portugal* (1). A grande peine les magistrats et les chanoines obtinrent que la fête continuât (2).

Pendant tout l'été les réjouissances se succédèrent : les bals, les concerts, les pêches aux flambeaux sur le lac, alternaient avec les mascarades et les comédies dont les Genevois étaient friants ; peu à peu les relations s'améliorèrent, et on oublia la déconvenue de la première heure.

La ville regorgeait de monde ; tous les personnages et seigneurs des environs s'étaient donné rendez-vous pour saluer la duchesse, et faire acte de fidélité au duc. A leur tête étaient le comte de Genevois et la princesse Philiberte, qui, tous deux, revendiquaient des droits de juridiction sur la ville. L'évêque avait souvent protesté, et le duc de Savoie, par des ordres maintes fois répétés, avait enjoint à ses officiers de respecter les droits de l'Eglise, mais le Conseil de Chambéry soutenait les prétentions des princes. Pour mettre un terme au conflit, le Conseil de ville profita de leur présence à Genève et obtint un règlement définitif en faisant don à la duchesse de Nemours de deux salières d'or (3).

Cet accommodement était l'œuvre du duc qui, par nature et par politique, pratiquait la conciliation. Lui-même, toujours affable, cherchait à gagner les bonnes grâces du

---

(1) « Que c'était la coutume en Portugal. »

(2) Spon : *Histoire de Genève*, t. I, p. 167.

(3) *Reg. du Conseil de Genève*, t. IX, p. 134, 175 n. 2,307.

Digitized by Google

parti au pouvoir, et s'il prolongeait son séjour, c'est que de nouveau la duchesse allait mettre au monde un fils (1) et qu'il « pensait que ceux de Genève ne le refuseraient pas pour prince » (2).

Insensible à ces sentiments, Béatrix ne modifia guère son attitude, et en quittant Genève au mois de mars suivant elle laissa pour unique adieu à ces fiers bourgeois que leur ville « *era mucho buena posada* » (3). Malgré ses qualités, elle s'aliéna par son dédain plus de cœurs que le duc n'en pouvait attirer par sa bienveillance.

---

(1) Louis, prince de Piémont, né le 2 décembre 1523, décédé à Madrid le 25 décembre 1536.

(2) Bonivard : *Chroniques de Genève*, t. II, p. 394.

(3) « Etait une bonne auberge. » — *A. E. T. : Stori particolari della Real casa ;* récit d'Alf. Ladoz.

Digitized by Google

## CHAPITRE XII

### La mort de Philiberte

Tandis que le duc de Savoie s'efforçait de gagner la confiance des gens de Genève, la duchesse de Nemours avait regagné Billiat. Elle n'avait plus ni la force ni le goût de prendre part aux plaisirs de la Cour. Depuis dix ans elle avait parcouru l'Italie et la France en tous sens : elle avait supporté des fatigues et des souffrances de toutes sortes, et vécu d'une vie mélangée d'espérances et d'angoisses ; sa nature était épuisée.

Son courage ne l'était pas moins, car autour d'elle ce n'était que bruits de guerre et conflits. Les frontières de France étaient envahies : l'armée du roi avait été chassée de Milan, et le pape Léon X, disait-on, en était mort de joie (1). Le connétable de Bourbon, dépossédé de ses biens, avait pris la fuite, et mis son épée au service de l'Empereur. Les Turcs envahissaient l'Europe et les disciples de Luther multipliaient les profanations, non seulement en Allemagne, mais dans tous les pays voisins.

Au milieu de ce bouleversement, son frère, le duc de Savoie, se laisait entraîner aux pires imprudences. Tout en proclamant sa neutralité, il favorisait en sous-main le parti

(1) 24 novembre 1522.

Digitized by Google

de l'Empereur. Il restait sourd aux plaintes de ses alliés (1) et aux avertissements qu'elle-même lui avait si souvent donnés. Il oubliait que François Ier n'attendait qu'une occasion pour mettre la main sur ses Etats.

Tous ces dangers, que Philiberte voyait clairement, ne faisaient qu'aggraver l'état de sa santé qui ne s'était jamais complètement rétablie depuis la crise subite qu'elle avait eue à Turin au retour du mariage du duc.

Assurément la princesse était de constitution délicate, pourtant cela ne l'empêcha pas de suivre sa destinée auprès des Médicis, et ensuite dans toutes les fêtes et dans tous les voyages de la Cour de France. Par son courage et par son énergie, elle surmontait les plus grandes fatigues ; partout elle paraissait aimable et brillante, et jamais nous ne l'avons vue arrêtée par la maladie.

Après des années d'une telle existence, elle avait tous les droits à un repos complet et à des soins prolongés. Mais, du fait de sa résidence à Billiat, elle était obligée de traverser les Alpes chaque fois qu'elle avait à se rendre auprès de son frère en Piémont, et, depuis son retour de France, en guère plus d'un an, deux fois dans les deux sens, elle eut à supporter les fatigues et les dangers de cette traversée, malgré les rigueurs de l'hiver. Si l'on songe à ce qu'était alors le passage des Alpes couvertes de neiges, on reste confondu. On

---

(1) Dès le 31 octobre 1523 les Bernois s'étaient plaints au duc de Savoie de la présence de l'évêque de Genève à Pignerol aux côtés du connétable de Bourbon, et l'avaient mis en garde contre toute démarche contraire aux intérêts du roi de France et autres alliés des Ligues. Ils étaient revenus à la charge le 10 novembre, invitant le duc à observer les termes de ses alliances avec les Cantons. A plusieurs reprises, la Diète, avertie des intrigues de l'évêque de Genève, et redoutant de voir le duc embrasser en Italie la cause de Charles-Quint, agita la question de dénoncer l'alliance des Cantons avec la Savoie. Par deux lettres des 5 et 14 mars, les Bernois réitérèrent au duc la demande pressante de congédier l'ambassadeur milanais, qui depuis longtemps séjournait à Genève auprès de lui, et de mettre un terme aux menées de l'évêque de Genève, en le rappelant deçà les Monts. — *Registre du Conseil de Genève*, t. IX, p. 383, note.

Digitized by Google

se demande même comment, pour une femme surtout, la chose était possible !

Il n'est donc pas surprenant qu'à la suite de son dernier voyage elle ait tout à coup ressenti les atteintes d'un mal dont elle avait peut-être contracté les premiers germes au chevet de son mari.

Quoi qu'il en soit, malgré son âge, malgré tous les soins sans doute trop tardifs, ses forces continuèrent à décliner. Bientôt elle comprit que ses jours étaient comptés, et qu'elle devait se préparer à mourir... Le 8 octobre 1523, elle fit son testament (1).

« Au nom de la Tres Saincte Trinité, du Père, du Fils et du benoiyt Sainct Esprit, nous, Philiberte de Savoie, duchesse de Nemours, considérant qu'il n'est chose en ce monde plus certaine que la mort, ny plus incertaine que l'heure d'icelle ; que le vrai païs est paradis, car nous n'avons ici cité permanente, et, pour que nous puissions aller et perpétuellement habiter en celle qui est permanente, nous prions notre Souverain Créateur et Rédempteur, que par sa miséricorde et par les mérites de sa Sainte mort et passion, il lui plaise avoir pitié de nous, de nous pardonner nos péchés, et nous octroyer sa grâce en ce mortel monde, et sa benoyte gloire en l'autre. »

Elle invoque encore « la benoyte Trinité, la benoyte Vierge Marie, le Seigneur S[t] Michel-l'-Ange, et tous les benoyts Saincts et Sainctes du Paradis », et met sous leur protection « ce petit testament qu'aujourd'hui huitième du mois d'octobre mil cincens et ving et trois, faisons par escript et clos jusqu'à l'heure de notre trépas, que nous voulons être ouvert et à chascun manifeste, et iceluy être observé en la forme et manière que s'ensuit ».

Premièrement, nous recommandons notre âme présentement et quand elle partira de notre corps à..... et à tous les benoyts saincts et sainctes du Paradis, lesquels « nous prions

(1) *A. E. T. : Testamenti*, mazzo 4, n. 2.



Digitized by Google

très humblement qu'ils veulent avoir pitié de nous et nous être aidans envers notre Créateur », et pour suivre la parole de Notre Seigneur « que le péché de chose tollue n'est point remis si elle n'est rendue, nous ordonnons à nos exécuteurs qu'ils se veuillent diligemment enquérir de tous nos créditeurs pour les faire promptement païer en leur priant de nous pardonner s'ilz n'ont étez satisfaits de notre vie ».

*Item*..... nous voulons et ordonnons que notre corps, après notre décès soit porté à Chambéry en la Sainte Chapelle du Saint-Suaire, en tel lieu qui plaira à Mons$^{r}$ de l'ordonner, sans y faire aucune pompe.

*Item*.....que après notre trépas, tous nos serviteurs soient vêtus de deuil, savoir : les gentislhommes « à double accoutrement », et les officiers et autres serviteurs « d'un accoutrement noyr de drap bon fin et honneste ».

*Item*..... que le jour de notre enterrement et les deux jours suivants, on fasse des aumônes à tous les pauvres qui y viendront, et aussi « aux espouses ladres, fames grosses et accouchées », jusques à la somme de mille florins.

*Item*..... que le jour de notre enterrement et les jours suivants, jusqu'au IX$^{e}$, on fasse dire et chanter, en la Sainte Chapelle du Saint-Suaire, trois grands messes pour chacun des IX jours, et que soient donnés pour chaque grand messe deux florins, et trois sols pour les petites.

*Item*..... que soit donnée à chaque église de la ville de Chambéry et des environs, la somme de cent florins pour que l'on prie Dieu pour notre âme.

*Item*..... qu'une chapelle soit « faite en l'honneur et révérence de notre benoyt Sauveur Jésus-Christ dedans ou joignant la Sainte Chapelle au lieu qui plaira à Mons$^{r}$ notre frère, lequel nous supplions vouloir en être content ». Dans cette chapelle, tous les jours à perpétuité on dira la messe basse du jour, sauf le vendredi où sera dit la messe du Saint-Suaire. Pour cela nous léguons au Chapitre de la Sainte Chapelle la somme de mille florins, qui seront convertis en rente annuelle de cinquante florins.

Digitized by Google

*Item*..... que chaque année au jour anniversaire de notre trépas un *obit* perpétuel soit chanté par les chanoines de la Sainte Chapelle, pour lequel leur sera payée la somme de deux cents florins, qui seront convertis en dix florins de rente annuelle.

*Item*..... que, en considération des grands biens qu'il a plu à Notre Seigneur « de nous prêter en ce monde », et pour obtenir la rémission de nos péchés, et le salut de notre âme, de celle de feu Monseigneur notre mary, et de tous nos bons parents et amis, tout ce qui sera contenu dans des lettres signées de notre main et scellées de notre sceau, et contenant des legs et fondations particulières, soit observé dans la forme indiquée, bien que le présent testament n'en fasse pas mention.

*Item*..... que, « pour que nos serviteurs connaissent la bonne amour et affection que leur avons portée et portons », leur soit payé aussitôt après notre trépas : à chacun de nos maîtres d'hôtel gentilshommes, y compris Charansonnay et François Puenset, notre premier secrétaire, la somme de 300 écus au soleil, et à nos autres gentilshommes à moindre gage à chacun 500 florins, — à chacun de nos officiers la somme de 300 florins, — aux aides la somme de « set-ving » florins — à nos laquais, maîtres et palefreniers, 200 florins, — et aux aides d'écurie et laquais de nos filles, 100 florins, — à chacun de nos aumoniers, 200 florins — et à notre clerc de chapelle, 100 florins.

*Item*..... que, pour la même raison, chacune de nos filles reçoive, « incontinent après l'heure de notre trépas », la somme de 300 écus d'or au soleil.

*Item*..... que tous les offices et pensions donnés par nous à nos serviteurs et servantes, leur soient à chacun d'eux entretenus leur vie durant (1).

---

(1) En 1527, une pension de 50 florins était payée à Peronnette Cartière, ancienne buandière de très illustre dame Philiberte de Savoie duchesse de Nemours, par François de Sacconay, châtelain de Gex, seigneur de Bursinel et de Prégny. (*Archives de la Côte-d'Or*, B. 7964, f° 29.)

Digitized by Google

*Item*..... Malgré que « Notre Seigneur ait donné tant de biens à Madamé, mère du Roy, qu'elle n'ait pas besoin de si petite chose qu'est notre bien », nous la supplions très humblement qu'il lui plaise accepter la somme de 1.000 florins, laquelle nous lui donnons pour la part qu'elle pourrait demander à notre succession.

*Item*..... En considération de l'affection que notre frère le Comte de Genève, nous a toujours portée, nous lui léguons les Seigneuries de Chazey et de Billiat dégagées de toute charge (1), ainsi que notre « grand balays » (2), un diamant et une grosse perle, avec quelques meubles, jusqu'à concurrence de 2.000 écus, pour la part qu'il pourrait réclamer de notre héritage, et dont il voudra bien se contenter.

*Item*..... En considération de l'affection et de la sollicitude que nous porte notre frère, Monseigneur le duc Charles de Savoie, et des dépenses, dons et charges que nous lui avons imposés en tout temps, mais surtout depuis notre maladie, nous le faisons et instituons notre heritier universel de tous nos biens meubles et immeubles, droits et actions, dont, par le présent testament, ou tout autre, n'avons point disposé.

*Item*..... Pour assurer l'exécution de ce qui précède nous faisons et nommons comme exécuteurs testamentaires le Révérend Père en Dieu Messire Jehan de la Forest, prévôt de Montjoux et prieur de Nantua, grand-aumônier de Savoie, Messire Claude de Balleyson, baron de Saint-Germain, Louis de Châtillon, seigneur de Musinens, grand-écuyer de

---

(1) Le 23 juin 1523, Philiberte de Savoie, duchesse de Nemours, avait acheté pour 2.000 écus d'or au soleil le château et mandement de Billiat, à François de Gerbais, seigneur de Billiat, et, le 4 février 1524, le même François donnait quittance de 217 écus pour le complément de la vente faite à la duchesse par son frère Antoine et lui-même. (*Arch. Côte-d'Or.* Recueil vol. 21, p. 351, B. 772.) — (C'était sans doute une façon de désintéresser les seigneurs de Billiat de la confiscation dont ils avaient été victimes.)

(2) Sorte de rubis.

Digitized by Google

Savoie, Messieurs « les Présidens de Savoie et des Comptes résidens à Chambéry », et deux ou trois de nos maîtres d'hôtel, « pourvu que l'un d'eux soit présent ». Pour l'accomplissement de nos volontés, ils auront plein pouvoir et autorité : ils pourront faire fondre notre vaisselle, et, s'il le faut, assigner et hypothéquer nos biens.

En témoignage de quoi, nous, Philiberte de Savoie, duchesse de Nemours, guidée par la peur et la crainte de Dieu, et en parfait état de santé et d'entendement, nous avons ci-dessous signé de notre propre main et seing manuel, et fait mettre le scel de nos armes.

Nous avons encore requis les témoins de signer de leur main et de leur scel, et le notaire de recevoir le présent acte, et instrument de testament, et d'en faire expédier, plusieurs actes pour ceux à qui il appartiendra après notre trépas.

Signé : PHILIBERTE

BALLEYSON — DE CHATILLON — AMEDEUS... médecin

JEHAN ODDINET — DE MENTHON [1] — .....

PUENSET BAPTENDIER [2]

En signant ce grand acte de foi et de charité, la princesse s'était libérée de tout scrupule temporel. Désormais sa conscience tranquille lui permettait de se préparer dans le calme à rejoindre sa sainte mère dans « la cité permanente ». Elle redoublait de ferveur envers le Saint-Suaire, qui, depuis son enfance, avait été l'objet principal de sa vénération [3].

---

[1] Claude de Menthon, seigneur de Montrottier et Bourbonge. (Foras, t. III, p. 445.)

[2] Pierre Baptendier, contrôleur des finances. (Foras, t. I, p. 112.)

[3] Le 8 janvier 1506, le pape Jules II avait institué à Chambéry dans la Sainte Chapelle une confrérie du Saint-Suaire, à laquelle Charles de Savoie et sa sœur Philiberte voulurent être agrégés le 4 mai 1510. (Jussieu : *La Sainte Chapelle*, p. 113.)

Digitized by Google

Avant de mourir, elle voulut encore assurer une fondation (1) destinée à perpétuer cette dévotion. Pour cela elle s'adresse à Monsr de Montjoux (2), et « le prie de supplier notre très redouté Seigneur à jointes mains et à genoux » de donner son consentement.

Elle entend qu'un Chapitre soit affecté à la Sainte Chapelle, avec un doyen (3), six chanoines, quatre prêtres, deux clercs et un serviteur « pour servir les messes, sonner les cloches et faire aultre ».

A cette intention elle attribue un revenu annuel de 100 florins pour le doyen, 50 pour chacun des chanoines, 30 pour chaque prêtre, 20 pour le serviteur et 50 pour le luminaire.

Cette fondation ayant pour but le salut de son âme, elle veut que chaque jour on récite matine, prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies, suivis d'un *Salve Regina* devant l'image de Notre-Dame des Vertus.

Elle veut encore que le dimanche on dise la messe du jour et dans la soirée les vêpres des Morts, — que le lundi on dise la messe *de Requiem* avec *Libera me* pour le salut de son âme et de celles de ses prédécesseurs, — que le mardi ce soit la messe des Anges, — le mercredi celle du St-Esprit, — le jeudi celle des Morts, — le vendredi celle de la Croix — et le samedi celle « de la Conception Notre-Dame ».

Pour cela elle demande que l'on prenne 400 florins sur le revenu de Virieu et 450 sur celui de Gex et supplie son frère

---

(1) *A. E. T. : Benefizi da invent.*, Savoie-Chambéry-Ste Chapelle.

(2) Jehan de la Forest, prieur de Nantua et prévôt de Montjoux, conseiller intime du duc Charles et son premier aumônier, protonotaire apostolique et chanoine de Genève. — Par la bulle du 21 mai 1515 érigeant l'église du Saint-Suaire en évêché, Léon X avait uni au doyenné de cette église la prévôté de Montjoux, au diocèse de Sion (Grand-St-Bernard). (Jussieu : *Loc. cit.*, pièces justificatives, n° 10.)

(3) Elle demande que Guillaume de Charves, son aumônier, soit nommé doyen de ce Chapitre.

Digitized by Google

de « faire faire l'Eglise (1) et parachever tout incontinent afin que le dit service divin ne soit pas retardé, et qu'elle même ne soit pas en peine en l'autre monde ».

Le seigneur de Montjoux voudra bien en être exécuteur et solliciteur, nonobstant qu'elle ne l'ait point déclaré dans son testament.

A Genève, la Cour de Savoie continuait à mener grand train ; mais la duchesse par ses airs prétentieux et le duc par sa politique dangereuse inquiétaient les habitants : ni l'un ni l'autre n'étaient parvenus à les rassurer, et lorsqu'ils demandèrent à s'installer à l'Hôtel-de-Ville, les syndics refusèrent. Ils durent se contenter du Couvent du Palais, logis modeste où la duchesse, au mois de décembre, donna le jour à son second fils.

Peu après, on songea à quitter la ville, mais comme les nouvelles de la maladie de la princesse Philiberte devenaient chaque jour plus inquiétantes, le duc, avant de s'éloigner, voulut profiter de la proximité de Billiat pour aller la voir.

Le 7 janvier, il se mit en route et arriva le lendemain (2). Sans rien savoir du séjour du duc auprès de sa sœur, il est aisé de comprendre ce que fut leur émotion, car l'un et l'autre sentaient que cette entrevue devait être la dernière !

En effet, pendant les semaines qui suivirent, la malade continua à décliner. Bientôt tout espoir fut perdu, et le duc,

---

(1) A la mort de sa sœur, le duc, ayant représenté que les revenus laissés par la duchesse de Nemours ne permettaient de construire qu'une petite chapelle indigne du Chapitre qu'elle avait fondé, demanda au Pape l'autorisation d'établir ce Chapitre « dans la Chapelle de Nemours à côté du chœur de la Ste Chapelle, ou dans l'église de St-Léger de Chambéry ». Ayant obtenu cette autorisation, il fixa, par lettres patentes du 4 mai 1531, cette fondation dans la Ste Chapelle. — *A. E. T. : Mémoire concernant les sépultures illustres dans la Sainte Chapelle de Chambéry.* — Pour l'histoire de ce Chapitre, voir : Jussieu : *La Sainte Chapelle*, p. 132 et suiv.

(2) *A. E. T. : Diario ;* Vulliet, vol. II, fo 154.

Digitized by Google

qui se trouvait à Chambéry, crut devoir en informer le Roi et Madame (1) par Confignon, son ambassadeur en France :

Très chers bien aimés et féaux (2),

Nous avons présentement heu nouvelles de M. de Nantua et aultres qui sont auprès de ma sœur, de l'extrémité de sa maladie, en quoy elle est constituée sans nul espoir de vie, qui est bien l'un des plus gros regrets qui nous sceust advenir pour la grosse perte que nous y ferons. Combien que ce soyent nouvelles facheuses, néanmoins, pour nous acquitter, ne veuillez faillir d'en advertir le Roy et Madame.....

Chambéry, le IIIe d'avril.

Par le même courrier, il annonce encore la triste nouvelle à son frère le Comte de Genevois (3), qui se trouvait à la Cour de France :

Mon frère,

..... Pour ce que de votre côté vous ne pouvez avoir trop grosse part à la perte que je y ferai, je vous ai bien voulu advertir, et pour m'en acquitter, encore que les nouvelles soient facheuses, je vous prie en donner advis au Roy et à Madame.

Chambéry, le IIIe d'avril.

Ce même jour, à Billiat, la princesse, comprenant que l'heure de la mort était proche, et redoutant des difficultés possibles, voulut encore confirmer ses volontés dernières.

---

(1) *A. E. T. : Lettere Ministri, Francia,* paquet I, brouillon du duc de Savoie à Mme de Confignon.

(2) Le 24 septembre 1527, le duc de Savoie, par François de Sacconay, châtelain de Gex, faisait payer à Georges de Confignon une pension de 500 florins pour les services qu'il lui avait rendus dans ses jeunes années, et pour les missions qu'il avait remplies en France, en Espagne, en Portugal et ailleurs. — *Arch. Côte-d'Or,* B. 7961, f° 37.

(3) *A. E. T. : Minute lettere della Corte* (1522-24), f° 210.

Digitized by Google

Dans sa chambre, en présence de témoins par elle « appelés, requis et demandés », elle fait apporter son testament.

Elle annonce qu'elle fait et institue son héritier le très haut et très puissant prince Mgr Charles, duc de Savoie, afin qu' « à chacun son vouloir et intention soit notoire et manifeste ».

Elle déclare que, bien qu'« elle soit détenue de maladie corporelle », elle est en « très bon sens et entendement ainsi qu'il s'appert par son esprit et son doux parler ».

Enfin « de sa propre, franche, pure et spontanée volonté », elle ordonne et requiert à ses secrétaires et notaires de « lire, prononcer et publier son testament, ordonnance et dernière volonté »....

. . . . . .

Après la lecture elle ajoute que « aucune chose dite par elle ne devra être changée » ; puis elle demande pardon à ses serviteurs et leur fait « plusieurs, bonnes et dévotes remontrances pour le salut de son âme et des leurs » (1).

Prononcé au Château de Billiat en la chambre de la dite Dame testatrice, en présence de Jehan de la Forest, prévôt de Montjoux et prieur de Nantua — Noble seigneur Jehan Oddinet, premier maître d'hôtel — Jean, seigneur de Bonnat ? — Claude de Menthon, seigneur de Bourbonge — Georges, seigneur de Charansonay (2), tous gentilshommes et serviteurs de la dite Dame — Maître Antoine Desonnaz (3), médecin — François Richardon, seigneur de Chambuet — Guillaume de Charves, aumônier — André Broquier, valet de chambre de la dite Dame.

Ce fut son dernier effort. Dans la soirée, vers huit heures, elle fit appeler son confesseur. Encore une fois elle s'humilia

---

(1) *A. E. T. : Cerimoniale Funerali*, maz. II da invent. Extrait du Mémoire concernant, etc...

(2) Non cité dans la chronologie de M. de Foras, mais indiqué comme père de Claudine, qui épousa Claude de Chatillon ; t. I, p. 397.

(3) Il y avait en Suisse une famille Desonnaz portant d'autres armes et n'ayant rien de commun avec les Gerbais de Sonnaz. (Foras, p. 95, note 1, t. III.)

Digitized by Google

devant lui « en disant sa créance en parfaite dévotion », et s'inclina entièrement devant la volonté de Dieu, « prenant la mort en gré », et disant avec S[t] Paul : « *Cupio dissolvi et esse cum Christo.* »

« Le lendemain, ajoute l'aumônier (1), vers six heures, je lui ay administré la Saincte Huile, en compagnie du clerc de chapelle, de Mons[r] le Maistre, et de la plupart de ses serviteurs. Et tost après, entre six et sept, elle a rendu l'esprit à Dieu sans s'émouvoir, et tant doucement qu'il semblait qu'elle s'endormait.

Dieu par sa grâce lui fasse pardon.

Votre très humble et très obéissant serviteur et subjet orateur.

De Charves. »

De Billia, ce IIII d'avril 1524.

Dans la journée la nouvelle parvint à Chambéry : elle était attendue, car incontinent André Ravoyre, maître à la Chambre des Comptes, recevait une provision de 25 florins, et l'ordre de partir « dès l'heure des Vespres, et de se rendre à Billiat où, ce même jour, Mme Philiberte de Savoie, duchesse de Nemours, avait trépassé » (2).

Il avait mission de faire au plus tôt l'inventaire des bagues et des biens meubles et de l'adresser sans retard à Mgr le Duc. Puis, après la distribution des aumônes, qui pourraient durer plusieurs jours, il devait s'arrêter, en revenant, à Virieu-le-Grand pour y faire un inventaire semblable.

Immédiatement aussi le duc voulut annoncer la nouvelle au chancelier et à son Conseil de Turin :

Chancelier (3),

Pour vous advertir des nouvelles qu'avons heu, encore qu'elles soyent des plus facheuses du monde, il a pleu à Dieu

(1) *A. E. T. : Cerimoniale Funerali.* — P. I da invent (1524).
(2) *A. E. T. : Dal Conti dei tresorieri ducali,* m. 135, f° 161.
(3) *A. E. T. : Minute lettere della Corte* (1522-24), f° 268.

Digitized by Google

faire son commandement de ma sœur, la duchesse de Nemours, que Dieu absoille, après avoir reçu tous les sacrements en la plus grande dévotion qu'il est possible de voir. De l'ennuyt, fascherie et regret qu'en avons, vous le pouvez comprendre, et est des plus grands qui nous peust advenir pour la perte que nous y avons faite. Vous priant en donner l'advis à ceulx de nostre Conseil, et faire en surplus ce que verrez par le billet ci-inclus, et vous nous ferez plaisir très agréable.

Le IIII[e] jour d'avril.

De la même façon, il tient encore à en faire part (1) à ses très chers alliés du Canton de Berne qu' « il veut bien advertir comme ses plus anciens amis et confédérés ».

Bientôt l'inventaire de Billiat fut terminé : le rapport arrive à Chambéry, et tout aussitôt le duc oublie sa douleur, et ne songe plus qu'à mettre à l'abri son précieux héritage.

Le 11 avril, il adresse à Maître Ravoyre de minutieuses recommandations pour que rien ne se perde de ce que lui a laissé sa sœur.

Il lui prescrit de laisser « dans le coffre la chayne de mil escuz » qu'il y a trouvée, mais les 700 autres écus, qui s'y trouvaient également, devront lui être envoyés « pour les charges qui lui occurront », à moins que « le trésorier de sa feue sœur, que Dieu absoille », en ait besoin « pour tout ce qui sera nécessaire » ; en ce cas on pourra lui en laisser 200, mais il en rendra compte (2).

Il recommande d'envelopper les bagues avec soin dans de la peau, des serviettes, ou autre chose, de crainte qu'elles ne se touchent et se gâtent.

---

(1) *A. E. T. : Minute lettere della Corte* (1522-24), f° 211.

(2) *A. E. T. : Ibid.* (1522-24), f° 229. — Billets et dépesches à Billia faictes hyer XII d'avril 1524.

Digitized by Google

Le mieux, dit-il, sera de faire amener les coffres au plus tôt. Seuls ceux de la Chapelle suivront le corps, et il envoie des tapissiers qui en seront chargés. Les autres pourront être portés au port par des mulets, et continuer par eau jusqu'au Bourget.

Il faudra faire soigneusement emballer les tapisseries qui viendront par eau avec les coffres ; en attendant, elles devront être confiées à André, l'ancien valet de chambre de la princesse, qui ne devra pas les perdre de vue.

Une fois rendu au Bourget, le tout devra être retiré « dans la maison du Maître des Comptes Buctet » (1) et aussitôt André viendra en prévenir le duc.

Quant aux lits de la tapisserie de verdure et autres choses communes, ils pourront rester entre les mains du châtelain de Billiat, s'il est homme de bien, mais, s'il n'est pas sérieux, ils devront être confiés à quelqu'un d'autre.

Enfin il renouvelle à Maître Ravoyre l'ordre de revenir par Virieu pour y procéder à un inventaire semblable avec l'aide d'un clerc choisi avec soin. Il l'avertit que le châtelain est prévenu de son arrivée afin « qu'il l'accueille bien et croie ce qu'il lui dira ».

Pendant ce temps on faisait à Billiat les préparatifs pour les funérailles. Les draps nécessaires aux vêtements des femmes et des serviteurs avaient été commandés à Genève, et à Lyon les velours destinés à « l'accoustrement de l'haquenée et de la litière d'honneur » (2). On attendait qu'ils fussent arrivés.

Enfin, quand tout fut prêt, le cortège funèbre se mit en route. En tête marchait un héraut porteur de la cotte

(1) Jean de Buttet, maître-auditeur à la Chambre des Comptes, fils de Mermet et d'Antoinette d'Entremonts : celle-ci avait hérité de la maison forte du Bourget dite d'Entremonts, et la passa aux Buttet qui la conservent depuis plus de quatre siècles, et y continuent avec honneur. (Foras, t. I, p. 290.)

(2) *A. E T. : Diario ;* Vulliet, vol. II (1524).

Digitized by Google

d'armes. Il était chargé de prévenir les passants. Dans chaque hameau, il répétait trois fois : *Madame de Nemours est morte ! Monseigneur en fera son bon plaisir... !*

Après lui venait l'haquenée, conduite par deux serviteurs à pied : elle était couverte de velours noir tombant de chaque côté jusqu'à terre et marqué d'une croix blanche dans toute sa longueur.

Enfin, le cercueil reposait sur une litière portée par deux mules blanches, et entièrement tendue de velours noir rehaussée des armes de Savoie.

En arrière chevauchaient les gentilshommes et les dames de la maison de la duchesse, tous vêtus de deuil, et, derrière encore, suivaient les serviteurs, les familiers et les pauvres,

Sur tout le parcours, les populations accouraient attirées par la réputation de la pieuse princesse, et, dans toutes les églises par où l'on passait, des torches étaient allumées et de larges aumônes étaient distribuées suivant la volonté de la défunte.

On arriva ainsi jusqu'à Chambéry, et l'on se rendit à la Sainte Chapelle qui fut en toute hâte tendue des tapisseries de deuil.

Le lendemain, en présence du duc, des dignitaires de la Cour et du clergé des paroisses, les chanoines du Chapitre célébrèrent les trois messes que la princesse avait demandées pour le jour de son enterrement. Puis le corps fut déposé dans un tombeau provisoire en attendant que son frère lui fasse élever un monument en marbre, décoré de son écu en losange, aux armes de Savoie et de Médicis (1).

Ainsi s'accomplissait le vœu le plus cher de la princesse Philiberte : elle venait reposer dans l'église du Saint-Suaire, aux côtés de sa mère vénérée, qui, par son exemple et ses conseils, l'avait formée à la modestie et à la piété.

C'est à elle qu'elle devait la dévotion, la pureté de ses mœurs et toutes les vertus qui l'avaient fait remarquer dans

(1) Guichenon : *Savoie*, t. II, p. 181.

Digitized by Google

la famille du Pape et à la Cour de France ; elle lui devait encore sa grandeur d'âme qui lui fit mépriser les honneurs et la gloire des hommes, car, si « elle plaisait au monde, le monde lui déplaisait » : elle cherchait une gloire plus solide dans le bonheur de la vie future.

Aussi, dès son retour en Savoie, voulut-elle mener une vie retirée, et consacrée tout entière au service de Dieu et à la pratique des vertus chrétiennes : elle composa sa maison des personnes les plus vertueuses ; elle choisit les directeurs les plus pieux et les plus zélés : elle les consultait, et suivait leurs avis comme venant de Dieu. Jusqu'à son dernier jour, elle consacra son temps à la prière et à la méditation, aux saints offices et au soulagement des pauvres et des malades.

« Sa solide dévotion, sa bonté bienfaisante et ses abondantes aumônes lui valurent le nom de *Princesse pieuse, mère des peuples et nourrice des pauvres* » (1).

---

(1) *A. E. T. : Cerim. Funerali.* (Extrait du Mémoire concernant...)

Digitized by Google

# ÉPILOGUE

Après toutes ces vicissitudes, on pourrait croire qu'il ne reste plus rien à dire sur la princesse Philiberte : sa vie s'était terminée par une mort édifiante, et son corps reposait dans la tombe qu'elle avait choisie elle-même à côté de celle de sa mère, aux pieds du Saint-Suaire.

Mais la Providence, qui avait veillé sur elle, et qui, pour lui assurer le bonheur du ciel, l'avait soumise ici-bas à tant d'épreuves, voulait donner encore un témoignage éclatant et public de sa sainteté.

Lorsqu'au milieu du XVII[e] siècle, la duchesse Christine [1] entreprit de faire à la Sainte Chapelle des réparations considérables, le tombeau de Philiberte dut être déplacé, et, dans son cercueil entr'ouvert, son corps apparut en état de conservation merveilleuse [2].

La surprise fut très grande, et les chanoines du Chapitre firent part de leur émotion aux magistrats de la Chambre des Comptes. Ceux-ci voulurent qu'un rapport fût établi relatant tout ce qui s'était fait et tout ce que l'on avait vu.

---

(1) Christine de France, sœur de Louis XIII, veuve du duc Victor-Amédée et régente de Savoie pendant la minorité de son fils Charles-Emmanuel II.

(2) *A. E. T. : Cerimoniale Funerali.* (Mémoire concernant... etc...)

Digitized by Google

Ils ne s'en rapportaient pas à ce que disaient les chanoines, dont le témoignage pouvait paraître suspect à cause de leur attachement à la Maison de Savoie et à la princesse ensevelie dans leur chapelle. Ils s'adressèrent à un étranger, le P. Colomby, jésuite et historien connu pour son impartialité, alors de passage à Chambéry.

C'est ce rapport (1) que nous avons eu la bonne fortune de retrouver, et dont nous donnons une traduction (2) fidèle :

« L'an 1639, dit-il, alors que j'étais à Chambéry, le tombeau de Philiberte de Savoie ayant été ouvert fortuitement, le corps de la princesse fut trouvé intact.

Les trois membres de la commission chargée de l'examen de ce fait, choisis dans la Curie ducale des Affaires publiques en Savoie (3), m'ayant demandé mon opinion, je l'exposai dans les termes ci-après :

Le 18 février après cinq heures du matin, le cercueil fut tiré du tombeau, apporté au milieu de la Chapelle, et ouvert de nouveau devant une assistance distinguée des notables de la ville.

Le corps de Philiberte reposait sur un drap de lin et emplissait tout le cercueil : celui-ci n'était pas desséché, pas plus que les feuilles de nard qui en couvraient le fond ; ils semblaient tout frais.

Le ventre et la poitrine avaient été vidés de leur contenu, mais il s'y trouvait de la chaux en abondance : la peau était adhérente au thorax, aux bras, aux mains et au reste du corps.

---

(1) *De incorruptione corporis Philibertæ a Sabaudia, ducissa Nemorosii disserlatiuncula.* — Ce rapport fut inséré en 1652 à la suite de celui que le P. Colomby avait fait au sujet de l'incorruption du corps de S[t] Etienne, évêque de Die, dans le livre II des actes des évêques de Die, p. 571.

(2) Traduction de M. l'abbé G. Loridon.

(3) La Chambre des Comptes de Savoie qui avait l'usage de la Sainte Chapelle.

Digitized by Google

Fait particulièrement digne d'attention, les traits du visage, nullement crispés, ressemblaient à ceux d'une personne vivante, et la peau était si douce au toucher que l'on supposa que la tête avait été enveloppée d'un linge lors de l'ensevelissement, ou qu'une peau nouvelle s'était formée sous l'action du baume ou par l'effet de la chaux.

Sur l'ordre qui lui en fut donné, le chirurgien ouvrit la bouche avec des ciseaux pour laisser voir les dents, et mit à nu l'os du front : la peau du nez était naturelle et épaisse, blanchâtre par endroits et rose à d'autres ; elle adhérait au point qu'elle ne suivait pas le mouvement de la main. Les cheveux couvraient le sommet de la tête, mais le nez surtout provoqua l'étonnement, car il était intact jusqu'à son extrémité.

La main droite se laissait mouvoir en tout sens et porter jusqu'au visage. Sur les jambes et sur les pieds aussi, la peau était adhérente, mais elle était blanche, tandis que sur le reste du corps elle était rosée.

Des bandelettes entouraient les mains, les bras, les doigts et le cou : on pouvait cependant les mouvoir facilement ; seul le bras gauche était détaché au coude.

Enfin le linceul, dont tout le corps était enveloppé, était taché près des jambes et des pieds, mais la plus grande partie était blanche et paraissait comme neuve.

Tous, nous fûmes saisis par la nouveauté de ce spectacle : chacun exprima son opinion ; pour moi je considérai trois choses : la peau adhérente sur tout le corps ; le visage souple au toucher et non dépourvu de fraîcheur, avec le nez intact et ferme, et d'autre part les mains, les bras, les pieds les jambes, les doigts, le cou souples au toucher.

Par ailleurs, aucune trace de baume ou autre préparation sur la tête, ni sur les bras et les jambes. Pourquoi ? Parce que sous l'action de la chaux, l'humidité, sinon de tout le corps, au moins de la poitrine aurait dû se dessécher déjà.

En dehors de toute autre considération, comment expliquer qu'après plus d'un siècle le temps n'avait pas détruit

Digitized by Google

ce cadavre, alors que ni les montagnes, ni les rochers, ne résistent à son action ?

Beaucoup de choses font penser que si Dieu a voulu conserver le corps de Philiberte au delà de ce que pouvait faire la science et malgré l'œuvre des ans et de la chaux, c'est par égard pour sa chasteté, son amour des pauvres, sa piété, et parce que la princesse ne voulut contracter d'autre union que celle si courte avec Julien de Médicis qu'elle n'avait acceptée que sur les instances du Souverain Pontife et de François Ier.

Elle était unie au Christ par une piété si profonde qu'elle voulut reposer après sa mort dans la Chapelle qui gardait le linceul, dont le corps du Sauveur avait été enveloppé dans le tombeau.

Telle est probablement l'explication du fait que, même après 115 ans, de préférence aux autres membres, ses pieds se conservaient intacts et blancs, qui si souvent l'avaient conduite hâtivement vers le Seigneur ! que, tandis que le bras gauche était séparé, le bras droit, dont la main s'était tendue vers le pauvre, restait en place et conservait sa souplesse ! que le visage était à la fois ferme et plein de fraîcheur, ce visage qui avait voulu plaire, non pas aux hommes, mais à Dieu seul ! »

Après cet événement le cercueil fut remis dans le tombeau et ramené dans la chapelle de Nemours. Mais deux ans plus tard, en 1641, pour la continuation des travaux, on dut le transporter près de la grande porte de la Sainte Chapelle, où Guichenon dit qu'on le voyait de son temps. Comme le cercueil était en sapin, il fut ouvert une seconde fois, et « le corps fut encore trouvé entier à la réserve du bout du nez, qui s'en alla en poudre quand on le toucha ».

Pendant plusieurs années les travaux du sanctuaire se poursuivirent un peu partout, mais surtout pour la construction de la façade. Malheureusement, après la restauration de la petite chapelle, on n'eut pas la précaution d'y

Digitized by Google

replacer le tombeau, qui fut écrasé par la chute de grosses pierres que l'on hissait avec des poulies pour la voûte et le portail.

Lorsqu'il fut dégagé des pierres et des débris, « le corps se trouva brisé et rompu », et « comme la princesse était reconnue sainte par la voix du peuple, diverses personnes en prirent des ossements comme des reliques ».

Le 12 novembre 1661, Révérend Jean Constantin de Comnène (1), chanoine de la Sainte Chapelle, qui nous en a rapporté le fait, « en prit deux os, pour les tenir, dit-il, et conserver en lieu fort décent, pour rendre plus d'honneur à la mémoire de cette très sage princesse ».

« Quant à la tête, le chanoine Vellat la renferma dans un buffet où se tiennent les chandelles de la chapelle de St-Joseph (2). Le 18 août 1678, le chanoine de Comnène en coupa les cheveux et les plia dans un papier. A sa mort, ils furent comparés à ceux qui restaient sur la tête, et reconnus semblables. On les rendit alors au chanoine Petit, qui les remit à la Sainte Chapelle » (3).

Il est bien difficile de savoir pendant combien de temps subsista la fondation instituée par la princesse Philiberte. Les livres capitulaires n'en font aucune mention, et, dans les comptes généraux, c'est à peine si l'on trouve de 1565 à 1588 une dépense annuelle de 40 florins « pour le luminaire

---

(1) Issu d'un rameau de la famille des anciens empereurs d'Orient fixé en Savoie, il fut doyen de La Chambre en Maurienne et aumônier de l'Escadron de Savoie. (Foras, t. II, p. 122.)

(2) La chapelle de Nemours avait changé de nom et était devenue la Chapelle de St-Joseph, depuis 1641, époque à laquelle elle avait été attribuée à la confrérie établie sous ce titre à Chambéry. C'est peut-être la raison pour laquelle le tombeau de la duchesse de Nemours n'y fut pas replacé à cette date.

(3) Ces détails et les passages placés entre guillemets sont extraits du *Mémoire concernant...* etc...

Digitized by Google

et les ornements fournis pour le service de la fondation de Madame de Nemours » (1). Depuis lors il n'y en a plus trace.

On en est donc réduit aux conjectures, et il paraît vraisemblable que ce Chapitre et toute la fondation ne tardèrent pas à être absorbés par l'ancienne fondation du Chapitre de la Sainte Chapelle, dont la situation était devenue difficile depuis le transfert du Saint-Suaire à Turin et la suppression des fonctions curiales. Cette respectable institution, due à la munificence des princes de la Maison de Savoie, et créée au temps où Chambéry était leur capitale, perdait de jour en jour sa raison d'être et la duchesse Christine, malgré les embellissements qu'elle fit à la Sainte Chapelle, ne parvint pas à lui rendre son ancienne splendeur. Cent ans plus tard, lorsque l'Abbaye d'Hautecombe fut concédée au Chapitre(2), le doyen dut solliciter l'exemption des frais, en alléguant que « l'état de délabrement de son temporel » ne lui permettait pas de les supporter.

Enfin, le 18 août 1779, cédant aux vives instances du roi Victor-Amédée, le pape Pie VII érigea le décanat de Savoie en évêché : le Chapitre de la Sainte Chapelle devint le Chapitre de la Cathédrale, et le nouvel évêque (3) prit les titres de Doyen de la Sainte Chapelle et d'Abbé d'Hautecombe.

Comme conséquence, l'entretien de la Chapelle fut de plus en plus négligé jusqu'à la Révolution qui la désaffecta.

Après qu'elle eût été rendue au culte (4), une riche décoration lui fut donnée à l'intérieur, et vers la fin du XIX^e^ siècle, on entreprit de restaurer la belle ordonnance gothique du chevet et de rétablir la communication de la chapelle de Nemours.

---

(1) A. de Jussieu : *Loc. cit.*, p. 133.
(2) 5 avril 1752.
(3) Mgr Conseil.
(4) En 1821.

Digitized by Google

« Au XVe siècle (1), cette chapelle, qui a deux étages, communiquait en haut et en bas avec la grande chapelle, par de belles arcatures géminées à en juger par celles du haut qui subsistent presque en entier. En bas, les arcades primitives ont disparu ; elles ont été remplacées, probablement au milieu du XVIIe siècle, par une baie en plein cintre, qui fut elle-même bouchée par de la maçonnerie ordinaire.

Elle était donc complètement séparée de la grande chapelle : une petite porte pratiquée dans le mur extérieur permettait d'y entrer pour les usages domestiques auxquels elle était condamnée. Les travaux de restauration firent disparaître la porte extérieure, et l'on rendit la petite chapelle à la grande en débouchant la baie en plein cintre telle qu'elle est actuellement.

Le sol de la chapelle de Nemours était partie en dalles qui subsistent et partie en briques toutes brisées par l'usage. Il fallut refaire la partie en briques à peu de frais, les crédits manquant pour cela ; on enleva le carrelage brisé, on fouilla pour établir le béton d'un dallage en ciment, et c'est en faisant ces fouilles, le 6 juin 1898, qu'on découvrit deux crânes l'un à côté de l'autre : parmi la poussière de bois pourri, deux poignées de fer très ordinaire se trouvaient à droite et à gauche.

A. de Jussieu, parlant du tombeau et des ossements de Philiberte, mais sans indiquer où il avait puisé ce renseignement, dit : « Quant à la tête, elle fut placée dans une cassette, avec une partie des cheveux, dans la Chapelle de Nemours.

Les fragments de bois pourri, les deux poignées de fer, n'était-ce pas ce qui restait de cette cassette ? On peut l'admettre sans invraisemblance. Mais il y a la seconde tête. Eh bien ! ne serait-elle pas celle de la duchesse Claudine ?

Quand, en 1641, la régente Christine fit faire de grands travaux dans la Sainte Chapelle, on dut trouver dans le

---

(1) *Communication de M. A. Berlin*, architecte des monuments historiques ; 25 novembre 1925.

Digitized by Google

chœur les restes de Claudine et on les réunit sans doute à ceux de sa fille. Nulle certitude assurément, mais nulle invraisemblance, puisque personne autre que ces deux femmes n'a été enterré dans cette chapelle. »

L'auteur de cette communication a eu ces crânes entre ses mains, et, malgré vingt-sept ans écoulés, il en garde un souvenir précis : l'un était une tête étroite d'une tempe à l'autre, et longue d'avant en arrière ; il était encore complet, mais les os étaient minces et peu solides ; l'autre, au contraire, était rond comme une boule, et les os étaient durs, forts et d'une extrême solidité.

Les savants distingueraient-ils ces deux crânes l'un de l'autre d'après leur origine : la mère étant d'Auvergne et la fille de Savoie ? C'est peu probable. Mais les portraits de Philiberte [1] donnent l'impression d'une face étroite aux traits accentués : ..... le premier crâne serait donc le sien.

Ces deux crânes ont été soigneusement replacés au même endroit : ils sont actuellement recouverts d'une mince couche de béton, sans indication, sans ornement.

Puissent ces souvenirs préserver d'un oubli trop complet la mémoire de ces vénérables princesses !

Puisse une main pieuse donner à leurs restes une sépulture convenable, digne de leur naissance et de leurs vertus !

---

[1] V. la description faite par les Ambassadeurs vénitiens, p. 239, n. 1.

Digitized by Google

# LES FÊTES COMMÉMORATIVES DE LAMARTINE
## à TRESSERVE
**(Juillet 1927)**

---

*Le Comité Savoyard des Amis de Lamartine a fait ériger, sur la colline de Tresserve, une stèle qui marquera l'emplacement où le poète venait fréquemment s'asseoir, et où lui vint l'inspiration de son ode :* le Lac.

*L'inauguration de cette stèle a eu lieu le* 10 *juillet* 1927. *L'Académie française s'y est fait représenter par l'un de ses membres, M. le Bâtonnier Henri Robert.*

*Notre confrère M. Henry Bordeaux, membre de la même Académie française, ayant, au nom du Comité, remis le monument aux habitants de Tresserve et des environs, M. Charles Arminjon, président de l'Académie de Savoie, lui a répondu en ces termes :*

MONSIEUR,

Au nom du Comité savoyard des Amis de Lamartine, vous venez de confier aux habitants de cette commune de Tresserve et de cette vallée du Bourget la garde du monument dont la noble simplicité répond si bien aux souvenirs qu'il doit perpétuer.

Et vous avez pensé que l'Académie de Savoie représente et personnifie l'âme de ce pays, où Lamartine a vécu quelques-uns des moments qui ont marqué d'une si forte empreinte sa vie et son œuvre.

C'est bien, en effet, le rôle de notre Compagnie d'être la gardienne du patrimoine historique et littéraire de la Savoie.

Peut-être aussi le Comité s'est-il souvenu des liens qui nous attachaient à Lamartine. Au sens rigoureux des mots,

Digitized by Google

il ne nous appartient pas, et son nom n'est pas écrit dans notre nécrologe.

Mais sa sœur avait épousé Xavier de Vignet, qui fut notre président. Au collège de Belley, il avait noué une étroite amitié avec Louis de Vignet. Et la mère des deux Vignet était sœur de Joseph et de Xavier de Maistre, qui furent bien nôtres.

Le château de Chambéry, dans sa partie la plus silencieuse et la plus recueillie, n'abrite-t-il pas, presque sous le même toit, la salle de nos séances et cette Sainte Chapelle où fut célébré le mariage du poète ?

Consciente et fière de ces affinités, l'Académie de Savoie se fit un devoir d'être présente à toutes les cérémonies qui, dans cette région de la France, eurent pour objet de célébrer le génie de Lamartine. Elle était à Mâcon, en octobre 1890, pour les fêtes du centenaire. Elle était à Belley en 1900 à l'inauguration de la statue de Lamartine enfant. Elle vous remercie, Monsieur, et remercie vos collègues du Comité, de lui avoir aujourd'hui marqué sa place et maintenu son rôle.

Hélas ! pourquoi faut-il qu'une voix qui, bien mieux que la mienne, eût parlé en son nom, se soit éteinte l'an dernier ? Pourquoi, dans cette fête de la poésie, ne voyons-nous pas le cher visage d'Emmanuel Denarié ?

Tout le désignait pour parler, en cette journée, au nom des lettres et des arts de Savoie. Dans son œuvre poétique, et notamment dans « Fra Angelico » et dans « Le Lac des Fées », nous savons des pièces que n'eût pas désavouées Lamartine. Sa sensibilité très aiguë, son amour et son intelligence des beautés de la nature, l'harmonie chantante de ses vers l'apparentaient à l'auteur illustre du « Lac ».

Toutefois, l'ironie un peu frondeuse, qui recouvrait comme un vernis léger les convictions profondes de son âme, était bien un des traits de notre race.

Sa courtoisie souriante et la grâce de son esprit eussent salué comme il convient les orateurs de cette journée, les autorités civiles et les représentants élus de la Savoie.

Digitized by Google

Il eût salué en vous, Monsieur le Bâtonnier (1), le maître incontesté des grands débats judiciaires, l'orateur dont l'attention silencieuse fait place brusquement à l'action rapide et foudroyante qui bouscule en tempête toute la stratégie adverse.

Comme Edmond Rousse, votre confrère de l'Académie française, vous fûtes Bâtonnier en de tragiques moments. Par vous, comme par lui, le barreau de Paris fut glorieusement représenté.

Ainsi ont grandi la renommée de votre éloquence et l'autorité de votre personne.

Quant à vous, Monsieur (2), vous êtes de chez nous. Ce lac et ces montagnes vous sont familiers. Et ces horizons vous ont inspiré quelques-unes de vos plus belles œuvres.

L'Académie de Savoie vous revendique comme lui appartenant. Elle est heureuse de recevoir par vous le dépôt que lui font les amis de Lamartine.

A ce lieu restera désormais attaché le souvenir de l'ode fameuse qui figure parmi les purs chefs-d'œuvre de la poésie française.

Que Lamartine ait rencontré à Aix Julie Bouchaud des Hérettes, et qu'il l'ait aimée, l'aventure en soi est banale, et ne mérite pas qu'on l'admire.

Mais sous le double choc de cette rencontre et d'une séparation qu'il pressentait inexorable, l'âme du poète a vibré, l'âme d'un des plus merveilleux poètes qui aient jamais chanté.

Et l'ampleur de ces vibrations, leur limpidité, leur profondeur n'ont pas été dépassées.

Nous sommes faits pour durer... et le temps nous emporte ! Cette antinomie douloureuse entre les aspirations de l'homme et les conditions de sa vie terrestre a fait bien souvent le sujet des réflexions de Lamartine. Et son âme

---

(1) M. le Bâtonnier Henri Robert, délégué par l'Académie française.

(2) M. Henry Bordeaux, de l'Académie française.

Digitized by Google

foncièrement religieuse devait lui en donner la seule explication qui vaille.

Ici sur cette colline, dans la crise qu'il traversait, sa méditation solitaire s'alimentait aux inquiétudes qui lui remplissaient le cœur. Notre lac et le décor qui l'enchâsse ont inspiré à cette méditation les strophes sublimes qui en sont le développement, et que jamais âme humaine n'entendra sans frémir.

Et les châtaigniers dont l'ombre protégea l'inspiration du poète n'offraient-ils pas, eux-mêmes, un autre sujet à ses pensées ? Abandonnés à la nature, leurs vieux troncs eussent subi les injures et les destructions du temps. Mais, une ceinture de rejetons eût assuré de siècle en siècle la perpétuité de leur sève. Ainsi, nous auraient-ils rappelé tout à la fois et les lois de la mort et les renaissances triomphantes de la vie.

Puisque la sollicitude assidue et attentive du docteur Auguste Forestier n'a pas pu protéger contre la hache les fûts capricieux des trois arbres, ces souvenirs allaient-ils disparaître ?

Une femme de cœur et de talent s'est donné pour tâche de les sauver.

Grâce à Mme Michaud-Lapeyre, nous saurons retrouver, sur la colline de Tresserve, le lieu où l'angoisse désolée du poète s'est exhalée en de sublimes accents.

Digitized by Google

# CENT ANS APRÈS

Non, il n'a rien de Lamartine,
Il est petit, chauve et très gras,
S'en va-t-elle de la poitrine
Du moins son Elvire ? — Non pas.

Non, elle est fraîche, assez jolie :
De belles dents, un nez mutin.
Les pleurs de la mélancolie
Ne lui brouilleront pas le teint.

Elle a mis sa robe princesse,
Lui s'est rasé, puis a fait tub.
Tous deux sont assis, pleins d'ivresse,
Sur un banc neuf du Touring-Club.

Ils lisent sous le grand ciel pâle
Un petit livre démodé
Romantique à la cathédrale,
Et qu'un ami leur a prêté.

L'édition mil huit cent trente
Est de Bruxelles ou d'Anvers.
On y voit Elvire qui chante,
IL est en bottes à revers.

En oyant les strophes divines
Monsieur disait : Dieu que c'est beau !
Mais il n'est rose sans épines :
Je vais m'enrhumer du cerveau.

Digitized by Google

Dieu que c'est beau ! Mais la soirée
Est fort humide. Il se fait tard.
Et le lac dont l'eau s'est moirée
Là-bas se perd dans le brouillard.

— Ma chère, soit dit sans reproche,
Vous rêvassez, c'est votre droit ;
Voici le second coup de cloche,
Notre potage sera froid.

Madame bien vite se lève
Prenant son vol d'un pas menu,
Et met un signet à son rêve
Pour ne rien perdre du menu,

Mais son doigt marque encor la page
Du Lac immortel et divin
Que tous les amants d'âge en âge
Liront en se tenant la main.

. . . . . .

Je la vis s'en aller et la trouvais touchante
En la suivant des yeux sans en avoir souri,
La petite mariée inconnue et charmante
Qui s'appuyait si fort au bras de son mari.
Elle incarnait si bien l'amoureuse éternelle
Qui, sous ce même ciel et dans ces mêmes lieux,
Sachant qu'on vit plus vite et que l'on aime mieux,
Passe, un instant se pose, et chante et bat de l'aile !
Il peut bien être chauve, il peut bien être vieux,
Elle ne le verra qu'au travers de son rêve,
Ainsi qu'il devrait être et qu'hélas il n'est pas.
Le banal épouseur dont elle suit les pas
Et qui distraitement dit oui d'une voix brève
Au prêtre qui la veille a béni leurs anneaux.

Digitized by Google

Eh, qu'importe à l'amante avide de l'entendre
Si ce pauvre écolier redit sans les comprendre
Ces mots, cette musique ineffable des mots
Qui fait la voix plus douce et le regard plus tendre ?

Car le vrai compagnon de sa lune de miel,
Celui qu'elle attendait, qu'elle aime, qu'elle écoute,
Qui l'appuie à son bras, la soutient dans sa route,
Ce n'est pas celui-là, non, non, c'est Raphaël.

Ainsi nous étreignons chacun notre chimère
Et l'heure du réveil, bien loin d'en être amère,
Nous a trouvés souvent grandis et consolés
De ce que contenaient nos songes envolés.

Sans nous apercevoir jamais que c'est un leurre,
Nous nous sommes épris de Julie à notre heure.
C'est vers elle toujours que se tendent nos mains.
Si la forêt frissonne ou le lac se lamente,
Nous nous imaginons que c'est elle qui chante,
Elle dont nous guettons le pas sur nos chemins,
Elle encore et toujours l'aimée, elle l'amante
Dont l'haleine mêlée à l'odeur du jasmin,
Source mystérieuse et pure et toujours neuve,
Est le philtre subtil où notre âme s'abreuve.

Raphaël, Raphaël, nos rêves, nos amours
Se haussent jusqu'aux tiens et brûlent de tes fièvres.
C'est depuis près d'un siècle et malgré nous, toujours
Elvire plus ou moins que nous baisons aux lèvres.

AMÉ D'ONCIEU.

Aix-les-Bains, 1912.

Digitized by Google

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES

Pages

Tableau des Membres de l'Académie et Liste des Sociétés et des autres Institutions correspondantes ..... VII

Rapport sommaire sur les travaux de l'Académie, du 1er janvier 1925 au 1er novembre 1927 ..... XIX

**Rapports sur quelques-uns des Concours**

Rapport de M. GRANGE sur le concours d'histoire de la fondation Caffe ..... 3

Rapport de M. DE FONCLARE sur le concours de poésie de 1926 (fondation Guy) ..... 21

**Discours de réception et Eloges funèbres**

Discours de réception de M. le Comte Léon COSTA DE BEAUREGARD ..... 35

Réponse de M. Charles ARMINJON, vice-président de l'Académie ..... 67

Discours de réception de M. G.-A. ANDRAULT, professeur au Lycée ..... 75

Réponse de M. Maurice DENARIÉ ..... 105

Eloge funèbre de M. Emmanuel Denarié, président de l'Académie, par M. Charles ARMINJON, vice-président .... 113

Eloge funèbre de MM. G.-A. Andrault et Antoine Pillet, par M. Charles ARMINJON, président de l'Académie ..... 125

Digitized by Google

Pages

Eloge funèbre de M. le Comte Fernex de Mongex, par M. Charles Arminjon, président ..... 133

Discours de réception de M. le Vicomte Greyfié de Bellecombe ..... 139

Réponse de M. Charles Arminjon, président ..... 163

## Travaux divers

Note de M. André Biver sur quelques modifications à la généalogie des Clermont Mont-Saint-Jean ..... 177

Note de M. le Commandant Revel sur un portrait inconnu de saint François de Sales ..... 181

Philiberte de Savoie, duchesse de Nemours (1498-1524), par M. le Vicomte Greyfié de Bellecombe ..... 201

Fêtes Lamartiniennes :

Discours de M. Charles Arminjon, président de l'Académie.. 431

*Cent ans après*, poème, par M. le Comte Amé d'Oncieu .... 435

Chambéry — Imprimeries Réunies, 3, rue Lamartine — 15.819

Digitized by Google

# *AVIS*

*Le remarquable travail qu'on va lire, qui porte la pagination 147 à 208 et composé depuis plusieurs années, devait paraître dans un volume de Mémoires que l'Académie de Savoie a été dans l'impossibilité de publier.*

*En l'ajoutant au présent volume, l'Académie s'excuse auprès de l'auteur, de ses correspondants et du public.*

Digitized by Google

Digitized by Google

J. DÉSORMAUX
Professeur agrégé au Lycée Berthollet
Vice-Président de l'Académie Florimontane
Membre agrégé de l'Académie de Savoie
Lauréat de l'Académie des Inscriptions
et Belles-Lettres

# ÉTUDES PHILOLOGIQUES SAVOISIENNES

## PHONÉTIQUE

## I.

### L'ÉTUDE DE LA PHONÉTIQUE EN SAVOIE

(Notice historique et bibliographique)

Digitized by Google

Digitized by Google

# ÉTUDES PHILOLOGIQUES SAVOISIENNES

## PHONÉTIQUE

### PREMIÈRE PARTIE

## L'Etude de la Phonétique en Savoie

(Notice historique et bibliographique)

Les divers patois savoyards ne sont autre chose que le latin vulgaire, adopté et transformé de génération en génération par les Allobroges et les autres peuplades celtiques (ou préceltiques) romanisées, établies sur le territoire de la Savoie actuelle. De même, le bressan est le latin vulgaire usité en Bresse, comme le « francien » est celui de l'Ile-de-France, destiné à devenir notre langue nationale. Quand nous parlons français, on l'a souvent répété, c'est encore du latin. Qu'un paysan savoyard converse en patois, c'est toujours du latin. Rechercher comment les sons latins ont abouti aux sons du savoyard actuel, tel est l'objet propre de la phonétique savoyarde.

Cette partie de la dialectologie est restée jusqu'ici assez peu explorée. Le vocabulaire, l'onomastique, les textes, notamment la littérature chansonnière, ont fait l'objet de publications relativement nombreuses ou étendues ; la phonétique a moins tenté les chercheurs. On s'en rendra compte aisément quand sera publiée notre *Bibliographie méthodique des Parlers de Savoie* (1).

(1) Travail entrepris dès le début de nos recherches de philologie savoisienne (1er article paru, en 1898, dans la *Revue de Philologie fr. et de Littérature)*, c'est-à-dire depuis vingt ans ; poursuivi récemment avec la collaboration de M. G. Letonnelier ; aujourd'hui (septembre 1918) à peu près achevé.

Digitized by Google

Cependant un certain nombre de variantes vocaliques ou consonantiques ont depuis longtemps attiré l'attention. Par exemple, on a souvent signalé les diverses façons dont se prononce, suivant les vallées, la phrase typique : « *Lé mustĕ é lo mustelĭon me stagonŏn lé stanbĕ* », les mouches et les moucherons me piquent les jambes (1). Il en est de même pour l'équivalence de *s* dure et de *f*. A plus forte raison les sons inconnus au français propre ne manquent pas de frapper l'auditeur. Non seulement on les a constatés, mais on a essayé d'en expliquer l'origine, d'ordinaire avec moins de succès.

Les faits phonétiques enregistrés sont en petit nombre. S'ils sont exacts, ils ne sont pas toujours localisés avec une précision suffisante. De plus, on en tire parfois des conclusions trop facilement généralisées. En tout cas ces faits ne sauraient permettre de dresser actuellement avec exactitude une carte des parlers de Savoie, en déterminant les aires phonétiques, ou d'entreprendre une étude approfondie de géographie linguistique.

Il serait pourtant bien intéressant de tracer les limites des phonèmes les plus caractéristiques, par exemple celles des continuateurs locaux du *c* latin. Aimé Constantin, on le verra, avait fait un premier essai. En cela il fut, comme Alphonse Despine pour la littérature patoise, un précurseur qu'on ne saurait oublier. A tous deux nous avons rendu plus d'une fois un hommage reconnaissant. Mais A. Constantin n'a pu donner à cette partie de ses travaux, d'ailleurs simplement ébauchée, la précision rigoureuse exigée par la critique contemporaine. Depuis quelques années, en effet, grâce à l'impulsion de savants tels que

(1) A Faverges, Ugines, etc. — Cf. *Dictionnaire Savoyard*, v° *stagonâ*, p. 379.

Digitized by Google

MM. Gilliéron et l'abbé Rousselot, la phonétique, notamment la phonétique expérimentale, a fait des progrès étonnants (1).

Cette étude est comprise dans le programme des recherches dialectologiques que nous nous sommes tracé, pour continuer, avec le *Dictionnaire Savoyard,* l'œuvre du regretté philologue (2). Nous apercevons plus nettement aujourd'hui, après vingt années d'initiation, pour ainsi dire, les difficultés et la complexité de cette tâche (3). Nous nous proposons pour le moment de signaler brièvement les excursions tentées jusqu'ici dans cette province trop peu connue qu'est la phonétique. Cette sorte d'introduction à l'ouvrage projeté pourrait servir également de premier chapitre à l'« Esquisse historique des Etudes dialectologiques en Savoie ou concernant la Savoie ».

## § I. Le franco-provençal et les parlers de Savoie

Dès le XIVe siècle on recherchait si Lyon appartenait à la langue d'oc ou à la langue d'oïl (4). Pareille question pouvait se poser également pour la Savoie. Cinq siècles plus tard, en 1849, J. HUMBERT se demandait si le patois

(1) Voir spécialement ROUSSELOT (abbé) : *Principes de Phonétique expérimentale,* 2 vol., Paris, 1897-1908.

(2) Cf. *Dictionnaire Savoyard,* XXVI et 440 ; *Essai de Grammaire,* p. 20, n. 1 et 4.

(3) Avant la guerre, un de nos anciens maîtres, M. F. Brunot, nous avait informé du dessein qu'il avait de comprendre la Savoie au nombre des régions dont plusieurs parlers seraient enregistrés pour ce « Musée du langage », de création récente. Nous souhaitons vivement que l'éminent historien de la Langue française puisse accomplir ce projet.

(4) Cf. G. GUIGUE, *Les possessions du prieuré d'Alix en Lyonnais.* 1410. Documents en langue vulgaire de la campagne de Lyon. Introduction, p. 8-9. Lyon, in-8°, 1883.

Digitized by Google

savoyard était de même famille que le patois jurassien (1). Aujourd'hui nombre de linguistes comprennent les parlers savoyards dans un groupe intermédiaire, appelé ordinairement groupe franco-provençal.

C'est en coordonnant des observations phonétiques que l'un des fondateurs de la dialectologie comparée, Graziadio Ascoli, a pu déterminer la région franco-provençale (2). Les manuels ont fréquemment adopté cette classification, par exemple la *Grammaire classique* de Brachet et Dussouchet. Elle se retrouve dans des ouvrages moins rudimentaires : tels les *Eléments de Linguistique romane*, de M. Bourciez. Le passage suivant, que nous leur empruntons, pourra servir de définition (3).

« Dans le bassin moyen du Rhône (Lyonnais, Savoie, Suisse romande), il s'était formé de bonne heure un langage intermédiaire [entre le français du nord, langue d'oïl, et le français du midi, langue d'oc], qu'on appelle quelquefois le franco-provençal et dont la caractéristique essentielle est la conservation de *a* libre accentué, mais son passage à *ie* derrière palatale : *portar* (= portare), mais *jugier* = (judicare). »

De même plus loin :

« Ce dernier phénomène a permis de délimiter une zone dite franco-provençale, dont le centre est Lyon, et qui s'étend approximativement jusqu'à Bourg et Genève, au sud jusqu'auprès de Grenoble, à l'ouest jusqu'à Saint-Etienne. Dans cette région l'*a* libre se conserve comme en provençal, mais derrière palatale, il devient *ie* comme en français. »

Les limites ainsi tracées manquent de précision ; mais il reste établi que la classification nouvelle a pour base ces faits essentiels de phonétique.

(1) *Sur les patois romands*, in *Biblioth. univers. de Genève*, XII, oct. 1849.

(2) M. Suchier préfère l'expression *mittel-rhonisch*, moyen-rhodanien, adoptée également par M. Philipon. C'est le « français du Sud-Est », de M. Meyer-Lübke.

(3) Paris, Klincksieck, 1910, p. 315 (cf. aussi 318).

Digitized by Google

Comme nous l'avons dit, c'est le grand philologue ASCOLI qui le premier fit du franco-provençal un groupe linguistique distinct. Ses recherches furent publiées en 1878 dans l'*Archivio glottologico italiano*, sous ce titre : *Schizzi francoprovenzali* (1).

Rappelons que l'article d'Ascoli donna lieu à une controverse qui durera longtemps encore. N'est-ce pas une vaine tentative que de chercher des frontières entre dialectes ou parlers ? Telle était l'opinion de Paul MEYER. Pour lui, établir le domaine de chaque trait linguistique, voilà ce qui est nécessaire, même ce qui seul est possible (2).

(1) *Archivio*..... III, 61-120. Sur le rôle et l'œuvre d'Ascoli, l'une des études les plus substantielles que nous ayons lues est celle de C. SALVIONI : *Commemorazione di Graziadio Isaia Ascoli*, letta da C. Salvioni nella annuale seduta solenne del R. Istituto Lombardo, il 13 gennajo 1910; Extr. de *Rendiconti del Istit. lomb.*, serie II, vol. XLIII, fasc. 1-2, p. 53-85. Milan 1910, in-8°, 34 p. — Voir notamment sur le franco-provençal, p. 20-21.

(2) On trouvera la bibliographie de cette intéressante discussion dans D. BEHRENS : *Bibliographie des Patois gallo-romans*, 2e éd., p. 9 sqq. de la traduction Rabiet (1893).

Ajoutons ici quelques références : L. GAUCHAT, *Gibt es Mundartgrenzen ?* Braunschweig, 1903, 39 p., in-8°.

Parmi les travaux les plus récents et les plus remarqués : Ch. BRUNEAU, *La limite des Dialectes wallon, champenois et lorrain en Ardenne;* Paris, Champion, 1913, in-8°, 240 p. (thèse complémentaire pour le doctorat).

Sur les limites entre le piémontais et les dialectes franco-provençaux de la Haute Italie : NIGRA, *Archivio*....., III, 1. — ASCOLI, *Ibid.*, X, 61-121.

Sur les limites dialectales dans la Suisse romande : GAUCHAT, *Bulletin du Glossaire des Patois de la Suisse romande*, III (1904), 17 *.

On ne saurait aborder l'examen de cette question sans avoir lu l'exposé fait par Gaston Paris à la réunion des Sociétés savan-

* Cf. l'excellente *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*, tome I, de MM. L. GAUCHAT et J. JEANJAQUET ; Neuchâtel, 1912 ; avec carte des limites successives des langues dans la Suisse occidentale.

Digitized by Google

Cette discussion eut du moins pour résultat d'appeler l'attention des linguistes sur les traits caractéristiques de notre région (1). S'ils admettent en principe les objections de Paul Meyer, ils n'en reconnaissent pas moins qu'il est possible de constituer des zones dialectales. La classification d'Ascoli est commode. Pratiquement, il convient de la maintenir (2).

tes, le samedi 26 mai 1888, sous ce titre : *Les parlers de France*. (Reprod. in *Mélanges linguistiques*, III, 432-449.) Cette lecture est surtout indispensable pour tous ceux (et ils sont encore nombreux, même dans certaines de nos Sociétés savantes), qui attribuent aux patois une origine celtique, ou qui les regardent simplement comme une déformation du français. Le maître a traité dans cet article, non seulement des limites dialectales ou de la détermination des traits linguistiques et des aires linguistiques, mais, plus généralement, du francien, des causes de son expansion, des centres d'influence qui ont assimilé les parlers d'une région, du refoulement des patois et des avantages qui en résultent pour l'unité nationale, etc. On trouvera des aperçus nouveaux dans H. Morf, *Mundartenforschung und Geschichte auf romanischem Gebiet (Bulletin de Dialectologie romane*, n° 1 [janvier-mars 1909], p. 1-18). Voir notamment sur le franco-provençal, p. 10 sqq.

(1) Ainsi H. Suchier étudie (*Grundriss der roman. Philol.*, de Groeber, I, 592), dans un ouvrage traduit en français par M. Monet sous ce titre : *Le français et le provençal* (Paris, in-8°, 1891), les limites linguistiques et ethnographiques, et plus spécialement le développement phonétique des dialectes du " Rhône moyen ". [Contient des cartes phonétiques et un répertoire bibliographique.]

(2) Nous avons trouvé en Savoie divers parlers qui entreraient plus difficilement dans la zone franco-provençale ainsi déterminée. Tels sont, par exemple, ceux de Montrichor et de Valmeinier. Dans le premier, *are* > *èr (modèr, alèr, âmèr)*, lorsqu'il n'est pas soumis à l'influence d'une palatale. A Valmeinier, *are* > *èl*, et non *â (r)*, dans les mêmes conditions. (Cf. J. Désormaux, *Phonétique de R*, in *Revue de Philol. fr. et de Litt.*, XX, 192.) Il y aura lieu de compléter ces indications.

S'il y a des enclaves dans la zone franco-provençale, en revan-

Digitized by Google

Dans ce groupe du franco-provençal, quelle est la place du savoyard ? Les frontières linguistiques sont-elles les mêmes que celles de l'ancienne Savoie ? A-t-on relevé quelques traits distinctifs vraiment caractéristiques ?

Suivant M. MEYER-LÜBKE, « les patois savoyards, abstraction faite du traitement de $\overline{a}$, diffèrent de ceux de la Suisse française et de la France du Sud-Est dans les phénomènes les plus importants du vocalisme et même du consonnantisme » (1). Cette phrase, à elle seule, renferme le programme de tout un volume, et d'un gros volume.

Mais quels sont ces phénomènes importants, permettant d'établir une séparation assez précise entre les parlers de Savoie et ceux du Dauphiné septentrional, de la Bresse, du Bugey, du pays de Gex, des régions genevoise, vaudoise, valaisane ou valdôtaine ? Il serait difficile de trouver dans les études publiées jusqu'à ce jour une réponse vraiment satisfaisante à cette question.

Pour la frontière méridionale, seul à notre connaissance, M. l'abbé Devaux, dans sa thèse si remarquable (2), a tenté

che elle est plus étendue qu'on ne pourrait le croire d'après le passage cité de M. Bourciez. Elle englobe notamment, outre les parlers bressan, dombiste, bugiste, gessien, et ceux de la Suisse romande en majeure partie, les idiomes de la vallée d'Aoste et du val Soana.

(1) MEYER-LÜBKE, *Gramm. des Langues romanes*, trad. Rabiet, I (Phonétique), p. 8.

(2) Abbé DEVAUX, *Essai sur la langue vulgaire du haut-Dauphiné* [Dauphiné septentrional] *au Moyen-Age* (in *Bull. Acad. Delphinale*, IV^e^ série, t. V). Cette thèse, qui nous a été d'une grande utilité, a été recueillie en un vol. in-8° ; Paris et Lyon, 1892. Elle a fourni à M. A. THOMAS le sujet d'un important article (*Essais de Philol. fr.* ; 1898). M. l'abbé DEVAUX avait également cherché la limite franco-provençale dans l'Oisans (Réponse à M. le D^r^ Prompt). Voyez *Bullet. de la Soc. Dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie*, I (1894), p. 173, et in-8°.

Digitized by Google

de la résoudre. Rappelons quelle était sa méthode. Il cherchait la traduction des verbes *manger*, *travailler*, *payer*, *avancer*, *tirer*, et quelques autres, ainsi que de leurs participes, en proposant de courtes phrases : il faut manger, etc. (1).

Voici les conclusions de cette enquête en ce qui concerne les limites méridionales du savoyard. Elles sont de nature à donner raison à Paul Meyer et à ses partisans. En tout cas, elles montrent combien délicates sont pareilles investigations :

« Si l'on prenait deux villages, respectivement éloignés de la frontière des deux provinces (Savoie et Dauphiné), par exemple un village des environs de Grenoble et un village des environs d'Annecy, on serait très frappé de la différence de leurs langues ; mais, au voisinage de la frontière, on remarque que du village dauphinois au village savoyard la transition se fait assez aisément, malgré la barrière politique qui les a si longuement séparés. Les traits les plus caractéristiques, en apparence, des parlers actuels du Dauphiné franchissent la frontière, ou, inversement, certains caractères savoyards passent chez nous..... Il faut donc renoncer à l'espoir de trouver sur ce front une limite que nous avons vainement cherchée au sud et au nord-ouest » (2).

Ce sera le rôle d'une phonétique savoyarde de mettre en relief ces « traits caractéristiques » dont parlait M. l'abbé Devaux. Un tel ouvrage, même élémentaire, n'existe pas. En attendant, on pourrait distribuer ainsi les faits constatés :

*a*) Traits communs au savoyard et au français propre ;
*b*) Traits communs au savoyard et au provençal ;
*c*) Traits particuliers au savoyard (à l'exclusion des autres dialectes franco-provençaux).

Travail de longue haleine. Nous nous bornerons ici à grouper méthodiquement les références, en renvoyant aux

(1) Abbé Devaux, Thèse citée, p. 123 du tirage à part, n. 3.
(2) Id., p. 532 (pagination du *Bulletin de l'Acad. Delphinale*).

Digitized by Google

diverses publications fragmentaires. Celles-ci, dans une certaine mesure, serviront à combler la lacune que nous avons signalée. N'est-ce pas faire œuvre utile que de préparer pour autrui des matériaux, ou d'indiquer les sources aux romanistes compétents à qui peut-être elles auraient échappé ?

## § II Les Sons

### Sons « inconnus en français »

Les parlers savoyards ont un certain nombre de sons que le français propre ne connaît pas, ou ne connaît plus. Tels sont principalement ceux qu'on assimile d'ordinaire au *th* anglais (doux et dur), et au *ch* allemand ou au *c'h* breton (1).

Ces sons, bien qu'ils ne soient pas notés dans les textes anciens (2), ont de bonne heure attiré l'attention (3).

Le premier grammairien savoyard dont nous connaissions les remarques sur la langue de son pays, J.-F. Favre, termine son manuscrit par un court chapitre relatif à la prononciation. Il signale un petit nombre de faits intéres-

(1) Pour plus de détails, cf. Introduction du *Dictionnaire Savoyard*, xxxv. Voir aussi Vuarnet, *op. cit.*, p. 16-17.

(2) Cf. A. Despine, *Recherches sur les poésies en dialecte savoyard (Revue Sav.* 1864-1869) ; tirage à part, p. 22 et 74.

(3) Ch. Auguste de Salrs avait, dit-on, laissé un manuscrit intitulé : *Dictionnaire du dialecte savoysien*, avec les mots des langues anciennes d'où il est dérivé. Grillet l'aurait vu, en 1799, aux archives de Thorens, d'où, suivant Gaudy Le Fort, il aurait été transporté à Turin. Nous avons souvent regretté la disparition de cet ouvrage. Contenait-il quelques notes sur la prononciation ? Nous n'avons aucun indice. Quant à Vaugelas, pouvait-il dans ses *Remarques* faire allusion à des « fautes » que certains de ses adversaires, tel Ménage, lui reprochaient, en le qualifiant d'*Allobroge* ?

Digitized by Google

sants, mais il ne dit rien de la façon dont ses compatriotes articulaient, au début du XIXe siècle, des mots tels que *marcher*, *chanter*, *jouer*. Il est plus que probable que les articulations dites anglaises ne se faisaient pas entendre, sauf exceptions, dans le français usuel. Or Favre ne s'occupe pas du patois ; son but est surtout de relever et de corriger les « expressions vicieuses » (1).

Les *Recherches sur les poésies en dialecte savoyard*, de A. DESPINE, sont postérieures d'un demi-siècle environ. Elles parurent à partir de 1864 dans la *Revue Savoisienne*. On y trouvera quelques indications sur les sons dits étrangers. L'abbé BRUNET a fait également place à diverses remarques de phonétique, dont les plus utiles concernent ces mêmes sons, dans son *Essai sur les patois des arrondissements d'Albertville et de Moûtiers* (1867) (2).

Le savoyard offre aussi dans quelques vallées un son assimilé au *ch* allemand, au *c'h* breton (3). Il est beaucoup moins répandu que le *th* anglais. Afin d'en faciliter l'étude, A. CONSTANTIN avait réuni en un volume, relié pour l'Exposition de 1878, deux brochures concernant, l'une le patois de Sixt, en Faucigny, l'autre, celui de Bessans, en Maurienne. La première était l'œuvre de H. TAVERNIER : *Chansons en patois, de Jean-François Ducros de Sixt*, avec

(1) Cf. J. DÉSORMAUX, *Un grammairien savoyard ;* édit. de la *Revue de Savoie ;* Paris, 1913. Nous devons le manuscrit de J.-F. Favre à l'obligeance de l'éminent Savoyard que fut M. le Général Borson, de très regrettée mémoire.

(2) *Memoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère*, I, 185-212.

(3) « On y rencontre (dans la vallée de Sixt) l'*h* aspirée des Allemands, prononcée du fond du gosier. » (TAVERNIER, *op. cit.*, p. 8.) Cf. *Dictionnaire Savoyard*, Introduction.

Suivi de l'yod, *c'h* s'adoucit, comme dans les mots allemands *milch*, *brechen (Ibid.*, p. 75).

Digitized by Google

traduction française et notice sur l'auteur (1). La deuxième était due à F. TRUCHET : *Les Noëls de Bessans en Maurienne*, traduits et annotés par F. Truchet (2).

« Ce volume, lisons-nous dans le *Catalogue raisonné* (3), contient des Chansons et des Noëls de deux vallées situées, l'une au nord-est, près de Chamonix, l'autre au sud-est, près du Mont-Cenix (*sic*). Ces deux patois ont ceci de commun qu'ils ont le *c'h* breton ou *ch* allemand, qui ne se trouve nulle part ailleurs, sauf dans quelques villages situés au pied du Petit-Saint-Bernard. »

Il sera question plus loin d'autres sons moins caractéristiques ou dont l'aire est moins étendue.

### La Graphie

On ne pouvait constater la présence de « sons étrangers », sans se demander comment il convenait de les noter. On tentera également de les expliquer, et aussi de les délimiter. La question de la graphie dès lors était posée. Elle a été souvent discutée, sinon complètement résolue. Le problème en effet est difficile. Seuls, des esprits très superficiels peuvent se flatter de fournir une réponse instantanée. Tel axiome fait sourire, par exemple : « Le patois s'écrit comme il se prononce », ou encore : « On écrit le patois comme le français. » Ce n'était pas l'avis de l'érudit Savoyard à qui les études patoises doivent le plus. Aimé CONSTANTIN avait fait de ce sujet une étude approfondie, n'étant pas de ces gens qui savent tout sans avoir rien appris. Longtemps il tâtonna, et plus d'une fois il remania le système graphi-

(1) Annecy, Thesio, in-8°, 1863, 23 p.

(2) Extr. des *Travaux de la Soc. d'Hist. et d'Archéologie de Maurienne*, II (1869) ; Chambéry.

(3) *Catalogue raisonné* des ouvrages présentés par A. CONSTANTIN à l'Exposition de 1878 (N° 7). Manuscrit que nous devons à l'obligeance de la veuve du regretté philologue savoyard.

Digitized by Google

que qu'il soumit à ses collègues de la Société Florimontane, dont il obtint l'approbation.

Avant A. Constantin, divers patoisants, notamment l'abbé Brunet, notaient à l'aide d'une lettre grecque, θ, le son du *th* dur anglais ; par la lettre δ, celui du *th* doux. Il serait oiseux d'énumérer toutes les propositions auxquelles la transcription de ces sons a donné lieu. A. Constantin finit par s'en tenir aux sigles suivants : *jh* = *th* doux, *çh* = *th* dur, *c'h* = *ch* allemand.

C'est la graphie que nous avons admise pour le *Dictionnaire Savoyard* et pour les publications philologiques qui l'ont suivi.

Si l'on en croit M. Fenouillet, c'est à lui qu'A. Constantin devrait cette notation des sons dits anglais, adoptée en 1877 (1). Quoi qu'il en soit, l'autorité d'A. Constantin, due à sa compétence reconnue, contribua puissamment à la vulgariser.

On nous saura gré de réunir ici les références les plus importantes, pour qui voudrait approfondir ce petit chapitre relatif à la graphie des sons « dits étrangers », ou « propres au savoyard » :

A. Despine, *Recherches...*, p. 7, 22, 74 ;

Abbé Brunet, *opus cit.*, 190 ;

F. Truchet, *op. cit.*, 10 ;

Abbé Pont, *Origines des Patois de la Tarentaise* (1872), p. 17-18 ;

Craiju [pseudonyme de M. de Foras], *Réflexions à propos des Origines.....*, p. 7-8 (2) ;

A. Constantin, La plupart de ses publications dialectologiques, et *Catalogue* cité (mnsc.) ;

(1) J. Fenouillet, *Monographie du Patois savoyard*, p. 14.
(2) Extr. du *Courrier des Alpes*.

Digitized by Google

F. FENOUILLET, *op. cit.*, ch. II : Eléments phoniques et graphiques. Orthographe ;

A. CONSTANTIN et J. DÉSORMAUX, *Dictionnaire Savoyard*, XXXV et 75, 231 ;

VUARNET, *op. cit.*, p. 16 : *çhs* ; 17 : *zj* ;

*Romania*, XIV, 550 ;

*Revue des Patois* (passim).

L'alphabet usuel ne suffit pas à noter tous les sons patois. Leur transcription ne saurait être étymologique. Devait-elle, pouvait-elle être complètement phonétique, suivant la formule : à chaque son un signe, et un seul? Voici quel était le sentiment d'A. CONSTANTIN au sujet de ses divers essais d'« alphabet patois » (1) :

« Aujourd'hui que la Commission philologique de la Société Florimontane d'Annecy a adopté, avec de légères modifications, le système orthographique de l'auteur, cette brochure de 40 pages ne peut avoir de l'intérêt que pour ceux qui désireraient prendre connaissance des sons propres au savoyard et inconnus du français (p. 14-20). Elle peut encore être consultée avec fruit par ceux qui sont à la recherche d'un alphabet uniforme pour tous les patois de la France. On y trouvera en outre exposés en détail les inconvénients des méthodes purement phonétique ou étymologique. (Pages 5-13, II) » (2).

A. CONSTANTIN est revenu à diverses reprises sur cette question. Voici, par exemple, le titre complet d'un volume qui figura également à l'Exposition de 1878 : « ***La Muse savoisienne***, ou Recueil de chansons anciennes et modernes,

(1) Sous ce titre : *Etudes sur le patois savoyard*, A. CONSTANTIN avait réuni deux articles parus en 1877 dans la *Revue Savoisienne* : I. *Projet d'alphabet à l'usage de notre patois* ; II. *De l'orthographe à adopter pour certains mots*. Cf. Id. (*Revue Savoisienne*, 1879, p. 140) : *Nouveau système orthographique à l'usage du savoyard et des patois de la langue d'oïl.*

(2) *Catalogue raisonné* (manuscrit).



Digitized by Google

avec musique, traduction littérale, notes historiques, biographiques, philologiques, *notice sur le nouveau système orthographique* » (1). D'ailleurs, nous l'avons dit, l'auteur ne cessa de perfectionner son système graphique (2). Qu'on nous permette à ce sujet de renvoyer le lecteur à l'Introduction du *Dictionnaire Savoyard*.

Sur la graphie du patois savoyard, on peut consulter, outre les ouvrages déjà mentionnés :

C. F. D., *Essai sur l'écriture et l'orthographe du patois* (Mansc. de 8 p.; papiers A. Constantin) ;

ROLLIER, *Quelques notes au sujet du projet d'alphabet* proposé par M. Constantin (Cahier mnsc. de 8 p. ; *ibid.*) ;

A. DESPINE, *A propos de l'orthographe du patois* (*Revue Savoisienne*, 1868, p. 2-3) ;

DUFOUR, *Id.; ibid.*

X. : Sur l'écriture du patois (et plus généralement sur le patois), à propos des *Etudes sur le patois savoyard, d'A. Constantin* (*L'Echo des Alpes* [Moûtiers], 18 nov. 1887) ;

[L. CLÉDAT], Sur le système graphique d'Aimé Constantin (*Revue des Patois*, II (1888), p. 236 ;

X. : *La Page du patois*, Conseils sur la graphie et la prononciation des mots (*L'Echo paroissial d'Arthaz*, avril 1912, p. 11-12 ; reproduit dans les autres bulletins paroissiaux) ;

(1) Paris, Vieweg, 1878, 1re livraison. Voir l'appréciation de ce travail et le but que l'auteur s'était proposé dans le *Catalogue raisonné* déjà cité.

(2) Voyez entre autres : " Principes de lecture (notes sur la graphie adoptée) ", en tête des *Chansons choisies de J. Béard*. Cf. J. DÉSORMAUX, *Aimé Constantin*, notice biographique et bibliographique ; Annecy, 1900.

Digitized by Google

H. T(HÉVENET) : *L'Orthographe du patois* (*Industriel Savoisien*, 11 mai 1918) ;

Plus spécialement, sur la graphie *z* = *s* douce de liaison, cf. DESPINE, *Recherches...*, p. 67 ;
sur la graphie *k* = *c* dur, *Ibid.*, p. 111 ;
sur l'*e* demi-sourd noté *et*, cf. plus loin, p. 178 ;
sur la graphie des finales *az*, *oz*, cf. p. 179.

Une question plus restreinte est celle de la graphie des noms propres, et notamment des noms de lieux (1). Elle n'a pas manqué, en Savoie comme ailleurs, d'alimenter les controverses philologiques. Ici encore nous retrouvons le nom d'A. Constantin, à côté de celui d'érudits tels que le Dr Carret, l'abbé V. Miédan-Gros, Pillet, Avet. Nous signalerons :

A. CONSTANTIN : *Proposition relative à l'orthographe des noms de lieux en Savoie* (IXe Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, tenu en 1887) ;

CARRET (Dr Jules) : *Orthographe des noms géographiques de Savoie* (Ve Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, tenu en 1882, p. 165-198) ;

MIÉDAN-GROS (l'abbé Vital) : *Notes sur l'orthographe de quelques communes de l'arrondissement de Moûtiers et de celui d'Albertville* (VIe Congrès, tenu en 1883, p. 113-117) ;

PILLET : *Etudes philologiques sur la prononciation et l'orthographe des noms propres en Savoie* (Congrès scientifique de France, tenu à Chambéry en août 1863 ; p. 613-686) ; [Cf. *Bibliographie* de BEHRENS, p. 121, et *Mém. de l'Académie de Savoie*, B, V, 24) ;

(1) Pour l'onomastique savoisienne, l'étude comparative la plus importante à consulter est celle de M. E. MURET, *De l'orthographe des noms de lieu de la Suisse romande* (in *Bullet. de la Soc. neuchâteloise de géographie*, XX, Neuchâtel, 1910).

Digitized by Google

AVET : *Sur la prononciation et l'orthographe des noms propres de Savoie.* Analyse du compte-rendu de la session du Congrès scientifique de France réuni en 1863 *(Recueil des Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère ;* Mémoires, III, p. 681).

On ne saurait traiter de la graphie des mots savoyards et se désintéresser des travaux plus généraux ayant trait à la notation des sons de tout patois gallo-roman.

Nous ne pouvons indiquer ici les recherches, si nombreuses, parues sur ce sujet dans les principales revues de dialectologie romane [*Romania, Revue des Langues romanes, Revue des Patois*, devenue la *Revue de Philologie française et de Littérature, Revue des Patois gallo-romans, Bulletin de la Société des Parlers de France, Bulletin du Glossaire des Patois de la Suisse romande, Revue* (et *Bulletin) de Dialectologie romane*, etc.]. Nous renvoyons à la *Bibliographie des Patois gallo-romans* de Behrens, déjà citée (1), et à son Supplément, ainsi qu'à la Bibliographie de MM. Gauchat et Jeanjaquet (2). L'idéal serait que le même système graphique fût adopté par tous ceux qui publient quelque étude dialectologique. Mais ce souhait se heurte à des difficultés qui ne sont pas toutes d'ordre matériel (3) ou scientifique.

(1) Pour le provençal surtout, cf. p. 34 sqq. (sur Roumanille, p. 36; sur Mistral, p. 37, avec critique de D. BEHRENS).

(2) GAUCHAT et JEANJAQUET : *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*, t. II, a) 1916 ; b) 1918.

(3) Quelques indications complémentaires :

a) Graphie en général :

AYER, *Introduction à l'étude des dialectes du pays romand.* Exposé d'un système rationnel de transcription pour tous les patois romands. (Cf. GAUCHAT et JEANJAQUET, *Gramm. et Lexicogr. des Patois de la Suisse romande*, n° 1066, p. 8-9) ;

L.-L. BONAPARTE : *Spécimen d'orthographe applicable aux dia-*

Digitized by Google

## Aire des Sons dits « étrangers, ou inconnus au français » (¹)

Une étude de phonétique savoyarde peut se comprendre de diverses façons. La plus simple, celle du moins qui paraît la plus simple, serait soit la monographie d'un phonème, par exemple de *s* interdentale en Savoie, soit l'étude complète des sons d'un parler savoyard (²). Pareil travail

*lectes de la langue d'oïl*, dans le but exclusif de l'étude comparative de leur prononciation avec celle de la langue française ; Londres, 1867, 16 p. in-16. (Cf. Behrens, *Bibliogr...*, p. 147) ;

Arbaud (d') : *De l'orthographe provençale ;* Aix, in-12, 1865 ;

Rounjat [ = Ronjat] : *L'ourtougràfi prouvençalo ;* pichot tratat a l'usage di Prouvençau ; Avignon, 1908, 27 p. ;

G. Clavelier : *Essai sur l'orthographe de la langue d'oc ;* Toulouse, 1900, in-8°, 30 p. ;

L. Piat : *De l'orthographe en langue d'oc. (Le Félibrige latin*, IV [1893], 251-273) ;

b) Graphie onomastique :

*Circulaire du Ministre de l'Intérieur aux préfets* relative à l'orthographe des noms de lieux *(Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, LXVI, p. 611) ;

Ferrand H., *De l'orthographe des noms de lieu (Annuaire du Club alpin français*, VIII [1881], p. 399) ;

Id., *De l'orthographe des noms de lieux (Ibid.*, XXVIII [1901], p. 478). Etc., etc.

(1) Cf. A. Horning, *De l'extension géographique des sons* c̆, s̆ *et* h, j, *répondant aux sons français* ys *et* yz. *(Revue des patois gallo-romans*, I (1877), 256. Voir aussi, *Ibid.*, Gilliéron, I, 258, et Wilmote, II, 38.

(2) On peut toujours donner comme type de monographie d'un patois voisin : J. Gilliéron, *Patois de la commune de Vionnaz* (Bas-Valais), Bibl. de l'Ec. des Hautes-Etudes, 40e fascic., 1880. Cf. L. Pillet, in *Congrès des Soc. Savantes de la Savoie*, 1882, p. 193. Antérieurement, Id., *Congrès...*, 1881, p. 44.

Idées générales dans Gauchat, *L'unité phonétique dans le patois d'une commune.* (Extr. de *Roman. Sprachen und Litt. Festgabe für H. Morf ;* Halle, 1905.)

Digitized by Google

n'existe pas jusqu'ici, du moins à notre connaissance, et c'est très regrettable. On peut encore comparer les variantes phonétiques d'une même vallée, d'un même « pays ». Reste la vaste enquête d'ensemble. Un seul travailleur, en dépit de sa bonne volonté et de son labeur, risque fort de ne pas suffire à pareille tâche. Ce devrait être l'œuvre d'un groupement, d'une collaboration analogue à ce qu'est en Suisse la « Rédaction du *Glossaire des Patois de la Suisse romande* ». Dans ces trois ordres d'idées, presque tout reste encore à faire.

La brochure déjà ancienne de l'abbé BRUNET rentrerait dans le second groupe. On y trouvera des renseignements sur l'aire des sons dits étrangers.

Dans son *Catalogue* manuscrit, A. CONSTANTIN appréciait en ces termes les remarques de l'auteur :

« Cet essai est la seule grammaire imprimée qui ait paru jusqu'à présent [1878]. Tant que l'auteur ne sort pas du domaine de la grammaire, c'est un guide sûr et clair. Comme exemple curieux des changements de prononciation qu'on rencontre dans la même vallée, voir p. 190-197. »

L'abbé BRUNET partageait en quatre régions les arrondissements de Moûtiers et d'Albertville, d'après les équivalences des sons *ch* et *j* :

| | SON FRANÇAIS *Ch* : | SON FRANÇAIS *J* : |
|---|---|---|
| 1re Région | *s* (dure) | *z* |
| 2e — | θ (= *çh*) | δ (= *jh*) |
| 3e — | *ts* | *dz* (1) |
| 4e — | *st* | *zd* (2) |

Les observations de l'abbé BRUNET, comme celles de

(1) Cette région s'étend de la plaine de Langon au détroit du Saix et comprend aussi les vallées du Doron, de Bozel, de Belleville.

(2) Depuis la plaine de Langon jusqu'à Grésy; vallée de Beaufort et de l'Arly jusqu'à Ugines.

Digitized by Google

l'abbé PONT *(Origines du Patois de la Tarentaise)*, ne furent pas inutiles à Ch. JORET. Sa thèse : *Du C dans les langues romanes* (1) en fait foi. Mettant à profit ces remarques et les complétant, A. CONSTANTIN chercha à leur donner une forme sensible à l'aide de cartes. Celles-ci figurèrent à l'Exposition de 1878. Le *Catalogue raisonné* manuscrit nous fournit les indications suivantes :

« 9 et 10. — Une carte physique, routière et administrative du département de la Haute-Savoie. Une autre pour le département de la Savoie. — Ces deux cartes indiquent au moyen de diverses couleurs les régions où le *ch* et le *j (ge, gi)* se changent en

*tch* — *dj* et *ts* — *dz*
*ts* — *dz*
*çh* — ɜ *(th* anglais) et *t-d* mouillés (2)
*çh* — ɜ *(th* anglais, thêta et delta du grec moderne)
*st* — *zd*
*s* — *z*.

Sous le rapport des permutations du *ch-j* français, nous avons divisé le pays en 4 régions, savoir :

celle du *çh* — ɜ (vert)
celle du *ts* — *dz* (rouge)
celle du *st* — *zd* (rose)
celle du *s* — *z* (bleu).

Quand, dans une de ces régions, on rencontre en moindre proportion *tch-dj*, *ti-di*, *s-z*, remplaçant le *ch-j* français, nous indiquons cette particularité par des traits jaunes, carmin, bleus » (3).

(1) Sur cette thèse, voyez p. 181, § " Phonétique des Consonnes ". Pour les emprunts faits à l'abbé PONT, cf. page 208, mots commençant par *ts : tsat*, *tsandeila*, etc.

(2) Sur *tï (ty)*, *dï (dy)*, cf. FENOUILLET, p. 15 ; VUARNET, p. 17.

(3) Malgré l'imprécision de ces formules, il y aurait intérêt, semble-t-il, à reproduire ces cartes dont nous avons pris une copie, ne fût-ce qu'à titre de première indication *.

* Voyez aussi L. PILLET, *Petit voyage philologique en Tarentaise et en Maurienne*, in IV^e^ Congrès des Soc. sav. savoisiennes [tenu à Moûtiers, en 1881], p. 39 sqq. (L. Pillet avait également dressé une carte phonétique).

Digitized by Google

« 11. Carte en relief de la Savoie. — Cette carte indique au moyen de différentes couleurs les permutations de l'*s* qui, suivant les localités, devient *ch*, *f*, *j*, *c'h* (1). En outre elle sert à compléter les deux cartes précédentes, car la configuration du pays étant en relief, il est plus facile de s'expliquer les changements notables de prononciation qu'on rencontre entre deux communes voisines. Une note explicative accompagne chaque carte » (2).

A la simple vue de cartes de ce genre, il est facile de se rendre compte que, si l'aire du son dit germain ou breton est très restreinte, celle des sons dits anglais est fort étendue. L'*s* interdentale est si répandue en Savoie que d'aucuns l'ont considérée comme un son non seulement caractéristique du savoyard, mais encore spécial à ce patois. C'est là une erreur manifeste ; d'où, parfois, comme on le verra, des conclusions historiques controuvées.

L'aire de *s* interdentale n'est point bornée aux frontières de la Savoie. Pour les régions limitrophes, on signale ce son notamment en Dauphiné, dans le Bugey et la Suisse romande, comme aussi dans la vallée d'Aoste. Les patoisants savoyards qui voudraient approfondir cette étude de

(1) La façon dont s'expliquait A. Constantin, comme d'ailleurs l'abbé Brunet, n'est pas heureuse. Elle conduirait les lecteurs peu versés dans ces questions à penser (telle est encore l'opinion d'un trop grand nombre) que le patois est simplement du français transformé ou " perverti ". Ce qui est à désirer, c'est qu'on trace une carte linguistique de la Savoie d'après les successeurs locaux des gutturales latines. Si ce projet semble encore trop ambitieux, on pourra s'en tenir à quelques types connus (*manducatum*, *manducatam*, etc.), ou compléter l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont, en donnant pour des localités bien plus nombreuses des réponses à leur questionnaire.

(2) Nous n'avons pu retrouver ces notes explicatives. Nous avons vu du moins la carte en relief, communiquée jadis par Madame A. Constantin. Son exécution témoignait d'une remarquable habileté. Cf. *Revue Savoisienne*, 1869, p. 7.

Digitized by Google

géographie phonétique auront la surprise de saluer un précurseur presque illustre, pour d'autres motifs, il est vrai, en BRILLAT-SAVARIN. L'auteur de la *Physiologie du goût* ne se contentait pas d'être le plus distingué des gastronomes : il n'a pas dédaigné de constater, l'un des premiers, que « le *th* des Grecs et des Anglais » existait dans le parler bugiste (1), comme en Savoie.

En 1849, J. HUMBERT observait aussi que, dans le canton de Vaud, à Gland, la moitié du village prononçait *ts* le son *ch* ; l'autre moitié, séparée par un petit ruisseau, employait le *th* anglais (2).

### Provenance des Sons « étrangers »

Ceux qui regardaient le patois comme une déformation du français n'étaient pas embarrassés pour expliquer l'origine des sons dits « étrangers ». Ou bien c'était une altération des sons français, altération qu'on remarquait chez un petit nombre de Savoyards (3), alors même qu'ils parlaient français et non patois ; ou bien c'était une importation étrangère. Cette seconde hypothèse est à peu près la seule que nous ayons trouvée chez les patoisants pour rendre compte du *c'h* allemand.

L'abbé BRUNET, qui signale l'existence de ce son en Tarentaise, l'attribue à l'immigration germanique :

« Le χ *(c'h)* est limité à Pesey. Nous croyons que cette

(1) Cf. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, II, 443.

(2) J. HUMBERT, *Sur les patois romands*, in *Bibliothèque universelle de Genève*, XII, octobre 1849.

(3) Cf. J. DÉSORMAUX, *Le français parlé en Savoie*, p. 10. Extrait du " XVII[e] Congrès des Sociétés savantes de la Savoie ", tenu à Aix-les-Bains, en 1905.

Digitized by Google

articulation y a été importée par les Allemands, qui s'y sont établis en assez grand nombre pour l'exploitation de la mine de plomb argentifère. On trouve encore à Pesey plusieurs noms de familles allemands . . . Le grasseyement, très prononcé dans cette paroisse, pourrait bien avoir la même origine » (1).

C'est aussi l'opinion de H. TAVERNIER, en ce qui concerne le patois de Sixt.

« L'*h* aspirée des Allemands », qu'on relève dans le canton de Samoëns et la vallée d'Aulps, prouvait, selon lui, que « l'élément burgondo-germanique n'est pas étranger à la formation du premier noyau de la population de Sixt, vers le milieu du XII^e^ siècle » (2). Cette opinion s'appuie sur des documents historiques mentionnés par Léon Ménabréa. RIONDEL est du même avis pour La Baume, Morzine, Samoëns et Sixt.

Voici à ce sujet le sentiment d'Aimé CONSTANTIN :

« A Sixt, Samoëns, Saint-Jean d'Aulph (cours supérieur de la Dranse et du Giffre), le *c'h* breton provient généralement d'une *s* = *(ce, ci)*, d'une *f*, ou de *ch*, tandis qu'à Bessans, Lans-le-Bourg, Modane, Saint-Michel (cours supérieur de l'Arc), *c'h* provient encore du *t* (du *t'* de Brücke) » (3).

(1) Abbé BRUNET, *op. cit.* Les pages 209-212 traitent de l'origine des articulations étrangères au français (pagination des *Mémoires de l'Acad. de la Val d'Isère)*.

(2) TAVERNIER, *Chansons de Ducros de Sixt.* Outre cet opuscule, sur le patois de Sixt, cf. F. BOSSON, *Vallée du Giffre, Sixt*, in *Le Savoyard de Paris*, 13 avril 1901.

Nous avons un glossaire manuscrit du patois de Samoëns (Archives de l'Académie Florimontane), dû à feu RIONDEL, ancien maire. Ce glossaire, utilisé par A. Constantin pour la préparation du *Dictionnaire Savoyard*, n'offre pas d'observations phonetiques. Riondel a publié dans la *Revue Savoisienne* un article sur le patois de Samoëns, en 1868, p. 79.

(3) *Catalogue raisonné.* — Ajoutons que le Chanoine MERCIER a signalé des éléments germaniques dans la population d'Abon-

Digitized by Google

— —

Quant au *th* anglais, cette expression, souvent employée pour désigner l'*s* interdentale, a conduit divers patoisants à penser que ces sons étaient également d'origine germanique. Telle est, par exemple, l'opinion de M. FENOUILLET (1). D'après lui, les ancêtres des Savoyards ont emprunté le *th* aux ancêtres des Anglais, avec lesquels ils ont dû se trouver en contact dans quelque territoire de la Germanie.

Cette hypothèse (2) n'est pas mieux démontrée que l'interprétation proposée auparavant par l'abbé BRUNET :

« Le θ [*çh*] et le δ [*jh*] sont bien plus répandus que le χ [*c'h*]. On peut à bon droit considérer ces articulations comme inhérentes à l'ancien dialecte indigène. Quelle en est la source ? Probablement la même qui a fourni le *th* anglais, le *c* doux ou le *z* espagnol, et plus anciennement le θ aux Grecs, c'est-à-dire la nature même de notre organe vocal. Si nous devons juger de l'ancienne prononciation du latin par la prononciation actuelle, ce seraient les Romains qui auraient supprimé cette articulation grecque. Mais les invasions des barbares, des Goths principalement, qui ont eu des rapports assez prolongés avec les Grecs, ont dû apporter cette articulation en Espagne et dans la Septimanie. Nous pouvons

dance ; BONNEFOY, dans la vallée de Vallorcine [Theutonici de Valle urcina] ; in *Hist. du Prieuré de Chamonix* (1879).

(1) FENOUILLET, *Monographie* citée, p. 14. — Cf. J. DÉSORMAUX, *Le français parlé en Savoie*, p. 10.

(2) Dans son travail sur *Les pierres à sculptures préhistoriques de la Savoie* (in *Congrès préhistorique de France*, 4e session ; Paris, Schleicher, 1909), M. VUARNET mentionne, p. 437, une étude intitulée : " De l'influence des peuples préhistoriques sur les patois de la Gaule ". Cette étude manuscrite a été présentée, dit l'auteur, en juillet 1908, à l'Académie de Savoie. Entre autres faits, M. Vuarnet démontre [ou cherche à démontrer] " que les Médules, habitants de la Haute-Maurienne, étaient d'origine ligure ". Le sujet est intéressant, mais nous ignorons sur quelles bases repose cette assertion et si elle s'appuie sur des faits phonétiques. — Pour les rapports de l'histoire (ou préhistoire) avec la phonétique, voyez plus loin, p. 196.

Digitized by Google

les tenir de la même source. Dans nos deux arrondissements (Moûtiers, Albertville), ces deux aspirations, quoique plus limitées que leurs correspondantes *ts*, *dz*, *st*, *zd*, doivent être considérées comme plus indigènes » (1).

Singulières fantaisies, ne manqueront pas de penser les romanistes formés par Gaston Paris et Paul Meyer. L'abbé Brunet entrevoit pourtant deux sources de recherches fort intéressantes : Quelle a été l'influence des groupes ethniques prélatins ? Quelles sont les modifications phonétiques dues aux invasions postérieures à la conquête romaine ? (2).

La prononciation des Celtes a-t-elle eu quelque action sur les parlers gallo-romans qui deviendront les patois savoyards ? S'il est difficile de résoudre le problème pour le francien (3), à plus forte raison pour des parlers dont

(1) Brunet, *op. cit.*, p. 209.

(2) Particulièrement, de l'influence des invasions germaniques sur la phonétique de certains parlers savoyards. Cette question suffirait à elle seule pour montrer, ainsi qu'on le verra plus loin, l'utilité de la phonétique comme auxiliaire des études historiques.

Sur les rapports du germanique et du latin après la conquête franque, voyez quelques notions résumées dans Fustel de Coulanges, *Hist. des Institutions politiques de l'ancienne France*, II, 544 et 552 (éd. de 1891).

L'influence germanique s'est fait sentir sur la phonétique du français propre : *h* aspirée ; w = *g* (*vespa* > *guêpe*, *vastare* > gâter), etc.

Voyez F. Brunot, *op. cit.*, tome I, 56-60 ; Gaston Paris, *Littérature française au Moyen-Age*, passim.

Plus spécialement, J. Gilliéron, *Le* w *germanique en Savoie* (*Revue des Patois gallo-romans*, II, 176-180).

(3) Cf. F. Brunot, *Histoire de la langue française*, tome I, p. 53-56. Cette histoire, faut-il le répéter ? sera « l'ouvrage de chevet » pour quiconque s'occupe d'un idiome roman parlé dans notre pays *.

* Sur le celtique, le travail indispensable est : G. Dottin, *Manuel pour servir à l'étude de l'Antiquité celtique* [chap. II, *La langue*] ; 2e éd., Paris, E. Champion, 1915, in-12.

Digitized by Google

l'évolution historique nous échappera probablement toujours. Le son *u* est, dit-on, celtique. Aux habitudes phoniques des Celtes on attribue encore la destruction des consonnes médianes, la tendance à la nasalisation des voyelles, etc.

Les Celtes possédaient probablement l'*s* interdentale (*th* anglais) qui manquait au latin classique, sinon au latin vulgaire et aux dialectes italiotes. Rappelons que ce son est noté Ð dans certaines inscriptions de la Gaule. Les celtisants (1) savoyards pourraient s'appuyer sur semblable argument. Pourtant, selon toute vraisemblance, ce n'est pas plus au celtique qu'à l'anglo-saxon qu'est due l'*s* interdentale des parlers actuels de la Savoie. Le francien lui aussi a connu les sons dits anglais (2). Dans les patois savoyards, comme dans les autres patois gallo-romans, ils dérivent probablement de sons latins dont l'évolution fut plus ou moins lente, plus ou moins différente, suivant les régions, probablement aussi suivant l'importance (ou la prépondérance) numérique des éléments ethniques d'origine celte.

Nous avons insisté sur les sons dits étrangers parce que les patoisants savoyards les ont plus volontiers remarqués. Il nous reste à glaner un assez grand nombre d'autres faits.

Pour les étudier, on pourra soit partir des sons latins et aboutir aux sons du savoyard actuel, soit suivre la marche inverse. Nous adopterons la première méthode (3).

(1) Pour quelques analogies avec le celtique, cf. A. Despine, *Rapport du patois savoyard et du gaël d'Ecosse*, in *Soc. savoisienne d'Hist. et d'Archéol.*, IV, p. 2 ; Aimé Vaschy, cité par J. Désormaux, *Glanes dialectologiques*, p. 5 (*Rev. Sav.*, extr.).

(2) Cf. Gaston Paris, *La Chanson de Roland*, extraits, édition classique (Hachette), p. 15. Ces sons restitués sont mis en évidence, grâce à des caractères typographiques spéciaux : *d*.

(3) C'est le plan que nous préférons pour la *Phonétique*,

Digitized by Google

## § III. Phonétique des Voyelles

### a) Voyelles Toniques

I°. **A**. On a vu plus haut l'importance attribuée au traitement de *á* et de *yod* + *á* en franco-provençal (1).

*Áre* aboutit à *ā*, mais aussi à *ō* et *ó*. La *Monographie* de M. Fenouillet donne le Fier pour limite (dans la Haute-Savoie) entre les deux phonèmes.

On pourra comparer ce que dit M. Philipon du traitement de l'*a* libre accentué en Lyonnais, où il a fait place de nos jours à un *o* fermé : *avisó*, regarder (2).

Nous avons signalé précédemment quelques parlers où *are* aboutit à *èr* et à *èl*, notamment celui de Valmeinier.

*Árium* se réduit à *i*. Dans les noms communs : *operarium* > *ovri*, *fornarium* > *forni* [graphie française *ier* : *fournier*, devenu un nom de famille, *Fournier*].

La réduction à *i* est due à l'analogie de *y* + *arium* ; cf. *vervecarium* > *barjhi*, berger [*iai* > *i*, comme il est résulté pour le groupe yod + *are*]. Cf. *y* + *ácum* : *Sevri* [= *Sevrier*] (3).

Sur le traitement du suffixe *átum*, *átam*, > sav. *â*, *ďie*

ou plutôt l'*Essai de Phonétique* en préparation. Mais ici, comme les patoisants savoyards ont pris le plus souvent le français et non le latin pour terme de comparaison * (par exemple sous cette forme : équivalence de *s* dure et de *f*, de *s* douce et de *j*), nous avons dû parfois combiner les divers procédés.

(1) L'*a* accentué précédé d'une palatale a été étudié par M. Philipon dans les dialectes du Lyonnais, de la Bresse et du Bugey (*Romania*, XVI, 263-277). Voilà d'excellents points de repère. Cf. A. Constantin et J. Désormaux, *Essai de Grammaire*, 2e partie, passim.

(2) Philipon, *Revue des Patois*, I, 263.

(3) La *Monographie* citée de M. Fenouillet contient (p. 44) un aperçu sur " les noms propres en *y* " (toponymiques et patro-

* Un exemple typique sera fourni par l'*Etude comparée...*, de E. Vuarnet, p. 22, sous ce libellé : « Règle franco-patoise. Transformation de *ver* en *var*, *ber* en *bar*. — Le patois savoyard rend presque toujours *ver* français par *var*..... »

Digitized by Google

(*ó* et *ǒ*), sporadiquement *ádă*, *àdă*, *ade* (formes provençales), on fera bien de lire, outre la thèse de DEVAUX, souvent citée, Paul MEYER : *Sur le traitement de — áta en dauphinois* (*Romania*, XX, 77), en comparant ce qu'écrivait A. CONSTANTIN pour la *Grammaire savoyarde* de DURET et ce que nous avons imprimé dans l'Introduction du *Dictionnaire Savoyard* (p. XXVI), et dans l'*Essai de Grammaire*, 2e partie. Cf. VUARNET, p. 19-20.

Pour l'étude plus spéciale des types *manducatum*, *manducatam* (1), voir également la thèse de M. l'abbé DEVAUX.

L'important suffixe *áticum* a donné le savoyard *ajhŏ* (et variantes) (2).

Un court chapitre de l'*Essai de Grammaire* [parler de Thônes] que nous avons publié traite (p. 20) « du changement de l'*a* atone en *à* [et en *ĕ*] ». C'est un fait dû au déplacement de l'accent tonique, signalé plus loin.

### IIe. Autres voyelles.

Sur la phonétique des voyelles autres que *á* nous

nymiques). Sur cette question consulter surtout les nombreux articles de M. C. MARTEAUX parus dans la *Revue Savoisienne*.

Sur le suffixe *arium*, cf. MARCHOT : — *Arius en franco-provençal* [avec énumération des sources], in *Revue de Philol. fr. et provençale*, VIII (1894), p. 35-44. — ID., *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXI, 298. — Plus généralement : E. STAAF, *Le suffixe — arius dans les langues romanes ;* Upsal, 1896. Surtout A. THOMAS, *L'Evolution phonétique du suffixe* — Arius (in *Nouveaux Essais de Philologie française*, p. 119).

(1) Cf. H. MORF, *manducatum = manducatam en valaisan et en vaudois* (*Romania*, XVI, 278-287) ; GAUCHAT, *Encore manducatum*, *Romania*, XXVII (1898), 270-286. Cf. MEYER-LÜBKE (*Zeistschr. f. rom. Phil.*, XXIII, 350).

(2) Cf. Abbé DEVAUX, *op. cit.*, passim.

JORET, *Du c dans les langues romanes*, 297 ;

A. DARMESTETER, *Romania*, III, 395 ;

MEYER-LÜBKE, *Grammaire des Langues romanes*, I, § 538.

Digitized by Google

trouvons peu de renseignements dans les publications des patoisants savoyards. Les références suivantes pourraient servir de guides à ceux que tenterait la nouveauté de ces recherches en Savoie (1).

Pour le traitement de *e* tonique latin (sans distinction entre *ē* et *ĕ* !), cf. E. VUARNET, ***Etude comparée des Patois de la Savoie, du Dauphiné et de la Suisse*** (1908), p. 8.

L'*ë* « demi-sourd », dont il sera question plus loin, peut être tonique ou atone. Même son en Lyonnais, notamment à Saint-Genis-les-Ollières (2).

(1) J. GILLIÉRON, *Petit atlas phonétique du Valais roman* (Paris, s. d.). Cf. *Revue Critique*, 1881, p. 324.

ID., *Patois de Vionnaz*, 1880 [avec une carte].

Sur les continuateurs de l'*ē* tonique dans l'Isère, DEVAUX (abbé), *Revue des Patois gallo-rom.*, III, 308-311.

Sur le suffixe *ellum* : J. GILLIÉRON, *Contribution à l'étude du suffixe — ellum en Savoie (Revue des Patois gallo-romans*, I, 41).

Sur ce suffixe, voir dans le *Dict. Sav.* de multiples variantes locales. Mots tels que *vè*, veau, *izé*, oiseau, *pé*, peau, *lafé*, lait, *manté*, manteau, etc.

Sur *aou* = *eu*, cf. TAVERNIER, *op. cit.*, p. 8.

Le suffixe — *in*, — *ina*, en moyen rhodanien a été étudié par M. PHILIPON (*Romania*, XXXVIII, p. 406).

De même, l'*u* long : *L'u long latin dans le domaine rhodanien (Romania*, XL [1911], 1-16).

Pour le traitement de *órium* en franco-provençal, MARCHOT (*Revue des Langues romanes*, XXXVII (1894), p. 182) ; cf. Paul MEYER (*Romania*, XXIII, 611).

L'évolution de la diphtongue *oi*, dont la prononciation offre en Savoie des variantes délicates, a été suivie par ARAUJO : *L'évolution de oi français (Revue de Philol. fr. et provençale*, V, 11).

Sur l'*ĕ bref tonique libre dans le vieux lyonnais*, PUITSPELU (N. du), dans la *Revue des Patois*, III, 198. [Cf. ZACHER, *Beiträge zum Lyoner Dialekt.*]

(2) Voir PHILIPON, *Revue des Patois*, II, 28. Par exemple, dans les finales issues de — *ettum* ou — *ittum* : *bichë*, bichet, *sarpolë*, serpolet, *polë*, poulet, *solë*, soulet. Au féminin, ce suffixe donne

Digitized by Google

Rien (ou peu de chose) sur *i*, non plus que sur *ó*, bref ou long.

Sur les voyelles nasales *ün*, *én*, *an*, notamment dans la vallée de Thônes, cf. *Dictionnaire Savoyard*, Introduction, p. XXV, XXVI, et aussi XXXII.

On notera la réduction fréquente à *é* de la nasale *én* : *étédre*, entendre.

M. de FORAS constate la diction *ôle* = *ole* : *écôle* (1). Nous ne pouvons mentionner les variantes de ce genre. Elles sont très nombreuses et sont loin d'avoir été toutes relevées. (Il sera question plus loin de la prononciation.)

On peut cependant noter ici quelques observations qui relèvent à la fois de la morphologie et de la phonétique. Telles sont celles qui ont trait au changement de timbre et de longueur de certaines finales dans plusieurs localités (Saint-Jean-de-Maurienne, Beaufort), suivant que les mots sont au singulier ou au pluriel (2).

Pour l'étude des diphtongues (notamment de la diphtongue forte *ëu*) et des triphtongues, on trouvera quelques renseignements dans le *Dictionnaire Savoyard* (XXXVI-XXXVIII).

### b) Voyelles Atones *

A la différence du français, le patois savoyard peut avoir après la tonique d'autres voyelles que l'*e* dit muet. On a constaté le maintien de *a* final (3) atone et son altération

un *e* ouvert : *pesèta*, pesette, *solètă*, seulette. Alternance intéressante. Cf. *Dict. Savoyard*, p. 149.

(1) Opuscule cité, p. 8, note.

(2) Cf. *Dict. Savoyard*, XXX, note. Finales en *an*, *on*, *at*, *ot*.

(3) Pour le provençal, cf. A. DUMAS : *Traitement de a final atone en provençal et en haut-alpin (Bull. Soc. Etudes des Hautes-Alpes*, 1896, 239-244).

* Ce petit chapitre doit se borner à peu près aux *finales atones*. Les protoniques n'ont guère fourni de remarques aux patoisants savoyards, sauf quelques observations dans le genre de celle qui est indiquée p. 173 : *ver* = *var*.



Digitized by Google

en *i* sous l'influence d'une palatale : *filia* > *filĭĭ*, fille (dans quelques localités seulement), mais *tâblă*, *tablĭă*, et variantes, table. Il en est en Savoie (1) comme dans le Dauphiné septentrional, le Lyonnais, la Bresse (sauf la Bresse louhannaise), une grande partie de la Suisse romande.

Sur les modifications phonétiques au pluriel des noms et des adjectifs féminins, nous avons donné une série de remarques dans l'*Essai de Grammaire* déjà indiqué (1re p., p. 34-35).

L'*e* final provient soit d'une atone latine, soit, comme en français, d'un son servant d'appui au groupe (roman) de consonnes qui précède.

L'*o* atone final est très fréquent (2), comme l'*a* [notation Constantin : *ŏ*, *ă*]. Les nuances en sont nombreuses, comme pour l'*e* final.

Le son appelé *e* demi-sourd, et noté *ĕ*, *ĕ*, par A. Constantin, son intermédiaire entre *e* muet et *e* ouvert (3), a été étudié dans le patois lyonnais par M. Philipon (4). Il est souvent transcrit *et* par les patoisants savoyards. C'est la notation adoptée par François Brachet dans son « *Dic-*

(1) Sur les finales atones autres que l'*e* muet dans les patois de Savoie, cf. *Dict. Savoyard*, xxviii sqq. ; sur *ĭĭ* atone final, *Ibid.*, 225 ; sur *ĭ* atone dans la vallée de Tignes, *ibid.*, xxix, note.

(2) Sujet d'étude : Rechercher si, en Savoie, comme il arrive pour le Bugey, la distinction entre *o* et *e* posttoniques ne trahit pas une différence d'origine, le premier continuant *u* latin, *librum* > *livrŏ*, *asinum* > *ânŏ*, le second *e* latin : *patrem* > *pârĕ*. Cf. Puitspelu, *Très humble Essai de Phonétique lyonnaise* (reproduit dans son *Dict. étymol. du Patois lyonnais*).

(3) Cf. *Dictionnaire Savoyard*, xxxi.

(4) *Revue des Patois*, II, 201. M. Philipon remarque que l'*e* des terminaisons féminines au pluriel tient le milieu entre l'*e* muet et l'*e* ouvert, et il l'écrit *ĕ* : *rousĕ*, roses, *plantĕ*, plantes.

Digitized by Google

*tionnaire du Patois savoyard* tel qu'il est parlé dans le canton d'Albertville » (1).

On trouvera dans la critique adressée à l'abbé Pont par M. de FORAS, sous le pseudonyme de « CRAIJU », quelques réflexions sur cette graphie de l'*ĕ* atone final (2), comme sur la prononciation *affĕreu* = affaire (3). « Triste désinence », écrivait déjà Voltaire, en critiquant les chanteurs obligés de « moduler » ainsi.

Dans les anciens textes patois, les finales atones sont souvent suivies de *z* (*az*, *ez*, *oz*). Cette graphie se retrouve actuellement encore dans les toponymiques et les patronymiques : *Villaz*, *Jossermoz*. Elle donna lieu à notre premier article de dialectologie savoisienne (4). Voici quelques références complémentaires, tirées d'érudits et patoisants savoyards :

DUCIS (abbé) : *Les camps celtiques du Chatelard*, p. 37 ;

FENOUILLET : *Monographie*, p. 45 ;

CARRET (Dr) : *Orthographe des noms géographiques de Savoie*, déjà mentionné, p. 170 ;

MIÉDAN-GROS (chanoine), *loc. cit.*, p. 115 ;

(1) Deuxième édition, Albertville, 1889.

(2) Voyez ci-dessus, p. 176. Cf. p. 9 de l'opuscule indiqué.

(3) Cf. VOLTAIRE, Lettre à l'abbé d'Olivet, 5 janvier 1767, citée in *Dictionnaire Savoyard*, XXXI, note.

Sur le timbre de l'*e* français, cf. F. PELEN, *De quelques changements du timbre de l'*E *français (Revue de Philol. fr. et de Litt.*, XIV [1900], 68-73) ;

MARTINON, *La prononciation de l'*E *muet (Revue de Philol. fr.*, 1912, 2e fasc.).

(4) J. DÉSORMAUX, *Finales atones en az, ez, oz (Revue de Philol. fr. et de Litt.*, XII (1898), p. 76. Cf. *Romania*, XXVIII (Paul Meyer) ; ALLMER et DE TERREBASSE, *Inscriptions de Vienne*, VI, p. 446, note ; abbé DEVAUX, *Essai*, p. 413 ; PHILIPON, *Revue des Patois*, I, 271 ; H. JACCARD, *Essai de toponymie*, Introd., p. 14 et 15 (in *Mém. Soc. Hist. de la Suisse romande*, 2e série, tome VII, et Lausanne 1906) ; etc.

Digitized by Google

BRACHET : *Dictionnaire du Patois d'Albertville* (1); VUARNET, *Etude comparée.....*, p. 41, etc.

Pour la graphie ancienne des noms communs et adjectifs, l'un des textes les plus intéressants est le recueil des *Noelz* de Nicolas MARTIN (2). Il date de 1555. Le patois est celui de Saint-Jean-de-Maurienne.

On ferait bien de relever dans les documents d'archives les mots ainsi transcrits (3).

Rappelons que la liste des toponymes en *az*, *oz*, a été dressée pour la Savoie et la Haute-Savoie par RABUT (4).

Outre les diverses finales atones indiquées ci-dessus, le savoyard possède des diphtongues atones (5) : *ĭĕ*, *ĭĭ*, *ĭŏ*, *oŭ*, et des nasales atones, *ăn*, *ŏn*, *ĭn* (6).

Il est naturel que les finales atones subissent fréquem-

(1) " Il y a les noms qui se terminent en *az* et *oz*, assez fréquents dans le pays, qu'on prononce *e* muet..... ".

(2) Voyez l'édition d'A. Constantin, ou celle de M. J.-F. Orsier.

(3) Nous venons de faire ce dépouillement pour les *Registres des Délibérations de l'ancien Conseil d'Annecy*, à l'aide de l'excellente *Table*, encore manuscrite, due à M. G. Letonnelier, archiviste de la Haute-Savoie.

(4) *Mémoires de la Société savoisienne d'Histoire*, I. Cf. H. JACCARD, *Essai de toponymie*, *Introd.*, 14-15; PHILIPON, in P. MEYER : *Documents linguistiques du Midi de la France*, 146; (Paris, Champion, 1909, in-8°, IX-655 p.) — Compte-rendu notamment in *Rev. Langues rom.*, LIII, 186 : « La partie du recueil relative à l'Ain est l'œuvre de M. Philipon. On y trouve une étude d'ensemble sur les parlers de la Bresse et de la Dombes du XIII^e^ au XV^e^ s., du Bugei à la même époque, du pays de Gex, avec de précieuses indications sur la littérature patoise de ces trois régions. » (J. RONJAT.) C'est assez dire à quel point ce volume intéresse le dialectologue savoyard. Quand nous sera-t-il permis de lire un ouvrage de ce genre consacré à la Savoie et à la Haute-Savoie ?

(5) *Dict. Sav.*, XXXVII.

(6) *Ibid.*, XXVIII-XXIX.

Digitized by Google

ment l'analogie des mots français correspondants, terminés par *e* muet. Quelques-unes tendent par suite à disparaître. Ainsi, le *Dictionnaire Savoyard* constate que l'*ou* atone ne se rencontre plus que dans quelques écarts et dans la bouche des vieillards. A Thônes, dont le parler avait été plus spécialement étudié par A. CONSTANTIN, ce son a disparu ; mais il était encore usuel au commencement du XIX^e^ siècle (1).

Enfin on pourrait noter ici ce qui a été dit de l'*e* prosthétique (2). Ce cas relève tantôt de la phonétique (groupes initiaux *st*, *sp*, etc.), tantôt de la morphologie (influence analogique, agglutination de l'article).

## § IV. Phonétique des Consonnes

Passons brièvement sur les semi-voyelles (3).

**Gutturales.** — Les consonnes dont l'étude offre le plus d'intérêt sont les gutturales. Elles ont fourni le sujet de publications ou de remarques plus nombreuses et plus importantes que la plupart des autres phonèmes. Plusieurs ont été analysées précédemment (Sons étrangers au français).

Nous retrouvons ici la thèse de C. JORET : *Du* C *dans les langues romanes* (4). Cette thèse traite à l'occasion des

(1) *Dict. Sav.*, XXIX, note 2.

(2) Cf. *Dict. Savoyard*, V° *étnâlïĕ*, tenailles.

(3) Cf. *Dict. Savoyard*, XXXIII, et p. 225, 434. A noter le dégagement de l'yod après *l* : *blïâ*, *blïan*, blé, blanc ; *plenum* > *plïĕ*, etc. — Sur *u* semi-voyelle, *Ibid.*, p. 412.

(4) Paris, in 8°, 1874, XX-344 p. [16^e^ fascicule de la Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes] *. Cf., sur le traitement de *c* latin : *Dict. Savoyard*, XXVI. Pour le provençal, P. MEYER, C *et* G *suivis d'*A *en provençal*. Etude de géographie linguistique,

* Voir l'important compte-rendu de A. DARMESTETER, in *Romania*, III, p. 379.

Digitized by Google

parlers de Savoie. L'auteur avait commencé à les étudier sur place, étude qu'il dut interrompre par suite du mauvais état de sa santé (1). On consultera les pages qui ont trait (p. 154 sqq.) à la transformation de la palatale en θ et δ dans les dialectes provençaux et ladins, à celle du *c* vélaire en *ts*, *dz*, *s* ou *z* (p. 208 sqq.). L'ouvrage de Joret, bien qu'il date presque d'un demi-siècle, peut rendre encore de réels services. On le complètera à l'aide du meilleur des guides, Gaston PARIS : *L'altération romane du* C *latin* (2).

Sous ce titre : *Importation indirecte du français à Villard-de-Beaufort*, M. GILLIÉRON a traité du *c* latin devant *a* (3).

M. J. BEAUQUIER mentionne le passage de *c* + *a* à *st* dans le patois de Queige (4).

On trouvera sur le traitement de *c* initial + *e* ou *i* quelques réflexions pouvant s'appliquer aux parlers de notre région dans J. JEANJAQUET (5) : *Etymologie. Suisse-romand cetour*, cellier ; étymologie discutée également par A. THOMAS : *Savoyard setor* < *subturnus* (6).

avec carte. (*Romania*, XXIV [1895], 529-575, et Supplément *Ibid.*, XXX [1901], 393-398.) — Références critiques dans BEHRENS-JUNG, p. 205.

(1) Thèse citée, p. 212.

(2) Paris, in-8°, 1893. Cf. *Le mode et les étapes de l'altération du* c *en gallo-roman*, in *Mélanges linguistiques*, I, 115-129 ; reproduit de *Romania*, 1882, p. 400.

(3) *Revue des Patois gallo-romans*, I, 30. [Traite aussi de *x* français.] — Cf. VUARNET, p. 15 ; BRIDEL, *Glossaire.....*, p. 95.

(4) *Une particularité du patois de Queige* (*Romania*, V, 493). Cf. *Ibid.*, VI, 447, et l'article de HORNING précédemment cité.

(5) *Bulletin du Gloss. des Patois de la Suisse romande*, IX [1910], p. 26.

(6) *Notes lexicographiques sur la plus ancienne traduccion latine des œuvres d'Oribase* (in *Mélanges Louis Havet*, 1909).

Digitized by Google

Un article des *Mélanges savoyards* de M. J. GILLIÉRON est consacré au type *siccum, siccam* (1).

Sur les groupes *cl (kl) gl*, voyez plus loin, p. 185.

Si l'on désire établir une comparaison précise avec un parler provençal, on pourra prendre pour repère, comme nous le faisons actuellement pour les patois de la vallée de Thônes : ANGLADE : *Contribution à l'étude du languedocien moderne* [Le patois de Lézignan (Aude), dialecte narbonnais, in *Revue des Langues romanes*, XL (1897), p. 289-346.] — Le chapitre V traite des Gutturales : *c, q, g*.

**Dentales.** — On s'est demandé, à propos de l'étymologie proposée : *Tinciacum* > *Dingy*, si la dentale forte initiale pouvait s'affaiblir en *d* (2).

Le phénomène le plus intéressant est le traitement de *t* + yod. Nous avons montré (3) comment une forme *den(ti)tionem* avait abouti au toponymique *Lanfon* [dent de] (4). M. GILLIÉRON a étudié le type *gentiana* (5).

Il conviendra de délimiter les zones *ty* + voyelle = *s* dure *(maçon), f (mafon)* et *çh (maçhon)*.

Sur le pronom *dë, dĕ*, issu de *ego*, cf. le passage cité de M. L. VIGNON, in *Dictionnaire Savoyard*, V° *dë* (6).

(1) *Revue des Patois gallo-romans*, II, 31.

(2) *Revue Savoisienne*, 1894, p. 210-211 (opinion de MM. Marteaux et A. Constantin).

(3) *Revue Savoisienne*, 1917, p. 138.

(4) Voyez aussi plus loin ce qui est dit des modifications de *s* douce. — Au suffixe voyelle + *tionem* correspond voyelle + *chon* ; mais la plupart des mots de ce genre appartiennent au français patoisé.

(5) *Mélanges savoyards*, II (*Revue des Patois gallo-romans*, II). Cf. J. DÉSORMAUX, *L'agglutination de l'article (Revue de Philol. fr. et de Littér.*, XX [1906], p. 173).

(6) L. VIGNON, *Les patois de la région lyonnaise*. Extr. de *Revue de Philol. fr. et de Litt.*, XIII, p. 25.

Digitized by Google

**Labiales.** — Sur le changement, à Rumilly, de *b*, *p*, en *m*, et inversement, voir une indication donnée par le *Dictionnaire Savoyard*, V° *mdàlă*.

Sur le passage de *betâ* (btâ), [bouter], mettre, à *ptâ*, cf. *Ibid.*, V° *ptâ*.

Le cas de *mnané* < *bonam noctem*, est également intéressant. Inversement, *ministerium* > *pti*. (Voyez ce mot, *Ibid.)* (1).

Sur *b* + yod = *jh* (et variantes régionales : *z*, *zd*, *dz)*, voyez des mots tels que *rojhŏ (Dict. Sav.)*. Cf. BRUNET (op. cit.), p. 196.

M. VUARNET signale la « disparition du *v* devant une voyelle ». *(Op. cit.*, p. 18.)

**Liquides.** — R.] Nous avons étudié la phonétique de *R* dans le patois de Valmeinier (Maurienne), d'après le glossaire manuscrit qui nous a été dédié par M. Aymar (2).

Pour l'amuissement de *r* final (région de Thônes, Annecy), on peut citer notamment le cas étudié sous ce titre *Dzò lô-z Ê* (in *Revue Savoisienne)* (3).

La suppression de *r* intervocalique : *die* = *dire*, *retie*

(1) Sur la phonétique des labiales, cf. LESPY : *Le* B *et le* V *dans les idiomes du Midi de la France (Revue d'Aquitaine,* IV, 75).

(2) J. DÉSORMAUX, *Contribution à la Phonétique des Consonnes (Revue de Philol. fr.*, XVIII, 189). Pour la phonétique de *r* final, cf. H. ANDERSSONN, *Altération et chute de l'*R *en français* ; Upsal (compte-rendu) *Revue de Philol. fr.*, XIII, 150 (J. DÉSORMAUX). Voyez aussi L. CLÉDAT, *Ibid.*, XIV, 106. Spécialement, pour *r* des infinitifs, cf. ROQUE-FERRIER, *L'*R *des infinitifs en langue d'oc (Revue des Langues romanes*, XIII, 180).

(3) J. DÉSORMAUX, *Dzò-lô-z Ê (Revue Savoisienne*, 1905, p. 208). Voyez aussi *Dict. Sav.*, V° *ivé*.

Digitized by Google

= *retire*, est constatée par F. Truchet (1). Il est vraisemblable que le stade intermédiaire fut *z*. Pour le français le souvenir en a été conservé surtout grâce aux éditions de Marot (2) *(Paris = Pazy)* ; l'amuissement complet, par les Incroyables du Directoire. Ch. Joret a étudié ce phénomène dans les dialectes français (3) ; P. Meyer dans ceux du Midi (4).

Une évolution à peu près inverse sera indiquée plus loin : *trĕre = treize*.

M. Fenouillet signale, dans le Chablais et le Faucigny, la prononciation de « *r* faible » (5).

Un cas bien connu est l'épenthèse de *r* (dite *r* euphonique), notamment dans l'Albanais. On en trouvera des exemples caractéristiques dans le *Dictionnaire Savoyard* (Vis *à, on, r*).

Un autre cas est l'épenthèse de *r* dans des mots tels que *trâblĭă*, table. On n'a pas encore groupé et élucidé tous les faits.

L ] Les groupes *cl, gl, pl, bl, fl*, en Savoie, ont été étudiés par M. J. Gilliéron (6). Ces mêmes groupes, dans le domaine plus étendu du franco-provençal, ont fait le sujet

(1) F. Truchet, *op. cit.*, p. 50. Cf. l'article de Gilliéron : *Conservation des consonnes finales....*, cité p. 189 (quelques renseignements sur le traitement d'*r* dans l'intérieur d'un mot).

(2) Sur ce phénomène *r* > *z*, et inversement *z* > *r*, au XVIe siècle, cf. F. Brunot, *Histoire de la Langue française*, t. II, p. 274 (référence relative à l'*Epistre du beaufils de Paris*). Pour le latin classique, Bréal et Bailly, *Dict. étym. latin*, v° *flos*.

(3) Ch. Joret, *Changement de* r *en* s (z) *et en* dh *dans les dialectes français (Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, III [1879], 155-162).

(4) P. Meyer, article de la *Romania* cité plus loin, p. 187.

(5) *Monographie* citée, p. 15.

(6) *Revue des Patois gallo-romans*, III, 214.

Digitized by Google

d'une dissertation (Université de Berne, 1906) due à Mlle L. Haberli (1).

Ce que l'on a écrit sur les consonnes mouillées *l*, *n*, en Savoie, est bien insuffisant (2). Aucun aperçu d'ensemble. Il y aurait lieu de rechercher si *l* mouillée est encore fréquemment entendue dans un certain nombre de localités.

On devra de même approfondir le traitement de *l* (avec dégagement de l'yod) après certaines consonnes, notamment dans l'Albanais (3).

Quant aux prononciations populaires signalées, en Savoie comme presque partout : *cannecon* = *caleçon*, *pannetôt* = *paletôt*, c'est un fait de phonétique générale, étudié par M. Grammont (4), et qu'on peut négliger dans une Phonétique proprement dite des Parlers de Savoie.

**Nasales.** — Rien de particulier n'est relevé, en dehors de ce que nous avons dit des finales nasales atones, *ăn*, *ŏn*, *ŭn* et d'un son spécial aux vallées supérieures de l'Arc et de l'Isère, son « qui n'est pas absolument l'*n* mouillée, mais qui s'en rapproche beaucoup » (5).

On peut signaler la persistance des sons nasaux dans des mots tels que *crênmă*, crême, *rinmă*, rime, *an-née*.

(1) *Die Entwicklung der lateinischen Gruppen* kl, gl, pl, bl, fl, *im Franko-Provenzalischen ;* 31 p. in-8° ; extr. de *Zeitschr. für franz. Spr. und Litt.*, XXXIII (1908).

(2) Quelques lignes seulement sur la graphie dans l'Introduction du *Dictionnaire Savoyard*, xxxv. Cf. Vuarnet, *op. cit.*, p. 17.

(3) A côté de *blâ*, blé, *blïá* et *blïâ*.

(4) M. Grammont, *Un phénomène de phonétique générale :* Français populaire *can*[*ne*]*çon*, *pan*[*ne*]*tôt ;* in *Revue des Langues romanes*, XL (1897), p. 346-350.

(5) Cf. *D. S.*, p. xxxvi.

Digitized by Google

**Sifflantes.** — On a vu le passage de *r* à *s* douce (*z*) et son amuissement. Le phénomène inverse mérite plus encore d'attirer l'attention. Des faits tels que *trëre* = *treize* (à Montagny, Tarentaise) devront être complétés. Paul MEYER a étudié les deux phénomènes dans les dialectes du Midi (1). M. A. THOMAS a traité plus spécialement du passage d'*S*, *Z* à *R* dans le nord de la langue d'oc (2).

Il a déjà été question de l'équivalence s dure = F entre deux voyelles (3). Dans une note d'onomatologie, l'abbé DUCIS établit le rapport *Oncion* = *Amphion* (4).

Il faudrait déterminer l'aire du phénomène *ty* + voyelle > *f*. (Cas de *dentionem*, *lectionem*, *gentiana*, *linteolum*, etc.). Cf. ci-dessus, p. 183.

L'équivalence *s* douce = *j* (comme celle de *s* dure = *ch*), que M. le chanoine HINGRE a observée dans le patois de Coligny (Ain) (5), intéresse également divers parlers de

(1) P. MEYER, *Du passage d'*S, Z *à* R *et d'*R *à* S, Z dans les dialectes du Midi *(Romania,* IV, 184, 464 ; V, 488). Cf. *Revue des Langues romanes*, 2e série, IX, 148.

BLANC (Alphonse) : *Narbonensia*, étudie également le passage de *s*, *z*, à *r*, et de *r* à *s*, *z* *(Revue des Langues romanes*, XL [1897], p. 49-65 et 121-139).

(2) *Romania*, VI, 261. Cf. *Ibid.*, IX, 622, et A. THOMAS, *Giornale di Filologia romanza*, I, 205.

Pour les noms de nombre, cf. J. DÉSORMAUX, *Contribution à la Morphologie des Patois savoyards* (in *Mélanges* F. BRUNOT).

(3) Cf. VUARNET, p. 18 ; BRACHET, p. 12 ; FENOUILLET, p. 42.

(4) *Revue Savoisienne*, 1890, p. 86.

(5) HINGRE (chanoine), *Observations à propos des chuintantes du patois de Coligny* (Ain), in *Rev. de Philol. fr. et prov.*, VII (1893), 54-57. Cf. *Roman. Jahresb.*, II, 234 (BEHRENS). Relever des exemples analogues à *mansionem* > *mêson*, ou *mâjon*, *mêjon*, et délimiter les zones, en comparant les traitements de *ty* et de *si* : *stationem* et *mansionem* *.

* Sur des faits tels que *marçhi*, *marchà*, *brisi*, *brijà*, voyez A. CONSTANTIN et J. DÉSORMAUX, *Essai de Grammaire*, 2e p. : " Modification du radical au participe passé. "

Digitized by Google

Savoie. Sur « une curieuse transformation du *Z* en *V* », cf. VUARNET, *op. cit.*, p. 14.

Notons une graphie assez fréquente dans les anciens documents : *cz* = *s* dure. Par exemple : *Fraczon* = *Frasson*.

Le traitement différent en apparence (1) de *de* + *susum (dsu)* et *de* + *subtus (dzò)* a été élucidé dans un article du *Dictionnaire Savoyard*.

M. l'abbé ROUSSELOT a étudié les groupes *st*, *sp*, *sc*, dans la zone comprise entre le mont Rose et le mont Genèvre (2). Recherches à poursuivre en Savoie (3).

Une particularité de la phonétique des *Noelz* mauriennais édités par F. Truchet est le traitement du groupe *str* : *nostrum* > *nosson*, notre, par l'intermédiaire de *nothron* (4).

Au sujet de la métathèse de *ts* en *st* et de *dz* en *zd*, qui est loin d'être spéciale à la Savoie (5), on consultera : J. CORNU (6). Il s'agit de faits du patois de Beaufort, déjà signalés pour Queige par BEAUQUIER (7) (traitement de *c* + *a*), d'après un spécimen donné par l'abbé PONT (8).

Sur la liaison de *s* finale (graphie d'A. Constantin : — *z*) (9), J. MICHEL a donné un aperçu d'ensemble : *Le z*

(1) *Dictionnaire Savoyard*, V° *dzô*.

(2) ROUSSELOT (abbé), *s devant* T, P, C *dans les Alpes* (in *Etudes romanes dédiées à M. Gaston Paris.....*; Paris, Bouillon, 1891; p. 475-485.

(3) Sur *st* > *çh*, cf. *Dictionnaire Savoyard*, v° *çh-ou*.

(4) F. TRUCHET, *op. cit.*, p. 11.

(5) Voyez entre autres : BRIDEL, *Glossaire de la Suisse romande*; Louise ODIN, *Dictionnaire patois de Blonay*; L. GUILLEMAUT, *Recueil..... des mots patois..... de la Bresse louhannaise*, etc.

(6) *Romania*, VI, p. 447-449. Cf. JORET, Thèse citée, p. 208; *Dict. Savoyard*, V° *tsanbă*. Voyez ci-dessus, p. 167.

(7) *Romania*, V, 493.

(8) *Origines du Patois de la Tarentaise*.

(9) Sur cette graphie, voyez ci-dessus, p. 163.

Digitized by Google

*euphonique et son équivalent, l'*s *douce en provençal et en français* (1).

Pour l'étude spéciale de *s* de liaison dans les noms de nombre, on trouvera quelques documents dans notre *Contribution à la Morphologie des Noms de Nombre en Savoie* (2).

L'étude des consonnes (*s* et autres) finales offrirait à elle seule un champ assez vaste. Entre autres sources à consulter, mentionnons :

K. JABERG, *Notes sur l'*s *final libre dans les patois franco-provençaux et provençaux du Piémont* (3).

M. J GILLIÉRON, dont la première étude importante, *Le patois de Vionnaz* (Valais roman), a été particulièrement bien accueillie en Savoie, est l'un des romanistes qui se sont le plus occupés des parlers de notre région. Sous ce titre : *Conservation des consonnes finales dans le patois de Bonneval, de Lanslebourg et de Séez* (4), il traite de la conservation du *t* final, de *s* finale, des finales *n*, *m*, *n̲*, *l*, *l̲*, *k*, *p*, en comparant l'état phonétique des parlers indiqués à celui des parlers valaisans du val d'Hérens et du val d'Anniviers.

(1) Toulon, in-8°, extr. de *Bulletin de la Société académique du Var*, 1877, 101-148. Cf. Bibliographie de BEHRENS, n° 18, et *Revue des Langues romanes*, XX, 301.

(2) Extr. des *Mélanges* offerts à M. F. Brunot, cité précédemment. — Voyez aussi *Dict. Savoyard*, par exemple, V° *vé* et *vên*.

(3) *Bulletin du Glossaire des Patois de la Suisse romande*, I, 49. Etude insérée dans les *Etrennes helvétiennes offertes à M. Hugo Schuchardt* (Zurich, s. d.).

(4) *Revue des Patois gallo-romans*, I, 177-183.

Pour la toponomastique, cf. E. MURET, *Effets de la liaison de consonnes initiales avec* s *finale observés dans quelques noms de lieu valaisans*. Extr. de *Bull. du Gloss. des patois de la Suisse romande*, XI (1912). Cf. *Revue Sav.*, 1912, p. 281.

Digitized by Google

La prononciation sifflante de l'*s* du pluriel avait été signalée dans le patois de Bessans (1), en Maurienne, par F. TRUCHET.

**Autres sons.** — L'aspiration initiale (*h*) a disparu de la plupart des parlers savoyards (2).

Quant au *w*, nous avons mentionné précédemment les remarques de M. J. GILLIÉRON sur le « *w* germanique en Savoie ».

**Faits divers.** — Resteraient les faits de métathèse, analogues à ceux que M. BEHRENS a examinés (3), et surtout les exemples de dissimilation consonantique.

Sur la dissimilation, nous n'avons rien lu qui soit spécial à la Savoie. L'ouvrage essentiel est toujours celui de M. GRAMMONT (4). On fera bien de consulter les articles importants de G. PARIS (5) et de M. A. THOMAS (6).

(1) F. TRUCHET, *op. cit.*

(2) Cf. *Dict. Savoyard*, p. 223. — Aussi bien, dans une orthographe phonétique, la lettre *h* n'a plus de place. (On peut la réserver pour tel autre emploi, par exemple pour noter certains sons gutturaux usités dans la vallée de Sixt.)

(3) BEHRENS, *Ueber reciproke Metathese im Romanischen*, notamment p. 13, sqq.; Greifswald, 1888. Cf. A. HORNING, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, 1889, p. 577.

(4) M. GRAMMONT, *La dissimilation consonantique dans les langues romanes*. Voir également l'article de la *Revue des Langues romanes* mentionné ci-dessous.

(5) G. PARIS, *La dissimilation consonantique dans les langues romanes*, in *Mélanges linguistiques*, I, 129-150. Reproduit du *Journal des Savants*, 1898, février, p. 81-97.

(6) A. THOMAS, *Remarques sur la dissimilation consonantique*, à propos d'un article de M. Maurice Grammont. Extr. de *Romania*, XXXVII. Réponse à un article paru dans la *Revue des Langues romanes*, juillet-déc. 1907, p. 273-310, sous ce titre: " A propos des ouvrages de M. A. Thomas. Notes sur la dissimilation. "

Digitized by Google

Il sera souvent bien difficile, impossible même parfois, d'établir que tel phénomène est, dans les parlers savoyards, dû à la dissimilation ou à quelque modification d'ordre purement analogique. Il en est ainsi, par exemple, pour le français *rossignol*, dont nous avons étudié récemment le diminutif *rossignolet* (1) = rhododendron. Ici encore, avant de conclure, il conviendra de grouper les faits et de multiplier les exemples et les comparaisons.

## § V. Remarques diverses sur la Prononciation

La plupart des écrivains patoisants ont noté rapidement quelques faits de prononciation plus ou moins curieux, plus ou moins spéciaux à la Savoie. Leur précurseur genevois est POULAIN DE LA BARRE, dont les *Remarques sur le français de Genève* (2) (1691) offrent d'utiles renseignements. A propos de l'accent des Genevois, l'auteur constate qu'ils « traînent un peu en parlant ». Serait-ce le défaut que les raffinés de la Cour se plaisaient à railler dans l'élocution de Vaugelas ? « On m'a interrogé, écrit VOITURE à Mlle de Rambouillet ; j'ai dit que j'étais Savoyard, et pour passer pour cela, j'ai parlé le plus qu'il m'a été possible comme M. de Vaugelas » (3). Voilà une allusion qui laisse place à bien des conjectures.

Le grammairien savoyard FAVRE, dont nous avons analysé le manuscrit (4), transcrit diverses remarques, analo-

(1) *Revue Savoisienne*, 1918, p. 109.

(2) Voyez JEANJAQUET et GAUCHAT, *Le français provincial de la Suisse romande*, n° 1.923 (Cf. *Revue Sav.*, 1918, p. 96).

(3) Lettre de Voiture à Mlle de Rambouillet, datée de Gênes, le 7 octobre 1638. Voyez E. HERRIOT et M. ROUSTAN, *Lettres choisies du XVIIe siècle*, p. 35, et note.

(4) J. DÉSORMAUX, *Un grammairien savoyard*. Extr. de la *Revue de Savoie*, Paris, 1913.

Digitized by Google

gues à celles de Poulain de la Barre, et surtout à celles des disciples de Doumergue, proscrivant les façons de parler « vicieuses », c'est-à-dire le plus souvent « provinciales ».

Sous ce titre « Prononciation » (1). l'opuscule souvent cité de l'abbé BRUNET groupe (p. 192-197) un certain nombre de faits phonétiques dont la plupart ont été signalés précédemment.

A DESPINE relève à son tour « la mélodie lente des syllabes finales » (2). Même lenteur ou gravité constatée notamment dans la vallée de Beaufort (3).

Le *Dictionnaire du patois d'Albertville*, de Brachet, offre, avec des « observations grammaticales », des « remarques sur la prononciation ».

M. van GENNEP a noté quelques dictions particulières au

(1) Dans quelle mesure tenir compte des " documents écrits " ? Pour la prononciation, les anciens textes, la graphie (correspondances) des demi-lettrés, les inscriptions mêmes doivent être consultés sans doute, mais avec précaution. Ils pourraient aisément induire en erreur. Il n'en est pas de la prononciation comme de la morphologie et surtout de la syntaxe, pour lesquelles telles lettres, celles de J. Balmat, par exemple, fourniraient d'utiles indications. A titre de curiosité, signalons ici une inscription gravée sur un moulin, à La Muraz, datée de 1715, et reproduite dans la *Revue Savoisienne*, 1904, p. 70.

(2) *Recherches.....*, p. 50. *Ibid.*, p. 6 sqq., quelques réflexions sur l'accent et la prononciation.

(3) *Dict. Savoyard*, xxx, note. « A Beaufort, la longueur des voyelles provient du parler grave et lent de cette ville, tandis que dans d'autres, elle provient de ce qu'on chante en parlant ou qu'on parle avec une certaine emphase. » L'observation est d'A. Constantin. Il serait bon de la préciser et de la compléter. — Il a été question plus haut de la prononciation des consonnes finales et de certains suffixes. Sur le timbre de *á*, *o*, cf. *Dict. Sav.*, p. 1.

Digitized by Google

Genevois et au Chablais (1), mais ces remarques « sporadiques » sont bien insuffisantes.

Semblables « observations » pourraient être multipliées facilement. On en formerait un petit recueil, contribution à l'historique de la prononciation en Savoie. Aux travailleurs locaux de les compléter ou de les rectifier au besoin, avec les encouragements et sous le contrôle des diverses Sociétés savantes de la Savoie.

## § VI. Accent Tonique

L'accent tonique (2), « l'âme du mot », domine toute l'étude de la phonétique. Il n'a pas donné lieu en Savoie à des recherches approfondies.

L'accent tonique est marqué bien plus fortement qu'en français. Pour quelles causes ?

Nous avons signalé le fait important du retrait de l'accent sur la syllabe finale. Ce déplacement accompagne souvent la chute de la syllabe tonique correspondante en français : *cozná* = *cousine*, et *cuisine* (3). Ces indications doivent être complétées à l'aide de l'article publié par M. J. Gilliéron dans les *Mélanges Renier* (4) : *Déplacement de l'accent dans certains patois savoyards.*

On trouvera des exemples analogues [*viâ*, vie, *perdwà*, perdue, *lnà*, lune, comme du phénomène inverse : *fárna*, farine, *códra*, couture], dans un chapitre du *Dictionnaire*

(1) *Un cas de possession.* Extr. des *Archives de Psychologie*, X, 37 (septembre 1910).

(2) Cf. *Dict. Savoyard*, XXVIII ; Vuarnet, p. 21.

(3) A. Constantin et J. Désormaux, *Essai de Grammaire*, p. 20. — Voyez aussi des cas tels que *oĕchtà*, in *Dict. Savoyard*.

(4) Paris, 1887, p. 285-299. Cf. *Romania*, XVI, 625, et une discussion de Morf, in *Literaturblatt für germ. und roman. Philol.*, 1887, septembre.



Digitized by Google

*géographique de la Suisse* (1), p. 264, dû à M. GAUCHAT, chapitre intitulé : *Langues et patois* (2).

Pour la chute de la protonique initiale, cf. *Dictionnaire Savoyard*, V° *vzin*, voisin.

Un phénomène très curieux est le report de l'accent sur la syllabe racine du mot. Il y a là une remarquable influence du sens sur la forme, mise en lumière notamment par M. Philéas LEBESGUE (3). Pourrait-on relever en grand nombre des faits de cet ordre dans les mots patois, ou dans les mots français récemment patoisés ? Quelques-uns ont été signalés dans l'*Introduction* du *Dictionnaire Savoyard* (XXVIII), mais cette indication est trop sommaire (4).

Sous ces deux formes, l'étude du déplacement de l'accent devrait tenter un patoisant savoyard (5).

(1) Brochure extr. du *Dictionnaire géograph. de la Suisse* (publié sous les auspices de la Soc. neuchâteloise de Géographie) ; Neuchâtel, 1907.

(2) Voyez aussi MEYER-LÜBKE, *Gramm. des Langues romanes*, I, 525 ; F. PELEN, *Des modifications de la tonique en patois bugiste (Revue de Philol. fr. et de Litt.*, XI (1897), 62-72, 309-316 ; XII (1898), 135-138. Cf. *Romania*, XXVII, 631.

(3) Philéas LEBESGUE, *L'au-delà des grammaires ;* Paris, Sansot, 1904, in-12.

(4) Sur l'accentuation des pronoms personnels placés après le verbe, cf. CONSTANTIN-DÉSORMAUX, *Essai de Grammaire*, 1re partie, p. 25 ; *Dict. Savoyard*, XXIX, note 1.

(5) Dans quelle mesure l'accent, dans les patois savoyards, est-il un accent dit « de hauteur » ou un accent d'intensité ? On sait que le « ton » des langues indo-européennes était un « accent de hauteur », une nuance mélodique. Dans les langues germaniques, l'accent primitif est un renforcement de la voix, frappant sur la syllabe initiale. « La prose germanique est violemment martelée par les accents d'intensité qui frappent les syllabes initiales de chacun des mots principaux. L'introduction de l'accent d'intensité à une place fixe, l'initiale, a été une révolution, et rien ne caractérise davantage le germanique. » A. MEILLET, *Caractères généraux des langues germaniques ;* Paris, 1917. A-t-on

Digitized by Google

A cette étude se lie celle des faits auxquels les grammairiens ont donné le nom d'« alternances ». Par exemple, à un simple *ùvră*, œuvre, ouvrage, correspond un dérivé *ovri*, ouvrier.

L'alternance est due au déplacement de l'accent qui, dans le dérivé, passe sur le suffixe.

Nous avons dressé le tableau des alternances que nous avons constatées dans le parler de Thônes(1). Il serait aisé de généraliser ces remarques, en suivant le même plan, afin de faciliter les comparaisons.

De la phonétique relève non seulement l'étude de l'accent tonique, mais celle aussi de l'accent tout court (2), de l'accent de la phrase, etc. M. FENOUILLET est l'un des rares patoisants qui aient exposé sur ce sujet des observations suivies, sous ce titre : « *Différences d'accent et d'expression générale* » (3).

remarqué quelque chose d'analogue dans la prononciation de certaines localités (vallée de Sixt, Pesey [Tarentaise], où l'on prétend relever des traces d'importation germanique (Tavernier; abbé Brunet) ? La phonétique pourrait servir d'utile auxiliaire aux recherches, si délicates, si sujettes à controverses, des savants ethnographes. Gardons-nous toutefois d'exagérer l'importance de cette aide. La phonétique ici fournira des indications, mais seulement des indications. Quand il s'agit de faits aussi lointains que les origines et les perturbations de la tonalité ou de l'accentuation, on ne saurait être trop prudent. Tant de causes échappent encore, échapperont toujours peut-être, à nos investigations ! Comme le folk-loriste, le linguiste ne doit-il pas méditer l'historiette de " la dent d'or ", spirituellement contée par Fontenelle, et en faire son profit ? Cf. p. 196.

(1) J. DÉSORMAUX, *Les alternances vocaliques dans le parler de Thônes (Mélanges Savoisiens*, IV), in *Revue de Philol. fr.*, XXII, (1908), p. 25. Voyez aussi *Revue Savoisienne*, 1909, p. 58.

(2) Voir une remarque du Comte DE LOCHE, *Hist. d'Aix-les-Bains*, I, p. 11.

(3) *Monographie* citée, p. 32. (Les pages suivantes pourraient tenir lieu d'une brève esquisse de phonétique, si les erreurs ou confusions étaient corrigées dans une seconde édition.)

Digitized by Google

## § VII. La Phonétique et l'Histoire

La phonétique est une branche de la linguistique. Elle a son objet propre, comme ses méthodes. On peut aussi la considérer, nous l'avons déjà indiqué, comme une science auxiliaire de l'histoire, de l'ethnographie et même de l'histoire littéraire.

Quelques patoisants savoyards, entre autres l'abbé BRUNET, TAVERNIER, en ont soupçonné l'importance et l'intérêt. Avant eux, QUINON, en étudiant le patois de Meyzieu, attribuait à des faits historiques l'origine de certaines particularités phonétiques du dauphinois. Les comtes de Savoie avaient occupé diverses places de la région viennoise : de là ces traits phonétiques, importés du savoyard (1).

La thèse était contestable, comme le remarque avec raison M. l'abbé DEVAUX. Elle n'en fait pas moins pressentir le rôle que pourrait, que devrait, jouer la phonétique. A une condition toutefois : historiens et phonétistes n'auront recours à des explications analogues à celles de Quinon qu'après une critique minutieuse. Afin de le montrer plus nettement, il suffira de transcrire ici l'argumentation du savant dialectologue dauphinois (2) :

« On a fait observer que le *s* interdental (= çh) [= *c* + *a*], si répandu en Savoie, se trouvait précisément dans la portion de l'Isère où les comtes de Savoie avaient occupé tant de places importantes avant le traité de 1355 [voir CHORIER, *Histoire du Dauphiné*, II, 352] ; mais, outre que la production du *S* est vraisemblablement d'une date postérieure à cette occupation, on ne saurait oublier que le *S* est inconnu dans une notable partie des Terres Froides, ainsi qu'à Voiron,

(1) Cf. *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*, 1843, p. 412-413.

(2) DEVAUX (abbé), Thèse souvent citée, p. 524 (pagination du *Bulletin de l'Académie delphinale*), ou p. 7 du tirage à part.

Digitized by Google

où a existé cependant l'occupation savoyarde. Il ne doit y avoir aucun lien entre ce phénomène et l'événement historique auquel on peut être tenté de l'attribuer. »

Autre exemple. Nous nous sommes demandé (1) si la limite approximative des établissements burgondes ne coïncidait pas avec celle de certains phénomènes phonétiques. Une question plus importante, mais du même ordre, a trait à l'identité des limites linguistiques et diocésaines.

Suivant M. H. Morf, en traçant la démarcation entre les divers continuateurs de *a* tonique latin, on constate qu'elle suit les limites des diocèses de Vienne et de Lyon (2). La critique discute actuellement les conclusions de cette étude.

Nous devons à M. Louis Jacob une récente « contribution à l'étude de la géographie historique du sud-est de la France ». Elle traite de *La formation des limites entre le Dauphiné et la Savoie* (1140-1760) (3). Voilà pour un linguiste un excellent guide dans ses investigations et confrontations (4).

(1) J. Désormaux, *Le français parlé en Savoie*, p. 11. — Sur la phonétique et les Burgondes, Devaux, *op. laud.*, p. 107.

(2) H. Morf, *Zur Sprachlichten Gliederung Frankreichs;* Berlin, 1911 ; avec 7 cartes ; 37 p. in-4°. Extr. de *Koenigl. Akad. der Wissenschaft.* Cf. *Revue Savoisienne*, 1912, p. 281 ; *Revue des Langues romanes*, LV (1912), p. 419. — On consultera spécialement la carte VI : « Die Bistumer Lyon und Vienne und die Westgrenze des Frankoprovenzalischen [d'après le traitement de *mercatum* et *pratum*]. »

(3) Paris, H. Champion, in-8°, avec cartes.

(4) Sur les rapports de la dialectologie avec l'histoire et la géographie, notamment sur cette question si controversée des limites dialectales dont nous avons parlé au début, il convient de mentionner, parmi les ouvrages importants récemment publiés : Ch. Bruneau, *La limite des dialectes wallon, champenois et lorrain en Ardenne ;* Paris, Champion, 1913, in-8°, 240 p. Thèse

Digitized by Google

Il n'est pas jusqu'à la proto-histoire qui ne puisse recourir à l'aide de la phonétique. Grâce à elle, M. Jud a tiré de ses recherches onomastiques sur les poissons du lac Léman des déductions fort ingénieuses sur les origines et la vie des populations de pêcheurs prélatins (1).

De même pour l'histoire économique. Il ne serait pas impossible d'esquisser au moyen des variantes phonétiques du savoyard *loton,* italien *ottone,* laiton, un petit chapitre sur les relations commerciales et industrielles qui unissaient les vallées savoyardes au Piémont, à la vallée d'Aoste et à la Lombardie.

Le mot *poêle* (de *pesile),* nous dit M. Meyer-Lübke, comme l'objet qu'il désigne, est originaire de la France de l'Est (2). Comment, sans la phonétique, contrôler une telle assertion ? Le mot français *racler* proviendrait soit d'un dialecte du sud-est, soit du sud-ouest ou du provençal (3). Qu'est-ce qui permettra de choisir entre ces alternatives, et de revendiquer ou non *râcle (râclŏ)* pour la Savoie ?

Mais c'est surtout l'étymologie qui ne saurait se passer

complémentaire de Sorbonne, pour le doctorat ès-lettres. A noter également un chapitre sur la formation des noms de lieux. Cf. *Revue historique,* 38e année, CXIV, nov.-déc. 1913, p. 401 (C. Pfister).

On trouvera une carte de la frontière linguistique du Sud-Est dans Petit de Julleville : *Histoire de la langue et de la littérature française,* tome VIII, ch. 13. Cette carte, due à M. Gallois, accompagne l'étude de M. F. Brunot sur les « Limites actuelles de la langue française en Europe ». Cf. Ch. Garnier, *Note sur la répartition des langues dans les Alpes occidentales* (in *Revue de Géographie,* XL [1897], p. 6-12).

(1) J. Jud, *Les noms des poissons du lac Léman* (Extr. du *Bull. du Gloss. des Patois de la Suisse romande,* XI).

(2) Meyer-Lübke, *Phonétique* [trad. Rabiet], p. 121.

(3) *Ibid.,* p. 442.

Digitized by Google

de la phonétique. Sans elle, pas d'étymologie sûre. La phonétique est, comme on l'a dit spirituellement, le garde-fou qui préserve des chutes douloureuses. D'*atrium* à *é* (1), il y a loin sans doute, comme d'*augurium* à *eur* : la phonétique rend compte des intermédiaires (2), comme elle explique la transformation d'*Euphemia* (3) en *Offenge* (4).

Que de fantaisies toponomastiques feraient maintenant sourire, parce que leurs auteurs ne se doutaient même pas de l'existence de cette science ! Il suffirait, pour illustrer cette assertion, d'énumérer les étymologies plus ou moins bizarres proposées pour le nom d'*Annecy*, ou celles, plus amusantes, auxquelles donnait lieu, au XVI^e^ siècle, le nom de *Chambéry*.

Un érudit posait jadis cette question, lors du 40^e^ Congrès

(1) Cf. *Revue Savoisienne*, 1905, p. 62.

(2) C'est encore à la phonétique que nous sommes redevables d'une série de belles études de philologie ou de géographie linguistiques, comme celles de MM. Gilliéron et Roques, Gilliéron et Mongin. La comparaison de mots " en collision ", tels que : le *coq* et le *chat*, *épine* et *épi* (*Revue de Philol. fr. et de Litt.*, XXIV [1910], p. 280), peut servir de modèle. Voyez aussi *Scier, dans la Gaule romane du sud et de l'est ;* Paris, Champion, in-4°, avec 5 cartes en couleur. Cf. Mario Roques, *Notes critiques*, 1906 ; G. Bertoni, *Studj di Filol. mod.*, 1909, p. 115-119.

Sur la géographie linguistique, lire les théories de Paul Meyer (*Romania*, IV, 295).

(3) « Permettez-moi de joindre encore un souhait relatif aux noms des saints usités dans chaque pays et si féconds en dénominations topographiques ; un relevé critique des formes vulgaires des noms de saints, soit dans toute la France, soit dans une région, serait précieux pour la philologie. » (G. Paris, *Les parlers de France*, 26 mai 1888.) M. le Chanoine Burlet vient de répondre à ce vœu pour la Savoie.

(4) Sanctum *Eusebium* est devenu *Saintruge* dans le parler des paysans de Saint-*Usuges* (Saône-et-Loire) !

Digitized by Google

archéologique de France, tenu à Châteauroux, en 1873 (1) : « Pourrait-on, d'après l'étymologie des noms des diverses localités, indiquer celles dont l'origine remonte aux époques celtique, gallo-romaine ou franque ? » La phonétique seule permettrait de donner une réponse affirmative. Aussi bien la toponomastique n'est-elle plus une science purement conjecturale. Les recherches de MM. MURET et MARTEAUX, pour nous borner à nos régions, montrent bien tout le parti qu'on en peut tirer.

Mais l'histoire littéraire ? Moindre sans doute est le rôle de la phonétique. Elle permettra pourtant, au besoin, de localiser tel document patois (2). Elle établira si le *Prologue faict par un Messager savoyard sur la rencontre de trois Nymphes...* (Lyon, 1596) atteste bien, comme le conjecturait A. CONSTANTIN, le patois parlé entre Montmélian et le Fort-Barraux, sur la rive droite de l'Isère (3).

La phonétique a restitué à une prieure de *Poleteins*, Marguerite d'OYNGT, un texte dont on faisait honneur, depuis CHAMPOLLION-FIGEAC, à une prétendue Marguerite de Duingt (4). Elle doit confirmer l'attribution à telle région,

(1) Tours, 1874, in-8°, p. 84-86. Séances générales. Question de l'abbé Damourette.

(2) Voyez, par exemple, une note d'A. CONSTANTIN sur l'attribution au patois rumillien du *Discours véritable d'un usurier de Remilly en Savoye* (1604), in *Catalogue raisonné* (manuscrit), 13.

(3) De même pour la recherche des origines de la fameuse chanson sur " Le duc de Savoie ".

(4) Voyez CHAMPOLLION-FIGEAC, *Nouvelles recherches sur les patois* (1809), appendice. Cf. DESPINE, *Recherches.....*, p. 9. E. PHILIPON a donné une édition avec commentaire philologique de l'œuvre de Marguerite d'Oingt, prieure de Poleteins (Lyon, 1877) ; cf. *Dictionnaire Savoyard*, p. LIV.

Digitized by Google

peut-être à tel monastère, du *Mystère de Saint-Bernard de Menthon* (1).

Enfin, c'est la phonétique qui décidera, croyons-nous, si le qualificatif *savoyard* peut continuer à s'appliquer à tel factum patois rédigé au XVI[e] ou au XVII[e] siècle par quelque auteur né hors des limites actuelles de nos deux départements savoyards (2).

Resterait à étudier les rapports de la phonétique historique et de la sémantique. Rien de plus neuf en Savoie. Nous aurions du moins un guide aussi agréable que sûr. On trouvera dans les *Essais de Philologie française*, de M. Antoine THOMAS (3), la réponse la plus judicieuse à une question de méthode d'une grande importance.

## CONCLUSION

Convient-il d'insister davantage ? Peut-être les réflexions précédentes contribueront-elles à faire naître cette *Phonétique des Parlers de Savoie*, que nous aurions l'ambition d'écrire. Le sujet, nous croyons l'avoir montré, est nouveau ; il est fécond. Telle n'était pas, il est vrai, l'opinion

(1) Voir l'édition de LECOY DE LA MARCHE, Paris, 1888 [Société des anciens textes français]. Introduction. Cf. CHATELAIN, *Recherches sur le vers français au XV[e] s.*, et les deux études de J. FOURMANN, notamment : *Über die Sprache des Mystere de S. Bernard de Menthon*, mit einer Einleitung über seine Überlieferung (extr. de *Romanische Forschungen*, XXXII).

(2) Nous avons posé cette question dans la *Revue Savoisienne*, 1918, p. 16.

(3) A. THOMAS, *Essais*..... (1898). — Quant à la sociologie (prononciation de diverses classes sociales), voyez p. 208.

Digitized by Google

d'un romaniste mal informé sur ce point. M. P. MARCHOT prétendait que « le savoyard présente à l'étape moderne les faits du lyonnais et ne peut rien fournir d'intéressant » (1). Sans doute n'écrirait-il plus une telle phrase à l'heure actuelle. M. GRAMMONT s'est d'ailleurs chargé de lui répondre, comme l'aurait fait assurément M. Joret : « Un domaine où le *c* latin appuyé donne suivant les lieux *tch*, *ch*, *t*, *ty*, *ts*, *st*, *s*, *çh*, *f*, χ, ne peut point passer pour avoir une phonétique banale » (2).

Nous voudrions que le présent travail fût non seulement une brève notice historique, mais surtout un répertoire utile de bibliographie phonétique. C'est dans cette intention que nous le terminerons en rappelant divers ouvrages d'une portée plus générale, que les patoisants savoyards consulteront avec profit.

Ce sont, outre la *Phonétique* souvent citée de MEYER-LÜBKE, les manuels si utiles et si commodes de MM. BOURCIEZ (3) et CLÉDAT (4), et les ouvrages de M. l'abbé ROUSSELOT (5) :

(1) *Revue de Philologie française et provençale*, VIII, p. 36.

(2) M. GRAMMONT, analyse critique du *Dictionnaire Savoyard* (*Revue des Langues romanes*, XLVII [1904], p. 184). Cf. *Dictionnaire Savoyard*, XXVI.

(3) BOURCIEZ, *Précis de Phonétique française*. La 1re édit. date de 1889; Paris, Klincksieck.

(4) L. CLÉDAT, *Manuel de Phonétique et de Morphologie du français* ; 1917, Hachette, in-12, 282 p. Cf. *Rev. L. romanes*, 1918, p. 104-108.

(5) Outre sa thèse sur le Parler de Cellefrouin et les *Principes de Phonétique expérimentale* mentionnés plus haut, cf. *Les modifications phonétiques du Langage*, in *Revue des Patois gallo-romans*, 1893, et *Introduction à l'étude des Patois* (*Ibid.*, 1887). Un passage essentiel sur la *Phonétique* est cité in *Dict. Savoyard*, *Préface*, p. X.

Digitized by Google

L. ROUDET, *Eléments de Phonétique générale* (1) ;

E. WHEELER SCRIPTURE, *The Elements of experimental Phonetics* (2),

« résumé des connaissances que doit avoir un linguiste en physique, anatomie et physiologie » (M. A. MEILLET).

Comme idées générales sur la phonétique historique et la phonétique expérimentale, outre les références indiquées au cours de cette esquisse :

GRAMMONT : *Fonétique istorique et fonétique expérimentale* (3).

Pour la phonétique historique :

TH. ROSSET, *Les origines de la prononciation moderne étudiées au XVII^e siècle* d'après les remarques des grammairiens et les textes en patois de la banlieue de Paris (4).

D'intérêt plus restreint :

J. PSICHARI, *Quelques observations sur la phonétique des patois et leur influence sur les langues communes* (5).

(1) Paris, Welter, 1910, XII-363 p. Cf. *Revue de Philol. fr. et de Litt.*, XXVI (1912), p. 57-64 (Paul PORTEAU) ; *Bulletin de Dialectologie romane*, IV (1912), p. 41 (PANCONCELLI-CALZIA).

(2) New-York et Londres, 1902.

(3) Extr. de *Scientia*, Bologne, 1912, 28 p. Cf. *Revue des Langues romanes*, LVI (1913), p. 116 (J. RONJAT).

(4) Thèse de Sorbonne, Paris, A. Colin, 1911, in-8°, 421 p. — En appendice, dix conférences en patois, 1649-1660, in-8°, 85 p. — Cf. *Revue des Langues romanes*, LV (1912), p. 120-121 (M. GRAMMONT).

(5) Paris, Leroux, 1888.

Digitized by Google

Comme exemple d'étude phonétique d'un patois :

A. DAUZAT, *Phonétique historique du patois de Vinzelles* (1). Ouvrage complété par *Géographie phonétique d'une région de la Basse-Auvergne* (2).

Plus près de nous :

A. ODIN, *Phonologie des Patois du canton de Vaud ;* Halle sur Saale, 1886 ;

C. NIGRA, *Fonetica del dialetto di Val-Soana (Archiv. glottol. ital.*, III) ;

NICOLLET, *Phonétique du Patois alpin* (3) ;

E. KOSCHWITZ, *La phonétique expérimentale et la philologie franco-provençale* (4) ;

GILLIÉRON, *Remarques sur la vitalité phonétique des patois* (5).

Mais l'œuvre essentielle est celle de l'abbé DEVAUX, à laquelle nous ne saurions manquer d'ajouter N. du PUITSPELU, *Très humble essai de phonétique lyonnaise* (6).

(1) *Biblioth. Faculté des Lettres de Paris*, 1897, f. 4.

(2) Paris, Champion, 1906.

(3) *Bulletin de la Soc. d'Etudes des Hautes-Alpes*, XVII (1898) et XVIII. Tirage à part, Gap, 1900, in-8°, 106 p. Cf. *Annales du Midi*, XIII [1901] (JEANROY) ; BEHRENS-JUNG, p. 222.

(4) Dans le *Compte-rendu du Congrès scientifique international des catholiques ;* p. 9-24. Tirage à part. Article reproduit dans la *Revue des Patois gallo-romans*, IV (1891), 214-228, et *Zeitschrift f. fr. Spr.*, XIV² (1892), p. 122-134.

(5) In *Etudes romanes dédiées à Gaston Paris ;* Paris, E. Bouillon, 1891, p. 459-464. — Cf. *Roman. Jahresb.*, II, 226 (D. BEHRENS); *Romania*, XXII, 155 (G. PARIS).

(6) Lyon, in-8°, 1885. Reproduit en tête du *Dictionnaire étymologique du Patois lyonnais.* (Cf. *Revue des Langues romanes*, 3ᵉ série, XIV, 149.) C'est le texte du *Dictionnaire*, revu, corrigé, augmenté, qu'il est préférable de consulter.

Digitized by Google

A tout lettré qu'intéresse l'évolution des parlers de Savoie nous avons déjà indiqué comme ouvrage capital, permettant de mieux « situer » ces parlers dans la grande famille française, l'*Histoire de la Langue française*, de M. F. Brunot. Il conviendra également de feuilleter bien souvent le *Traité de la formation de la langue française* qui précède le *Dictionnaire Général*, de MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas. Il n'est pas d'érudit ou de simple chercheur qui ne soit l'obligé de ces savants maîtres.

Le lecteur qui nous aura suivi jusqu'au bout ne fera sans doute aucune difficulté pour admettre notre conclusion :

Une phonétique savoyarde, quel qu'en soit le plan, rendrait certainement de signalés services. Elle serait accueillie, nous osons l'espérer, avec faveur, non seulement par les diverses Sociétés savantes savoisiennes, à qui rien de ce qui concerne la Savoie ne saurait être étranger, mais par les romanistes à qui elle offrirait un recueil de faits et des comparaisons du plus grand intérêt.

Saint-Germain-du-Bois, août-septembre 1918.

Digitized by Google

## NOTES ET RÉFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES

I. **Bibliographie.** — J. Anglade, *Bibliographie de la Grammaire provençale.* Extr. de *Estudis romànics*, IX, 2, de la *Biblioteca Filologica de l'Institut de la Llengua catalana.* Barcelone, 1917, in-8°, 23 p.

Gauchat-Jeanjaquet, *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*, tome II (*Gramm. et Lexicog.*). Voici les principales références critiques se rapportant à la présente étude : N^os^ 1058 [sur Ascoli] ; 1072 et 1146 [sur Morf, *manducatum* ; diocèses ; cf. 1095] ; 1075 [sur Suchier] ; 1077 [sur Meyer-Lübke] ; 1083, 1084, 1085 [sur Marchot] ; 1099 [sur Gauchat-Tappolet : *Relevés phonétiques de 386 localités de la Suisse romande et des régions limitrophes*] ; 1104 [sur Meyer-Lübke : *Einführung in das Studium der romanischen Sprachwissenschaft*, 2^e^ édit. — « Caractérise les dialectes franco-provençaux et montre qu'ils se rattachent étroitement aux dialectes français »] ; 1112 [sur Gauchat : discussion des limites dialectales ; cf. 1114] ; 1124 [sur Gauchat : *R anorganique en franco-provençal.* — « Relève les cas d'*r* finale adventice » (*clar*, clef)] ; 1143 [sur Philipon : L'*u* long dans le domaine rhodanien] ; 1144 [suffixe *ata*] ; 1151 [sur Plazanet (général) : *Essai d'une carte des patois du Midi.* « La question de l'existence et des limites du *franco-provençal* est abordée, p. 219 et suivantes »] ; 1152 [sur Hubschmied : *Zur Bildung des Imperfekts im Frankoprovenzalischen.* « Multiples résultats des désinences — *ēbam* dans les imparfaits et les conditionnels du domaine franco-provençal et des régions limitrophes »], etc. On trouvera, p. 158 sqq., des notices fort instructives sur les études de géographie linguistique.

Sur une récente délimitation approximative du domaine linguistique provençal, cf. J. Ronjat, *Essai de Syntaxe des Parlers provençaux modernes*, p. 2-9 ; Mâcon, 1913, et *Revue de Provence*, 1909, août-déc..

II. **Phonétique et Graphie.** — Quelques observations, écourtées, figurent dans les *Guides* de la Savoie et de la Haute-Savoie (collection Boule), de MM. J. Révil-J. Corcelle, et M. Le Roux [J. D.].

Le Mnsc. Favre offre des réflexions intéressantes sur la graphie du son *oi*, *ai*, en Savoie, au début du XIX^e^ siècle. — Sur l'auteur, ajouter : *Revue Savoisienne*, 1918, p. 163.

Sur l'*a* franco-provençal, cf. O. Bloch, *Les parlers des Vosges méridionales ;* in-8°, XXII-344 p. ; Paris, 1917 ; p. 70 sqq. — (Fort utile aussi à consulter pour la question de la méthode et du plan dans un essai de phonétique dialectale.)

Digitized by Google

L'étude plusieurs fois citée de M. E. VUARNET offre, comme on l'a vu, diverses remarques de phonétique. Voici, pour ainsi dire, la règle fondamentale : « Notre patois s'est formé du latin par abréviation et par contraction » (p. 7). Suivent quelques exemples, entre autres *graminem* > *gramon*. Sur cet ouvrage, cf. *Revue Sav.*, 1908, p. 66-68, et *Bibliographie* de GAUCHAT-JEANJAQUET, n° 1126. La conclusion est judicieuse : « Il est très difficile d'établir une phonétique générale. » M. Vuarnet a publié depuis une *Grammaire du Patois savoyard* (région du Chablais), in *Mém. Acad. Chablaisienne*, XXIV [1910].

Sur la graphie *o* = *ou*, au XVI^e^ siècle (Jean de *Tornes*, héraut d'armes du Genevois en 1527), cf. F. MUGNIER, in *Mém. Soc. sav. Hist. et Arch.*, XXV [1896], p. XXXVIII. — Sur quel fondement repose l'assertion de l'auteur ?

Sur « le *ch* du français, qui devient un *s* dans le patois des environs de Chambéri, *st* dans celui de Flumet », cf. A. DUFOUR et J. RABUT, *Hist. de la commune de Flumet*, in *Mém. et Doc. de la Soc. sav. d'Hist.* ; XI (1867), p. 88.

Sur la formation des mots à préfixe et les altérations du simple, cf. l'étude que M^lle^ Bertha RUETSCHI vient de tirer du *Glossaire de Blonay*, dû à M^e^ Louise ODIN, sous ce titre : *Die präfixbildung im patois von Blonay* ; Halle sur Saale, 1917, 87 p., in-8°. Cette thèse de Bâle nous est connue seulement par le compte-rendu paru dans la *Revue des Langues romanes*, LX [janvier-juillet 1918], p. 135-136 (J. RONJAT). Elle nous permet du moins de redire que le travail si méritoire de M^e^ Odin pourrait servir de base très solide à une phonétique comparée d'un parler vaudois et d'un parler chablaisien.

III. Sur l'**Onomastique** (patronymes, toponymes), ainsi que sur l'**Etymologie**, deux branches qui relèvent étroitement de la phonétique, nous avons réuni toutes les références dans des chapitres spéciaux de la prochaine *Bibliographie méthodique des Parlers de Savoie*. Nous signalerons seulement ici : 1° Quelques remarques du Comte de Loche, *Hist. d'Aix-les-Bains* [Extr. des *Mémoires de l'Acad. de Savoie*], I, p. 20 sqq., où l'auteur rompt avec les habitudes fantaisistes d'un grand nombre de prédécesseurs. Toutefois, p. 21-22, telles phrases concernant la phonétique sont bien imprécises.

Au début de cette histoire, figure un petit chapitre relatif au langage. Il y est question du *th* anglais et de sa notation.

II° Pour la toponymie, le compte-rendu important de E. MURET sur l'*Essai de toponymie* de H. JACCARD, in *Archives suisses des traditions populaires*, XI [1907], tirage à part, 19 p. in-8° ; et celui de C. MARTEAUX, sur E. MURET, *De quelques désinences de noms de lieux particulièrement fréquentes dans la Suisse romande*

Digitized by Google

*et en Savoie* [Extr. de *Romania*, XXXVII], (in *Revue Savoisienne*, 1909, 1910, 1911), ainsi que l'étude du même auteur parue dans le *Recueil des Travaux de l'Institut de Géographie alpine*, t. VI [1918], 137-153, sous ce titre : *Sur le sens et l'étymologie de quelques noms de lieux savoyards.*

IV. Sur les rapports de l'**Histoire** et de la **Géographie linguistique** avec la phonétique, voyez J. Jud, *Probleme des altromanischen Wortgeographie*, que nous avons apprécié dans un article paru (*Revue Savoisienne*, 1916, p. 53) sous ce titre : *Science allemande et Science française.* Cf. A. Dauzat, *Revue de Philologie française*, XXIX [1915], p. 154.

Sur la phonétique et la **Sociologie**, A. Dauzat, *Les argots de métiers franco-provençaux*, 1917 [Bibl. de l'Ecole des Hautes-Etudes]. Argots de Savoie, 172-203, et passim.

V. Pour tout ce qui concerne la **Prononciation**, cf. M. Grammont, *Traité pratique de prononciation française.* On y trouvera, p. 11, un schéma de la cavité buccale. Si l'on se propose de comparer la prononciation du français en Savoie avec la prononciation du français dans la Suisse romande, on trouvera la liste et la critique des ouvrages ayant trait à cette dernière dans Gauchat-Jeanjaquet, *Le français provincial de la Suisse romande* (Neuchâtel, 1918). Ce fascicule fait partie de la *Bibliographie analytique* déjà signalée.

A propos de prononciation dialectale (notamment de *er* = *ar*), M. Grammont rappelle fort justement que la diction qui prévalut à Paris au XVII^e^s. était souvent moins régulière. (Compte-rendu de F. Brunot, t. IV, 1^re^ p., in *Rev. des Langues rom.*, LIX [mars 1916-déc. 1917], p. 410-415. « Les règles sont le plus souvent, au regard de la fonétique, des tissus de contradictions et d'exceptions. » (Exemples tirés de la transformation de *a* en *è*, particulièrement devant *r*.)

VI. Enfin on trouvera, sur les traits phonétiques qui caractérisent le français par rapport aux autres langues romanes, sur l'origine, celtique, suivant l'auteur, de ces traits essentiels, des idées sinon vraiment nouvelles, du moins remettant en question « toutes celles qui ont été émises depuis 25 ans sur l'évolution et la vie des langues », dans V. Brondal, *Substrater og laan i romansk og germanisk ;* Copenhague, 1917, XVI-216 p. in-8°. — Nous ne connaissons ce travail que par le suggestif compte-rendu qu'en a donné M. Grammont (*Rev. des Langues rom.*, LX [janvier-juillet 1918], p. 118-120. Avec M. G., nous regretterons qu'un tel ouvrage soit écrit en danois, puisque « les romanistes auraient grand profit à le lire », quelque hasardeuses qu'en soient, d'après M. G., les conclusions.

J. D.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06456 3557

Digitized by Google